



HAL
open science

Les handi-escalades : dynamiques des réseaux sociotechniques à l'oeuvre dans un processus d'innovation sociale

Hugues Lhopital

► **To cite this version:**

Hugues Lhopital. Les handi-escalades : dynamiques des réseaux sociotechniques à l'oeuvre dans un processus d'innovation sociale. Sociologie. Université de Lyon, 2022. Français. NNT : 2022LYSE1072 . tel-04103518

HAL Id: tel-04103518

<https://theses.hal.science/tel-04103518v1>

Submitted on 23 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N°d'ordre NNT : 2022LYSE1072



THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON
opérée au sein de
l'Université Claude Bernard Lyon 1

Ecole Doctorale **N° 485**

EPIC éducation, psychologie, information et communication

Spécialité de doctorat :

Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Discipline : **Sociologie**

Soutenue publiquement le 20/05/2022 par :

Hugues Lhopital

Les handi-escalades

Dynamiques des réseaux sociotechniques à
l'œuvre dans un processus d'innovation sociale

Devant le jury composé de :

Collinet, Cécile	PU, Université Paris-Est	Rapporteure
Marcellini, Anne	PU, Université de Lausanne	Rapporteure
Soulé, Bastien	PU, Université Lyon 1	Examineur
De Léséleuc, Eric	PU, INSHEA	Examineur
Perrin, Claire	PU, Université Lyon 1	Directrice de thèse
Boutroy, Eric	MCF, Université Lyon 1	Co-directeur de thèse

En montagne, je m'aperçois que j'ai deux côtés,
un qui donne sur la paroi, l'autre, le dos, sur le monde.
Celui qui escalade tourne le dos à tout le reste »¹.

Remerciement

Merci à Claire Perrin qui a reçu avec enthousiasme mon projet de thèse et acceptée d'en être la directrice. Sa confiance dans l'intérêt de cette recherche aura été un point d'appui précieux tout au long de ces années.

Merci à Eric Boutroy pour son engagement dans l'accompagnement de mon travail et pour tous les apports éclairants et formateurs dont il a su me faire profiter. Dans cette longue ascension, pouvoir passer régulièrement du solo à la cordée aura été déterminant.

Merci à Anne Marcellini et à Cécile Collinet d'avoir accepté d'être les rapporteuses de cette thèse et à Bastien Soulé et Eric De Léséleuc pour avoir bien voulu siéger dans mon jury. Vos lectures et commentaires seront pour moi des éléments essentiels aux possibles prolongements de ce travail doctoral.

Merci à toutes les personnes qui, dans ce monde des handi-escalades, ont accepté ma présence sur le terrain et pris le temps de répondre à mes questions, toujours avec beaucoup de simplicité et de confiance. J'ai beaucoup appris de toutes ces rencontres.

Merci aux membres du L-Vis qui m'ont accueilli en tant que collègue et m'ont ainsi permis de me construire une identité de chercheur. C'est dans ce lieu que j'ai pu partager doutes et enthousiasmes avec des doctorantes et doctorants toujours pleins d'humour et de ressources, merci à vous toutes et tous pour cette présence particulièrement stimulante.

Je tiens à associer également Charles Gardou et Yves Jeanne, qui m'ont encouragé à croire en mes capacités de pouvoir m'engager dans ce doctorat.

Au moment de déboucher sur l'arête sommitale, mes pensées vont également vers toutes celles et ceux avec qui j'ai pu cheminer tout au long de mon parcours : au cours de ma carrière professionnelle, de mon premier poste d'instituteur en SEGPA jusqu'à celui d'enseignant à l'UFR STAPS de Lyon 1, comme à travers mes engagements associatifs à la FFME et à la FFH.

Entre ces pages, s'inscrit aussi en creux, l'infinie diversité de tous les grimpeurs et grimpeuses, d'ici et d'ailleurs, qui depuis tant d'années m'ont offert des moments privilégiés de rencontres et d'échanges, comme autant d'occasions de nourrir pareillement mon corps et mon esprit.

Et merci à Sarah pour le soutien quotidien qui m'a porté jusqu'à la finalisation de ce grand projet. Notre complicité de cordée est aussi joyeuse et efficace dans cet exercice, que sur nos chères falaises.

¹ De LUCA, Erri. 2006. « Sur la trace de Nives », Paris, Gallimard

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
PARTIE I :	21
CONSTRUCTION DE L’OBJET, CADRAGE THEORIQUE	21
ET METHODOLOGIE	21
1 ^{er} Chapitre : Escalades et situations de handicap.....	23
A. Le monde des escalades	25
1. Une histoire en mouvement permanent.....	25
a. Une sportivisation, pour en finir avec l’alpinisme	25
b. Des pratiques alternatives qui s’organisent	34
c. Institutionnalisation et normalisation	41
2. Massification, marchandisation et olympisme, des évolutions qui accélèrent la transformation des pratiques.	49
a. Une massification des pratiques.....	49
b. Un secteur marchand en expansion.....	53
c. La norme du haut-niveau et la voie de l’olympisme.....	56
3. Devenir grimpeur : s’adapter à une situation handicapante ?.....	62
a. Caractériser l’activité escalade, une base non déterminante	63
b. Des représentations toujours à l’œuvre	67
c. Des pratiques multiples et renouvelées	68
Conclusion intermédiaire.....	75
B. Les pratiques sportives au prisme des situations de handicap.....	81
1. Handicap et société	81
a. Définir les situations de handicap	81
b. Définir et caractériser les pratiques handi-sportives, un enjeu complexe	91
c. Pratiquer, entre désirs et freins, à quelles conditions ?	95
2. Être handi-sportif, une socialisation complexe.....	103
a. Stigmates et représentations	103

b.	La controverse des catégories	109
c.	Pratiques sportives et conception inclusive	117
3.	Enjeux et tensions du sport handi	130
a.	Le processus de sportivisation des activités physiques adaptées.....	130
b.	Les fédérations pour représenter les handi-sportifs ?.....	138
c.	Des acteurs institutionnels pour un droit au sport.....	147
	Conclusion intermédiaire	157
	Conclusion du 1 ^{er} chapitre	159
	2 ^{ème} chapitre : Cadre théorique et terrain de recherche	161
A.	Appréhender les handi-escalades comme une innovation : l'apport de l'analyse sociotechnique	161
1.	Une recherche inscrite dans une sociologie de l'innovation	161
a.	Définir l'innovation et la construction de ses réseaux	161
b.	Les handi-escalades au prisme de la sociologie de la traduction.....	164
c.	L'handi-escalade : une innovation sociale ?.....	167
2.	L'approche sociotechnique de l'innovation : des acteurs non-humains aux acteurs intermédiaires	170
a.	Des acteurs au cœur des dynamiques de réseaux.....	171
b.	Humains et non-humains, au cœur des interactions.....	174
	Conclusion intermédiaire	177
B.	Définir un périmètre de recherche	179
1.	Le territoire lyonnais	179
a.	Un ancrage de la culture grimpe à Lyon	180
b.	Un territoire marqué par l'indoorisation.....	183
c.	D'une pratique expérimentale confinée dans les ESMS aux pratiques intégrées actuelles.....	186
2.	Le choix de trois terrains et trajectoires d'innovation.....	188
a.	Le monde des ESMS	188
b.	La pratique de loisir sportif.....	190
c.	La compétition institutionnelle	191
	Conclusion intermédiaire	193

C.	Une enquête de terrain de type ethnographique	195
	Une posture d'observateur impliqué	195
1.	195
a.	Être un <i>insider</i> : un socle d'expériences antérieures	195
b.	Devenir chercheur : construire une distance ?	196
c.	Une enquête singulière	199
2.	Le recueil de données	202
a.	Observation à distance et participation observante	203
b.	Entretiens avec des acteurs des handi-escalades	204
c.	Recueil d'archives et traces discursives	206
	Conclusion du 2 ^{ème} chapitre	209
	PARTIE II :	211
	HISTOIRE DES RESEAUX HANDI-ESCALADES	211
	1 ^{er} chapitre : Les handi-escalades en usage dans les établissements et services médico-sociaux	215
A.	Des programmes thérapeutiques en archipel	216
1.	Des initiatives éparses dans un contexte de transformation de l'activité sportive ..	216
a.	Le modèle du CPEA-VV	219
b.	Inventer des supports spécialisés	223
2.	Des usages orientés et organisés	231
a.	Quelles finalités pour des usagers en situation de handicap ?	231
b.	Constituer des groupes de besoins ou mettre en œuvre des projets personnalisés ?	234
	Conclusion intermédiaire	241
B.	Des programmes rééducatifs complétés et enrichis	243
1.	Rapprochement des pratiques communes et appropriation de nouveaux espaces ..	243
a.	Le projet personnalisé, un outil de transformation des pratiques ?	243
b.	Vers une nécessité de mobilisation de compétences techniques	247
c.	De l'usage des supports modernes à la transformation des programmes	252
2.	Les ponts entre les réseaux, une dépendance aux acteurs hybrides	257

a. Passeurs ou spécialistes, des acteurs intermédiaires aux identités plurielles : un effet de la sportivisation	257
b. Des formations dédiées à l'escalade adaptée, principalement pour les professionnels des ESMS.	261
Conclusion intermédiaire	267
Conclusion du 1 ^{er} chapitre	271
2 ^{ème} chapitre : Le réseau des loisirs communs et les clubs	275
A. Les clubs et la fédération d'escalade : un processus d'institutionnalisation des pratiques d'escalade adaptée	277
1. Le projet « handi-escalade » de la Ligue AURA FFME, une action originale	278
a. Un programme d'accueil influencé par le projet compétitif.....	278
b. La formation, de la sensibilisation à l'expertise	281
2. L'espace des clubs, des traductions aux modalités triples	285
a. Les projets des clubs, des programmes hétérogènes	285
b. Un rapport coût / ressources défavorable dans un espace en tension	291
3. Des formations qui élargissent et réorientent le réseau.....	296
a. Des formations pour spécialistes ?.....	296
b. Des acteurs intermédiaires qui font traverser les frontières du réseau	300
Conclusion intermédiaire	304
B. Un processus qui s'élargit en mobilisant de nouveaux acteurs	308
1. Se conformer pour accéder à la pratique commune	308
a. Des besoins et des attentes qui s'expriment de façon implicite ou explicite.....	308
b. Quels sont les enjeux des adaptations technologiques ?	312
2. Rendre les espaces de pratique accessibles, un enjeu de compensation ?.....	325
a. Les salles marchandes sont-elles des espaces ouverts et inclusifs ?	326
b. Pratiquer une handi-escalade hors du cadre fédéral.....	334
3. Quels axes de massification des pratiques handi ?	340
a. Visibilité et prise en compte de la diversité des pratiques.....	340
b. Vers une institutionnalisation fédérale de la formation.....	346
Conclusion intermédiaire	352

Conclusion du 2 ^{ème} chapitre	356
3 ^{ème} chapitre : Le haut niveau et le modèle compétitif fédéral	360
A. La mise en place d'un circuit institutionnel de paraclimbing	362
1. De la demande initiale aux programmes compétitifs	363
a. Cadres et règles des compétitions	363
b. L'handi-escalade à la FFME, une subdélégation de fait ?.....	366
2. Fabriquer des handi-grimpeurs compétiteurs	369
a. La création d'une équipe de France	369
b. Devenir compétiteur, un enrôlement singulier	374
Conclusion intermédiaire	382
B. Des controverses récurrentes	384
1. La catégorisation, entre performance et exclusion	384
a. Créer une égalité des chances à partir des déficiences	384
b. L'handi-escalade, une valeur amoindrie ?.....	390
2. Un réseau encore fragile.....	395
a. Des acteurs en mouvement constant	395
b. Entre super héros et invisibilité, un réseau qui se réduit	400
Conclusion intermédiaire	406
Conclusion du 3 ^{ème} chapitre	408
EPILOGUE.....	412
QUAND LES TROIS MONDES SE RENCONTRENT	412
A. Des adaptations partagées, mais traduites différemment selon les réseaux	414
1. Des corps et des esprits qui grimpent.....	414
2. L'apparence des handi-grimpeurs, une source de validité de ce qu'ils produisent ?	418
3. La cotation de la difficulté des voies, une valeur de référence commune ?.....	421
B. Les escalades sont-elles des territoires inclusifs.....	425
1. La motivation à la pratique de l'escalade, un lien commun ?	425
2. Est-il nécessaire de chercher à adapter une activité d'adaptation ?	428
3. Inventer une « autre » escalade ou élargir le champ des escalades ?.....	433

CONCLUSION GENERALE.....	442
ANNEXES.....	466
1. Glossaire des acronymes	468
2. Liste des entretiens réalisés	470
BIBLIOGRAPHIE	474

« L'escalade est une fête
parce que personne ne vous envoie grimper.
Chacun est un envoyé de soi-même.
C'est un monde gratuit
où la vidange totale des énergies
permet qu'elles se reproduisent ensuite en soi »².

Introduction



Source : capture d'écran, vidéo amateur diffusée sur le compte facebook de la Ligue Aura FFH en 2017.

² Erri De Luca, écrivain italien né en 1950, alpiniste et grimpeur. Interview au magazine : *Escalade mag'*, n°13, propos recueillis et traduits par Laurence Guyon, juin 2007.

Il fait un temps idéal en ce mois de juillet 2019 pour assister au Championnat du Monde d'handi-escalade qui se déroule en plein air à Briançon sur fond de sommets enneigés. Présent sur place pour accompagner la grimpeuse déficiente visuelle que j'entraîne et guide depuis deux années à Lyon, je me réjouis de voir autant de monde, rassemblé sur la grande pelouse face au mur imposant où sont tracées les voies des finales. Plus d'une centaine de spectateurs sont déjà sur place pour assister à la compétition organisée pour les grimpeurs et grimpeuses en situation de handicap.

Ce jour-là, cette catégorie spécifique est intégrée au milieu des épreuves de l'étape française de la Coupe du monde d'escalade valide. Cet événement sportif, le plus important jamais organisé en Paraclimbing³ (avec un circuit mondial qui s'est réduit durant l'année à seulement trois épreuves, dont un Master et un Open considérés comme moins prestigieux), constitue un record de participation. En effet, il va regrouper sur deux jours 158 athlètes venus de 24 pays différents et 15 nations différentes seront représentées sur les podiums récompensant 9 catégories masculines et 4 féminines. « Allez, allez ! », les encouragements qui fusent du public, pour soutenir les concurrents en train de lutter dans le grand dévers me plongent immédiatement dans l'ambiance habituelle de l'escalade avec ces cris qui relie couramment les spectateurs aux grimpeurs et que l'on retrouve autant en falaise que lors des compétitions. Adressés à tous les concurrents, sans distinctions d'apparence à un club ou une équipe nationale, je remarque qu'ils s'expriment ici en plusieurs langues, que la foule reprend avec plaisir à son compte : « Venga, venga ! » en espagnol, « Davaï ! » en russe et même « Ganba ! » en japonais.

En écoutant ces clameurs et applaudissements qui rythment les efforts et les points clefs de la progression des athlètes dans la voie, puis saluent la performance au moment de la chute ou de l'arrivée au sommet de la voie, je ne peux m'empêcher de ressentir une certaine joie à l'idée qu'enfin l'handi-escalade pourrait être devenue « ordinaire ». Et soudain, lorsque le silence est demandé pour la phase de grimpe des déficients visuels, afin de favoriser leur concentration sur les informations orales données depuis le sol par les guides, celui-ci s'établit presque naturellement. Les spectateurs font silence, avec la satisfaction de participer à une forme de rituel très attendu dans ce type d'événement. Il semble presque évident à ce moment-là que

³ Cette dénomination est celle retenue par l'International Fédération of Sport Climbing (IFSC), tandis qu'en France le choix a été fait par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) d'utiliser le terme d'handi-escalade.

l'handi-escalade est déjà devenue une composante indispensable du monde de la compétition de haut-niveau.

Ces indicateurs d'une possible réussite de l'intégration paraissent être encore renforcés lorsque, en m'approchant de la zone d'attente des athlètes pour féliciter les concurrents qui ont déjà terminé, je suis surpris d'entendre des commentaires avisés sur les performances réalisées. Parmi les personnes présentes, nombreux sont celles et ceux qui paraissent bien connaître les athlètes, et peuvent discuter des aspects techniques de leur performance, ou encore comparer leurs résultats avec ceux obtenus auparavant dans d'autres épreuves. Je remarque alors que dans le public se trouvent bon nombre d'entraîneurs et de grimpeurs et grimpeuses des équipes valides, ainsi que des membres des clubs et structures fédérales de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), dont la motivation de présence dépasse la simple curiosité, mais apparaît déjà ancrée dans les évidences de ce type d'événement international. Cette compétition institutionnelle, au cours de laquelle l'équipe de France réalisera son meilleur résultat depuis sa création en 2012, avec cinq médailles d'or et une d'argent (meilleure nation dans cette discipline, alors que l'équipe valide n'en obtiendra aucune), constitue-t-elle alors l'aboutissement d'un processus engagé depuis moins de dix ans ?

Lorsqu'en 2016, j'avais découvert ces nouvelles catégories sportives en escalade, avec un large public de passionnés à l'occasion des premiers Mondiaux organisés en France à Paris-Bercy, mon expérience de l'handi-escalade se situait encore uniquement dans le domaine scolaire et médico-social. Passionné par cette activité sportive depuis mon adolescence, et pratiquant moi-même régulièrement l'escalade en salle à l'entraînement et en compétition, mais aussi en milieu naturel sur des falaises sportives jusqu'aux sommets alpins, j'avais déjà à plusieurs reprises pu proposer la mise en place et la conduite de cycles et de séances d'escalade adaptée. Ayant fait le choix dès le début de ma carrière d'enseignant de travailler dans l'enseignement spécialisé, puis en établissements médicosociaux, j'avais pu saisir les occasions permettant de faire pratiquer cette activité physique à des élèves en situation de handicap. Durant plus de 20 ans, j'ai ainsi pu utiliser différents supports (murs de gymnases, falaises dites « écoles » en site naturel) et dispositifs disponibles (cours d'EPS, projets éducatifs) en m'appuyant sur mes expériences et compétences acquises dans le cadre fédéral (comme initiateur puis moniteur d'escalade à la FFME). Apprendre à grimper à ces jeunes pour qui l'activité escalade semblait souvent improbable, tout en apprenant moi-même à prendre en compte leurs déficiences, est devenue progressivement un savoir-faire qui a marqué l'évolution de mon parcours professionnel.

A cette période, c'est majoritairement à partir de mes propres ressources et connaissances que je vais progressivement construire mes propres adaptations à l'encadrement de l'escalade. Entre ces différents cadres institutionnels, au milieu desquels j'évolue et continue de me former, je ne perçois pas encore de liens possibles. Grimper en situation de handicap paraît rester cantonné à des perspectives d'éducation ou de réadaptation, et mes expériences de l'entraînement et de la performance n'y sont pas vraiment reliées de façon construite. Il n'apparaît pas évident de faire des liens entre l'invention de l'escalade libre dans les années 1980, les premiers Jeux mondiaux des chaises roulantes et des amputés à Stoke Mandeville (GB) et cette Coupe du monde d'escalade. Pourtant, si grimper reste une activité « naturelle » que pratiquent spontanément les enfants, je peux faire à cette époque l'hypothèse que c'est en raison de la présence de représentations et de stéréotypes que cette activité sportive reste proposée seulement de façon exceptionnelle à des personnes en situation de handicap et dans ce cas, bien souvent dans un cadre à part, différent des pratiques communes.

Cette même année, ayant décidé de reprendre des études universitaires, je m'oriente alors vers un Master 2 de « Référent handicap » à l'Université Lumière Lyon 2. Le stage de terrain que je réalise dans ce cadre à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes (Aura) de la Fédération Française Handisport (FFH) me permet de travailler sur des liens possibles à construire avec les activités de la FFME, afin de développer l'handi-escalade dans les clubs. Les questions posées par le projet d'édification d'une société inclusive viennent rejoindre mon parcours d'enseignant et de grimpeur impliqué. Je m'interroge alors sur la possibilité de mettre en place des dispositifs inclusifs permettant de généraliser la pratique d'une escalade adaptée en l'intégrant aux espaces communs des clubs. Ma préoccupation, autant professionnelle qu'associative, prend la forme d'une recherche-action motivée par le besoin non résolu de parvenir à diffuser plus largement la pratique pour ce nouveau public, encore exclu de l'escalade. À la suite de cette formation, qui marquera profondément mon parcours, je me décide à poursuivre ce questionnement en l'approfondissant par l'engagement dans un cursus de recherche doctorale. Mon projet de départ est alors de pouvoir repérer et analyser ce qui se joue entre grimpeurs valides et handi-grimpeurs lors des temps de pratiques partagées existants. Particulièrement sensible à cette confrontation particulière entre un monde sportif traversé par des dynamiques de rationalisation et normalisation et celui de la diversité des corps et des psychés, je suis interpellé par ces gestes et mouvements nouvellement visibles qui peuvent venir bousculer les stéréotypes de l'escalade concernant les corps ou les modèles de la performance.

Mais très vite, il apparaît que les espaces de pratiques sont plus nombreux qu’imaginés au départ et surtout, que différentes modalités de pratique semblent exister, sans vraiment se croiser. Les deux premières années de recherche, durant lesquelles j’enseignerai en parallèle l’Activité Physique Adaptée (APA) en Centre d’Éducation Motrice (CEM), vont m’amener à investiguer plusieurs espaces de pratique des handi-escalades : celui des Établissements et des Services Médico – Sociaux (ESMS), celui d’une pratique plus ordinaire de loisirs dans et en dehors des clubs et celui de la compétition de haut-niveau. Il apparaît alors rapidement que ces espaces produisent des formes distinctes de pratiques et que les acteurs présents entretiennent des liens et des interdépendances pas forcément visibles au premier abord. Je vais alors m’orienter vers la possibilité de dresser un état des lieux de ces pratiques, permettant de dessiner une cartographie des réseaux qui se constituent progressivement dans un monde pluriel des handi-escalades.

Le spectacle mis en scène à Briançon cet été 2019 paraît satisfaire le monde institutionnel de l’escalade, en donnant à voir une forme de réussite du dispositif mis en place par la compétition fédérale, que vient renforcer le nombre de médailles obtenues par l’Équipe de France. Pourtant, l’avancée de ma recherche m’indique que la pérennisation de ces quelques événements médiatisés ne peut à elle seule constituer l’indication de la diffusion de l’handi-escalade lorsqu’elle s’inscrit dans le cadre plus général d’une innovation (que l’on peut qualifier de sociale du fait qu’elle concerne des personnes exclues ou stigmatisées). Il m’apparaît indispensable de questionner le parcours sportif des handi-athlètes présents et de parvenir à comprendre si celui-ci se trouve ou non relié aux autres espaces concernés par des handi-escalades.

Ayant entrepris cette même année une réorientation professionnelle importante en devenant professeur certifié à l’UFR STAPS de l’Université Claude Bernard Lyon 1, j’ai pris des responsabilités d’enseignement dans le département Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S). Ces fonctions que j’occupe tout en continuant mon travail de recherche me permettent de prendre de la distance vis-à-vis de mon sujet en élargissant amplement celui-ci aux dynamiques à l’œuvre dans le processus global de sportivisation des APA. En raison de l’absence d’écrits de référence sur « escalade et handicap », le besoin s’impose d’établir un état de lieux de terrain. Mon travail s’oriente donc largement sur une participation observante complétée par des entretiens et par l’analyse d’un corpus de publications sur cette thématique. Ce travail d’observation et de collecte s’équilibre progressivement grâce aux possibilités de prise de recul et de cadrage théorique que va m’offrir le Laboratoire Vulnérabilités et Innovations dans le

sport. Située au confluent de deux mondes, celui des escalades (Hoibian 1995 ; Aubel, 2005) et celui des situations de handicap (Gardou, 2012 ; Quentin, 2019), cette recherche permet de les relier de façon inédite, en les interrogeant au regard de deux axes structurants. Le premier est celui de la vulnérabilité. Elle sera appréhendée ici comme un processus dynamique reliant la fragilité subie par des personnes et /ou un groupe en raison de déficiences corporelles et/ou psychiques aux réponses individuelle et/ou collective à des situations de mise à l'écart d'une pratique sportive ordinaire. Le second est celui de l'innovation sportive. Elle sera abordée en tant que projet aux finalités évolutives, porté par des réseaux fluctuants d'acteurs humains et non-humains, et dont les directions de développement et les résultats restent imprévisibles.

Mes expériences de la pratique et de l'enseignement de la grimpe et mon vécu associatif au sein de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et de la Fédération française Handisport (FFH), m'ont permis d'identifier des formes plurielles de pratiques, autant pour les escalades que pour les handi-escalades correspondant à des réseaux d'acteurs. Mon travail de chercheur m'a amené à faire des allers-retours réguliers entre le terrain et une prise de recul réflexive soutenue par les apports de mon cadrage théorique⁴. En choisissant de m'intéresser de la même façon au caractère agissant des acteurs humains et non-humains présents dans ces réseaux d'handi-escalades, j'ai pu croiser les apports de la sociologie de l'innovation (Gaglio, 2011) et de l'acteur réseau (Callon, 2013) avec celle des situations de handicap (Goffman, 1975) (Stiker, 2013). Enquêter sur les dynamiques de traduction à l'œuvre actuellement m'a conduit à dresser un état des lieux des réseaux existants (avec leurs acteurs entrants ou sortants) et de situer leur état de robustesse et de développement. La recherche sur l'innovation qui a bien repéré que « l'évolution de la discipline [l'escalade] est fulgurante » (Akrich, 2006), me pousse alors à faire l'hypothèse que cette évolution favorise la diffusion et la transformation accélérée des handi-escalades. Celle-ci se situe dans un contexte largement favorable sur le plan historique, marqué par le processus global de sportivisation de l'escalade et les conséquences des lois sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH). Elle se caractérise par des implications sociales liées à la massification de la pratique de l'escalade et une valorisation croissante des activités handi-sportives, mais aussi des évolutions sociotechniques, particulièrement pour ce qui concerne les rôles et fonctions des Surface Artificielles d'Escalade (SAE)⁵ urbaines et du secteur marchand en pleine expansion. En enquêtant sur ce domaine de l'escalade destinée aux PSH encore très peu exploré, j'ai pu m'appuyer sur les travaux existant,

⁴ Sur lequel je reviendrai dans un chapitre dédié.

⁵ Murs et blocs composés de panneaux de bois résinés et équipés de prises en résine modulables, par opposition à SNE : Site Naturel d'Escalade (rochers et falaises).

portant sur l'organisation des pratiques sportives adaptées (Marcellini et al., 2000) et leur possible dimension inclusive (Valet, 2013).

La possibilité de relier escalade et situation de handicap pouvait encore paraître surprenante, voire déroutante, en 2013 lorsque les lecteurs du magazine spécialisé *Grimper* ont découvert un dossier inédit intitulé : « Escalade et Handicap »⁶. La description qui y était faite de cette activité sportive, lorsqu'elle pouvait être proposée aux personnes en situation de handicap, associait dans des articles juxtaposés : une information sur l'émergence d'un haut niveau, répondant à la nécessité de constituer en urgence une équipe de France et un reportage sur des pratiques issues du secteur médico-social, sous-tendues par des visées éducatives et thérapeutiques. Cette dynamique de sportivisation qui apparaît particulièrement sensible à travers une régulation opérée par les institutions et le mouvement sportif révèle cependant des « appropriations divergentes à l'intérieur d'une même pratique » (Bertrand, 2008). Les handi-escalades semblent se développer dans une tension entre deux mondes qui pourraient paraître homogènes et indépendants, voire antagonistes : celui du handicap relié aux pratiques physiques adaptées, à visées de santé et de réhabilitation, et celui de l'escalade orienté vers le sport de compétition via des formes de normalisation.

Quelques années plus tard, ce schéma binaire se retrouve largement bousculé et remis en question par l'irruption de nouveaux acteurs que constituent par exemple les salles marchandes, les règles liées aux normes de sécurité ou les propositions de formations spécialisées. Par ces points de convergence et d'interdépendances nouvelles, les traditionnels réseaux de l'escalade commune se retrouvent reliés et impliqués dans ce processus en cours de développement marqué par de nouveaux usages et leur appropriation progressive à travers un réseau d'acteurs qui semble s'étendre et se diversifier.

Ce travail de thèse nous⁷ a donc conduit à nous immerger entre 2016 et 2021 dans les différents réseaux proposant de l'escalade à destination des personnes en situation de handicap. Dans un contexte national porteur, associant l'ensemble des gouvernances du sport aux enjeux de participation et d'intégration des PSH qui favorisent une sportivisation (Elias & Dunning, 2007 [1986]) générale des activités physiques, nous avons choisi de centrer les recherches sur un

⁶ « Escalade et handicap, de la thérapie à la compétition », *Grimper*, le magazine de l'escalade, 2013. N° 147, p. 42-50

⁷ Ce glissement du « je » au « nous » n'est pas une coquetterie, mais vise à exprimer le glissement analytique dans une posture doctorale, qui inscrit la réflexion dans un ensemble d'auteurs et références, mais aussi plus pragmatiquement dans un collectif (encadrement doctoral, laboratoire...).

espace articulé autour du territoire lyonnais, selon une approche de type ethnographique utilisant un statut d'acteur impliqué et embarqué⁸. Trois champs d'observation prioritaires dans lesquels sont directement visibles des pratiques handi-escalades ont été investigués de la sorte : celui lié aux établissements médico-sociaux, celui de l'escalade commune de loisirs (principalement dans les clubs) et enfin celui lié à la performance et la compétition, dans le cadre fédéral. Tenant compte des dynamiques liées à la conjoncture actuelle d'olympisation et d'indoorisation accélérée de l'escalade urbaine, nous avons pu identifier une multiplicité de pratiques sportives dites « adaptées » conduisant à autant de traductions différentes de mise en œuvre de l'escalade. Dans cette thèse, une utilisation sera faite du pluriel pour désigner « les » escalades, en référence à la diversité des formes associées à cette discipline générique⁹, et ce même pluriel permettra d'évoquer la présence d'handi-escalades, dans le but d'exprimer l'existence d'usages hétérogènes et de configurations changeantes dans les modalités de pratiques utilisées, revendiquées ou conçues pour et par des personnes en situation de handicap.

Ce monde sportif se construit en étant traversé par des enjeux identiques à l'ensemble des autres sphères de l'activité sociale concernées par la question de l'accès et de la participation des PSH, comme le travail ou la culture. Inscrites dans un espace global des escalades parcouru par des poussées d'autonomisation ou de subordination « entre affirmation et dénégation du politique » (Defrance, 2000 ; Aubel, 2005), les handi-escalades sont elles aussi modelées par les différentes formes de traductions par lesquelles de nouveaux groupes d'acteurs vont pouvoir être enrôlés. Conscient que les relations entre les pratiques d'escalade et les situations de handicap s'organisent à travers une appropriation par la norme dominante des activités adaptées, nous avons choisi comme fil conducteur des observations sur ces trois terrains de pratique des handi-escalades, la recherche des indicateurs d'une dynamique de sportivisation (Marsault, 2009 ; Suchet, 2011). Ils peuvent être regroupés selon trois dimensions interdépendantes, dont l'apparition et la stabilisation ne sont pas forcément successives et continues (des états de chevauchements, de glissements et de vitesses inégales peuvent se combiner).

La première est reliée aux effets de la massification qui, si elle est flagrante pour la pratique globale des escalades, devra pouvoir être qualifiée et surtout quantifiée pour les dispositifs concernant les PSH. La deuxième se caractérise par une saisie institutionnelle qui, par exemple, cherche à produire un classement dans le système compétitif fédéral, par l'utilisation de catégories sportives issues d'un système de classification des déficiences. La troisième

⁸ L'approche sera développée dans un chapitre dédié.

⁹ Le Menestrel, Antoine, 2016. « Il y a Des escalades ». Article sur le site : Kairn.com. Consulté le 18/08/2019.

correspond au processus de rationalisation que l'on peut ici interroger comme une finalité de normalisation des corps « handicapés » rejoignant peut-être une forme de rationalisation des supports et espaces communs de pratique. Il est également intéressant de pouvoir y associer une quatrième dimension en relevant la présence éventuelle d'indicateurs d'une entrée des handi-escalades dans le processus de marchandisation, actuellement en cours dans le monde global des escalades (Aubel, 2004). Ce quatrième indicateur peut être particulièrement éclairant pour ce qui concerne les dispositifs mis en place dans les salles privées ou les formations dédiées à l'handi-escalade.

Ce prisme d'observation nous a permis de nous orienter dans le foisonnement des investigations possibles à l'intérieur de cette innovation dont le développement reste en mouvement. Il a servi à repérer des étapes clefs, comme autant de points de basculement entre des phases successives de diffusion ou de resserrement témoignant d'un processus toujours en cours.

Afin de rendre compte de ce travail de recherche, cette thèse a été rédigée à partir de deux grandes parties. La première est consacrée à la contextualisation des deux mondes à la croisée desquels se situe notre thématique : celui des escalades et celui des situations de handicap. Nous commencerons par repérer et analyser les mouvements et les lignes de force dont le dynamisme reste encore présent actuellement. Nous dresserons ensuite un état des lieux des pratiques sportives destinées aux PSH, en observant la place occupée par la notion de handicap dans la société et celle accordée aux handi-sportifs. Ce long développement liminaire, peut-être atypique dans un manuscrit de thèse, décale légèrement l'étape de l'état de l'art. Il vise assurément à contextualiser les grandes transformations de l'escalade et de la pratique handi-sportive avant, ou en parallèle, de leur rencontre. Il s'appuie bien sûr sur une synthèse des acquis académiques sur le sujet, mais comprend aussi déjà des informations liées à l'enquête qui participe à cadrer le terrain à venir. Cette étape importante de construction de l'objet nous est apparu à la relecture comme une sorte d'écho de notre propre parcours de sportif, de professionnel et d'apprenti-chercheur à la croisée de ces mondes. Nous procéderons alors ensuite, plus classiquement, à la présentation du cadre théorique et de la méthodologie de recherche choisie, qui s'articulent autour d'une enquête de terrain de type ethnographique.

Dans la seconde partie seront présentés les principaux résultats obtenus sur les trois terrains de recherche : celui des ESMS, celui des pratiques de loisir en club et celui de la compétition fédérale. Les données recueillies sont principalement issues de situations d'observation directe ou participante, de la collecte d'informations relatives à l'handi-escalade sur les sites internet et les différentes publications consacrés au monde des escalades, ainsi que d'entretiens menés

auprès d'acteurs humains impliqués dans le processus. Leur analyse visera en premier lieu à proposer une cartographie du déploiement actuel des pratiques d'handi-escalades, à partir du territoire lyonnais, en mettant en évidence les différents acteurs agissants et leurs interactions au sein des réseaux identifiés. Mais ces repères diachroniques visant à identifier les dynamiques et les flottements des trajectoires d'innovation seront enrichis en second lieu par des focalisations analytiques sur des faits ou des acteurs marquants, parfois caractéristiques d'une phase de développement, parfois particulier à un des mondes étudiés.

Nous nous attacherons à repérer quels sont les acteurs qui entrent dans cette configuration sociale (Elias, 1993) des handis-escalades, et s' éloignent ou en sortent. Ce travail cherche à pouvoir mettre en évidence les réussites et les impasses des différentes traductions de l'innovation menant ou non à une appropriation et une possible généralisation. C'est en resituant en permanence les programmes en cours dans une culture globale de l'escalade, elle-même remise en question par l'olympisme¹⁰ et l'indoorisation, et en les faisant dialoguer avec la sociologie du handicap et les enjeux de la singularité dans une gouvernance institutionnelle du sport. À partir de notre point de départ, géographiquement situé, nous pourrions apprécier les formes déjà visibles de certains dispositifs, et celles qui le sont moins, en essayant de comprendre comment elles s'insèrent et se relient à ce contexte général lui-même en mouvement. Nous pourrions alors nuancer ou affirmer nos premières hypothèses en repérant si des particularités relatives aux caractéristiques propres de l'escalade sont à l'œuvre de façon spécifique ou si le développement des handi-escalades reproduit de façon plus ou moins similaire celui de l'ensemble des activités physiques adaptées lorsqu'elles se sportivisent.

Entre initiatives éparées et diffusion structurée s'orientant vers une possible généralisation, nous avons cherché à mettre en évidence les articulations des points de bascule entraînant une réorientation ou une disparition des programmes existants. En nous situant au-delà d'une recherche visant à constituer un simple répertoire de différentes formes de pratiques d'escalade existant pour les personnes en situation de handicap, l'observation de l'évolution de ces réseaux, passant par l'identification des acteurs humains et non humains qui les composent, doit nous permettre de rendre visible ses réussites et ses impasses. La mise en évidence des dynamiques qui animent les réseaux étudiés, nous conduira à pouvoir évaluer l'état de solidité et de déploiement du processus en cours. Nous pourrions alors nous demander si, dans le sillage des nouvelles configurations des handis-escalades créées par cette innovation, peuvent ou non

¹⁰ Suite à un processus long et controversé, l'escalade est devenue pour la première fois discipline olympique aux J.O. d'été de Tokyo, en 2021.

émerger de nouveaux usages et si ceux-ci seraient susceptibles de s'étendre à d'autres espaces sociaux, pouvant mener ou non à son appropriation et une possible généralisation. Cette approche par les situations de handicap et les enjeux de l'accessibilisation d'une pratique sportive inclusive permet d'éclairer des angles morts de la recherche sur l'escalade, en questionnant les relations valides et non valides.

Pour parvenir à décrypter progressivement ce processus de développement des handi-escalades, nous avons fait le choix de commencer par situer de façon approfondie le contexte social, technique et économique des escalades d'une part, puis celui des situations de handicap d'autre part. Les deux longs développements, qui ouvrent notre travail, vont permettre de procéder à une relecture historique située permettant de faire ressortir des traits caractéristiques qui seront nécessaires par la suite, pour mieux comprendre l'objet lui-même et ce qu'il se passe à la rencontre des deux mondes. Cette démarche est en lien direct avec notre propre positionnement de thésard qui, dans une posture de chercheur faisant le lien avec son parcours personnel, associe des données empiriques de praticien aux articulations théoriques. Elle se construit sur la conscience claire d'être nous-mêmes issu de ces deux mondes : celui des escalades et celui des situations de handicap, devenu progressivement un acteur impliqué dans ce point de convergence où se situent les handi-escalades.

« L'inconnu se trouve aux frontières des sciences, [...]

C'est là qu'il faut pénétrer [...]

D'abord parce qu'on sait qu'on ne sait pas,

et parce qu'on a le sens vif de la quantité des faits "¹¹.

Partie I :

Construction de l'objet, cadrage théorique et méthodologie

¹¹ Marcel Mauss, 1936. Les techniques du corps.

1^{er} Chapitre : Escalades et situations de handicap

En 2009, alors que j'exerçais comme enseignant spécialisé dans un établissement scolaire accueillant des élèves déficients visuels, j'ai construit et conduit un projet permettant de faire pratiquer l'escalade à un groupe de collégiens et lycéens. Commencé sur le mur d'escalade construit à cette occasion, ce projet s'est ensuite élargi à la pratique en site naturel et a finalement débouché sur l'envie de réaliser une ascension rocheuse d'un sommet emblématique des Alpes. Avec l'équipe mobilisée à cette occasion, nous avons choisi de gravir le Mont Aiguille, situé dans le Vercors¹², en grande partie pour la dimension évocatrice de ce sommet rocheux autrefois appelé : Mont inaccessible .



Source : Isère-tourisme.com

L'accompagnement de ces jeunes en situations de handicap pour leur permettre de se découvrir de nouvelles compétences par l'escalade et à travers une forme d'exploit sportif en groupe, a constitué un point de départ marquant pour la suite de mon parcours autour des activités physiques adaptées. J'ai ainsi commencé à imaginer des pratiques d'escalades pour des personnes en situation de handicap, en inventant les adaptations nécessaires, tout en les reliant au processus historique de l'invention de l'escalade, qui entrera rapidement en résonance à des perceptions et représentations révélées par les réactions observées à la suite de ce projet. En juin 1492, la réalisation de cette première ascension inédite par le seigneur Antoine de Ville, spécialiste de l'assaut des places fortes, va nécessiter de réunir une équipe de spécialistes capables de concevoir et de manipuler des outils spécifiques : cordes, échelles et grappins, qui

¹² Ce monolithe de calcaire culminant à 2087 m, est situé sur le département de l'Isère (38).

seront conçus pour s'adapter aux exigences de l'escalade. Avec le souci de mettre toutes les chances de son côté pour réaliser cette prouesse, le valeureux chevalier va également s'entourer en plus d'un prédicateur et d'un aumônier afin de pouvoir parer à toute rencontre avec les êtres surnaturels supposés demeurer dans ces hauteurs encore inexplorées, et pouvoir, une fois au sommet, y dire la messe et y ériger des croix.

Cette ascension, qui fut authentifiée par huissier et est aujourd'hui habituellement considérée comme l'acte de naissance de l'alpinisme et de l'escalade (Briffaud, 1988), n'a bien entendu plus grand-chose à voir avec les performances sportives olympiques que les spectateurs des Jeux de Tokyo ont pu découvrir pour la première fois dans l'histoire de ce sport durant l'été 2021. Si l'escalade contemporaine a largement quitté l'espace des sommets vierges, pour de nouveaux terrains de jeu artificiels où l'homme de loi a été remplacé par un jury d'officiels fédéraux, elle n'en est pas moins une héritière, souvent rebelle, d'une recherche régulière d'émancipation et de réinvention. En cherchant à repérer et analyser les liens qui se sont constitués entre cette activité sportive aux multiples formes et sa mise en œuvre dans le domaine des activités adaptées destinées aux personnes en situation de handicap, nous nous situons en référence à un processus inscrit dans le temps long. Depuis les premiers jeux de *Stoke Mandeville* destinés à la réhabilitation par le sport des invalides de guerre¹³ jusqu'aux actuelles Coupes du Monde de *Paraclimbing*, nous inscrirons cette recherche en lien avec les processus de sportivisation à l'œuvre dans le domaine des activités physiques adaptées.

Cette sportivisation de l'escalade se définit comme un « processus social, notamment institutionnel [...] par lequel une activité ludomotrice [...] acquiert le statut de sport » (Parlebas, 1999), régulièrement utilisé dans le champ de la sociologie du sport pour faire état de l'évolution d'une activité physique qui, en s'institutionnalisant et en se conformant aux règles sportives de la compétition, crée des formes de pratiques qui peuvent s'opposer aux usages traditionnels (Elias & Dunning, 1994). Processus complexe, toujours en cours de stabilisation, il agrège ou éloigne différents acteurs de l'escalade, conduisant régulièrement l'émergence de nouvelles transformations de ses modalités et finalités. C'est à partir de ce point de repère théorique, permettant de faire émerger l'appropriation par les acteurs d'une centration sur l'entraînement, la performance ou la compétition, au détriment d'autres enjeux hétéronomes à visées éducatives de détente ou d'entretien physique et corporel par exemple, que nous pourrions

¹³ Dans l'hôpital de ce village de Grande-Bretagne, le neurologue Ludwig Guttmann, va créer à partir de 1948 des jeux et rencontres sportives intitulés : *World Wheelchair and Amputee Gates*, précurseurs des premiers jeux paralympiques.

chercher à voir si les pratiques d'escalades adaptées se construisent et s'organisent selon les mêmes dynamiques.

A. Le monde des escalades

Signifiant à l'origine le fait de « prendre d'assaut », le verbe escalader définissait ensuite au XVIIe siècle l'action de : « pénétrer dans un lieu en franchissant la clôture »¹⁴. Cette franchie concrètement, mais aussi symboliquement, par Antoine de Ville a ouvert la voie à une discipline sportive qui se définira elle-même, près de 500 ans plus tard, comme étant « toujours en mouvement » tout en se considérant comme « une activité ancestrale de l'humanité qui fascine et inspire bien au-delà des grimpeurs »¹⁵.

1. Une histoire en mouvement permanent

a. Une sportivisation, pour en finir avec l'alpinisme

Le point de départ de l'histoire de l'escalade moderne pourrait correspondre à l'émergence de l'affirmation progressive d'une volonté d'émancipation vis-à-vis de l'alpinisme et du milieu montagnard, qui apparaissent notamment à ce moment-là comme orientant trop l'activité autour de valeurs liées à la prise de risque. La présence de cet enjeu nécessitant un engagement complet, voire absolu, constituait la manifestation d'une célébration, jugée jusque-là acceptable, d'une certaine forme d'élitisme se situant dans un « au-delà » du simple champ sportif (Walch, 2014). Le célèbre guide René Desmaison ne concevait pas sa passion, dont il avait fait sa profession, comme un simple sport, mais comme un « idéal dont la vie était l'enjeu », en affirmant que « seul celui qui pratique le grand alpinisme peut en connaître et la grandeur et la rigueur » (Desmaison, 2010). À partir des revendications à caractère libertaire qui vont alors apparaître et auxquels fait référence Olivier Hoibian, il apparaît possible

¹⁴ Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)

¹⁵ *Climbing ethic*, 2016. Charte d'éthique de l'escalade. *Histoire et contexte*.

<http://climbing-ethics.galactron.org/Charte-d-ethique-de-l-escalade.html>. Site consulté le 21/11/2019

d'identifier une forme de changement d'état (Bourdieu, 1987) du champ de l'alpinisme se situant entre 1965 et 1985 (Hoibian, 1995).

Déjà, dans les années d'après-guerre marquées par le projet social issu de la Résistance, cette vision de l'escalade comme un support d'affirmation d'une excellence sportive, couplée à une pureté de l'éthique (Moraldo, 2017) commence à être publiquement dénoncée, par des organisations d'éducation populaire comme la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) qui milite pour une démocratisation de l'accès au sport et s'implique dans la rénovation des contenus de l'éducation physique à l'école et le soutien au développement des services publics des APS¹⁶. Dans la revue : « Tourisme et travail », Pierre Lambert fustige par exemple l'élitisme d'une pratique qui « crève de l'individualisme forcené de la plupart de ses pratiquants. Ils vous disent “pureté des cimes”, “solitude”, “loin d'en bas”, “là-haut, seul dans la lumière”, ou bien encore : “plus près de Dieu”, mais au fond, ils veulent rester entre eux »¹⁷. Il est intéressant de repérer que ces approches critiques, défendant un projet visant à permettre de démocratiser et de généraliser la pratique de l'escalade viennent faire écho à une revendication qui émerge également dans la même période, mais venue de pratiquants déjà initiés, devenus des experts reconnus et performants de l'activité. Ces nouveaux alpinistes, bien souvent « rochassiers » d'excellence bien qu'issus de lieux de vie souvent éloignés du sérail chamoniard (on pensera particulièrement au groupe dit « des Parisiens » formés sur les blocs de Fontainebleau, ou à celui des Marseillais usagers des parois calcaires des Calanques) veulent légitimer une autre forme de pratique, dégagée des enjeux alpins. Les alpinistes genevois, en venant s'entraîner toute l'année sur les parois du mont Salève¹⁸, vont ainsi contribuer à mettre en évidence l'émergence de ces pratiques nouvelles. Ce qu'ils nomment alors « varappe », selon un terme de patois local désignant un couloir rocheux qui restera longtemps dans l'usage courant, concourt à élaborer les bases d'une pratique sportive distincte des courses en montagne. Conçue comme un entraînement préparatoire à l'alpinisme, elle autorisera « la possibilité de répéter les voies à de nombreuses reprises et le partage des informations, via les

¹⁶ Héritière des premiers Clubs ouvriers du début du XX^{ème} siècle, cette fédération multisport est créée en 1934, avec pour objectif entre autres, de faire face à la montée du fascisme en France et à préparer les adhérents à un rôle de « citoyen au service d'une République Laïque et Démocratique ».

Source : FSGT.org, site consulté le 22/11/2019.

¹⁷ LAMBERT Pierre, octobre 1948. « La montagne ne tue pas », Revue : *Tourisme et travail*, n° 7, Paris.

Cité par Jean-Paul Walch, « Comment l'escalade est devenue un sport », *Le Monde Diplomatique*, n° 725, Paris, août 2014.

¹⁸ Ce sommet, surnommé « montagne des Genevois » bien que situé en Haute-Savoie (74) domine l'agglomération de Genève en Suisse. Culminant à 1379 m, il présente une longue face de falaises calcaires propices à la pratique de l'escalade sportive.

topos descriptifs, permet un entraînement physique et technique plus intensif, avec moins d'aléas et une plus grande sécurité » (Walch, 2014).

Né en 1904, le grimpeur et alpiniste Pierre Allain, qui fut également un inventeur visionnaire, commence dès les années 1930 à concevoir la pratique de l'escalade en région parisienne comme un entraînement régulier permettant de préparer la saison d'été en montagne¹⁹. C'est sur des blocs de grès qu'il mettra au point et développera les premières chaussures spécialement pensées pour s'adapter aux besoins spécifiques de l'escalade rocheuse, utilisant de plus en plus de petites prises : les « grattons » et la pause de la semelle à plat en « adhérence ». En référence à l'inconfort des premières chaussures d'alpinisme en cuir, pourvues de clous métalliques sous la semelle pour pouvoir offrir un minimum d'accroche sur la neige et la glace, et dont la rigidité était souvent synonyme de blessures pour les pieds, ces nouveaux outils technologiques seront dénommés : « chaussons d'escalade ». L'utilisation d'une tige en toile et d'une semelle de caoutchouc se révélera beaucoup plus efficace que les traditionnelles espadrilles utilisées jusque-là, et leur appropriation par les grimpeurs modernes se transposera rapidement jusqu'au milieu alpin, pour les courses rocheuses difficiles. Visionnaire dans bien des domaines, Pierre Allain défendra dès 1949 sa conception de l'escalade qu'il considère comme une discipline autonome : « Ce n'est pas uniquement en vue de courses en montagne que nous allons à Bleau²⁰ et que nous y grimpons, c'est même surtout parce que nous en faisons un jeu qui nous passionne en lui-même » (Allain, 1999). A partir de l'interrogation de ces ressorts ayant transformé les finalités d'une escalade pour qu'elle devienne elle-même sa propre finalité, nous pourrions par la suite nous questionner sur l'existence de justifications similaires lors de la mobilisation de cette activité pour un usage handi. Cette réflexion nous conduira à nous demander si des pratiques handi-escalades peuvent exister pour elles-mêmes, avec une logique sportive propre, en se défaisant d'objectifs centrés uniquement sur des perspectives thérapeutiques l'associant à une fonction d'outil de réadaptation des corps meurtris.

¹⁹ On lui doit, entre autres, la première ascension de la Face Nord du petit Dru dans le massif du Mont-Blanc en 1934 et la première expédition française en Himalaya sur les pentes du Hidden Peak en 1936. Dans son atelier d'Uriage (38) il concevra et fabriquera du matériel innovant pour l'escalade descendeur et mousquetons.

²⁰ Diminutif de : Fontainebleau (77). Nom donné au site d'escalade naturel offrant une multitude de parcours et voies sur des blocs de grès disséminés dans la forêt. Ce lieu fondateur de la pratique de l'escalade sportive est encore une référence mondiale pour la discipline, toujours massivement fréquenté par des grimpeurs locaux comme internationaux.

L'escalade comme un jeu

Cette transformation révolutionnaire du programme d'usage de l'escalade permet alors de pouvoir grimper en revendiquant la liberté d'une action librement choisie, car il n'y a pas de sommet à conquérir, sans autres obligations que celles décidées par le grimpeur qui invente lui-même les itinéraires et obstacles qu'il va tenter de franchir, tout en n'ayant pas à subir de contraintes extérieures du milieu alpin (particulièrement celles imposées par les risques liés à la météo, aux conditions d'enneigement, à l'altitude ou encore aux difficultés du retour). L'action de grimper devient alors effectivement un jeu par l'association des cinq critères permettant de le définir (Caillois, 2009). C'est une « fiction réelle » ancrée dans une réalité : le rocher et les prises existent vraiment, dans laquelle le grimpeur peut s'investir pleinement et aussi sérieusement que pour une activité de l'existence ordinaire comme le travail. Elle nécessite « l'adhésion », puisqu'il n'y a escalade que si le grimpeur décide de tenter l'itinéraire qu'il a choisi, en respectant les règles communes qui structurent le jeu, particulièrement sur ces blocs rocheux de faible hauteur où, si la finalité était de parvenir au sommet, il serait souvent plus efficace de faire le tour par un accès plus aisé ou d'utiliser une échelle. La « frivolité » y est admise puisque, contrairement à l'engagement et aux risques subits en haute-montagne, l'échec dans un passage n'a pas de conséquences sur la réalité. Chaque grimpeur peut sans cesse créer, proposer et essayer de nouveaux itinéraires et mouvements en tentant de se surpasser. « L'incertitude » enfin, reste l'essence même de l'activité, car chaque escalade est unique, aucun mouvement dicté par la configuration naturelle du rocher ne peut être en tout point semblable à un autre. On ne sait jamais à l'avance par quelles formes motrices seront résolus les problèmes rencontrés lors du déplacement vertical.

En se reconnaissant dans le jeu, l'escalade peut donc se revendiquer et se réinventer à partir des conceptions de ses pratiquants, non plus comme un moyen, mais comme une possible fin en soi. C'est ainsi qu'en 1955, à l'occasion de la Fête de l'Humanité, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) installe une tour annonciatrice des futures SAE, support inédit lui permettant de prôner un développement de l'escalade comme une pratique s'autonomisant distinctement du milieu montagnard en se destinant à un plus large public que celui des alpinistes déjà pratiquants : « Elle oppose ainsi le champion, protégé en falaise par un équipement "béton", au héros défiant la mort à chaque instant » (Walch, 2014).



Source : Archives FSGT, sur le site fsgt.org

Pour cette fédération, la démocratisation des sports verticaux passe donc par une sportivisation de l'escalade et par la mise à l'écart des risques subis. À travers ces nouvelles ascensions, on ne cherche également plus à faire avancer la science ni à parvenir coûte que coûte à planter au plus haut le drapeau national, même si le vocabulaire encore utilisé pour décrire les gestes réalisés afin de réussir une « première » peut nous ramener à la démonstration d'une excellence (Moraldo, 2017). La prouesse sportive, concrétisée par la performance face à la difficulté des passages choisis tend à s'imposer alors que la notion de sommet s'efface puisque le haut de la voie n'a plus qu'une existence de circonstance qui n'est pas forcément le point culminant de la falaise ou du mur et l'on commence même à réaliser des traversées à l'horizontale. Les espaces de jeu vont donc se diversifier et se multiplier, ouvrant la voie à de nouvelles finalités. La possibilité « d'adapter » l'escalade à des contraintes de temps, d'espace et même de compétences devient une source de pluralité de la pratique, ouvrant la voie aux possibilités d'une activité adaptée aux besoins spécifiques de certains de ses usagers. Cette nouvelle disposition permet alors d'envisager l'ouverture de la pratique à des personnes à besoins spécifiques qui en étaient jusque-là exclues.

L'escalade libre, un processus d'homogénéisation des pratiques

Sur le territoire européen, un certain nombre de pionniers s'étaient déjà engagés dès le début du XXe siècle dans l'expérimentation et la mise en scène d'escalades accordant plus d'importance au style de sa réalisation plutôt qu'à son objectif initial d'atteinte d'un sommet. L'autrichien Paul Preuss défendra ainsi jusqu'à sa mort en 1913 sa vision d'une escalade minimaliste, sans usage de corde ni de piton, accordant plus d'importance au style employé pendant l'ascension plutôt qu'au but ordinaire du sommet dont il s'obligeait également à redescendre en effectuant une descente complète, dans ce qu'il conviendrait d'appeler aujourd'hui un solo intégral²¹. Mais c'est dans le contexte social issu des mouvements contestataires exprimés au cours de l'année 1968, marqué par un clivage entre un monde ancien qui tente de résister au changement et les nouvelles générations qui le dénoncent, que vont se généraliser des formes élaborées et structurées de ces nouvelles pratiques d'escalade. De cette remise en cause d'un ordre établi jugé trop élitiste et fermé vont émerger de nouveaux usages dans plusieurs pays qui présentent des similitudes topologiques. Lorsque l'absence de massifs et de sommets suffisamment significatifs pour la pratique de l'alpinisme est contrebalancée par des sites rocheux conséquents, des communautés de grimpeurs « délaissant la quête aristocratique des “premières” [choisissent de se concentrer sur] l'ouverture de nouvelles voies, plus difficiles, où l'on privilégie la beauté du geste technique » (Walch, 2014).

Largement influencés par l'idéologie issue du mouvement hippie né aux USA, les modes de vie qui y sont associés et les imaginaires d'un retour à la nature, ces groupes vont, sans concertation préalable ni communication immédiate, développer de façon assez similaire et convergente, sur plusieurs sites différents à travers l'Europe, de nouvelles règles du jeu amenant à la défense d'une éthique particulière pour cette escalade « libre ». En choisissant de faire disparaître les freins liés à un passé jugé révolu, comme l'altitude, la longueur des itinéraires ou l'usage abusif de matériels coûteux et irrespectueux de la nature du rocher, ils vont décider de valoriser une nouvelle forme d'exploits individuels, qui ne se réduiront plus à une prise de risque reliée à une possible sanction mortelle ou à l'exploration de territoires inconnus (Hoibian, 1995).

²¹ Auteur de plus de 150 premières dans les Alpes, cet alpiniste exceptionnel avait théorisé sa conception de la pratique, à travers plusieurs articles en partant du postulat qu'un grimpeur « ne devrait entreprendre que des projets qui sont en deçà de son plus haut niveau de compétence », l'usage des outils d'assurage et de sécurité ne se justifiant qu'en cas d'extrême urgence et jamais comme étant le moyen nécessaire à l'ascension.

L'exemple du mouvement *Rotpunkt* né en Allemagne autour du site d'escalade emblématique du Frankenjura est particulièrement révélateur de ce processus. Dans ce massif phare de l'escalade germanique, les itinéraires très exigeants qui parcourent ses tours de calcaire (prises de petite taille et aux préhensions complexes, voies courtes, mais extrêmement intenses physiquement) sont répétés par des générations de grimpeurs traditionnels (en culotte de cuir) qui utilisent les points d'aides artificiels (pitons, échelles et étriers) pour franchir les passages les plus ardues, jugés alors impossibles sans cette aide. À partir de 1973, une jeune génération iconoclaste s'y active, menée par le grimpeur et alpiniste Kurt Albert qui s'amuse déjà à provoquer les anciens avec ses tenues bariolées et décide de peindre un cercle rouge au bas des voies dont il tente de « libérer » tous les passages libres sans utiliser d'autres points d'appui que ceux offerts naturellement par le rocher. Lorsque la voie est enfin réussie dans son intégralité et seulement selon cette nouvelle éthique, le cercle est rempli de cette même peinture et apparaît alors le « point rouge » qui signale la performance tout en signant une forme de provocation assumée adressée à l'ancienne génération. Cette démarche d'escalade libre, qui se traduira de façon similaire par le mouvement du *Redpoint* en Grande-Bretagne, rejoint celle initiée dès le milieu des années 60 par Claudio Barbier qui milite pour l'escalade libre dans les Ardennes belges. Ce grand alpiniste et grimpeur, spécialiste des voies rocheuses des Dolomites en Italie, procède déjà de son côté au « jaunissement » des voies. C'est-à-dire qu'il décide de marquer de peinture jaune, les pitons qu'il n'avait pas utilisés pour progresser, signalant ainsi aux suivants qu'il était donc désormais possible de s'en passer pour grimper dans cette voie.

En France, c'est le grimpeur parisien et guide de haute-montagne Jean-Claude Droyer de retour des USA, où il a pu constater l'avancée du chemin pris par les forts grimpeurs américains, qui va entreprendre de codifier ces règles nouvelles de l'escalade libre. En reprenant ses propos parus dans un article de 1975 intitulé « Aimer la montagne », Olivier Hoibian (1995) identifie une situation de « crise majeure » que vit alors l'alpinisme face à une forme de perte de valeur qu'exacerberait un usage excessif du matériel technologique jugé irrespectueux de l'environnement rocheux, conduisant à une « perte de sens » de l'escalade. Les enjeux d'une compétition symbolique entre les grimpeurs « libres » et les alpinistes classiques se retrouveront ensuite chez les grimpeurs libres entre eux, mais sous couvert de dénégation (Aubel, 2005). Le développement de nouveaux outils techniques favorisant le confort et la sécurité des grimpeurs et grimpeuses (cordes dynamiques, baudriers ou pitons à expansion) viendra accompagner l'élévation rapide du niveau de réalisation dans la difficulté des voies gravies. L'ouverture de l'échelle de difficulté des cotations de l'escalade semble alors ne plus

pouvoir s'arrêter, stimulant ainsi de nouveaux usages et l'invention de matériels inédits, plus adaptés aux exigences de ces performances modernes.

L'exemple du grimpeur allemand Wolfgang Güllich est particulièrement significatif des directions prises par la sportivisation en cours. En associant à la démarche intellectuelle de création, un entraînement physique intensif, il devient rapidement un exemple d'athlète complet. Sa carrière sportive et médiatique le propulsera au rang d'icône pour toute une génération pour laquelle grimper n'est plus la seule expression d'un talent inné, mais bien un choix de vie complet, combinant esprit de découverte et d'invention avec la mise en place d'indispensables procédures de renforcement musculaire, intenses et innovantes. C'est ainsi que pour réaliser « Action directe » en juillet 1991, première voie de l'histoire élevant le niveau de difficulté à 9a²², franchissant ainsi une étape décisive qui marquera durablement l'imaginaire de l'escalade, Wolfgang Güllich s'est entraîné spécifiquement. Cet itinéraire de 12 mètres seulement, bien qu'équipé depuis près de 10 ans, résiste toujours aux meilleurs grimpeurs du moment. Il délaisse donc pour un temps le travail sur le rocher pour se consacrer à celui des mouvements spécifiques dictés par la voie : des tractions sur monodoigt, qui vont être rendues possibles par l'invention d'un agrès d'entraînement spécialement pensé pour cette ascension. Constitué de lattes de bois horizontales, d'épaisseurs variables, disposées en forme de barreau d'échelle sur un panneau légèrement déversant, il lui permettra de préparer son corps à supporter les contraintes spécifiques des mouvements à réaliser pour son projet. Toujours d'actualité, cet outil simple et peu coûteux à réaliser, est toujours présent trente années plus tard dans tous les espaces d'entraînement dédiés à la performance (portant désormais le nom de : Pan Güllich).

La facilité apportée par les moyens de transport et de communication qui favorisent les échanges internationaux va contribuer en parallèle à diffuser ces innovations et à créer de nouveaux espaces d'émulation sportive où se retrouvent tous les nouveaux acteurs de cette escalade libre. Certains sites rocheux sont promus au rang des « passages obligés » pour tout grimpeur qui se respecte (par exemple le site des gorges du Verdon [83]), et les pieds des falaises à la mode deviennent des carrefours d'acculturation, de partage des dernières évolutions, mais aussi de confrontation de niveau. Au début des années 80, le film documentaire : « La vie au bout des doigts »²³ va populariser dans le monde entier ces nouveaux grimpeurs dénommés « à

²² Cette cotation du degré de difficulté correspond à une échelle ouverte, sur laquelle nous reviendrons en détails page 72 de notre manuscrit.

²³ Film documentaire de Jean-Paul Janssen, diffusé en 1982 sur Antenne 2 dans l'émission : *Les carnets de*

mains nues », à travers l'image très médiatique d'une nouvelle icône de l'escalade libre : Patrick Edlinger²⁴. Avec son complice Patrick Berhault²⁵, ils vont contribuer à élever le niveau de pratique de l'escalade en France, en « épousant un mode de vie à la californienne. Ils grimpent à temps complet, faisant le siège des gorges du Verdon dans leur camping-car, travaillant les voies des jours durant, combinant assouplissements et musculation » (Walch, 2014). L'ouverture de voies nouvelles, selon le modèle libériste, revendique la mise en scène d'un mode de vie qui se voudrait dépouillé à l'extrême et dans lequel, la beauté du geste technique et l'engagement complet du grimpeur se revendiquent comme des modèles. Leurs exploits, à l'esthétisme revendiqué, sont autant de signes d'un intérêt pour le jeu de l'escalade pour et par lui-même. Une dimension créative du mouvement apparaît, intégrant une forme de « sensualité » dans le contact avec les éléments naturels déconstruisant certaines normes de la performance (particulièrement la progression dans la difficulté pure) pour en rechercher d'autres qui déboucheront sur des expériences de danse-escalade²⁶.

La médiatisation de cet art nouveau de la grimpe se diffuse jusque dans le grand public à travers l'image de cet athlète, que l'on surnommait « Le blond » ou même « Dieu », suspendu par une seule main, en solo au-dessus du vide, en constituant un élément fondateur du nouveau récit proposé par ces grimpeurs libres, tout en réactivant le paradoxe de l'imagerie du risque, si éloigné des tendances décrites auparavant. L'image iconique véhiculée par son apparence corporelle et ses méthodes d'entraînement valorisant la souplesse au même titre que la force des doigts, seront théorisées avec l'aide de deux universitaires dans un ouvrage au titre évocateur : « Grimper, pratique et plaisir » (Edlinger, Ferrand, & Lemoine, 1985) qui contribuera à installer durablement une série de stéréotypes associés à l'image d'un modèle de grimpeur, dans la construction d'un nouvel imaginaire pour ce sport en pleine émergence. La quatrième de couverture de cet ouvrage résume parfaitement la direction prise par ce nouveau style : « Sport enfin reconnu pour lui-même et pratiqué comme une discipline à part entière

l'aventure, et nommé aux Césars.

²⁴ Patrick Edlinger, 1960-2012, grimpeur et compétiteur français, entré dans la légende de l'escalade par les images médiatisées de ses ascensions en solo et sa domination sportive lors des premières compétitions internationales.

²⁵ Patrick Berhault, 1957-2004, grimpeur et alpiniste français, guide de haute montagne et professeur à l'École nationale de ski et d'alpinisme. Grimpeur de très haut niveau, il explorera toutes les facettes de la discipline, sans pour autant renoncer à l'ouverture et la création d'itinéraires originaux en haute montagne.

²⁶ Patrick Berhault en sera un des promoteurs en France, comme en témoigne une archive sur le site de l'INA : <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/i17194352/patrick-berhault-et-la-danse-escalade> ; site vérifié le 12/01/2022.

Devenu très tenu de nos jours, cet axe artistique de l'escalade a gardé une part de visibilité notamment par les créations d'Antoine Le Menestrel et de sa compagnie des Lézards bleus : https://www.lezardsbleus.com/PAGES/rubrique_compagnie/tunnel_compagnie.html ; site vérifié le 12/01/2022.

cultivant sa différence avec l'alpinisme, l'escalade a accédé à la notoriété avec Patrick Edlinger. Ce livre présente une méthode cohérente qui vous permettra de franchir toutes les étapes menant à la maîtrise de cet art ».

Nous verrons dans la partie de ce travail concernant plus spécifiquement l'handi-escalade que ces représentations continuent de traverser encore aujourd'hui les pratiques adaptées lorsque leurs différentes traductions viennent questionner une possible distinction ou non avec les modèles dominants de l'escalade commune. Ces interrogations sont particulièrement perceptibles dans le rapport entretenu avec l'apparence corporelle, tant sur le plan esthétique à travers les gestes produits, mais aussi dans l'image d'un profil idéal qui se voudrait performatif (à travers la force des bras ou la souplesse du bassin par exemple). Exister en tant que grimpeur s'inscrit dans cette ambivalence permanente entre besoin de se différencier et nécessité de se conformer. Celle-ci résonne particulièrement lorsque les corps ou les ressources cognitives sont considérés comme différents de l'idéal typique du grimpeur performant, dont les réalisations seraient mesurables et comparables.

b. Des pratiques alternatives qui s'organisent

Le processus de construction de l'escalade moderne est inscrit dans la temporalité de ces années quatre-vingts durant lesquelles on observe le développement de nouvelles disciplines, liées à l'utilisation de l'environnement naturel, comme le surf des neiges, le VTT ou les activités en eau libre. Si ces pratiques viennent offrir des sensations corporelles renouvelées tout en répondant à « un besoin de "consommation" rapide du geste sportif » (Bourdeau, 1998), elles s'inscrivent en écho à l'émergence de la danse contemporaine déconstruisant l'académisme formel en proposant une créativité sans limites préétablies. Cette tendance tournée vers le corps et le loisir inaugure l'ère des sports « funs », s'inventant à travers une nouvelle quête d'espaces naturels à exploiter et s'organisant autour de cultures tribales partagées entre initiés. La nature « tend à être réduite au statut de décor, sinon de mise en scène pour la pratique sportive » consacrant ainsi le « narcissisme de la gestuelle sportive [en valorisant] la primauté du sujet sur l'environnement » (Bourdeau, 1998). Concernant l'escalade, ce sont les falaises qui, en étant transformées progressivement en espaces sportifs maîtrisés, grâce aux facilités d'équipement apportées par de nouvelles technologies (chevilles à expansion et plus récemment, perforateurs autonomes et colles à scellement) vont rapidement devenir des supports de pratique permettant de formaliser et de normer ces nouveaux gestes sportifs. L'apparition des premiers murs artificiels d'escalade, destinés dans un premier temps à pouvoir reproduire des situations

calquées sur le rocher et à en travailler les mouvements contribuera à renforcer ce besoin de maîtrise perçu alors comme nécessaire pour permettre la création d'une nouvelle performance, esthétique et sportive, libérée des contraintes du milieu naturel. Associée à « une vague d'humeur anti-institutionnelle » la pratique sportive consacre le « retour narcissique ou hédonique au corps en mouvement toujours plus attentif aux effets sensationnels et esthétiques qu'il procure» (Pociello, 1999).

Dans ces nouveaux espaces, appropriés puis agencés, voire construits par ces grimpeurs libres, se revendique une éthique nouvelle qui se serait débarrassée de tous les cadres rigides de l'ancien monde de la verticalité. Le grimpeur californien Jim Bridwell (cité *in* Corneloup, 1993) peut alors affirmer que : « la première règle en escalade, c'est qu'il n'y a pas de règles ». Cependant, si l'on constate que la formalisation des pratiques et les règles auto-construites par les différentes communautés de grimpe restent parfois floues et résolument mouvantes, elles ne parviennent à s'imposer qu'à travers une succession de prises de position, souvent radicales et exclusives, qui façonnent progressivement un inventaire des nouvelles règles du jeu. La domination de ces règles se traduit par une double surveillance, à la fois individuelle et mutuelle. En plus du rejet de l'utilisation des points d'aide extérieur (comme la saisie à la main des dégaines ou la pose de pieds sur les points d'ancrage), le grimpeur va par exemple s'interdire de sortir volontairement de l'itinéraire communément admis pour se saisir d'une prise plus confortable située dans une autre voie. En parallèle, la validation de sa performance ne sera acceptée et enregistrée par la communauté que si elle est en adéquation avec les codes et usages en vigueur en temps et en lieux, codes qui se basent essentiellement sur un enchaînement depuis le bas, sans chutes ni repos sur la corde. Ces points de consensus restent cependant constamment évolutifs comme en témoigne l'acceptation généralisée de l'utilisation de dégaines installées à demeure dans les voies les plus difficiles ou l'intégration des indications orales ou vidéo des mouvements les plus complexes avant une tentative dite « à vue »²⁷. De même, on trouve encore des disparités de validation de la réussite selon les sites géographiques ou les sous-cultures de la grimpe autorisant par exemple localement l'usage d'une perche pour accéder au premier point d'ancrage (technique ordinaire voire indispensable sur de nombreux sites espagnols par exemple), la construction de petites pyramides de cailloux permettant de se dresser en équilibre au départ d'une voie très déversante, jusqu'à pouvoir atteindre les premières

²⁷ Une réalisation dite à « à-voie », correspond à l'enchaînement d'une voie dans laquelle l'athlète grimpe pour la première fois, en découvrant les prises au fur et à mesure de sa progression. Elle s'oppose au « après-travail » qui signale alors que les mouvements ont été essayés plusieurs fois, entrecoupés de calages et de repos à l'aide de la corde.

bonnes prises, ou encore l'obligation morale de n'essayer les passages difficiles d'un itinéraire qu'en redémarrant du sol après chaque tentative (comme sur de nombreux sites en Angleterre).

Dans un premier temps, hors du champ institutionnalisé de la compétition, rien n'oblige formellement grimpeuses et grimpeurs à respecter ces règles tacites. Cependant, en permettant de se sentir et même de se revendiquer membre de cette communauté des « libéristes », elles se traduisent souvent par une existence intériorisée, sans qu'il y ait forcément de formalisation explicite d'une contrainte extérieure. Ces nouvelles règles implicites s'inscrivent dans le prolongement des codes moraux de l'alpinisme britannique du 19^e siècle qui, en prônant la recherche d'une pureté des conditions d'ascension et la mise en scène et en usage d'un esthétisme de ses modalités de réalisation, doivent permettre de faire apparaître et de valoriser l'excellence de ses acteurs (Moraldo, 2017). Bien que s'étant radicalement détachées de l'enjeu des sommets, elles continuent pourtant d'irriguer profondément les enjeux éthiques et sportifs de cette nouvelle escalade libre. L'idéal libertaire de ces nouveaux pratiquants, visant à devenir autonomes et responsables de leurs pratiques, va se trouver conforté et facilité par l'utilisation de nouveaux matériels d'équipement et de sécurité moins onéreux et encombrants que ceux issus de la montagne et dont l'usage permettra d'essayer et de répéter les voies aussi longtemps que nécessaire, dans un cadre de plus en plus sécurisé. Dans le même temps, s'engage un processus associé de communication et de référencement des performances réalisées et des projets existants, mais encore non réalisés, par le biais des topoguides et de la presse spécialisée, ainsi que celui de la diffusion de méthodes et programmes d'entraînement. La recherche d'une esthétisation toujours poussée à l'extrême, mettant en scène des gestes et postures corporelles, dont certaines deviendront iconiques, prendra une place centrale dans la première phase de médiatisation de l'escalade libre, jusqu'à en constituer potentiellement une valeur en soi. Les photos du grand écart facial réalisé par Patrick Edlinger ou de ses suspensions à une main au-dessus du vide, tout comme les incroyables tractions sur un seul doigt, largement diffusées et reproduites n'ont pourtant qu'une efficacité très discutable sur la réalisation d'une performance sportive validée par l'enchaînement complet d'une voie. La méthode, et la manière semblent alors devoir encore primer sur la simple concrétisation de sa capacité à franchir une difficulté inédite. Cette éthique particulière trouve certainement son point culminant lorsque ce même grimpeur devenu une très médiatique « personnalité préférée des français » voit son auréole de « meilleur grimpeur du monde » contestée par de jeunes sportifs performants qui investissent le terrain émergent de la compétition. Il s'offre alors de luxe de remporter en 1986 l'épreuve de Bardonecchia en Italie, qui se déroule alors sur du rocher, avec une marge bien supérieure à

tous ses challengers, tout en poussant le luxe de réaliser le mouvement clef de la voie avec une pose de pied là où tous les autres concurrents avaient utilisé le genou, posture jugée inférieure en qualité.

Ce choix de valorisation de la dimension esthétique se traduit alors dans les tentatives de création des premiers règlements de la compétition. De nombreuses tentatives et hésitations se



Source : archive INA

succèdent, sur les modalités de prise en compte du temps passé dans la voie, de la hauteur maximale touchée ou de la gestuelle exprimée donnant lieu à une « note de style ». Plusieurs visions s’opposent et les juges hésitent sur les critères de classement à adopter : « En 1986, j’étais juge de style sur le master d’Arco. Nous étions plusieurs d’ailleurs, équipés de grilles de notre conception, avec chacun des critères complètement différents pour parvenir à mettre une note sur l’art du grimper beau »²⁸. De même, pour les finales « le temps accordé aux compétiteurs, ou plutôt aux stars du *freeclimbing* s’essayant à la compétition, était laissé à l’appréciation des ouvriers, temps auquel s’ajoutait une marge confortable pour que la star se sente libre d’exprimer son art en toute quiétude »²⁹.

²⁸ Témoignage de Françoise Lepron, cadre technique nationale à la FFME. Citée dans l’article : *Escalade, la grande aventure de la compétition*, sur le site : [Grandevoux.fr](http://grandevoux.fr). <http://grandevoux.fr/escalade-la-grande-aventure-de-la-competition-partie-1>; Site consulté le 10/08/2021.

²⁹ Témoignage de Christophe Billon, cadre technique national à la FFME, à propos de l’organisation des premières compétitions d’escalade. *Op.cit.*

Ce qui aurait pu prendre alors la forme d'un dogme dominant ne résistera cependant pas longtemps à la structuration de la compétition. L'évolution des supports proposés, passant du rocher à la SAE, avec la généralisation des compétitions indoor³⁰, et l'apparition de nouveaux profils plus déversants nécessitant la mobilisation de ressources motrices différentes, vont conduire à focaliser la performance sur la prise la plus haute atteinte dans la voie. À ce nouveau critère de réussite jugé plus objectif sera associé un cadre de temps limité, dans une volonté de pouvoir proposer un spectacle sportif dans un cadre temporel correspondant aux standards en vigueur et une lisibilité des résultats facilités pour les spectateurs. À travers ces nouveaux formats en construction, cet usage du genou si décrié auparavant deviendra pourtant progressivement un geste technique indispensable, permettant par un jeu de coincement entre les prises, de lutter contre la crise énergétique de la durée de l'escalade par la création de points de repos naturels dans la voie. Grimper sur des supports aseptisés confirme l'affirmation d'une euphémisation de la pratique, dans laquelle la chute encordée, renommée positivement « vol » dans le langage des initiés, n'est plus un échec potentiellement risqué, mais devient un élément supplémentaire caractérisant la liberté d'action et le détachement du risque mortel (De Léséleuc, 2004). Mettre en scène le « beau geste », comme une valeur absolue correspond à un refus de la violence règlementée et de la destruction, même symbolique de l'adversaire qui rejoint l'analyse proposée par Jean Paul Clément dans son chapitre intitulé « La force, la souplesse et l'harmonie » sur l'étude comparée de trois sports de combat (Pociello, 1981). On retrouve une similitude dans la construction progressive de cette nouvelle éthique de la grimpe qui s'attribue le présupposé d'une aventure personnelle primant sur la notion d'adversité, symbolisée par une lutte contre un obstacle et non contre un adversaire direct, et le rattachement permanent à une communauté de projet, voire de mode de vie lié au *lifestyle sport* (Wheaton, 2013). Pour autant, l'adversité et la compétition sont loin d'avoir été supprimées, elles ont au contraire été renouvelées par des formes d'affrontements indirectes permettant de continuer à déterminer qui serait le meilleur grimpeur du moment (Aubel, 2005). Les formes de duels qui ont pu être testées par la suite (deux grimpeurs s'affrontent en même temps sur deux voies identiques disposées en parallèle) dans le but de rendre le spectacle compétitif le plus attrayant possible, n'ont pas eu de prolongement, les organisateurs préférant reproduire un modèle de confrontation indirecte et différée à l'image de ce qui continue à se produire sur les sites naturels. On retrouvera pourtant cette forme de duel avec les compétitions de vitesse, dans

³⁰ Ce choix a fait suite aux nombreux dysfonctionnements apparus en 1987 lors de la compétition du Biot (74) : en plus du risque d'annulation en raison des aléas météorologiques, il avait été constaté une dégradation de l'environnement naturel et des tricheries massives par l'observation et les essais préalables dans les voies.

laquelle la chute de l'un peut donner la victoire à l'autre, en dehors de toute performance chronométrée, témoignant des forces dominantes à l'œuvre dans la recherche de construction d'un spectacle sportif médiatisable. Nous développerons ces aspects liés aux enjeux de l'institutionnalisation de la compétition dans la partie suivante.

À travers cette recherche d'élaboration progressive de règles communes, influencée par une sportivisation rapide de l'activité correspondant aux modèles dominants des autres pratiques, va s'imposer une lente modification de l'image de distinction sociale que pouvait véhiculer les représentations associées aux grimpeurs. « L'escalade libre, c'est précisément celle qui ne l'est pas. Avant nous étions peu nombreux, on faisait ce qu'on voulait, il n'y avait pas de règle, nous échappions à la société. Nous étions libres dans un espace libre, puis, sous la pression du nombre des adeptes, les règles du jeu implicitement admises sont devenues imposées »³¹. La recherche du résultat, comme validation objectivable de la performance, prend progressivement la place sur celle d'une forme, d'un geste qui aurait pu être dissocié de la réussite d'un enchaînement. Dans le langage de la grimpe, « cocher » une voie ou un bloc signifie avant tout d'avoir réussi à résoudre et franchir une difficulté, selon les règles de validation communément acceptées au moment de la réalisation, mais sans que la gestuelle produite n'ait un caractère contraignant pour la reconnaissance de la réussite.

Les pratiques de l'escalade continuent pourtant d'évoluer régulièrement et de s'ouvrir à de nouvelles formes dans lesquelles peuvent toujours s'exprimer l'inventivité et la liberté d'engagement des grimpeurs, leur donnant l'occasion de poursuivre par cette création permanente cette quête d'une activité libre³². Ces réorientations régulières peuvent être interprétées comme un moyen de déplacer les arènes de comparaison des performances, avec de nouvelles scènes permettant l'obtention de nouvelles légitimités et distinctions. Leurs modalités de mise en œuvre sont cependant jugées de plus en plus normatives et dirigées, comme semble le regretter Pierre-Henri Paillason pour qui les grimpeurs « s'entraînent le plus clair de leur temps sans voir le ciel. Ce ne sont plus des marginaux, des grimpeurs autonomes, un peu sauvages. Ce sont des sportifs encadrés par une fédération, de bons élèves issus des

³¹ CORDIER Patrick, 1985. Cathédrales de Trango. Paris, Arthaud. p. 92

³² A titre d'exemples, on retiendra que se pratiquent de nos jours : le psychobloc (de l'espagnol *psicobloc* ou *deep-water soloing* en anglais), une forme d'escalade en solo qui consiste à grimper principalement au-dessus de la mer, avec l'eau pour réceptionner la chute, le *high-ball* : des blocs de très grande hauteur réalisés sans assurage, ou encore l'ascension de *bigwalls* : voies de grande amplitude, cumulant un grand nombre de longueurs difficiles voir extrêmes.

centres d'entraînement, des compétiteurs comme les autres »³³. Pourtant, ce changement de statut a été rapidement revendiqué de façon explicite par les leaders de la discipline, comme en témoignent ces propos de François Petit, alors champion du monde de bloc, rapportés par Olivier Aubel : « On devrait arrêter de considérer les grimpeurs comme d'anciens babas cool qui font un truc sympa en marge du monde. Je voudrais bien que l'on considère le grimpeur comme un sportif qui s'entraîne » (Aubel, 2005).

Ces deux enjeux majeurs, de l'esthétisation et de la réglementation, qui ont contribué à façonner l'escalade sportive moderne se retrouvent au cœur des problématiques soulevées au fur et à mesure du processus de sportivisation des handi-escalades. La liberté de pratique dont pourraient disposer les handi-grimpeurs, dans la possibilité de choix d'espaces et d'éthiques nouvelles, en raison de leur potentiel statut de « marginaux », qu'il soit attribué ou choisi, est une question centrale qui ne manquera pas d'être questionnée dans ce travail, au regard de cette histoire récente de la discipline. Nous chercherons alors à identifier s'il existe à nouveau des liens entre cette quête d'une esthétisation du mouvement et l'invention d'une gestuelle propre, une fois en présence de ces corps singuliers, parfois très éloignés de l'image qui peut être habituellement véhiculée d'athlètes aux corps musculeux et souples « taillés pour la grimpe ». Cette mise en scène des corps sera à rapprocher des dynamiques ayant déjà irrigué la sportivisation de l'escalade libre, autour des enjeux de (Aubel, 2004) et de professionnalisation (Dumont, 2015). Nous verrons dans la partie suivante que ce mouvement se traduit aussi par l'institutionnalisation d'un modèle sportif et compétitif contribuant à l'instauration de règles dominantes. Elles se perçoivent dans la mise en place de contraintes formalisées (règlements écrits) et d'organes de contrôles (jurys officiels) qui visent à déterminer de façon rigoureuse les « règles du jeu » (selon l'expression utilisée par la FFME), alors que la pratique pensée et revendiquée comme « libre » les traduisait jusque-là de façon implicite et non contractuelle. L'espace des handi-escalades sportives, qui va se structurer au cours des années 2000, sera fortement impacté par cette configuration fédérale de plus en plus normée qui préfigure l'orientation que vont prendre les nouveaux programmes. La mise en place par l'*International Federation for Sport Climbing* (IFSC) d'un dispositif compétitif de *Paraclimbing* basé sur le modèle valide, sans que les fédérations spécifiques du handicap ne soient directement associées à sa conception (en apportant leur expertise) va contribuer à orienter cette pratique adaptée vers

³³ Directeur technique de la FFME et ancien entraîneur de l'équipe de France, cité par : IMBERT Louis, 2012, dans : *Les derniers sauvages de l'escalade*. Article paru sur le site : Le Monde.fr ; https://www.lemonde.fr/sport/article/2012/12/17/les-derniers-sauvages-de-l-escalade-1-3_1805196_3242.html; Site consulté le 10/08/2021.

un processus de développement qui la singularise des autres sports handis. Concomitante de l'artificialisation et *indoorisation* massive des supports de pratique, l'évolution de l'handi-escalade de compétition est aujourd'hui encore régulièrement traversée par les mouvements qui agitent et redéfinissent le monde global des escalades. Dans notre travail, nous chercherons donc à identifier la présence d'indicateurs et acteurs significatifs au sein des réseaux d'handi-escalades qui agiraient dans le sens d'une normalisation visant à rendre soluble l'escalade adaptée à l'intérieur des institutions de gouvernance sportive.

c. Institutionnalisation et normalisation

En 1985, une loi « Montagne »³⁴, s'appuyant sur les propositions de l'écrivain Yves Ballu, alors conseiller auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, entérine la création d'un nouveau Brevet d'Etat (BE) d'escalade donnant le droit d'exercer, moyennant rétribution, les activités d'enseignement, d'animation et d'entraînement à l'escalade sur bloc, structure artificielle et falaise³⁵. Un plan de soutien national permet par ailleurs d'accélérer la construction de murs en milieux urbain et scolaire. En une quinzaine d'années seulement, plus de deux mille structures seront disponibles pour la découverte et l'enseignement de l'escalade qui intègre d'ailleurs les programmes d'EPS de l'école primaire jusqu'à l'épreuve du baccalauréat. Ce déploiement va également permettre l'ouverture à de nouveaux publics, dont les usagers des établissements médico-sociaux, diffusion sur lequel nous reviendrons en détails par la suite. En parallèle, ces nouveaux espaces de pratiques permettent aux clubs de proposer des entraînements réguliers et orientés vers un circuit de compétition fédérale qui peut se décliner depuis l'échelon local jusqu'à celui national.

L'enjeu de la compétition

En 1983, la Commission fédérale de montagne de la FSGT prend position en se prononçant pour l'organisation de « la compétition organisée » dont l'enjeu serait d'être le « seul moyen de tuer le mythe du surhomme alpiniste qui empêche beaucoup de jeunes d'accéder à ce sport » (*in* Gloria & Raspaud, 2006). La prise de distance avec l'alpinisme qui semble encore d'actualité, semble alors se jouer sur des supports artificiels cette fois. C'est à travers l'appropriation de ces nouveaux supports de pratique pour l'escalade que pourrait s'affirmer

³⁴ Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

³⁵ Devenu aujourd'hui : Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES), spécialité escalade. Références sur : <http://www.ffme.fr/formation/page/brevet-d-etat-d-educateur-sportif-bees-escalade.html>; Site consulté le 10/08/2021.

une volonté d'ouverture et de démocratisation de l'activité, pour laquelle le nouveau vecteur compétitif offrirait alors une opportunité centrale. « Dans cette logique, le spectacle, l'ouverture au public, les classements générés par les compétitions, contrairement aux règles informelles et codées de l'émulation, sont l'occasion de briser les barrières culturelles du milieu alpin » (*idem*) en simplifiant la lecture comme l'usage des codes d'accès anciens, jugés trop exclusifs. L'hypothèse est alors faite à l'époque par cette fédération que « les compétitions feront connaître l'escalade, démystifieront la chute et attireront ainsi une jeunesse nombreuse vers les SAE, puis vers les parois naturelles » (*idem*).

Pourtant, à la même période, le sujet de la compétition, loin de faire l'unanimité, est au contraire l'objet de violentes polémiques dans lesquelles les opposants au projet, qui se considèrent comme majoritaires, s'élèvent contre ce qu'ils jugent être une dérive vers le « sport spectacle » tout en rejetant la mise en place d'une forme de classement officiel des grimpeurs.

Pour le Club Alpin Français (CAF), le positionnement de refus se traduit dans sa revue interne, par une dénonciation presque prophétique de ce qu'elle juge être une attaque contre les valeurs historiques de l'activité : « Contre l'opinion de la grande majorité des pratiquants, contre l'avis des associations, devant l'attentisme des dirigeants des sports de montagne, sous la pression d'intérêts particuliers et commerciaux, des compétitions d'escalade vont être organisées en France avec médias et publicité, haut-parleurs et sonorisation, bière et saucisses chaudes, avec aussi, bien sûr, public ébahi et entrées payantes »³⁶. Dans une tribune intitulée « Manifeste des 19 » publiée en 1985 (Gloria & Raspaud, 2006), dix-neuf des meilleurs grimpeurs français de l'époque revendiquent que leur pratique puisse rester un « refuge face à certains archétypes de notre société, comme opposition à tous ces sports jugés, arbitrés, chronométrés, officialisés et trop surnoisement étatisés ». Dans ce texte, la dénonciation visionnaire du « verdict du chronomètre » vient symboliser l'affirmation d'un certain « protectionnisme (le vrai jeu de l'escalade), défini par les gardiens d'une espèce de temple sacré qui se font une certaine idée de l'escalade » (Lafabregue, 1990). Cette crainte d'une perte supposée de valeurs, qui seraient portées par l'essence même de l'activité et de son éthique naturelle, apparaît alors comme une conséquence inéluctable d'une transformation redoutée de l'escalade qui, en se conformant au modèle des autres sports ira jusqu'à accepter la création d'un circuit professionnel. Pourtant, avec le recul, nous pouvons percevoir que différentes approches continuent à coexister dans des écologies liées. Nous verrons alors que les problématiques de développement de la pratique

³⁶ In : *La Montagne et Alpinisme*, n° 140, Paris, février 1985

handi se trouvent reliées à des supports différents et complémentaires dans les différents espaces des escalades actuelles.

Après ces débuts hésitants et chaotiques des années quatre-vingt, les règles de la compétition se sont progressivement stabilisées afin de pouvoir construire un circuit international sous l'égide de l'IFSC. La confrontation se décline donc « dans sa version contemporaine, sous trois formes : le bloc, la difficulté et la vitesse, disciplines pratiquées en loisir ou en compétition jusqu'au plus haut niveau (championnat du monde) et disposant d'un circuit de coupes du monde annuel, pour les catégories allant de minimes à seniors, en passant également par l'handi-escalade. »³⁷. Pour l'escalade dite « de difficulté », qui est actuellement la seule à être aujourd'hui proposée aux catégories de *Paraclimbing*³⁸, l'objectif annoncé n'est pas d'arriver le plus vite au sommet de la voie, mais « d'aller le plus haut, car l'intensité et l'exigence des épreuves sont calculées en fonction du niveau des meilleurs grimpeurs » alors que la comparaison des chronomètres est le moyen choisi pour départager éventuellement deux concurrents à égalité (ou stopper dans sa progression un athlète qui aurait atteint la limite de temps autorisée par une grimpe jugée trop « lente »). Les voies proposées, d'une quinzaine de mètres environ, sont chaque fois uniques et inconnues des grimpeurs avant le jour de la compétition. Elles sont imaginées et montées sur place par une équipe de professionnels dénommés « ouvriers » les jours précédents la compétition. Ces spécialistes doivent adapter leurs créations en dosant les difficultés proposées en fonction du niveau des participants de chaque catégorie et de la nécessité de pouvoir établir un classement final hiérarchisé. Ce travail complexe doit pouvoir garantir une forme d'égalité des chances au départ et une incertitude présumée du résultat final, tout en offrant un spectacle sportif digne d'intérêt pour le public.

Un acteur clef de la compétition : la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Fondée en 1945, cette association membre du Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF) et de l'IFSC, a reçu délégation du Ministère des Sports pour les activités de canyoning, raquette et ski-alpinisme, en plus de l'escalade. Son habilitation à organiser des compétitions, a été acquise après sa fusion en 1987 avec l'éphémère Fédération française de l'Escalade (FFE) dont la création en 1985, pour organiser ces nouvelles épreuves sportives, avait constitué à l'époque « une petite révolution dans un milieu hostile à tout ce qui pouvait

³⁷ Site officiel de la FFME, *Présentation de l'escalade sportive, Op. Cit.*

³⁸ Une seule compétition internationale de bloc pour les catégories de *paraclimbing* a été réalisée jusqu'à présent, c'était à l'occasion de la Coupe d'Europe de bloc à Laval en 2013. Nous reviendrons au cours de notre recherche sur les problématiques spécifiques liées à cette discipline.

conduire les activités verticales à ressembler aux autres » (Walch, 2014).

La FFME affirme avoir pour visée « l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives [en s'interdisant] toute discrimination et [en veillant] au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif »³⁹. Dans la liste de ses objectifs, apparaissant au travers de ses statuts, nous pouvons en relever deux qui intéresseront directement notre recherche : « Promouvoir, développer, coordonner, organiser la pratique de ces disciplines dans leurs aspects sport de loisir, sport de haut niveau et de haute performance » et « établir les règlements et contenus des compétitions relevant de ces activités, d'autoriser les compétitions relevant de ses activités délégataires, de délivrer les titres correspondant à ces compétitions, d'établir les sélections nationales ». L'escalade, dont les règles de fonctionnement et d'organisation en compétition sont formalisées avec soin, est de loin la première pratique sportive de la fédération. La FFME se présente alors comme l'acteur institutionnel privilégié à même de concevoir et organiser une normalisation de la compétition, car, si d'autres associations pratiquent cette activité dans le cadre de fédérations multisports⁴⁰ et organisent parfois leurs propres championnats, ceux-ci ne sont pas reconnus par les instances officielles comme le CNOSF ou l'IFSC.

Sur la page de présentation intitulée : « Escalade sportive. Un sport jeune en pleine ascension »⁴¹ du site officiel de la FFME, l'importance prise par les enjeux compétitifs internationaux apparaît aussitôt. Le texte mis en ligne résume en une seule phrase la genèse de l'activité : « L'escalade sportive est apparue en France dans les années 70 et s'est démocratisée au cours des années 80, en particulier grâce à la médiatisation de Patrick Edlinger » avant d'affirmer immédiatement qu'« elle fait désormais partie des sports olympiques »⁴². Sous le titre « Principe de l'activité » est exposé ensuite une définition particulièrement resserrée autour d'objectifs associés à une notion de sommet à atteindre, de chiffrage de hauteur de référence ou d'usage du système d'assurage qui ne semblent pas tenir compte de la variété des usages et modalités de pratiques, pourtant visibles sur les différents terrains et cultures de la grimpe : « L'objectif de l'escalade est d'atteindre le sommet de voies (itinéraires tracés et côtés

³⁹ Extraits des statuts de la FFME. Site : [ffme.fr](http://www.ffme.fr), <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/textes-statutaires/statuts-ffme.pdf>; Site consulté le 10/08/2021.

⁴⁰ Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (FFCAM), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) et Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP).

⁴¹ Page *Présentation* à la rubrique *escalade*. Site : [ffme.fr](http://www.ffme.fr). <https://www.ffme.fr/escalade/page/presentation-2.html>; Site consulté le 10/08/2021.

⁴² *Idem*

dépassant les 4 mètres de hauteur et nécessitant un système d'assurage) ou de blocs (itinéraires tracés ne dépassant pas les 4 mètres de hauteur et nécessitant un tapis de réception), en évoluant à mains nues et sans aide matérielle. Le système d'assurage n'est là que pour parer la chute et aider à la redescente ». À la suite de cette définition, on trouve directement un focus détaillé sur les différentes disciplines des compétitions officielles, avec pour chacune une synthèse des règlements en vigueur, qui ne correspondent qu'aux événements à caractère national ou international, sans faire état des autres propositions existantes sur les circuits locaux (nommés alors compétitions promotionnelles, challenges, *opens*, etc.) et dont les règles d'organisation et de fonctionnement peuvent varier. La présentation se termine par une série de conseils aux débutants dans lesquels la FFME affirme que « l'escalade est souvent considérée comme un sport à risques. Pourtant, aujourd'hui, grâce aux évolutions des techniques, du matériel et à la sécurisation des sites de pratique, sa pratique offre une grande sécurité, à condition d'en respecter les principes de base. Il est donc impératif de se rapprocher d'un club ou d'un professionnel pour débiter et apprendre ses techniques de base de sécurité ». Dans un paragraphe additionnel intitulé : « Escalade et santé », cette thématique nouvelle est résumée de façon succincte par l'affirmation qu'il s'agit d'un sport « qui se voit de plus en plus souvent recommandé, voire prescrit, par des médecins ».

De cette rapide exploration des dispositifs institutionnalisés du champ sportif de l'escalade, nous retiendrons donc que l'avènement et la pérennisation des compétitions institutionnalisées ont constitué un marqueur central dans son processus de sportivisation. « En procédant à une minutieuse codification du temps, de l'espace et du déroulement des épreuves, elles assurent une situation de départ équitable pour tous et permettent de mesurer les performances de chacun de façon impartiale. Mais ce faisant, elles instaurent une pratique hyper réglementée qui va totalement à rencontre de l'image d'une activité libre et désintéressée » (Lafabregue, 1990). Si les inquiétudes exprimées il y a maintenant près de 40 ans pouvaient paraître aujourd'hui dépassées, tant cette question de la compétition ne fait quasiment plus débat aujourd'hui dans le milieu de l'escalade, celle-ci semble même avoir été intégrée totalement à la pratique ordinaire, à tel point que « beaucoup reprochent maintenant à la FFME de délaisser la promotion de la montagne en devenant une fédération française... des murs d'escalade⁴³ » (Walch, 2014). Pourtant, si les drapeaux à planter sur des sommets conquis au prix de périlleuses prouesses ont été remplacés par des podiums chargés de mettre en scène les hymnes et couleurs nationaux des vainqueurs, l'olympisation de l'escalade n'a pas manqué de faire

⁴³ Cette dénomination critique joue avec l'acronyme FFME.

ressurgir des débats et prises de positions antagonistes sur l'intérêt pour la discipline de se retrouver valorisée ou au contraire contrainte par le modèle olympique (Rogeaux, 2018). Lorsque les enjeux compétitifs concernent les personnes en situation de handicap, des tensions analogues ne manquent pas de survenir, comme vont le faire apparaître nos premières enquêtes de terrain, et nous verrons par la suite que le champ sportif des compétitions handi-escalade, qui se trouve pour sa part être encore largement dans un processus de construction non stabilisé, n'échappe pas à des controverses aux enjeux similaires en bien des points à ceux que nous avons évoqués.

Vers une redéfinition des pratiquants ?

Portés par ces évolutions, les grimpeurs sont devenus aujourd'hui des athlètes, aux trajectoires socio-sportives de plus en plus classiques. Si le jeu de l'escalade, perçu comme une activité de recherche de pureté sans recherche d'intéressement, a pu historiquement chercher à se situer « au-dessus » de la simple performance sportive (Moraldo, 2017), ce rapport semble s'être inversé aujourd'hui au regard de la position occupée par le cadre institutionnel de la pratique.. Dans ce modèle dominant, principalement structuré autour des règles fédérales normalisatrices, on retrouve un agencement organisé combinant : un ensemble de situations motrices, un système de règles, un enjeu lié à la compétition et un caractère institutionnel (Parlebas, 1999). De ces évolutions et renversements de statuts, a pu naître une nouvelle dénomination d'escalade dite « sportive », regroupant des personnes ayant une activité physique souvent régulière intégrant une codification par des règles ou des règlements, organisés et contrôlés par des fédérations statutaires (Challéat, 2014). À travers cette sportivisation, les élites deviennent clairement identifiables tout en conservant deux dimensions d'exercice, qui tout en étant reliées, ne sont pas pour autant forcément associées. Cohabitent en effet, à la fois celle de l'espace compétitif institutionnel qui cherche à décerner, par catégories, des titres et récompenses correspondant à la meilleure performance dans un espace-temps cadré et borné et celle du milieu naturel (bloc ou falaise) espace plus informel au sein duquel il apparaît de plus en plus nécessaire de pouvoir parvenir à médiatiser les réalisations afin de pouvoir se situer, se comparer et accéder à la reconnaissance d'un statut de haut niveau d'excellence, voire de professionnel (Dumont, 2015).

Cependant, l'émergence rapide du modèle compétitif, jusqu'à son accession à un statut de modèle à tendance hégémonique ne doit pas faire oublier qu'il s'agissait aussi potentiellement au départ, d'un simple « moyen », jugé comme favorable pour structurer une volonté de démocratisation de l'activité. Il apparaît donc nécessaire de ne pas focaliser la question de la

compétition sur le monde étroit de la nouvelle élite de haut-niveau, et de sa starification en cours, mais de s'intéresser aussi à ce qu'elle produit dans sa fonction de vecteur d'incitation pour tous, à travers la massification des événements et rencontres qui se déroulent dans un cadre scolaire ou en club au niveau local des fédérations.

La publication communiquant les résultats de l'enquête menée en 2010 par le Ministère chargé des sports et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) consacre son chapitre 4 aux « pratiques de montagne estivales et hivernales » qui incluent l'activité escalade au sens large, au sein d'une famille de six activités dites « à corde » comprenant également l'alpinisme, l'accrobranche, le canyoning, la via-ferrata et la spéléologie (Burlot et al., 2016). Pour Brice Lefevre, auteur de ce chapitre, l'escalade en constitue la part la plus importante en terme quantitatif, avec une évaluation de l'existence d'environ 800 000 pratiquants, à partir des données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de 2010. Cette accélération se voit confirmée par les données publiées en 2021, qui estiment le nombre de grimpeurs à plus de 1 330 000 dont au moins 600 000 ne pratiqueraient qu'en salle (Croutte & Müller, 2021). À partir du constat que l'offre croissante de SAE urbaines (voies encordées et blocs) rapproche les lieux de pratique des usagers tout en favorisant une régularité, le « profil sportif global du grimpeur se démarque avec un niveau d'institutionnalisation élevé avec toujours le triptyque classique : fréquences de pratique élevées/licence/compétition ». Ses motivations apparaissent reliées à la performance « présente sous forme à la fois de but compétitif et de but de maîtrise [...] ainsi que par les dimensions physiques avec l'engagement et la dépense physique » autour d'un profil social qui reste, au regard des données de l'INSEE concernant l'ensemble de la population nationale, dominée par des milieux sociaux relativement aisés et qui disposent d'un niveau d'instruction élevé (Burlot et al., 2016). En effet, un tiers des pratiquants appartient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, un quart aux professions intermédiaires et plus de la moitié sont dotés d'un diplôme d'études supérieures.

L'escalade en salle, que ce soit dans un gymnase ou une salle privée, au cours du parcours scolaire, par l'intermédiaire d'un club ou de façon autonome, constitue aujourd'hui la première approche de l'activité qui s'inscrit progressivement comme une pratique sportive commune, au moins dans une fonction d'initiation apportant une connaissance minimum de l'activité. Les nouvelles générations de pratiquants qui se sont succédé depuis l'apparition de l'escalade libre, et qui ont pu s'investir à plus ou moins long terme dans une des formes de pratique de l'activité,

supposent que, selon le modèle proposé par Pierre Bourdieu⁴⁴, « les nouveaux venus peuvent renverser le sens dominant de la pratique imposée jusque-là par les plus anciens, en introduisant des pratiques nouvelles, s'inscrivant alors dans un processus de distinction sociale dont ils ont l'initiative » (Lafabregue, 1990). Nous verrons dans la partie suivante que les plus récentes études chiffrées disponibles viennent confirmer cette ouverture de l'escalade vers les jeunes et les femmes, nous amenant alors à nous demander si cette dynamique permet également aux PSH d'être concernées par cette diversification des usagers.

Il apparaît cependant indispensable de tenir compte du fait que toutes les tentatives visant à caractériser les grimpeurs et grimpeuses, doivent prendre en considération les cultures historiques de l'activité et la pluralité des possibilités et espaces de pratique. Ce caractère propre à l'escalade permet à une population importante de continuer à pratiquer de façon plus ou moins indépendante vis-à-vis des structures organisées. En grim pant en dehors de tout cadre associatif, que ce soit de façon épisodique (périodes de vacances estivales principalement) ou régulière (en week-end sur des falaises ou sites de blocs accessibles facilement depuis leur lieu de vie), ces sportifs échappent aux méthodes de recensement classiques, et sont donc difficilement comptabilisables et catégorisables avec exactitude. De la même façon, il convient également de prendre en compte la nouvelle population de pratiquants, qui fréquentent les salles privées d'escalade sans pour autant posséder de licences fédérales. Nous reviendrons plus amplement par la suite sur ces usages du secteur marchand qui peuvent exister de façon ponctuelle ou régulière, voire intense, en étant motivés autant par une recherche de convivialité et/ou de dépense physique que par une recherche de progression pouvant s'apparenter à une logique d'entraînement.

Cette difficulté à pouvoir quantifier avec exactitude le nombre de ces grimpeurs est encore accentuée par la possibilité de cumuler plusieurs modalités de pratique : sorties autonomes en falaise, carte d'abonnement en salle et licence en club. Toutefois, il semble fort probable que le volume total de l'ensemble des pratiquants connaisse une croissance similaire à celui s'inscrivant dans une pratique fédérale. Des indicateurs comme l'accroissement rapide du nombre de salles sur l'ensemble du territoire et les rénovations et extensions de SAE déjà existantes, ainsi que le volume linéaire consacré aux matériels et textiles d'escalade dans les grandes enseignes de sport, nous conduisent à valider cette hypothèse (Leboeuf, 2014). Largement visibles sur les sites internet dédiés à l'escalade, qui fonctionnent sans liens

⁴⁴ BOURDIEU, Pierre. 1987. *Choses dites*, Le sens commun, éditions de Minuit, Paris.

fédéraux⁴⁵, ces néo pratiquants sont devenus les cibles prioritaires des annonceurs spécialisés, et constituent aujourd'hui un réseau particulièrement dynamique. Cependant, cette pratique *indoor* tend à exister en partie de façon autonome, souvent à l'écart des réseaux traditionnels (principalement ceux des clubs et de la pratique en sites naturels).

2. **Massification, marchandisation et olympisme, des évolutions qui accélèrent la transformation des pratiques.**

a. **Une massification des pratiques**

L'étude réalisée en 2016 sur la pratique de l'escalade⁴⁶ permet de quantifier et de qualifier l'état d'avancement de cette augmentation significative du nombre de personnes déclarant pratiquer l'activité escalade au moins une fois au cours de l'année. Celui-ci atteindrait, à cette date, le chiffre de plus d'un million et demi de Français concernés, comme l'annoncent régulièrement les principaux acteurs institutionnels de la discipline⁴⁷. Bien que les résultats soient à considérer avec prudence, en raison principalement du fait qu'ils sont déterminés à partir d'un indicateur central, celui de la catégorie de grimpeurs licenciés dans une fédération délégataire (ce qui ne permet pas de mesurer les pratiques « libres » que nous avons évoquées auparavant), mais aussi du fait que cette étude s'inscrit dans une perspective à visée commerciale, elle permet cependant de dessiner une image assez pertinente des principales tendances évolutives du monde des escalades. Il apparaît ainsi que si l'acte de grimper reste encore culturellement étroitement lié à la pratique en site naturel, la confirmation d'une mutation en cours des modalités de pratique vient relativiser cet ancrage historique, puisque 60 % des licenciés déclarent utiliser également les salles privées. Cette délocalisation s'affirme à travers la pratique du bloc qui, en s'amplifiant par l'usage de ces nouveaux espaces, représenterait alors près d'un quart de la pratique actuelle. Présentée comme une « activité plébiscitée par les CSP+ et les jeunes »⁴⁸, l'escalade constituerait pour la tranche d'âge des 12-17 ans, le « sport scolaire par excellence », propulsant ces jeunes en tête des catégories d'âge des différents usagers. En regroupant un quart de ces

⁴⁵ Nous citerons ici les principaux sites consultés régulièrement pour ce travail :

La fabrique verticale.com ; Planète grimpe.com ; Grimper.com ; Fanatic-climbing.com.

⁴⁶ Etude administrée du 25 janvier au 02 février 2016 par la Fédération Française des Industries Sport et Loisir (FIFAS) à partir d'un échantillon représentatif (sexe, catégories d'âge, répartition géographique) de 2926 licenciés d'escalade à la FFME. Document disponible en ligne sur : <https://lafabriqueverticale.com/wp-content/uploads/2016/11/2016-FIFAS-Etude%20escalade.pdf> ; Site consulté le 10/08/2021.

⁴⁷ Chiffre annoncé par Pierre You, président de la FFME, lors de l'Assemblée générale du Comité territorial du Rhône et de la métropole de Lyon, le 2/02/2020.

⁴⁸ Etude FIFAS, *Op. Cit.*

pratiquants, l'espace géographique de l'ancienne région Rhône-Alpes confirme sa place prédominante dans la culture grimpe, sans doute encore reliée à l'ancrage historique et géographique de son patrimoine sportif de montagnes et de falaises sur son territoire. Ce rôle de leader dans l'émergence de nouvelles pratiques constituera un des éléments pivots de la constitution de notre terrain de recherche. Il convient également de noter que la deuxième région concernée par la pratique de l'escalade est l'Île-de-France, bien éloignée des sommets alpins, mais où se situe le site de Fontainebleau ayant vu naître l'invention de l'escalade de bloc en France⁴⁹.

Cet essor rapide du nombre de pratiquants se caractérise par l'importance du taux de nouveaux licenciés, qui sont 50% à déclarer pratiquer depuis moins de 5 ans. Cette tendance concerne particulièrement les femmes qui sont à 58% dans ce cas (pour seulement 43% des hommes), ce qui confirme une féminisation en cours de l'escalade, s'approchant progressivement d'un équilibre de parité. Si un écart apparaît encore nettement entre les licenciés qui se considèrent comme des grimpeurs réguliers, en étant 91% à pratiquer une fois par semaine ou plus, et celles et ceux considérés comme « occasionnels » en privilégiant une approche de type « loisir », les sources de motivation prioritaires se partagent de façon assez équilibrée entre les hommes et les femmes qui privilégient d'abord une volonté de « dépassement de soi » et de « la recherche de la nature », suivie de près ensuite par les « notions de plaisir et de convivialité ». Concernant ces leviers motivationnels, il est intéressant de noter que ceux associés aux notions de « compétition, souffrance, ou culte du corps » arrivent en dernière position, ce qui ne manquera pas de mettre en perspective l'adéquation entre les modèles proposés et médiatisés par la fédération ou les salles marchandes, avec ce qui seraient les attentes réelles des pratiquants. Une autre volonté est largement mise en avant par cette enquête, c'est celle de pouvoir pratiquer un sport considéré comme collectif pour 87% des personnes ayant répondu (et plus particulièrement pour les femmes qui sont 91% à le demander), en revendiquant l'intérêt de pouvoir pratiquer avec des amis, de la famille ou les autres membres d'un club. De la même façon, les freins identifiés à la pratique sont également particulièrement révélateurs des mutations que connaît actuellement l'escalade. Si les murs et salles sont recherchés pour leurs qualités et facilités d'utilisation, c'est le temps libre disponible pour grimper qui est évoqué comme premier facteur limitant l'activité, les questions d'accessibilité et de coûts arrivant bien

⁴⁹ Même si, en raison de la taille du bassin de population, l'Île de France est presque toujours la première région sportive selon les activités.

après. L'escalade tendrait donc à devenir un loisir parmi d'autres, nécessitant un investissement de temps important pour parvenir à y exceller, mais pour lequel la majorité des pratiquants ne sont pas forcément prêts à réaliser des choix ou sacrifices parmi toutes les autres sollicitations de la vie ordinaire. Les grimpeurs libres des années quatre-vingt qui, selon une image d'Épinal se contentaient d'un sandwich et d'un peu d'eau dans leur camping-car rustique⁵⁰, comme condition indispensable pour pouvoir accéder à la plénitude de l'activité selon un ancien cliché propre au *lifestyle sport* (Wheaton, 2013) ne paraissent exister aujourd'hui qu'au sein d'une bien discrète minorité en marge des sites naturels, peu visibles dans les salles urbaines.

La mise en évidence d'une tendance qui s'affirme de façon de plus en plus visible pourrait également contribuer à expliquer l'importance de ces dépenses financières liées à l'escalade. À la suite des « grimpeurs clochards » qui usaient jusqu'à la corde de vieux vêtements de sport sans se préoccuper d'un éventuel marché de la mode, l'usage des premiers collants fluo n'aura pas survécu à la fin des « années fun » et laissé la place à la création d'un important marché de la mode construisant de nouveaux codes vestimentaires autour d'un nouvel univers de la grimpe. Porter des textiles associés à ce monde des escalades, avec des marques identifiées comme telles, participent au besoin de s'afficher et de se reconnaître grimpeur, comme membre d'une communauté particulière. Ce phénomène s'incarne particulièrement dans la démarche de jeunes créateurs lyonnais qui ont réussi à s'imposer très rapidement sur ce marché, où règnent pourtant de grandes marques internationales spécialisées dans l'*Outdoor*, en créant « un pantalon issu du monde de l'escalade, à porter au quotidien ». Ce développement qui vise à proposer des vêtements techniques « pour l'escalade, mais également portables au quotidien » serait l'expression « emblématique de [leur] vision contemporaine de l'escalade ». À mi-chemin entre usage technique et article de mode, ce produit qui connaît un succès indéniable est « testé et développé par une équipe de grimpeurs de haut niveau, mais aussi par des professionnels de la mode, chaque détail technique a été masqué dans un design qui se veut sobre et efficace »⁵¹. L'importance croissante du nombre de pages consacrées aux vêtements de grimpe dans le catalogue, qui fait référence, de l'enseigne nationale spécialisée : Au vieux campeur, ainsi que de la surface de vente dédiée à ces articles dans les différentes boutiques, constitue un bon indicateur de cette tendance qui représenteraient environ un quart de ce budget

⁵⁰ Comme le proclamait Patrick Edlinger dans le film : *La vie au bout des doigts*. *Op. cit.*

⁵¹ Argumentaire de la marque française *Looking for Wild*, créé à Lyon en 2016. Disponible sur le site : [lookingforwild.com. https://www.lookingforwild.com/site/la-marque/a-propos/?v=11aedd0e4327](https://www.lookingforwild.com/site/la-marque/a-propos/?v=11aedd0e4327) ; Site consulté le 10/08/2021.

consacré à l'escalade. Ces indicateurs témoignent de l'accentuation d'un phénomène de marchandisation, déjà à l'œuvre depuis les années 1980 (Aubel, 2005).

Ce développement à succès se traduit également à la FFME qui voit le nombre de ses licenciés évoluer de façon constante depuis 10 ans, avec une augmentation de ses effectifs supérieure à 35%. Les indicateurs chiffrés que publie la fédération sur son site⁵² viennent corroborer ceux disponibles sur le site de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), concernant les 101 000 licenciés de la FFME ⁵³ en 2018. Ceux-ci font apparaître un rapport homme-femme devenant relativement équilibré, avec un ratio proche de 55% d'hommes pour 45% de femmes, associé à une présence majoritaire de la tranche d'âge des moins de 20 ans qui représentent près de 50 % de licences vendues. Leur répartition sur l'ensemble du territoire national, à travers plus de 1 000 clubs affiliés, vient ainsi modifier les constats élaborés par les premières enquêtes réalisées dans les années quatre-vingt qui donnaient l'image d'une pratique sportive majoritairement investie par des hommes adultes. Cette licence ne concernant pas exclusivement l'escalade, mais étant associée à la possibilité de pratiquer d'autres activités comme l'alpinisme ou le ski de randonnée par exemple, et cette étude portant sur des données de 2016, il convient de garder à l'esprit que ces chiffres seront encore à affiner pour s'approcher d'une réalité en mouvement constant.

Nous retiendrons donc la prégnance nouvelle de cette attente combinant les valeurs de convivialité et de dépassement de soi, avec une forme de pragmatisme de rentabilité lié à la facilité d'accès des lieux urbains de pratique, comme un des marqueurs importants des mutations en cours, qui prendra toute son importance pour la suite de la recherche lorsque nous nous interrogerons sur les facilitateurs et freins éventuels concernant les pratiques de l'escalade à destination des personnes en situation de handicap.

⁵² *Chiffres clés 2017*, ffme.fr. <https://www.ffme.fr/federation/page/la-federation-francaise-de-la-montagne-et-de-l-escalade-ffme.html> ; Site consulté le 10/08/2021.

⁵³ INJEP, 2018. *Tableaux statistiques relatifs au recensement des licences sportives*. <https://injep.fr/donnee/tableaux-statistiques-relatifs-au-recensement-des-licences-sportives-de-2018/>; Site consulté le 10/08/2021.

b. Un secteur marchand en expansion

En rejoignant les tendances dominantes qui se détachent dans la diffusion et l'appropriation des pratiques sportives par des groupes de populations qui pouvaient jusque-là en être éloignés, les escalades intègrent donc plus largement les enfants et les femmes. Dans ce nouveau cadre, « les jeunes sont sportifs plus tôt et les adultes plus longtemps, l'image du sportif devient multiforme » même si persistent des « différenciations des pratiques qui restent fortes selon les milieux sociaux et les milieux géographiques » (Augustin, 2011). On constate également que continue à se concrétiser à travers ces nouveaux pratiquants, ce mouvement majoritaire « d'individualisation de pratiques ludosportives et de sports autorégulés », qu'ils soient « urbains ou de nature » qui tendent à se construire et à s'organiser « à l'écart des structures d'encadrement traditionnelles » (*idem*) que représentent en premier lieu les fédérations et les clubs.



Inauguration de la salle Climb Up Angers. Source : La fabrique verticale.fr

Le récent essor des salles privées marchandes sur le territoire français, semble connaître une évolution à caractère exponentiel qui, en venant positionner ces nouveaux acteurs dans une posture de leaders du développement de l'activité, contribuent très largement à en orienter ses formes de pratique. C'est ainsi que le site spécialisé Planète Grimpe référençait déjà en 2019 un maillage de 119 salles marchandes sur l'ensemble du territoire métropolitain⁵⁴ (ce recensement ne tient pas compte des SAE de gymnase gérées par des collectivités). Le

⁵⁴ *Le guide des salles d'escalade en France*. Site : planetegrimpe.com. <https://planetegrimpe.com/univers-sae/>; Site consulté le 10/08/2021.

phénomène semble s'accélérer (Olivier Aubel suggère une croissance de presque 20% pour l'année 2017⁵⁵), avec une tendance à la concentration autour de grands acteurs économiques (Arkose, Altissimo, Block-Out...). Le groupe *Climb Up*, un des leaders du secteur en France avec un réseau approchant la trentaine de salles en 2021, illustre cette dynamique lorsqu'il communique sur un objectif de 100 salles à l'horizon 2025⁵⁶.

L'utilisation fréquente d'anglicismes pour désigner et tenter de définir une identité propre aux nouvelles pratiques de grimpe générées par ces concepts marchands de l'escalade témoignent de l'intérêt commercial qu'ils suscitent. Comme le remarque la rédactrice en chef du site : La Fabrique Verticale, dans son article intitulé *Urban climbing : l'escalade, un univers en pleine mutation*, « si le mot “urban” revient si souvent, c'est qu'il renvoie à une tendance forte et pérenne : le développement de l'activité dans les grandes villes » qui vient en corrélation avec une augmentation du nombre de pratiquants (Guyon, 2018). Mais cette mutation en cours, à travers laquelle se forgent de nouvelles images de potentielles performances physiques associées à des jeux télévisuels (comme le Ninja Warrior, remporté pour la première fois en France par un grimpeur de haut-niveau), ne manque pas de poser un certain nombre de questions concernant l'adéquation entre les produits vendus (jeu vertical et plaisir immédiat) et les « problématiques que rencontrent les gestionnaires de salles, les ouvreurs et les fédérations [...] Car si le public change, il y a aussi beaucoup de pédagogie à faire... ». En effet, en référence à l'apparition d'un « fitness vertical », selon l'expression utilisée par Eric Boutroy, cité dans un autre article de ce site et intitulé : « *Blocparks : analyse du boom des salles d'escalade en France* »⁵⁷, un écart important semble s'installer et s'amplifier entre les motivations de celles et ceux qui découvrent le bloc urbain comme un jeu en soi et celles des falaisistes qui continueraient à l'utiliser principalement comme un moyen supplémentaire de s'entraîner plus régulièrement, mais dans le but de pouvoir continuer à progresser sur le rocher. Ce nouveau public de la verticalité peut donc ne grimper qu'en salle et ignorer largement ou totalement les autres cultures de la grimpe « traditionnelle ». La pratique indoor ne semble donc pas vouloir s'orienter vers une fonction éducative, se saisissant de ce rôle de « première approche » permettant ensuite une ouverture visant à découvrir progressivement d'autres modalités des

⁵⁵ Cité par Laurence Guyon, dans l'article : *Urban climbing : l'escalade, un univers en pleine mutation*. La Fabrique Verticale, 15 novembre 2018. Site : [lafabriqueverticale.com. https://lafabriqueverticale.com/fr/urban-climbing-escalade-mutation/](https://lafabriqueverticale.com/fr/urban-climbing-escalade-mutation/); Site consulté le 10/08/2021.

⁵⁶ *Notre groupe*. Site : [climb-up.fr. https://www.climb-up.fr/legroupe/](https://www.climb-up.fr/legroupe/); Site consulté le 10/08/2021.

⁵⁷ Cité par Olivier Obin, dans l'article : *Blocparks : analyse du boom des salles d'escalade en France*. La Fabrique Verticale, 14 mars 2019. Site : [lafabriqueverticale.com. https://lafabriqueverticale.com/fr/blocparks-boom-salles-escalade/](https://lafabriqueverticale.com/fr/blocparks-boom-salles-escalade/); Site consulté le 10/08/2021.

escalades. On assisterait plutôt à la mise en place d'une forme probable de segmentation, un clivage suffisamment important pour conduire les acteurs historiques et institutionnels à devoir repenser leurs approches potentiellement obsolètes de transmission de la culture d'une sécurité responsable, en tenant compte de ces nouveaux usages.



Source : Site lyon.vertical-art.fr

Ces nouveaux consommateurs des salles privées, majoritairement jeunes sont pour l'instant essentiellement masculins. Ce critère de genre pourrait créer l'apparition d'un nouveau clivage avec la tendance globale à une féminisation de la pratique commune. Ils paraissent constituer une classe privilégiée, tant sur le plan du capital culturel que social (54% d'entre eux seraient titulaire d'un diplôme Bac + 5 et plus, avec 86% de cadres supérieurs, professions libérales, universitaires ou chefs d'entreprises)⁵⁸, particulièrement demandeuse des services additionnels proposés par ces nouveaux lieux qui associent pratique physique et convivialité (bar et restauration, sauna et boutiques). Par ces caractéristiques, ce groupe d'acteurs constitue une perspective de marché potentiel qui apparaît incontournable pour les produits et marques spécialisées du secteur.

⁵⁸ *Idem.*

Selon le docteur en géographie Olivier Obin, au sein de ce nouveau secteur en pleine expansion, ce sont les salles de bloc qui ont un « potentiel de développement plus important. Premièrement, car c'est le modèle le plus simple à développer [par rapport aux salles dites « de corde »], en termes de coût d'investissement notamment. Mais aussi, car c'est plus facile de trouver des locaux adaptés [besoins moindres en surface et hauteur de bâtiments], particulièrement à proximité des cœurs de villes ». Une remarque de son analyse nous intéresse particulièrement dans le cadre de notre champ de recherche. Pour ce chercheur, qui est aussi moniteur breveté d'état en escalade, si « les modèles d'avenir sont certainement à observer dans ces grandes agglomérations » les limites potentielles de ce modèle de grimpe se perçoivent déjà lorsqu'il met en évidence que « la pratique du bloc indoor est sans doute moins adaptée aux publics les plus âgés » en raison de l'hyper valorisation des mouvements techniques et gestuels très spécifiques caractéristiques des ouvertures dans ces espaces et qui sont basés principalement sur la vitesse d'exécution, la dynamique de coordination ou la puissance des compressions. Il fait cependant l'hypothèse que, « si c'est le cas aujourd'hui, ce ne le sera peut-être pas dans 20 ans. Car les nouveaux « vieux » auront plus de culture bloc, mais aussi plus d'habitudes dans cette pratique » (Obin, 2019). Nous serons amenés par la suite à questionner largement cette question de l'accessibilité des salles urbaines au sens large, en allant au-delà des simples questions de transport ou d'architecture des locaux, pour tenir compte également de l'impact des facteurs sociotechniques qui y sont associés. Nous nous demanderons alors si, en plus de problématiques éventuelles liées à l'âge, le modèle original et inédit développé par cette grimpe urbaine pourrait produire des situations d'escalades créatrices de situations de handicap par les formes de pratiques qu'il valorise et uniformise. Mais plus encore, nous nous demanderons si cette handi-escalade peut devenir un objet commercial dans cet espace en acquérant une valeur marchande (principalement en termes d'extension de l'offre commerciale à une clientèle élargie). Nous chercherons alors à repérer les signes et indicateurs d'une possible marchandisation qui atteindrait l'escalade adaptée en raison de son inscription dans le processus de sportivisation global de l'activité physique adaptée.

c. La norme du haut-niveau et la voie de l'olympisme

Dans une interview donnée au magazine l'Express, l'ancien compétiteur Jacky Godoffe⁵⁹ confirme que selon lui, le besoin de reconnaissance des grimpeurs et grimpeuses cherchant la

⁵⁹ Jacques Godoffe, dit Jacky Godoffe, né en 1956, est un grimpeur français spécialiste du bloc à très haut-niveau, notamment à Fontainebleau. Ancien compétiteur de niveau mondial, il a été entraîneur des équipes de France et est aujourd'hui Conseiller technique national à la FFME et ouvreur international pour l'IFSC.

performance, aura été un facteur déterminant dans la structuration et la pérennisation de la compétition⁶⁰. En y consacrant un investissement de plus en plus important, ces athlètes ont confirmé leur changement de statut. « Maintenant les gens sont des sportifs », mais pour cet acteur important du milieu fédéral, qui continue à être une référence en matière de haut-niveau en bloc, il persisterait une continuité dans les motivations d'investissement pour cette discipline. « Aujourd'hui, le grimpeur en compétition est séduit par le mouvement comme le grimpeur qui va sur une falaise et qui essaie une voie qu'il n'a jamais tentée. C'est la même essence ».

Les difficultés à concevoir la mise en place d'un spectacle sportif compréhensible par les spectateurs tout en intégrant les positions éthiques, voire idéologiques, des différents acteurs du moment lors de ce processus d'institutionnalisation apparaissent bien lointaines aujourd'hui. Pour ce témoin privilégié des premières expériences internationales, « l'escalade était très lente et très ennuyeuse à ce moment-là et je me souviens d'une image très révélatrice faite par un journaliste : c'était aussi intéressant à regarder que de la peinture qui sèche ». L'importance des enjeux médiatiques, mais aussi sportifs, ont rapidement conduits à décider de règlements facilitant l'identification immédiate d'une réussite et un classement des performances à partir de points de comparaisons clairement établis. L'escalade produite par la compétition sera donc adaptée selon une logique qui n'est pas sans rappeler celle que pouvait déjà donner au siècle dernier Pierre de Coubertin pour qui « les résultats sportifs sont, généralement parlant, d'une nature mathématique ou réaliste ; ils ont pour sanctions des chiffres et des faits » (Coubertin, 1922). Il convient cependant de repérer que d'autres acteurs ont contribué à cette orientation de la compétition, avec un rôle déterminant joué par les pouvoirs publics dans la structuration de ce dispositif sportif (Gloria & Raspaud, 2006). Pour ces auteurs, « l'apparition des compétitions d'escalade a mis au jour des enjeux économiques qui ont affecté les stratégies des offreurs fédéraux qui, selon leur position, y ont vu, soit une menace des fondements identitaires des pratiques de montagne, soit une opportunité pour leur développement ». Par leurs prérogatives de répartition de subventions et d'autorisation de délégation permettant de décerner titres et récompenses officielles, les acteurs institutionnels ont été des acteurs impliqués, dont le rôle souvent déterminant sur la capacité d'agir de façon autonome de la jeune fédération d'escalade

⁶⁰ *Mondiaux d'escalade: l'incroyable ascension de la grimpe*. Article publié sur le site : [lexpress.fr](http://www.lexpress.fr/actualites/1/sport/mondiaux-d-escalade-l-incroyable-ascension-de-la-grimpe_1831812.html), le 18/09/2016. http://www.lexpress.fr/actualites/1/sport/mondiaux-d-escalade-l-incroyable-ascension-de-la-grimpe_1831812.html ; Site consulté le 10/08/2021.

à sûrement été bien supérieur à l'influence revendiquée de pratiquants concernés et motivés, qui ne constituaient qu'une très petite minorité à l'époque.

Nous pouvons y voir un phénomène de convergence entre une série d'intérêts, à la fois collectifs et individuels, avec un contexte politique et idéologique favorable, créant les conditions de l'ordonnement d'une configuration inédite, permettant à une activité physique non conventionnelle d'accéder à la norme du nouveau modèle sportif, largement influencé par la « pénétration d'enjeux économiques inédits. Ces derniers se sont révélés primordiaux en s'amalgamant avec le développement d'une conception entrepreneuriale de l'organisation fédérale » (Gloria & Raspaud, 2006). Les tensions qui se sont révélées entre une culture sportive, basée sur l'appropriation d'un espace de liberté et d'invention, et sa mise en ordre selon des logiques de structurations fédérales, se sont encore exacerbées au sein même des organisations comme les clubs, qui se sont trouvés confrontés à des revendications de professionnalisation et de marchandisation de la performance, venant bousculer leur culture d'origine basée traditionnellement sur des « valeurs de désintéressement, bénévolat, etc. » (*idem*).

Quelques décennies plus tard, le système compétitif semble avoir été largement intégré, du moins chez les acteurs associés au système fédéral, comme en témoigne l'augmentation constante du nombre de compétitions organisées du plan international jusqu'au niveau local. Il s'appuie aujourd'hui sur une participation massive, avec toutes les catégories d'âges, et sur une médiatisation croissante des résultats obtenus par les nouvelles stars du circuit. Ces clivages anciens, révélateurs du « paradigme de performance » (Ehrenberg, 1991) sont pourtant redevenus des sujets d'actualité ces dernières années. Dans les années quatre-vingt, les pionniers de la discipline redoutaient d'abord un appauvrissement du geste en constatant que l'escalade subissait alors « une très nette évolution et les motivations semblent être davantage la recherche de difficultés que l'on voudrait plus grandes au détriment de l'expression corporelle, de l'esthétique. Et pourtant, l'escalade ne devrait-elle pas rester quelque chose dont la qualité première soit la beauté ? » (Edlinger & Nicod, 1983). Quarante ans plus tard, les tensions et remises en causes des nouveaux modèles de développement à tendance hégémoniques paraissent se cristalliser autour de nouveaux risques perçus : perte d'autonomie de choix et dégradation de la discipline. Dans un film présentant son voyage de grimpe au milieu du désert vers les blocs du site de *Joshua Tree* aux USA, le compétiteur et grimpeur professionnel français Romain Desgranges (pourtant champion d'Europe et vainqueur de la Coupe du Monde en 2017) explique par exemple que, selon lui, l'escalade en compétition est « polluée », notamment par la présence des juges et le temps passé à attendre. Son désir de silence et de

solitude pour une confrontation brute avec le rocher et le risque assumé de l'engagement sur ces blocs de grande hauteur joueraient alors un rôle de purification à travers la recherche d'un retour aux sources d'une escalade épurée, lui permettant de revenir ensuite au plus haut niveau en compétition, avec de nouvelles ressources⁶¹. Une autre tension est perceptible avec l'intégration de l'épreuve de vitesse, souvent jugée comme très éloignée de l'escalade (voie unique, absence d'incertitude de l'itinéraire et performance basée uniquement sur le chronomètre) pour le format du Combiné olympique créé à l'occasion des Jeux d'été de Tokyo en 2021. Cette entrée dans le cercle restreint des 33 sports olympiques actuellement retenus par le Comité international olympique (CIO) s'est faite à la suite de l'approbation par ce comité des 5 nouveaux sports présélectionnés par le pays hôte. L'escalade sportive a ainsi été choisie dans une volonté de promotion de jeux plus « jeunes et plus urbains » aux côtés du surf et du skateboard, le baseball/softball et le karaté étant quant à eux choisis en raison de leur popularité et de leurs origines situées dans l'archipel nippon. Cette décision fait suite à un très long travail de promotion et de lobbying entrepris depuis les années quatre-vingt-dix par l'IFSC. La FFME s'est montrée particulièrement active dans ce processus, notamment par le biais des compétitions internationales organisées à Paris Bercy, particulièrement lors des championnats du monde de 2016, dont l'objectif principal était de démontrer au CIO l'aspect attractif de l'escalade et l'adéquation de ses règles et modalités d'épreuves avec les attendus d'un spectacle sportif se voulant planétaire. Les performances réalisées par les athlètes japonais sur le circuit compétitif, particulièrement sur celui du bloc qu'ils dominent largement ces dernières années, auront forcément pesé également dans ce choix, comme en témoignent les étapes de la construction d'un modèle olympique apparaissant largement investi et dirigé par des fédérations asiatiques, qui ne possèdent pas le même héritage culturel de l'activité que les pays européens. L'acceptation d'une mise aux normes olympiques de l'escalade sportive n'y aura donc pas donné lieu à autant d'interrogations, voire de doutes, chez les différents acteurs concernés (Rogeaux, 2018).

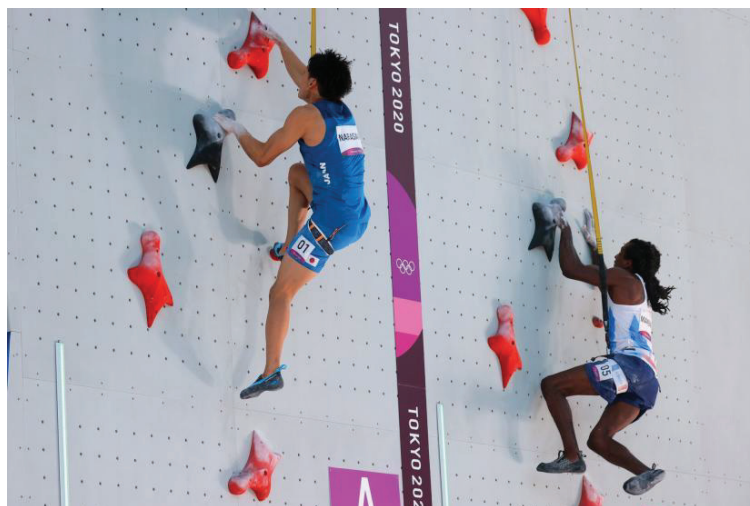
La réussite de ces équipes, exceptionnelle en si peu de temps, est le fruit d'une combinaison de plusieurs facteurs selon Takato Hoshi, une des coachs de la fédération japonaise d'escalade : « chez nous, l'avantage c'est que nous avons une communauté de grimpeurs très marquée sur tout le pays. Nous avons des entraîneurs vraiment passionnés par l'escalade, des ouvriers d'une créativité impressionnante et surtout des salles de blocs, qui sont littéralement en train

⁶¹ *So High*, film de 2015, réalisé par Pierre CADOT. 40 mn.

d'exploser partout au Japon. Elles poussent comme des champignons. Encore plus à Tokyo, où nous avons plus de 100 salles d'escalade dans cette ville seulement »⁶². Cette configuration témoigne bien de l'internationalisation des formes de développement que connaît actuellement la grimpe, avec une massification de la pratique autour des salles urbaines. L'analyse des facteurs évoqués comme pouvant favoriser cette performance sportive (évaluée au regard du nombre d'athlètes qualifiés lors des phases finales et de celui des médailles obtenues) fait apparaître l'importance d'un sens du collectif dans un sport encore largement considéré comme individuel en France. De plus, le programme d'entraînement revendique une qualité obtenue par suivi individualisé qui associe le développement de la connaissance de soi et du contrôle corporel. Le choix fait par les dirigeants sportifs, de privilégier ces aspects comme des facteurs essentiels de la performance, ne manque pas de venir interroger ceux faits en France lorsqu'il s'agit de la sélection nationale. Il sera intéressant d'essayer de comprendre par la suite, si ces orientations peuvent s'appliquer également aux équipes de Paraclimbing et dans ce cas, si elles peuvent avoir un impact sur les résultats obtenus.

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, face au géant de la normalisation que constitue le modèle olympique, ce processus « d'olympisation » de l'escalade ne s'est pas fait sans générer un certain nombre d'inquiétudes dans le milieu de la grimpe (Challéat, 2014). Mais fait nouveau, l'enjeu n'est plus celui de l'existence même de la compétition ni de ses règles d'organisation ou de choix des critères de réussite, mais celui du choix du format des épreuves, retenu par le CIO et l'IFSC pour ces premiers JO. Il s'agira en effet pour cette première édition, d'un « combiné » inédit associant, dans la quête d'une seule et même médaille, les trois disciplines qui constituent l'escalade de compétition (vitesse, bloc et difficulté réalisés successivement) avec un système de points résultants de la multiplication des différents classements obtenus à chaque épreuve. Il s'agit pourtant à nouveau d'une question relevant d'une définition des conceptions différentes de la pratique « vraie » et des valeurs de ses différentes formes de traduction qui vient encore une fois questionner le petit monde de l'escalade sportive.

⁶² Citée dans l'article : *Enquête : pourquoi ces japonais sont-ils si forts ?* Publié sur le site : planetegrimpe.com, le 21 juin 2017. <https://planetegrimpe.com/2017/06/21/enquete-pourquoi-ces-japonais-sont-ils-si-fort/>; Site consulté le 10/08/2021.



. Source : L'Equipe.fr ; M. Shmetov/Reuters

En effet, depuis la standardisation de la voie de vitesse pour permettre de réaliser des performances chronométrées comparables d'une compétition à une autre (inclinaison du support, hauteur, forme, nombre et disposition des prises selon un modèle unique), cette discipline reste diversement appréciée à travers le monde. Elle est par exemple particulièrement valorisée et investie en Russie alors qu'elle reste encore largement marginale en France au niveau des pratiquants, en dépit des bons résultats sportifs des athlètes nationaux et de sa promotion volontariste de la part de la FFME. Pour de nombreux athlètes spécialistes de difficulté et/ou de bloc, cette obligation de devoir se mettre également à la vitesse, une discipline jugée trop éloignée des fondamentaux, car ne nécessitant plus d'adaptation à un environnement incertain et varié, est vécue comme un frein à leur progression en les obligeant à remettre en cause leurs méthodes d'entraînement. Ce choix d'un combiné global, vécu comme une remise en cause de la valeur de leur spécialité, en conduit certains à considérer qu'« il s'agit désormais davantage d'athlétisme vertical (où l'incertitude gestuelle est absente, et l'adaptation motrice nulle) que d'escalade » (Rogeaux, 2018). Pour ce chercheur, la FFME qui a été très active dans cette décision se justifie par l'argument du pragmatisme en la considérant « comme un compromis face aux exigences du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) de 2020 ». La pérennisation de l'escalade olympique, qui n'a pour l'instant qu'un statut de sport additionnel (c'est-à-dire non intégré de façon permanente) passerait donc par cette première étape imposant une épreuve ne délivrant que deux médailles (homme et femme). L'inquiétude des observateurs avertis de voir consacrés des « champions surprise », non représentatifs de l'élite actuelle de la discipline, semble cependant avoir été entendue puisque pour les futurs JO de Paris 2024, il est d'ores et déjà prévu de passer à 4 médailles : deux pour la vitesse redevenue

une discipline indépendante et deux pour un combiné alors réduit regroupant bloc et difficulté (selon un format déjà présent sur le circuit international de l'IFSC).

On retrouve bien, à travers ces controverses le rapport ambigu qu'entretiennent ces sportifs avec les institutions, comme cela s'est déjà produit lors de l'avènement de l'escalade libre (Aubel, 2005). Dans sa recherche, Aurélien Rogeaux cite Douet-Guérin pour qui « les grimpeurs s'inscriraient dans un mouvement contradictoire d'intériorisation et d'extériorisation de la norme : ils intérioriseraient un certain nombre de normes relatives à la dimension sportive de l'activité (telles que le règlement, l'importance de s'entraîner régulièrement, etc.) mais continueraient à définir leurs propres normes de pratique. Les grimpeurs ne seraient donc pas passifs dans ce processus, mais joueraient un rôle actif de construction de la norme (et donc, de cette culture encore aujourd'hui singulière), malgré l'acculturation indéniable au système normatif fédéral » (Douet Guérin, 2013). Cette innovation dans l'évolution de l'histoire de l'escalade, semble donc être tout autant le fruit des attentes, plus ou moins assumées de ses premiers utilisateurs, à savoir les grimpeurs professionnels qui auraient co-construit cette ébauche de modèle avec les institutions fédérales. « Loin d'être imposée par le CIO ou l'IFSC, cette épreuve d'escalade olympique apparaît alors comme une construction régulée par les feedbacks des grimpeurs eux-mêmes, attachés à l'idée de préserver les trois disciplines » (Rogeaux, 2018).

Il faudra donc interroger les possibles effets de ce modèle olympique sur les orientations actuelles de l'handi-escalade sportive, d'autant plus que le *Paralimbing* se structure pour l'instant autour d'une seule discipline (la difficulté) et ne prévoit pas son intégration comme sport paralympique avant une dizaine d'années, tant que le nombre de pratiquants et de pays concernés reste inférieur aux critères de l'IFSC. Dans les années à venir, lorsque le bilan des JO sera connu, il sera évidemment intéressant de continuer à observer si cette olympisation de l'escalade constitue également un nouveau programme en cours de traduction à partir du domaine compétitif handi.

3. Devenir grimpeur : s'adapter à une situation handicapante ?

Au-delà de cette institutionnalisation et marchandisation de l'activité sportive, l'acte de grimper reste fondamentalement lié à l'engagement des corps dans des situations de mobilité les confrontant aux résistances de la pesanteur. L'expérimentation de gestes dépassant les postures

ordinaires de la vie quotidienne se retrouve questionnée dès lors que ces corps apparaissent comme n'étant pas ou plus à même de se retrouver confrontés aux exigences de la verticalité. Les mouvements d'escalade les plus simples, comme pour monter sur une échelle, ne sont déjà plus suffisants pour se déplacer lorsque s'ajoutent sensation de vertige et continuité de l'effort sur une *via ferrata* (Boutroy, 2002). Confrontés à la diversité infinie des voies et des prises, sur le terreau commun des escalades, les différents acteurs qui s'en saisissent (hommes et femmes, jeunes ou âgés) doivent entrer dans un espace où il devient nécessaire d'appivoiser une gestuelle et un environnement non ordinaire. Ces environnements perturbants, qui font se ressentir en difficulté, voir en situation de risque, nécessitent un apprentissage permettant de se jouer de ces éléments par l'acquisition d'une maîtrise technique et corporelle adaptée. Ces savoir-faire nouveaux sont-ils alors possibles, et accessibles pour des personnes considérées comme vivant « en situation de handicap » ?

a. Caractériser l'activité escalade, une base non déterminante

La définition communément admise dans le cadre des Activités physiques et sportives (APS), rattache toujours l'escalade au groupement des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) qui, dans les programmes officiels de l'enseignement de l'EPS, vise à développer chez les élèves la Compétence Propre n° 2 (CP2) : « Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains »⁶³. Elle y est considérée comme une activité complexe de l'élève, portant sur des composantes de l'action motrice, dans un système de contraintes déterminé, en vue d'atteindre des objectifs particuliers au même titre que le kayak ou la course d'orientation. Les caractéristiques communes à ces APS concernent le besoin d'une adaptation permanente à un environnement considéré comme un milieu changeant qu'il soit « naturel, aménagé ou artificiellement recréé [et] plus ou moins connu »⁶⁴, l'enrichissement de la motricité par des mobilisations sans cesse renouvelées et la nécessité d'une gestion de la charge émotionnelle liée qui nécessitent d'accorder une place prépondérante à la prise d'information, pour favoriser l'efficacité du déplacement, considéré comme « exposé » et nécessitant un « engagement » et une adaptation permanente. L'action de grimper conduit alors à mobiliser des habiletés ouvertes en raison de l'imprévisibilité et de la variabilité du support.

⁶³ Bulletin officiel de l'Éducation nationale. *Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015*. Annexe 3 : Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4).

⁶⁴ BESSY, Olivier, MOUTON, Michel, *Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux* <http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr/tp/fichier/UE18.1/APPN-escalade-article-Bessy.pdf>

Nous verrons par la suite que si les évolutions des formes et modalités de cette pratique sportive peuvent déjà venir questionner cette définition, cette dernière se trouve particulièrement remise en cause lorsqu'elle pose le postulat de la nécessité d'effectuer un « déplacement quadrupédique » dès lors qu'il s'agit de prendre en considération des déficiences motrices pouvant affecter un ou plusieurs membres. Nous conserverons donc le postulat d'un dénominateur commun décrivant le grimpeur ou la grimpeuse comme la personne qui « évolue sur un plan plus ou moins vertical, en utilisant les prises naturelles [ou artificielles], dans un environnement complexe, varié et variable » (Jeu, 1983). Celle-ci devra alors mobiliser de la façon la plus efficiente possible trois pôles complémentaires permettant de « créer un appui pour conduire, adapter, son déplacement en négociant avec une force naturelle », de procéder à « la lecture du milieu » et enfin de s'organiser autour de l'émotion par une « dialectique d'engagement, d'autonomie et de sécurité »⁶⁵. En référence à cette définition, le grimpeur ou la grimpeuse utiliserait alors quatre types de ressources pour pouvoir progresser : « des ressources bio-affectives : s'engager - se sécuriser ; des ressources bio-mécaniques : s'équilibrer - se déplacer ; des ressources bio-informationnelles : s'informer - planifier son déplacement et des ressources bio-énergétiques : maintenir et gérer un effort variable en intensité et en durée »⁶⁶.

Cependant, la pluralité des logiques internes de l'escalade, que démontrent les formes multiples des pratiques qui s'y rattachent (Parlebas, 1999), nous conduit à relativiser l'exercice visant à tenter d'en proposer une définition exhaustive et fermée. En effet, si le terme générique « escalade » regroupe des pratiques reliées à la dimension de verticalité et de déplacement, il apparaît rapidement que celles fondées sur un jeu corporel et les émotions qu'il permet de ressentir, diffèrent radicalement des activités reliées à l'engagement physique et psychique, alors même que l'usage du verbe « grimper » reste utilisé indifféremment pour désigner à la fois le mouvement d'un alpiniste engagé en solitaire sur une paroi d'altitude, celui d'un écolier sur le mur artificiel d'un gymnase ou celui d'un professionnel du haut-niveau réalisant une voie extrême en falaise. La relativité de la notion de prise de risque, le rôle de la norme corporelle changeante et l'influence évolutive des critères d'éthiques personnels ou culturels (Malrieu, 2000) permettent de mettre à jour des distinctions significatives dans cet espace des escalades, qu'il n'apparaît alors plus possible d'analyser et de définir de façon globale. Organiser par exemple le champ de cette activité en référence à un « déplacement exposé au risque de chute

⁶⁵ DELTOUR Sylvaine, 2008. Les APPN : une chance et une nécessité pour l'EPS. *Les APPN, sports de nature, l'aventure pour tous*. Contre-pied, n°22. EPS & société, octobre 2008.

⁶⁶ Définition proposée par Bruno Martin, enseignant EPS et directeur du SUAPS de l'Université de Limoges sur : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/eps/spip.php?article373>

nécessitant l'utilisation de techniques spécifiques pour assurer la sécurité » apparaît de fait bien hasardeux.



Source : Natura Grimpe.com

L'usage généralisé de systèmes d'assurages efficaces, car progressifs voire autobloquants, sur des cordes aux propriétés dynamiques, associés à la fiabilité des points d'ancrage ont rendu la chute, ou « vol » dans le langage de l'escalade, à la fois banale, mais aussi indispensable à la progression et la performance. Il en est de même pour le paradoxe, difficilement appréhendable pour les non-initiés, que la hauteur des voies ainsi que leur verticalité ou leur profil surplombant, sont des éléments qui, loin de constituer un risque supplémentaire, garantissent au contraire un vol sans choc et donc sans dommage corporel à redouter. L'aventure de l'escalade moderne ne se situe donc plus dans « la mise en péril du grimpeur [par] les jeux avec le risque » (De Léséleuc, 1998) dans la constitution de nouveaux espaces où le risque peut être considéré comme « une équation imaginaire, une affaire personnelle » à travers lesquels chaque grimpeuse ou grimpeur pourra continuer à « accepter d'aller à la rencontre de son environnement, se confronter à de l'improbable » sans pour autant que cet engagement soit celui de pouvoir ou non rester en vie à l'issue de la partie (Le Breton, 2015). Aujourd'hui bien éloignée des pratiques « à risque réel » qui constituent une menace directe pour l'intégrité physique, l'escalade sportive dominante revêt plutôt une dimension symbolique du risque lié au vide et à la chute potentielle, pourtant considérée par les experts de l'activité comme non dangereuse (Martha et al., 2002). Cependant, dans cette pratique majoritaire « aseptisée », les émotions et sensations produites par la verticalité et l'incertitude des déplacements constituent toujours une part prépondérante de l'expérience corporelle et psychique des grimpeurs, quel que soit leur niveau.

Tout en se reconnaissant à travers un ensemble de situations motrices singulières et un écosystème sportif, aujourd'hui largement codifié et institutionnalisé qui intègre des normes et des références à caractère compétitif issues du cadre des fédérations délégataires (Parlebas, 2018), l'escalade continue cependant à s'inscrire dans un champ sportif aux frontières mouvantes, souvent floues et perméables. Tenter alors de définir l'escalade comme la résultante d'une combinaison d'actions psychomotrices apparaît de ce fait restrictif et c'est pour cela que notre recherche nous conduira à explorer d'autres dimensions qui peuvent constituer l'identité de celles et ceux qui s'inscrivent, ou se revendiquent même, comme des acteurs appartenant à ce monde social des escalades. Au-delà du simple fait de procéder à la réalisation de déplacements originaux dans des espaces verticaux, le sentiment « d'être » grimpeur ou grimpeuse, se constitue tout autant sur un usage direct ou indirect de ses valeurs et imaginaires collectifs, de ses codes langagiers ou vestimentaires ou d'une forme d'implication dans l'une ou l'autre de ses cultures, que sur l'utilisation et la maîtrise d'un patrimoine gestuel commun.

Cette complexité se retrouve de façon récurrente dans le questionnement incessant qui traverse l'escalade lorsqu'elle cherche à comparer le niveau de difficulté d'une performance sportive dans la réalisation d'une voie : ce mouvement ou cette section sont-ils plus faciles ou difficiles pour celui ou celle qui est jugé grand ou petit ? Posséder des petits doigts fins est-il plus favorable pour tenir de petites prises ou fait-il de grandes mains pour serrer des plats et des colonnettes⁶⁷ ? Inventer de nouvelles méthodes gestuelles, au lieu de chercher à appliquer la « bonne » ou utiliser une aide compensatrice à la limite de l'éthique communément admise, est-ce être « hors norme »⁶⁸ ? Les enjeux posés par les réalisations sportives effectuées par les corps « différents » des handi-grimpeurs ne manqueront pas de faire écho à ces interrogations sans fin qui relancent régulièrement le débat jamais tranché sur la valeur dominante des pratiques légitimes.

⁶⁷ A ce sujet on lira avec intérêt l'interview de Nolwen Berthier, grimpeuse française de haut-niveau, qui raconte pourquoi sa petite taille l'a conduite à « sortir un peu des standards, notamment pour trouver les calages dans les voies ». *Nolwen Berthier, la grimpe dans la peau*. Publié sur le 28/09/21 sur le site : Fanatic-climbing.com ; <https://fanatic-climbing.com/interview-nolwen-berthier-la-grimpe-dans-la-peau-interview-nolwen-berthier-climbing-in-the-blood/>; site consulté le 16/10/21.

⁶⁸ Communément appelé « biscuit » cette action consiste principalement utiliser par exemple une prise de repos qui ne se situe pas exactement dans la ligne de la voie mais par extension, elle vient questionner tous les aménagements favorisant la réussite comme l'utilisation d'un cairn pour atteindre les premières bonnes prises ou d'une perche télescopique pour mousquetonner les premières dégaines. Dans le « dictionnaire de l'escalade » publié sur le site : Grimper.com, la définition proposée est celle de « trouver une astuce pour passer une section, souvent en trichant ». <https://www.grimper.com/pedago-dictionnaire-escalade#b>; Site consulté le 16/10/21.

b. Des représentations toujours à l'œuvre

Si un grimpeur apprend en grimant et passe son temps à réapprendre à grimper en se confrontant à des situations incertaines et changeantes, l'enjeu de la sollicitation des ressources informationnelles n'apparaît pas premier dans le regard porté par le grand public sur cette activité sportive. À travers le recensement de la littérature qui l'a amplement étudiée comme une activité de pleine nature (Corneloup, 2002, 2016), il apparaît que l'escalade reste encore fortement imprégnée de valeurs spécifiques aux effets positifs supposés, et cela particulièrement pour le grand public non expert de l'activité. On lui attribue notamment un impact sur la qualité de la relation sociale, en raison de la dimension symbolique associée à la notion de cordée, comme sur une possible réappropriation du corps dépouillé, libéré des contraintes matérielles, face à l'obstacle « naturel » qu'offrirait l'environnement, comme en témoigne l'expression très médiatique de « grimpeur à mains nues ». Dans un article intitulé : « Des pratiques sportives et des valeurs renouvelées », l'auteur fait justement état de la conservation, dans les représentations et les dimensions métaphoriques reliées à l'escalade, d'une mise en avant « de représentations connotées positivement » comme autant de « vertus [ou] qualités attribuées aux sports de montagne ». Celles-ci sont encore issues d'un « imaginaire social de la montagne », qui polariserait des valeurs positives liées aux notions de verticalité et d'élévation, en constituant un point de convergence de cette pratique sportive (Bourdeau, 1998). Ces représentations apparaîtront souvent de façon prégnante dans les valeurs et finalités sous-jacentes qui motivent la construction de dispositifs dédiés aux handi-escalade, sans être d'ailleurs identiques à celles des PSH concernées

Le processus de sportivisation de l'escalade (que nous allons développer plus amplement à travers une approche socio-historique dans la deuxième partie de ce chapitre) peut être défini comme les « évolutions vers une conformation du jeu corporel à des règles sportives et à une mise en compétition par l'intermédiaire d'institutions qui en sont garantes, le tout dans des espaces dédiés »⁶⁹. Ce mouvement, qui s'est accompagné d'une certaine démocratisation de l'activité, avec une massification des pratiquants et un élargissement des profils socio-sportifs, a contribué à faire entrer dans ce périmètre symbolique des valeurs de l'escalade d'autres logiques et unités de sens. Cette « démocratisation du sport [qui] correspond ainsi moins à un accès unitaire au sport fédéral qu'à une diversification des usages, des usagers et des cadres de pratique » (Marcellini & Villoing, 2014) va favoriser progressivement le retour à une forme

⁶⁹ CHALLEAT Samuel, 2015. « L'escalade, un sport comme les autres dans la course aux Jeux ? », Magazine *Grimper*, n°159, septembre 2014.

d'individualisation des comportements sportifs. Considérée comme un sport « à dominante informationnelle » (Pociello, 1999b) l'escalade, qui nécessite décodage et adaptation, peut constituer une pratique sportive s'adressant également au PSH, en révélant l'importance de cette interprétation nécessaire du milieu. Cette dimension liée à la prise d'information se retrouve largement dans les contraintes permettant d'organiser des pratiques sportives adaptées. Ces déterminants deviennent alors les moteurs essentiels d'une mise en ordre dynamique des cultures et sous-cultures de l'escalade, qui contribuent à devoir intégrer une indispensable et permanente redéfinition du cadrage théorique de cette activité. Avec la médiatisation et la massification des pratiques, l'accès à ces cultures va pourtant se retrouver facilité, nous chercherons alors à comprendre quels espaces peuvent rester ouverts à une diversité de représentations et d'usages associés.

c. Des pratiques multiples et renouvelées

Dans un billet posté sur le site spécialisé : Kairn.com (aujourd'hui à l'arrêt), Antoine Le Menestrel, ancien grimpeur de haut-niveau devenu depuis une référence dans le champ encore peu investi de la danse escalade réagissait à l'annonce de l'olympisation de l'activité⁷⁰. La revendication par cet acteur historique de la présence non pas « d'une » escalade, mais au contraire « des » escalades, lui permet de défendre une vision plurielle de la grimpe, qu'il juge alors soumise au risque d'un appauvrissement de sa diversité, face au modèle dominant d'une compétition qui « phagocyte les autres facettes de l'escalade ». Tout en appelant à conserver « la dimension poétique, initiatique, contemplative de l'escalade » et à la libérer de ce « poids [associé à la compétition normative] afin d'en poursuivre son invention », il met en évidence au regard de son long parcours dans le milieu de la grimpe, une nécessité d'utilisation d'un pluriel pour évoquer l'escalade. Pour ce chorégraphe, parler aujourd'hui « des escalades » ne sert plus à réaffirmer, comme à ses débuts, une représentation opposant l'existence « de véritables et de faux grimpeurs », mais à reconnaître au contraire une pluralité de pratique à travers lesquelles « les grimpeurs sur murs artificiels d'escalade ne sont pas moins grimpeurs que celui qui grimpe en falaises ou celui qui grimpe sur les monuments ». C'est ce pluriel qui guidera notre réflexion tout au long de cette recherche en nous permettant d'envisager alors les pratiques d'escalades par et pour les personnes en situation de handicap comme autant de formes hétérogènes, toutes aussi légitimes, composant la configuration des handi-escalades, à

⁷⁰ *Il y a Des escalades. Reflexions d'Antoine LeMenestrel*. Site KAIRN.com, le 21 novembre 2016. <https://kairn.com/il-y-a-des-escalades-reflexions-dantoine-le-menestrel/>; Page vérifiée le 16/10/2021.

l'image de celle constituée par les escalades et dont elles composent une des sphères d'existence.

Tout en étant conscients du fait qu'il apparait bien hasardeux de vouloir tenter de dresser un inventaire exhaustif de l'ensemble des formes de pratique de l'escalade qui apparaissent aujourd'hui, nous pouvons cependant procéder à un regroupement autour de plusieurs catégories à partir de cette notion de risque. Nous commencerons par celles qui, en mettant encore en jeu la dimension du risque mortel, à travers la pratique du solo intégral⁷¹, suscitent un retentissement et un intérêt médiatique s'étendant largement au-delà du cercle très minoritaire de ses adeptes. Sans autre sécurité que la certitude de posséder une maîtrise maximum des différents paramètres de la voie à réaliser, le solo exige une préparation minutieuse de l'ascension et un niveau technique et psychologique bien au-dessus des difficultés rencontrées, afin de pouvoir conserver une marge suffisante dans l'exécution et la réussite des mouvements. À travers la mise en scène médiatique de ses réalisations majeures, l'américain Alex Honnold est devenu une icône mondialement connue qui perpétue la popularisation dans le grand public de cette forme de pratique jouant avec le risque réel de la chute mortelle. De façon saisissante, ces « exploits » continuent de marquer les représentations de l'escalade auprès du grand public⁷², alors qu'ils s'éloignent de plus des modalités de l'escalade commune qui vise au contraire à construire une activité sportive débarrassée au maximum des risques.

Plus largement partagées, même si cela reste l'apanage de grimpeurs plutôt experts, se trouvent ensuite les pratiques dont l'engagement lié à la chute devient un facteur central, mais qui mettent cependant en œuvre des possibilités d'évitement d'un dommage fatal. Nous retiendrons par exemple le *psychobloc*⁷³, qui consiste à grimper en solo au-dessus de la mer généralement, l'eau au pied des rochers étant utilisée pour réceptionner la chute, ou encore le *high-ball*, des blocs de très grande hauteur au pied desquels sont disposés d'épais tapis portables, appelés : « *crash-pads* », permettent d'envisager une réception qui tolère, jusqu'à une certaine limite, un échec de l'ascension. Viennent enfin les pratiques largement majoritaires de l'escalade, que ce soit en site naturel ou en salle, dans lesquelles la protection de la chute constitue un élément central, agissant comme un déterminant de la performance, en étant destinée à réduire au

⁷¹ Dans cette configuration, il s'agit de grimper seul, sans aucun dispositif d'assurage ni points d'aide extérieurs.

⁷² Notamment par la large diffusion, suite à son Oscar du meilleur documentaire pour le film : « *Free solo* », produit par le National Géographique en 2019, qui relate son ascension en 2017, de la paroi d'El Capitan, située dans le parc national de Yosemite en Californie (USA).

⁷³ Terme issu de l'espagnol *psicobloc*, également nommé : *deep-water soloing* en anglais.

maximum le risque potentiel de dommages corporels. L'usage généralisé dans les voies d'un système de points d'ancrage disposés régulièrement, de cordes dynamiques et de dispositifs d'assurance de plus en plus efficaces, ou de tapis de réception et de gestes de parade pour les blocs d'une hauteur limitée, tend à déplacer le facteur risque principal des caractéristiques propres au support et milieu de grimpe vers celui d'une maîtrise par les pratiquants elles-mêmes, du bon usage de ces outils.

Cet essai de distinctions, lui-même critiquable et dont les limites de segmentation autorisent également une remise en cause de la validité de leurs frontières de segmentation, permet cependant de percevoir que la recherche du déplacement et du mouvement en escalade libre ne se suffit pas non plus à elle-même et doit amener à trouver d'autres critères de définition, une fois écartée la mise en péril des corps par le choix d'une sécurisation assumée des pratiques. Une nouvelle approche peut donc nous conduire à reconnaître une pluralité visible des jeux qui découlerait de la pluralité des terrains (Malrieu, 2000). Chaque modalité de pratique, que l'on peut caractériser par la relation entre un support et le niveau technique de son aménagement permet de produire des approches et des choix d'autodéfinition de l'activité par ses propres pratiquants. Ainsi, dans la catégorie dite des Sites Naturels d'Escalade (SNE), regroupant les activités se déroulant sur du rocher, on peut retrouver des sites de blocs de faible hauteur, des sites dits « sportifs » (voies d'une longueur de corde environ et déjà équipées pour la pose de protections), des sites dits de « grandes voies » (sur lesquels plusieurs longueurs de corde sont nécessaires pour atteindre le haut des voies et qui nécessitent la maîtrise de techniques d'assurance et de redescente particulières) et d'autres dits de « terrain d'aventure » (voies de plusieurs longueurs typées « montagne » sur lesquels le grimpeur est amené à installer lui-même ses points d'assurance ou de progression). De même, lorsqu'elle se caractérise par l'usage d'une surface artificielle d'escalade (SAE) située principalement à l'intérieur d'un bâtiment la pratique peut autant correspondre à du bloc, du pan comme à de la voie. Il est intéressant de noter que les premiers « murs artificiels » tentaient de se raccrocher à une APPN en conservant l'aspect plein air de l'activité. Mais les contraintes météorologiques, impactant et réduisant les possibilités d'utilisation tout en dégradant rapidement les surfaces et les prises en résine, ainsi que l'importance donnée aux réglementations de sécurité et de responsabilité, ont rapidement rendu obsolètes la grande majorité de ces équipements. On retiendra également que les premiers murs artificiels ainsi que les premières prises furent conçus sur l'idée de reproduire de façon plus ou moins fidèle l'aspect et la texture du rocher. Les couleurs et les formes, utilisant le voile de béton ou de résine, tentaient de créer des lignes et des prises les plus proches possible d'un

modèle imaginaire naturel, en allant jusqu'à proposer des moulages de morceaux de falaises réalisés sur des sites naturels d'escalade bien identifiés⁷⁴. Même pour les structures situées en salle ou gymnase, cette volonté de tenter d'importer les caractéristiques de l'extérieur à l'intérieur a été abandonnée au cours des années 2000, au profit de surfaces de grimpe privilégiant des facettes lisses, aux couleurs souvent vives, pour les SAE et de la création de formes originales pour les prises, avec des textures et des grains spécifiques, qui ont accompagné l'émergence des nouvelles modalités et formes de pratique. Composés à l'heure actuelle de panneaux de contreplaqué, recouverts de peintures au grain plus ou moins adhérent, ces structures modernes sont équipées d'inserts multiples permettant de visser des prises dont les formes et coloris, sans cesse renouvelés par les fabricants, paraissent infinis et capables de s'adapter à tous les choix et besoins de création de voies et mouvements spécifiques⁷⁵.

Chaque nouvel espace investi par la recherche d'une gestuelle de grimpe, comme celui du mobilier ou bâti citoyen par exemple (autorisant d'envisager une nouvelle catégorie de Surface urbaine d'escalade ?), tout en déplaçant le champ des marges de l'activité, contribue cependant également à resserrer une définition possible autour de dénominateurs fondamentaux. Ainsi, l'escalade des grandes tours urbaines, amplement médiatisées par les réalisations du grimpeur Alain Robert, surnommé « le Spiderman français », n'a de fait plus de lien avec la nature et se déroule dans un milieu rarement incertain puisqu'il s'agit principalement d'éléments de construction qui se répètent à intervalles réguliers dans une forme architecturale homogène. En imposant la répétition d'une gestuelle simple, se multipliant tout au long de la façade, le mouvement produit pourrait ainsi se reproduire à l'infini, une fois acceptées la dimension psychoaffective de la hauteur et de la prise de risque associée, que met en avant l'imaginaire de l'homme-araignée « collé » à la surface des bâtiments en se défiant de la possibilité d'une chute fatale. Pourtant, cette pratique particulière du solo, dont la diffusion paraît aujourd'hui se confiner à un espace de plus en plus restreint, peut permettre de mettre en

⁷⁴ L'exemple le plus frappant est sans doute celui de la « Dame du lac », œuvre d'art de 17m de haut, imaginée par le sculpteur hongrois Pierre Székely et dont les parois ont été aménagées sur les conseils du célèbre alpiniste Guido Magnone. Inaugurée en 1975, cette sculpture monumentale, installée au bord d'un étang sur la commune de Courcouronnes (91), avait pour vocation de doter la ville nouvelle d'Évry d'un mur d'escalade inédit, en écho aux rochers de Fontainebleau. Délaissée progressivement par les grimpeurs, elle fut ensuite réinvestie par les adeptes du Parkour (autour du groupe naissant des Yamakasi) avant de se voir interdite d'accès par arrêté municipal. À Lyon, le mur en voile de béton sculpté, situé sur les arcades du stade de Gerland a longtemps servi de point de rencontre et d'émulation pour les grimpeurs locaux. Aujourd'hui inséré dans l'enceinte du complexe sportif, il n'attire plus les pratiquants d'escalade qui se sont tournés vers les nouvelles salles indoor.

⁷⁵ Par exemple, la société Volx, fabricant français depuis 1996 propose plus de 2000 références de prises à son catalogue. Site : <https://volxholds.com/>
De même, le spécialiste français Prise-escalade.fr propose les modèles de 13 fabricants différents.
Site : <https://www.prises-escalade.fr/>

évidence une caractéristique qui pourrait se définir comme celle de la relation entre un milieu et un corps se déplaçant sur un support qui n'est plus celui de l'horizontalité de la marche ou de la course, par une exploration de nouveaux passages possibles conduisant de la deuxième vers la troisième dimension.

L'échelle de difficulté.

Un autre élément contribue également à mieux comprendre comment l'escalade continue à créer en permanence sa propre autodéfinition. Le système de cotation chiffré de la difficulté des escalades a été progressivement élaboré et approprié par les utilisateurs afin de pouvoir parvenir à comparer des performances se situant dans des espaces et des contextes non homogènes. Il constitue en cela une véritable innovation, qui parviendra à se diffuser et à se généraliser à travers le monde, tout en restant dynamique et plastique, comme en témoignent les incessantes modifications et transpositions que nécessitent sa réadaptation permanente à de nouveaux besoins. Le premier modèle à s'installer sera celui théorisé en 1925 par l'alpiniste allemand Willo Welzenbach. Son échelle de cotation se compose alors de six étapes progressives, le premier degré étant celui d'un déplacement situé au-delà de la marche simple, caractérisé par la nécessité d'un usage partiel des mains, alors que le sixième degré correspondait à ce qu'il était convenu alors à l'époque de considérer comme « la limite des possibilités humaines ». À partir de sa généralisation pour décrire et coter les courses rocheuses dans les massifs européens, ce modèle sera ensuite complété et affiné avec l'évolution du niveau de la pratique et ses nouvelles orientations.

Le principe nouveau qui émerge au cours des années qui suivent la Seconde Guerre mondiale est celui proposé par des alpinistes français⁷⁶ proposant une ouverture de l'échelle vers le haut, donnant ainsi la possibilité de la voir s'enrichir de nouvelles cotations au fur et à mesure de l'augmentation de la difficulté des performances réalisées par les grimpeurs et grimpeuses du monde entier, quel que soit le support d'escalade utilisé. Basé sur une auto-évaluation au caractère subjectif, mais comparé, ce système donne habituellement au premier ou à la première qui réalise une voie, selon les codes éthiques en vigueur (ascension réalisée dans son intégralité sans points de repos artificiels ni aides extérieures), la charge d'en proposer une cotation. Celle-ci tient généralement compte de l'expérience antérieure de la personne qui peut comparer avec ses précédentes réalisations ainsi que du niveau des autres voies déjà cotées sur

⁷⁶ Par René Ferlet en 1946, puis Pierre Allain en 1947. Mais il faudra attendre les années 70 pour que soit officialisé le 7^{ème} degré.

le même site. Il est accepté usuellement que par la suite, celles et ceux qui viendront répéter la voie, confirment ou infirment la première cotation en y apportant d'éventuelles corrections. Si le modèle de référence est officiellement celui de l'union internationale des associations d'alpinisme (UIAA) plusieurs pays possédant une forte culture escalade et une histoire de ses évolutions, continuent d'utiliser leurs propres échelles⁷⁷. Le modèle français, qui est pour sa part constitué de chiffres s'étalonnant de 1 à 9 actuellement auxquels sont ajoutées trois subdivisions en lettre, tend à servir de référence dans l'ensemble de l'Europe⁷⁸.

L'importance de la subjectivité dans la définition de la cotation et l'impossibilité de normer le support selon des références uniques, qui soient transposables à tous les milieux d'usages de la grimpe, ont conduit les grimpeurs à développer et utiliser des échelles de cotations différentes suivant qu'il s'agisse de bloc, d'escalade dite « artificielle »⁷⁹, de « trad »⁸⁰, de cascade de glace ou d'alpinisme. Cette question de la cotation ne manquera pas de nous interroger lorsque nous serons confrontés à la question d'une possible comparaison des performances réalisées par des handi-grimpeurs avec celles des sportifs ordinaires, supposés « valides ». Il sera alors intéressant de mettre cette réflexion en lien avec l'apparition récente de l'usage d'une nouvelle référence de cotation, issue du développement du modèle de grimpe urbaine. L'utilisation par ces salles d'un système de référence basé sur une échelle progressive de couleurs (sur le principe des pistes de ski ou des ceintures de judo) tend à s'imposer chez bon nombre de ces grimpeuses et grimpeurs indoor qui se situent fréquemment dans leurs conversations dans un niveau de voies « rouges » ou de blocs « violets », sans avoir d'autres références que celles de leur salle habituelle et pour qui le système du degré chiffré évoque le monde de plus en plus lointain, voire inconnu des SNE.

L'invention de nouvelles pratiques vient réinterroger de façon régulière la cohérence et la validité de cette norme de comparaison des réalisations sportives. Comment en effet pour évaluer sur une même échelle de difficulté des ascensions réalisées en solo ou encordé, sur du

⁷⁷ Le système de l'UIAA qui vise à une standardisation internationale s'échelonne ainsi de 1 à 12 (avec des – et des +) n'est que très peu utilisé comme référence, les Américains utilisant par exemple leur échelle allant de 5.2 à 5.15d ou les Anglais une progression de E1 à E12.

⁷⁸ Par exemple, une voie cotée 7 a, sera plus facile qu'une voie en 7b, mais plus difficile qu'une autre en 6c. L'ajout d'un signe + à la suite de la lettre peut permettre d'affiner encore l'écart entre deux cotations proches, surtout pour le très haut niveau (par exemple 8b+ avant 8c). En 2019, le degré le plus difficile officiellement annoncé est 9c. Il s'agit de la voie Silence, réalisée en Norvège par le grimpeur tchèque Adam Ondra.

⁷⁹ Surnommée « artif », cette pratique conçoit l'utilisation de moyens techniques et technologiques (pitons, cordes, poignées, coinces, échelles) pour progresser et se suspendre. Issue de l'histoire des conquêtes alpines, elle est encore utilisée pour gravir de longues voies en terrain d'aventure.

⁸⁰ Pour « traditionnelle », forme d'escalade qui consiste à gravir des itinéraires non protégés à l'avance, c'est-à-dire en plaçant ses propres points de protection au fur et à mesure de sa progression.

calcaire ou du granit, avec des chaussons ou pieds nus, avec les prises marquées ou en découvrant pour la première fois la voie, etc. Dans un article intitulé : « Cotations en escalade : science exacte ou vaste fumisterie ? »⁸¹, Laurence Guyon insiste sur le caractère éminemment subjectif des graduations de valeur, que renforce encore la massification des pratiques en SAE pour lesquelles de nombreux paramètres contextuels sont à intégrer à l'équation complexe de cotation des difficultés. L'escalade en situation de handicap viendra alors également bousculer et interroger ces outils de comparaison, lorsqu'elle démontrera qu'une même voie ou cotation peut être réalisée sans la vision, avec une seule jambe, une limitation d'amplitude articulaire, ou une atrophie musculaire. Nous chercherons alors à voir si elle participe à l'invention de nouvelles formes de pratiques, dans cette logique d'une réinvention permanente, conduisant à la création de nouvelles règles et espaces de pratiques propres à un groupe qui s'auto-organise en référence à un décalage par rapport à la norme dominante.

⁸¹ La fabrique verticale.com, 27/08/2020. <https://lafabriqueverticale.com/fr/cotations-escalade-science-exacte-vaste-fumisterie/>; Site consulté le 16/10/21.

Conclusion intermédiaire

Nous avons cherché, dans cette partie, à contextualiser ce monde des escalades en montrant l'importance des dynamiques liés à des mouvements de société généraux qui irriguent ses différentes configurations. Les conditions favorables permettant une forme de généralisation des usages et critères de validation ont permis le développement réussi d'un processus de sportivisation de l'activité. Cette tendance forte, qui traverse également d'autres APS revêt cependant des formes plurielles produisant une segmentation des escalades, s'étendant de la pédagogie à l'excellence, avec des critères de légitimité diversifiés. Nous faisons donc le constat de l'existence d'une pluralité d'usages et de pratiques, toujours caractérisée par des controverses. C'est dans ce contexte pluriel et mouvant que vont venir s'inscrire les pratiques d'handi-escalades, au milieu d'une arène tendant à l'uniformisation des règles et des normes. La diversification des lieux de pratique et de confrontation associée aux tensions qui apparaissent entre pratiques pour tous et performance d'une élite dessinent le paysage contemporain des escalades. Il se traduit aujourd'hui par un développement simultané de nouveaux matériels et usages s'articulant dans des interactions dynamiques. La multiplicité et la récurrence d'inventions, tant techniques que technologiques, témoignent des tendances et évolutions de ce monde sportif qui se singularise par la rapidité et la régularité d'un mouvement de renouvellement et d'enrichissement de ses usages. À chacune de ces étapes, les différents acteurs de ce monde des escalades s'approprient ces usages majoritaires et convergents et les rendent de plus en plus visibles, ce qui a ainsi pu conduire à une diffusion et une généralisation rapide. En communiquant sur leur appropriation, les instances du monde de l'escalade légitiment ces usages visibles, tant sur le plan institutionnel que culturel.

Ce sont prioritairement les jeunes dans leur ensemble qui ont le plus profité de cette relative démocratisation et de la massification qui en a découlé, dans une pratique qui reste cependant largement marquée sociologiquement. Cet abaissement notable de l'âge moyen des pratiquants, amène aujourd'hui à ce que l'escalade soit le premier sport scolaire mixte, pratiqué de façon régulière, inscrit au programme de l'enseignement de l'EPS.

Au regard du sujet de notre recherche, nous retiendrons l'importance que revêt une définition de l'activité, basée sur des habiletés ouvertes, pour lesquels les capacités d'observation-perception et de décision-mise en œuvre apparaissent fondamentales, par leur capacité à pouvoir construire et mobiliser un répertoire de réponses adapté à la diversité et la singularité

de chaque problème de déplacement. Ce jeu vertical qui se réinvente à chaque passage, en fonction des singularités de chaque difficulté à résoudre, en nécessitant la mobilisation de ressources originales agissant de façon complémentaire, se révèle être d'une grande variété. L'acte de grimper reposerait alors sur l'expression de fonctions téléocinétiques, c'est-à-dire, selon la définition qu'en donne J. Paillard : « déclenchées, orientées, adaptées au service du dialogue permanent qu'établit un organisme avec son environnement »⁸². Cependant, en cherchant à situer au mieux les principaux enjeux de la caractérisation des fondamentaux de cette activité sportive, nous pouvons déjà percevoir que si l'acte de grimper consiste avant tout à chercher à adapter un déplacement, par l'intermédiaire d'appuis en réalisant des gestes ou mouvements déterminés il comporte également d'autres dimensions liées aux interactions avec un environnement naturel ou artificiel ainsi qu'avec l'ensemble de ses acteurs humains ou non humains. Nous devons prendre en considération les interactions dynamiques qu'entretiennent ces mouvements moteurs avec des éléments d'ordre symbolique, comme ceux liés à une mise en verticalité par la séparation et l'élévation au-dessus du sol ou ceux reliés aux enjeux de la chute, qu'elle soit évitée ou dépassée, mais aussi d'ordre psychoaffectif qui se nouent par exemple dans la relation de « cordée » à travers l'établissement d'une nécessaire confiance dans la capacité des assureurs ou pareurs à protéger le grimpeur ou la grimpeuse de façon efficace comme dans celle concernant la qualité sécuritaire des équipements de protection et la capacité de maîtrise de l'usage des techniques et matériels technologiques. Le sentiment d'engagement présumé par la personne qui grimpe, lorsqu'elle projette la réalisation de son mouvement, est alors intimement lié à cette « cordée émotionnelle ». Oser tenter un geste de déséquilibre ou d'élévation « se manifeste par un comportement moteur dont les données observables sont investies d'un sens, vécu de façon consciente ou inconsciente par la personne agissante » (P. Parlebas 1999), témoigne de la capacité à intégrer et à s'appuyer sur cette confiance dans une relation directe avec un système humain et technologique d'interdépendances.

Loin d'être forcément un facteur limitant, voire entravant, cette relation peut également produire un effet de stimulation ouverte. Avoir un baudrier confortable, grimper dans une voie équipée de « points béton » ou savoir que le système d'assurage est autobloquant et manipulé par un expert de l'activité, constituent autant de moteurs extrinsèques de l'engagement. Sur le plan humain, les relations constituées de liens oraux, comme les encouragements au cours de

⁸² PAILLARD, Jacques. 1976. Tonus, postures et mouvements. In: Ch. Kayser (ed). *Physiologie*. Tome III, Ch. 6, Flammarion, Paris. p. 521-728.

l'escalade ou les conseils et guidages sur les meilleurs mouvements et placements possibles, stimulent la progression du grimpeur ou de la grimpeuse et constituent également des facteurs motivationnels favorisant la réussite. En salle comme en extérieur, en bloc comme en voies, il est devenu commun d'encourager et de guider de façon positive la personne engagée dans la voie. Les cris d'encouragements, utilisés internationalement, (« Allez ! ») sont autant de codes partagés qui rythment et stimulent les ascensions, auxquels chacun peut participer même sans connaître personnellement le grimpeur ou la grimpeuse engagée. En falaise, site de bloc ou en compétition, les personnes présentes comme sportifs ou simples spectateurs, manifestent leur participation, quels que soient la nationalité ou le statut de favoris de l'athlète, par ces mêmes cris lorsqu'elles voient arriver un geste difficile ou une baisse d'efficacité tout comme par l'expression de fortes approbations lorsque l'obstacle délicat a été franchi ou qu'un geste jugé particulièrement beau ou subtil a été réalisé. Nous retrouverons justement la présence de ce lien avec les encouragements et les soutiens manifestés aux handi-grimpeurs pendant leur escalade. L'escalade moderne se construit de façon visible à travers une relation aux autres qui dépasse le lien de cordée traditionnelle et constitue une source de satisfaction souvent évoquée, en dehors de tout critère de performance brute. « Enfin, je me régalais de voir “l'amitié” et l'entraide entre eux malgré différentes appartenances religieuses ou d'éventuelles tensions culturelles; et de voir à quel point l'escalade réunit les gens. Je n'ai jamais assisté à une compétition avec autant de cris d'encouragement et d'ambiance ! C'était le feu !!! »⁸³.

Nous avons donc montré dans cette partie que l'acte de grimper, l'action d'escalader ne peut se réduire à l'illustration d'une action motrice particulière, se déroulant sur un support distinctif, mais doit être au contraire prise en compte comme un engagement physique et psychique dans un monde complet, constitué de réseaux mouvants reliant les différents acteurs qui en constituent les cultures. Se confronter à la problématique d'une définition qui se voudrait exhaustive et définitive nous permet de mettre en évidence la complexité d'une notion évoluant en permanence à travers l'association de processus d'autodéfinition, d'interdépendances avec d'autres modèles sportifs comme d'inventions et d'innovations techniques. Cette réalité nous guidera tout au long de ce travail lorsque se posera la question de la nécessité de construire un périmètre de définition pour les handi-escalades. Leur agrégation à cette culture en mouvement, à travers un processus en cours d'élaboration, nous oblige justement à en repenser le cadre. La nécessité d'établir les frontières supposées de l'activité, portées par des interrogations de type :

⁸³ Extrait d'un billet écrit par Mathilde Beccera, sur son expérience d'escalade au Liban avec l'association *ClimbAid*. *Quand l'escalade devient une cause humanitaire*, 19 novembre 2019, site : planetgrimpe.com. <https://planetgrimpe.com/2019/11/19/mathilde-becerra-quand-lescalade-devient-une-cause-humanitaire/>

« Est-ce encore de l'escalade ? » et les traductions qui peuvent en découler sous la forme d'affirmation estimant qu'il y aurait des incontournables permettant d'accéder au statut de « vrai grimpeur » entrent alors particulièrement en résonance lorsqu'elles concernent des personnes jugées déficientes. En effet, les usages que font les handi-grimpeurs des pratiques communes de l'escalade, et à qui la société demande habituellement d'être capable de s'adapter continuellement, d'être « autonomes » pour pouvoir évoluer dans un environnement privé ou public n'étant justement jamais totalement adapté à leurs besoins, sont potentiellement autant de vecteurs de mouvements et de déplacement des cadres de définition de cette activité. Nous allons décrire dans la partie suivante comment l'histoire de l'escalade s'est justement construite sur une alternance entre quête de définitions et prises de distance avec celles-ci, par l'élargissement ou la redirection de ses champs de pratiques, au gré des interactions entre les acteurs en présence mettant en jeu l'inventivité et les attentes ou revendications de ses principaux usagers.

À travers cet état des lieux de l'escalade, nous avons pu voir apparaître un processus de sportivisation en cours de stabilisation qui s'est constitué autour de trois étapes successives (mais dont les phases continuent à pouvoir se chevaucher). Commencé autour d'un droit d'accès aux falaises, avec le rocher et le beau geste comme finalités, il s'est ensuite agrégé à l'usage des SAE qui par leur proximité et leur accessibilité sont devenus un support pouvant constituer par lui-même une finalité propre. Le prolongement récent vers les salles marchandes a rajouté à cette accessibilité un droit d'entrée financier permettant de venir « comme on est » (selon l'imaginaire commercial vendu) sans passer par une adhésion à un club ou un encadrement obligatoire. C'est cet « accès libre » devenu produit que nous interrogerons particulièrement dans notre enquête de terrain en cherchant à comprendre les usages qu'il produit réellement pour les publics en situation de handicap.

Nous pouvons également repérer que ce développement associe aujourd'hui trois axes structurants : celui de l'institutionnalisation dans lequel les fédérations délégataires jouent un rôle déterminant, celui de la marchandisation qui se traduit de façon saisissante ces dernières années par l'explosion des salles commerciales et enfin celui de la rationalisation qui homogénéise progressivement les pratiques des escalades en référence à une norme dominante. Le regard porté sur ce monde des escalades par le prisme de notre sujet de recherche a permis de faire émerger un quatrième axe, celui de la pédagogisation de l'escalade par son utilisation comme support d'éducation en EPS et de rééducation dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Ces quatre indicateurs vont pouvoir se retrouver également dans

l'évolution des programmes handis existants, en bousculant parfois leurs spécificités préexistantes. Cette présence contribuera alors à révéler les interdépendances dépassent amplement le strict champ de l'escalade que peut entretenir cette activité physique avec des mouvements de société contribuant de la sorte à lui donner une dimension de fait social.

Nous avons ainsi pu identifier la présence d'acteurs multiples aux sein de réseaux différents, en repérant particulièrement la force de certains acteurs non humains, comme les règles du jeu fédérales ou la création et l'implantation des SAE, devenus importants dans les dynamiques qui se dessinent. C'est cette approche essentielle pour notre analyse, que nous développerons ensuite dans le cadre théorique. Notre recherche qui va se resserrer sur le territoire lyonnais, qui constitue un des espaces où se joue de façon caractéristique toute cette évolution, nous conduira à observer si, dans le champ de cette nouvelle catégorie des handi-escalades qui traverse forcément celles liées à l'âge ou au sexe, il existe des points communs, une continuité ou des divergences avec ces évolutions et redéfinitions. En lien avec l'étude des nombreux usages d'handi-escalades présents parfois depuis longtemps, nous chercherons à mettre en évidence la présence de réseaux reliés ou non, à évaluer leur stabilité et à comprendre les enjeux liés à l'ensemble de ces nouveaux usages de l'escalade pour les personnes en situation de handicap (PSH). Afin de pouvoir par la suite observer et analyser de la façon la plus fine possible l'handi-escalade et ses pratiquants, nous allons dresser un état des lieux global des contextes de pratiques sportives relatifs aux PSH dans notre société. Ce détour, qui va nous faire changer momentanément d'angle de vue, permettra comme nous venons de le faire pour les escalades, de dessiner les contours d'un monde du handicap afin de mettre en lumière les dynamiques et tensions qui se retrouveront dans les usages existants des handi-escalades. En révélant les données récoltées sur le terrain, notre chapitre II procédera au réemboîtement de ces deux mondes : celui des escalades et celui des situations de handicap, à travers cette innovation sociale encore méconnu que constituent les handi-escalades.

B. Les pratiques sportives au prisme des situations de handicap

1. Handicap et société

a. Définir les situations de handicap

En 1980, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a publié un « manuel de classification des conséquences des maladies » qui sera ensuite diffusé sous l'appellation de : Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH)⁸⁴. Cet outil, destiné à devenir une référence internationale, présente trois niveaux de définitions reliés de façon linéaire à des formes d'altération de l'état de santé qui le font apparaître fortement marqué par l'influence du modèle biomédical. Dans la logique de ce référencement, le point de départ se situe au niveau de la déficience définie comme « toute perte de substance ou altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique ». Elle entraîne alors une incapacité perçue comme « toute réduction, partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain ». Celle-ci entraîne alors à son tour la production d'un « désavantage », résultant de sa propension à limiter ou interdire « l'accomplissement d'un rôle social normal en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels ». Cette première étape a permis de ne plus confondre : maladie, déficience, incapacité et désavantage social. Cependant, cette configuration dans laquelle « la vision biomédicale et individuelle du handicap » induit une subjectivité de la « responsabilité d'un désavantage (le handicap) [qui est] attribuée à l'individu et aux déficiences dont il est porteur », a soulevé de nombreuses critiques, « notamment par les personnes handicapées elles-mêmes » (Lespinet-Najib & Belio, 2013). Il aura fallu près de vingt ans pour que la nouvelle Classification internationale du fonctionnement (CIF), adoptée par l'OMS le 22 mai 2001⁸⁵, ouvre des perspectives nouvelles dans la méthodologie permettant de définir et d'appréhender

⁸⁴ Appelée en France : Classification internationale des handicaps (CIH), elle est encore parfois connue sous le nom de « classification de Wood » en référence au médecin britannique Philip Wood qui a conduit les travaux de l'équipe de recherche.

⁸⁵ La CIF est consultable, en anglais, sur le site de l'OMS : <http://www.who.int/classifications/icf/en/>

les situations de handicap (la version anglaise de cette classification fera le choix de remplacer le terme de *handicap* par celui de *disability*) .

Le processus de révision de la CIH entamé par l'OMS s'appuie sur les travaux menés au Québec par Patrick Fougeyrollas qui propose une approche explicative des situations de handicap, basée sur la notion « d'habitudes de vie » d'une personne ou d'une population, en y intégrant la dimension influente des facteurs environnementaux (Fougeyrollas et al., 1995). Ce modèle conceptuel, dénommé : « Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap » (MDH-PPH), considère que « le niveau de réalisation des habitudes de vie serait déterminé par le résultat de l'interaction entre ses facteurs personnels et les facteurs environnementaux »⁸⁶, ces derniers pouvant prendre la forme de facilitateurs ou d'obstacles selon les contextes propres à chaque situation. Celle-ci se caractérise par des niveaux de participation sociale ou de handicap, issus de ces interactions qui « évoluent en fonction des changements observés aux facteurs personnels et aux facteurs environnementaux ». Avec cette conception novatrice, le handicap ne s'observe plus comme « une réalité permanente et statique pour l'ensemble des personnes », la qualité de la participation sociale peut « s'améliorer ou se dégrader dans l'espace et dans le temps »⁸⁷. Le MDH permet donc de sortir d'un système de classification uniquement biologique, en proposant un modèle d'explication global et interactif qui caractérise des situations d'inégalité et permet « de rendre compte de la dynamique d'un processus liant les facteurs personnels (intrinsèques) et les facteurs environnementaux (extrinsèques) » à partir « d'un système d'influences réciproques entre les trois domaines (facteurs personnels, environnementaux et habitudes de vie) ayant une influence continue sur l'ensemble de la trajectoire de vie de la personne » (Lespinet-Najib & Belio, 2013).

Tout en continuant de s'appuyer sur la nomenclature des pathologies déterminées par la Classification Internationale des Maladies (CIM-10)⁸⁸, cette nouvelle CIF va donc intégrer la prise en compte des états et domaines connexes de la santé. Ainsi, la personne atteinte d'un « handicap » n'est plus évaluée en fonction de son degré de déficience, mais au regard de son adaptation à trois domaines de fonctionnement qui contribuent ensemble à son bien-être général : fonctions organiques et anatomiques (axe biologique), facteurs personnels propres à chaque personne (axe psychologique) et activités et relations situées dans un environnement

⁸⁶ Définition donnée par le Réseau international sur le Processus de production du handicap, site du RIPPH. Disponible sur : <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/historique-du-modele/>

⁸⁷ *Idem*

⁸⁸ La CIM est une classification statistique qui attribue un code unique à chaque catégorie définie comme *affection principale* ou *cause de mortalité*. L'OMS a procédé à sa révision en 2018 et la nouvelle CIM-11 a été adoptée en mai 2019.

donné (axe social). En se fondant sur l'utilisation d'une approche interactionnelle entre ces trois déterminants, que l'on retrouve habituellement résumée par l'expression « approche bio-psycho-sociale, cette classification fait le lien avec la définition de l'OMS concernant la santé globale qui se caractérise par « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »⁸⁹. La CIF ne classe donc pas les « handicaps », mais se focalise sur le « fonctionnement » des individus lorsqu'ils sont en relation avec un environnement particulier. Cette approche permet une approche dynamique qui considère la personne en situation de handicap comme actrice au sein de la société, en s'attachant à déterminer les interdépendances entre les conditions de ses activités et les possibilités de sa participation. À partir de ces constats, la classification internationale favorise également un travail précis sur les incidences des facteurs environnementaux, qui se présentent soit comme des obstacles, soit comme des facilitateurs à la participation sociale (Barral, 2007). Conçue pour servir de langage commun à l'échelle mondiale, cette classification a pour visée de devenir un point d'appui pour des politiques publiques favorisant le respect des Droits humains fondamentaux⁹⁰.

En France c'est la loi du 11 février 2005, dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »⁹¹, qui va apporter un cadre législatif précis, rendant obligatoire l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, sans restriction ni exclusivité⁹². Dans cet objectif, elle inscrit les principes du droit à compensation du handicap, en établissement comme à domicile (besoins en aide humaine, technique ou animalière), du droit à une scolarité par l'inscription de l'enfant dans l'école la plus proche de son domicile, du droit à l'emploi en réaffirmant l'Obligation d'Emploi pour les Travailleurs Handicapés (OETH), de l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports⁹³

⁸⁹ Définition donnée par le Préambule de la Constitution de l'OMS, texte adopté en juillet 1946 à New York (USA).

⁹⁰ Cette conception, qui est basée sur la définition de catégories préétablies et considérées comme objectives, n'en reste cependant pas moins située en référence à des normes sociales et culturelles. De plus, elle ne prend pas en compte les dimensions subjectives de la vie sociale, particulièrement celles liées aux expériences, satisfactions et émotions.

⁹¹ Loi n°2005-102 du 11 février 2005, version consolidée au 7 février 2020. Disponible sur le site : legifrance.gouv.fr.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=20200207>

⁹² Droits déjà reconnus par la Loi du 2 janvier 2002 – Art 114.1 : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous citoyens ».

⁹³ Loi du 11 février 2005 - Art L111-7 : « Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que

et de la création enfin des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) chargées d'une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement de conseil et d'attribution des droits, pour les personnes concernées et leurs proches.

Selon la définition donnée par cette loi, constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »⁹⁴. La Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées⁹⁵ affirme à son tour, dans l'article 1 que « par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». À travers ces deux actes législatifs, transparait de façon évidente une redéfinition de la notion de « handicap » qui n'est donc plus considérée comme un attribut de la personne, mais au contraire comme le résultat des interactions entre celle-ci et ses différents contextes et environnements de vie. Vouloir agir pour diminuer les situations de handicap implique alors de pouvoir mener des actions agissant de façon conjointe sur des facteurs personnels et des facteurs environnementaux, perçus comme étant en permanente interdépendance. Cette conception rejoint l'approche sociotechnique et l'acteur réseau en raison de sa capacité à déconstruire le « handicap » perçu comme une propriété intrinsèque pré-existante, en en faisant au contraire le résultat d'une élaboration systémique, intégrée à un réseau.

Des représentations toujours agissantes

S'intéresser au monde du handicap en essayant d'analyser les dynamiques et tensions présentes dans une activité handi-sportive, nécessite de pouvoir intégrer la présence agissante de représentations et d'intentions qui permettent d'en affiner la compréhension. Il nous apparait donc nécessaire de positionner notre recherche à partir de savoirs anthropologiques et historiques liés aux situations de handicap. Ces apports nous permettront par la suite d'identifier

ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ».

⁹⁴ Loi n°2005-102 du 11 février 2005. *Op. cit.*

⁹⁵ Convention adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006 et entrée en vigueur le 3 mai 2008.

dans les réseaux d'handi-escalades de modèles récurrents influençant et orientant les programmes et usages en cours.

Dans un ouvrage intitulé : « Handicap, une encyclopédie des savoirs - Des obscurantismes à de Nouvelles Lumières » (Gardou, 2014), l'anthropologue Charles Gardou considère que la recherche sur les situations de handicap doit avant tout procéder d'une attitude scientifique, en opposition à une forme traditionnelle de prise en considération de ces phénomènes qui ne serait déterminée que par des « sentiments charitables » ou une motivation de « bonne conscience ». À l'inverse des approches opposant ce qui serait « conforme » à ce qui présenterait des caractères « hors norme », cette posture propose de considérer les « imperfections et défaillances » comme « parties intégrantes de la condition humaine ». La prise en considération d'une humanité multiple, constituée de personnes uniques et singulières repousse volontairement l'opposition entre le « normal » et « l'anormal » pour repositionner la déficience et le handicap dans le champ de l'universel. Dans ce nouveau paradigme, les situations de handicap constituées par des événements de vie, relevant de phénomènes et situations à la fois individuelles et collectives, se perçoivent d'abord comme des obstacles à la participation sociale et à l'accès au patrimoine commun (Gardou, 2014). Une complexité particulière émerge de tout essai de définition de ce concept de handicap. Elle révèle que ces situations, bien que constitutives de notre humanité commune, génèrent des situations de peurs en raison de leur capacité à désorganiser les valeurs sociales qui seraient construites sur un idéal d'équilibre et de normalité. L'interrogation inévitable que suscite le « pourquoi » de la présence de telles anormalités ou difformités, ayant toujours entraîné dans nos sociétés humaines la recherche d'une causalité interne (comme la faute) ou externe (comme une volonté divine) à la personne concernée, a conduit à une catégorisation produisant inévitablement des formes plus ou moins construites de ségrégation. De ce fait, le besoin qui en découle de nommer et de catégoriser le handicap, conduit à la production « d'étiquettes cloisonnantes » (Stiker, 2013) qui renforce à son tour ces processus d'exclusion sociale. L'approche historique que développe Stiker (2013) permet de comprendre les évolutions, mais aussi les récurrences possibles des différentes formes de perception des situations de handicap à travers les époques et les différents espaces sociaux. On peut utilement garder à l'esprit que celles-ci vont osciller entre l'idéalisation de « l'innocence des anormaux » et une « fonction » de l'humain contrefait se traduisant par une économie de la charité. Vivre avec une déficience revient alors à accepter un état de fait non modifiable, tout en adoptant une posture de soumission permettant l'existence et la pérennité des œuvres charitables, qui deviennent les vecteurs uniques de

régulation sociale du handicap. Bien que fortement déconstruit de nos jours, ce modèle continue pourtant à sous-tendre bon nombre d'actions destinées à la « prise en charge » des personnes en situation de handicap, y compris dans l'organisation et la justification des mouvements handi-sportifs, sur laquelle nous reviendrons par la suite. En France, il faut attendre l'époque des Lumières, pour qu'émerge l'idée d'une possible éducation ou rééducation de ces personnes laissées en marge de la société. Cette perspective, qui permet à l'individu d'accéder à une identité propre en quittant celle indistincte qui se trouvait fondue dans le groupe hétéroclite des miséreux et asociaux de la Cour des Miracles, peut cependant s'analyser également comme un moyen assumé de pouvoir leur faire assimiler « les manières d'être du groupe dominant » (Stiker, 2013).

C'est également dans cette perspective qu'au cours du XIXe siècle, la scientification des déficiences et infirmités cherchera à remettre « droits » les corps à partir d'une hypothétique normalité de l'humain selon un modèle conduisant paradoxalement à accentuer la « mise en relief de l'anormalité ». Après la Première Guerre mondiale, l'importance inédite du nombre d'invalides et de mutilés chez les soldats revenus du front, oblige la nation à essayer réparer les dégâts subis par ceux qui se sont sacrifiés pour elle. Ce que la guerre a enlevé, la solidarité nationale se doit de le rendre, en faisant revenir ces corps meurtris à un « état d'avant ». Le système collectif d'assistance se renouvelle donc, à travers une nouvelle logique de réadaptation qui se donne pour objectif de permettre le retour à la vie dite « ordinaire », en se traduisant principalement par le fait de pouvoir retrouver une capacité productive par le travail.

La prise en charge collective de ces problématiques, par une puissance publique garante d'un devoir de solidarité visant à la réintégration sociale, conduit le handicap à acquérir une valeur marchande perceptible par exemple dans la création de professions et d'établissements spécialisés qui lui sont dédiés. À travers cette approche médicalisante qui nomme, classifie et caractérise, on cherchera longtemps à guérir pour réintégrer, en contrôlant et en maîtrisant les objectifs et projets jugés « bons » pour ces personnes, sans pour autant chercher à agir sur les causes produisant le handicap qui reste perçu comme le produit « naturel » d'une société développée. Cette fonction socio-économique qu'acquièrent alors les déficiences, et que le monde sportif ne tardera pas à investir à son tour, illustre parfaitement le paradoxe social que constitue cette catégorie d'humains. Destinée à être réintégrée, et donc à disparaître en tant que différence, leur existence même reste pourtant la condition indispensable de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement et de compensation dont ils peuvent bénéficier. (Stiker, 2013).

Dans les représentations communes, il reste de cette évolution historique une inscription pérenne des conceptions stéréotypées du « handicap » et de la déficience censée le caractériser, perçues comme étant exclusivement constitutives de la personne concernée. On « est » ainsi aveugle ou trisomique, comme si cela dominait forcément la nature même de la personne, à la différence de la maladie qui « reste quelque chose qu'on "attrape", de sur ajouté, comme un vêtement qu'on peut quitter » (Reichhart, 2005) alors que le handicap prendrait une dimension intemporelle et définitive. Il s'installe ainsi des représentations d'une forme de « contamination » à travers laquelle le handicap affecterait « l'ensemble de l'identité de la personne » en contribuant à « la discréditer globalement. On lui prête des incapacités qu'elle n'a pas, comme si ce qui affecte une fonction diffusait sur les autres » en réduisant la personne à son "handicap", en particulier en la désignant par son « infirmité » (Reichhart, 2005).

Le discours porté sur les personnes en situation de handicap acquiert de ce fait une fonction performative, en produisant des effets sur le monde par la réalisation de ce qu'il dit de l'autre. En choisissant au contraire de se situer dans la prise en compte des interactions dynamiques entre une personne et une situation sociale, qui peut réduire ou augmenter le désavantage, ou au contraire contribuer à « cantonner la personne handicapée dans la passivité en insistant sur la fixité de la déficience », ce discours peut à l'inverse « insister sur sa marge d'initiative individuelle et collective en insistant sur la malléabilité des rapports à l'environnement » (Winance, 2004). C'est en cela que le PPH, vient mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux, en les obligeant à repenser leurs mises en mots de ce fait social universel que constituent les situations de handicap. « C'est la société qui lui donne sa définition et sa signification. En fait, l'invalidité est, par excellence, un état social » (Murphy et al., 1993).

Une question de vocabulaire ?

Dans le mouvement sportif, la volonté permanente de pouvoir classer par catégories distinctives les concurrents des épreuves, et donc de les nommer pour les différencier, a conduit à utiliser un vocabulaire spécifique pour identifier les athlètes en situation de handicap et les pratiques sportives qui leur sont associées. En France, l'usage des préfixes « para » ou « handi » est devenu usuel, et nous verrons comment le mode des escalades s'est emparé de ce vocabulaire pour identifier des traductions spécifiques de ses pratiques.

L'aspect performatif du langage, lorsqu'il cherche à décrire le monde, lui confère une fonction référentielle qui contribue à impacter l'approche de la prise en compte des situations de handicap à travers le choix des termes utilisés lorsque l'on cherche à désigner les personnes

concernées. C'est pourquoi, afin de se dégager des valeurs négatives liées au corpus de vocabulaire traditionnellement mobilisé autour des étiquettes d'infirmes, invalides, aliénés, déficients ou anormaux, il est apparu nécessaire de pouvoir rendre compte dans les mots utilisés des perspectives nouvelles qu'introduisaient ces lois basées sur l'identification de situations contextuelles, dans le but de parvenir à ne pas essentialiser la personne sur la base d'une vision déféctologique. Bien que l'usage du concept de « personne en situation de handicap » soit en cours de généralisation au niveau institutionnel, l'interrogation demeure vive lorsqu'il s'agit du langage commun. Un article du site spécialisé Handicap.fr, a relevé la présence de cette tension en ces termes : « Comment définir la personne handicapée sans faire de gaffe ? La terminologie ne cesse d'évoluer, et le vocabulaire devient alors révélateur du regard d'une société sur la différence »⁹⁶, en rajoutant que l'usage d'un simple mot pouvait susciter une polémique. Les commentaires publiés à la suite de ce billet reprennent largement la réaction de Maudy Piot, fondatrice d'une association qui lutte contre la double discrimination d'être femmes et handicapées en s'affirmant comme des citoyennes dont le handicap ne constitue pas « l'identité »⁹⁷ qui avait déclaré : « Nous ne sommes ni des substantifs ni des adjectifs qualificatifs ! Nous ne sommes pas des « handicapés », mais des « personnes handicapées » ! Ce n'est pas un détail ; les mots ont une importance considérable. Je suis aveugle depuis quinze ans, mais le handicap n'est pas mon identité. Le fait d'être aveugle n'est qu'un hasard de la vie ». Mais cette volonté affirmée de devoir choisir des mots qui ne produisent pas d'effets discriminatoires reste encore largement source d'incompréhension, voire de conflit, comme témoigne sur ce même site, ce message posté à la suite de cette revendication : « C'est ridicule ! L'adjectif ne réduit pas la personne, mais la situe dans un contexte : on l'appelle salariée, jeune, grande, sportive, étourdie, aveugle... selon le cas. On se doute bien qu'on parle d'une personne, pas d'une bouteille ni d'un trombone... Pourquoi culpabiliser les gens avec des revendications aussi stériles ? ».

Robert Murphy, cité par Bertrand Quentin (Quentin, 2019), qui avait remarqué que « les valides ont toujours une grande difficulté à décider de ce qu'il leur faut dire aux invalides, et à cette difficulté se combine le fait qu'ils ne savent pas bien quels mots utiliser », ne pensait pas lui-même qu'il puisse y avoir des mots justes. Alors que les personnes concernées n'ont souvent aucune difficulté à utiliser des termes directs pour parler d'elles-mêmes ou de leurs pairs, ce

⁹⁶ *Infirmes à personne en situation de handicap : combat de mots*. Article paru le 9 janvier 2013 sur : Handicap.fr, et signé E. Dal'Secco. <https://informations.handicap.fr/a-choix-des-mots-5633.php>; Site consulté le 21/08/2021.

⁹⁷ Association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir. Femmes handicapées, citoyennes avant tout ! », site : <http://fdfa.fr/>; Site consulté le 21/08/2021.

qu'il y avait de plus intéressant pour cet anthropologue, c'était finalement le débat lui-même autour de choix de vocabulaire qui révèlent « une position défensive à l'égard de la dépréciation qui ne se relâche que bien rarement » (Murphy et al., 1993). Les sous-entendus et arrière-plans que véhicule le langage et les controverses qui peuvent y être liées, semblent alors pose question, et parfois même irriter, en premier lieu les personnes dites « valides » qui, par l'usage de périphrases (du type : personne « de petite taille » ou « non-voyante ») construirait des postures détournées et euphémisées, leur permettant de ne pas devoir définir des contextes sociaux qui les impliqueraient directement tout en contribuant à reproduire un modèle de référencement à une normalité supposée. Le terme de « vulnérabilité » apparu dans les années 2000 pour caractériser des individus comme des groupes, visait à remplacer ceux trop anciens « devenus politiquement usés, ou socialement trop connotés » avec ce même objectif de pouvoir à travers eux parvenir à « penser de nouvelles réalités » (Brodiez-Dolino, 2016). En définissant le caractère de ce qui est vulnérable⁹⁸, c'est-à-dire « exposé aux blessures, aux coups » et « qui peut être attaqué, atteint facilement », avec pour synonyme la « fragilité », la vulnérabilité fait référence à une « zone sensible, fragile, par où arrivera l'atteinte » d'une part et à « la blessure d'autre part (qui matérialisera l'atteinte) ». Son usage, qui désigne donc « une potentialité à être blessé », s'étend au-delà du champ des situations de handicap pour concerner aussi les enfants, les personnes vieillissantes ou encore celles en précarité économique, démontrant son caractère possiblement universel. Le terme englobe alors plusieurs dimensions : son caractère contingent, son aspect contextuel et individuel, et enfin son caractère potentiellement réversible (Soulet, 2005). L'usage de ce terme n'aurait alors d'autre intérêt que de pouvoir sortir de la « double peine dont sont accablés les plus démunis » lorsqu'ils sont rendus « responsables de leurs échecs » pour mettre au contraire en lumière « des facteurs de vulnérabilité [...] trop souvent plus extrinsèques qu'intrinsèques ». En se replaçant sur un champ politique de lutte contre les causes des inégalités, l'usage volontaire de ce terme tendrait alors à affirmer que « c'est d'abord la société qui vulnérabilise les individus, et non l'inverse » (Brodiez-Dolino, 2016).

Dans une démarche similaire, le philosophe Bertrand Quentin propose pour sa part de faire le choix d'usage d'un néologisme, celui des « invalidés » qui « a évidemment une portée sociale et politique » (Quentin, 2019). À partir d'un modèle social (dans lequel le handicap est une réalité relative) qui se distingue de celui qui serait seulement individuel ou médical, l'auteur

⁹⁸ Définition donnée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL). <https://www.cnrtl.fr/definition/>

considère que certaines personnes « pâtissent dans cette vie d'une forme d'invalidation » et qu'il convient alors d'en analyser la source. Correspondant aux systèmes de pensées et aux mœurs qui en découlent, ce sont les organisations sociales, issues des choix et arbitrages politiques qui « font bouger le curseur de l'acceptable et de l'inacceptable au sein d'une société ». Si le contexte d'environnement de vie impacte plus ou moins directement, en fonction de décisions et d'aménagements permettant ou non une accessibilité effective, « nous n'avons pas affaire qu'à des invalides, mais plutôt à des « invalidés » : ce sont en effet des problématiques dépassant lesdits individus qui ont décidé de leur sort et des effets excluants de leurs nouvelles caractéristiques physiologiques ». Si l'on peut considérer que les « handicapés » n'existaient pas avant d'être nommés et caractérisés au cours du XXe siècle, à partir d'une prise en compte des limitations et freins d'accès au patrimoine commun que peut subir une personne, l'usage du terme « d'invalidés » affirme l'invalidation de « leur capacité d'agir, leur capacité à participer à la société du fait d'une structuration sociale et architecturale qui d'emblée ne tient pas compte d'eux » (Quentin, 2019).

Ce détour par différents vocabulaires et représentations concernant les personnes en situation de handicap, nous permet d'identifier l'existence d'une posture consistant à les positionner en référence constante à une norme basée sur l'existence supposée d'une norme valide, que représente par exemple la pratique dominante normée de l'escalade. Ce modèle, qualifié de « validisme » ou de « validocentrisme », se caractérise par « la conviction de la part des personnes valides que leur absence de handicap et/ou leur bonne santé leur confère une position plus enviable et même supérieure à celle des personnes handicapées » en associant « systématiquement le handicap et/ou la maladie à une triste et misérable condition »⁹⁹. C'est cette vision qui conduit alors à concevoir des dispositifs sportifs autour d'adaptations jugées comme indispensables pour des PSH qui seraient alors bien contentes d'accéder enfin grâce à cela à une pratique physique reproduisant le plus possible celle des valides. Pour les militants du Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation (CLHEE), cela se traduit « par des discours, actions ou pratiques paternalistes, condescendants et dénigrants à l'égard des personnes handicapées, qui les infériorisent, leur nient toute possibilité d'être satisfaites de leur existence et leur refusent le droit de prendre en main leur propre vie ». Plus encore, cette construction issue de processus sociaux et historiques exigerait que les personnes concernées « fassent preuve de docilité, de déférence et de reconnaissance à l'égard des personnes valides,

⁹⁹ Définition donnée par le Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation (CLHEE), dans son *Manifeste du CLHEE*, 12 avril 2016. Disponible sur le site : clhee.org
<http://clhee.org/2016/04/12/manifeste/>

en particulier lorsque ces dernières leur apportent une aide quelconque ou s'intéressent à leur sort » en intégrant parfois elles-mêmes ces relations de dépendances dissymétriques.

Mais le risque paradoxal de cette approche, qui tendrait à ne concevoir le handicap qu'à travers un « défaut » ou une « imperfection » dont la responsabilité serait attribuée cette fois-ci au fonctionnement social, par un renversement de la responsabilité passant de l'individuel au collectif serait d'en venir à nier une réalité identitaire des personnes qui vivent de façon permanente avec un corps « différent ». Nous verrons par la suite, en nous intéressant de façon plus approfondie aux processus de socialisation des handi-sportifs que l'identification de dysfonctionnements sociaux, qu'il conviendrait de résoudre par des actions volontaires et dirigées pour en faire disparaître les dommages, court le risque de s'accompagner de la négation de besoins d'affiliation et de reconnaissance de la singularité, qui ne revêtent pas forcément de caractère directement excluant. Nous verrons également que le choix des termes de vocabulaire utilisés, lorsqu'il apparaît nécessaire au monde du sport de définir et catégoriser les sportifs en référence aux déficiences de leurs fonctions anatomiques ou organiques, n'est également jamais anodin ou consensuel. La possibilité laissée ou non aux personnes concernées de pouvoir choisir elles-mêmes la façon dont elles veulent s'auto définir et éventuellement se catégoriser, constitue alors sûrement un indicateur intéressant qui peut être confronté aux conceptions et modèles utilisés par les pouvoirs publics pour élaborer et mettre en œuvre des dispositifs dédiés aux PSH. Notre recherche nous conduira alors à questionner la façon dont les PSH pratiquant l'escalade peuvent ou non choisir leur propre définition sportive en identifiant les cadres dans lesquels elles peuvent exercer cette activité, mais elle s'attachera également à identifier de façon équivalente les dénominations mobilisées ou attribuées par les institutions ou les acteurs « valides » comme source possible de controverses au sein des réseaux concernés.

b. Définir et caractériser les pratiques handi-sportives, un enjeu complexe

Bien que les pouvoirs publics, comme les associations, s'emparent régulièrement de cet enjeu de la mise en œuvre effective de pratiques sportives pour des publics qui en sont éloignés, il apparaît néanmoins complexe de parvenir à évaluer correctement la part réelle des personnes en situation de handicap qui pratiquent une activité sportive. Les chiffres concernant cette « catégorie » de la population ne peuvent rester qu'approximatifs au plan national, compte tenu du fait que nul n'est légalement tenu de se déclarer officiellement comme « étant en situation de handicap » et que les critères autorisant à se faire reconnaître comme tel auprès des MDPH

sont soumis à des ajustements et recadrages réguliers. L'étude qui exploite les résultats obtenus par deux enquêtes portant sur des pratiquants résidant en institutions spécialisées et d'autres vivant à leur domicile privé (Marcellini & Banens, 2003), en se basant sur un nombre de personnes concernées équivalent à cinq pour cent de la population totale, permet de mettre en évidence une stabilisation effective de l'accès aux pratiques sportives pour environ un tiers d'entre elles, mais indique également que ce taux de participation reste systématiquement inférieur à celui de la population générale.

Pour la mission ministérielle "Sport et handicap"¹⁰⁰, l'activité sportive reste présentée comme étant « souvent l'un des premiers vecteurs de rééducation fonctionnelle » pour certaines personnes alors que pour d'autres, il s'agirait « d'un outil favorisant l'autonomie » sans qu'il soit fait également référence à des besoins communs liés aux attentes de loisirs partagés. Pourtant, comme semble l'indiquer l'étude conduite par le PRNSH, les deux premiers vecteurs choisis par les personnes en situation de handicap, comme étant les plus favorisants pour la pratique sportive, sont en priorité ceux de « la mixité de la pratique », et de la possibilité d'accéder à « l'activité par ses spécificités, ses valeurs et son cadre de pratique »¹⁰¹. Une enquête publiée en 2016 indique justement qu'avoir une activité physique ne signifierait pas systématiquement et uniquement « rééducation » pour les personnes en situation de handicap¹⁰². À la question posée : « Quelles sont les principales raisons qui vous poussent à pratiquer un sport ou une activité physique ? », les personnes interrogées choisissent à 70% celles ayant un objectif prioritaire d'amélioration de la santé, puis des performances physiques et de leur apparence corporelle. Ce n'est seulement qu'après que la volonté d'y trouver un moyen de « lutter plus efficacement contre mon handicap » apparaît. De la même façon, contrairement aux justifications largement mobilisées par les institutions, les sources de motivations pour s'engager dans une pratique sportive sont, pour près de la moitié d'entre elles, situées « dans une optique loisirs, pour m'amuser ou me relaxer », bien avant celles répondant à des besoins d'intégration sociale. Enfin, les raisons liées à l'estime de soi et au développement personnel, tout comme celles associées à l'esprit de compétition, ne concerneraient finalement que moins d'un tiers des handi-sportifs.

¹⁰⁰ Ministère des sports. Sport & handicap, *Enjeux et mesures*. Op. cit.

¹⁰¹ PRNSH, 2010. *Étude sur la prise en compte du handicap au sein des fédérations sportives*, ministère des Sports, p.10

¹⁰²TNS Sofres, mai 2015. Sondage : « sport et handicap », réalisé pour la Fondation Française des jeux (FDJ). <http://www.fondshs.fr/sport/etude-tns-sofres-sport-handicap-font-bon-menage>; Site vérifié le 16/10/21.

Si les sports individuels sont de loin (à 90%) les plus pratiqués par les personnes en situation de handicap, les attendus quant à leurs bénéfices sont avant tout ceux liés aux bienfaits intégrateurs et psychologiques des interactions qui en découlent. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes en situation de handicap mental qui vont les prioriser aux sports collectifs du fait d'un sentiment de « ne pas y être à la hauteur » et de subir pour cette raison une inévitable mise à l'écart de la part de leurs co-équipiers qui se trouveraient agacés par leurs maladresses (Garel, 2009). La priorité pourtant donnée à la recherche de sociabilisation traduit la volonté de pouvoir y trouver « la possibilité de rencontrer des personnes autres que des éducateurs ou des personnes en situation de handicap mental ». La pratique sportive est investie de ce fait comme un espace favorisant la possibilité de découvrir « un autre univers » et offrant même la perspective « d'échanger avec d'autres personnes qui ne sont pas elles-mêmes atteintes de handicaps ». L'accès à une pratique sportive est alors perçu comme bénéfique, à la fois pour les personnes en situation de handicap, « en leur montrant qu'ils ont leur place dans la société », comme aux personnes qu'ils sont amenés à rencontrer leur apportant « davantage de compréhension et de compassion »¹⁰³. Cette dimension participative du processus d'intégration sociale se retrouve dans l'analyse comparative du développement de mouvements sportifs de groupes stigmatisés en France, (Marcellini et al., 2000). Dans cet article, est mise en évidence la fonction centrale qu'occupe « la dynamique des interactions » recherchées avec des individus identifiés comme « normaux » pour des personnes désireuses de s'impliquer dans un « projet de déstigmatisation » personnel ou groupal. Cet objectif justifierait alors qu'elles fassent le choix d'investir le champ sportif pour parvenir à leurs fins, à partir d'un postulat positiviste considérant que les APS en général, seraient des territoires de rencontre entre valides et non-valides.

Dans les clubs que nous choisissons ici de nommer « communs » afin de les différencier des clubs qui seraient rattachés plus ou moins directement aux fédérations spécifiques, il ne préexistait pas forcément encore de culture du sport handi, avant l'arrivée d'une demande progressive de participation venant à la fois d'institutions spécialisées mais aussi des personnes concernées elles-mêmes. L'observation et l'analyse des relations qui se sont mises en place entre ces organisations et les sportifs en situation de handicap ont fait apparaître des formes distinctes de traduction de ces interactions, que l'on peut caractériser selon deux directions principales, que nous retrouverons à l'œuvre sur notre terrain de recherche. La première est basée sur ce que nous pourrions qualifier de « volontariat de conviction », qui se met en place

¹⁰³TNS Sofres, mai 2015. Sondage : « *sport et handicap* », *Op. cit.*

de façon majoritairement spontanée, en mobilisant des adaptations et d'aides humaines simples et directes. Celui-ci se construit généralement autour de volontés individuelles attachées à valoriser une intégration assimilatrice invitant à considérer l'handi-athlète en tant que sportif « comme les autres ». Ces attitudes, qui reposent sur des engagements personnels, ne sont en conséquence pas reliées directement à une organisation construite et formalisée pour cet objectif par le club. La deuxième, qui repose sur des « compétences de spécialistes » entraîne pour sa part une organisation de l'ensemble des acteurs de ces structures autour d'ajustements des usages qui contribuent à construire tout ou partie de l'identité de l'intervenant, voire même du club. Dans ce but, ces acteurs vont s'engager de façon parfois importante, à travers des investissements jugés nécessaires, afin de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins spécifiques des PSH qu'elles accueillent. Cela concerne autant le plan financier (pour l'acquisition de matériels technologiques et la réalisation d'adaptations techniques), que le plan humain avec un recours à des cadres et intervenants spécialisés dans le sport handi (en privilégiant les acteurs possédant des diplômes et des formations spécifiques) ou le plan des relations institutionnelles par une mise en réseau active avec « le monde du handicap » (actions communes concertées, conventions, événements et circuit compétitif). Un indicateur important de cet investissement et de cette revendication d'une identité spécifique de club handi-sportif est celui de la communication qui va alors valoriser largement leurs actions et les éventuels palmarès sportifs des athlètes du club (Blociszewski, 2007). Nous nous attacherons particulièrement par la suite à étudier au cours de notre recherche, la présence possible de cette dualité de traduction dans les clubs d'escalade qui accueillent eux aussi des handi-grimpeurs. Il sera intéressant de comprendre si les programmes spécifiques concernant la participation de PSH aux activités d'un club se construisent de façon homogène en empruntant les mêmes modalités que celles que nous venons d'évoquer ou si une diversité de traductions les oriente sur des perspectives divergentes. Mais, replacer notre réflexion sur la pratique sportive adaptée dans ce cadre qui serait celui un « ordinaire commun », ne doit pas nous empêcher pour autant, de prendre en considération et d'analyser les demandes de pratiques « avec des pairs » de la part de personnes en situation de handicap. Cette démarche, que nous reprendrons dans la partie de notre travail concernant la question des catégories sportives et celle de l'existence possible d'une pratique sportive inclusive, nous amènera à nous demander par la suite en quoi les spécificités et les valeurs propres d'une APS particulière, comme l'escalade, peuvent être elles aussi des éléments favorables ou au contraire des freins à l'accessibilité, pour les handi-sportifs.

c. Pratiquer, entre désirs et freins, à quelles conditions ?

Si près de 70 % des personnes en situation de handicap se disaient « intéressées » par le domaine du sport en 2015¹⁰⁴, elles sont pourtant moins nombreuses à déclarer pratiquer une activité sportive régulière (au moins une fois par semaine) que l'ensemble de la population française en 2010 (Lefevre & Thiery, 2011). Cependant, la proximité avec les valides semble se confirmer comme l'indique la liste des cinq activités qu'elles pratiquent le plus régulièrement qui correspondent de façon quasi identique à la liste de celles concernant la population globale, avec une place dominante pour la marche ou la randonnée suivie par la nage ou la natation. Viennent ensuite la gymnastique d'entretien et le vélo dans un ordre inverse (ce que l'on peut attribuer à la faible diffusion des engins adaptés assimilés aux cycles) et enfin la course à pied ou le footing. Pourtant, un décalage certain persiste en dépit d'une image favorable souvent revendiquée de l'accessibilité à la pratique sportive, puisque 56% des personnes concernées expriment le sentiment d'avoir été « limitées dans leur pratique sportive à cause de leur situation de handicap » et près d'une sur deux pensent « avoir été obligées d'arrêter » pour cette même raison.

Concernant ces causes, l'étude réalisée en 2010 par le PRNSH¹⁰⁵ tend à démontrer que les deux facteurs environnementaux principaux constituant des freins à la pratique pour les personnes en situation de handicap seraient liés en premier lieu aux « difficultés d'accès aux sites de pratique et d'accessibilité des installations ». Les infrastructures sportives sont en effet jugées peu accessibles (particulièrement les piscines) de façon beaucoup plus marquée que les commerces, les lieux administratifs ou même les transports en commun, ce qui tendrait en conséquence à favoriser une pratique d'APS individuelle dans une sphère privée ou de proximité immédiate, au détriment des structures sportives traditionnelles et collectives. Comprendre l'état de développement d'une pratique handi-sportive implique donc de prendre en compte ce type d'acteurs non humains, qu'ils soient enrôlés ou non dans le processus. Mais ces contraintes architecturales n'expliqueraient pas tout puisqu'est aussi évoquée régulièrement l'influence des facteurs humains, traduite dans une perception de « l'appréhension de l'encadrement vis-à-vis des personnes handicapées » et du « manque de formation spécifique de l'encadrement ». Cette absence ou insuffisance de formation, est un indicateur important de développement du réseau que nous étudierons de façon approfondie sur notre terrain d'enquête

¹⁰⁴ TNS Sofres, mai 2015. Sondage : « *sport et handicap* », *Op. cit.*

¹⁰⁵ PRNSH, 2010. *Étude sur la prise en compte du handicap au sein des fédérations sportives*. Disponible sur le site : <https://centre.franceolympique.com/art.php?id=6981>

pour celles concernant l'escalade. Ces autres acteurs non humains ont un pouvoir particulier par leur capacité à « fabriquer » des acteurs humains aptes à accompagner l'accessibilisation des pratiques sportives. Les autres usagers peuvent également devenir des acteurs humains facilitateurs comme l'indiquent les PSH en déclarant que le premier élément favorisant leur participation effective est celui de « la mixité de la pratique ». Les relations d'accompagnement humain de l'environnement, facilitant cet accès au sport, sont bien des éléments essentiels de sa réussite. L'étude menée en Île-de-France (IRDS, 2010) le confirme, en constatant que « pour les personnes souffrant d'un handicap mental ou psychique, l'accessibilité technique des transports et des équipements ne constitue pas le cœur du problème. Les besoins se font surtout sentir dans l'accompagnement de la personne ».

Le désir affirmé de pouvoir pratiquer une activité sportive se heurte également à des obstacles qui rejoignent en partie ceux de la population générale, comme le manque de temps disponible ou de moyens financiers à y consacrer. Mais il convient de rappeler ici que les problématiques liées à des situations de dépendances et de besoins de compensations, qui associent des difficultés de transport (coûteuses en temps et en disponibilité), des besoins en matériels techniques adaptés (souvent rares et individuels), viennent se cumuler aux conséquences des déficiences et des états de santé évolutifs. Dans ce contexte, il apparaît que, si les choix et actions politiques menés en faveur de l'accès au sport pour tous témoignent d'une accélération de la prise en compte des sportifs en situation de handicap, la question de l'accompagnement humain des dispositifs apparaît centrale puisqu'elle impacte directement les conditions de la participation. Il devient donc nécessaire d'en étudier la mise en œuvre concrète pour évaluer la dimension réellement inclusive de la pratique ordinaire.

Le « cas » des établissements et services médico-sociaux

Avec le développement de l'Activité Physique Adaptée (APA)¹⁰⁶ et la création des postes de professeur d'EPS pour les établissements spécialisés au cours des années 1980 (Brier, 2021), les établissements et services médico-sociaux ont cherché à développer des pratiques sportives qui soient adaptées à la fois aux besoins et aux capacités des personnes, mais aussi aux

¹⁰⁶ La Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA) en a donné une nouvelle définition en 2021 : « L'Activité Physique Adaptée (APA) est le domaine scientifique et professionnel de l'Activité Physique (AP) s'adressant à toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité ». Disponible sur le site : [sfp-apa.fr](https://www.sfp-apa.fr) ; <https://www.sfp-apa.fr/actualites/les-articles/lenseignant-en-apa-se-dote-dune-nouvelle-definition.html>

conditions d'exercice professionnelles. Ces innovations ont conduit à développer à la fois des pratiques spécifiques aux situations de handicap (comme la Boccia ou le foot-fauteuil) mais aussi des pratiques alternatives comme la danse ou cirque (Lantz, 2014) qui offraient des possibilités de participation inclusive. C'est dans ce contexte que des expériences d'escalade ont pu être conduites à l'intérieur même des établissements, comme en milieu naturel (ce domaine sera illustré et analysé dans le chapitre II de notre travail). Par la suite, les effets conjugués de la loi de 2005 et de la création des Agences Régionales de Santé (ARS) ont conduit à la mise en place de plans régionaux d'actions « Sport-santé bien-être ». Le ministère des Sports a intégré à ces plans une mesure visant à « promouvoir et développer la pratique des APS (particulièrement de loisir) » pour les PSH, et cela, « quel que soit leur lieu de vie, en intégrant les APS dans les plans personnalisés de compensation et dans les projets d'établissements »¹⁰⁷. Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) intitulé : « Vivre avec un handicap au quotidien »¹⁰⁸, s'est donné pour objectif dans la partie 5 : « Être acteur dans la cité : s'y déplacer, accéder aux loisirs, au sport et à la culture », de parvenir à augmenter le nombre de PSH pratiquant une APS par des moyens d'action visant « rendre accessible la pratique », notamment dans les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)¹⁰⁹. Une enquête nationale a donc été menée en 2018 auprès de ces différentes structures dans le but de mieux connaître « l'état de la pratique » des APS pour les personnes relevant de ces structures spécialisées¹¹⁰. L'analyse des réponses recueillies montre qu'elles seraient 83% à mettre en œuvre des APS, mais ce résultat doit être considéré avec précaution, car il inclut l'ensemble des pratiques physiques utilisées dans le cadre d'actes professionnels thérapeutiques (l'AP étant reconnue comme une thérapie non médicamenteuse). Si ces mises en œuvre sont quasi équivalentes pour les établissements recevant des enfants ou des adultes, les raisons invoquées pour expliquer leur non-présence sont principalement « l'absence de personnel diplômé au sein de l'établissement » et « le manque de personnel d'accompagnement », mais aussi une

¹⁰⁷ Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. Les plans régionaux et le site portail "Sport Santé Bien-Etre", novembre 2017. Disponible sur le site : auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ; <https://www.les-plans-regionaux-et-le-site-portail-sport-sante-bien-etre>

¹⁰⁸ Comité interministériel du handicap (CIH), 20 septembre 2017. Disponible sur le site : gouvernement.fr ; <https://www.gouvernement.fr/le-comite-interministeriel-du-handicap-du-20-septembre-2017>

¹⁰⁹ Ces structures financées par l'Assurance maladie sont destinées aux PSH qui doivent obtenir une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour pouvoir en bénéficier.

¹¹⁰ Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Direction des sports (DS), Pôle ressource national sport et handicaps (PRNSH). *Enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées*, juin 2018. Ministère des Solidarités et de la Santé. Disponible sur le site : solidarites-sante.gouv.fr ; <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/handicap/article/sport-et-handicaps-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-medico-sociaux>

« absence de demande de la part des personnes accompagnées », alors que celles relevant d'aspects directement financiers restent marginales. Ces APS apparaissent cependant moins installées dans les services spécialisés, qui ne la font pas entrer dans leurs projets en raison d'une interprétation de la logique inclusive conduisant à penser que ces activités relèveraient donc des établissements scolaires et des clubs communs.

Il semble donc se dessiner une configuration des pratiques sportives destinées aux PSH qui tendrait à s'organiser en différents réseaux, relativement éloignés les uns des autres et peu reliés par des acteurs intermédiaires. Si l'accès à l'activité physique est bien devenu un axe important des actions et mesures d'accompagnements conçues en direction des PSH, les formes de traduction restent très hétérogènes, dans leurs visées et modalités de pratique, selon les contextes de vie des personnes concernées, et cela particulièrement lorsqu'elles sont sous-tendues par la recherche de la performance.

Ces ESMS seront un des centres d'observation de notre travail, ils constituent des espaces singuliers au sein desquels les pratiques handi-escalades, lorsqu'elles existent, sont directement reliées à leurs missions et leurs modalités d'organisation précisées dans les projets d'établissements¹¹¹. Nous chercherons donc à identifier comment se traduisent ces pratiques sportives et si leurs acteurs se rattachent ou non à des réseaux plus vastes, en venant se déplacer sur d'autres terrains déjà occupés ou non par les handi-escalades. La mise en évidence de la transformation possible des programmes initiaux, passant par l'enrôlement de nouveaux acteurs clefs, nous permettra alors de comprendre dans quelle mesure ceux-ci se retrouvent reliés ou non aux dynamiques actuellement à l'œuvre dans le processus global de sportivisation de l'escalade.

Handicap et haut niveau

Souvent bien éloignées de ces pratiques sportives médicalisées, celles s'attachant à un modèle de performance et de règles du jeu, de plus en plus similaires au modèle valide institutionnalisé, permettent l'émergence d'identités sportives reconnues. Pour les athlètes pouvant choisir d'accéder à ces formes de pratiques physiques, les événements handi-sportifs lorsqu'ils contribuent à améliorer un sentiment de bien-être et d'intégration sociale, peuvent participer l'espace d'une compétition, à présenter une autre image des déficiences et des situations de handicap par la mise en lumière de fonctions de « représentation des figures de la compétence

¹¹¹ Généralisé par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 dite de « rénovation de l'action sociale et médico-sociale », le projet d'établissement ou de service est devenu un outil de travail central pour les ESMS.

au sein de groupes dominés » susceptibles de pouvoir jouer un rôle « dans les luttes symboliques visant à briser les stéréotypes négatifs attachés à ces groupes » (Defrance, 2011).

Cependant, le sport de haut niveau, dont les jeux paralympiques sont l'apogée, suscite régulièrement de nombreuses critiques et controverses, qui questionnent par exemple la réalité même de leur fonction de jeu, voire même de sport tant les enjeux compétitifs semblent être dominés par la seule règle du profit autorisant implicitement l'utilisation de comportements à l'opposé des valeurs qu'il est censé défendre (Jacquard, 2004). La mise en lumière régulière de la démesure de ses excès et dérives, ainsi que son instrumentalisation au service d'enjeux bien éloignés de celles-ci (idéologies politiques et nationalistes, marchandisation et puissance de l'argent, triche et dopage organisé, humiliation et mépris de l'autre), amènent à se demander si « la référence au sport de compétition, en général, et au sport de haut niveau en particulier [peut fonder], la pratique sportive de façon satisfaisante » (Garel, 2005). On ne peut ignorer que cette fonction d'intégration sociale émancipatrice, régulièrement évoquée comme visée et justification, peut être mise à mal par l'utilisation du sport, comme un outil de propagande de régimes totalitaires, repensé et instrumentalisé au service de la propagation d'idéologies de la domination. Mais les exemples récents de Pékin en 2008 et de Sotchi en 2014 démontrent encore si besoin est que, même lorsque certains droits de l'homme sont bafoués, le spectacle du sport continue.

Ainsi, la Russie, pays organisateur des Jeux paralympiques d'hiver en 2014 qui a bien ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, a été dénoncée dans un rapport de l'association *Human Rights Watch*, prouvant que des millions de personnes en situation de handicap de ce pays continuaient d'être confrontées à des obstacles importants concernant leur possibilité de participation aux activités de la société¹¹². Un décalage profond peut donc persister entre le discours affiché à l'occasion d'une mise en lumière d'une intégration des situations de handicap au monde sportif, que portent les Jeux paralympiques, et les réalités vécues au quotidien par ces mêmes personnes, dans le contexte environnemental de leurs pays participants ou même organisateur de l'événement.

La vision positiviste de l'image véhiculée par le paralympisme, liée à des événements ponctuels, dont le retentissement réel, au-delà des enthousiasmes de circonstance, a été critiquée également

¹¹² Rapport 2014, *Des obstacles partout : Manque d'accessibilité pour les personnes handicapées en Russie*. Disponible sur le site : hrw.org
<https://www.hrw.org/report/2013/09/11/barriers-everywhere/lack-accessibility-people-disabilities-russia>

par certaines sportives concernées¹¹³. Ces athlètes ont pris la parole, dans une tribune publique ayant donné lieu à une pétition exigeant une meilleure couverture médiatique¹¹⁴, pour regretter que leurs performances de « sportifs à part entière » ne soient pas diffusées à leur juste valeur à la télévision, les amenant à se dire « qu'on ne le méritait pas » alors que les sacrifices dus au haut niveau devraient suffire à faire la preuve que « l'investissement de chaque athlète est total ». Depuis les Jeux paralympiques d'Athènes en 2004, où l'inégalité de traitement entre sportifs, caractérisée par des primes de médailles sept fois inférieures à celles versées aux athlètes valides, fut considérée comme un signe évident d'absence d'équité et de hiérarchisation de la valeur des performances, l'État français a procédé à plusieurs réajustements de sa politique sportive. Afin de répondre aux critiques dénonçant cet état de fait comme l'illustration la plus évidente d'une « philosophie survalorisant les uns et infériorisant les autres » (Meynaud, 2005) qui contribue à faire perdurer les empêchements pour les personnes en situation de handicap à se sentir réellement considérées comme des citoyens à part entière, la France a été le premier pays à instaurer une égalité de traitement aux athlètes handisport et valides, pour les JO de Pékin en 2008.

Cependant, pour des acteurs engagés dans la défense des droits des personnes en situation de handicap, il serait illusoire de laisser croire que l'organisation de Jeux paralympiques puisse constituer un élément moteur positif pour la mise en accessibilité globale de la société. Dans une émission radiophonique réalisée par une station québécoise, l'avocate Elisa Rojas dénonce ce qu'elle considère comme « l'effet magique annoncé » suite à l'obtention des Jeux pour la ville de Paris en 2024¹¹⁵. Pour cette militante, les annonces faites sur la certitude d'une « accélération de la mise en accessibilité », voire même d'une « transformation de fond de la société devenant plus équitable et solidaire » grâce à ces Jeux, relèveraient plus de la communication que de l'action réelle, qui ne remplace pas de véritables politiques publiques. Elle s'inquiète d'un sort qui « dépendrait des JO » alors que l'amélioration de la qualité de vie devrait être une priorité, avec ou sans des Jeux, pouvant avoir pour effet contraire de contribuer

¹¹³ Handirect, média expert handicap. 1er août 2015. Jeux paralympiques: les athlètes français affichent clairement leurs ambitions. Disponible sur le site : handirect.fr ; <https://www.handirect.fr/jeux-paralympiques-les-athletes-francais-affichent-clairement-leurs-ambitions/>

¹¹⁴ *Des Jeux paralympiques en direct ? Signez la pétition*. 13/08/2012. Disponible sur le site : handicap.fr ; <https://informations.handicap.fr/a-paralympique-2012-5089.php>

¹¹⁵ ROJAS Elisa, avocate en droits, membre du Collectif lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation (CLHEE). Canal M, émission du 8 décembre 2017: *Paralympisme et inclusion sociale des personnes handicapées*. Disponible sur le site : canalm.vuesetvoix.com <https://canalm.vuesetvoix.com/paralympisme-inclusion-sociale-personnes-handicapees/>

à désengager l'État de ses obligations ou à masquer provisoirement les réalités quotidiennes. Plus encore, pour le Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation (CLHEE), si la reconnaissance publique des sportifs handis est nécessaire, les axes de médiatisation de ces événements paralympiques conduisent à la survalorisation d'un modèle de personnes en situation de handicap assimilées à des « super humains » contraignant l'ensemble des personnes concernées à obtenir le succès par l'exceptionnel pour être acceptée par la société condition sans laquelle elles seraient condamnées à y rester à l'écart. Le risque serait donc grand que, si ce modèle basé sur une exacerbation de la performance sportive, intégrée comme révélatrice de la valeur des individus devenait dominant, il ne finisse par se retourner contre les « plus faibles d'entre eux », pourtant déjà victimes prioritaires des politiques d'austérité et d'atteintes aux droits.

Ces prises de position engagées rappellent donc à quel point la construction d'une identité handi-sportive, à la fois personnelle et collective, ne peut être détachée des perceptions liées aux représentations associées à ces deux mondes, celui des modèles du sport de compétition et celui des situations de handicap, et des répercussions des mouvements dynamiques d'interdépendances qui les relie. De manière paradoxale, la complexité de cette identité peut également être renforcée à travers des dispositifs valorisant la nécessité d'une prise en compte de l'approche dite bio-psycho-sociale dans l'analyse des besoins nécessaires au processus d'accès à la performance pour ces athlètes. Ces modèles confortent alors un statut pour ces personnes perçues comme un peu moins déficientes et un peu plus sportives, mais toujours « handicapées ». Ainsi, dans ses conseils donnés pour l'accueil des pratiquants, le CPSF consacre un dossier complet à l'entraînement des sportifs en situation de handicap¹¹⁶ qui affirme qu'« entraîner un athlète en situation de handicap suppose donc, de la part de l'entraîneur, une démarche active de recueil de données, considérant le sportif, son handicap, son entourage et éventuellement son matériel comme un système à appréhender dans sa complexité dynamique ». Dans ce document, il apparaît donc nécessaire pour ce « technicien du sport », d'opérer une véritable mutation, l'amenant à devenir un « ingénieur de son activité, faisant preuve de créativité et d'innovation », rendue indispensable en raison des particularités et besoins spécifiques de cette catégorie de sportifs. Présentée comme « une chance unique pour toute personne en situation de handicap » la pratique sportive destinée à ce groupe particulier paraît alors devoir contenir de fait des objectifs et des besoins spécifiques, perçus comme

¹¹⁶ Comité paralympique et sportif français (CPSF). *Entraîner un-e sportif-ve en situation de handicap*. Disponible sur le site : France-paralympique.fr ; <https://france-paralympique.fr/creer-une-pratique/>

indispensables pour ce groupe particulier, de façon plus significative que pour le reste de la population.

Ce paradoxe apparaît de façon particulièrement éclatante lorsqu'une liste de critères à prendre en compte pour construire des outils d'entraînements intégrant la spécificité de ces personnes et de leurs besoins, est destinée à ce que la pratique d'une APS « ne puisse, en aucun cas, constituer un risque physique ou psychique », sous-entendant de fait que ces risques pourraient donc être potentiellement acceptable pour les personnes jugées « valides ». Cette complexité se perçoit également dans la déclaration de la Charte éthique qui affirme justement que la pratique de l'activité sportive doit au contraire « permettre à chaque individu de ne plus faire du handicap l'élément central de son identité et ainsi amener la société à ne plus percevoir le handicap comme la caractéristique première d'une personne »¹¹⁷. Lorsque Murphy exprimait que, pour lui, « l'homme handicapé est un homme au statut intermédiaire, un homme de l'entre-deux » (Murphy et al., 1993), il mettait parfaitement en lumière cet état ambivalent, jamais vraiment résolu par les dispositifs organisés du jeu sportif. En dépit de tous les attendus présumés positifs de la médiatisation du sport de haut-niveau handi, la persistance du constat que « les sportifs handicapés sont malheureusement perçus avant tout comme des handicapés qui font du sport » (Compte, 2003) paraît être toujours d'actualité.

La loi de 2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a pu être interprétée comme la nécessité de devoir légiférer de façon spécifique pour une catégorie particulière de citoyens. Dans le monde sportif, comme ailleurs, cela s'est traduit par des orientations visant une mise en œuvre de dispositifs particuliers, ciblés sur ces personnes. Ces traductions viennent pourtant interroger l'esprit même des lois de la république qui concernent forcément l'ensemble des citoyens, et ne devraient donc pas nécessiter la construction de cadres législatifs spécifiques pour une catégorie à part que constitueraient « les handicapés » (Quentin, 2019). Pour ce philosophe, créateur du néologisme des « invalidés », la question se pose alors de savoir si les handicapés existent vraiment. C'est selon lui leur statut, socialement construit qui, en les assimilant à une « une population opprimée » déterminerait « leur intérêt collectif commun », la personne handicapée n'étant au final qu'une « fiction sémantique ». S'il apparaît donc nécessaire que l'ensemble des dispositifs et droits communs soient accessibles pour toutes et tous, et pour chacune et chacun, il conviendrait donc que les déficiences, ainsi que les freins et limitation à la participation qui

¹¹⁷ Comité paralympique et sportif français (CPSF). *Rôle du CPSF*. Disponible sur le site : France-paralympique.fr ; <https://france-paralympique.fr/role-du-cpsf/>

peuvent en découler, ne conduisent pas à enfermer la personne dans une obligation implicite à porter son handicap comme un « étendard » qui viendrait à invisibiliser « les autres aspects de sa personnalité » (Quentin, 2019).

Ancrée dans cet espace mouvant des sports et des situations de handicap, notre recherche nous amènera à essayer de comprendre si l'activité escalade revêt des spécificités qui la différencie des autres pratiques sportives ou si ses modes de diffusion et d'organisation rejoignent de façon similaire les dynamiques globales déjà à l'œuvre. De la même façon, nous chercherons à repérer si les espaces investis par les handi-grimpeurs et la place qu'ils occupent au milieu de la population des autres grimpeurs les amènent à être reconnus plutôt comme grimpeur ou comme personne en situation de handicap. C'est en étudiant les traductions possibles des dispositifs d'handi-escalades présents sur le terrain de recherche que nous pourrions essayer de comprendre comment et en quoi les programmes en cours peuvent modifier et orienter ces positionnements et statuts sportifs.

2. Être handi-sportif, une socialisation complexe

a. Stigmates et représentations

Vivre sur un même territoire, celui du sport en ce qui nous concerne, ne signifie pas pour autant appartenir pleinement à sa communauté, il faut pour cela avoir le choix réel de pouvoir en partager l'intégralité du patrimoine, ce qui reste un défi permanent (Gardou, 2018). Si l'appropriation et la maîtrise de gestes et compétences corporelles permettent de s'associer, voire de s'identifier aux pratiques des APS communes, il n'en demeure pas moins que « la place que l'on occupe dans la société conditionne le type de rapport que l'on entretient avec son corps et détermine grandement les usages, notamment sportifs, que l'on en fait » (Pociello, 1981). Or, la place à laquelle restent assimilés les sportifs handis reste encore largement déterminée par le regard porté sur des corps et des gestuelles qui ne correspondent pas forcément à la norme déterminée par les corps valides. C'est cet écart perçu, particulièrement visible dans les gestes et attitudes corporelles qui produit une situation de stigmatisation renvoyant « autant à la catégorie à proprement parler qu'aux réactions sociales qu'elle suscite et aux efforts du stigmatisé pour y échapper » (Goffman & Kihm, 1975). On perçoit bien dans cette tension l'intérêt que peuvent revêtir les pratiques sportives et artistiques alternatives pour les PSH, par leurs capacités à déconstruire les codes et à offrir des espaces d'expression non normés. L'usage

du stigmat, présent dans ce champ des pratiques sportives, tend ainsi à vouloir y constituer des groupes distincts, plus ou moins disqualifiant en fonction des qualités et habiletés qui leur sont attribuées. Ce processus de catégorisation, passant par l'image et le regard, constitue de fait le groupe en question tout en la faisant subir aux personnes en situation de handicap (Marcellini et al., 2000). Les conséquences de cette discrimination par les regards peuvent conduire à une dévalorisation de l'image de soi, entraînant une mise à l'écart sociale parfois autant subie qu'intégrée pour les personnes perçues comme « in-valides », car non conformes aux critères de normalité attendue issus du groupe majoritaire dominant. « À y regarder objectivement, on perçoit tous les processus de mise hors du monde qu'ils subissent. Comment s'étonner alors qu'il leur arrive de penser que leur vie est une erreur de trajectoire » (Gardou, 2004).

Être handisportif, un particularisme ou une identité ?

Lors des épreuves de la Coupe du Monde de ski alpin IPC, organisées à Tignes en janvier 2016, une spectatrice néophyte des épreuves de ski handisport, impressionnée par la vitesse de descente des athlètes, était venue me trouver alors que je participais à l'organisation de cet événement, pour me demander : « Mais eux, ce sont des vrais ? ». Cette expression naïve, qui devait s'entendre bien sûr comme « de vrais handicapés », témoignait de façon particulièrement significative des difficultés à pouvoir rendre compatible cette qualité de prestation physique et sportive des skieurs handisport, avec ses propres représentations de ce que pouvait, ou devait, être le ski pour des personnes en situation de handicap.

Cette parole spontanée nous permet de mettre en évidence la présence d'une forme de particularisme qui consiste à caractériser par des propriétés particulières des personnes jugées comme identiques, dans un groupe humain que l'on veut représenter de façon homogène, ce qui conduit à les « restreindre à quelque chose de particulier »¹¹⁸. Construit en réponse aux représentations associées à ces personnes dans notre société, ce regard tend alors à unir chaque individu aux particularités communes de son supposé genre d'appartenance, jusqu'à l'enfermer dans ce cadre restreint. Considérer les personnes en situation de handicap à travers leurs stigmates, associés à un rôle social, participe à la négation de leurs singularités qui les assigne à la marge d'une définition universelle de la condition humaine.

Il existe pourtant bien une « identité handicapée » selon l'expression utilisée par Murphy, qui ne peut se détacher, ou s'oublier, même pour le temps d'un exploit sportif, car elle constitue la condition même de la façon d'« être au monde » par des caractéristiques dominantes à laquelle

¹¹⁸ Définition donnée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL).

« tout rôle social doit s'adapter » (Murphy et al., 1993). Si la personne ne devient pas immanquablement et foncièrement différente de par son handicap, les restrictions d'action que celui-ci produit lui imposent de procéder en permanence à des adaptations pour entrer en relation avec son environnement. Pour la philosophe Anne-Lyse Chabert, qui a vécu personnellement l'expérience du handicap, la réduction et la déformation de son espace de vie qu'il lui a fallu reconstruire en fonction de l'évolution de sa pathologie, ne l'a pas conduite à se sentir « différente de la personne » qu'elle avait été « avant l'usage de [son] fauteuil » (Chabert & Hirsch, 2017). Ce qui relève selon elle d'un processus de rééquilibrage propre au handicap, vient bouleverser l'agencement organisationnel des normes de vie, et nécessite de pouvoir créer de nouvelles interactions avec les objets et outils permettant une relation à l'environnement quotidien. Cette obligation de transformation, situant ses actions dans un nouveau contexte d'exercice, se retrouve alors favorisée par une approche reposant sur la mobilisation et l'usage des capacités de chacun¹¹⁹.

La reconnaissance de ces relations entre un état corporel en mouvement constant et un environnement pouvant devenir ou non capacitant, nous permet d'envisager une conception des situations de handicap basée sur un processus dynamique au centre duquel le sujet en devient l'acteur essentiel. Pouvoir bénéficier d'une multiplicité de possibilités de choix d'aménagements et de compensation, associés à principes d'ouverture et d'adaptabilité, apparaît dans cette configuration comme une des conditions essentielles permettant de respecter l'autonomie de la personne et de « considérer le nouvel équilibre de vie qu'a instauré une personne handicapée comme tout aussi légitime que l'équilibre standard dont fait usage la majorité des gens » (Chabert & Hirsch, 2017). La dimension interactive de cette approche ne manquera pas de nous interroger lorsque nous en viendrons à nous intéresser aux définitions des catégories et aux règles et critères de mesure de la performance, choisis par le monde sportif, en cherchant à savoir s'il existe de systèmes de légitimation du sport handi pouvant faire appel à des systèmes équilibrés, autres que ceux issus des classifications conventionnelles. Nous verrons que cette question apparaîtra comme un élément central et récurrent de controverses dans le domaine de l'escalade.

¹¹⁹ Nous utiliserons ici ce concept issu des « capabilités » théorisé par Amartya Sen, qui décrit les capacités à « pouvoir-faire » ou « pouvoir-être » d'une personne. La capacité fait ainsi état des possibilités de réalisation effective que peuvent avoir ses décisions et ses actes, face à différentes opportunités situées dans des contextes précis. Elle mesure donc la possibilité d'accès à une liberté de choix pluriels, en fonction d'opportunités offrant plus ou moins de facilitateurs à l'accomplissement. L'accroissement de ces capacités, par une action sur l'accès aux droits et à un environnement capacitant est alors considéré comme la finalité du développement humain.

La singularité en question

Dans le sport de haut niveau, le sportif tend à magnifier et à exalter les prouesses d'un corps entraîné qui se donne à voir. Ce « corps-spectacle » évolue dans un monde artificiel, créé de toutes pièces pour permettre les évolutions de ces performances et susciter de l'émotion chez les spectateurs. Les athlètes en situation de handicap n'échappent pas à cette mise en scène corporelle qui, tout en les inscrivant pourtant dans une catégorie sportive particulière, les conduit à intégrer ce dispositif généralisé de mise en scène tout en portant en plus la contrainte paradoxale d'une finalité attendue d'invisibilisation de leurs déficiences.

Dans le domaine des dysfonctionnements visibles, qui se situeront principalement sur le plan moteur, l'arène sportive tend à « devenir le théâtre d'un corps en mouvement qui libère, dans un temps fugace, l'individu handicapé des chaînes sociales de l'entre-deux, pour révéler un corps mêlant performance et esthétique » (Dugas, 2014). La transformation de la personne, sujet social hors-norme, en sportif compétiteur à part entière dans l'instant éphémère de la performance, autoriserait alors que se dessine une nouvelle esthétique des corps, valorisant une réharmonisation dans et grâce à cet environnement. Celle-ci se traduirait alors par la maîtrise du mouvement corporel, parfaitement cadré et mesurable, dans un espace-temps circonscrit aux jeux sportifs.

Il existe donc un « pari », soutenu par les promoteurs du sport handi, qu'à partir de ce nouvel espace médiatique, l'équilibre esthétique atteint par ces sportifs appareillés, compensés, voire « prothésés », puisse servir de substitut à une vision déféctologique de l'altérité qui se prolongerait ensuite dans la vie quotidienne et l'espace social commun. Cette hypothèse repose sur le postulat que l'exploit et la performance auraient les moyens d'effacer toutes disgrâces, et que les athlètes valorisés et admirés à travers le jeu du théâtre sportif, ne soient plus observés comme d'étonnants objets de curiosité aux corps altérés, mais puissent devenir des sujets à part entière. Ces corps sportivisés gagneraient une reconnaissance sociale par la production de prouesses médiatisables, en contribuant par ce fait à lutter contre un constat affirmant que « toutes les sociétés comportent par nature une impureté incompatible avec les normes qu'elles proclament et qui se traduit concrètement par une dose d'injustice, d'insensibilité, de cruauté » (Lévi-Strauss, 1955)

Une des clefs de compréhension de cette tension, qui peut également éclairer les raisons des différences de médiatisation constatées entre le sport handi et le sport valide, est sans doute à chercher du côté des choix d'images qui seront jugées acceptables ou non, pour une diffusion

en direction du grand public. Au regard de la diversité des APS pratiquées par des personnes en situation de handicap et de la multiplicité des catégories de déficiences existantes, il apparaît que tous les corps, aussi sportivisés et esthétisants soient-ils, ne sont pas de facto inscriptibles dans un grand jeu médiatique dominé par les attendus d'une image normée. Si l'objectif des caméras se dirige de façon ciblée sur ceux qui peuvent apparaître comme les plus facilement acceptables, en devenant donc communément admis dans l'espace sportif, ce parti pris priorise et entretient une restriction des pratiques à celles permettant la « mise en scène des corps contrôlés, spectaculaires » (Marcellini, 2007). Il apparaît en effet très rare, dans une perspective hégémonique considérant les corps en mouvement comme devant symboliser la verticalité et la maîtrise harmonieuse des gestes techniques, de donner à voir par exemple au Volley assis, des personnes rampant sur un sol pour attraper un ballon au pied d'un filet rabaisé, des joueurs de *Boccia*¹²⁰ en fauteuil électrique, dont les déficiences motrices importantes n'autorisent que l'usage d'une Licorne sur un léger mouvement de tête ou encore des lanceurs de massues en fauteuil, effectuer un geste sportif dont le caractère statique paraît bien éloigné de celui des lancers de poids ou de disque ordinaires. La prégnance persistante d'une « inégalité interhandicaps du regard » qui semble être encore à ce jour bien difficile de dépasser, vient révéler de façon particulièrement marquante cette dichotomie de l'image du sportif handi, qui en évoluant de façon radicale en moins d'un demi-siècle, a survalorisé la part emblématique d'une « figure de la réparation technico-scientifique de l'humain » associée [...] à une image plus futuriste de l'homme bionique éternellement « réparable », jeune et performant » (Marcellini, 2007).

Le monde sportif se trouve donc confronté à un enjeu sociétal global qui vient interroger « la capacité collective à conjuguer les singularités sans les essentialiser » (Gardou et al., 2007) tout en restant réceptive aux revendications d'une identité « handicapée » révélant des besoins permettant l'accomplissement d'une existence autonome et émancipée. Tenter de gommer ou même de faire disparaître totalement cette tension permanente à laquelle sont confrontés les athlètes handi, conduirait à nier qu'il existe « deux manières de se perdre, par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'universel »¹²¹. Mais plus encore, la direction donnée par une valorisation ciblée, engageant des acteurs et dispositifs spécifiques, selon des critères

¹²⁰ La *Boccia* est un sport de boule apparenté à la pétanque, d'origine gréco-romaine. Le sportif en fauteuil roulant peut lancer ses six boules avec la main, le pied ou à l'aide d'un appareillage adapté (rampe et déclancheur).

¹²¹ Lettre d'Aimé Césaire à Maurice Thorez, du 24 octobre 1956, publiée dans l'hebdomadaire « France-Observateur ».

discriminants, nous conduit à repérer une possible motivation inconsciente du monde sportif qui le conduirait à travers cette traduction, à entretenir un statu quo rassurant de différenciation. Intégrer dans un premier temps les catégories handi pour les rapprocher ensuite au plus près de la norme, ne produirait pas forcément de bénéfice pour les personnes les plus stigmatisées, mais contribuerait au contraire au maintien dans un état sécurisant des athlètes se sentant valides, par le comblement de leur besoin à « maintenir un envers pour garder l'endroit » (Stiker, 2013).

La revendication d'une identité commune s'est traduite, dans le contexte de construction des organisations sportives, par le biais de la constitution d'associations distinctes, procédant progressivement par la suite à des regroupements dépassant les handicaps spécifiques (Ruffié & Ferez, 2013). Celles-ci ont répondu à des besoins d'affiliation suffisamment moteurs pour les personnes concernées les amenant à dépasser des difficultés à se concevoir comme une communauté d'intérêts privilégiée avec d'autres personnes en situation de handicap, sous prétexte qu'elles seraient, elles aussi, porteuses de déficiences avérées, car « une fois que cette barrière est tombée, on peut y trouver un havre qui délivre des relations tendues et faussées avec les "autres", les valides » (Murphy et al., 1993). Dans ce cas, pouvoir s'envisager et se considérer comme un collectif « aux intérêts et aux objectifs communs » favoriserait alors la possibilité d'émergence d'une forme de réhabilitation « par la fierté politique que le groupe va induire », entraînant à sa suite une transformation de l'image de soi et par là même de la conscience de pouvoir agir sur son environnement, à travers cette mise en action de nouvelles capacités corporelles et sportives.

Si les pratiques sportives désignées comme « handi », peuvent alors être prises en compte comme des supports offrant à la fois des perspectives d'intégration et des stratégies d'affirmation de soi, en participant aux besoins de construction identitaire, elles court également le risque de se retrouver confrontées à « un isolement au sein de la minorité, et un reproche de repli communautaire venant de l'extérieur » (Ruffié & Ferez, 2013). En poussant à une remise en cause des définitions de la norme sportive, la défense de ce qui pourrait être perçu uniquement comme des particularismes produisant des limitations semble devoir être reliée à la question des usages, dépendants de facteurs d'accessibilité humaine et matérielle, encore largement reliés à des représentations. Il convient donc de les analyser en termes relationnels, dans les réactions produites par les interactions sociales auxquelles sont confrontés ces sportives et sportifs qui, dans les pratiques communes, « sont malheureusement avant tout perçus comme des handicapés qui font du sport » (Compte, 2010). La visibilité du haut niveau sportif pourrait alors constituer un incitateur permettant le passage d'un statut de « handicapé

sportif [à celui de] héros paralympique » (Marcellini, 2014), favorisant alors cet accès possible à une identité sportive globale. À propos de son parcours de vie, le handi-grimpeur Philippe Ribière déclarait : « J'ai toujours aimé dire qu'avant j'étais un handicapé qui faisait de l'escalade, que je suis devenu un grimpeur handicapé et que désormais je suis un grimpeur professionnel. Le terme handicapé s'est effacé »¹²². On voit bien alors, à travers ces propos, comment l'affirmation de son identité, reconnue comme telle dans une communauté de grimpe, peut lui avoir donné un sentiment d'intégration à travers ses réalisations sportives, en finissant selon lui par mettre de côté sa singularité. Pourtant, cette nouvelle identité construite comme un processus long recèle toujours une ambivalence permanente, entre l'identité revendiquée pour soi et celle perçue et affirmée par les autres (en termes d'image marchande lors de ses conférences ou pour ses sponsors). De façon générale, le passage de l'activité physique au sport, entraînant son utilisation dans le jeu social du processus de déstigmatisation individuelle et collective, reste marqué par la difficulté pour les PSH à rechercher leur identité sportive au cœur d'une triple tension permanente entre « exceptionnalité comme définition de soi, marginalité comme espace de repli et normalité revendiquée » (Marcellini, 2005).

C'est dans le contexte de massification des escalades décrit précédemment et dans celui des lois portant sur l'inclusion sociale des PSH que rejoignent les programmes valorisant le sport pour tous, que nous allons décrire l'ouverture possible de nouveaux espaces pour les handi-escalades. A partir d'une réflexion permettant de comprendre si les caractéristiques propres de l'activité (fondamentaux et logiques internes) ont une influence sur la possibilité de se constituer une identité propre d'handi-grimpeur, nous élargirons au réseau en général en cherchant à savoir si l'ensemble des acteurs humains et non-humains contribuent également aux définitions identitaires de ces sportifs lorsqu'ils sont rattachés à une catégorie sportive spécifique.

b. La controverse des catégories

Au cours de leur processus de normalisation, les systèmes sportifs structurés ont produit des modalités de regroupements permettant d'associer ou de dissocier les participants dans leurs jeux. Par les distinctions qu'ils opèrent et dont le principe s'est installé de façon pérenne, ces dispositifs viennent faire écho aux « grands schèmes universels d'organisation » basés sur des

¹²² Interview du 06 juin 2018 parue sur le site : *sans-filtre.fr*, rubrique : « Dans la peau ». Site consulté le 18 /08/2019.

principes de différenciation entre ce qui semble identique de ce qui apparaît différent et qui constitue la base des catégories mentales qui nous servent à penser (Héritier, 1996).

Que ce soit en loisir ou en compétition, avec des finalités d'initiation, de perfectionnement ou de performance, chaque pratique sportive met en place une catégorisation des sportifs, qui seront répartis, de façon culturellement construite, dans des groupes jugés relativement homogènes, par sexe, poids, âge ou encore niveau de performance. Ce système de classification, basé sur la détermination de catégories fermées, rassemblant des personnes dont les caractéristiques physiques et habiletés sportives seraient similaires, voire identiques, s'auto-justifie par la nécessité de devoir garantir à travers cette mise en ordre, une d'égalité des chances lors de la confrontation sportive. Cette condition présupposée, apparaissant comme nécessaire pour garantir l'incertitude promise du résultat, permet alors de facto de mieux faire accepter le classement d'inégalité à l'arrivée, et la valeur des podiums. Tandis qu'en situation de loisir, la tentative d'apparier des égaux vise au contraire à faciliter la pratique en permettant une participation de tous. Autorisées à s'inscrire plus tardivement dans cette organisation, les personnes en situation de handicap se sont vues attribuer de nouveaux critères ségrégatifs les amenant à se situer, de façon obligatoire, presque « naturelle » dans des catégories handis spécialement construites et justifiées par la nécessité de leur garantir une forme « d'équité sportive ». La légitimation de la création de ce nouveau groupe sportif repose alors sur une vision déféctologique de principe, considérant que ces sportifs seraient par essence incapables de rivaliser « à armes égales » avec celles et ceux considérés comme valides, et trouveraient donc forcément leur place dans un espace de confrontation réservé.

Cependant, face à l'augmentation de la diversité des APS pratiquées, mobilisant des ressources corporelles et des gestes techniques très différents, la prolongation de cette logique de recherche d'une homogénéisation des capacités lors des épreuves a nécessité progressivement de se combiner à une prise en compte de la multiplicité des pathologies et déficiences et de leurs caractères handicapants. Ce processus, toujours déterminé par la perspective d'atteindre une hypothétique égalité d'accès au résultat, a conduit à la division de cette catégorie nouvelle en de multiples sous-catégories, qui renvoient à de vertigineuses différenciations corporelles et mentales, dans une mise en abîme de plus en plus individualisante.

L'exemple, en tout point exceptionnel dans sa catégorie, du sprinteur sud-africain Oscar Pistorius, double amputé tibial, vient s'inscrire en miroir face à cette différenciation. Ses résultats inattendus ont fait basculer l'ordre établi par la place assignée à une catégorisation

infériorisant, lorsque la déficience compensée est devenue à l'inverse, un enjeu de contestation possible de la supériorité communément admise des performances sportives valides. Premier athlète paralympique à concourir avec les valides à l'occasion des J.O. de Londres en 2012, son parcours de sportif, l'image qu'il a pu créer autour de lui et les nombreuses polémiques générées par sa participation aux épreuves valides, sont venues questionner et bousculer les règles du jeu des fédérations d'athlétisme et olympiques (Marcellini et al., 2010). Ces questions, en s'étendant également à l'ensemble du monde sportif, sont venues rappeler brusquement que les représentations d'un statut immuable pour ce système organisé sur des catégories fermées, pouvaient se trouver très rapidement remises en question par les évolutions de la société. En irriguant de façon de plus en plus marquée le champ sportif, les progrès techniques et technologiques issus de l'industrie ou la recherche médicale, conduisent ses acteurs à réinterroger en permanence les notions anthropologiques de déficiences associées aux athlètes handis, mais aussi les logiques de recherche de performance, poussée à l'extrême, à travers la création des nouvelles corporalités « augmentées » (Issanchou & Pérera, 2020). De la même façon, l'évolution des mœurs et représentations sociales, portées par les résultats des recherches portant sur les mécanismes aboutissant à la différenciation des genres (Héritier, 1996) ont également fait irruption dans l'arène sportive en produisant une troublante remise en question des critères définissant les catégories sportives basées sur l'appartenance sexuelle. Les polémiques suscitées par la participation à des épreuves internationales d'athlétisme de sportives relevant d'une hyperandrogynie, comme par exemple la coureuse sud-africaine Caster Semenya, en sont une parfaite illustration. Cet idéal d'une homogénéité reconstituée, garantie par la constitution de groupes distincts à partir de caractéristiques biologiques et physiques considérées comme semblables, s'établit « dans l'oscillation du culte de la performance et du souci d'égalité des participants ». L'inépuisable recherche de la comparaison des performances et du maintien d'un cadre assurant d'égales chances de victoire « nécessite inmanquablement une mise en ordre, une classification par niveaux, par compétences » (Reichhart, 2005).

Cependant, en mettant en scène un terrain de rencontre entre des déficiences, considérées comme incapacitantes et désavantageuses de fait, et une recherche de performances normalisables, le sport handi a pris le risque d'entrer dans une logique de classifications multiples, évolutives et différentes selon les APS. Cet excès de catégories, difficilement identifiables par les non spécialistes a généré de nombreuses critiques dénonçant que dans ce domaine adapté il pouvait y avoir « pour chaque sportif, sa médaille ». L'existence implicite

d'un système de valeur vertical, en haut duquel on trouverait les performances et récompenses des valides et tout en bas celles des handi-sportifs, nécessiterait alors de concevoir une sportivisation de ces pratiques sportives spécialisées se traduisant par la mise en place d'un système compétitif plus valorisant et plus crédible, « c'est-à-dire reconnu par la société en tant que tel » (Marcellini, 2005). Le renforcement des liens rapprochant les épreuves handis de celles des valides, par le choix de lieux identiques de pratique et d'une temporalité resserrée, tend à faire la démonstration de cette volonté. Mais cette approche, qui se voudrait plus « intégrative », en autorisant une participation qui installe encore mieux à part, dans un lieu et un temps spécialisé, dédié et réservé exclusivement au handicap, peut entretenir une réalité au contraire plus excluante qui pérennise « la mise à l'écart du jeu social ordinaire, de façon subtile et non avouée » (Stiker, 2013).

Plus encore, l'organisation d'un système sportif basé sur des modalités de compétitions nécessitant un niveau de performance minimum pour pouvoir y participer exclut de façon significative les pratiquants jugés les moins performants, ou les moins « classifiables », aux premiers rangs desquels se trouvent les personnes présentant des troubles cognitifs et psychiques importants. Pour les cadres et organisateurs des mouvements sportifs, cette problématique récurrente est encore renforcée par la conviction que les enjeux inhérents à la performance et à la compétition constitueraient par essence, une charge affective trop importante présentant un risque pour l'intégrité physique et psychologique de personnes dont la situation de handicap « peut s'accompagner d'une confiance en soi altérée et de vulnérabilité (Gardou, 2005). La méconnaissance des attentes et besoins des personnes en situation de handicap en ce qui concerne les pratiques sportives constitue bien un obstacle majeur à une pratique réellement partagée. Son « franchissement exige de surmonter les préjugés dont elles sont trop souvent l'objet » et de pouvoir mobiliser de nouvelles compétences acquises par une acculturation aux situations de handicap, moyen indispensable permettant d'identifier et de valoriser les ressources et points d'appui que possèdent ces sportifs (Garel, 2018). Pour la délégation ministérielle à l'accessibilité, en collaboration avec des associations dites « représentatives » des personnes en situation de handicap, l'effectivité de cette perspective paraît pouvoir se mettre en œuvre par l'adoption de postures empathiques de la part des responsables sportifs dans les clubs : « L'accessibilité démarre avec le bon sens et l'attention que l'on porte à autrui. En effet, pour de nombreux aspects, il suffit de se mettre, fût-ce un court instant, à la place de l'autre, d'adopter sa logique, son point de vue afin d'identifier les écueils

usuels, inhérents et récurrents à sa condition, pour les dépasser »¹²³.

Ces conseils, introduisant un document d'accompagnement pour l'accueil des handi-sportifs adressés aux associations, sont destinés à « pouvoir comprendre et s'adapter à un adhérent à besoins spécifiques ». Nous remarquerons alors que dans cette formulation il est fait référence à « l'autre », identifié comme « un adhérent » possible à l'association. Ce positionnement, relativement rare dans ce type de documents, peut témoigner que l'on reconnaît ici une place singulière, accordée à une personne individuelle, plutôt qu'à l'habituel « groupe constitué des handicapés ». C'est dans cette perspective que nous nous demanderons, au fur et à mesure de l'analyse de nos observations de terrain, si les handi-grimpeurs constituent ou non une catégorie homogène. Nous chercherons à savoir si, et en quoi, ils se perçoivent comme étant portés par les mêmes besoins, avec des attentes sportives similaires, voire homogènes tout en tentant également de comprendre comment ces handi-sportifs sont eux-mêmes perçus par les autres acteurs qui contribuent à ces catégorisations. Dans ce groupe organisé comme une catégorie sportive globale (les « handis »), vient agir cependant une autre séparation interne à partir de sous-groupes construits en référence aux déficiences estimées, dans le but de proposer une confrontation sportive qui serait équitable et dont l'issue incertaine serait garante du sens du jeu compétitif. Il sera alors nécessaire de reconnaître l'existence de possibles controverses et de comprendre comment s'y situent les grimpeurs concernés.

Un groupe comme catégorie homogène ?

Le simple fait de partager une singularité physique ou mentale pourrait-il suffire à se sentir comme appartenant à un groupe distinct et à en concevoir une appartenance à une identité collective ? Dans les situations où le stigmatisme confronte les personnes concernées à des injustices, liées à l'exclusion ou à des inégalités de traitement, les intérêts communs de défense des droits peuvent dans ce cas constituer un des moteurs de la reconnaissance d'appartenance à « un groupe opprimé » et à ressentir de ce fait le besoin de se rassembler. La naissance des associations sportives spécifiques serait alors liée à l'émergence de ce sentiment de discrimination et d'exclusion qui, à partir d'un vécu individuel, aurait pris progressivement une dimension partagée, à travers une « expérience de vie similaire » (Quentin, 2019). Dans cette configuration construite sur une opposition entre un groupe de « valides » dominant et un autre qui serait constitué par des « handicapés » dominés, il n'y aurait pas d'identité ontologique,

¹²³ France paralympique. *Accueillir une personne en situation de handicap dans son association*. Site : France-paralympique.fr
<https://france-paralympique.fr/creer-une-pratique/>

mais un sentiment éprouvé d'appartenance à une identité sociale commune. Être assimilé malgré soi à une catégorie handi ou se reconnaître volontairement dans les attributs de ce groupe, ne constituent pas obligatoirement la construction d'une culture particulière qui serait liée à une déficience. Si des caractéristiques physiologiques peuvent être objectivement reconnaissables et constituer des critères utilisés pour être distingués des autres, chaque personne, par son parcours et ses contextes de vie, aura pourtant rencontré et partagé des cultures qui ne se circonscrivent pas exclusivement aux mondes du handicap. Comme le remarque l'historien et anthropologue H.J Stiker : « Qu'est-ce qu'une culture, aujourd'hui, qui ne se voudrait pas traversée par d'autres ? » (Stiker, 2013). Pour cet auteur, l'exemple de la nécessité de la défense et de la transmission de la culture sourde, avec sa langue propre, rappelle que ce respect et cette prise en compte nécessaires de sa réalité sociale ne doivent pas conduire à produire une assignation à une forme « d'indiénisme » aux répercussions risquées.

Une tension permanente existe donc entre la revendication d'une « identité handi », vécue dans un groupe qui permettrait l'acquisition de « gains sociaux : une identité imaginaire, mais s'avérant à effets réels pour mieux vivre » et le risque qu'en devenant exclusive, celle-ci écrase la possibilité de s'affirmer aussi comme appartenant soi-même à l'identité sportive (Quentin, 2019). Les pratiques sportives exclusivement réservées à une catégorie particulière de situations de handicap courent donc le risque de voir de ce fait s'appauvrir à la fois leurs potentiels sportifs en raison de la faiblesse quantitative des participants potentiels, mais aussi de subir une dévalorisation sociale de leurs performances condamnées à rester circonscrites à un seul type de pratiquant caractérisé par sa pathologie.

Il existe pourtant d'autres possibilités d'envisager les critères de construction de catégories handi sportives. En se détachant de critères définissant les situations de handicap comme étant construits uniquement sur des normes de déficiences biologiques, ce qui induit de façon implicite que celles-ci relèveraient d'une forme de responsabilité individuelle, pour s'attacher au contraire à l'évaluation des habitudes de vie, l'approche conceptualisée par le PPH peut contribuer à concevoir de nouvelles traductions, adaptables au monde sportif.

Une mise en œuvre de cette approche contextuelle et environnementale globale, s'est ainsi formalisée concrètement lorsque la FFSA a décidé au cours de la saison 2017-2018 de proposer un nouveau règlement permettant, entre autres, de revoir les critères définissant ses propres catégories sportives par la redéfinition de son système de classification¹²⁴. Auparavant, les

¹²⁴ FFSA, Documents officiels. *Guide de mise en œuvre de la classification FFSA*. Disponible sur le site : [ffsa.asso.fr](http://www.ffsa.asso.fr) ; <http://www.ffsa.asso.fr/503-documents-officiels>

sportifs souhaitant participer à des compétitions de sport adapté s'inscrivaient dans des divisions (D1 à D3) qui correspondaient à leurs niveaux de performance dans les activités. En s'appuyant sur une recherche d'homogénéité des performances, cette forme d'organisation mettait en jeu en contrepartie une hétérogénéité de déficience.

Depuis, pour l'actuel président de cette fédération multisport spécifique, également président de l'*International Sports Federation for Persons with Intellectual Disability* (INAS), « il n'y a pas un groupe de pratiquants trisomiques et un autre de pratiquants autistes. Nous avons des pratiquants qui ont des particularités et ils sont classifiés en fonction de ces particularités »¹²⁵, ce qui permet de prendre en compte le niveau d'autonomie plutôt qu'une pathologie. Ainsi deux personnes définies comme porteuses de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) ne seront pas forcément classifiées dans une même catégorie sportive en compétition, et pourront se trouver confrontées à des athlètes trisomiques par exemple. Ce sont les besoins individuels en termes d'accompagnement et la quantité d'adaptations nécessaires qui vont permettre ce classement, à la suite d'une série de questionnements et d'observations pour chaque personne qui reposent principalement sur la capacité ou non à réaliser des tâches de la vie quotidienne et à recevoir et interpréter une information, dans les domaines de la socialisation, communication, motricité et de l'autonomie.

Ce changement de paradigme a été décidé à la suite du constat que si « l'homogénéité de performance permettait aux rencontres compétitives de fonctionner, cela ne pouvait occulter de très nombreux problèmes d'iniquité entre les sportifs », permettant d'affirmer la spécificité et la compétence de cette fédération au regard du public accueilli. Dans ce nouveau modèle, il doit donc être possible de « faire se rencontrer des compétiteurs avec des capacités homogènes, mais aux performances sportives hétérogènes imputables au nombre d'années de pratique, à l'entraînement »¹²⁶, en adaptant les règlements propres à chaque discipline sportive à ce système dorénavant organisé en 3 groupes : AB, BC et CD.

La diversité des réponses apportées à cet enjeu de la participation des PSH par les institutions sportives amène les personnes concernées à éprouver leurs capacités de résistance « aux pressions sociales et aux tendances culturelles de leur environnement, et à affirmer les principes et les valeurs auxquels [elles] tiennent » (Calvez, 2000). Cet état s'impose comme un élément constitutif de leur existence les situant dans un « entre-deux » pour lequel ils ne peuvent

¹²⁵ Interview de Marc Truffaut, pour *Handirect, média expert handicap*, le 18 septembre 2019. Disponible sur le site : handirect.fr ; <https://www.handirect.fr/sport-adapte-ffsa-marc-truffaut/>

¹²⁶ FFSA Gironde. *Classification sport adapté*. Disponible sur le site : cdsa33.org ; https://www.cdsa33.org/pages/41-Classification_Sport_Adapte

maîtriser les leviers permettant de passer d'un premier statut à un second. La liminalité, cette situation intermédiaire de flottement entre deux états (Murphy et al., 1993), se retrouve dans cette identité inaboutie, située hors des catégories communes dans un interstice produit par les contextes sociaux et culturels du monde sportif. Elle enferme les personnes concernées dans une position consistant à ne plus être uniquement une PSH, mais pas encore tout à fait un sportif à part entière, en révélant « un trait essentiel de la condition sociale des personnes handicapées » (Calvez, 1994). L'existence de cette situation de « seuil », nous permet d'interroger la capacité de cet espace sportif dominant et normalisant à fabriquer des mises en ordre sociales et symboliques des règles et conditions de jeu s'adaptant à la diversité humaine sans maintenir les personnes qui « n'ont pas de place dans les classifications existantes et ne peuvent pas prendre part aux échanges sociaux ordinaires » dans une marge (Calvez, 2000) les condamnant éternellement à être renvoyées à des incapacités définitivement fondatrices de leur « anormalité ».

Un dépassement abouti du modèle de catégorisation des pratiques sportives pourrait alors conduire à repenser les logiques qui sous-tendent la mise en accessibilité des APS, à destination des PSH, en leur permettant de « dépasser la discrimination positive au profit d'une logique d'égalité de fait, inhérente à la logique sportive » (Reichhart, 2005). Dans cette perspective, si l'on parvient à imaginer ce que produirait cette nouvelle perspective sportive lorsqu'elle serait parvenue à son aboutissement, en étant accompagnée par de la formation auprès des cadres et intervenants, « l'institutionnalisation spécialisée de la pratique sportive » ne serait par conséquent plus justifiable. Dans ce nouveau paradigme, cette dernière, devenue inutile, disparaîtrait de fait, avec la nécessité de catégoriser en fonction de déficiences et d'incapacités construites sur l'écart à une norme, une fois que l'ensemble des modalités d'organisation du sport commun seraient parvenues à garantir à tous une égalité d'accès, de participation et de possibilité d'impact sur le résultat. C'est au cœur de ces enjeux que se situe l'utopie créatrice du sport inclusif, dont l'existence concrète peut se mesurer au degré d'inclusivité réellement mis en œuvre. Cette ouverture possible du jeu sportif concerne aussi l'escalade, lorsque ses acteurs annoncent vouloir favoriser la participation de tous, en fonction des capacités de chacun. Notre enquête de terrain nous amènera à déterminer si, dans les différentes innovations en cours de développement et visant cette participation des PSH à des pratiques handi-escalades, la création de dispositifs adaptés leur permet de produire des formes sportives sans réduire, déprécier, ou même dévaloriser ces résultats au regard des valeurs et normes dominantes.

c. Pratiques sportives et conception inclusive

Le défi principal qui émerge de cette confrontation entre situations de handicap et logiques sportives est celui de l'existence d'une réalité absolue, et sans condition, de l'universalisme du sport. Celle-ci vient en effet interroger les slogans et effets d'annonce portant sur la mise en place d'un « sport pour tous » et toutes, dans leurs capacités à être traduits dans les faits, de façon effective. Les pratiques sportives et les organisations qui les gouvernent se retrouvent de ce fait confrontées à la nécessité, pour y parvenir, de remettre en cause leurs modèles de fonctionnement, tout en mesurant leurs aptitudes et capacités à mobiliser des moyens suffisants. Ces conditions paraissent indispensables pour rendre possible l'invention de dispositifs sportifs qui seraient réellement inclusifs. Sans cette mobilisation efficiente d'une pluralité d'acteurs humains et non-humains, l'homogénéisation dominante des pratiques conduit à maintenir une logique sportive qui ne produit qu'une simple « normalisation des pratiquants en restreignant leur hétérogénéité potentielle, au point de réduire l'inclusion à un pur discours » (Valet, 2013).

Dans cette réflexion sur la mise en œuvre de pratiques partagées, le point de départ éthique reste comme nous l'avons vu précédemment celui des Droits et de l'égalité des possibilités d'accès. Cependant, cette nécessité de construire des dispositifs à visées inclusives en référence à l'égalité peut constituer paradoxalement un obstacle lorsqu'elle se confond avec l'égalitarisme. En effet, une personne vivant avec une déficience risque de ne pas avoir les mêmes chances de réussite que les autres, si l'on s'en tient à une simple égalité formelle en lui donnant seulement le droit « d'entrer sur le terrain » selon un principe qui se voudrait égalitaire. Sans création de dispositifs d'adaptation et de compensation relevant d'une recherche d'équité, sa fonction et ses possibilités d'action sur le jeu risquent de demeurer inabouties, voire inexistantes. Pour répondre à cette exigence de pouvoir garantir à tous la possibilité d'avoir un impact sur l'action et sur le résultat, une adaptation des règles des jeux sportifs tenant compte de la diversité des participants devient donc nécessaire. Celle-ci apparaît indispensable dans l'évolution du processus d'accessibilisation des pratiques sportives, car si « aujourd'hui, le temps de la mixité sportive est déjà commencé [...] reste à innover dans l'adaptation de l'environnement et des règlements sportifs pour “bien accueillir” les personnes qui présentent des déficiences diverses » (Marcellini, 2005). Une organisation sociale, quelle qu'elle soit, au même titre qu'un espace architectural, ne devient réellement inclusive que lorsqu'elle se donne les moyens d'organiser sa « flexibilité » pour parvenir à proposer un « chez-soi pour tous ». Cette conception s'oppose aux dispositifs de type intégratifs qui demandent eux à « un élément considéré comme extérieur de s'ajuster pour entrer dans un ensemble fermé » (Gardou, 2018).

Par ailleurs, la réalité inclusive d'une APS ne peut s'apprécier qu'en la reliant à la fois aux interdépendances qu'elle entretient avec un contexte global, à partir d'une position dans un continuum inclusif, mais également à la perception que chaque personne peut avoir de ce qu'elle vit et éprouve personnellement et socialement, par cette pratique, en lui attribuant un sens « dans un réseau de sociabilité et dans une culture portée par des valeurs que l'on entend promouvoir » (Garel, 2005). Si le sport est régulièrement associé à des vertus positives, comme la solidarité, le sens de l'effort, la maîtrise de soi, ou encore le fair-play, dans une valorisation positive et flatteuse qui tendrait à vouloir faire disparaître les violences et tricheries toujours présentes et récurrentes, la question se pose de savoir quel est le type d'intégration ou d'inclusion que l'on propose à travers ses modèles organisationnels. Celle-ci est particulièrement sensible dans le sport de haut niveau, source de passions et de polémiques « tantôt défendu et magnifié avec verve, tantôt combattu et dénigré avec force » qui se trouve prise en tension entre une volonté « avant tout de vaincre l'autre ou les autres, à n'importe quel prix (au sens propre comme au sens figuré) » et une pratique sociale observée, admirée et pratiquée massivement qui affiche et prône que « l'essentiel est de participer dans le respect des règles et des autres » (Dugas, 2014).

Une tension particulière se retrouve donc dans les recherches de mise en œuvre de pratiques sportives adaptées et accessibles, lorsque semblent s'opposer des représentations divergentes entre une intégration qui serait imposée ou dirigée de l'extérieur, autour de choix d'organisation portés par des valeurs jugées bonnes et justes pour les personnes concernées, sans que celles-ci puissent faire usage de leur autonomie de décision, et le concept d'inclusion qui se définit en premier lieu par son opposition à une organisation sociale construite sur des privilèges ou exclusivités en intégrant et acceptant toutes les exclusions qui en découlent (Gardou, 2012). Selon ce dernier, la définition de ce concept récent, encore trop souvent confondu avec celui d'intégration, s'inscrit dans celle du mot « société ». Cette communauté, intégrant une nécessaire coopération, s'appauvrirait de fait par la mise en exclusion d'un seul de ses membres, dans son refus d'y faire prévaloir une accessibilité totale et inconditionnelle. Dans son ouvrage de référence : « La société inclusive, parlons-en ! » (Gardou, 2012), l'auteur considère que le projet inclusif doit s'appuyer sur cinq piliers fondamentaux pour pouvoir être réellement opérant. Il s'agit tout d'abord de reconnaître l'existence d'un patrimoine commun, dont nul ne devrait pouvoir revendiquer l'exclusivité, ce qui implique forcément une « remise en cause de prés carrés, de territoires protégés persistants », afin d'éviter que l'usage exclusif de celui-ci réduise la société à « un cercle réservé à des affiliés préservés du handicap ». Le deuxième pilier

est celui d'un droit à vivre une existence pleine et entière, pour celles et ceux qui ne seraient pas considérés dans les normes « toujours culturellement construites, qui président parfois de manière obsessionnelle, fabriquant toujours plus d'inconformes » (Gardou, 2012). Le troisième principe rappelle qu'il ne peut y avoir d'égalité sans l'organisation d'une accessibilité globale, passant par l'invention de dispositifs d'adaptations et de compensations permettant de garantir l'équité dans les possibilités de choix et de participation. Dans le quatrième apparaît la nécessité de procéder à une indispensable distinction entre le fait de « vivre » et celui « d'exister », en raison du risque de réduire la vie des personnes en situation de handicap à un simple parcours biologique, médicalement assisté. Nier leurs attentes et désirs, pourtant universels, pourrait conduire à être seulement « soigné par tous » au risque de « n'exister pour personne ». Enfin, le cinquième pilier, propose de reconsidérer les « phénomènes de hiérarchisation des vies » à travers une organisation des espaces sociaux qui ne « donnent pas l'occasion aux citoyens les plus vulnérables de se sentir humiliés » comme le produisent encore les pratiques et dispositifs qui séparent, de façon plus ou moins consciente les existences entre celles qui seraient « considérées comme éminentes et d'autres plus insignifiantes » (Gardou, 2012).

L'usage du mot « inclusif », paraît donc ne pas pouvoir se concevoir comme un nom, porteur d'une fonction performative autonome, mais devoir au contraire être utilisé comme un adjectif. L'accessibilité ne serait alors qu'une première étape, permettant d'atteindre ensuite un état général traduit par un champ social, comme l'enseignement, la culture ou le sport, qui cherche à garantir l'accès aux droits communs pour toutes et tous, en se situant à l'opposé d'une société exclusive. Dans cette perspective, les situations de handicap ne se trouvent plus réduites à des catégories particulières de l'action publique, comme la petite enfance ou le grand âge, mais constituent plutôt un cadre d'analyse général, utilisant les approches développées par les théories du « care », des capacités et de la conception universelle. En intégrant les vulnérabilités issues des situations de handicap dans l'infinie diversité de l'humanité, le projet inclusif défend et promeut la construction d'espaces de citoyennetés qui « participent ainsi à relever le défi contemporain d'une société productrice d'égalité dans la différence » en construisant un « environnement pour tous » (Ville, 2014).

L'accès au sport, un enjeu pour la « conception universelle » ?

Lorsqu'est évoquée la question de la limitation d'accès aux pratiques sportives, l'aspect qui apparaît le plus souvent évoqué en priorité est celui concernant l'accessibilité architecturale des équipements sportifs, dont les bâtiments relèvent de la réglementation applicable à tous les

établissements recevant du public (ERP). Le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le type de déficience, a été formalisé dans les décrets d'applications de la loi de 2005¹²⁷ qui a redéfini les anciens critères techniques et établi des délais de mise en conformité (par la promulgation de l'obligation de réalisation d'un diagnostic d'accessibilité avant le 1er janvier 2011, suivi d'une mise en œuvre pour tous les ERP au 1^{er} janvier 2015)¹²⁸. C'est dans cette perspective, qu'une des missions du PRNSH consiste à identifier les aménagements nécessaires et de proposer aux porteurs de projets (par exemple des architectes ou des collectivités territoriales) des solutions techniques répondant à ces besoins¹²⁹. Cependant, comme nous avons pu le voir précédemment, cette nécessité de concevoir des lieux de pratiques sportives permettant une circulation physique des personnes en vue de faire exister un « sport pour tous » (selon la terminologie du ministère Sports), ne se limite pas aux aspects purement technologiques et architecturaux.

Le concept de l'*Universal Design* développé aux USA en 1997¹³⁰, et utilisé en France sous l'appellation de « conception universelle », vise à répondre, bien au-delà des questions de simple accessibilité des bâtiments pour les personnes porteuses de déficiences physiques (et trop souvent réduites à celles relevant des capacités motrices), à des besoins particuliers par « une intervention sur les environnements, les produits et les services visant à ce que tous, y compris les générations suivantes, et sans égard à l'âge, aux capacités ou aux origines culturelles, puissent participer pleinement à la vie de nos sociétés »¹³¹. À travers cette finalité, la conception universelle cherche à s'inscrire dans un champ politique interventionniste, en assurant une fonction de règle d'or devant faire partie intégrante de tous les projets et cadres d'action concernant l'ensemble des domaines publics. Conçue comme une stratégie qui vise à promouvoir des environnements qui soient, « de la manière la plus indépendante et naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous, de préférence sans devoir recourir

¹²⁷Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation paru au J.O. n° 115 du 18 mai 2006.

¹²⁸ On constatera cependant que, au vu du retard important constaté, le législateur a souhaité donner un délai supplémentaire utile en vue de la mise en accessibilité des ERP par la mise en œuvre d'Agenda d'accessibilité programmée pour les ERP non conformes au 1er janvier 2015 (Ordonnance n° 2014-1090 du 26/09/2014).

¹²⁹ PRNSH, 2014. *Accessibilité des équipements, espaces, sites et itinéraires sportifs*.

¹³⁰ What is Universal design. *The 7 principles*. Disponible sur le site : [Universaldesign.ie](http://universaldesign.ie) ; <http://universaldesign.ie/What-is-Universal-Design/The-7-Principles/>

¹³¹ Définition du Conseil de l'Europe du 12 décembre 2007.

à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale »¹³², cette conception axée prioritairement sur l'utilisateur s'inscrit dans une démarche contextuelle globale. En prenant en compte dès le départ les nécessités des plus vulnérables, l'*Universal Design* s'appuie donc sur l'identification de besoins spécifiques nécessaires, entre autres aux personnes en situation de handicap, pour s'élargir ensuite à la possibilité d'organiser et mettre à disposition un accès à tout pour tous. Par ce processus de conception, il apporte une réponse technique et technologique permettant d'évaluer et de prendre en compte la capacité d'une personne à atteindre les biens, services ou activités de son choix. Sa réalisation tente de répondre à une série de sept principes qui fondent son projet universaliste¹³³. Ceux-ci prennent en compte les possibilités d'une « utilisation égalitaire » qui puisse être « simple et intuitive » pour des personnes aux capacités et expériences hétérogènes, tout en conservant une « flexibilité d'utilisation » et une facilité de prise d'informations claires pour s'adapter aux différents besoins en conciliant l'étendue de la variété des préférences et capacités individuelles. L'usage de chaque dispositif doit également permettre un « effort physique minimal » et accepter une « tolérance pour l'erreur » en réduisant au maximum les risques pour l'intégrité physique des personnes, ce qui conditionne alors la nécessité de prévoir des « dimensions et espaces libres pour l'approche et l'utilisation » par les usagers des lieux.

Cette conception vise ainsi à mener une action centrée sur l'environnement, en passant d'une logique de système demandant aux personnes de s'y adapter elles-mêmes pour proposer au contraire la création de dispositifs qui s'adaptent aux utilisateurs, en intégrant la diversité des capacités et singularités. Pour parvenir à sa pleine efficacité, la Conception universelle nécessite une intervention tout au long du processus de création et de construction tout en s'accompagnant de la mise en place de facilitateurs qui ne peuvent se limiter aux sphères techniques et matérielles. Ces derniers intègrent, de façon tout aussi importante, des acteurs humains comme le montre, dans notre domaine de recherche, l'étude réalisée en 2010 par le PRNSH¹³⁴. En effet, cette enquête tend à démontrer que, tout de suite après « les difficultés d'accès aux sites de pratique et l'accessibilité des installations », les deux facteurs environnementaux principaux constituant des freins à la pratique pour les PSH sont ceux concernant « l'appréhension de l'encadrement vis-à-vis des personnes handicapées » et « le

¹³² Conseil de l'Europe, 2001. Résolution ResAP 1 sur « l'introduction des principes de conception universelle dans les programmes de formation de l'ensemble des professions travaillant dans le domaine de l'environnement bâti ».

¹³³ Universal Design Organisation (UDO), 2013. *La Conception Universelle, définitions et principes*. Disponible sur le site : luniversaldesign.fr ; <http://luniversaldesign.fr/la-conception-universelle-definitions-et-principes-10>

¹³⁴ PRNSH, 2010. *Étude sur la prise en compte du handicap au sein des fédérations sportives*.

manque de formation spécifique de l'encadrement ». De même, le premier élément déclaré par les personnes concernées comme pouvant favoriser l'accessibilité sportive est celui permettant de bénéficier de « la mixité de la pratique », ce qui semble confirmer que les facteurs d'accompagnement humains de l'environnement sont bien des éléments essentiels de la réussite des politiques d'accessibilisation des APS. Cette nécessité est également attestée dans l'étude menée par l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) qui établit le constat que, « pour les personnes souffrant d'un handicap mental ou psychique, l'accessibilité technique des transports et des équipements ne constitue pas le cœur du problème. Les besoins se font surtout sentir dans l'accompagnement de la personne »¹³⁵.

Faire référence à la Conception universelle ne se restreint pas non plus uniquement à l'invention et la création de dispositifs sociotechniques qui ne seraient destinés qu'à une utilisation réservée aux personnes répertoriées comme inadaptées aux conceptions communes ordinaires en raison de leurs déficiences. Celle-ci vise au contraire à rendre l'ensemble des produits et services concernés naturellement plus simples et plus faciles d'usage pour l'ensemble de la population, en favorisant une perspective inclusive, car, si « le design universel est réussi quand il est invisible, il rend aussi le handicap moins visible en supprimant les barrières environnementales qui en sont la cause » (Devailly, 2010). La question se pose alors de savoir si cette conception universelle est vraiment applicable et performante pour tous les domaines concernés par les situations de handicap, et ne se réduit pas trop souvent à un simple aménagement des espaces pour des personnes à mobilité réduite, autour de l'image « iconique » du fauteuil roulant. Le risque serait alors de finir par invisibiliser les personnes et la diversité de leurs besoins, en raison de la singularité de leurs déficiences et de leurs parcours de vie, en les noyant dans un trop vaste « mieux vivre » pour tous qui viendrait masquer les empêchements qu'elles subissent pour exercer leur droit à l'autonomie dans des organisations et dispositifs sociaux toujours plus complexes et excluants. S'il apparaît donc fondamental de procéder à un changement de paradigme, en plaçant les enjeux de l'accessibilité au centre de l'ensemble des politiques publiques, il conviendrait de le mettre en œuvre tout en prenant garde « à ce que la conception universelle ne conduise pas à l'oubli de ce qui doit être spécifiquement organisé pour la prévention et la réduction du handicap » (Devailly, 2010). Les actions publiques menées en faveur de l'accès au sport pour tous depuis la loi de 2005, témoignent bien d'une accélération de la prise en compte des besoins des sportifs en situation de handicap, mais l'étude et

¹³⁵ Les dossiers de l'IRDS, 04/2010. *La pratique sportive pour les personnes en situation de handicap en Île-de-France*. (n° 10). Document sur : http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/irds_10.pdf

l'évaluation régulière des effets produits par ces choix sur leur reconnaissance et inclusion réelle dans la pratique sportive ordinaire, reste indispensable. L'usage régulier de l'expression « sport pour tous » par exemple, ne doit pas manquer de nous interroger sur la possibilité que, dans cette universalité affichée, finissent par ne plus être reconnues les attentes et capacités des personnes les plus « empêchées ».

Associer l'acte de grimper à un droit humain (comme une déclinaison du droit universel à la pratique sportive) ne suffit pas à rendre effective sa réalisation concrète. Nous allons donc, tout au long de nos enquêtes de terrain, repérer et identifier les freins qui peuvent être à l'œuvre et comment s'organise le monde des escalades lorsqu'il cherche à favoriser une pratique intégrative voire plus inclusive. C'est dans cette perspective que notre analyse du processus d'innovation cherchera à identifier les différents types de programme à l'œuvre dans les dispositifs d'escalades destinés aux PSH. Nous tenterons de comprendre leur état d'avancement et de déploiement sans préjuger qu'une de ces formes (de type intégrative ou inclusive) soit par essence plus aboutie qu'une autre. Dans ces programmes en cours, nous verrons si les traductions dominantes parviennent à produire des facilitateurs ou contribuent au contraire à créer de nouveaux obstacles, limitant ou réduisant la pratique. Notre réflexion nous conduira alors à nous interroger sur les représentations et choix sociaux qui conduisent à ces aménagements et adaptations et nous verrons si ceux-ci se différencient ou non des aménagements habituels recherchant l'amélioration de l'accessibilité aux pratiques sportives en général.

Concevoir le niveau « d'inclusivité » des pratiques sportives

Parvenir à définir le caractère inclusif que revêtirait ou non une APS, nécessite de pouvoir la situer parmi les différentes formes d'organisation des pratiques sportives existantes, en fonction de la place qu'elles attribuent aux PSH. Pour Ken Black, praticien spécialiste de l'activité physique inclusive et du sport adapté au Royaume-Uni, il est possible pour tenter de répondre à cette question, de repérer cinq étapes élaborées d'organisation des pratiques sportives, se caractérisant par leur position le long d'un axe dénommé « Continuum inclusif » (Cereijo Roibás et al., 2011). Dans cette schématisation, la place qu'elles occupent sur une ligne continue allant du modèle le plus ségrégationniste au modèle le plus intégratif, permet de situer leurs capacités inclusives (on notera au passage que dans la langue anglaise, il est fait usage ici du mot : *integrated* et non de celui : *inclusive*). Au plus éloigné, se situent donc les pratiques « séparées », dans le temps et l'espace, selon le modèle basé sur des catégories spécifiques et des épreuves dissociées que l'on retrouve habituellement au plus haut niveau (pour les coupes

et championnats, comme il était de mise lors des premiers jeux paralympiques), mais aussi en loisir, avec l'existence de « créneaux handis » dans des clubs communs. Viennent ensuite les pratiques dites à « intégration renversée » qui permettent aux sportifs valides de participer avec des handis en s'imposant des contraintes choisies, comme en basket fauteuil ou au Torball. Dans cette configuration, il est nécessaire de rappeler que l'équité n'est pas alors forcément de mise, car, une fois résolues les difficultés d'utilisation d'aménagements technologiques nouveaux destinés à mettre tous les participants à égalité (ici, par l'usage du fauteuil ou du masque oculaire), les chances d'avoir un impact sur le jeu et le résultat ne seront pas équivalentes entre un sportif accompli qui peut mobiliser l'ensemble de ses compétences motrices et sensorielles, avec ses repères et expériences de valide, et une personne déficiente visuelle de naissance ou n'ayant pas l'usage de sa sangle abdominale dans un fauteuil de sport.

En continuant d'avancer sur ce continuum vers plus d'intégration, on trouve les pratiques dites « parallèles » qui organisent des rencontres identiques, organisées dans une unité de temps et de lieu, mais comportant des niveaux et des aménagements d'épreuves se voulant adaptées à chaque catégorie. C'est par exemple cette modalité qui a été choisie pour les compétitions internationales d'escalade et adoptée ensuite au niveau national en France. En poursuivant cette progression, viennent se situer les pratiques dites « modifiées » qui vont intégrer des règles, techniques ou matériels adaptés correspondant aux besoins et capacités des participants. L'exemple le plus significatif de ce type de dispositif est sans doute celui du Baskin (sur lequel nous nous attarderons dans le paragraphe suivant), sport collectif inspiré du basket, qui permet à des personnes possédant des maîtrises différentes, des spécialistes expérimentés du basket ordinaire aux débutants, qu'ils soient porteurs ou non de déficiences motrices ou cognitives, de jouer ensemble avec autant d'intérêt et de possibilités de participation effective au match (Valet, 2013). Enfin, au bout de cet axe du continuum, se situent les pratiques dites « ouvertes » qui permettent par leur essence propre, à tous de participer sans distinction de catégories ni aménagements spécifiques et ciblés de règles. Il est possible ici de faire référence une fois de plus aux activités liées aux arts du cirque ou à la danse contemporaine par exemple. On pourra également penser à certaines courses populaires, qui permettent une participation collective (sans distinction d'âge, de sexe ou de handicap) à partir du moment où le classement par catégories n'est pas attendu, comme c'est parfois le cas pour des challenges à vocation événementielle, ludique ou caritative.

Cette utopie d'une progression des modalités d'organisation des pratiques sportives vers la mise en œuvre de conceptions inclusives repose sur la possibilité d'apporter des réponses efficaces

à trois défis principaux (Valet, 2016). Le premier d'entre eux serait alors de nature « technico-pédagogique », et conditionnerait les deux suivants. Celui-ci viendrait solliciter la capacité à pouvoir inventer et mettre en œuvre concrètement « des pratiques sportives dont la logique interne autorise un espace d'expression inclusif entre joueurs ayant des capacités physiques et mentales hétérogènes » (*idem*) par l'invention de règles, dispositifs et matériels innovants. Une fois ces inventions mises en forme de façon opérationnelle, le second défi se trouve constitué par la nécessité de parvenir à inscrire durablement leur existence dans le champ sportif, à travers une structuration « politico-organisationnelle » qui pourra assurer leur développement « de façon intégrée ou parallèle aux organisations sportives existantes ». Le troisième défi enfin, est lui « de nature anthropophilosophique », et permet à la fois aux deux premiers de se penser et de s'élaborer concrètement, tout en se nourrissant des résultats qu'ils produisent. Il s'élabore dans le prolongement de l'affirmation d'une diversité de l'humanité aux identités forcément plurielles, à partir de laquelle toute performance sportive ne peut être considérée que de façon relative, « car rapportée à la fois à la singularité de chaque individu qui la produit et à la particularité de chaque situation qui lui donne sens » (Valet, 2016).

Il apparaît donc que, sans cette dynamique réflexive associée à une démarche contextuelle, il ne pourrait y avoir de sport véritablement inclusif. Les conceptions et attitudes qu'engendrent les sociétés vis-à-vis des exclus et des « invalidés » de leurs systèmes de référence se retrouvent donc en interdépendance étroite avec celles produites par le monde sportif, au sein d'un système écologique global. En fonction de choix et décisions qui contribuent à déterminer les sens et les moyens mis en œuvre pour favoriser la participation, ces dynamiques peuvent évoluer et se réajuster le long de cet axe du Continuum inclusif dans un sens comme dans l'autre. Dans ce mouvement en tension permanente, il apparaît que la simple mise en place de dispositifs techniques ou de sites sportifs accessibles, ne peut suffire à produire directement des pratiques inclusives, si elle n'implique pas également la valorisation d'une participation active des personnes et de l'ensemble des acteurs concernés, tout le long des différentes étapes du processus. Reconnaître la capacité des usagers à agir sur la construction et les modalités de mise en œuvre des pratiques sportives en les plaçant au centre de la conception comme acteurs et non plus comme simples utilisateurs correspond alors « à une conception socialement responsable » (Black et al., 2012).

Le droit à la liberté des êtres « capables »

L'application d'une nouvelle anthropologie capacitaire au champ des situations de handicap (Valet & Meziani, 2017) se situe en relation étroite avec la théorie des capacités élaborée par

Amartya Sen (Sen, 1999) qui se définit par les possibilités de choix d'agencements et de fonctionnement de ses modes de vie auxquels une personne peut avoir accès pour exercer une liberté : « la liberté réelle (*substantive freedom*) » (Bénicourt, 2007). Dans cette approche, la capacité est directement liée aux interactions qui se nouent entre les ressources personnelles et les formes d'organisation des systèmes sociaux constituant l'environnement et le contexte de vie des personnes, en leur créant des contraintes ou au contraire des opportunités à « pouvoir être » ou à « pouvoir faire » (Valet & Meziani, 2017). Le monde des sports peut donc s'interroger également en ce sens, lorsque son universalisme affiché se trouve questionné par la nécessité de mettre en œuvre les moyens concrets de la participation effective de tous à l'ensemble de ses pratiques et dispositifs. Reconnaître la diversité des parcours de vie et une pluralité des capacités, ne se réduit donc plus à la prise en compte de situations individuelles qui seraient indépendantes les unes des autres, mais étend le questionnement au « collectif ou l'ensemble social dans sa capacité à développer des stratégies techniques et politiques suffisamment efficaces pour reconnaître le potentiel réel de tous ses membres » (Valet & Meziani, 2017).

Dans ce cadre d'analyse, la vulnérabilité se conçoit alors comme une limitation d'activité ou une restriction à la participation, selon la formule précisée par la loi de 2005, permettant de passer du niveau de l'individu, porteur d'une déficience « anormale » impactant ses pouvoirs individuels, à celui des empêchements nécessitant la mise en action de pouvoirs politiques. Nous pouvons rapprocher cette reconnaissance d'une construction sociale de la capacité, de la notion de parcours telle que l'a construite Paul Ricœur, dans laquelle « le sujet capable s'atteste comme sujet responsable » (Ricœur, 2009). Cette singulière capacité humaine « de dire, d'agir et de raconter », à laquelle l'auteur ajoute, « l'imputabilité et la promesse », entre particulièrement en résonance avec les besoins de participation à la vie sociale dont font partie les activités physiques et sportives, pour les personnes en situation de handicap. Dire, pour aller à la rencontre de l'autre, en verbalisant ce qui est vécu et nécessaire dans la participation à l'activité physique, dans une relation de dépendance solidaire. Agir ensuite, pour être « en action » comme « dans l'action » à travers un jeu sportif, avec ou sans aide (cette aide n'étant pas opposée alors à l'autonomie, mais devenant une condition d'accès à celle-ci, acceptée comme une capacité à discerner la qualité des influences et soutiens disponibles et mobilisables). Raconter enfin, pour se situer dans un parcours sportif, une histoire où les progrès sont mesurables. « L'imputabilité », qui renvoie à la possibilité de se reconnaître auteur, et donc responsable de ses actes et actions sur le déroulement de la pratique et le résultat obtenu, et

enfin la « promesse », qui révèle la capacité à se mettre en projet et à s'autoriser à s'évaluer, non pas par ce que l'on est dans le contexte présent, mais par ce que l'on peut devenir. Ces capacités, lorsqu'elles peuvent bénéficier d'un terrain favorable leur permettant de s'exprimer sont autant de visées qui peuvent étayer la construction d'un contexte sportif inclusif. La possibilité de s'auto construire de possibles devenirs, par l'usage de ses libertés garanties, à travers une participation effective à des activités sportives, peut conduire en retour le champ sportif, à se resituer dans un projet éducatif global, favorisant l'appropriation d'un processus d'autonomisation et d'émancipation des pratiquants.

À partir de cette conception, peut émerger cette nouvelle anthropologie capacitaire défendant l'idée que l'humanité ne peut plus être perçue et entretenue comme étant scindée entre deux groupes qui seraient radicalement distincts. Celui des personnes qui pouvant être responsables de leurs choix et actes seraient considérées comme « autonomes, capables et libres d'un côté » en référence à une normalité et celui regroupant à l'opposé « toutes les exceptions à qui l'on ne peut reconnaître ce privilège [...] soit des êtres irresponsables, fragiles, incapables et déterminés » en raison de conditions de vie, soumises à des dépendances extérieures (Valet & Meziani, 2017). Les organisations qui dominent largement la gouvernance des sports se trouvent alors remises en question dans leur conception de création de catégories et groupes séparant les pratiquants en fonction d'aptitude à se conformer aux modèles de performance, selon « une logique sélective qui mesure la proximité ou la distance objective qui les sépare d'une certaine excellence physique ». La centration des pratiques sportives sur des niveaux de performance mesurables ne permet que très rarement de mettre en évidence et en jeu, les efforts nécessaires pour l'acquisition des compétences. Lorsque les regards sont orientés vers le chronomètre pour comparer le temps de course des athlètes amputés, et cela bien souvent au regard implicite des performances valides sur une même distance, ils oublient de prendre en compte tout le travail d'adaptation qu'il a fallu entreprendre pour transformer un artefact inerte, constitué par une lame de carbone, en un prolongement maîtrisable et efficace de son corps vivant. Dans le monde des escalades, c'est pour la même raison que le désir d'objectiver les performances en fonction d'une échelle de cotation à visées égalitaire, ne peut qu'entrer en tension avec la nécessité de reconnaître des capacités et mérites sportifs pourtant relatifs aux singularités de chaque grimpeur.

Le Baskin, une traduction sportive de l'utopie du défi inclusif

Nous avons vu précédemment que l'escalade libre s'est construite par l'agrégation de plusieurs innovations ayant conduit à la définition de nouvelles modalités et normes de pratiques. Il

apparaît alors nécessaire de chercher à repérer si, dans le domaine des pratiques sportives inclusives, des innovations ont pu aboutir en produisant des formes d'usages relevant de ce nouveau paradigme. Afin d'illustrer de façon concrète cette possibilité de création d'une pratique sportive résolument inclusive, appuyons-nous sur la thèse d'Alexis Valet (2013) qui analyse le cas italien du « Baskin » sur la période (2001, 2013), un des rares modèles ayant abouti concrètement. L'originalité de cette « fiction démocratique innovante » repose sur un travail de création et de réinterprétation des codes et logiques d'un sport collectif commun, le basket-ball, qui a cherché à le transformer en suivant « les principes de la conception universelle » (Valet, 2016). À partir du constat que tous les joueurs n'ont par principe pas les mêmes capacités motrices, sensorielles ou cognitives, les règles nouvelles choisies visent à rétablir une forme d'équité en s'adaptant aux besoins et capacités de chacun. Celles-ci peuvent donc être différentes pour les membres d'une même équipe, selon le poste qu'ils vont occuper sur le terrain. Ainsi, l'opposition générée par le jeu d'attaque-défense se régule par l'obligation faite aux joueurs de ne se confronter qu'à celles et ceux qui possèdent un rôle identique ou supérieur dans le match. La diversité des profils et compétences sportives (allant du débutant au confirmé) est ainsi reconnue à travers une hétérogénéité qui n'est plus perçue comme un obstacle, mais au contraire comme un nouveau modèle d'organisation culturelle. Les règles construites dans un processus en mouvement, qui continuent de s'interroger sur ses fondamentaux, une fois traduits hors du registre du loisir, situent ce jeu qui fut pensé dès l'origine comme pouvant se rapprocher le plus possible d'une finalité inclusive, dans un « entre-deux paradoxal qui concilie hétérogénéité et compétition, mais qui surtout tâche d'éviter dans ce même défi le double écueil de la normalisation et de l'assistanat » (Valet, 2016).

Ce « cas » du Baskin permet donc d'entrevoir qu'il existe des espaces de possibles, à inventer et à construire, permettant de repenser des modèles sportifs aussi normés et internationalisés soient-ils, afin de tenter d'apporter une réponse aux défis que constitue pour le sport, une entière reconnaissance de la diversité de l'humanité. Cette conception universelle et inclusive des APS oriente également les dynamiques sociales, non plus vers une individualisation des performances, mais au contraire vers des interdépendances réciproques et des capacités distribuées, qui peuvent faire passer les vulnérabilités du statut classique de freins ou obstacles à celui novateur d'opportunités collectives. Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question essentielle dans le cadre de l'escalade, sport communément rangé dans la catégorie des activités dites « individuelles », afin de voir s'il existe des possibilités de traduction des principes inclusifs conduisant à un changement similaire de représentation des situations de

handicap. Il sera alors nécessaire d'élargir cette réflexion en y intégrant les questions posées par l'utilisation de moyens techniques, technologiques ou pédagogiques de compensation qui peuvent être conçues comme des outils destinés à « annuler » le handicap. Dans cette traduction de la prise en compte des situations singulières et de la diversité humaine, l'utilisation d'aides spécifiques peut n'être qu'un simple instrument générant un processus d'invisibilisation, voire de négation des nécessités liées aux réalités physiques, psychologiques et sociales des participants, auxquelles se trouvent confrontées les pratiques sportives adaptées.

Lorsque certains revendiquent justement d'être bien des personnes « porteuses de handicap », et non plus seulement « en situation de handicap » (Quentin, 2019), il s'agit justement pour elles de rappeler que la multiplicité des situations contextuelles de vie, mêmes adaptées ou accessibilisées, ne peuvent faire totalement disparaître les problématiques posées par des déficiences conséquentes et durables, qui restent des éléments constitutifs de leur identité même. Il existe donc un risque réel, dans une approche qui ne se construirait que sur une modification de l'environnement social, d'oublier, voire d'interdire, l'expression de « l'expérience subjective que les personnes handicapées peuvent faire de leurs déficiences et incapacités, lesquelles ne sauraient être systématiquement converties, par la seule vertu d'un changement de focale conceptuelle et de grille épistémologique d'analyse, en avantage ou en talent, ni même en propriété indifférente » (Jouan & Goffi, 2013). C'est ainsi que l'utilisation de déficiences simulées, comme il en est de mise dans le cas des pratiques sportives inversées, loin de rendre égaux tous les sportifs en créant artificiellement un espace de jeu dans lequel personne ne serait supérieur aux autres, par « abrasion des différences, en diminuant les capacités des plus doués » (Quentin, 2019) peut revenir à censurer l'existence de limitations réelles, tout en faisant perdurer une vision uniquement défectologique des déficiences.

Favoriser l'accès pour tous aux APS, par une mixité des pratiquants dans le milieu commun alors partagé, constitue bien un droit commun inaltérable. Mais celui-ci ne devrait pas pouvoir se passer de la prise en compte des attentes et besoins des personnes concernées. La mise en place de pratiques sportives inclusives apparaît donc comme une perspective alternative, permettant d'apporter d'autres réponses et autorisant par ce fait la possibilité d'un choix. Une obligation injonctive qui présiderait à la mise en œuvre impérative de pratiques sportives intégratives sans laisser d'espace d'expression pour la parole des usagers risquerait de procéder, par son absence de discernement, à une négation des désirs et besoins des premiers concernés. « L'intégration n'est pas une fin en soi ; elle vaut d'abord par ses apports à la personne qui la vit » (Garel, 2009).

Le monde des escalades nous semble être un lieu particulièrement intéressant pour étudier de possibles traductions originales de ces enjeux, dans un contexte socio-historique où le sport, construit comme une activité physique et ludique qui s'inscrit « dans une continuité des pratiques humaines [...] est en train de se déplacer dans l'échelle des valeurs de la société, passant sans doute d'une situation périphérique à une place centrale » et voit ses qualités sociales valorisées avec « en particulier le vertige et la compétition », qui deviennent « des éléments vitaux de la société contemporaine » (Vulbeau, 2002). C'est bien dans ce lieu de rencontre entre un environnement global, un sportif singulier avec ses propres possibilités d'actions et le support objectif d'une voie à réaliser, contraint par les règles d'un jeu, que nous pourrions par la suite essayer de comprendre si les valeurs attachées à l'escalade par les grimpeurs eux-mêmes et les représentations qu'ils associent au handicap, restreignent ou non l'ouverture de ce milieu sportif particulier aux handis grimpeurs. L'engagement sportif et la quête de la performance peuvent être vécus, pour ces sportifs attachés à une catégorie particulière, comme une alternative au dilemme de vivre « dans un gouffre, entre révolte et soumission » (Gardou & Dolsky, 2005) en leur permettant de « passer au faire plutôt que de rester au revendiqué » (Marcellini, 2005).

3. Enjeux et tensions du sport handi

a. Le processus de sportivisation des activités physiques adaptées

Si à l'origine, les pratiques d'activité physique destinées aux personnes en situation de handicap ont été massivement envisagées sous un unique angle médical, elles se sont peu à peu associées à des enjeux socio-éducatifs, ouvrant par la suite la voie à l'installation d'un « processus progressif de sportivisation » (Marcellini, 2007). Au cours des années 80 en France, « une sportivisation adaptée va ainsi se diffuser au sein des instituts médico-éducatifs » (Reichhart, 2007), cette différenciation avec les pratiques à visées thérapeutiques sera particulièrement marquante pour le mouvement sportif du Sport adapté qui se verra contraint, pour pouvoir exister culturellement « au regard de son affirmation intégrative, d'épouser peu ou prou le modèle performatif du sport traditionnel » (Compte, 2003). Ce processus est venu rejoindre les cultures sportives socialement et politiquement construites dans la seconde moitié du XXème siècle. En évoluant « dans la même direction que le code des comportements et des sensibilités », le sport participe « au processus de civilisation » (Elias & Dunning, 1994) et est

amené à jouer un rôle d'indicateur, voire de révélateur des grands ensembles en tensions qui structurent nos sociétés contemporaines. Ses fonctions d'acteur social doivent se concevoir de façon dynamique, en interdépendance avec l'ensemble des autres faits sociaux qui contribuent eux aussi à le transformer en le modifiant ou le réorientant, « par ses métamorphoses [le sport] se découvre de nouvelles fonctions lorsque le système social évolue » (Thomas, 2002).

Nous considérerons alors pour la suite de notre recherche, que le sport et les pratiques sportives qui en découlent, ne peuvent être essentialisés comme étant naturellement porteurs de dérives aliénantes ou de vertus inclusives, mais doivent au contraire être analysés comme des vecteurs et des résultats mêlés, issus des interactions de plusieurs forces liées. Le sport constituerait alors un espace singulier alimenté par un « travail éducatif et de socialisation voire d'assujettissement, mais aussi travail intrapsychique rendu possible grâce à la médiation du corps, autorisant la mise en jeu d'interactions entre les différentes instances psychiques, intersubjectives, sociales et symboliques » (Anstett, 2005). Les différents modes d'organisation et de structuration que peuvent constituer les pratiques sportives participent de ce fait à la création d'une forme particulière du lien social. Leur capacité à générer une dimension collective se traduit dans « la confrontation à soi et à autrui » qu'elles justifient en construisant des accès « à un "espace structurant" : espace de socialisation, d'appropriations culturelles et de construction des relations entre personnes ; par leur expression au sein de familles symboliques : clubs, associations, équipes ». Ce lien ne peut alors être détaché d'un processus de socialisation élargi de la personne et des groupes auxquels elle s'identifie, agissant de façon globale et continue en interdépendance avec des mouvements sociaux, politiques et historiques au sein desquels, le sport peut apparaître comme un indicateur de tendances plus lourdes, « une inflexion durable de nouvelles mentalités corporelles, auxquels participent tous les champs de la société » (Anstett, 2005).

Dans la société occidentale moderne, le mouvement corporel non normé ou dirigé, apparaît encore souvent lié à un imaginaire de désordre, justifié par la croyance qu'il y aurait une incapacité naturelle à pouvoir en même temps, penser utilement et agir corporellement. Le rayonnement planétaire du sport et son caractère avéré de « fait social total » constituent alors un terrain particulièrement riche pour observer et étudier la place qui est occupée par des pratiques corporelles perçues comme éloignées de ses codes et règles dominantes. Les conditions d'existence et de participation des personnes en situation de handicap dans ce monde sportif apparaissent donc intimement liées aux conséquences de ces représentations mouvantes qui cherchent à définir les contours de cet espace social.

Des programmes de justification des activités physiques et sportives

Des acteurs non humains issus des institutions de la gouvernance du sport, les lois et plans visant à promouvoir les pratiques sportives dites « pour tous », incarnent ces programmes qui balisent une construction fonctionnaliste et idéologique du sport organisé pour être à la fois utile aux individus, comme facteur favorisant leur santé et leur intégration, et à la société pour garantir la cohésion sociale. Le pouvoir agissant de ces représentations traverse de façon particulièrement active les programmes destinés spécifiquement aux pratiques sportives adaptées. Étudier le processus en cours de sportivisation des handi-escalades nous conduit à confronter l'état actuel de son développement à l'importance de ces justifications institutionnelles.

L'accès à des pratiques sportives pour les personnes présentant des déficiences s'est longtemps déroulé essentiellement à travers des dispositifs spécialisés, au sein d'institutions médicales, médico-sociales et médico-éducatives. La prégnance de visées à caractère thérapeutiques et rééducatives qui les justifiaient alors a contribué à les maintenir à l'écart du champ commun des sports modernes. Or, si le travail entrepris par les fédérations spécifiques destiné à favoriser l'accès vers une pratique pour tous a permis l'émergence et la visibilité d'APS adaptées, se rapprochant de plus en plus des modèles communs, une relation entre sport et santé semble devoir constituer à nouveau une des visées centrales des nouvelles politiques sportives. Pour l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), il ne serait ainsi « plus à démontrer que la pratique d'une activité physique et sportive peut être source de nombreux bénéfices pour les personnes en situation de handicap »¹³⁶. Cet acteur important, lié au ministère de la Santé, estime de la sorte que, lorsque sont créées des conditions contextuelles d'organisation et de pédagogie adaptées, le sport devient alors « un outil efficace dont les effets sont perceptibles tant sur le plan physiologique que psychologique ou social ». Lorsque la pratique des APS a été reconnue par la Haute autorité de santé en 2011, comme pouvant devenir un outil thérapeutique non médicamenteux (puis inscrite dans le projet de loi de modernisation du système de santé)¹³⁷, il est explicitement fait référence à la contribution qu'apporte « une pratique régulière des activités physiques et sportives à la santé publique »¹³⁸. À ce titre, avec des enjeux identiques à ceux liés aux actions de lutte institutionnelle contre les habitudes

¹³⁶ INSERM, Rapport 2008. *Activité physique Contextes et effets sur la santé. Expertise collective, Synthèse et recommandations*. Disponible sur le site : ipubli.inserm.fr <http://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/80>

¹³⁷ Article 144 – Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, qui rend possible la prescription d'une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

¹³⁸ Projet de loi n° 2302 relatif à la santé : www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl2302.asp

alimentaires néfastes, l'exposition aux risques environnementaux ou les risques des addictions, « la politique de santé doit prendre en compte le développement du sport ou d'activités physiques à tous les âges »¹³⁹. Pour V. Fourneyron, qui a présenté l'amendement, « la pratique régulière des APS à tous âges est ainsi sanctuarisée dans la loi. C'est une première étape, nécessaire, pour que le développement des APS pour tous accède enfin au statut de priorité nationale de santé publique »¹⁴⁰.

Si le retour de ces visées à dominantes médicales n'est pas sans incidence sur les approches des propositions sportives faites à destination d'un public en situation de handicap, la place qu'elles occupent maintenant dans la société française ne peut donc plus être limitée à ces fonctions de soins et de prévention utilitaires, dans le cadre de politiques de santé publique. Le droit qu'ont obtenu les personnes à exprimer leurs besoins et attentes autour de pratiques sportives librement consenties, qu'elles soient adaptées ou non, ne peut être dissocié par principe des motivations communément partagées, liées à une recherche de détente et de bien être permettant d'accéder à l'obtention d'un état de santé complet et à un épanouissement personnel satisfaisant. Les conceptions d'une fonction sociale et éducative du sport ont constitué un enjeu politique considéré comme une réponse aux impacts sociaux successifs résultants de l'arrivée du chômage de masse, des crises financières et du désengagement progressif de l'État, ainsi que la montée des inégalités. Le système sportif français a ainsi intégré dans ses politiques une forme de solutionnisme sportif régulièrement « convoqué pour lutter contre les nouvelles exclusions sociales » (Gasparini, 2008), toujours influent alors que ses résultats restent non fondés scientifiquement.

Tout en s'élargissant avec l'arrivée de pratiques sportives nouvelles, organisées en dehors des cadres institutionnels et fédéraux traditionnels, le champ sportif paraît avoir développé « une certaine forme de compassion (dans un souci d'accompagnement des plus démunis) et en s'associant aux politiques sociales, le recours au sport change de registre de justification. Le sport devient social et les dispositifs sociosportifs » (Gasparini, 2008). Dans cette perspective, ces conceptions politiques ou idéologiques des fonctions supposées du sport se retrouvent mises en forme dans les dispositifs destinés aux PSH qui deviennent alors des supports privilégiés permettant de mettre en évidence une volonté publique d'intégration de personnes considérées comme étant « éloignées de la pratique » en raison de leurs conditions et contextes particuliers

¹³⁹ Amendement n°AS1477 du 13 mars 2015, sur les APS. Disponible sur le site : [assemblee-nationale.fr
http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/2302/CI0N-SOC/AS1477.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/2302/CI0N-SOC/AS1477.asp)

¹⁴⁰ Valérie FOURNEYRON, médecin du sport et aujourd'hui Présidente de l'Agence mondiale antidopage, a été ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative de 2012 à 2014.

de vie. De la même façon, les programmes d'handi-escalade mis en œuvre dans ce cadre s'appuient sur des valeurs et intentions que cherchent à transmettre leurs principaux acteurs.

Mais la tendance hégémonique d'une mise en avant des pratiques sportives de haut-niveau, à laquelle n'échappe pas l'handi-escalade, ne manque pas de soulever des questions sur la capacité qu'aurait ce programme sportif à pouvoir rassembler réellement valides et non-valides et à favoriser de ce fait l'intégration plus large des personnes en situation de handicap. Bien qu'étant régulièrement associé à des valeurs considérées comme positives, comme la solidarité, le sens de l'effort, la maîtrise de soi, ou le fair-play (particulièrement mises en avant lors des Jeux olympiques et paralympiques) loin de faire l'unanimité « le sport de haut niveau est source de passions, tantôt défendu et magnifié avec verve, tantôt combattu et dénigré avec force » (Dugas, 2019). Une image positive et flatteuse, défendue et mise en scène par les promoteurs du monde sportif, semble devoir être partagée par le plus grand nombre et servir de modèle de référence tout en ayant tendance également à vouloir faire oublier « un dopage encore bien présent et récurrent, ainsi que des tricheries de toutes sortes ». À partir de ce constat, il apparaît donc nécessaire de recentrer la réflexion sur la possibilité qu'aurait le sport de constituer un facteur d'inclusion, en considérant d'abord qu'il est traversé par une tension permanente entre volontés « avant tout de vaincre l'autre ou les autres, à n'importe quel prix (au sens propre comme sens au figuré) » et une pratique sociale, regardée par des millions de gens, « affichant et prônant que l'essentiel est de participer dans le respect des règles et des autres » (Dugas, 2019). Mais plus encore, nous sommes enclins à penser qu'il est nécessaire d'étudier ce potentiel intégratif en considérant que les différentes sortes d'APS ainsi que leurs modalités de pratique n'ont pas forcément, en raison de leur diversité, une incidence identique sur des bénéfices et vertus supposés. C'est pourquoi, en étudiant particulièrement le monde de l'escalade, il sera particulièrement important d'identifier les fonctions sociales lisibles derrière les programmes élaborés au sein des réseaux portant les différentes formes d'handi-escalade investiguées.

Comme nous avons pu le mettre en évidence précédemment, de nombreuses activités sportives issues des pratiques urbaines comme de l'*outdoor*, sont apparues depuis la fin du XX^{ème} siècle. Bien qu'elles aient pris naissance dans un premier temps dans des espaces peu ou pas médiatisés, bon nombre d'entre elles ont réussi à exister durablement et parfois même à s'imposer, en occupant des champs nouveaux, inscrits dans les cultures et marchés du monde sportif dominant. Ces possibilités nouvelles d'expression et de recherche de sensations corporelles, allant de la danse acrobatique des rues aux séances de fitness sur abonnement

« semblent s'adresser à une grande diversité de populations et leur être adaptées sur le plan socioculturel, laissant penser qu'elles sont également accordées aux possibilités physiques et mentales, et plus largement aux attentes des pratiquants et des pratiquantes » (Héas, 2012). Ces pratiques sportives qui paraissent se situer par essence dans une perspective de création et de partage, par l'investissement de territoires ouverts, qu'ils soient liés à l'espace public urbain ou aux espaces naturels libres, pourraient donc être porteuses de dynamiques intégratives authentiques. Pourtant, dans ces zones de découverte en construction, l'impression qu'il y aurait alors la possibilité d'une place pour chacun se trouve démentie par la différenciation qui s'y opère à travers un traitement discriminant pouvant être fait à l'encontre de groupes de personnes catégorisées comme ne répondant pas aux attentes implicites de ces APS (Callède, 2007). Quelles que soient les pratiques proposées, celles-ci tendent finalement à reproduire la dévalorisation sociale, même de façon indirecte, avec un caractère « cumulatif et spiralaire », par la stigmatisation de celles et ceux qui incarneraient « une faible interactivité langagière ou motrice, ou encore une activité ou une mobilité corporelle différente » (Héas, 2012b).

En dépit de ces constats critiques, le sport persiste à se trouver toujours investi d'une capacité historique de construction d'un sentiment d'appartenance à une même société. Son état de phénomène massif et total deviendrait alors un support indispensable aux individus, les rendant capables de pouvoir « faire corps », condition nécessaire à l'incarnation du fameux « vivre ensemble » (Compte, 2003). Tout en considérant la possibilité que les pratiques sportives s'inscrivent dans un continuum des activités humaines, avec des fonctions relativement stables dans le temps, il apparaît cependant nécessaire de tenir compte que certaines de leurs valeurs se déplacent vers la société. Nous retiendrons ici, l'exemple donné par le « vertige et la compétition » qui en « passant sans doute d'une situation périphérique à une place centrale » en sont potentiellement devenus « des éléments vitaux » contemporains (Vulbeau, 2002). L'engagement sportif, s'incarne particulièrement dans la recherche de la verticalité et de l'élévation, ce que représente l'escalade de façon à la fois symbolique et concrète. Associé à une quête de la performance, il devient alors pour les handi-sportifs liés de façon réglementaire à une catégorie particulière, une alternative possible à une distinction sociale les conduisant à un sentiment d'exclusion. L'existence de pratiques sportives accessibles, avant même d'être adaptées, peut permettre aux personnes concernées de réduire leur sentiment d'être assignées à devoir vivre « dans un gouffre, entre révolte et soumission » (Dolsky, 1990) pour au contraire parvenir à « passer au faire, plutôt que de rester au revendiqué » (Marcellini, 2005). Cette vertu de mobilisation des capacités d'agir constitue sans aucun doute un des enjeux majeurs attachés

à la mise en accessibilité des pratiques sportives. C'est donc dans cet espace de rencontre entre un sportif, ses capacités d'action et un contexte environnemental et sociétal, que nous pourrions essayer de comprendre si les valeurs attachées au sport en général et à l'escalade en particulier favorisent ou non des vertus intégratives, en répondant à des besoins non satisfaits.

Des activités physiques et sportives adaptées

La recherche historique sur l'émergence et le développement des pratiques physiques adaptées a montré que le modèle français basé sur un regroupement par pathologies dans des établissements spécialisés a favorisé une approche médicale considérant l'activité physique comme un complément thérapeutique en fonction de pathologies particulières (Brier & Defrance, 2012). Comme nous avons pu le faire apparaître précédemment, l'histoire des liens qui relie sport et handicap a, elle aussi, été marquée en conséquence par la nécessité de constituer des groupes et institutions spécifiques, à destination des sportifs en situation de handicap, pouvant être sollicités voire utilisés dans le jeu social du processus de déstigmatisation individuelle et collective. Dans cette configuration, les APS conçues spécifiquement pour des PSH peuvent alors être considérées comme des supports offrant à la fois des perspectives d'assimilation et des stratégies d'affirmation personnelle, au cœur d'enjeux paradoxaux regroupant : « exceptionnalité comme définition de soi, marginalité comme espace de repli et normalité revendiquée » (Marcellini, 2005). Dans cet ensemble en tension, ces potentialités qui se heurtent fréquemment à l'opposition perçue entre des discriminations condamnables et des volontés « d'intégration active, par la redéfinition de la norme sportive » se retrouvent incarnées par des formes de défense de particularismes et singularités qui conduisent à générer « la crainte d'un isolement au sein de la minorité, et un reproche de repli communautaire venant de l'extérieur » (Ruffié & Ferez, 2014). Cette dualité est une source de controverses inépuisables qui irriguent en permanence toutes les structures et dispositifs visant à organiser et à promouvoir des activités sportives se voulant adaptées à des publics dont les besoins sont jugés « spécifiques » ou « particuliers »¹⁴¹. La récurrence de ces ambivalences constitue un possible facteur explicatif de la persistance de dynamiques à caractère discriminatoires qui orientent la mise en forme du sport et de ses pratiques, « y compris dans le cadre d'institutions qui officiellement louent une mixité, une équité, voire une intégration optimale » (Héas, 2012b).

¹⁴¹ L'Éducation nationale utilise ainsi le terme de « Publics à besoins éducatifs particuliers », les institutions et établissements recevant du public celui de « Publics à besoins spécifiques » pour désigner un ensemble relativement vague regroupant un ensemble de personnes considérées comme étant en situation de handicap.

Cependant, le concept de sport adapté, pris dans son sens global, renvoie à un ensemble de pratiques qui restent non homogènes dans leurs modalités et finalités, car celui-ci s'applique autant au sport institutionnalisé à travers par exemple les fédérations spécifiques qu'à celui dispensé dans le cadre d'interventions éducatives ou rééducatives au sein des établissements médico-sociaux, ou aux activités proposées dans un contexte associatif de loisir. Dans ces espaces multiformes, s'agrège également une grande diversité des personnes concernées, dont la singularité des parcours de vie, projets et besoins renforcent cette hétérogénéité des approches.

L'utilisation des APS comme vecteurs-supports permettant de développer, d'améliorer ou de maintenir des capacités physiques, mais aussi de favoriser l'estime de soi, le développement de l'autonomie et l'intégration sociale se traduit dans le champ de l'APA comme un « domaine d'expertise interdisciplinaire/multidisciplinaire, incluant la rééducation et la thérapie, l'éducation physique et sportive, les loisirs et les activités récréatives et le sport de compétition à tous les niveaux » (Boursier et al., 2012). Ce champ professionnel qui vise à l'amélioration de la participation sociale de personnes dont l'éloignement à la pratique sportive, en raison de restriction d'accès, tente de répondre à des besoins jugés particuliers. Il regroupe pour cela, une combinaison d'acteurs liés qui englobe des intervenants spécialisés, des activités et des techniques pédagogiques spécifiques, mais aussi des services et structures dédiées en lien avec des politiques et stratégies institutionnelles publiques ou privées.

Les rapporteurs de la « Mission d'évaluation relative au mode d'organisation du sport français à destination des personnes en situation de handicap » (Canu & Karam, 2015) ont dressé en état des lieux de cette pratique pour les personnes concernées. Tout en rappelant dans leur préambule les orientations données par la loi, ils insistent sur les enjeux de santé publique auxquels le sport serait susceptible d'apporter des bénéfices, lorsqu'il est destiné à cette catégorie de sportifs. Mais en plus des effets bénéfiques attendus, permettant de lutter contre la sédentarité et l'isolement social à partir de l'exemple des « sportifs handicapés [qui] sont ainsi moins médicalisés, plus autonomes, mieux intégrés et vivent plus longtemps que le reste de cette population », l'objectif à atteindre serait de pouvoir renforcer l'autonomie des personnes et de leur permettre également de « se réapproprier leur corps et leur image ». Cependant, tout en réaffirmant que les conditions de cet accès à des pratiques sportives choisies relèvent de l'intérêt général, le document fait le constat que les politiques et actions mises en place actuellement ne répondent pas encore aux attentes du législateur, car « le taux de pratique des personnes handicapées reste encore très inférieur à celui du reste de la population ».

b. Les fédérations pour représenter les handi-sportifs ?

Alors que dans les discours, le consensus semble unanime pour favoriser le développement de la pratique sportive en direction de publics éloignés, c'est bien l'organisation de l'offre disponible et les conditions de sa pratique effective qui contribuent à peser le plus directement sur les réalités de sa possible accessibilité. Les traductions des enjeux du sport handi conduites par les acteurs institutionnels que sont l'État et le mouvement sportif ont reproblématisé les pratiques adaptées selon des logiques de sportivisation en fonction d'objectifs identiques à ceux du sport « valide » : production de médailles, valorisation de la réussite des élites et capacité à briller sur la scène internationale. Les incitations à une reconnaissance du sport handi par le vecteur médiatique du paralympisme constituent un indicateur explicite de ce processus de sportivisation institutionnel et normalisant. Son impact sur les orientations des acteurs spécifiques du sport handi apparaît de façon particulièrement marquante dans les décisions à forte portée symbolique prises par le ministère des Sports. Orientées vers le sport de haut-niveau, elles ont pris la forme d'une obligation d'alignement du montant des primes paralympiques versées aux athlètes sur celui des valides (depuis les Jeux paralympiques de Pékin en 2008)¹⁴² et de la possibilité d'accéder à une reconnaissance du statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) pour tout sportif ou sportive, « indépendamment du type de déficience »¹⁴³. Ces dispositions, qui se sont accompagnées de la nomination de cadres (les conseillers techniques sportifs) et de la création d'emplois sportifs qualifiés financés par l'État, s'inscrivent dans un plan global destiné à favoriser dans un premier temps le développement des deux fédérations dites « spécifiques » dont la mission première est de favoriser l'accès à une pratique sportive pour des personnes en situation de handicap. La Fédération Française Handisport (FFH) a reçu une délégation du ministère des Sports pour « organiser, promouvoir, développer les activités physiques et sportives de compétition ou de loisir pour les personnes présentant une déficience motrice ou visuelle ou auditive »¹⁴⁴ et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) pour « organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique »¹⁴⁵.

¹⁴² Ministère des Sports. Sport & handicap, *Enjeux et mesures*. Site : sport.gouv.fr

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/le-sport-pour-tous/Sport-handicap-11072/article/Enjeux-et-mesures>

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ FFH, Présentation, *Notre mission*. Site : handisport.org

<http://www.handisport.org/presentation/>

¹⁴⁵ FFSA, Qui sommes-nous ? *Nos missions*. Site : ffsa.asso.fr

<http://www.ffsa.asso.fr/35-qui-sommes-nous>

Une rapide étude des principes et valeurs qui fondent ces deux fédérations, telles qu'elles les formulent et affichent sur leurs sites respectifs, va nous permettre de mieux cerner ce qui est pensé et organisé à travers cette institutionnalisation du sport handi. Nous en retiendrons que la FFH se donne pour mission de « proposer une activité sportive adaptée à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel » tandis que pour la FFSA, il s'agit d'abord « d'offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté ». Le parcours historique du processus d'institutionnalisation du mouvement handisport, tel qu'il est documenté dans le tome I de l'ouvrage *Corps, sport et handicap*, nous amène à comprendre comment cela l'a amené à se rattacher au modèle sportif dominant et à intégrer progressivement différents types de déficiences (Ruffié & Ferez, 2013). En effet, la création de la FFH en 1977 résulte d'une longue évolution d'associations sportives, qui s'inscrivent dans des histoires et des cultures singulières. Les organisations sportives successives portent des noms qui témoignent parfaitement du changement progressif d'approche s'étant produit dans les relations entre sports et situations de handicap, au cours de la seconde moitié du XXe siècle¹⁴⁶. Sur la base de la structure mise en place par l'ASMF, dont le projet prioritairement rééducatif était à l'origine réfractaire à l'esprit de record et de performance, ainsi qu'aux glorifications des champions et de l'élite qui peuvent en découler, naîtra un processus évolutif de sportivisation du mouvement handisport. Cette évolution remarquable entrainera la lente transformation d'une association composée de mutilés et d'invalides de guerre, proche des mouvements créés par les anciens combattants pratiquant le sport dans une quasi-indifférence, qui s'étoffera jusqu'à constituer une véritable fédération sportive organisant 25 disciplines différentes et regroupant aujourd'hui plus de 32 000 licenciés (dont 32% de femmes et 309 SHN), répartis dans 1350 clubs affiliés¹⁴⁷.

Témoin d'un alignement progressif sur le modèle sportif dominant destiné aux « valides » cette « montée en puissance du modèle sportif » peut en partie s'expliquer par l'accroissement des enjeux politiques du sport, notamment lors des compétitions internationales. Les associations vont progressivement s'affranchir de leur double tutelle militaire et médicale et, au tournant des années 1970, le mouvement handisport ne peut éviter de s'inscrire dans les nouvelles approches

¹⁴⁶ L'Amicale sportive des mutilés de France (ASMF, 1954), la Fédération sportive des handicapés physiques de France (FSHPF, 1963), la Fédération française des sports pour handicapés physiques (FFSHP, 1968) et la Fédération française omnisport des handicapés physiques (FFOHP, 1972)

¹⁴⁷ FFH. *Le guide handisport 2019*. Disponible sur le site : guide.handisport.org
<https://guide.handisport.org/catalogues/index.html#page/1>

et dynamiques sportives de la société française, impulsées par les pouvoirs publics. Cependant, des résistances à cette sportivisation « à outrance » de la FFH se manifestent par exemple en Guadeloupe au début des années 90, avec un retour à une logique sanitaire des pratiques sportives. De même, selon ces auteurs, l'élargissement du mouvement à l'ensemble du public présentant des déficiences physiques et sensorielles ne se réalise pas de façon linéaire et homogène. De nombreuses controverses surgissent comme pour les déficients visuels qui se séparent de la FFH en 1986 au sein d'une ligue dissidente avant de la réintégrer deux ans plus tard ou pour la Fédération sportive des sourds de France, créée en 1919, qui est pour sa part contrainte de disparaître en 2008 afin d'intégrer la FFH. Cette absorption imposée ne manque pas de faire émerger des questionnements identitaires au sein de la communauté sportive sourde, en réaction à cette fusion imposée et dirigée, alors qu'à l'inverse l'association France Nano Sports¹⁴⁸ fera elle le choix d'une affiliation volontaire (Ruffié & Ferez, 2013).

Aujourd'hui, cette fédération multisports est responsable, par délégation du ministère des Sports de l'organisation des activités sportives en loisir et en compétition pour certaines, de la délivrance des titres et diplômes et de la validation du statut de SHN pour ses sportifs. Elle met également en place des événements nationaux et internationaux et s'est donné une série de missions prioritaires, autour des jeunes (avec des manifestations dédiées et la détection et l'accompagnement de celles et ceux dits : « à potentiel » de médailles qui incarnent bien le programme sous-jacent). En parallèle, des actions sont également menées pour la formation, le sport loisir, les sports nature, le haut niveau et le soutien aux clubs et comités. Nous noterons que la FFH remplit également un rôle de classification en catégories sportives, de formation, et d'incitation à la création de sections ou clubs, ce qui aura une importance particulière lorsque nous étudierons la place qu'occupe cette fédération dans le développement de l'handi-escalade en France.

Dans son projet fédéral intitulé : « Cap 2024 », la FFH affirme « porter en elle un message qui dépasse le cadre de ses missions premières », celui « d'un modèle de société, une certaine idée de la personne »¹⁴⁹. Cette conviction s'appuie sur trois valeurs : la singularité qui « prend en compte les particularités du pratiquant, pour lui faire bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités », l'autonomie qui, en accompagnant les pratiquants vers une pratique la plus libre possible, valorise « les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne

¹⁴⁸ France Nano Sports est l'association nationale des sportifs de petite taille (mesurant moins de 1,45m). « Elle travaille au développement du sport, loisirs et compétition, chez l'adulte et l'enfant atteints de nanisme ». Définition donnée par le site : f-nanosport.com. <https://www.f-nanosports.com/>

¹⁴⁹ FFH. *Le guide handisport 2019*. Valeurs & identité. *Op. cit.* p. 20.

en situation de handicap, qui permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance » et l'accomplissement par le sport afin « d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société ». Ces déclarations permettent de mettre en lumière que pour cette organisation spécialisée, il demeure nécessaire de rappeler la possible dimension socialisante des pratiques sportives et leur impact attendu sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Ces attendus, que l'on trouve fréquemment rattachés aux bénéfices supposés qui seraient inhérents à toute pratique sportive doivent cependant être questionnés dans leur effectivité réelle. Nous chercherons à voir justement ce qu'il en est dans les pratiques d'escalade lors de notre enquête de terrain. Nous pouvons cependant émettre ici l'hypothèse que ce discours officiel permet de préserver la spécificité d'une fédération dédiée à une catégorie particulière d'utilisateurs et dont la pérennité serait menacée par une généralisation des pratiques inclusives. Il constitue sans doute également un indicateur de la perception d'un risque possible d'atteinte à l'intégrité physique et psychiques des PSH lorsqu'elles se retrouvent confrontées à une sportivisation jugée excessive de pratiques sportives adaptées.

La FFSA a connu elle aussi une évolution historique, aboutissant en 1983 à ce nouveau nom¹⁵⁰, et représente aujourd'hui « 64 000 licenciés répartis sur l'ensemble du territoire français dans environ 1 500 clubs »¹⁵¹. Pour l'actuel président de la FFSA, une évolution positive est constatable suite à la réintégration des athlètes du sport adapté depuis les Jeux de Londres, car « on voit, lorsque l'on observe l'évolution du nombre de licences, qu'il augmente après chaque année de Jeux paralympiques ». Pour ce responsable fédéral, « tous les petits reportages relayés par la presse écrite et audiovisuelle peuvent porter leurs fruits » en alimentant un processus de normalisation renvoyant une « image positive » qui pousse des « sportifs qui vivent en famille, et non en institution, à franchir le pas » en osant venir vers le sport adapté. Dans cette perspective, la FFSA se donne pour missions de développer une activité sportive à travers ses acteurs spécifiques (licenciés, formateurs, disciplines, rencontres) et d'apporter un soutien à l'accès aux pratiques physiques et sportives pour tous (que ce soit dans le cadre familial, d'établissements, d'associations, d'administrations ou d'entreprises). Elle se fixe également un objectif social, avec pour priorité d'assurer « le maintien en bonne santé, le développement des

¹⁵⁰ Issue de la Fédération de Sport pour Handicapés Mentaux (FSHM) créé en 1971, elle s'est ensuite appelée : Fédération Française d'Éducation par le Sport des Personnes Handicapées Mentales (FFESPHM)

¹⁵¹ Handirect, média expert handicap. *FFSA : « Le sport adapté n'est pas encore assez connu du grand public »*. Rencontre avec Marc Truffaut, président de la Fédération française de sport adapté (FFSA) et président de la Fédération internationale du sport adapté (INAS), 18 septembre 2019. Article disponible sur le site : [handirect.fr https://www.handirect.fr/sport-adapte-ffsa-marc-truffaut/](https://www.handirect.fr/sport-adapte-ffsa-marc-truffaut/)

capacités personnelles, une meilleure intégration sociale »¹⁵².

On remarquera que, si l'ensemble des 85 disciplines proposées par la FFSA sont susceptibles d'être pratiquées en sport loisir pour « des personnes qui ne peuvent, de par leurs capacités intellectuelles, psychoaffectives, et physiques, entrer dans une pratique sportive compétitive » dans le but de pouvoir y participer « uniquement pour le plaisir, pour s'amuser, ou pour partager des moments conviviaux entre amis ou avec sa famille ou avec votre club »¹⁵³, celles-ci sont également concernées par les différents dispositifs de la compétition institutionnalisée. Les futurs licenciés sont ainsi informés qu'ils peuvent participer à des championnats (de l'échelon départemental jusqu'au niveau mondial) suivant leur « niveau de performance » et « devenir, dans certaines disciplines, un sportif de haut niveau et participer aux *Global Games* (Jeux mondiaux pour les sportifs déficients intellectuels) et aux Jeux paralympiques »¹⁵⁴.

Le sociologue Roy Compte¹⁵⁵ écrivait déjà il y a 15 ans que : « ce phénomène irréversible [l'accès au sport de haut niveau pour les personnes porteuses de déficiences mentales] s'inscrit dans la logique du mouvement sportif ordinaire » (Compte, 2005). À une époque où de nombreuses prises de position se révélaient encore très critiques vis-à-vis de cette sportivisation complète des pratiques sportives adaptées (Clément, 2005), il assurait que, « dans une société en quête d'excellence » cette évolution inéluctable du sport de haut niveau devenait « un des moyens de l'ouverture à la reconnaissance sociale de l'ensemble d'une population, pratiquant le sport ou non, que trop de représentations communes déclarent encore " incapable de" ». Loin d'être une impasse, cette possibilité d'intégrer aux pratiques sportives adaptées, l'ensemble des attributs culturels du fait social sportif pouvait, selon cet auteur, avoir une action positive sur le statut même des personnes : « Le sport de haut niveau pour les sportifs handicapés mentaux agit comme un révélateur de postures vis-à-vis du handicap et du sport, un révélateur du sens donné à l'action par les sportifs eux-mêmes, un révélateur enfin de la place dévolue à la personne comme acteur de son propre devenir » (Compte, 2005).

On peut parfaitement repérer ici la tension qui ne cesse de traverser les différents programmes visant à développer et promouvoir les pratiques sportives dites « pour tous ». Nous avons choisi de montrer précédemment que le programme représenté par le mouvement paralympique, qui

¹⁵² FFSA. *Qui sommes-nous ? Nos missions*. Site : ffsa.asso.fr
<http://www.ffsa.asso.fr/35-qui-sommes-nous>

¹⁵³ FFSA. *Sport adapté - Offre sportive*. Site : ffsa.asso.fr
<http://www.ffsa.asso.fr/37-sport-adapte-offre-sportive>

¹⁵⁴ *Ibid*

¹⁵⁵ Roy COMPTE a été vice-président de la FFSA, il est également enseignant en activité physique adaptée et Docteur en sociologie.

apparaît aujourd'hui comme le plus visible pour le grand public en raison de sa médiatisation croissante, justifie ses visées de performances par l'action qu'il aurait en tant que vecteur d'incitation pour tous. Mais cette fonction d'acteur fort dans le développement des pratiques sportives adaptées contribue à organiser celles-ci de façon verticale dans un processus de mise en conformité avec le modèle dominant, visant l'excellence et les comparaisons internationales. Cette orientation laisse apparaître une divergence croissante avec les autres programmes qui, autour d'objectifs associés aux « loisirs », semblent alors devoir se cantonner à des pratiques d'entretien ou de bien-être. Dans ce système, tout semble fonctionner comme si le projet initial de « sport pour tous » était devenu un espace sélectif différenciant des pratiques sportives « pour certains ». Parmi les PSH, certaines seraient aptes à s'engager sur une voie de performances mesurables et opposables, en étant capables de se conformer au plus près de la norme valide tandis que d'autres devraient se contenter de s'essayer à des versions adaptées des pratiques sportives légitimes. Dans ce programme dominant alors les visées rééducatives et de socialisation, sans que la recherche de la progression et de l'amélioration des résultats ne soit forcément proposée.

Cette séparation des programmes, qui se construit de façon de plus en plus précoce dans les parcours sportifs, à partir d'un système de détection et de préparation ciblées en fonction des enjeux compétitifs, favorise une mise à distance de réseaux pourtant issus d'un enjeu commun qui pouvait au départ chercher à favoriser l'accès global des personnes éloignées de la pratique sportive. À l'image des activités communes, dans lesquelles l'élite sportive et professionnelle se détache de plus en plus des pratiquants ordinaires (avec des différenciations visibles entre les statuts sociaux et par exemple une séparation des espaces et lieux de pratique), la traduction de la sportivisation des activités physiques adaptées peut créer des programmes divergents dont les trajectoires se séparent souvent et peuvent aller jusqu'à s'opposer. Nous chercherons à repérer par conséquent si des tensions et orientations similaires s'observent dans le monde des escalades et si les traductions visibles dans les programmes en cours tendent également à construire des réseaux de pratiques pour certains, et non plus pour tous.

Des incitations pour les fédérations homologues

Le ministère chargé des Sports, tout en reconnaissant l'expertise de ces deux fédérations spécifiques et « leur rôle majeur » dans l'accès à la pratique sportive pour tous, incite les autres acteurs non spécialisés que constituent l'ensemble des fédérations homologues à concevoir dans leur projet fédéral un volet dédié à la pratique sportive des PSH « pour garantir l'accès, la sécurité, la qualité d'accueil, la compréhension et l'épanouissement des personnes en situation

de handicap »¹⁵⁶. Dans cette perspective, il leur est demandé de « s'interroger sur l'opportunité d'adapter les modalités de pratique » (ce qui regroupe autant les questions d'accessibilité des sites, que celles concernant les règles du jeu ou les techniques et matériels utilisés) et, selon les besoins identifiés, « d'envisager de mettre en place des mesures incitant à la pratique, en prenant notamment en charge des surcoûts de matériel et d'accompagnement liés à la pathologie ». Toutes les fédérations sportives sont alors également incitées à nommer en interne un « responsable de la mission Sport et handicap », en lien avec la PRNSH, chargé de constituer un support facilement identifiable, permettant de mettre en œuvre de façon concrète l'accessibilisation de leurs pratiques sportives. Intégrés à un réseau national de référents Sport et handicap, ces responsables ont pour mission de « dresser l'état des lieux, construire un réseau avec le mouvement sportif » et de favoriser « les projets liés à l'accessibilité » en lien avec les acteurs locaux : institutionnels, associations et personnes concernées¹⁵⁷.

En parallèle de ces préconisations destinées à favoriser une pratique sportive « pour tous » et toutes, l'élévation du degré de performance et les résultats obtenus par le haut-niveau ont motivé les pouvoirs publics à s'appuyer sur les ressources et savoir-faire internes des fédérations non spécifiques au handicap. Celles-ci ont pu ainsi faire reconnaître leurs compétences dans la mise en œuvre de dispositifs de formation et d'entraînement destinés à pouvoir construire de futurs athlètes paralympiques par la mobilisation d'expertises et de savoir-faire spécifiques à chaque discipline sportive, ce que la FFH et la FFSA ne semblaient pas pouvoir assumer. C'est par un Arrêté accordant les délégations sportives par fédération¹⁵⁸, comme le prévoit l'article L. 131-14 du code du sport¹⁵⁹, que sont précisées les activités sportives pour lesquelles chaque fédération peut légitimement organiser des compétitions et décerner des titres, pour la période de chaque nouvelle olympiade. Un rapport de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports, issu d'une « Mission d'évaluation relative au mode d'organisation du sport français à destination des personnes en situation de handicap »¹⁶⁰, avait justement repéré que : « certaines fédérations

¹⁵⁶ Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. 2016. « La pratique sportive des personnes en situation de handicap. État des lieux, stratégies et actions ». Dossier disponible sur le site : [sports.gouv.fr
http://tousprets.sports.gouv.fr/evenement/pratique-sportive-des-personnes-en-situation-handicap](http://tousprets.sports.gouv.fr/evenement/pratique-sportive-des-personnes-en-situation-handicap)

¹⁵⁷ En 2013, 60% des fédérations auraient procédé à cette nomination.

Ministère des Sports. Sport & handicap *Op. Cit.*

¹⁵⁸ Arrêté du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport, publication au Journal officiel de la République française, JORF n°0009 du 11 janvier 2017, textes numéros 37 à 40.

¹⁵⁹ Article L131-14 : « Dans chaque discipline sportive et pour une durée déterminée, une seule fédération agréée reçoit délégation du ministre chargé des sports. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'attribution et de retrait de la délégation, après avis du Comité national olympique et sportif français ».

¹⁶⁰ Canu, F., Karam, P. Rapport 2015-M-13, ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports. Juillet 2015

se voient attribuer une subdélégation par la FFH, les autorisant ainsi à bénéficier des prérogatives accordées par la délégation d'une discipline sportive ». Pour la paralympiade 2013/2017, cette « subdélégation » ne concernait encore que trois fédérations sportives¹⁶¹, mais fonctionnait jusqu'alors comme une « réponse adaptée aux demandes de délégation déposées par certaines fédérations », sans pour autant avoir encore « de fondement juridique »¹⁶². L'arrêté officialise donc cet état de fait, tout en étendant largement le champ sportif de ces délégations, puisqu'il s'étend dorénavant à 13 disciplines sportives dénommées à l'aide du préfixe « para », en référence au domaine para-olympique¹⁶³. Ce sont sans nul doute les objectifs de médailles internationales, indicateurs d'un programme assigné au sport handi, qui ont eu un rôle déterminant dans ce transfert des compétences d'entraînement et de préparation des athlètes de haut niveau, vers les fédérations homologues. Comme le préconise le rapport : « Les fédérations doivent coopérer dans la préparation au plus haut niveau, notamment des sportifs paralympiques français »¹⁶⁴. En tenant compte de l'état de fait que constituent les subdélégations déjà existantes, ce rapport réaffirme que les deux fédérations spécifiques ont ainsi la possibilité de : « confier le développement ainsi que la conduite du dispositif de haut niveau d'une discipline sportive à la fédération sportive délégataire de cette discipline ». Cependant, la FFSA n'est concernée que par une seule délégation, celle du parasurf adapté, ce qui ne peut manquer de questionner sur les enjeux différents qui seraient attribués à ces handi-sportifs et sur les capacités des fédérations homologues à organiser le sport pour ces personnes déficientes mentales. La FFH et la FFSA restent néanmoins associées aux « orientations retenues pour l'évolution des pratiques (compétitions, stages, loisirs, formations) concernées ». Il n'est pas anodin de constater que ces délégations sont évoquées prioritairement comme relevant du développement d'un haut niveau sportif, répondant ainsi à la nécessité de pouvoir faire bénéficier les athlètes handis d'une qualité d'entraînement les conduisant au niveau de performance attendue lors des compétitions internationales. Il s'agit bien là d'une exigence basée sur le « potentiel médailles » de l'excellence sportive, plutôt que le besoin pour les fédérations spécifiques d'acquérir de nouvelles compétences spécifiques en matière

¹⁶¹ La FF aviron, la FF canoë-kayak et la FF triathlon.

¹⁶² Rapport 2015-M-13. *Op. Cit.* p. 45

¹⁶³ Les 13 fédérations concernées sont : Fédération française de canoë-kayak : paracanoë. Fédération française d'équitation : paradressage. Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées : parajudo. Fédération française de karaté et disciplines associées : parakaraté. Fédération française de rugby à XIII : pararugby à XIII. Fédération française de ski nautique et de wakeboard : paraski nautique et parawake pour tous les modes de traction motorisée. Fédération française de surf : parasurf. Fédération française de taekwondo : parataekwondo. Fédération française de tennis : paratennis. Fédération française de tir : paratir. Fédération française de triathlon : paratriathlon, paraduathlon Fédération française de voile: paravoile. Fédération française de volley-ball : paravolley.

¹⁶⁴ Rapport 2015-M-13. Annexe 5, Orientation 7.

d'adaptation de leurs activités sportives. Nous chercherons donc à observer par la suite, si la situation observée pour l'escalade, dans l'état actuel d'avancement du processus, correspond également à cette attente. L'affichage régulier par la FFME des performances sportives réalisées lors des compétitions internationales par les handi-grimpeurs français montre déjà que la traduction fédérale d'une escalade handi a généré un programme de performance de haut-niveau dont les attentes sont similaires à celles des autres fédérations sportives.

Tout en soulignant qu'il n'existe pas de données fiables permettant d'évaluer avec précision le nombre de pratiquants relevant des catégories handis¹⁶⁵, le rapport fait cependant le constat d'une multiplication des activités et d'un élargissement des offres de pratique proposées par la FFH et la FFSA. Reliant cette évolution à « l'engouement suscité par les Jeux paralympiques », il relève qu'il existe en parallèle une demande plus forte « d'expertise et de conseils » de la part des fédérations dites « homologues », fonctions que seraient alors à même de proposer les fédérations spécifiques dont les compétences et savoir-faire seraient à « préserver et à faire partager ». La responsabilité de l'ensemble des fédérations sportives se trouve donc engagée à travers leur responsabilité globale concernant : « les conditions d'accueil dans le monde sportif », mais aussi en ce qui concerne « les spécificités de leurs pratiques au regard des besoins et aspirations des sportifs handicapés »¹⁶⁶. En affirmant que « l'enjeu est bien de bâtir, à terme, une culture sportive de la pratique par les PSH, au sein de la fédération », ce document apparaît conçu comme étant un élément facilitateur de cette organisation. Pourtant, les modalités et finalités de cette participation « culturelle » ne sont pas évoquées et une part importante des recommandations concerne à nouveau le domaine médical, afin de « garantir une pratique sportive sans risque pour ce public ». Ainsi la « connaissance des différentes pathologies, associées à une connaissance technique de l'activité sportive » devient un prérequis pour lequel « une attention particulière est attendue »¹⁶⁷. Deux logiques en opposition apparaissent alors à travers ce document, avec en toile de fond des finalités différentes. Nous pouvons faire l'hypothèse que ce rapport constitue un miroir grossissant des tensions à l'œuvre de manière générale dans le mouvement sportif et les institutions pour ce qui concerne la mise en place de pratiques sportives qui se voudraient inclusives. Il met en évidence le paradoxe récurrent qui traverse tous les programmes mis en place lorsque les traductions proposées se déterminent soit

¹⁶⁵ Selon ce rapport, les dispositifs institutionnels existants, comme le « Handiguide des sports » du PRNSH ou les annuaires des CROS, ne sont « pas encore en mesure de proposer des éléments exhaustifs relatifs aux pratiquants ».

¹⁶⁶ Rapport 2015-M-13. *Op. Cit.* Orientation n° 2

¹⁶⁷ Rapport 2015-M-13. *Op. Cit.* p. 46

autour d'une participation sportive adaptée, souvent limitée à priori, principalement pour des raisons de types médicales qui associent la notion de situation de handicap aux simples conséquences d'une pathologie et celles visant à intégrer les PSH comme une nouvelle catégorie sportive soumise aux mêmes règles et devoirs que les autres.

Comme nous venons de le voir, les projets spécifiques des deux fédérations dédiées aux personnes en situation de handicap, se sont construits en référence aux besoins particuliers identifiés pour ces sportifs, tout en cherchant à promouvoir et à valoriser des pratiques et résultats sportifs qui soient acceptables du point de vue de la norme sociale. De la même façon, la demande faite par l'État à l'ensemble des autres fédérations énonce clairement la nécessité pour elles de prendre en compte de façon concrète les spécificités et attentes de ces nouveaux bénéficiaires tout en cherchant à les inscrire dans des programmes de performances soutenus par les enjeux des compétitions internationales. Nous allons dans ces conditions chercher à savoir si, dans le cas spécifique de l'escalade, ces demandes divergentes sont également présentes. Nous pourrons alors évaluer si, et de quelle façon, les valeurs et bénéfices régulièrement associés à ce sport en général, sont les mêmes pour cette catégorie handi. Nous verrons alors si les traductions mises en œuvre pour favoriser une mixité de pratique permettent ou non de conserver la spécificité et la culture de l'activité escalade, avec ses valeurs et son cadre de pratique.

c. Des acteurs institutionnels pour un droit au sport

Les faits sociaux liés aux pratiques sportives adaptées, qui se diffusent du domaine des loisirs à celui de la compétition, se construisent et évoluent en interdépendance étroite avec les évolutions et orientations que produisent les acteurs des mondes du sport. Les lois et chartes qui institutionnalisent et les dispositifs qui en découlent, sont autant d'acteurs non humains qui infléchissent et orientent ce développement du sport handi. En créant de la nouveauté ou en stabilisant des innovations déjà diffusées, elles permettent de visibiliser et de structurer la production de pratiquants et d'usages. En posant ici le cadre général des incitations institutionnelles visant à favoriser l'accessibilité globale du sport aux PSH, nous pourrons identifier les points de tension centraux qui y apparaissent et nous chercherons en conséquence par la suite à repérer s'ils se posent de façon identique ou différente dans le monde des handi-escalades.

La Charte du CIO stipule dans ses « Principes fondamentaux de l'olympisme », à l'article 4, que : « La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité

de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play»¹⁶⁸. Depuis 1975, et la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, la France a reconnu l'accès aux sports et aux loisirs comme une « obligation nationale »¹⁶⁹. En 1984, la loi relative à : « l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives » réaffirme que leur pratique est « un droit pour chacun », mais aussi qu'il est nécessaire, pour l'intérêt général, de les promouvoir et de les adapter¹⁷⁰. Ces dispositions seront reprises dans le Code du sport français qui précise que cet objectif doit être mis en œuvre « notamment pour les personnes handicapées »¹⁷¹. Il en va de même pour la Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées¹⁷², ratifiée par la France le 18 février 2010, qui précise que les signataires de cette convention, « reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie sportive, sur la base de l'égalité avec les autres » et se doivent de créer les conditions d'un accès et d'une participation pleine et entière. Dans son article 30, cette convention engage les États partis à « prendre les mesures appropriées » afin de « permettre aux personnes handicapées de participer, sur la base de l'égalité avec les autres, aux activités récréatives, de loisir, sportives ». Cette mise en œuvre doit faire en sorte que ces personnes « aient la possibilité d'organiser et de mettre au point des activités sportives et récréatives qui leur soient spécifiques et d'y participer » en ayant à disposition « sur la base de l'égalité avec les autres, de moyens d'entraînements, de formations et de ressources appropriées » et aient accès « aux lieux où se déroulent des activités sportives » et aux « services des personnes et organismes chargés d'organiser [...] des activités sportives ».

En France, la loi de 2005 a également défini un cadre législatif en ce qui concerne l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), en imposant des dispositions architecturales

¹⁶⁸ Charte olympique en vigueur au 26 juin 2019, disponible sur le site : [olympic.org](https://www.olympic.org/fr/documents/charte-olympique)
<https://www.olympic.org/fr/documents/charte-olympique>

¹⁶⁹ Loi n°75-534 du 30 juin 1975 : « l'accès aux sports et aux loisirs du mineur ou de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental constitue une obligation nationale », confortée par la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 qui précise que : « l'accès du mineur ou de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, notamment [...] aux sports, aux loisirs, au tourisme et à la culture constituent une obligation nationale ».

¹⁷⁰ Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 : « La pratique des activités physiques et sportives constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale [...] Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation [...], de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général. »

¹⁷¹ Code du sport, Article L100-1 : « La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».

¹⁷² Disponible sur le site du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.
<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/conventionrightspersonswithdisabilities.aspx>

permettant un « maintien de la chaîne de déplacement sans rupture » qui doit pouvoir permettre « la réduction voire la suppression de l'écart entre besoins et souhaits et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles ». La possibilité d'accéder physiquement aux équipements sportifs (gymnases et piscines), qui font partie de ces ERP et se trouvent donc concernés par ces dispositions, devient donc un des enjeux impactant une participation sociale à la vie sportive. La loi affirme ainsi que cette accessibilité doit être réalisée « dès la construction » en devenant « une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène »¹⁷³. Des supports techniques sont mis à disposition afin d'informer et de conseiller le public et les maîtres d'ouvrages sur les dispositions générales de cette accessibilité du bâti. Celles-ci rappellent qu'il s'agit de pouvoir entrer, circuler, sortir de l'établissement ou installation et de « bénéficier de toutes les prestations offertes au public, dans les mêmes conditions », avec la précision que cela concerne les personnes handicapées « notamment à celles qui se déplacent en fauteuil roulant ». Nous remarquerons avec intérêt que cette centration sur l'usage de cette aide technique à la mobilité, dont la dimension symbolique est particulièrement forte lorsqu'il s'agit d'évoquer les situations de handicap (on pensera par exemple à l'utilisation de cette image comme logo unique pour désigner les places de parking réservées ou des toilettes adaptées) s'accompagne cependant d'une extension à une prise en compte « au sens large du terme » qui intègre « les personnes âgées, les enfants et personnes de petite taille, les déficients visuels, les déficients auditifs, les personnes désorientées »¹⁷⁴.

Des dispositifs dédiés au sport

Le ministère français de la Jeunesse et des Sports conduit depuis 2003 une politique annoncée comme « volontariste », afin que le sport soit : « un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap »¹⁷⁵. L'accès pour ces personnes aux pratiques sportives et aux activités physiques de leur choix devient alors une priorité reprise dans le Code du sport¹⁷⁶ qui affirme

¹⁷³ Ministère des sports, *Accessibilité des équipements sportifs*. Site : sports.gouv.fr
<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/equipements-et-sites/reglementation/Accessibilite-des-equipements-sportifs>

¹⁷⁴ *Idem*

¹⁷⁵ Ministère des sports. *Sport & handicap*. Site : sports.gouv.fr
<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/le-sport-pour-tous/Sport-handicap-11072/>

¹⁷⁶ « En 2004, le ministère chargé des sports s'est inscrit dans la démarche globale du Gouvernement tendant à améliorer l'accès des citoyens au droit. Cette volonté s'est traduite par l'habilitation donnée au Gouvernement, par le législateur, de codifier le droit du sport par voie d'ordonnance (article 84 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit). La rédaction du code du sport permet d'unifier le support de la norme spécifique

que : « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général »¹⁷⁷.

Pour Mai-Anh Ngo et Anne Marcellin (2014), en participant « au plein exercice de la citoyenneté », le sport constituerait en conséquence un terrain favorable permettant de l'éprouver concrètement. Le principe d'accessibilité, inscrit dorénavant dans la loi, avait pour objectif de pouvoir mettre en place « une vraie pratique sportive de proximité et une pratique du plus grand nombre ». Mais selon ces autrices, les politiques publiques mises en place dans ce cadre ne sont pas uniformes et motivées par les mêmes objectifs. Dans ces conditions, elles proposent de distinguer celles qui seraient directement dirigées vers les pratiques sportives de celles, indirectes, qui constitueraient des « politiques transversales dont l'objectif premier n'est pas le sport » (Ngo & Marcellini, 2014).

Un Pôle Ressources National Sport et Handicap (PRNSH) a été mis en place par le ministère des Sports¹⁷⁸, avec pour mission principale de contribuer au développement des activités physiques et sportives en direction des PSH en ciblant prioritairement celles qui se déroulent « au sein des associations sportives ». Pour certaines de ces personnes, la Mission sport et handicap du ministère considère que le sport est « souvent l'un des premiers vecteurs de rééducation fonctionnelle [alors que] pour d'autres, il s'agit d'un outil favorisant l'autonomie »¹⁷⁹. Tout en rappelant que la pratique sportive doit être considérée comme un droit pour tous et « être une priorité majeure de tous les acteurs du sport », elle se donne pour objectif ministériel de mettre en place « une stratégie, une organisation administrative et des moyens humains et financiers adaptés ». Dans ce projet, la pratique sportive est présentée comme étant une « source d'épanouissement » contribuant à lutter contre « l'isolement social qui conduit à

au sport et d'offrir une « porte d'entrée » unique pour l'ensemble des autres normes (le code du sport renvoie aux autres codes). La codification se traduit par le regroupement de l'ensemble des lois et décrets applicables au domaine du sport dans un document unique. Ils y sont réunis selon un plan global et cohérent auquel tout citoyen intéressé peut accéder via le site public d'accès au droit LEGIFRANCE ». Ministère des Sports, *Organisation en France*. Site : sports.gouv.fr, <http://www.sports.gouv.fr/organisation/organisation-du-sport-en-france/droit-du-sport/>

¹⁷⁷ Article L100-1 du Code du sport

¹⁷⁸ Créé en 2003 par le ministère des Sports, le Pôle ressources national sport et Handicaps est chargé d'une mission nationale sur la thématique : « Sport et handicaps ». Son objectif est d'accompagner les acteurs qui œuvrent au développement et à la promotion des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap.

¹⁷⁹ Ministère des Sports. Sport & handicap, *enjeux et mesures*. Site : sports.gouv.fr

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/le-sport-pour-tous/Sport-handicap-11072/Enjeux-et-mesures>

la sédentarité » et permet « de se réapproprier une image corporelle positive »¹⁸⁰. Pour cet acteur institutionnel, si le sport semble appréhendé au premier abord selon des représentations liées aux activités physiques à visées médicalisantes et socialisantes, un prolongement est cependant fait avec sa possible fonction de contribution à « l'évolution de la société », en agissant sur les représentations et les comportements qui en découlent, par « la reconnaissance du sportif en situation de handicap, notamment grâce à l'impact positif des jeux paralympiques »¹⁸¹.

On perçoit bien, ici encore, que dans ce programme, la mise en scène sportive de la performance, selon les codes institutionnels dominants, apparaît comme une prolongation évidente de ses finalités d'actions sur la société. La participation de PSH à cet événement international serait dans cette perspective un moyen de transformation des représentations dévalorisantes du handicap, dont le handi-sportif serait alors la forme devenue acceptable, voire admirable.

Mise en scène et visibilité du sport handi.

Si cet acteur important que sont les jeux paralympiques peut agir de façon particulièrement marquante sur ces représentations, c'est selon une forme choisie pour être médiatisée par son programme, tant pour les handi-sportifs que pour les APS qui leur seraient destinées et associées. La production importante d'images, mettant en scène des gestes, des corps et des attitudes compétitives se retrouve par la suite largement utilisée pour illustrer des sujets concernant le sport handi en général : article ou reportage, mais aussi marketing et promotion commerciale. Cette mise en scène d'un haut-niveau de performance, qui se devrait de susciter respect et admiration, constitue un indicateur intéressant de l'élargissement du réseau qui cherche par ce moyen à susciter l'intéressement d'un large public, au-delà des premières sphères habituellement mobilisées autour du handicap. De nombreux acteurs humains, issus du sport valide (liés aux fédérations, comités, mais aussi aux médias et aux partenaires financiers) et non humains (médias, installations sportives, palmarès et podiums par exemple) sont ainsi rattachés par cet élargissement du réseau du sport handi, autour de ces Jeux. La description et l'analyse que nous pouvons en faire nous serviront de point de repère lorsque nous chercherons à savoir si des dynamiques proches sont à l'œuvre dans le domaine des handi-escalades, particulièrement dans la construction et la médiatisation d'événements compétitifs internationaux.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Ibid.*

Cette valorisation du sport handi basé sur la compétition institutionnelle de haut-niveau et la généralisation de sa diffusion médiatique ont suivi un processus de développement progressif que l'on peut percevoir comme rythmé par les rendez-vous olympiques. En 2004, pour pouvoir apercevoir quelques images résumant la journée des Jeux paralympiques d'Athènes, il fallait « attendre 0 h 30 pour profiter de 26 minutes quotidiennes d'information » (Meynaud, 2005). Une quinzaine d'heures seulement, sur une unique chaîne de télévision française, seront ainsi consacrées à l'époque à la diffusion de cet événement sportif mondial. La comparaison entre ce temps réduit consacré à ces para-athlètes et les centaines d'heures de direct dédiées aux Jeux « valides » apparaissait alors comme « très significative des choix de notre société » en agissant comme une démonstration de l'impossibilité qui persisterait à pouvoir « sortir de l'impasse de la catégorisation ». Deux olympiades plus tard, un véritable tournant semble s'être opéré à l'occasion des Jeux paralympiques de Londres de 2012, si on en juge par l'étendue du dispositif médiatique mis en place par France télévision. La couverture de cette quinzaine des Jeux paralympiques sera diffusée dans les journaux télévisés de deux chaînes du groupe (France 2 et France 3), avec près de 140 sujets consacrés aux épreuves, au suivi des médailles et à des portraits d'athlètes. Cette montée en visibilité, rendue possible par l'implication de médias de masse découvrant l'intérêt de ces retransmissions et la place qu'occupait déjà ce secteur sportif en Angleterre, aurait permis de faire « du bien au handisport en France. Il y a eu un avant et un après, ça a été un véritable déclic. Il y avait un public incroyable et les médias étaient au rendez-vous »¹⁸². Si cette montée en puissance des retransmissions télévisuelles reste cependant encore critiquée, en raison de la différence de traitement qu'elle continuait à entretenir, notamment par l'absence de direct qui n'était disponible alors que sur internet, les Jeux de Rio en 2016 sont venus confirmer cette dynamique de progrès. À cette occasion, pour la première fois en France, les heures de direct diffusées sur les chaînes de télévision France 2 et France 4 vont inclure les cérémonies d'ouverture et de fermeture, et mobiliser des équipes de journalistes, de techniciens et de consultants dédiés au paralympisme, à l'image de ce qui avait été mis en œuvre sur la chaîne britannique Channel 4. Sa couverture locale des Jeux de Londres avait, selon le président de l'*International Paralympic Committee* (IPC), « profité à l'ensemble du mouvement paralympique. C'est l'une des raisons pour lesquelles [il y aura] plus de diffuseurs que jamais

¹⁸² Benoît HETET, directeur de la communication de la Fédération française handisport et du Comité paralympique et sportif Français. Entretien publié à l'occasion des Jeux paralympiques de Sotchi 2014. *Le handisport et les médias*. Site : Efeuillage, la revue qui met les médias à nue. <https://effeuillage-la-revue.fr/portfolio-item/le-handisport-et-les-medias/#top>

qui montreront les Jeux de Rio »¹⁸³. Cependant, si l'augmentation de l'audience de ces catégories d'épreuves permet progressivement de les faire mieux connaître dans le grand public, celle-ci reste encore très marginale en comparaison de l'impact produit par l'étendue de la couverture médiatique des Jeux valides. L'argumentation des responsables du groupe de télévision s'organise d'ailleurs autour d'annonces évoquant des visées particulières pour ces épreuves, avec des motivations qui ne seraient pas commerciales, mais résulteraient plutôt d'une volonté de participation à une éducation des spectateurs et spectatrices. Comme l'explique la directrice générale déléguée à la stratégie et aux programmes de France Télévisions : « On ne le fait pas pour des raisons d'audience. On espère que ça va fonctionner, mais notre objectif c'est que le handisport soit reconnu par le grand public » (*Ibid.*).

Cette justification publique illustre parfaitement les particularités des regards portés sur le sport handi, qui semble alors devoir par essence, occuper une place à part et se justifier par des intérêts différents de celui des valides. Dans cette dualité qui apparaît « naturelle », on retrouve une représentation courante qui suppose que « le handi », bien que rattaché à l'événement ne se situe pas dans le même domaine (ici, il ne rapporte pas d'audience) et qu'il doit plus son existence à une volonté « militante » de participer à une action sociale louable (qui serait à mettre au crédit des diffuseurs). Ce sont ces mêmes justifications qui irriguent l'ensemble des programmes handi-sportifs institutionnels, dont les acteurs entrants se retrouvent liés par la construction et la valorisation d'un exemple vertueux que constituerait le handi-sportif performant et médaillable. Cette orientation durablement installée semble agir à la façon d'un processus d'acculturation du grand public comme pourrait le démontrer un sondage réalisé en 2014 pour le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)¹⁸⁴. Celui-ci démontre l'intérêt porté à ces disciplines par des Français (13 millions de personnes ont regardé les Jeux paralympiques de Londres à la télévision) qui considèrent les athlètes paralympiques comme des sportifs de haut niveau, représentant « pour 90 % des Français, des exemples inspirants au regard de leur parcours de vie exemplaire. De même, les mots choisis pour illustrer des valeurs associées à ces athlètes sont d'abord « le respect (75 %) et l'admiration (67 %), très loin devant le sentiment de gêne (4%) ». Cet objectif de visibilité et de transformation des représentations relatives aux personnes en situation de handicap se situe au cœur même des objectifs de l'IPC.

¹⁸³ Jeux paralympiques. *Des Jeux paralympiques toujours plus médiatisés*. Article signé F.-G. L., le 06 septembre 2016, sur le site : [lequipe.fr](https://www.lequipe.fr)

<https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/Des-jeux-paralympiques-toujours-plus-mediatises/>

¹⁸⁴ Sondage Médiamétrie/Havas Sports & Entertainment, à l'occasion du meeting d'athlétisme international Paris Ile-de-France, juin 2014.

Dans son projet stratégique, le comité dit vouloir s'appuyer sur une volonté « d'œuvrer pour une société plus intégrée pour les personnes avec un handicap, grâce au sport »¹⁸⁵. Pour cette institution internationale, les Jeux paralympiques sont « le premier événement sportif mondial capable de transformer le regard de la société porté sur le handicap » dont les objectifs de performance doivent « permettre aux para-athlètes d'atteindre l'excellence sportive et d'être une source d'inspiration et d'enthousiasme pour le monde » (*Ibid.*). Les valeurs d'exemples attribuées à ces athlètes dans ce plan stratégique, sont ici encore portées par une volonté d'en faire des vecteurs d'incitation, mais aussi de changement du regard sur le sport handi. Il y est notamment fait référence au courage de ces sportifs qui « montrent au monde ce que l'on peut accomplir lorsque l'on pousse son corps jusqu'à ses limites absolues », à la détermination supposée des para-athlètes qui « redéfinissent sans cesse les limites du possible » et à une source d'inspiration possible en affirmant que ces derniers « sont des modèles à suivre, qui encouragent et stimulent les autres à pratiquer une activité sportive » (*Ibid.*).

De façon assez saisissante, l'analyse de ces programmes institutionnels nous révèle que la réponse donnée à un besoin social non satisfait : accéder à la pratique sportive en général pour les PSH, apparaît devoir passer d'abord par la recherche d'une acceptation par les valides de la possibilité d'existence de cette catégorie sportive. Ce « changement de regard » maintes fois évoqué serait donc un postulat incontournable, ne pouvant être obtenu prioritairement que par la mise en avant du sport de haut-niveau, normé et conformé en référence au sport valide. Cette vision d'un processus de transformation sociale dont les effets bénéfiques seraient connus à l'avance, sert de justification et de *satisfécit a-priori* pour l'IPC qui n'hésite pas à faire état d'une « transformation de la société » en cours pour laquelle « le travail du mouvement paralympique a un impact significatif et profond »¹⁸⁶. Après deux nouvelles olympiades, l'IPC considère donc que ces événements mondiaux favorisent l'intégration sociale, grâce à « la combinaison unique de l'amélioration constante de la performance athlétique et de l'accroissement de la sensibilisation mondiale » en ayant des « résultats remarquables concernant la transformation des attitudes, des villes, des pays et des vies de millions de personnes à travers le monde ». La structuration et la médiatisation du sport handi de haut-niveau, selon les normes institutionnelles du mouvement olympique, auraient donc permis de

¹⁸⁵ *Plan stratégique de l'IPC pour la période 2019-2022, Perspectives stratégiques du Comité paralympique international*. Disponible sur le site : [paralympic.org](https://www.paralympic.org)
<https://www.paralympic.org/ipc-publications>

¹⁸⁶ *Plan stratégique de l'IPC pour la période 2019-2022 (version française)*. Disponible sur le site : [paralympic.org](https://www.paralympic.org)
<https://www.paralympic.org/ipc-publications>

servir de « référence sous-jacente pour toutes les personnes impliquées dans les parasports » et de « stimuler l'inclusion sociale ». Dans ces perspectives, les Jeux paralympiques deviendraient des temps planétaires de « célébration de la diversité humaine » mettant en valeur « les capacités exceptionnelles des personnes handicapées ». Pour cette institution internationale, le sport handi constitue donc un fait social global, qui s'inscrit dans le vaste projet de création de « sociétés véritablement inclusives », se traduisant par une stimulation des projets de réalisation d'environnements plus accessibles et agissant sur une participation « sûre et équitable » à l'activité physique pour tous » tout en combattant « la stigmatisation liée aux handicaps » (*Ibid.*).

Cette perspective de transformation bénéfique globale qui serait obtenue par la construction et la célébration d'événements internationaux valorisant l'image de superhéros « dépassant leur handicap » ne manquera pas de nous interroger lorsque nous observerons de façon similaire l'espace des handi-escalades de compétition. La mise en scène de la performance en escalade, illustrera-t-elle cette conception de corps, perçus comme différents, développant des capacités jugées exceptionnelles ?

Il serait cependant réducteur de circonscrire la question du déploiement des pratiques handi-sportives aux seuls enjeux déterminés par les normes du modèle olympique que l'on retrouve traduits par les discours, le *story-telling* et la communication, qui ne célèbrent qu'une manière parmi d'autres de faire du sport handi. Pour Flavien Bouttet, qui fait le choix d'utiliser le concept « d'espace sports et handicaps », l'usage du pluriel permet de se démarquer volontairement des politiques publiques par l'élargissement d'un champ d'études prenant en considération l'ensemble des réseaux d'acteurs impliqués en « référence à la diversité des disciplines organisées et des publics à prendre en compte » (Bouttet, 2015). À partir de cette approche, qui peut constituer un point de départ pour notre analyse en termes de réseau, nous devons interroger les réalités de la diffusion et de l'appropriation des programmes que nous venons d'évoquer, au niveau du terrain des pratiques ordinaires. Les accès au sport de proximité, et les freins repérés par les personnes concernées ont-ils été levés concrètement ? La pratique sportive des PSH reste globalement bien inférieure à celle de l'ensemble de la population, et cela en dépit de l'enchaînement des olympiades et de l'augmentation de leur visibilité médiatique. L'accès aux clubs et aux équipements communs reste encore largement dépendant de la présence ou non d'aménagements facilitateurs humains ou technologiques.

Pour cet auteur, il convient bien en effet de tenir compte des réalités de mise en pratique des politiques sportives dans les espaces locaux en incluant la « temporalité [de ces] transformations [...] au cœur de ces enjeux », qui se caractérise par la longueur d'un processus se déclinant à travers les politiques fédérales puis l'action associative avant d'être réellement « observables au niveau local ». Il apparaît également nécessaire d'observer les différentes modalités d'accueil mises en place pour les handi-sportifs à travers une diversité de terrains qui composent cet espace, en se questionnant sur la place qu'occupent les personnes concernées dans les choix qui sont faits et sur l'accès à des lieux d'expression et de décision concernant leurs besoins propres qu'elles peuvent ou non avoir. De même, il semble essentiel « d'aborder les pratiques sportives également au sein d'un espace géographique » qui, par son hétérogénéité, « ne garantit en rien l'égalité d'accès aux activités physiques et sportives et ne donne donc pas forcément la possibilité à chaque individu handicapé de pratiquer » la discipline de son choix, en révélant souvent à travers ces restrictions ou empêchements d'accès la présence d'autres formes d'inégalités, sociales ou économiques, associées. Enfin, les résultats obtenus par ce chercheur nous permettent également d'envisager que le développement et la pérennisation d'actions nouvelles en faveur de pratiques sportives destinées aux personnes en situation de handicap ne peuvent être réduits qu'à des résultats obtenus à la suite d'incitations verticales descendantes. En effet, ces actions peuvent tout autant émerger d'initiatives locales et d'interactions horizontales, en mobilisant d'autres types d'acteurs impliqués, qui se situent dans un système de maillages successifs constituant le vaste réseau reliant les personnes aux institutionnels (Bouttet, 2015c).

Dans cette configuration, par la prise en compte progressive de ce nouveau public, les fédérations sportives homologues sont devenues des acteurs importants de ce réseau. En venant occuper une fonction particulière, en cours de structuration actuellement en France, elles créent de nouvelles interactions en liens directs avec les missions et domaines d'intervention historiques, occupés jusque-là par les deux fédérations spécifiques.

Conclusion intermédiaire

Afin de contextualiser au mieux le processus de développement des handi-escalades, nous avons pris le temps de nous attarder sur les enjeux que représentent les essais de définition des situations de handicap. Les conséquences des choix de vocabulaire faits pour désigner les PSH, se retrouveront également à l'œuvre dans la catégorisation de celles et ceux perçus comme devant être dénommés : « handi-grimpeurs ». En situant l'organisation de cette pratique sportive spécifique au regard d'un contexte anthropologique global, nous avons déjà pu percevoir l'existence de tensions et de paradoxes constitutifs à la volonté de discerner une catégorie de sportifs qui serait à la fois homogène, par son nom, et différente par essence de la norme « valide ». Mais questionner les réalités de cette différenciation ne doit pas masquer l'existence de nombreux freins à la pratique sportive pour ces personnes. Ceux-ci apparaissent de façon significative lorsque l'on observe un taux de licenciés chez les personnes en situation de handicap de 5,8% en Auvergne-Rhône-Alpes (territoire dans lequel se situe notre recherche) alors qu'il est de 26,6% pour la population générale (ce taux passant à 5,9% pour les jeunes de moins de 20 ans en situation de handicap contre 37,4% pour la même catégorie d'âge) en France¹⁸⁷. L'enquête menée par le comité France paralympique confirme dans son diagnostic que les freins détectés sont liés à une offre sportive, insuffisante ou « peu adaptée aux attentes et rythmes de vie des individus ». Les problématiques de transport, d'accessibilité et de coût se trouvent renforcées par « une absence de sensibilisation des pratiquants eux-mêmes sur le fait qu'il est possible, malgré leur handicap, de pratiquer une activité sportive » (Ibid.). Mais surtout, cette analyse de terrain montre que « la désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap fait qu'une offre sportive locale peut ne jamais rencontrer son public », ce qui ne manquera pas de faire écho à notre méthodologie d'enquête lorsque nous chercherons à dresser un inventaire des pratiques handi-escalade existant sur ce terrain de recherche. L'accès aux pratiques d'escalade sera alors à observer référence à ces constats globaux sur les pratiques sportives générales des PSH.

Se reconnaître comme un sportif en situation de handicap, confronté à des stigmates que le monde du sport a majoritairement intégré à son programme global par la création de nouvelles catégories sportives particulières. Le rôle joué par les fédérations concernées (FFME et FFH –

¹⁸⁷ France paralympique, juin 2021. *État des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap*. Diagnostic territorial : Auvergne-Rhône Alpes.

FFSA) ne manquera pas de nous renseigner sur l'état de déploiement de ce principe dans le réseau. Cependant, ce type de dispositif, que l'on retrouvera à l'œuvre dans les pratiques institutionnalisées de l'handi-escalade, ne constitue pas le seul modèle existant et le développement des pratiques sportives inclusives constitue un axe d'orientation possible du processus. Nous chercherons alors s'il existe des indicateurs de cette conception dans les règles ou mode d'organisation en cours de construction.

Le mouvement général de sportivisation des activités physiques adaptées, nous est apparu comme particulièrement puissant et il sera intéressant d'évaluer la façon dont ses forces d'homogénéisation et d'institutionnalisation se retrouvent maintenant dans le monde des escalades. Dans ce processus, deux dynamiques paraissent être particulièrement visibilisées : celle qui associe toujours le sport handi à des justifications à la fois thérapeutiques et rééducatives, avec un corollaire de socialisation et celle qui le met en scène par le vecteur de la performance, voire du haut-niveau. Le secteur des pratiques de loisirs, installées dans les espaces communs de pratique, semble demeurer encore dans des zones d'ombre, caractérisées par des situations hétérogènes et peu structurées. Toujours traversées par un imaginaire de dépassement des déficiences qui mènerait les handi-sportifs performants à devenir des êtres d'exception, au besoin par l'apport d'artefacts bioniques, les activités sportives conçues et pratiquées par les PSH sont des indicateurs significatifs de la place qui peut être définie et accordée à ces personnes dans notre société. Un des intérêts de notre travail sera de pouvoir montrer si une activité singulière comme l'escalade s'inscrit ou non dans des dynamiques et conceptions similaires, à travers les différentes traductions qu'elle est actuellement à même de proposer.

Conclusion du 1^{er} chapitre

Dans ce premier chapitre, nous avons cherché à dresser un état des lieux du monde des escalades tout en mettant en évidence les principaux mouvements de transformation et de recomposition qui ont traversé son histoire. En repérant à l'intérieur de celle-ci la présence d'un processus d'évolution, depuis l'émancipation vis-à-vis de l'alpinisme jusqu'aux premières expériences olympiques actuelles, nous avons pu identifier plusieurs dynamiques qui pourront se retrouver également à l'œuvre dans le contexte des handi-escalades. L'acte de grimper reste encore largement associé à un prérequis central de mobilisation de compétences motrices, qui s'exprimeraient à travers une gestuelle propre à l'activité, sans que d'autres ressources et compétences (informationnelles ou sociales) n'apparaissent spontanément comme des possibilités de participation et de créativité dans l'activité. Si celle-ci implique une relation évidente avec les corps en action, selon des mises en scène plus ou moins codifiées, l'escalade est aussi ancrée dans une série de représentations collectives associant les dimensions symboliques de la cordée, de l'élévation et du franchissement d'un obstacle à des présupposés de maîtrise de la peur du vide et de la gravité. Dans ce monde social des escalades, la présence et les attentes de personnes dont les corps et les esprits sont jugés « déficients » ou pour le moins « différents », vient interroger fortement la capacité que pourrait avoir cette activité sportive à se rendre accessible et à concevoir d'éventuels supports ou procédés d'adaptation.

La compréhension des enjeux liés au processus de sportivisation des escalades, que l'on peut considérer aujourd'hui comme avancé peut nous permettre de comprendre en quoi et comment cette perspective concerne maintenant aussi les programmes dédiés aux handi-escalades. Le caractère d'homogénéisation des pratiques qu'implique cette sportivisation a conduit l'escalade libre vers une forme de normalisation bien délimitée de pratiques légitimes. Il sera donc nécessaire de comprendre si les pratiques d'handi-escalade, dont les formes et les espaces d'expression paraissent être encore hétérogènes et peu reliés, s'inscriront ou non dans cette orientation. Lorsque la communauté des grimpeurs français s'est engagée dans une autodéfinition des bonnes pratiques au cours des années 80, elle a favorisé l'émergence rapide d'une institutionnalisation autour de plusieurs acteurs déterminants : la fédération délégataire qui fixe les règles du jeu, un système compétitif officiel qui les organise et des SAE qui permettent de les généraliser. La mobilisation de ces acteurs a également pu favoriser le développement d'une médiatisation des pratiques compétitives. Parvenu maintenant jusqu'à

l'olympisation, le niveau de solidité de ce processus vient questionner la place que peut y occuper cette nouvelle catégorie sportive que constituent les handi-grimpeurs. Si la massification de la pratique générale peut constituer un vecteur favorable aux politiques d'intégration, la fonction de représentation des PSH par le groupe ainsi constitué (les handi-grimpeurs) semble ne constituer qu'une illusoire homogénéité.

Le processus de sportivisation générale des activités physiques adaptées visible actuellement nous amène à situer les indicateurs du développement des handi-escalades en lien direct avec ce contexte d'institutionnalisation globale du sport handi. L'espace des clubs, qui proposent une escalade de loisir mais aussi une entrée dans le monde de la compétition fédérale, pourrait apparaître comme étant l'acteur le plus organisé actuellement pour favoriser la diffusion possible de cette innovation. Cependant, l'irruption rapide et imposante du secteur marchand devenu un acteur incontournable de l'activité depuis le début des années 2000, relativise pourtant l'ancienne prédominance des clubs comme lieux centraux de la pratique de loisir. La création de dispositifs handi-escalade par ce secteur émergent, dont l'importance quantitative ne cesse de croître, sera étudiée sur le terrain comme une source possible d'indicateurs de la marchandisation du réseau. Si les établissements spécialisés dédiés aux PSH, continuent à être des lieux d'initiation aux pratiques sportives, cela reste majoritairement organisé à partir de programmes spécifiques qui, comme nous avons pu le montrer, restent avant tout reliés à des visées bio-médicales et socialisantes. De plus, les enquêtes réalisées dans ces structures ont montré que les volumes et la diversité des activités physiques et sportives proposées restent faibles pour les personnes vivant en établissement, bien en deçà de l'ensemble de la population. Il sera donc nécessaire au cours de notre recherche de pouvoir quantifier et qualifier également les programmes handi-escalades présents dans ce secteur médico-social afin de comprendre si les usages en cours de cette activité sportive particulière s'y inscrivent différemment et parviennent à répondre à des besoins identifiés ou exprimés et non satisfaits jusque-là.

2^{ème} chapitre : Cadre théorique et terrain de recherche

A. Appréhender les handi-escalades comme une innovation : l'apport de l'analyse sociotechnique

1. Une recherche inscrite dans une sociologie de l'innovation

a. Définir l'innovation et la construction de ses réseaux

Si l'usage du mot « innovation » est devenu dans le langage commun un concept valise, auquel sont largement associées des valeurs jugées de fait comme positives, il fait souvent référence à un modèle de développement centré sur une invention déterminante. Dans ce travail, nous utiliserons au contraire le concept d'innovation en le distinguant du principe de l'invention (comme simple création d'une nouveauté) par le caractère progressif de sa diffusion (Alter, 2000) et son appropriation par un groupe social (Gaglio, 2011). Étudier le développement des handi-escalades comme un processus d'innovation, s'inscrivant dans un mouvement temporel, doit nous permettre de faire apparaître l'incertitude de sa trajectoire, la diversité et parfois la contingence de ses formes et orientations. L'innovation sera alors ici considérée comme un nouvel agencement (de pratiques, de publics, d'organisations, d'événements...) dans le champ sportif qui se diffuse et se transforme parfois de façon imprévisible et incrémentale à partir d'un contexte historique et technologique plus ou moins favorable (Vignal et al., 2017). Caractérisé par le caractère progressif de son rayonnement, dans le temps et les espaces sociosportifs, ce processus apparaît directement relié au développement global des pratiques handi-sportives que favorisent les institutions de la gouvernance du sport. Les handi-escalades s'observeront et s'analyseront donc en tenant compte des liens qu'elles entretiennent avec les dynamiques contextuelles qui irriguent plus largement le monde des escalades et celui des situations de handicap.

Ce processus collectif en cours, dont nous avons choisi de situer comme point de départ le début des années 2000 avec les premiers événements handi-grimpe¹⁸⁸, s'inscrit dans le temps long et ses finalités restent encore incertaines vingt ans plus tard (Gaglio, 2011). Par l'observation d'un processus de développement en cours, ce travail de recherche vise à rendre compte des étapes

¹⁸⁸ Ce bornage est assurément une convention car on trouve des traces d'handi-escalade bien avant. Nous précisons *infra* ces éléments.

marquantes de sa diffusion, de ses différentes appropriations et de ses transformations, qui peuvent lui permettre à terme d'être adopté par un milieu social au sein duquel il produit des usages (Gaglio, 2011). Si une créativité s'exprime tout au long du processus (Callon, 1986) en lui donnant des formes variables et des structures évolutives dont l'issue reste encore incertaine, ses perspectives de généralisation seront déterminées par les perspectives d'intéressement et d'enrôlement de nouveaux acteurs. Le succès des innovations apparaît donc déterminé par leurs capacités à élargir progressivement la quantité et la qualité de ces acteurs, tout en assurant la solidité de leurs liens et une augmentation de leur surface de diffusion. La visibilité marquée de certains acteurs humains (handi-grimpeurs élevés au rang d'icône ou événements compétitifs valorisés à grand renfort de médiatisation) tandis que d'autres restent presque invisibles (à l'image des pratiques d'escalades en milieu médico-social pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique) témoigne de l'aspect non homogène de sa diffusion. La mise en évidence d'étapes clefs venant rythmer la progression du processus, mais aussi de possibles mouvements de déconstruction, va permettre de caractériser l'aspect mouvant de sa trajectoire. Nous chercherons alors à relier ces indicateurs à l'état de robustesse de ses réseaux d'acteurs présents dans les trois domaines d'investigation de notre recherche : le monde des ESMS, celui des loisirs et celui de la compétition. Nous pourrions alors essayer de comprendre en quoi ils peuvent constituer des marqueurs, suffisamment importants, décrivant une perspective de possible généralisation de l'innovation qui irriguerait progressivement le champ global des escalades. En cherchant à comprendre comment ces réseaux sociotechniques d'acteurs s'organisent, à travers une diffusion marquée par des péripéties de succès ou d'échec, nous garderons à l'esprit que cette innovation ne peut s'installer et perdurer qu'à travers sa capacité à mobiliser des acteurs, à travers un « art de l'intéressement » (Akrich et al., 1988). Celui-ci met en évidence les actions entreprises pour organiser les intérêts, parfois divergents, qui se relient à cette innovation. Par un processus d'enrôlement autour d'une orientation dominante, l'amplification et la solidification du réseau d'acteur accompagnent l'élargissement de la diffusion. L'appropriation de l'innovation par de nouveaux acteurs, générant de nouveaux usages, situés initialement au-delà du premier cercle de l'invention, constitue un indicateur de sa réussite. Étudier le développement en cours des handi-escalades vise alors à se détacher d'un récit limité, « dont l'émergence réduite à la fabrication de *success stories* omettant la complexité des processus sociaux à l'œuvre » (Gobbé & Soulé, 2020) n'aboutirait qu'à une réduction de l'objet de recherche. Le processus d'innovation que constitue l'essor des handi-escalades s'inscrit totalement dans cette dimension plurielle de l'objet observé, en associant des

innovations de pratiques (« faire » de l'escalade adaptée par et pour les PSH) mais aussi techniques, technologiques, organisationnelles ou réglementaires.

Si l'innovation suppose cependant bien la présence d'inventions, qu'elles soient techniques ou technologiques autant que de pratiques ou organisationnelles, les transformations et améliorations qu'elle peut apporter à la situation initiale ne peuvent être effectives qu'à travers une adoption effective par un milieu social (Alter, 2000). Cette dynamique de l'innovation dans les handi-escalades sera analysée en tenant compte de ses relations étroites avec celle des escalades, et plus globalement avec celle observée dans la catégorie des sports dits « de nature » (Rech & Paget, 2017, Vignal et al., 2017). Le développement des handi-escalades regroupe ainsi plusieurs processus, liés et imbriqués entre eux, parmi lesquels nous retiendrons particulièrement la notion de création et appropriation de nouveautés se concrétisant principalement sous la forme de pratiques situées au croisement entre celles dites « adaptées » et celles relevant du processus de sportivisation de l'escalade. Les usages destinés aux PSH se situent donc dans ce point de croisement entre mise en accessibilité et mise aux formes sportives. De même, la notion d'innovation spatiale se retrouve présente dans les revendications d'usages exprimées par ces nouveaux publics de pratiquants, qui manifestent le désir d'investir des espaces préexistants, comme ceux que constituent de façon très significative les nouvelles SAE marchandes. Ces supports et espaces de pratique des escalades mobilisent une grande diversité d'acteurs et peuvent permettre de rendre visible des usages nouveaux (les ESMS peuvent démontrer qu'il est possible de faire grimper des PSH), tout en les « fondant » dans une pratique commune de loisir qui peut produire, de façon paradoxale, de l'invisibilisation par homogénéisation. Enfin, on y retrouve une dimension technologique, ayant des effets directs sur l'accessibilité de la pratique pour les PSH (Perrin et al., 2021), à travers des artefacts spécialisés mobilisés pour répondre à des besoins spécifiques ou compensant des déficiences identifiées comme telles. Leurs effets peuvent être visibles dans plusieurs domaines : l'apparition ou le renforcement de la participation des personnes jusque-là éloignées ou exclues d'une pratique sportive, le niveau des performances sportives réalisées par ces personnes (qui seront souvent situées sur une échelle de valeurs comparative à celle des « valides »), ou encore dans les usages de pratiques mixtes rendues possibles et mises en lumière dans les salles commerciales d'escalade et dans les compétitions.

Le destin d'une innovation va donc dépendre de la construction progressive d'un réseau, se diffusant de proche en proche, à travers des liens suffisamment solides, denses et multiples permettant de constituer un ensemble de parties prenantes intéressées et enrôlées. Dans cette

construction, les représentations et attentes préalables des acteurs peuvent venir conditionner les modalités d'appropriation et de transformation du projet, dont la destinée ne sera pas directement liée à ses qualités propres ou valeurs intrinsèques. A l'inverse, les acteurs peuvent être réciproquement transformés lors de leur association dans ce réseau (Akrich et al., 1988). Si les réponses apportées à la demande de participation sociale que constituent les dispositifs d'handi-escalade sont liées à un contexte politique et sportif, elles le sont tout autant à des possibilités techniques et technologiques participant à la configuration d'un système d'accessibilité global. C'est bien alors l'ampleur et la solidité de la chaîne qui le soutient qui décideront de leurs pérennisations (Vignal et al., 2017). Pour le champ des escalades, les pratiques handis semblent devoir se structurer, non pas sous la forme d'une anticipation construite de façon prospective face au besoin de création d'un service nouveau, mais plutôt sous celle de traductions successives se structurant autour de dispositifs répondant à des valeurs et finalités changeantes.

b. Les handi-escalades au prisme de la sociologie de la traduction

Étudier le réseau des handi-escalades en cours de développement comme un ensemble, permet d'appréhender les forces et les dynamiques à l'œuvre qui le composent, et participent ou non à sa structuration, à partir d'éléments qui ne sont alors pas sécables en entités indépendantes. Pourtant, en étant à la fois issus et entretenus par les actions et relations entre des acteurs aux dimensions hétérogènes, ces réseaux ne sont donc en principe pas homogènes entre eux. Chacun de ces acteurs, qu'il soit humain ou non humain, entretient des interdépendances croisées et dynamiques avec les autres parties prenantes du réseau. Les liens qui se créent, se renforcent, se distendent ou s'éteignent ne suivent pas tous les mêmes rythmes temporels et leur résistance peut varier en fonction du degré d'implication de tel ou tel acteur comme de sa capacité à peser sur la direction que peut prendre l'innovation. Ce phénomène d'association implique symétriquement la possibilité de dissociation et de départ. Bien souvent, la perte d'un acteur va fragiliser le processus d'innovation, pouvant aboutir parfois à des impasses. Mais elle peut aussi ouvrir de nouvelles possibilités d'orientation susceptibles d'intéresser de nouvelles parties prenantes. Dans certains cas, le détachement et le retrait peuvent à l'inverse constituer le principe premier de certaines innovations (Goulet & Vinck, 2012). Si ces auteurs évoquent les cas particuliers d'innovations caractérisées par la dissociation d'entités préalables (sans OGM, sans phosphates, sans sucres...), nous nous demanderons si ce cadre ne peut pas être pertinent pour analyser certains programmes de l'handi-escalade. Les enjeux de l'accessibilité se résolvent souvent par le rajout ou l'association de nouveaux acteurs, destinés à compenser les

déficiences : acteurs humains possédant des compétences spécifiques liées aux situations de handicap, matériels technologiques de type prothèses ou fauteuils ou normes réglementaires fixant un nouveau cadre de pratique pour les catégories handi, conformément au modèle classique de l'innovation. Cependant, les « déficiences » supposées des handi-grimpeurs (par exemple sans, ou avec moins, de vision qu'un grimpeur dit valide) peuvent constituer le point de départ d'innovations fondées sur des absences d'éléments présents dans les réseaux d'escalade classique, à partir duquel s'organisera une innovation du retrait pouvant s'affranchir de certaines règles ou contraintes de participation (grimper en tête ou se référer à la cotation classique des voies par exemple).

Notre travail s'appuiera donc sur cette démarche de l'analyse réseau en cherchant à identifier puis à caractériser la solidité des liens et la densité des relations entre l'ensemble des acteurs impliqués qui pourrait s'imaginer par la représentation d'un maillage constitué de cordes d'escalade disposées de façon libre, isolées ou en faisceaux, tendues ou relâchées, et dont les diamètres et les capacités de résistances seraient variables et évolutives (fragilisation, renforcement). Dans ce processus d'innovation que constitue le développement des handi-escalades, nous chercherons alors à voir comment des éléments qui jusqu'alors n'étaient pas forcément reliés, comme des programmes thérapeutiques, rééducatifs ou éducatifs, des matériels techniques créant des usages sportifs et des institutions de la gouvernance du sport, mais aussi, dans une logique de symétrie, des acteurs humains aux rôles et compétences variées, peuvent se retrouver intéressés puis associés « dans un système d'interdépendances et éventuellement amenés à agir comme un ensemble intégré dont les forces au lieu de se neutraliser, convergent dans un même sens en s'appuyant les unes sur les autres » (Latour, 2007). Cette opération nécessite, pour pouvoir se développer et se concrétiser, une série d'étapes dont l'identification permettra de comprendre la mise en place des agencements nouveaux créés par le processus d'innovation que constitue le développement des handi-escalades. Nous reprendrons pour cela le concept de traduction (Akrich et al., 2006), permettant de définir le résultat d'une opération transformant les liens entre des activités jusque-là hétérogènes, pour leur donner une cohérence, une structure, conduisant à la constitution d'un réseau identifiable et potentiellement pérenne. Cette traduction peut présenter des formes variées, en fonction des acteurs qui vont participer à la création de ses nouveaux usages. Concernant les handi-escalades, nous verrons qu'elles sont d'abord marquées par l'apparition de porte-paroles (Akrich et al., 1988), rendant possible une action concertée entre les différents acteurs impliqués au départ, qui diffèrent en fonction des mondes dans lesquels s'inscrivent ces

pratiques sportives. Les programmes élaborés et mis en œuvre dans ce cadre, agissent alors de façon possiblement attractive ou répulsive permettant de mettre en évidence un processus d'intéressement réussi (Latour, 2007) conduisant de nouveaux acteurs à s'agréger au réseau naissant (ou au contraire à s'en éloigner) à partir d'une convergence d'intérêts. En trouvant à leur tour de l'intérêt dans la réussite de ces programmes, ceux-ci pourront alors obtenir une fonction précise, acceptable pour eux, donnant au réseau en construction les fondements de son potentiel de stabilité (Callon, 2013). C'est de leur mobilisation que dépendra par la suite la diffusion de l'innovation permettant sa possible généralisation.

Si ce cadre théorique permet alors de décrire de façon structurée les étapes constituant un « mécanisme par lequel un monde social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise » (Callon, 1986), dans un système qui s'organise, les opérations de traduction successives entre acteurs disparates peuvent cependant parfois faire tenir ensemble des programmes très différents. L'identification d'une problématisation de départ, axée sur la recherche de production de réponses à la demande de participation sociale des PSH au monde des escalades (renforcement de l'accessibilité et des pratiques inclusives), ne doit pas faire oublier que les différents acteurs intéressés à la réussite de ce projet global vont eux aussi évoluer avec celui-ci et contribuer en permanence aux redéfinitions de ses objectifs et finalités. C'est à partir de la formulation d'un problème (ex : « Comment permettre aux PSH de pratiquer elles aussi telle activité sportive ? ») que va se forger l'alliance d'acteurs humains et non humains autour d'un dénominateur commun (se situant notamment au point d'intersection possible entre les mondes du handicap et de l'escalade) par des opérations de traductions qui dessinent les programmes en cours (par exemple, pour les dirigeants d'une fédération : « Comment permettre à des PSH de gagner des médailles dans des compétitions adaptées ? »). Dans cette configuration, la mobilisation nécessaire d'alliés, destinés à agir favorablement pour la diffusion de l'innovation, conduit à une inévitable sélection à l'intérieur du premier groupe d'acteurs concernés lorsqu'il apparaît nécessaire de devoir en communiquer les intentions et attendus. Les porte-paroles explicitement ou implicitement désignés dans les premières phases de construction du processus d'innovation peuvent ainsi se voir remis en cause en raison du sentiment de trahison que leur traduction procure aux autres acteurs. Cette remise en cause, qui devient alors controversée, se révèle dans les situations où une partie des actants remettent en cause et contestent la mise en forme par d'autres acteurs de leurs propres représentations et attentes, à travers une traduction dominante dont l'aboutissement ne correspond plus à leurs visées premières (Callon, 1986). Un bon exemple de cette inévitable trahison, inhérente au

processus d'innovation, apparaîtra lorsque nous exposerons par la suite les controverses issues de la catégorisation sportive associée à la compétition handi-escalade. Pour de nombreux handi-grimpeurs enquêtés, le système de classification utilisé sera perçu comme inéquitable et excluant, alors que pour eux, il devait au départ favoriser au contraire leur participation. C'est cependant bien en nous appuyant sur l'existence même de ces tensions, qui témoignent des tentatives des différents acteurs en présence de traduire leur implication dans le réseau, que nous pourrions discerner les étapes marquantes de l'avancée du processus. Les handi-escalades deviendront des faits concrets, avec des usages bien identifiés, à partir du moment où l'ensemble de ses acteurs seront parvenus, au gré des controverses et compromis, à des formes de consensus, stabilisant de nouvelles façons de penser et d'agir (Akrich et al., 2006).

Nous garderons alors à l'esprit que le développement d'un réseau conserve en permanence une structure mouvante qui ne peut se définir comme une trame tissée de façon homogène et régulière selon un plan progressif, fait d'étapes successives et régulières. Au contraire, celles-ci peuvent se confondre, se superposer ou se prolonger durant toute l'opération (Callon, 1986). Ceci se retrouve de façon particulièrement visible dans ce contexte sociotechnique reliant les escalades aux situations de handicap, passant par l'exploration des pratiques sportives de loisir, des activités physiques adaptées et du sport de haut niveau, correspondant elles-mêmes à des réseaux différents, ayant leurs propres dynamiques et orientations. Le processus d'innovation s'incrémente en permanence de tentatives de réponse, elles-mêmes évolutives, qui le font varier au gré des entrées et sorties de ses acteurs. Ainsi, même lorsqu'il apparaît comme relativement stabilisé, le réseau constitué peut encore générer des mouvements de renégociation, voire de retour en arrière. L'approche par la traduction constitue pour cela un outil théorique d'observation et d'analyse précieux, qui permet dans le champ des APA de percevoir comment peuvent s'associer des acteurs, des enjeux et des attentes considérés au départ comme dissemblables, sur un axe de tension reliant par exemple déficience corporelle et performance sportive ou encore celui permettant d'envisager une pratique inclusive comme un marché solvable pour intéresser des fabricants ou distributeurs.

c. L'handi-escalade : une innovation sociale ?

Considérant que toute innovation est forcément sociale, car socialisée, c'est-à-dire située dans un contexte d'activités et de relations produites par des groupes humains, nous étudierons ici les réseaux constitués par la diffusion des formes et usages des handi-escalades comme une innovation ayant une finalité dite « sociale ». Elle correspond donc à une catégorie particulière de l'innovation que nous pouvons caractériser, selon la définition qu'en donne le Centre de

recherche sur les innovations sociales (Crises), comme « une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles »¹⁸⁹. En partant d'un état des lieux de besoins jugés légitimes qui apparaissent jusque-là comme peu ou pas satisfaits, l'innovation sociale se construit comme une réponse à une pression du mouvement social et participe à la transformation des rapports sociaux (Richez-Battesti et al., 2012). Inscrite dans un contexte sociosportif global, autour de ce droit d'accès aux pratiques sportives, elle peut s'observer alors comme une succession de tentatives cherchant à répondre à des sollicitations plurielles, issues de facteurs endogènes au champ des escalades, mais aussi exogènes liées au mouvement sociétal d'édification d'une société inclusive. Ces mouvements combinés peuvent parfois différer, voire s'opposer, lorsque l'on constate par exemple que, de par sa fonction normalisatrice, « l'organisation dominante du sport n'est pas favorable à des rencontres entre pratiquants très différents » (Garel, 2018).

En se destinant à des personnes dites « vulnérables », l'innovation sociale questionne les situations d'exclusions à travers la reconnaissance d'empêchements qui produisent ou conservent des freins humains et matériels réduisant ou interdisant un accès intégral aux usages sociaux. Pour des raisons parfois involontaires (par l'impensé) ou pragmatiques, afin d'obtenir une hypothétique égalité des chances, les pratiques sportives peuvent ainsi se retrouver réservées à une catégorie de personnes se constituant comme dominante ou majoritaire. Alors que « nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social » (Gardou, 2012), ces modèles d'organisation repoussent à leurs marges celles et ceux qui en sont jugés illégitimes pour cause d'inutilité ou d'inadaptation « naturelle ». L'innovation sociale se construit alors en cherchant à améliorer l'existant, c'est-à-dire les propositions et possibilités d'accès aux escalades pour les PSH, dans le but de transformer et de développer autant les personnes que les groupes, à partir des réalités contextuelles présentes. Elle revêt des formes multiples en se développant à travers une diversité de dispositifs « tantôt d'ordre procédural, tantôt d'ordre organisationnel ou institutionnel » (Cloutier, 2003). C'est par l'enrôlement progressif d'acteurs, dont les interactions issues de « la combinaison d'un usage et d'un processus collectif fondés sur l'association large des parties prenantes et leur participation » (Richez-Battesti, Petrella et Vallade, 2012) que peut émerger un « processus collectif d'apprentissage et de création de

¹⁸⁹ Crises (Centre de recherche sur les innovations sociales), 2009. *Rapport annuel des activités scientifiques 2008-2009*. Montréal : Université du Québec.

connaissances » (Cloutier, 2003). Il est alors possible de voir s'élaborer la mise en construction par arrangements sociaux inclusifs d'une finalité de cohésion sociale dont le but premier n'est pas l'investissement dans une plus-value marchande (Klein et al, 2014).

De plus, en parvenant à intégrer des acteurs participant à ces nouveaux agencements, tout au long de son processus de développement, l'innovation sociale est à même de produire des usages, bien avant d'avoir atteint sa phase de stabilisation (Besançon & Guyon, 2013). Dans ce domaine en construction des handi-escalades, cette dimension apparaît de façon significative à travers la visibilité à laquelle accèdent progressivement les handi-grimpeurs et grimpeuses en faisant usage des moyens et supports disponibles, tant dans les lieux de pratique commune, que sur le versant médiatique du sport de haut-niveau ou de l'escalade comme surpassement du handicap. Alors même que les règles ou les cadres de fonctionnement sont encore en mouvement, ces acteurs humains essentiels caractérisent la fonction nécessaire d'enrôlement et de participation dans l'innovation de ses premiers usagers. La compréhension du processus de développement de ces handi-escalades nécessite donc de prendre en considération les interactions que produisent des usages anciens déjà organisés (que ce soit dans le domaine médico-social comme dans le cadre des loisirs sportifs ou des premières rencontres compétitives) avec les traductions plus récentes issues des dynamiques institutionnelles cherchant à favoriser le sport pour tous et les pratiques sportives dites inclusives. Ces traductions et usages « historiques » conduisent à la fabrication et à la possible structuration de nouvelles innovations sociales de pratiques en mobilisant par exemple le champ de l'innovation technologique. Cette dimension apparaît de façon particulièrement éclairante dans le champ croisant pratiques physiques et sportives et situation de handicap à travers l'évolution sociotechnique de la Joëlette (Perrin et al., 2021). Ce fauteuil mono roue serait certainement resté au stade de l'invention s'il n'y avait pas eu d'innovation sociale associée, donnant à cet acteur non-humain une fonction d'intermédiaire répondant à des besoins de participation aux activités de randonnées, restés jusque-là insatisfaits.

La transformation recherchée par une innovation qui vise à répondre au besoin de participation d'un groupe social (celui des PSH), considéré comme constitué et éloigné de cette pratique sportive particulière formée par l'escalade ne peut donc pas parvenir à s'organiser de façon indépendante d'autres formes d'innovation. C'est bien en identifiant les combinaisons de relations entre l'ensemble des acteurs agissants, et les agencements qui s'organisent entre eux par diffusions successives de programmes issus d'une pluralité de traductions qu'il sera possible d'identifier l'existence d'un réseau des handi-escalades et d'étudier ses trajectoires, en

appréciant leur état de robustesse, jusqu'à sa possible stabilisation. Cette recherche est donc guidée en permanence par l'intérêt que procure le fait de ne pas isoler ce processus d'innovation sociale, émergeant des dispositifs dédiés aux handi-escalades, de tous les autres processus qui l'accompagnent et l'irriguent. Dans notre travail, nous chercherons ainsi à savoir si la possible généralisation de l'innovation sociale, répondant au départ à des finalités de réponse à des besoins non satisfaits, ira de pair avec un nécessaire processus d'institutionnalisation (Klein & Harrisson, 2007). Cette étape, qui peut caractériser la réussite d'une innovation en permettant aux acteurs économiques et sociaux, et donc par la suite à l'ensemble de la société, de s'en emparer pour résoudre une problématique sociale, constituera possiblement pour notre approche sociotechnique, un marqueur du processus d'élargissement/généralisation.

Pour cela, nous nous appuyerons sur une grille d'analyse mettant en évidence quatre temps marquants du processus de sportivisation des activités physiques et sportives adaptées. En effet, les dynamiques caractéristiques qui tendent à centrer les usages sur la recherche d'une rationalisation des productions corporelles et de la mesure des performances au détriment d'autres formes de pratiques (Camy, 1981) se traduisent également dans le domaine des pratiques sportives dédiées et organisées pour les PSH. Nous chercherons donc à repérer dans les différents programmes d'handi-escalades mis en évidence les indicateurs témoignant : d'une pédagogisation de l'activité à des fins éducatives (et corolairement rééducatives), d'un processus de normalisation-rationalisation (dans lequel l'handi-escalade se perçoit et s'évalue au regard du modèle dominant adossé au niveau de performance réalisé par les personnes dites valides), d'une inscription dans une dynamique d'institutionnalisation nationale, voire internationale, rejoignant celle générale du mouvement handisportif (Ruffié & Ferez, 2013) et enfin d'un phénomène de marchandisation qui ferait des handi-grimpeurs de consommateurs parmi d'autres dans un secteur sportif en pleine expansion commerciale. Ces trois axes nous serviront alors de support d'analyse nous permettant de croiser et de comparer les acteurs et mouvements identifiés sur chacun de nos terrains d'enquête.

2. L'approche sociotechnique de l'innovation : des acteurs non-humains aux acteurs intermédiaires

Si le développement des handi-escalades va être appréhendé comme une innovation sociale, c'est bien en nous appuyant sur le cadre de l'analyse sociotechnique que nous allons décrire ses formes et trajectoires contrastées. Nous avons précédemment cadré quelques principes de ce

type de description (dimension réticulaire, collective et processuelle de l'innovation, mécanisme symétrique d'association/dissociation par intéressement et enrôlement). Il reste néanmoins à revenir sur la place et le rôle d'acteurs particuliers (non humain, intermédiaire) dans cette perspective théorique.

a. Des acteurs au cœur des dynamiques de réseaux

Faire le choix d'observer le développement d'une pratique sportive comme résultant d'une innovation ne peut donc pas se cantonner à l'étude de la diffusion de procédés techniques ou technologiques, mais nécessite, de façon plus élargie, de procéder à une identification de l'ensemble des acteurs concernés. C'est à partir de ce recensement, en cherchant à le rendre le plus exhaustif possible, qu'il sera alors possible de rendre compte de la façon dont elle se transforme à chaque étape en étant réappropriée dans différentes sphères d'exercice. Cette mise en lumière de ses phases d'accélération et d'appropriation sera tout aussi éclairante que celle des obstacles freinant ou interrompant sa diffusion (Gobbé & Soulé, 2020). Mobiliser la théorie de l'acteur réseau implique de mettre en évidence les cadres et dynamiques reliant des acteurs humains et non-humains dont les effets sur les orientations prises par l'innovation ne sont pas par avance déterminables. Les orientations et évolutions du processus de construction sociotechnique des handi-escalades se structurent par les apports successifs de ces différents acteurs, qui participent tous à la création d'agencements pouvant ou non aboutir au succès de l'innovation. C'est dans ce vaste réseau regroupant usagers et promoteurs, matériels techniques, règles sportives ou lieux de pratiques, que se créent des dispositifs nouveaux issus d'opérations de traduction (Callon, 1986), autour de choix et représentations de ce que peuvent être des pratiques d'escalades s'adressant à des PSH.

Décrire les trajectoires sociotechniques des handi-escalades, c'est rendre compte des entrées et sorties d'acteurs de réseaux qui se reconfigurent à chaque fois. Il conviendra donc d'identifier et d'étudier les acteurs à l'œuvre aujourd'hui, qu'ils soient humains ou non-humains, sans leur attribuer de valeurs et d'importances *a priori*, selon un principe de symétrie conduisant à donner corps de façon plus globale à la description d'une réalité sociale (Rech & Paget, 2017). Dans notre approche sociotechnique, qui se définit par une intrication permanente du social et du technique, les non-humains sont clairement considérés comme des acteurs du réseau dans lequel ils entrent et sortent, en contribuant au renforcement ou à l'affaiblissement de l'innovation. A ce titre, ils agissent sur les autres acteurs, y compris humains, par un entrelacement dynamique de leurs pouvoirs d'agentivité (Laplante, 2021). La prise en compte de cette catégorie d'acteurs que constituent les non-humains, apparaît alors indispensable pour construire une approche

globale du processus d'innovation. Porter sur eux notre regard, avec une considération égales à celle des humains, permet d'explorer de façon équivalente l'influence et les impacts possibles qu'ils vont eux aussi avoir sur l'évolution du réseau, en participant pleinement à l'action collective inhérente au processus.

Considérer que les dimensions sociales et matérielles, à partir desquelles peut émerger et se développer l'innovation, sont indissociables implique donc de concevoir les éléments non humains qui y figurent (objets techniques, dispositifs, règles et cadres de pratique) comme étant des acteurs de l'innovation à part entière. Leur « agentivité », c'est-à-dire leur capacité à agir sur les actions humaines en les transformant (Latour, 2007), dépendra d'un contexte social et technique, plus ou moins facilitant, permettant à ces acteurs inanimés d'interagir avec des usages. Leur capacité « d'affordance », c'est-à-dire à pouvoir générer des possibilités d'actions, leur donne une valeur qui sera réactualisée par les utilisations qu'en fait chaque acteur « lorsqu'il mobilise ses compétences pour interagir concrètement avec l'objet afin de réaliser un programme d'action » (Marion, 2017). Dans cet échange, les acteurs humains et non humains interagissent en se donnant réciproquement de nouvelles capacités et de nouvelles identités. Ainsi, un panneau de SAE présentant une inclinaison positive développé pour des grimpeurs « valides » débutant peut se transformer en surface « adaptée », permettant d'offrir à des PSH des zones d'escalades favorables. Par cette nouvelle fonction, la zone d'escalade peut alors devenir un espace de transformation de ces personnes en leur permettant de devenir handi-grimpeurs par l'usage de voies favorables à une ascension jusqu'au sommet du mur, conformément aux pratiques légitimes.

Tout au long de ce travail, nous garderons à l'esprit que l'agentivité de ces acteurs non-humains peut être relativisée en raison de sa différence. Elle reste en effet toujours liée aux actions initiales d'acteurs humains, qui ont pu créer et introduire ces non-humains dans le réseau. Il existe un assemblage d'entrelacements successifs amenant le travail humain à produire avec une intentionnalité un objet qui permettra ensuite à l'action humaine d'exister. Nous pouvons ainsi repérer que, dans le monde des escalades, c'est d'abord le travail des équipiers et ouvriers de voies qui permet ensuite la création d'un support de grimpe inédit dont la présence intentionnelle rendra possible l'expression de nouveaux gestes moteurs.

Du côté des acteurs humains, on pense bien évidemment en premier lieu aux personnes en situation de handicap concernées, qu'elles soient novices ou devenues expertes de l'activité sportive (faisant ainsi exister l'élargissement des usages), mais aussi à leurs familles et proches.

Il y a aussi la nébuleuse des acteurs intéressés à l'utilisation ou la promotion de l'handi-escalade : les différents cadres et professionnels de l'escalade impliqués initialement ou progressivement dans le processus (à travers les clubs ou les fédérations), les professionnels des établissements médico-sociaux, les managers et salariés des SAE marchandes, mais aussi les financeurs, les fabricants de matériels techniques, les journalistes ou les spectateurs (en compétitions, mais aussi sur les scènes que sont les possibles espaces partagés). Mais considérer alors que la structuration du réseau ne serait le fruit que des conséquences d'une suite de relations et d'engagements humains serait faire fausse route. De nombreux acteurs non humains peuvent avoir un rôle essentiel dans le destin des processus que nous étudions. Il y a les « entités » collectives que sont les organisations et les acteurs institutionnels (clubs, fédérations, structures de gouvernance du sport...), les EMS ou des entreprises (gestionnaire SAE, fabricant). Mais à côté de ces structures, on peut dénombrer de nombreuses autres sortes de non humain dont nous verrons que certains sont particulièrement déterminants : espaces et supports de pratique devenus centraux (les SAE *indoor*, les sites naturels), les objets et les équipements (les prises d'escalade, les matériels de sécurité normés) tout autant que des inventions technologiques spécifiquement dédiées à l'handi-escalade (prothèses de grimpe ou prises spécialisées par exemple), les lois, les normes et les règlements... Si les non-humains n'agissent pas de la même façon et au même titre que certains acteurs humains (Quéré, 1989), ils participent cependant à la transformation des usages (capacité à les orienter et les canaliser) et aux transformations du réseau (freins ou facilitation de certains liens), l'action se déplaçant en « zigzaguant des humains aux non-humains » (Akrich et al., 2006).

Dans le domaine des handi-escalades, certains de ces acteurs participent à la transformation de l'environnement en le rendant variablement plus accessible ou plus distant aux PSH. En cela, ils déterminent et concrétisent possiblement une nouvelle forme d'adaptation rejoignant ainsi une dimension déjà très présente au sein des escalades où l'on a vu des assemblages humains-non humains faciliter, freiner ou orienter le développement de la pratique¹⁹⁰. Mais en concernant les situations de handicap, ces acteurs déplacent l'adaptation sur un nouvel espace via un nouveau réseau, en la traitant non plus sous l'angle unique d'un style de pratique, mais en introduisant un nouveau programme avec la notion de compensation liée aux valeurs

¹⁹⁰ On peut penser aux relations grimpeur-point d'ancrage (piton, broche, goujon) décrites dans le premier chapitre qui ont scandé les transformations de l'escalade : mutation de point de progression en point d'assurage, multiplication et normalisation des équipements à demeure (favorisant le plaisir du geste et la sportivisation sécurisée), tracé des cheminements de progression... Cet exemple permet de souligner combien les propriétés des acteurs (humains ou non) ne sont pas déterminées par essence, mais se redéfinissent en fonction des reconfigurations.

d'accessibilité et d'équité. Le réseau se déploie et se modifie donc à partir des interactions entre l'ensemble de ces actants, « dont les intérêts/contraintes et les propriétés se redéfinissent en fonction du contexte et des usages concrets, pour déboucher sur de nouveaux agencements » (Gobbé & Soulé, 2020). Tenter d'essayer de comprendre et de mettre en forme les dynamiques du contexte dans lequel se construisent et se développent les handi-escalades, passe donc par une analyse de l'ensemble des actants présents dans ses différents champs en identifiant ce qui les motive et les relie au réseau, à partir de leurs implications et intérêts particuliers. Les changements et évolutions observées dans les différentes traductions issues de ces interdépendances révéleront alors des tentatives de réponse à des problématiques et intérêts individuels autant que collectifs.

b. Humains et non-humains, au cœur des interactions

Dans ces agencements, nous pourrions utilement chercher à repérer les fonctions particulières de certains acteurs de l'innovation : celle de l'objet intermédiaire (Vinck, 2009) et celle de l'innovateur-utilisateur (Akrich et al., 2006). Dans le processus d'innovation, ce qui était pensé, conçu et développé au départ pour un usage particulier, pourra également se transformer à chaque étape d'une nouvelle traduction, signifiant par cela l'interaction entre les utilisateurs et les conditions sociotechniques de leur usage. En continuant donc à exister par eux même, au-delà de leur circulation entre les acteurs, ces « objets intermédiaires » ne sont pas « une pure et simple construction sociale » (Vinck, 2009). Leur matérialité, qui dépasse alors les intentions initiales de leurs inventeurs par l'ajout de nouvelles intentions issues de l'appropriation par de nouveaux acteurs, crée un effet de transformation, ou de déplacement, ne pouvant être ni prédéfini ni contrôlable. Ces objets, ne sont cependant pas à considérer comme des liens formant des ponts qui permettraient de relier deux mondes jusque-là distincts, comme si une prothèse d'escalade permettait à elle seule, par elle-même, de relier une situation de handicap à une pratique sportive. Au contraire, par sa présence active, l'objet devenu médiateur « construit des mondes en essayant de les mettre en rapport » (Hennion, 2015). Ils forment de façon continue, par diffusion contagieuse, de nouveaux espaces de possibilités issus des agencements inédits qu'ils provoquent et autorisent. Ce sont ces nouveaux dispositifs qui permettent alors que s'expriment de nouvelles identités, singulières pour le sportif en situation de handicap et collectives pour les handi-grimpeurs, ne se réduisant plus à celles issues de catégories sociales prédéfinies. En étudiant cette contribution que vont avoir les objets vis-à-vis des usages concrets des handi-escalades, il devient possible de rendre compte de leur rôle d'acteurs, ne se situant donc pas dans une fonction passive s'opposant à celle du sujet actif. Le

sens et la valeur qu'ils concourent à créer proviennent de l'usage qui peut en être fait et de leur contribution « à une pratique ou à la réalisation d'un projet » (Marion, 2017). Certains de ces objets ou dispositifs matériels peuvent de fait devenir des acteurs centraux, en établissant des liens d'attachements essentiels au sein d'un réseau. On pensera par exemple à la fonction qu'occupe le Grigri¹⁹¹ dans la sécurisation et le confort de l'assurage autant pour les débutants en moulinette que pour le travail des voies de haut-niveau. Ainsi des objets matériels, catégorie dans laquelle nous regrouperons également des lieux (comme les salles d'escalades), ou des dispositifs (comme les compétitions) peuvent parfois devenir porteurs d'intentions servant de liens entre les alliés. Mais de façon inverse, certains aménagements par exemple peuvent au contraire devenir des repoussoirs pour une participation des PSH, comme le montrent les choix faits dans les salles de bloc, principalement en raison des risques de chutes non protégées (dispositifs sur lesquels nous reviendrons en détail dans la Partie II).

L'exemple de l'escalade a permis de démontrer l'importance de l'accumulation de transformations techniques et d'inventions technologiques, à la fois conçues et utilisées par les réseaux d'utilisateurs, pour favoriser l'émergence puis la stabilisation de l'escalade « libre ». La présence de ces objets intermédiaires apparaît en effet centrale dans les transformations successives des règles et usages de cette pratique lorsque celle-ci, en quittant le modèle de l'alpinisme, s'est engagée sur la voie de la sportivisation. Les séquences sociales ponctuant l'apparition et la diffusion de ces innovations, sont possibles grâce à la présence d'innovateurs-utilisateurs dont l'implication dans le monde des escalades a permis de relier ses différentes dimensions et espaces d'activités comme nous avons pu le voir dans notre premier chapitre. Leur connaissance des modalités et définitions des règles du jeu et leur implication dans l'exploration des possibilités nouvelles d'une escalade « libérée », a permis à ces redéfinitions de la pratique de s'imposer, depuis le simple loisir sportif jusqu'au haut-niveau institutionnalisé. Nous retiendrons particulièrement comme objets intermédiaires, l'usage généralisé de dispositifs liés à la protection des corps (boudriers ergonomiques et cordes dynamiques par exemple) associés à une volonté de réduction des risques liés aux chutes (systèmes d'assurage dédiés et banalisation de la « moulinette »¹⁹²) au sein d'espaces de

¹⁹¹ Dispositif d'assurage à freinage mécanique assisté, développé par la société Petzl depuis 1991. Il permet de pallier un éventuel défaut d'assurage par une fonction de blocage automatique de la corde, mais nécessite un apprentissage spécifique pour sa manipulation.

¹⁹² Procédé d'assurage consistant à assurer depuis le sol à partir d'une corde disposée à l'avance dans un point d'ancrage situé en haut de la voie. Cette disposition permet un assurage presque à corde tendue, réduisant voir annulant, la distance de chute. Il s'oppose à l'escalade dite « en tête », qui nécessite d'assurer sa protection en positionnant la corde dans des points de renvoi successifs répartis le long de la voie gravie, et représente la pratique plus « légitime ».

pratiques se diversifiant (du bloc à la vitesse, sur rocher ou surfaces artificielles) pour des pratiquants aux attentes et motivations au départ hétérogènes. Dans cette configuration, la présence d'objets techniques révèle l'existence d'inventeurs impliqués, puis d'utilisateurs pionniers et enfin usagers ordinaires selon un processus commun à bon nombre d'activités sportives *outdoor*, pour lequel l'usage et les utilisateurs deviennent centraux, au sein d'un processus collectif (Vignal et al., 2017). Nous chercherons alors à voir si le processus de diffusion des handi-escalades s'inscrit aujourd'hui dans des dynamiques similaires.

Conclusion intermédiaire

L'ambition de cette recherche est donc d'appliquer cette grille de lecture à une innovation dite sociale, ce qui constitue un axe de travail encore peu mobilisé dans les travaux académiques sur le handicap (Perrin et al., 2021). Il nous appartiendra alors de comprendre si le processus de développement de cette innovation aboutit ou non à des transformations et évolutions sociales, par une institutionnalisation et une généralisation aboutie (Klein & Harrisson, 2007). L'apport constitué par l'analyse sociotechnique comme cadre théorique va déterminer une démarche de recherche et des choix méthodologiques amenant la possibilité de procéder à une description diachronique (processus) et morphologique (état lors de certaines étapes) du réseau. En permettant de guider notre regard, il nous indique les principaux indicateurs à privilégier, pour parvenir à décrire les trajectoires des principaux réseaux d'handi-escalades et d'en apprécier l'état de déploiement et de robustesse. En étudiant l'émergence de formes plurielles de ces pratiques sportives, ce travail de recherche considère que l'appropriation par les personnes en situation de handicap de nouveaux espaces et des pratiques actuelles d'escalade constitue un processus d'innovation sociale sous-tendu par un entrelacs d'acteurs humains et non-humains qu'il faudra démêler.

Dans ce monde des escalades, où s'insèrent progressivement les handi-escalades, les articulations des interdépendances entre ses acteurs, qu'ils soient humains ou non humains, apparaissent comme autant de charnières créant des possibilités d'ouverture ou de fermeture de ses réseaux. Il est intéressant d'observer que le développement de l'escalade, que Madeleine Akrich a considéré comme « fulgurant » au moment de l'invention du style « libre », lui a justement servi de support pour illustrer son chapitre sur : « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation » (Akrich, 2006). Nous nous attacherons alors à repérer l'émergence d'un réseau sociotechnique à travers des moments clefs, constituant autant d'outils permettant de suivre et d'analyser le cheminement de sa construction puis de son éventuelle stabilisation (Callon, 2013). De ce processus, à l'issue encore incertaine, vont émerger des séquences sociales qui témoignent des premières appropriations, indicateurs d'une possible généralisation, mais aussi des effets de fragilisation de certaines de ses branches, qui pourront se rétracter ou se séparer, au gré des effets contingents du processus. L'approche par la traduction constitue un outil théorique d'observation et d'analyse précieux, qui permet de percevoir comment peuvent s'associer des enjeux et attentes considérées au départ comme dissemblables. De même, la présence d'indicateurs d'une innovation par retraits pourra soutenir l'analyse des controverses

concernant les catégories handi-sportives. En effet, en se réduisant aux déficiences visuelles et motrices dans le format institutionnel, elles ne déclinent pas la diversité des contextes bio-psycho-sociaux conduisant aux situations de handicap (troubles cognitifs et psychiques, polyhandicaps, pathologies lourdes), en excluant de fait par exemple les personnes rattachées au monde des ESMS.

En décrivant les étapes de construction d'un processus d'innovation à long terme, la présence de nouveaux agencements conduisant à une étendue et une diversification pourra constituer un marqueur de son avancée jusqu'à un possible point de stabilisation. Hors de tout modèle de développement, le destin des réseaux qui le composent restera attaché à l'étendue et la solidité des liens qui le construisent, sans qu'il soit possible d'en prévoir une trajectoire future en raison des effets de contingences imprévisibles du processus d'innovation (Gaglio, 2011). En nous attachant à repérer dans ces trajectoires les indicateurs de possibles phénomènes de sportivisation d'une activité sportive adaptée passant par des phases de normalisation-rationalisation, d'institutionnalisation et de marchandisation, il sera alors possible de caractériser les formes à l'œuvre dans le développement des pratiques handi-escalades investiguées. Plus encore, nous pourrons chercher à voir si les programmes issus des différentes traductions actuellement à l'œuvre s'inscrivent dans des orientations déjà éprouvées par le sport handi, ou si l'activité escalade, au regard de sa propre dynamique décrite dans notre 1^{er} chapitre, suscite des formes nouvelles et originales de réponses aux besoins de participation des PSH.

Pour parvenir à cela, nous avons défini un cadre méthodologique correspondant le mieux à nos intentions de recherche, construites dans le cadre théorique de l'analyse sociotechnique, en s'appuyant à la fois sur les ressources d'un terrain porteur évoqué précédemment, mais aussi sur nos propres expériences dans les domaines des escalades et des situations de handicap.

B. Définir un périmètre de recherche

Pour mener à bien cette recherche, le choix a été fait de se centrer sur un terrain circonscrit, de faible envergure territoriale, mais particulièrement dynamique pour le monde des escalades et souvent précurseur en ce qui concerne les handi-escalades. Il s'est ainsi défini à partir du territoire lyonnais, espace géographique et humain particulièrement riche en raison de l'importance de la culture escalade présente, au sein de laquelle nous avons pu construire de solides réseaux. Il se caractérise par la présence d'une grande densité d'acteurs humains et non-humains liés aux innovations de l'escalade en général, mais aussi par son rôle important dans l'émergence et invention des handi-escalade. Dans cette effervescence et épaisseur historique, peut émerger une densité de réseaux qui donnera sens à notre analyse théorique.

En utilisant une approche de type « *follow the thing, follow the people* » selon la stratégie multisituée proposée par G. Marcus, nous nous sommes attachés à suivre sur plusieurs sites en parallèle des acteurs dont les actions et usages se déployaient dans l'espace (parfois au-delà du territoire rhônalpin), certains apparaissaient progressivement liés sans qu'il soit forcément possible de le savoir au départ (Marcus, 1995). Suivre les dispositifs existants se rapportant tous à l'handi-escalade, a permis de ne pas rester concentré sur d'unique acteurs humains, mais de prendre en compte également les non-humains participant également au processus. En misant sur le temps long d'une observation multi-sites, nous avons pu définir un espace large constitué par les relations créées et entretenues par l'ensemble de ces acteurs. Il est alors apparu nécessaire d'intégrer à notre travail la prise en compte des transitions entre ces différents sites comme un « matériau en soi » permettant la comparaison et l'analyse des données recueillies (Debonneville, 2017).

1. Le territoire lyonnais

Nous procéderons donc à une description des dynamiques issues d'un espace de départ délimité, mais se déployant dans l'espace et le temps au fur et à mesure de la recherche. Cette démarche nous a amenés à circuler bien au-delà de l'espace lyonnais, en suivant le déploiement des choses et les gens, à partir de ce point de départ. De même, des terrains perçus dans un premier temps comme éloignés de ce barycentre de recherche se sont insérés dans cet espace de relations et d'interdépendances au cours de ces années d'enquête. Une des contraintes fortes de cette méthodologie de recherche aura donc été de devoir s'adapter sans cesse à un terrain en mouvement, au sein duquel le chercheur est lui-même embarqué. Un des enjeux important pour

lui fut donc de parvenir à suivre de façon efficace un processus en train de se faire et dont les développements et l'issue restent encore largement inconnus.

Autour de la métropole de Lyon, l'accélération des pratiques de grimpe est particulièrement remarquable ces dix dernières années avec la rénovation et l'extension des SAE municipales, de plus en plus gérées par des clubs, et l'ouverture accélérée de plusieurs salles privées marchandes. Ce contexte particulièrement porteur irrigue et accélère la mutation de cette pratique sportive. Une psychomotricienne, travaillant pour une association d'adultes déficients visuels, nous dira : « Quand je suis arrivée à Lyon pour ce poste, j'ai découvert qu'ici tout le monde faisait de l'escalade, c'était l'activité phare. Alors ça m'a paru normal de m'y mettre avec les patients »¹⁹³. Cette représentation témoigne de la diffusion en cours de généralisation d'une pratique sportive tendant à devenir un loisir classique de la culture urbaine, pour les jeunes actifs des catégories sociales favorisées. L'espace lyonnais des escalades est marqué par la présence de trois acteurs majeurs, dont les champs d'intervention et les trajectoires se sont entrecroisés pour former un réseau particulièrement solide et actif : la présence d'un haut-niveau de pratique sportive, d'un réseau dense de SAE urbaines modernes et d'un maillage important de clubs fédéraux, auquel il convient d'ajouter quelques SNE de proximité qui, bien que d'envergures limitées, s'avèrent très fréquentées. Ces acteurs non humains agissant comme des vecteurs de dynamisme et de développement de ce réseau local, dont les ramifications s'étendent largement au niveau national. Sur ce territoire, comme dans d'autres endroits en France, grimper n'apparaît plus comme une activité exceptionnelle restreinte à des sites naturels lointains et nécessitant la maîtrise de savoir-faire techniques importants, mais devient un loisir sportif d'apparence accessible et ouvert. Nous reviendrons en détail sur cet indicateur important lors de la présentation de nos résultats.

a. Un ancrage de la culture grimpe à Lyon

Alors que les premiers formats compétitifs ont rapidement montré leurs limites (risques d'annulation liés aux aléas climatiques et problématiques de l'accueil du public en site naturel plus enjeu de l'ouverture de voies inédites sur des falaises préexistantes)¹⁹⁴, une première coupe du monde est alors organisée en intérieur sur le mur d'un gymnase municipal de Vaulx-en-

¹⁹³ Entretien du 15/05/19.

¹⁹⁴ Une première expérience de compétition sur mur artificiel extérieur a été organisée à Yalta (URSS) en 1981, puis des éditions seront organisées en plein air sur la falaise de Bardonecchia (Italie), remportée en 1985 par la Française Catherine Destivelle et en 1986, cette compétition connaît un succès médiatique important (plusieurs milliers de spectateurs et retransmissions télévisées) avec la victoire de Patrick Edlinger et à nouveau celle de Catherine Destivelle.

Velin (69), commune de la banlieue lyonnaise, le 23 mars 1986. Cet évènement, décrit par la presse comme « un point de non-retour »¹⁹⁵ dans l'histoire de cette jeune discipline sportive. Les conséquences de cet agencement inédit d'une compétition, à nouveau remportée par deux Français : Jacky Godoffe et la Lyonnaise Isabelle Patissier, vont impacter durablement le réseau lyonnais des escalades. On retiendra particulièrement qu'à la suite de cette expérience sportive, le Centre Pilote d'Escalade et d'Alpinisme (CPEA) de Vaulx-en-Velin sera créé en 1987, autour d'une emblématique SAE (inaugurée en 1990), implantée sur le fronton d'un immeuble sur une hauteur de 47m. Nous reviendrons par la suite sur l'agentivité de cet acteur non humain, qui a jouera également un rôle déterminant dans le réseau des handi-escalades. Dans une perspective de reconstitution artificielle des surfaces naturelles, plusieurs structures urbaines grimposables seront alors construites également en extérieur, avec des surfaces à base de béton voilée associant des reliefs imitant le rocher et des inserts pour prises artificielles amovibles¹⁹⁶. Ces nouveaux espaces vont répondre aux besoins des grimpeuses et grimpeurs locaux qui cherchent à s'entraîner selon les principes de l'escalade moderne, et ne bénéficient que de très peu de falaises de proximité équipées. Ils vont constituer rapidement des points de rencontre et de confrontation, favorisant l'émergence d'une pratique de performance, inscrite dans la culture locale et utilisant au mieux la diversité des supports possibles.

Le territoire lyonnais compte rapidement des grimpeurs et grimpeuses performants, dont les pratiques s'étendent de l'alpinisme engagé à l'équipement de nouvelles falaises propices à la performance¹⁹⁷. La multiplication de ces nouveaux sites va permettre une augmentation rapide du niveau de réalisation par une émulation que soutiennent les possibilités d'entraînements collectifs amenant de nombreux jeunes locaux à accéder rapidement au haut-niveau de l'escalade sportive¹⁹⁸. Sur un territoire urbain qui ne possédait ni les espaces de pratique traditionnels de l'alpinisme (comme Grenoble), ni de falaises d'intérêt majeur (comme Marseille avec les Calanques) ou de site de bloc (comme Fontainebleau pour Paris) s'est pourtant développée une culture grimpe qui s'est rapidement pérennisée. La construction de

¹⁹⁵ TARRAGO Llibert. 1986. « Le premier opéra vertical de Vaulx-en-Velin », journal *Le Monde* du 26/03/1986. https://www.lemonde.fr/archives/article/1986/03/26/le-premier-opera-vertical-de-vaulx-en-velin_2921940_1819218.html. Site consulté le 19/01/21.

¹⁹⁶ On citera par exemple le « mur de Gerland » (situé aux abords du stade), celui de commune de La Mulatière, ou celui du parc de la Commune de Paris à Villeurbanne, venant prendre la suite des usages des grimpeurs locaux utilisant de façon libre les murs de soutènement des quais du Rhône.

¹⁹⁷ Un témoignage des activités de cette « bande des Lyonnais », dont plusieurs acteurs sont morts en montagne, peut se percevoir dans l'impressionnante carrière d'équipier de Bruno Fara, une figure renommée, qui, avant de développer de nombreuses falaises de l'Ain et d'ailleurs, participa à la première compétition de Vaulx-en-Velin.

¹⁹⁸ On citera en exemple la carrière de Marc Ivorra qui après un parcours en coupe du Monde, et des réalisations de haut-niveau en falaise, construira la première salle privée de Lyon en 1995, ou celle de Chloé Minoret championne d'Europe en 2002.

nombreuses SAE dans les gymnases des écoles, collèges et lycées au cours de la décennie 90, va par ailleurs contribuer à diffuser cette activité sportive dans un contexte de pratique scolaire et universitaire ordinaire. Des cohortes massives d'élèves, auront donc l'occasion, au cours de leur scolarité de découvrir et de pratiquer l'escalade, en prolongeant parfois avec les associations sportives d'établissement, sur des supports de pratique élaborés, permettant l'acquisition d'une expertise importante. Parmi eux, les élèves en situation de handicap vont donc avoir également potentiellement accès à cette nouvelle visibilité scolaire de l'escalade.

Un indicateur confirmant l'existence d'un point névralgique d'une culture grimpe sur le territoire lyonnais, peut être perçu par le choix de situer à Villeurbanne (69) le premier salon entièrement dédié à l'escalade¹⁹⁹. Cet évènement, unique et inédit en France comme en Europe, a cherché à rassembler le plus large panel d'acteurs de la discipline : fabricants, professionnels et milieu associatif, en s'appuyant sur de nombreuses ressources locales. Le second indicateur, de cette présence marquée des cultures de l'escalade, est constitué par la très forte dynamique fédérale présente sur le territoire lyonnais. C'est en effet le Comité Territoriale FFME du Rhône et de la métropole de Lyon qui compte actuellement le plus de licenciés en France (et dont l'augmentation des effectifs suit la trajectoire constatée au niveau national) :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Licenciés	4634	5004	5340	5539	5790

(Source : CT 69 FFME)²⁰⁰.

Répartis dans plus de 46 clubs et structures, 50% de ces licenciés ont entre 10 et 25 ans, 30% entre 26 et 45 ans et 20% ont plus de 46 ans, avec une répartition hommes-femmes proche de la parité (53-47)²⁰¹. Parmi l'ensemble des pratiques sportives fédérales²⁰², ces licenciés sont très majoritairement orientés vers l'escalade, avec une pratique principale axée en priorité sur SAE puis en activité secondaire sur SNE, de façon identique à l'orientation générale des pratiques au niveau national (95% font de l'escalade, dont 85% en SAE et 10% en SNE)²⁰³. Il est important de noter que le circuit de compétition y est particulièrement développé avec la

¹⁹⁹ La première édition, organisée du 15 au 17 novembre 2019, a rassemblé 4526 visiteurs et 104 exposants de 11 pays, autour de 15 conférences, 9 tables-rondes et 4 ateliers publics. La deuxième édition a s'est tenue en 2021. <https://www.salon-escalade.com/>, site consulté le 19/01/2021.

²⁰⁰ FFME 69 – Comité du Rhône. <https://www.ffme69.fr/>

²⁰¹ Chiffres donnés lors de l'assemblée générale du CT 69, le 17/01/2020

²⁰² La FFME assure la promotion et le développement en France de six activités sportives : l'escalade, l'alpinisme, le canyoning, la randonnée montagne, la raquette à neige et le ski-alpinisme.

²⁰³ *Enquête 2020 auprès des licenciés au sujet de leurs pratiques, motivations et relations aux institutions fédérales*. FFME, 2020. Disponible sur : <https://www.ffme.fr/ffme/la-federation/> Site consulté le 26/01/2021.

présence de 3 dispositifs en parallèle : un *Contest Tour* réservé aux débutants et décrit par les organisateurs comme « convivial et festif » ; une *Coupe du Rhône et de la Métropole de Lyon*, avec des épreuves de bloc et de difficulté et un classement des clubs ; enfin un *Championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon*, première étape du circuit de compétitions officielles en bloc, difficulté, vitesse et combiné (avant les championnats régionaux, nationaux et internationaux) et comptant pour le classement national²⁰⁴. On notera que toutes les épreuves de difficulté sont annoncées comme étant « ouvertes aux catégories handi-escalade ». L'organisation et les activités du Comité sont ainsi massivement tournées vers la compétition, à travers une multiplicité d'épreuves, dont l'importance en nombre d'événements et de participant est unique en France (Le championnat du Rhône peut y réunir autant, voire plus de participants, que la plupart des championnats régionaux ailleurs en France)²⁰⁵.

D'autres espaces, qui ne sont pas au cœur de notre recherche, sont cependant également présents dans le monde des handi-escalades, Parmi les institutionnels, on peut citer notamment la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (FFCAM) qui ne participe pas directement au circuit de compétition mais peut proposer des activités d'escalade à des PSH, par l'intermédiaire de ses nombreux clubs, ou encore l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) qui accueille des élèves en situation de handicap et organise également des championnats. De plus, l'organisation de pratiques libres sans recours directes aux fédérations, sur lesquelles nous reviendrons par la suite, contribuent également à la constitution d'un espace des handi-escalades diversifié.

b. Un territoire marqué par l'indoorisation

L'espace des escalades qui s'est constitué dans le territoire lyonnais est marqué par la présence d'une forte densité de SAE dont le caractère précurseur a été perceptible dès les années 90. Alors que les premiers murs urbains en plein air montrent des signes de vieillissement et une inadaptation aux besoins des nouvelles générations de grimpeurs, une première salle privée ouvre à Villeurbanne (69) en septembre 1995. Baptisée *M'roc* par son créateur (Marc Ivorra), ce nouvel espace de pratique débute sur un modèle original qui se situe à la frontière de l'associatif-participatif (à partir d'un groupe d'experts qui s'entraînait déjà sur un mur privé

²⁰⁴ Source : FFME 69 - Comité du Rhône. <https://www.ffme69.fr/competition/departementales-et-metropolitaines/> Site consulté le 26/01/2021.

²⁰⁵ En 2019, pour les catégories H et F de minimes à vétérans, on relève 174 participants classés au championnat du Rhône, alors que par exemple les championnats régionaux d'Occitanie en rassemblent : 106, ceux de Normandie : 179 et ceux de la région Aura : 374.

autogéré) et du marchand (en vendant des tickets et cartes d'entrée). Construit autour d'un nouveau support constitué par « pan d'escalade »²⁰⁶, ce lieu innovant participe à une mise en réseau de nouveaux acteurs qui rassemble l'associatif, le haut-niveau et les pratiques individuelles, en jouant le rôle de terrain d'invention, de création de liens et d' enrôlement de nouveaux publics²⁰⁷. Ce modèle, inspiré de ce qui se faisait alors aux USA ou en Belgique, préfigure en France l'apparition des salles marchandes qui en reprendront rapidement par la suite une partie des codes et dispositifs. En 1997, se construit à Lyon, une première salle marchande de voies à cordes Mur-Mur (longtemps considérée comme la plus grande de France) devenue plus tard Le Mur de Lyon, puis enfin la maison mère du groupe *Climb-Up* sous l'appellation *Climb-Up Gerland*²⁰⁸. Depuis, entre 2015 et 2020, de nouvelles salles privées se sont ouvertes de façon extrêmement rapide, et parfois concurrentielle, sur un territoire commercialement porteur : forte densité d'habitants, présence importante d'une population possédant des ressources socio-économiques élevées et ancrage stabilisé de la culture escalade, qui permet de concevoir des plans de développements basés sur un modèle de massification.

Ces salles de blocs *indoor* fonctionnent sur un modèle d'affaire actuellement dominant (associant l'escalade de bloc à un restaurant-bar), les salles de voies combinent des pratiques mixtes (en ajoutant également des zones de blocs, de pan ou des espaces dédiés spécifiquement aux enfants). De nouveaux espaces sont également en cours d'apparition, qui s'orientent sur des activités ludiques de verticalité (à l'image de la salle marchande ouverte fin 2021 au centre-ville de Lyon).

²⁰⁶ Le « pan » est constitué d'une suite de panneaux de bois, aux orientations variées, sur lesquels est disposé de façon régulière un maximum de prises permettant de créer une variété infinie de mouvements, blocs ou circuits, selon l'inspiration ou les besoins des usagers. Les itinéraires sont alors repérés par des étiquettes ou simplement mémorisés et transmis oralement.

²⁰⁷ « Il était une fois M'Roc », film de Batien DeLattre, 2015. https://www.youtube.com/watch?v=-v9Or_yZ8zg; Visionné le 26/01/2021

²⁰⁸ Fondé par François Petit (ex-champion du Monde ayant fait partie des grimpeurs lyonnais lors de ses études supérieures), le groupe Climb up possède 27 salles en France en 2021 et annonce son objectif d'en ouvrir 100 en 2025. <https://www.climb-up.fr/> Site actualisé le 24/01/2022.

Historique de l'implantation des salles marchandes sur le territoire lyonnais :

	Salle de Bloc	Salle de corde et bloc
1995	M'Roc, <i>Villeurbanne (ferme en 2015)</i>	
1997		Mur de Lyon, <i>Lyon Gerland</i>
2005		Azium, <i>Lyon Confluences</i>
2015	MRoc 2, <i>Villeurbanne</i>	
2016		Espace Vertical, <i>L'Arbresle</i>
2017	Hold Up, <i>Lyon Vaise</i> MRoc2, <i>Lyon Laennec</i> MRoc3, <i>Lyon Part-Dieu</i>	
2018	Vertical' Art, <i>Saint Priest</i> Block'Out, <i>Limonest</i>	
2020	Bloc session, <i>Craponne</i>	
2021		Hapik, <i>Lyon Part-Dieu</i>

Parallèlement à l'explosion de cette offre marchande, l'offre associative a connu une phase d'accélération par la rénovation ou la construction de SAE modernes en adéquation avec les besoins liés à l'élévation générale du niveau de performance et l'augmentation du nombre de pratiquants. Sur cette même période, plus de 14 SAE municipales ou communales, gérées par des clubs, ont été rénovées ou agrandies. Certaines, comme celles des communes d'Anse, Arnas ou Jonage (69) connaissent encore de nouveaux développements en associant blocs et voies, sur des surfaces et des hauteurs dépassant celles des offres marchandes. La pratique commune de loisirs peut ainsi accéder à des supports de pratique et d'entraînement autrefois réservés au haut-niveau, à travers un réseau très dense qui contribue à augmenter encore le niveau sportif des compétiteurs de la fédération. Ces dispositifs techniques entraînent également un élargissement dans l'offre des usages de loisirs, notamment par la massification des cours pour enfants (ce qui permet souvent au club de se constituer une base de ressources financières importante et de repérer de futurs compétiteurs prometteurs) et la recherche de nouveaux publics afin d'occuper au maximum les créneaux disponibles.

c. D'une pratique expérimentale confinée dans les ESMS aux pratiques intégrées actuelles

Une culture de l'usage d'une escalade adaptée à destination de PSH (et tout particulièrement des jeunes) s'est incarnée sur notre territoire de recherche par l'exemple fondateur expérimenté par le CPEA, déjà évoqué plus avant, qui aura longtemps fait référence au niveau national. Ce dispositif innovant visait à démocratiser l'escalade et les sports de montagne en installant en ville des programmes à destination des jeunes et des PSH. Dans cet espace, l'escalade est conçue par le Docteur Corinne Cristol comme une rééducation sur le plan moteur et psychomoteur, particulièrement pour des enfants relevant d'infirmités motrices cérébrales, en lien avec des essais cliniques avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)²⁰⁹. La thérapeute considère à l'époque que cette pratique permet « l'assouplissement des membres inférieurs et de renforcer les muscles déficitaires [...] une utilisation du bras atteint et en particulier de la main en position corrigée ». De façon générale, elle « favorise le développement de ces enfants, car elle permet un renforcement musculaire global, un assouplissement des principales articulations, la sollicitation des coordinations et des réactions d'équilibration. Son aspect valorisant renforce la confiance de l'enfant dans ses capacités fonctionnelles » (Cristol & Berard, 1995).

Au cours des années 90, cet usage thérapeutique se formalise par l'installation de petites structures d'escalade, à l'intérieur même de plusieurs ESMS de la région. De dimension beaucoup plus modestes (limitées à 4 ou 5m de hauteur bien souvent), elles sont cependant conçues en interaction avec la conception des nouvelles générations de SAE. Ces espaces de pratique facilitent une utilisation de l'escalade à l'interne, correspondant aux besoins et contraintes des professionnels de la réadaptation (disponibilité, usages réservés et adaptation aux attentes). Pour C. Cristol, ces SAE bien qu'intégrées aux établissements spécialisés, devraient cependant pouvoir permettre « une initiation dans de bonnes conditions et [offrir] un terrain de jeu en permanente évolution » en faisant alors de l'escalade « une des activités sportives les plus accessibles » (*Idem.*). L'invention d'un espace de grimpe spécialement imaginé pour des usages rééducatifs contribuera fortement à orienter une première diffusion de ces formes de pratiques émergentes vers l'ensemble de publics à besoins spécifiques.

²⁰⁹ CRISTOL, Corinne ; BÉRARD, C. 1995. « Aspects sociorééducatifs de la pratique de l'escalade auprès de l'enfant handicapé moteur ». *Motricité cérébrale*, vol. 16, n° 3. Paris, pp. 110-112.
CRISTOL, Corinne ; BANAIGS, I. 1991. « Structures artificielles d'escalade en réadaptation fonctionnelle ». *Kinésithérapie scientifique*, vol. 304, pp. 4 -10.

Aujourd'hui, l'association gestionnaire de la SAE de Vaulx en Velin, devenue CPEA-VV en 2007, a pérennisé ses actions handi-escalade avec un cercle d'usage dépassant celui de la commune et les a complétées par la création d'un centre de formation spécialisé²¹⁰. Son fonctionnement, qui reste perçu par un de ses salariés comme « un héritage un peu à part dans l'agglomération lyonnaise eut égard à un historique complexe »²¹¹, sera développé dans la partie II de notre travail. Nous identifierons les indicateurs qui font de cette structure particulière, un acteur spécifique central dans le développement du réseau des handi-escalades, dont l'influence dépasse maintenant le cadre local.

La création en 1997 de la salle de corde « MurMur » (restée longtemps le plus grand espace d'escalade indoor de France) fait apparaître une volonté de son premier directeur (Alain Lapière) de se construire une identité commerciale mettant en avant l'accueil de groupes jugés comme éloignés de la pratique de l'escalade. Un des axes de développement de cette entreprise va alors passer par le démarchage et la recherche de fidélisation de groupes issus des écoles ou MJC, mais aussi de différentes structures médico-sociales accueillant des PSH. Avec les évolutions successives de l'entreprise, cette orientation commerciale est restée une composante de la communication du groupe *Climb-Up*, qui cible toujours cette clientèle potentielle. Sur ses documents de communication, apparaît clairement une volonté d'être perçu comme un acteur bien identifiable d'une escalade pouvant être pratiquée dans ses locaux comme un « outil de rééducation et de sociabilisation »²¹². Cet axe de développement commercial s'appuie donc sur les attentes des ESMS qui peuvent trouver dans ces espaces des supports pour leurs programmes rééducatifs mais aussi pour ceux visant une forme d'inclusion sociale ou encore de sportivisation de leurs usagers de l'escalade. Ces espaces marchands, et dans une moindre mesure les SAE municipales ou communales, ont permis aux personnes dépendantes des ESMS pour leurs pratiques sportives, de devenir visibles dans ces lieux destinés aux usages de loisir sportif. Le caractère attractif de ces espaces de pratique (pour les professionnels comme pour les personnes concernées) a également pu faire émerger des projets inédits permettant de voir s'organiser des usages d'handi-escalades différents de ceux visibles jusque-là seulement en compétition institutionnelle. Nous reviendrons de façon détaillée et approfondie dans notre partie II sur les fonctions et rôles que cet espace marchand a pu progressivement occuper en

²¹⁰ Site du CPEA-VV, <https://www.cpeavv.com/accueil/historique>. Site consulté le 26/01/2021.

²¹¹ Alexis, entretien du 20/11/2017.

²¹² Salle Climb-Up Lyon Gerland, page « handicap ». <https://lyon-gerland.climb-up.fr/groupe/handicap/> Site consulté le 18/01/2021.

faisant converger dans un même lieu des acteurs hétérogènes autrefois éloignés et peu reliés entre eux.

2. Le choix de trois terrains et trajectoires d'innovation

À partir de ce territoire, nous nous sommes attachés à porter un regard croisé sur des espaces où se pratiquaient déjà des formes de visibilité construite et négociée d'escalades pour des PSH. L'identification de ces terrains a été facilitée par notre parcours personnel dans ces mondes des escalades et des situations de handicap, mais leurs frontières géographiques furent régulièrement dépassées au fur et à mesure de la mise au jour de réseaux aux ramifications étendus et à la découverte d'acteurs externes influents. Afin de garder un cadre structurant pour une recherche sur un processus mouvant, nous avons donc fait le choix de nous centrer sur trois périmètres principaux d'observations.

Ils se déterminent d'abord autour des formes de pratiques mises en œuvre dans des ESMS à partir de *finalités de réadaptation et de socialisation*, puis avec celles relevant des programmes de *loisirs sportifs* proposés par des clubs d'escalade adhérents au Comité Rhône-métropole de Lyon de la FFME et enfin avec celles relevant des *compétitions institutionnelles* (du niveau départemental à international) organisées selon les règlements liés au modèle de l'IFSC. Ces trois terrains correspondent à autant de réseaux ayant des programmes différents. Ils peuvent apparaître distincts au premier regard mais cette présentation qui sépare de manière idéal-typique, ne doit pas masquer qu'il existe des interactions, des relations et des tensions entre les différents acteurs de ce territoire. Notre travail consistera justement à décrire, dans le temps et l'espace, les évolutions de ces réseaux à l'origine disjoints et à mettre en lumière leurs possibles connexions et interdépendances actuelles.

a. Le monde des ESMS

Le système de santé français s'appuie sur des structures multiples relevant du secteur sanitaire, avec une prise en charge hospitalière, médico-sociale ou sociale, pour des publics dits « vulnérables » ou fragiles dont font partie les personnes en situation de handicap. Pour faciliter la lecture, nous avons fait le choix de rassembler avec la dénomination d'ESMS les différents

établissements et services médico-sociaux, régis par la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales²¹³.

Nous avons enquêté auprès d'établissements spécialisés à destination de personnes en situation de handicap (jeunes ou adultes) susceptibles de proposer de l'handi-escalade. Par souci d'efficacité, nous avons dans un premier temps commencé par investiguer les réseaux connus liés à notre parcours professionnel, en nous appuyant sur des personnes déjà identifiées, mobilisables facilement. Puis nous avons étendu notre recherche aux ESMS apparaissant progressivement dans le réseau à travers les entretiens ou les observations de terrain. Sur plus de 100 structures inventoriées dans ce territoire, 8 d'entre elles ont été retenues, en raison d'une présence visible de l'activité escalade au moment de l'enquête. Ce filtre nous a permis de ne retenir que les ESMS dans lesquels un programme d'handi-escalade apparaissait installé de façon récurrente ou pérenne, en mobilisant des acteurs identifiables qui apparaissent également dans les autres réseaux (présence d'EAPA, usages de SAE ou salles, valorisation des formations spécialisées ou liens avec les fédérations).

Si ces structures possèdent une grande variété de modes de fonctionnement et concernent des personnes d'âges différents avec des déficiences hétérogènes, on retrouve des similitudes dans leurs organisations permettant l'usage d'une APS, qui correspondent aux grandes tendances observées nationalement²¹⁴. Les données disponibles montrent en effet que le choix des activités sportives proposées dans les ESMS, se fait principalement à partir de besoins thérapeutiques identifiés, puis en fonction des demandes des personnes. Par la suite, les modalités de mise en œuvre apparaissent déterminées par l'offre des structures sportives disponible dans l'environnement proche. Nous avons donc tenu compte de ces caractéristiques pour cerner au mieux notre territoire d'enquête.

²¹³ Ces établissements menant l'action sociale sont soumis au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 précise leurs « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » concernant les « actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation, adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ». Ils regroupent des établissements médico-sociaux, de type IEM, IME, ITEP, ESAT, Foyers de vie, pour mineurs ou adultes ; des Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) et des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

²¹⁴ Pôle ressources national, Sport et handicaps, juin 2018. *Enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées*. <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/handicap/article/sport-et-handicaps-enquete-aupres-des-etablissements-et-services-medico-sociaux>, Site consulté le 14/11/2020.

b. La pratique de loisir sportif

La pratique de l'escalade est relativement difficile à quantifier et à caractériser de façon précise en raison de la variété des modalités de pratique. Quand le degré d'institutionnalisation est suffisant, le repérage devient plus facile. Mais concernant par exemple les débutants pratiquant librement hors de tout milieu institutionnalisé (école, club), l'accès à l'escalade débute bien souvent dans un entre soi affinitaire issu du réseau relationnel proche (amis, famille). De plus, l'accès aux sites naturels comme aux salles marchandes étant possible de façon indépendante et libre, un décompte précis des utilisateurs ne peut être réalisé. Enfin, la majorité des pratiquants mixent régulièrement l'usage de plusieurs formes de pratique, en combinant l'usage des SAE (en club et/ou dans les salles marchandes) à celui des SNE (tant en bloc qu'en falaise sur des sites sportifs et de « terrain d'aventure »)²¹⁵. Concernant particulièrement les PSH, leurs pratiques réalisées en autonomie sont donc difficiles à cerner dans leur intégralité, en raison du fait qu'elles ne procèdent pas forcément d'un affichage volontaire ou spécifique lorsqu'elles sont réalisées dans des lieux ouverts, sans mobiliser de dispositifs d'adaptation ou de compensation rendus visibles en tant que tels (par les personnes elles-mêmes ou leur entourage).

Ce constat aura constitué une difficulté méthodologique qui nous aura conduits à rester conscients qu'une partie importante des pratiques handi-escalades pouvaient échapper à cette recherche, en restant « invisibles » en raison d'un possible état d'inclusion qui serait déjà stabilisé. En réponse à cette problématique, nous avons cependant pu tenir compte de l'existence de ces usages en restant attentifs aux signes, parfois ténus, de leurs présences au gré des rencontres, reconstitutions de carrière ou observations sur site. Sans chercher à prétendre à une exhaustivité de l'existant sur notre terrain, nous nous sommes notamment attachés à répertorier et à observer en priorité les actions et dispositifs mis en place par les clubs de la fédération, lorsqu'ils étaient en mesure de pouvoir communiquer à ce propos. Le terrain de recherche constitué par ceux affiliés au Comité FFME du Rhône et de la Métropole de Lyon s'est révélé suffisamment significatif, en raison du nombre important d'associations et de licenciés concernés, pour permettre de constituer une source de données pertinentes décrivant l'évolution du processus de développement dans ce réseau constituant une part importante de l'escalade de loisir. Notre ancrage préalable dans l'activité et dans ce territoire, a cependant pu nous faire bénéficier des apports d'une posture de témoin privilégié, déjà informé et parfois

²¹⁵ *Enquête 2020 auprès des licenciés au sujet de leurs pratiques, motivations et relations aux institutions fédérales*. FFME, 2020. *Op. cit.*

même relié à la présence de handi-grimpeurs hors du système fédéral organisé, particulièrement en ce qui concerne les pratiques à visées intégratives impulsées par les ESMS.

c. La compétition institutionnelle

Particulièrement valorisé par la communication fédérale, le système compétitif cadré par les règles de l'IFSC, constitue le dispositif le plus médiatisé des performances sportives en escalade pour des PSH. C'est dans ce contexte institutionnalisé qu'une relation entre les situations de handicap et la pratique sportive de l'escalade est apparue de façon dominante dès le début de notre recherche. L'organisation de compétitions ouvertes au public, souvent associées à d'es évènements du circuit valides, associé à une médiatisation élargie des principaux résultats, ont contribué à rendre rapidement visible ce monde du haut-niveau. Dans ce réseau apparaissant comme déjà dense et relativement stabilisé nous avons cherché à identifier dans un premier temps les acteurs humains importants du programme compétitif : handi-grimpeurs en priorités, mais aussi cadres fédéraux, juges, ouvriers et entraîneurs. Notre présence impliquée sur ce terrain nous a permis d'y évoluer assez efficacement pour parvenir à y repérer les principales parties prenantes et les premiers enjeux liés à son développement en tant qu'innovation. Les témoignages des athlètes et des différents protagonistes engagés dans ces dispositifs, ont constitué une source précieuse d'information sur ce que l'accès à des pratiques de haut-niveau pouvait révéler des objectifs et finalités liés à la recherche de performance en handi-escalade. Nous avons également identifié des acteurs non-humains marquants dans des évènements (locaux, nationaux voire internationaux) : les installations, règlements ou adaptations et aménagements mobilisés. Tout au long de ce travail, nous avons cherché à comprendre en quoi cet espace de la compétition institutionnelle traduisait l'handi-escalade au regard d'un modèle sportif normé, et comment il agissait sur les orientations et transformations du processus.

Conclusion intermédiaire

Sur ces trois terrains qui s'entrecroisent dans le territoire lyonnais, tout en s'élargissant et se prolongeant sur d'autres espaces géographiques, nous avons été présents de façon active, parfois avant même de commencer ce travail de recherche doctorale. C'est donc ce périmètre qui nous a orientés vers des indicateurs que nous aurons essayé d'identifier en trouvant des traces et en évaluant des envergures ou des résistances. Notre travail a donc eu pour objectif de parvenir à identifier des organisations, des personnes humaines ou des objets entrés ou sortis des réseaux, mais aussi des éléments quantitatifs révélant l'ampleur du réseau par comptage et cartographie (par exemple : nombre de compétiteurs, nombres d'utilisateurs dans les créneaux ESMS, traces médiatiques d'expériences HE, etc.). Nous nous sommes attachés alors à caractériser les liens reliant ces différents acteurs, en termes de solidité, mais aussi de finalités des programmes annoncés, expérimentés ou retraduits dans un même réseau. Dans la partie qui suit, nous décrirons précisément les outils mobilisés pour parvenir à cette fin.

Conscients que la virginité du chercheur n'existait pas, nous avons mobilisé dès le début de ce travail, des ressources issues de notre histoire personnelle d'acteur de l'escalade à Lyon comme de notre parcours professionnel et associatif dans le monde du handicap. Ce parcours ayant progressivement contribué à faire de nous une personne-ressource pour le développement de l'handi-escalade sur ce territoire, le choix de procéder alors à une démarche ethnosociologique nous a permis d'accéder à des indicateurs cachés grâce à cette implication. Cette méthode, liée à une rationalité propre associant l'adéquation entre l'enquête qualitative et l'enquête sociotechnique nous aura demandé de rester lucide et mobilisé face aux risques, mais aussi aux atouts que ce parcours personnel comportait pour l'exploration investigatrice. Nous détaillerons également dans la partie qui vient les enjeux de ce choix pour le chercheur.

C. Une enquête de terrain de type ethnographique

1. Une posture d'observateur impliqué

a. Être un *insider* : un socle d'expériences antérieures

Mon parcours de grimpeur, commencé au début des années 80, en « grosses »²¹⁶ et encordé autour de la taille sur de modestes itinéraires rocheux, aura été marqué par la chance de pouvoir s'étendre dans le temps et l'espace en suivant les évolutions de la discipline. Passant par la découverte des premiers murs artificiels et des falaises-écoles avant de profiter de l'usage assidu de salles de pan, novatrices pour l'entraînement, il m'a permis de m'essayer aux jeux de la performance sportive en compétition comme en falaise. Portés par cette dynamique, mes engagements associatifs et fédéraux m'ont conduit, à partir du début des années 1990, à devenir progressivement à travers eux un acteur impliqué dans les multiples espaces de la grimpe lyonnaise. En parallèle, mon parcours professionnel d'enseignant, commencé à la même période auprès de jeunes en situation de handicap dans des établissements spécialisés et médico-sociaux, fut ponctué par de nombreux projets pédagogiques et éducatifs autour des activités sportives de pleine nature, associés à une pratique régulière de l'escalade. C'est lui qui m'a conduit à m'intéresser progressivement aux handi-escalades, à partir d'expériences concrètes vécues sur différents terrains de pratique. Les apports théoriques découverts et développés grâce à une reprise d'études universitaires²¹⁷ m'ont permis de construire de nouveaux savoirs et de développer un regard plus distancié sur ces pratiques sportives, associant l'anthropologie des situations de handicap à la sociologie des APS.

Ma posture actuelle de chercheur est donc issue de ce parcours d'observateur impliqué, devenu professionnel de l'Activité Physique Adaptée (APA) et enseignant en STAPS depuis 2018, en suivant une évolution coïncidant avec l'avancée de l'engagement en thèse. Acteur historique de l'escalade à Lyon²¹⁸, je suis encore aujourd'hui engagé dans des projets handi-escalades comme entraîneur de club avec des PSH, mais aussi au niveau régional auprès des ligues de la fédération française handisport (FFH) et de la fédération française de la montagne et de

²¹⁶ C'est par ce terme qu'étaient surnommées les chaussures d'alpinisme (comme les Super guide, célèbre modèle en cuir de la marque Galibier) en opposition à la légèreté et la souplesse des premiers chaussons d'escalade.

²¹⁷ Master 2 « Référent handicap », Université Lumière-Lyon 2

²¹⁸ Comme en témoigne le film : « Il était une fois M'Roc » réalisé en 2015. *Op. Cit.*

l'escalade (FFME) dans le cadre des projets de développement de l'handi-escalade initiés à partir de 2014. Être situé à l'intérieur même du processus étudié, comme acteur impliqué présent dans différents espaces et dimensions du réseau, est un facilitateur pour saisir l'innovation en train de se faire. D'une part, nous disposions d'un capital social important qui a favorisé l'identification de premiers contacts dans les réseaux d'handi-escalade, et crédibilisé nos sollicitations et moins modifié les situations d'échanges et d'observation (interconnaissance, maîtrise des codes, *cf. infra*). D'autre part, notre socialisation préalable et notre imprégnation amont a généré un ensemble d'expériences et d'anecdotes susceptibles de nourrir notre enquête. Il ne s'agit pas de prétendre que ces souvenirs et traces peuvent avoir le même statut que les données recueillies et consignées dans un corpus de terrain durant la phase d'enquête de thèse. Mais, ainsi que le rappelle Olivier de Sardan (1995), une part importante de l'observation participante se fait par imprégnation, faisant du chercheur une « boîte noire » familiarisée avec le système de sens du groupe étudié. Cette « indigénisation » amont de l'*insider* implique *a contrario* de construire une distance à l'égard de ce qui est trop familier : cela a été facilité dans notre cas par la conjonction d'une socialisation académique (amenant à questionner nos préjugés ou nos évidences) et de notre changement de cadre professionnel. Cette présence interventionniste, inscrite sur le temps long dans différents espaces où s'inventent et se développent des formes diversifiées d'escalades à destination de PSH, nous a donc aidé à procéder à des choix concernant les terrains à étudier et les modalités de recueil de données. Cela est apparu nécessaire afin de pouvoir construire une méthodologie de recherche efficiente, permettant de cadrer l'objet d'étude et d'obtenir des résultats significatifs pour notre questionnement initial.

b. Devenir chercheur : construire une distance ?

Être à la fois chercheur et acteur pose évidemment la question du recul scientifique par la prise de distance sur l'objet. Se situer personnellement à la croisée des trois réseaux investigués (par nos parcours et expériences sportives, professionnelles et associatives) a fait de nous un acteur intermédiaire dont les activités contribuent aussi à un travail de rapprochement des mondes (Hennion, 2015), processus renforcé par ma socialisation progressive de chercheur en situation d'auto-observation. Conscient que « la participation entraîne inévitablement des relations de proximité, voire une intimité avec les acteurs d'un terrain » (Soulé, 2007), le choix de faire alterner des moments de participation observante active avec de simples observations distancées, sans participer aux interactions, et des entretiens situationnels avec d'autres semi-dirigés dans des espace-temps plus neutres, a permis une mobilisation régulière de temps de

retraits introspectifs. De même, les séquences hebdomadaires portant sur l'analyse des données recueillies, réalisées au laboratoire avec des chercheurs et doctorants issus d'autres champs disciplinaires²¹⁹, ont permis de conserver un cadre autoréflexif tout au long de ce travail de recherche. Elles ont également contribué à construire un cadre théorique cohérent donnant la direction et permettant de maintenir le cap lorsque l'accumulation de données ou des prolongements lointains menaçaient la cohésion du travail. Pouvoir dépasser la question de l'objectivité du regard demande de prendre « pleinement en considération la participation active du chercheur à son terrain, et en faisant un réel outil de connaissance » (Soulé, 2007). Durant cette recherche, nous nous sommes efforcé de noter dans notre journal de bord les émotions, réactions ou subjectivités au gré d'interactions marquantes, non pas pour les neutraliser (ce qui revêtirait un caractère illusoire), mais pour en prendre conscience et en faire un matériau parmi d'autre (sur nos propres attachements, intéressements ou résistances). Le chevauchement de notre statut de chercheur et d'acteur embarqué dans un processus en cours et placé « dans l'impossibilité de se départir de sa subjectivité » (Gardou & Valet, 2014) nous a conduits à nous considérer dans une « situation d'altérité irréductible » face à notre objet de recherche et à opter pour une démarche d'interactions avec le terrain. Ici, le cadre de l'acteur réseau nous a grandement aidé en nous permettant, par une sorte de détachement « schizophrène », de nous replacer en tant qu'acteur liés et liant d'autres acteurs du réseau.

Le chercheur qui découvrirait un terrain jusque-là inconnu pour lui, se trouve confronté à de nombreux mystères et zones d'ombres qu'il va lui falloir repérer et analyser pour essayer de parvenir à les maîtriser, ce qui n'a pas caractérisé notre posture. Mais celle-ci nous a mis face à un autre type d'obstacle : celui de se retrouver à la place de celui qui, par une trop grande proximité, fini par « endosser comme siennes les vues » de ses informateurs (Gold, 2003). Au-delà de l'extériorité ou la fusion, notre posture singulière d'un indigène menant sa propre enquête de terrain empirique de type ethnographique est loin de ne constituer qu'un risque et revêt au contraire la possibilité d'agir avant tout comme une force et une richesse, en permettant de créer des liens évidents entre les différents axes de recherche et de percevoir des éléments saillants et signifiants qui auraient pu rester invisibles pour des *outsiders*. La régularité des allers-retours entre observations de terrain et apports des savoirs théoriques, entre pratique rapprochée et réflexivité, nous aura permis de construire une forme de distance, réussissant à mettre de l'étrangeté dans le familier. Ceci nous est particulièrement apparu lorsque nous avons pu observer à distance des interventions en escalade adaptée, sans être accaparée par la conduite

²¹⁹ Laboratoire L-Vis, vulnérabilités et innovations dans le sport. Université Claude Bernard, Lyon 1.

de la séance et la gestion de la sécurité. Nous avons pu alors décaler progressivement notre regard en cherchant à apprécier les usages à l'œuvre au regard des pratiques dominantes. La mobilisation de certains acteurs non-humains comme les matériels techniques de sécurités et les savoir-faire qui leurs sont liées, nous sont ainsi apparus de façon surprenante comme des points de passage nécessaires permettant de relier les mondes.

Un journal de bord, tenu de façon régulière durant toute la durée de cette recherche a constitué un outil précieux nécessaire à la transformation des expériences, du vécu et des interactions « ordinaires » en matériaux empiriques. Bien au-delà de la simple conservation d'une trace écrite répertoriant des faits et situations, il aura servi à travailler dans la durée, sur notre subjectivité et nos ressentis par retours réflexifs au fur et à mesure de l'avancée dans la compréhension du processus en cours. Cette dimension aura été particulièrement marquante en ce qui concerne le monde de la compétition institutionnelle. Notre premier regard, issu d'une posture d'acteur impliqué, devenu innovateur-utilisateur au niveau local dans ce domaine, s'est progressivement décalé et enrichi. Cet outil nous aura permis de comprendre, avec le recul, que certaines perceptions de départ pouvaient, au regard de ressentis plus récents, devenir des indicateurs pertinents de l'avancée du processus. Cela aura été particulièrement marquant en ce qui concerne la constitution des catégories handi en escalade et la prise en compte des controverses qui leur sont liées.

Nos « travaux pratiques » réguliers comme coach et guide pour la déficience visuelle et de formateur pour le développement d'une escalade adaptée aux situations de handicap ont pu nous procurer « un répit dans la cognition intense et une puissante incitation à reformuler en termes empiriques prosaïques » (Wacquant, 2011) les théories et concepts plutôt abstraits mobilisés pour cette recherche. Ces temps d'action sur les terrains de la formation, de l'entraînement et de la compétition auront contribué à alimenter notre réflexion sur « l'adéquation des moyens d'investigation à leurs fins » et à la différence entre « maîtrise pratique et maîtrise théorique d'une pratique » fluctuant d'une rive à l'autre de « l'engouement sensoriel et la compréhension analytique » (Wacquant, 2011).

« Séance du jeudi matin à Aziium avec les jeunes du CEM. Arrivé en avance pour préparer la séance, j'ai d'abord salué les têtes connues, pas trop nombreuses à cet horaire. Des nouvelles de grimpe, de l'état de forme de chacun mais j'explique vite que je suis venu là pour bosser. Une fois la séance lancée, j'alterne entre les cordées pour vérifier la sécurité, distribuer encouragements et conseils de progression. Accaparé par

l'engagement de Myriam qui s'essaie à des suspensions dans la corde sur la partie haute du mur (avec des cris de satisfaction auxquels je suis habitué), je ne perçois pas de suite les regards critiques et remarques contrariées d'une autre cordée qui grimpe à côté. Je l'encourage et la félicite, car je vois bien qu'elle cherche mon approbation. Lorsque je prends conscience de l'énervement de ce couple, ma première réaction est de ne pas en tenir compte, puis je suis tenté de leur indiquer que mes compétences dans ce domaine m'autorisent à organiser ce type de situation d'escalade. Ce n'est qu'une fois l'exercice-jeu terminé que je réalise que s'est joué ici un conflit de légitimité des pratiques autour du partage de l'espace commun » (Notes du journal de bord, février 2018).

Nous nous rapprochons particulièrement en cela de la posture décrite par cet auteur dans ses « Notes ethnographiques d'un apprenti boxeur », qui racontent de façon précise la façon dont il a approché suffisamment près de son objet d'étude, jusqu'à pouvoir l'éprouver et le saisir corporellement.

« Dur dur ce Championnat de France à Arnas ... C'était le moment décisif pour Axelle, elle jouait sa qualification pour l'équipe de France et on s'était entraînés ensemble depuis presque deux ans pour le guidage et pour progresser en niveau. Grosse pression pour moi aussi, puisque pour la première fois je vais la guider lors d'une épreuve qualificative. Les voies de qualif se passent plutôt bien mais pour la finale c'est la cata ! Chute sur les premiers mouvements ! J'en veux à l'ouvreur, au règlement stupide du sélectionneur qui ne va la juger que sur cette voie. C'est moi qui ait sûrement mal guidé, pas assez rassuré et mis en condition de réussite confiante, elle avait très largement le niveau pour retrouver son titre. Je suis frustré par l'impossibilité de recommencer la voie et énervé par tous ces règlements fédéraux qui font du mal aux handi-grimpeurs » (Notes du journal de bord, février 2018).

c. Une enquête singulière

Lors de nos entretiens nous avons pu repérer que nous étions perçus et acceptés selon quatre indicateurs de légitimité : être à la FFME en tant qu'acteur reconnu, posséder une expérience concrète du monde handi (professionnelle et à la FFH), avoir un réseau de relations amicales dans le monde des escalades et enfin, être soi-même grimpeur actif et passionné, engagé dans le développement des handi-escalades. Pour nos informateurs, cela s'évaluait souvent au regard de notre maîtrise des codes langagiers et corporels propres aux mondes des escalades et à notre compréhension implicite des références aux événements, sites ou personnes évoqués au cours

de nos échanges. Un risque nous est alors apparu, celui de ne pas pouvoir, pour ces différentes raisons, à être sensible aux allant de soi. En étant trop familier, nous pouvions devenir inattentif à des aspects devenus trop évidents pour nous-même. Ceci nous est apparu particulièrement présent lors des échanges situationnels, lorsque nos enquêtés cherchaient à fournir « une bonne réponse » à nos questionnements sur leur connaissance des réseaux handi-escalade. Une encadrante professionnelle à qui je demandais quels seraient les outils techniques indispensables à la mise en œuvre de ses séances adaptées, nous a ainsi répondu : « Mais ça, c'est toi qui le sait ! ». En lui répondant, que ce qui m'importait alors, c'était de comprendre ce qui pour elle était utile, voir indispensable, et pourquoi elle faisait ces choix-là par rapport à d'autres aménagements possibles, nous nous sommes attachés alors à mesurer en permanence notre capacité à accorder de la valeur aux actions et aux sens donnés par les acteurs étudiés en veillant à ne pas nous retrouver en position surplombante, voire dominante vis-à-vis d'eux.

La combinaison d'expériences, qui justifie notre statut d'impliqué et notre expertise (être reconnu à la fois comme acteur, mais aussi comme personne-ressource, détentrice d'un savoir sur ce sujet) représente un élément constituant de l'enquête. La mobilisation de ce parcours constitutif d'une identité reconnue, la possibilité de « partager des temps d'escalade, mais aussi des discussions sur des objets de passion partagés, avec la population de recherche » (Dumont, 2015) a permis d'avoir accès directement aux zones d'investigations apparaissant nécessaires pour notre travail. Comme le relève ce chercheur, qui a partagé le quotidien des grimpeurs professionnels, cette identité permet d'utiliser le partage d'une culture commune (avec le langage et les codes implicites qui s'y rapportent) comme un facilitateur de mise en relation, tout en se situant clairement dans une situation non concurrentielle (Dumont, 2015), n'étant pas à ces moments-là en situation professionnelle d'encadrement par exemple. C'est également cette identité construite sur le temps long, qui a agi comme un facilitateur d'accès aux terrains et aux acteurs visés par la recherche, en tant qu'*insider* reconnu, grâce au lien très étroit construit autour d'un goût partagé (Becker, 1985).

Dans ce contexte, l'entrée en relation avec des publics en situation de handicap s'est faite *a priori* par le partage d'un univers et d'une pratique, la situation de recherche ne se dessinant qu'*a posteriori*. Cette relation première, qui nous inscrit dans un partage d'une passion en commun avec les handi-grimpeurs, vient se rajouter en plus de la relation construite par Dumont pour l'escalade, ce qui limite le risque d'une possible intention de « voyeurisme ». L'implication personnelle auprès de public stigmatisé constituait donc dans le cadre de ce travail la meilleure manière de recueillir des données avec une approche spécifique du terrain.

Une difficulté supplémentaire à laquelle nous nous sommes parfois confronté fut de devoir gérer dans ce contexte des acteurs ou des paroles qui ont pu venir percuter nos propres valeurs. Ce fut notamment le cas lors d'échanges avec les cadres techniques de la FFME, directement concernés par l'organisation des compétitions, ou encore lors de prises de paroles de certains responsables de clubs exprimant des visions très éloignées du projet collectif visant à favoriser l'inclusion de PSH. C'est dans ces situations déroutante, que notre prise de recul cherchant à retranscrire ces postures dans un cadre analytique, nous est apparue la plus féconde. Faire partie des mêmes mondes, et reconnaître en soi la présence des trois réseaux étudiés constitue ainsi une singularité et peut-être un atout de cette recherche. Mais la construction progressive d'une posture de chercheur n'a été possible qu'avec l'émergence d'une prise de distance volontaire dans les trois domaines, permettant de remettre un éloignement indispensable. La particularité de notre posture d'observation participante est d'avoir été sans rupture et immédiate, sans la progressive mise en place des observations participantes classiques, par ce que l'observation nécessitée par la recherche en aurait créé les conditions (Wacquant, 2002).

Notre méthodologie de recherche a pu se construire grâce à la prise de distance apportée à la fois par un travail de formalisation soutenu par le cadre théorique que nous avons choisi, mais aussi par une attention particulière donnée à l'interprétation de notre propre subjectivité pour ne pas risquer de dénaturer la qualité des données collectées. Entre le début et la fin de cette recherche, notre regard sur les handi-escalades a changé. Repérer et comprendre ce que le terrain nous a « fait », aura constitué un des enseignements les plus enrichissants de ce parcours de doctorant. Cette évolution a été parfaitement perceptible dans l'approche et la compréhension des dynamiques à l'œuvre autour des compétitions institutionnelles. Au cours des entretiens successifs, nous avons pris conscience progressivement des tensions et controverses présentes dans ce programme. Celles-ci ne nous apparaissaient pas évidentes lorsque nous avons commencé à participer à ces événements, portés par un enthousiasme naturel pour la chose sportive. De même, l'observation de séances handi-escalades proposées par des ESMS, avec des publics sans attentes de performances mesurables, nous aura permis de prendre mieux conscience de l'étendue des traductions possibles de cette activité physique. Mais surtout, le déplacement du regard par l'utilisation d'un cadre théorique « agnostique » ne cherchant pas à juger ou hiérarchiser la valeur des programmes en cours, ou l'importance des acteurs ou actions visible, nous aura obligé à donner une valeur identique à l'ensemble des acteurs, qu'ils soient humains ou non humains.

Cette modification progressive de notre posture aura pu se révéler et se formaliser grâce aux apports de temps de travail au laboratoire L-Vis. C'est dans cet espace propice à la prise de distance et à l'étayage théorique que les zones d'ombres ou les « trous » apparaissant dans le processus d'investigation ont pu être identifiés, assurant ainsi une qualité et une rigueur supplémentaire au travail entrepris. C'est également dans ces moments hors terrain que la reprise des informations, mais aussi des réactions et impressions contenues dans notre journal de bord a pu devenir un indicateur essentiel permettant le dialogue avec soi-même et l'élaboration de dessins faisant apparaître graduellement une cartographie des réseaux identifiés.

2. Le recueil de données

Les données recueillies durant ce travail s'appuient sur deux corpus complémentaires : celui des données de terrain tirées d'expériences vécues en situation d'encadrement et de formation (dans le cadre professionnel, en club ou auprès des fédérations) et celui des enquêtes plus « classiques », par observations directes, entretiens et collectes documentaires. L'enquête empirique s'est faite en deux mouvements. Dans un premier temps, nous avons procédé à une identification et une sélection de données saillantes, telles qu'elles émergeaient spontanément au fil de nos activités sur les différents terrains d'enquête, et d'une certaine manière, en suivant le déploiement « naturel » des réseaux sociotechniques investigués. Nous avons ensuite mené une première analyse sommaire des matériaux pour identifier des zones d'ombre dans la mise à jour des réseaux et mieux cibler des recueils d'informations complémentaires. Le recueil documentaire s'est fait d'une part par la collecte de tous les documents relatifs aux situations d'enquête (programme d'événement ou de formation, article, règlement...), et d'autre part par la réalisation d'une veille d'actualité, via principalement les sites web et la presse liés à l'escalade ou aux pratiques sportives à destination des PSH, ainsi que de recherches ouvertes utilisant les mots clefs : « escalade – handicap – handi-escalade ». Ces trois corpus de matériaux se traversent et se rejoignent parfois. En s'additionnant ou se séparant en temps ou espaces distincts, ils amorcent déjà le dessin d'une première cartographie de l'état de diffusion du processus de développement.

Au regard de notre cadre théorique, plusieurs grands types d'informations sont devenues nécessaires pour construire cette analyse : des indicateurs permettant de cartographier les réseaux successifs (identification d'acteurs humains et non-humains pertinents et comptage de leurs effectifs présents, compréhension de leurs liens et de leur nature de ceux-ci, saisie des

dynamiques d'enrôlement ou de détachement), mais aussi des éléments permettant d'identifier les finalités des programmes et traductions à l'œuvre autour des handi-escalade (discours et intentions, enrôlements et réorientations, usages et appropriation).

a. Observation à distance et participation observante

Les matériaux de terrain qui nous ont permis de constituer ce recueil de données utiles pour notre recherche sont donc issus de temps et d'espaces complémentaires. Adossé aux expériences professionnelles constituées avant le début de notre parcours universitaire, il regroupe deux catégories. La première, plutôt informelle, est liée à notre pratique personnelle de l'escalade qui nous a permis à plusieurs reprises de nous saisir de situations ou de rencontres imprévues au hasard des espaces de pratique, et la seconde porte directement sur des événements liés aux handi-escalades : séances et cycles d'escalade avec des publics handis, actions de formation et de sensibilisation sur les pratiques sportives des PSH et rencontres sportives proposant ouvertes aux catégories handis. Dans ce groupe, nous avons retenu particulièrement :

- 8 séquences de sensibilisation et formation auprès des clubs et acteurs fédéraux organisés dans le cadre du projet de développement de l'handi-escalade mené par la ligue AURA-FFME depuis 2015, particulièrement au cours de soirées dédiées à la thématique handi-escalade ou lors d'actions menées à l'occasion de compétitions.
- La conception de 2 cycles de formation du « monitorat handi-escalade » proposé par la ligue AURA-FFH, en 2018 et 2019, avec les temps d'intervention et de mise en situation sur 8 demi-journées chaque année.
- L'accompagnement depuis 2017 de deux athlètes de niveau national (championnes de France) dans leurs programmes performance en handi-escalade (B2 et AL 2, pour l'entraînement hebdomadaire en SAE et la préparation aux compétitions).
- Une présence, depuis 2016, en tant qu'organisateur et guide pour la déficience visuelle pour 2 championnats départementaux du Rhône et 3 *Opens* régionaux, puis en tant qu'observateur et coach-guide sur 2 championnats de France et 1 Coupe du Monde.

Les cycles et séances menés ou observés dans le cadre d'établissements ou de structures dédiées aux PSH nous ont permis de constituer des données empiriques relevant ce qui est proposé et mis en place dans ces pratiques handi-escalades. Parmi celles-ci, nous nous sommes attachés à identifier trois indicateurs principaux : les contenus et références sportives présentes et/ou

recherchées, en référence aux fondamentaux de l'activité ; les adaptations dispositifs, supports et matériels utilisés et/ou mobilisés ; les formations effectuées et les compétences annoncées ou perçues par les différents intervenants présents lors de ces séances.

Lors des réunions d'information et temps de formations mis en place dans des cadres fédéraux (FFME et FFH), nous avons enquêté pour essayer de caractériser les origines de ces projets ainsi que les perspectives et finalités qui les portent. Nous avons également identifié les acteurs présents, ceux qui s'y associent ou s'en écartent, en repérant leurs parcours et liens qu'ils peuvent entretenir avec d'autres réseaux des escalades. Tout en répertoriant les outils et supports utilisés pour développer l'innovation, nous avons pu mettre en évidence les modalités d'intéressement et enrôlement à l'œuvre dans ce processus.

Avec les espaces de compétitions enfin, nous avons cherché à comprendre les modèles d'organisation sous-jacents en décrivant les dispositifs retenus et les finalités attendues ainsi que leurs effets sur la mise en scène du spectacle sportif. En parallèle, nous avons procédé à un inventaire du nombre et des catégories des athlètes présents, ainsi que des adaptations et ressources spécifiques mobilisées. L'identification des acteurs humains et non humains présents au niveau local, national et international permet de donner une image précise du processus de sportivisation de ces pratiques.

La participation à tous ces événements a fait l'objet depuis 2016 d'un journal de bord manuscrit, constitué de notes écrites sur le terrain, afin de répertorier les faits et verbatim relevés *in situ* et jugés particulièrement intéressants, ainsi que des questions apparaissant postérieurement au moment de la relecture et de la mise en forme des événements écoulés (incertitudes à éclaircir et approfondissements nécessaires). C'est à partir de cet objet qu'en plus d'une conservation d'indicateurs permettant de pallier les risques d'une saturation de la mémoire, a pu s'effectuer le travail de distanciation et d'analyse évoqué précédemment,

b. Entretiens avec des acteurs des handi-escalades

Nous avons réalisé 41 entretiens²²⁰ auprès d'un échantillon d'acteurs et d'actrices des trois espaces définis pour notre recherche, choisis à partir de leurs engagements significatifs. Ils ont été menés dans un premier temps de façon situationnelle, en saisissant les opportunités de notre présence d'observateur embarqué, puis dans un second temps de façon formalisée hors contexte, sur la base de rendez-vous programmés. Les acteurs humains retenus dans ce corpus

²²⁰ Voir tableau détaillé en annexe

d'entretiens sont à la fois des pratiquants PSH (handi-grimpeurs en loisir comme en compétition), mais aussi des acteurs intéressés et parfois enrôlés dans les réseaux : rééducateurs et intervenants spécialisés, cadres et responsables de clubs FFME, entraîneurs et professionnels de l'escalade, responsables et salariés de salles privées.

Entretiens situationnels

Réalisés dans un contexte d'observation participante, 17 entretiens d'une durée ramassée (rarement plus de 30 minutes) ont été conservés sous forme de prises de notes manuscrites en direct et retranscrites au propre par la suite. L'analyse et l'interprétation de ces échanges répertoriés concernent 7 handi-grimpeurs et grimpeuses, 4 cadres et professionnels fédéraux, 3 éducateurs et rééducateurs, 2 EAPA et 1 responsable d'une entreprise commerciale de SAE.

Certains ont pu se prolonger par du semi-directif ou se poursuivre et se compléter sur plusieurs mois, au fil des situations prolongeant une participation commune à des événements reliés aux handi-escalades. Cela a permis d'obtenir des déclarations spontanées, à partir de notre statut de grimpeur-acteur reconnu, selon une modalité s'appuyant sur la facilité des échanges amicaux informels fréquents dans ce milieu. La particularité de ces échanges réside dans le fait qu'ils ont pu exister, sans être forcément associés directement par les interlocuteurs à un cadre de recherche universitaire intimidant ou inductif, ce qui peut entraîner une perte de qualité dans l'expression de la parole spontanée. Ils ont contribué principalement à pouvoir amorcer le repérage et l'identification des acteurs significatifs présents sur les différents terrains (compétiteurs, officiels, animateurs, encadrants, pratiquants, personnes-ressources), tout en nous permettant également d'obtenir des « paroles » dans le cadre de situations les plus « naturelles » possible.

Leur structuration par des questions ouvertes se centrait sur le parcours personnel dans l'escalade, l'implication actuelle dans ce domaine et le sens et les liens associés aux pratiques d'handi-escalades. Ces entretiens ont permis de faire apparaître les relations et dynamiques présentes au moment de l'échange, à identifier les relations et interdépendances entre les réseaux et à révéler l'existence de nouveaux acteurs. L'évocation d'un potentiel positionnement personnel vis-à-vis des pratiques actuelles d'handi-escalades et de visions ou attentes de leurs évolutions possibles nous a permis de formaliser des perspectives d'extension pouvant nécessiter des investigations approfondies.

Entretiens semi-directifs

À partir de ces premières investigations, nous avons identifié une sélection d'acteurs significatifs et pour beaucoup centraux dans un moins un des réseaux, présents sur les trois terrains d'enquête : handi-grimpeurs réguliers, acteurs fédéraux et cadres de clubs impliqués dans les projets handi-escalades, professionnels du médico-social et du milieu associatif encadrant des pratiques d'escalade adaptée. Les données recueillies nous ont également conduits à y associer des responsables et salariés de salles privées d'escalade proposant des dispositifs dédiés aux situations de handicap. À partir de 2018, nous avons donc procédé à des demandes d'entretiens en nous identifiant comme chercheur, mais toujours à partir des liens plus ou moins formels créés par notre présence déjà installée dans le réseau. Ces 24 entretiens (enregistrés puis retranscrits ont été menés de façon semi-dirigée, sur rendez-vous, pour une durée de 45 minutes à 1 heure, principalement dans des lieux dédiés à l'escalade. Ils ont été structurés à partir d'une série de questions visant à identifier les liens et relations que ces personnes pouvaient entretenir avec les réseaux identifiés.

Cette base de données qualitatives concerne 8 handi-grimpeurs en loisir comme en compétition, 8 acteurs et actrices du secteur médico-social et de l'APA, 4 responsables et salariés de salles privées d'escalade et 4 cadres fédéraux. Il est important de préciser que cette catégorisation n'est pas figée. Dans ce monde des handi-escalades, qui fonctionne encore avec une quantité réduite d'acteurs humains, la plupart des personnes interrogées possèdent des appartenances multiples qui les relie à plusieurs nœuds du réseau, voire des réseaux.

c. Recueil d'archives et traces discursives

Nos recherches menées pour trouver et regrouper un corpus des publications concernant l'handi-escalade ont été menées dans plusieurs directions. La ressource la plus importante a été constituée par les résultats d'une consultation quotidienne, d'une demi-heure en moyenne, de sites spécialisés dédiés à l'escalade entre 2016 et 2021.

Principaux sites consultés :

Planète grimpe « <i>L'actualité de l'escalade, partout, tout le temps</i> ».	https://planetgrimpe.com/	Site web consacré à l'actualité de l'escalade, principalement aux performances du haut-niveau en compétition et sur sites naturels
La Fabrique verticale « <i>Progression, entraînement en escalade</i> »	https://lafabriqueverticale.com/fr/	Site animé par Laurence Guyon, avec des rubriques : entraînement, inspiration, santé et matériel. Il propose également du coaching en ligne.
Fanatic Climbing « <i>Original rock news</i> »	http://fanatic-climbing.com/	Site indépendant, sans publicités, reprenant les principales actualités de la performance, avec un accent mis sur la falaise et le bloc naturel et publiant des interviews, entre portraits et tribunes libres.
Grimper.com « <i>Actualités, tests matériels et salles d'escalade</i> »	https://www.grimper.com/	Site vitrine et d'actualité du seul magazine papier français spécialisé sur l'escalade
Kairn « <i>Actualité Outdoor et montagne</i> »	https://kairn.com/	Ce site, à l'arrêt depuis janvier 2020, mixait des actualités de montagne et d'escalade, avec des tests de matériels et des conseils de lectures dédiées aux activités <i>outdoor</i> .
Handi escalade « <i>Nouveautés internationales</i> »	https://paraclimbing.org/fr/	Site indépendant de l'IFSC, créé par le handi-grimpeur Sebastian Depke, dans le but d'informer sur l'évolution des pratiques en compétition comme en falaise.
FFME	https://www.ffme.fr/	Site officiel de la Fédération française de la montagne et de l'escalade nationale
IFSC	https://www.ifsc-climbing.org/	Site officiel de la fédération internationale d'escalade

Au recensement des articles reportages ou vidéos concernant des pratiques handis de l'escalade trouvés par l'intermédiaire de ces sites, se sont ajoutées des recherches ouvertes avec les mots clefs « escalade et handicap ». De même, des compléments d'information apparus nécessaires à partir de sources incomplètes ou imprécises recueillies sur le terrain sont venus enrichir ces données. Les documents tirés de publications papier ont également fait partie de ce recueil d'archives, bien que ceux-ci aient rapidement montré la faiblesse de la littérature disponible actuellement en ce qui concerne directement l'handi-escalade. Nous avons pu cependant collecter des traces issues de médias souvent régionaux (presse ou télévision) publiant des articles ou des reportages relatant des événements handi-escalade en Rhône-Alpes. Nous avons également retenu des dossiers ou reportages faisant l'objet d'une thématique « handicap » spécifique dans des médias spécialisés, par exemple dans la Revue EPS, le magazine Grimper ou la chaîne L'équipe.

Toutes ces sources constituent une source précieuse sur les représentations et usages en cours (à partir notamment des images et du vocabulaire utilisé) en lien avec les différents contextes de pratique. Elles permettent aussi d'identifier et dessiner l'état et l'évolution des réseaux, en repérant des nouveaux acteurs humains et non-humains enrôlés ou dissociés, et d'en inférer des intéressements ou des résistances dans les programmes à l'œuvre. Nous avons pu ainsi composer un corpus de données regroupant :

- Des supports de médiatisation relatant des événements, concernant des handi-grimpeurs, issus des compétitions et des performances de haut-niveau : communication fédérale, interviews d'athlètes, vidéos de réalisations en SNE, mais aussi ceux concernant les loisirs : sites internet (vitrine) des clubs et des SAE marchandes.
- Un recensement des aspects réglementaires et institutionnels des pratiques handi-escalades : règles du jeu en compétition, prérogatives d'encadrement ou délégations du Ministère des sports.
- Des comptes rendus d'actions et de dispositifs communiquant sur la thématique de l'handi-escalade (sous forme de reportages ou d'articles) à partir par exemple d'expériences menées en ESMS ou de journées de sensibilisation et d'initiations dédiées aux PSH.
- Des dispositifs techniques et technologiques directement conçus ou associés à l'escalade pour des PSH, et particulièrement le domaine des SAE et prises dites « spécialisées » ainsi que dans celui des prothèses spécifiques. Ils s'agrémentent également d'une analyse de l'offre de matériels communs (baudriers, chaussons, systèmes d'assurance) à travers leurs possibilités, offertes ou non, de s'adapter à la diversité corporelle des pratiquants. L'observation de leur présence et l'analyse de leurs usages sur les différents terrains d'enquête nous auront permis de repérer leur niveau d'agentivité.
- Un recensement et une comparaison de 7 offres de formation associées ou dédiées à l'handi-escalade, dont une présentation des contenus et attendus a pu être disponible en ligne. Ces formations ayant existé par le passé ou existant encore à l'échelle nationale sont étudiées à travers : les qualifications de leurs intervenants, les profils attendus pour le public de stagiaires avec les prérequis associés, ainsi qu'en fonction des contenus de formation annoncés.

Conclusion du 2^{ème} chapitre

Cette méthodologie de recherche qui vise à donner un cadre permettant d'inventorier les modalités et formes de pratique de l'escalade à destination des PSH se base sur une méthode d'inspiration ethnographique et utilise le cadre théorique de la sociologie de la traduction pour analyser l'état et les dynamiques de développement des réseaux qui se construisent à travers cette innovation sociale. Investir cette posture de chercheur embarqué a permis de constituer un recueil de données inscrit dans le temps long avec des matériaux issus de contextes différents et regroupant plusieurs axes d'observation. Le choix de combiner une expérience personnelle sur le terrain des pratiques d'handi-escalades avec des investigations ciblées en fonction des besoins de recherche a permis d'accéder à différents niveaux d'appropriation et de traduction de l'innovation, processus dont nous sommes nous-même un acteur. Le travail d'analyse et d'interprétation de l'ensemble des données récoltées vise à rendre compte à la fois de l'état (synchronique) des réseaux à certains moments charnières, et à la fois de la dynamique (diachronique) du développement réticulaires (association/dissociation d'acteurs, élargissement/contraction de l'étendue, renforcement/fragilisation des liens, maintien/transformation des programmes de l'innovation). Il comporte cependant et forcément une série d'angles morts : les espaces d'accès et pratiques libres situés hors de notre présence de terrain, les sources historiques déjà disparues au moment de notre recherche, la diversité des clubs et associations hors FFME ou l'invisibilité de certaines pratiques sportives en ESMS. Plus largement, les questions posées par la définition d'une catégorie « handi » fermée, regroupant pourtant des situations extrêmement diverses qui sera analysée largement dans la seconde partie de ce travail, nous ont permis de garder à l'esprit qu'en opérant ce choix sélectif (ne concernant que des personnes liées aux institutions spécialisées ou faisant le choix de se déclarer en fonction des critères de catégorisations sportives adoptées par les fédérations) nous n'aurons pas pu identifier de façon exhaustive l'ensemble des pratiquants en situation de handicap. En effet, pour celles et ceux qui ne désirent pas être reconnus comme tels, et qui grimpent de façon autonome, il aura été difficile de procéder à un recensement probant. Pour enrichir notre corpus, nous avons donc dû nous limiter aux rencontres et sollicitations de circonstances provoquées par notre présence « au pied des voies ».

Pour autant, l'utilisation du cadre théorique de la sociologie de l'innovation et de l'acteur-réseau permet d'étudier cette innovation sociale en cours par la description de son état actuel de diffusion. En donnant une place équivalente aux acteurs humains et non humains, il permet de s'intéresser à l'ensemble des acteurs sociotechniques présents dans les réseaux qui la constituent et à partir des plus visibles et signifiants, d'en définir les grandes lignes de son déploiement. La combinaison de recueil de données et d'observations de terrain faites autour d'un espace source géographiquement limité, sans s'interdire d'évaluer ses prolongements et ramifications plus lointains, permet d'établir des connexions avec des espaces extérieurs lorsque les réseaux qui les relient sont importants et agissent comme des acteurs déterminants.

La description de l'état d'avancement et de robustesse des réseaux d'handi-escalades nous conduira alors ensuite à essayer de comprendre dans quelle mesure, une ou des handi-escalades, constituent des innovations sociales qui réussissent. Il conviendra alors de caractériser ce que peuvent être leurs finalités, en définissant les dynamiques des programmes en cours. La reconnaissance d'une handi-escalade en voie de stabilisation pourra se mesurer à l'étendue de ses réseaux et aux connections qui peuvent s'établir entre eux ou, au contraire, à la mise en évidence de fonctionnements restant relativement cloisonné. A partir de cet état des lieux, nous pourrons par la suite élargir notre réflexion pour nous demander si ces programmes peuvent avoir un impact sur les pratiques communes et si la singularité de l'escalade peut créer ou non les conditions d'un modèle de développement inédit pour une pratique handi-sportive.

« Mais quand-même, eux c'est pas pareil, non ? »²²¹

Partie II :

Histoire des réseaux handi-escalades

²²¹ Verbatim du journal de bord, saisi au vol lors d'une soirée d'information avec des cadres de clubs, novembre 2017.

Dans cette partie, qui restitue les données recueillies sur les trois terrains d'enquête nous chercherons à mettre en évidence une cartographie du processus en cours, tel que nous avons pu l'étudier durant ce travail de recherche. Nous avons fait le choix d'organiser cet état des lieux des différentes traductions et modes d'organisations sociotechniques en se centrant sur chaque réseau. Il s'agit en première intention d'une convention de description, pour faciliter le suivi des dynamiques propres à chaque forme d'handi-escalade. Ce choix ne doit pas empêcher d'avoir conscience, comme nous le verrons au fil des pages, que des relations et des connexions existent entre chaque réseau. Néanmoins, nous verrons qu'il reflète aussi un état de relatif cloisonnement, les liens restant peu nombreux et plutôt chétifs. Dans une première partie nous décrirons les pratiques d'handi-escalades situées dans le monde médico-social puis, dans une deuxième partie, celles rattachées aux espaces du sport loisir, particulièrement à travers les clubs fédéraux, avant de terminer par une troisième partie consacrée à l'handi-escalade institutionnelle que représente l'organisation des compétitions fédérales. Notre cadre d'analyse théorique nous permettra de déterminer les principaux mouvements qui ont rythmé et organisé le développement des réseaux d'acteurs sociotechniques, en lien avec les axes structurants précédemment identifiés : pédagogisation, normalisation-rationalisation, institutionnalisation et marchandisation, qui constituent un fil rouge analytique. Nous identifierons les moments de bascule ou de transformation particulièrement significatifs dans chacun de ces terrains d'investigation. Ces indicateurs seront autant de révélateurs de la présence de changements de programme, plus ou moins prononcés, dont les finalités peuvent rester encore incertaines. Ils nous permettront également de comprendre l'état de porosité ou d'étanchéité entre les différents réseaux issus de ces mondes en identifiant les entrelacements naissants ou en phase de concrétisation produits par les acteurs humains et non humains les plus significatifs. En nous appuyant sur la notion d'innovation sociale pour analyser le processus en cours, nous allons essayer de montrer quelles sont les caractéristiques des innovations portées par ces réseaux. Nous chercherons également à savoir si, à la date de la fin de ce travail de recherche, on pourra considérer que l'on assiste à la réussite d'une innovation sociale des handi-escalades ou si l'on est encore dans une pluralité d'innovations, plus ou moins achevées.

1^{er} chapitre : Les handi-escalades en usage dans les établissements et services médico-sociaux

La séparation historique des politiques institutionnelles, entre les programmes d'un sport social et ceux relevant des politiques de santé par le sport, a depuis longtemps structuré l'organisation des activités physiques dites « adaptées » autour de frontières plus ou moins marquées, qui les distinguent des pratiques sportives reconnues comme « ordinaires » (Bouttet, 2012). L'éducation physique, avec ses dimensions éducatives et scolaires, ne faisait pas partie des programmes initiaux du milieu médico-social, l'activité physique relevant avant tout d'intentions rééducatives par le biais de prises en charges psychomotrices (Compte et al., 2012). Bien qu'ayant évolué depuis les années 1960, cette conception a perduré de façon implicite en impactant directement l'organisation des premiers dispositifs d'escalades à destination de PSH. Tout en participant à une recherche de développement d'une activité sportive nouvelle, voire innovante, ils ont largement été construits autour de modalités de pratiques centrées sur une approche biomédicale de l'activité. Portés par des finalités, considérées comme prioritaires, visant à réparer les corps ou les esprits, ils se sont organisés à partir de parcours thérapeutiques selon des protocoles rééducatifs préétablis. Rigoureusement reconnus et balisés, ces dispositifs d'handi-escalades ont dessiné un territoire de pratique à l'intérieur duquel, comme cela a été montré ailleurs, l'autonomie des personnes « ne semble pouvoir s'exprimer que sous la haute protection d'un système médico-social qui a étendu autour d'eux un filet qui les sépare du monde des vivants, du monde de l'expérience et du risque » (Gomez, 2011).

Cependant, l'émergence du processus général de sportivisation des activités physiques adaptées a rejoint et impacté cette culture d'une escalade spécialisée, en y associant les forces simultanées des lois sur l'accessibilité et celles de la demande de participation sociale. En enquêtant dans ce champ particulier des pratiques d'escalades produites par et dans des établissements et structures de type médico-sociaux, nous verrons que les représentations traditionnelles de l'escalade et du handicap se trouvent bousculées par une hétérogénéité d'attentes et de besoins. En s'exprimant souvent à travers des parcours singuliers, ces nouvelles demandes viennent modifier l'agencement habituel de ces dispositifs, dont nous allons décrire ici les dynamiques les plus marquantes ainsi que les points pivots que peuvent constituer

certaines changements de programme, qui témoignent des mouvements de renforcement, de fragilisation ou de bascule du réseau portant l'handi-escalade à vocation médico-sociale.

Nous allons donc décrire de manière idéale-typiques les deux phases de cette première trajectoire sociotechnique, bien que selon les contextes, elles puissent se chevaucher, se superposer ou même perdurer en parallèle. La première phase est celle dominée par des visées rééducatives, basée sur approche biomédicale, conduisant à traduire dans son programme certains éléments de la pratique sportive pour les adapter à ses attentes. La seconde va associer de nouvelles finalités socialisantes et, en intégrant des contenus normalisant issus de la pratique commune de l'escalade, marquera la présence d'une dynamique de sportivisation de cette APA.

A. Des programmes thérapeutiques en archipel

1. Des initiatives éparses dans un contexte de transformation de l'activité sportive

Le mouvement traversant les escalades avec l'avènement du libre et l'arrivée des premiers murs artificiels, permet à certains pionniers travaillant dans le secteur médico-social d'envisager de « faire » grimper sur des supports plus accessibles, ailleurs que dans les sites naturels non seulement difficile d'accès, mais aussi considérés comme élitiste. A la fin des années 80, le lien reste cependant fort avec la culture des milieux naturels. La brochure visant à diffuser à l'extérieur de l'établissement, les intentions et résultats du projet élaboré en 1989, par l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) Chantalouette de Saint Etienne (42) constitue un témoignage historique particulièrement saisissant de l'invention d'un programme inédit d'escalade à destination de jeunes. Elle constitue en ce sens un indice d'une volonté de socialisation de l'invention, même si celle-ci s'est trouvée contrariée par la suite. Les finalités exposées font apparaître une traduction relativiste de l'escalade qui se détache des objectifs de performance et de hauteur (des caractéristiques de l'escalade reliées à la sportivisation) pour se centrer sur la verticalité et la séparation avec le sol, tout en gardant une référence au rocher et à la pratique en milieu naturel ici très présente, non seulement dans le texte, mais aussi dans la création d'un support de grimpe.



IMP Chantalouette, 1989.
Collection personnelle F. Delorme

DANS LES MILIEUX ,SOIT DISANT AUTORISES DU MONDE MONTAGNARD;UNE RUMEUR PERSISTANTE CIRCULE:"ILS VEULENT TOUS FAIRE DE L' ESCALADE..."

C'EST VRAI ,TOUS LES ENFANTS DE NOTRE ÉTABLISSEMENT,REVENT DE DÉCOLLER POUR VOIR PLUS HAUT;MÊME SI HAUTEUR NE RIME PAS AVEC CENTAINE DE METRES.

CE N'EST PAS LE LIEU;MAIS LA FORME ET LA JOIE DE L'EXPLOIT QUI COMPTENT AVEC BEAUCOUP DE PURETÉ ET DE COHERENCE.

L'ÉCHEC ANALYSÉ,COMPRI,ET LA RÉUSSITE VALORISANTE DE LA MOINDRE DIFFICULTÉ METTENT EN LUMIERE,CE QUI EST L'ESSENTIEL : L'ENVIE ET LA MOTIVATION.

LE ROCHER ET L'ESCALADE SONT "ESPACE DE LIBERTÉ".SURTOUT,SI LA LIBERTÉ EST FAITE D'INTELLIGENCE AVEC L'ENVIRONNEMENT ET DU RESPECT DE CELLE DES AUTRES.

A CE PRIX-LA,TOUTES LES FORMES DE DECOUVERTE DU MILIEU VERTICAL SONT POSSIBLES.

Une première SAE sera fabriquée sur place en utilisant les interstices existants sur un mur en pierre existant, puis en y forant des trous et enfin, en collant des pierres supplémentaires en relief pour favoriser des préhensions plus accessibles. Cette invention apparait à la fois visionnaire notamment lorsqu'il est rapporté dans ce document que peindre les prises en couleurs permet « l'ouverture de plusieurs parcours selon le niveau de chacun » mais encore bien loin de l'innovation que va créer par la suite la massification de l'utilisation des prises artificielles en résines. En effet, les professionnels de l'établissement jugent à l'époque que celles-ci ne sont pas appréciées par les enfants en raison de « leur couleur et au touché » et mettent en garde au risque de « saturation rapide de l'enfant s'il y a plus de trois couleurs » et proposent de donner la priorité au rouge et au blanc.

Le résumé des modalités de travail présenté dans ce document permet de retrouver dans cette traduction inédite d'une pratique sportive adaptée, les différentes dynamiques alors présentes dans le monde des escalades.

MODALITES DE TRAVAIL

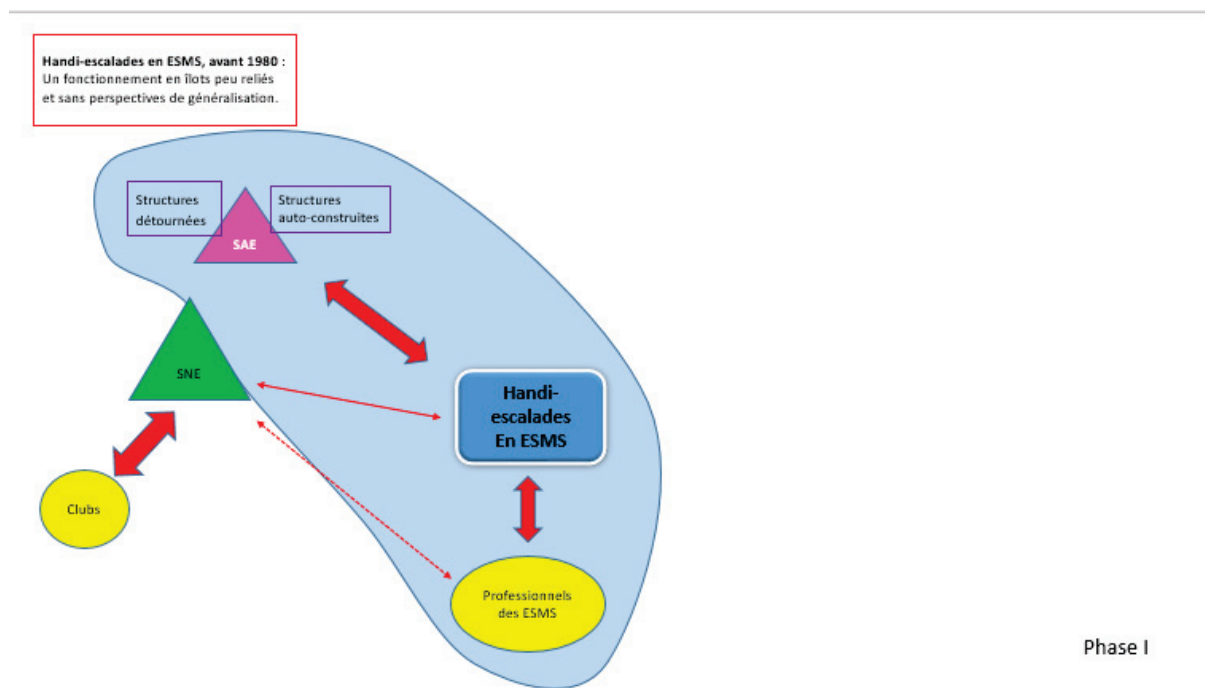
Elles doivent être les plus claires et les plus simples possible

- . L'escalade est un loisir, une distraction mais aussi un travail.
- . L'escalade doit être une application de la psychomotricité en salle (à travailler avec les psychomotriciennes).
- . L'escalade est un travail long et rigoureux qui doit déboucher sur une efficacité.
- . Donner à l'enfant le choix pour grimper avec le plus de liberté possible.
- . CRÉER une homogénéité de niveau du groupe de grimpeur ainsi la progression se fait de manière claire et diversifiée.
- . Donner à l'enfant le plaisir d'effectuer des mouvements harmonieux et efficaces.

IMP Chantalouette, 1989. Collection personnelle F. Delorme.

On perçoit bien ici l'agrégation de différentes traductions, allant d'une mise en application d'une rééducation à la production d'une gestuelle harmonieuse, bien dans la mouvance de l'escalade libre. Frédéric Delorme, rédacteur et promoteur du projet, identifié comme « Professeur d'EPS » de l'IMP²²², affirme alors que faire pratiquer l'escalade à ces enfants « déficients mentaux légers ou moyens et présentant de forts troubles de la personnalité » permet de réaliser ce travail autour de 6 axes forts : « Travail relationnel, psychomoteur, de motivation et d'investissement, de maîtrise de soi, de confrontation rassurante à la réalité et de sociabilisation ». Toutes ces visées, intentions et directions, ici regroupées, vont irriguer la construction progressive d'un monde des escalades dans le secteur médico-social. Nous les retrouverons présentes tout au long de nos recherches, de façon plus ou moins résistante ou affirmée, au fur et à mesure de l'évolution et de la diffusion du processus.

²²² Il sera par la suite Directeur sportif fédéral escalade à la FFSA.



a. Le modèle du CPEA-VV

Cette culture de l'usage d'une escalade adaptée à destination de PSH (et tout particulièrement des jeunes) s'est incarnée sur notre territoire de recherche par l'exemple fondateur expérimenté par le CPEA au début des années 1990, déjà évoqué plus avant, qui aura longtemps fait référence au niveau national. Ce dispositif innovant visait à démocratiser l'escalade et les sports de montagne en installant en ville des programmes à destination des jeunes et des PSH. Dans cet espace, l'escalade est conçue par la docteur Corinne Cristol comme une rééducation sur le plan moteur et psychomoteur, particulièrement pour des enfants relevant d'infirmités motrices cérébrales, en lien avec des essais cliniques avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) (Cristol & Banaigs, 1991) (Cristol & Berard, 1995). La thérapeute considère que cette pratique permet « l'assouplissement des membres inférieurs et de renforcer les muscles déficitaires [...] une utilisation du bras atteint et en particulier de la main en position corrigée ». De façon générale, elle « favorise le développement de ces enfants, car elle permet un renforcement musculaire global, un assouplissement des principales articulations, la sollicitation des coordinations et des réactions d'équilibration. Son aspect valorisant renforce la confiance de l'enfant dans ses capacités fonctionnelles » (*Ibid*). Le réseau sociotechnique gagne ainsi en envergure pour se déployer en dehors des ESMS et de leurs

intervenants. Il leur associe un mur novateur (*cf. infra*) et un club sportif (le Centre Pilote d'Escalade et d'Alpinisme) ayant des finalités socio-éducatives, dispositif lui-même soutenu par une mairie gérée par une majorité communiste (Vaulx-en-Velin). L'enrôlement d'un médecin rééducateur, cherchant à prouver les bienfaits de l'escalade, renforce le programme thérapeutique par de nouveaux attachements non humains : études, articles, institut de recherche qui deviennent des soutiens d'une handi-escalade encore balbutiante.

Au cours des années 90, cet usage thérapeutique se formalise en interaction avec la conception de nouvelles générations de SAE qui pour Corinne Cristol, permettent « une initiation dans de bonnes conditions et offrent un terrain de jeu en permanente évolution » en faisant alors de l'escalade « une des activités sportives les plus accessibles ». L'invention d'un espace de grimpe spécialement imaginé pour des usages rééducatifs contribuera fortement à orienter une première diffusion de ces formes de pratiques émergentes vers l'ensemble de publics à besoins spécifiques. Aujourd'hui, l'association gestionnaire, devenue CPEA-VV en 2007, a pérennisé ses actions handi-escalade avec un cercle d'utilisateurs dépassant celui de la commune et les a complétées par la création d'un centre de formation spécialisé²²³. Son fonctionnement actuel, qui reste perçu par un de ses salariés comme « un héritage un peu à part dans l'agglomération lyonnaise eu égard à un historique complexe »²²⁴, sera développé dans la partie II de notre travail. Nous identifierons alors les indicateurs qui font de cette structure particulière, un acteur central dans le développement d'une nouvelle étape du réseau des handi-escalades, dont l'influence dépasse maintenant le cadre local.

L'usage de l'escalade à des fins éducatives et rééducatives

Cette utilisation de l'escalade dans le domaine de la réadaptation (avec une référence aux expériences menées en Allemagne et Suisse dès le début des années 80), principalement auprès des jeunes, ne remplace pas la rééducation conventionnelle, mais vient en complément de celle-ci. L'intérêt retenu pour l'utilisation de cette activité sportive réside par exemple dans sa capacité à relancer l'attention de l'enfant pour « le contrôle actif de sa commande motrice » en favorisant un travail du corps, jugé comme global et harmonieux (Puren, 2016). Pour les professionnels de la réadaptation, l'utilisation d'une SAE comme support de travail permet de décomposer chaque mouvement, geste par geste, tout en élargissant le répertoire moteur sur un plan vertical considéré comme plus favorable que celui du sol. Ils considèrent que l'effort

²²³ Site du CPEA-VV, <https://www.cpeavv.com/accueil/historique>. Site consulté le 26/01/2021.

²²⁴ Alexis, entretien du 20/11/2017.

complet et continu du corps et de l'esprit généré par l'escalade nécessite une mobilisation motrice globale autour des grands groupes musculaires et sollicite la souplesse des tendons et des ligaments grâce à l'amplitude et la variété des mouvements réalisés (Loireau, 2016). La personne ainsi rééduquée parviendrait alors, grâce à cette activité, à se défaire progressivement de ses schèmes moteurs pathologiques. Des apports de l'escalade sont également perçus comme pouvant aussi être utiles aux personnes déficientes intellectuelles. Elles pourraient ainsi voir s'améliorer leur prise d'information, en utilisant celles données par les sensations kinesthésiques, mais aussi leur équilibre par une meilleure connaissance de leurs possibilités corporelles (Rivière & Hornus-Dragne, 2010). Cette attente forte est toujours en cours comme l'exprime Laurence, psychomotricienne dans un service médico-social à destination d'adultes déficients visuels, organise cette activité sur un cycle de 10 séances. Elle explique que pour elle, la pratique d'escalade proposée « c'est un moyen, une médiation de rééducation, mais c'est pas une activité sportive. On travaille sur la gestion du tonus, l'équilibre, les sens compensatoires, la respiration »²²⁵.

Le principe de la cordée, à travers lequel le patient sécurise sa pratique, mais aussi celle de son ou sa partenaire, est également présent dans cette approche thérapeutique en raison de l'effet bénéfique attendu sur le sentiment d'appartenance au groupe social. La personne pratiquant l'escalade pourrait y retrouver une place perdue en raison de sa maladie, par un passage du statut de personne vulnérable « protégée » à celui de personne protectrice, responsable de la sécurité, donc de la vie, d'autrui (Giroux, 2014). En orientant la pratique sur un travail de perception des risques subjectifs liés à l'utilisation du matériel et au respect des consignes de sécurité, la personne accéderait alors à un apprentissage sécuritaire développant une responsabilisation par la prise de conscience du rôle important qu'elle a à jouer dans sa propre sécurité. Dans cette logique thérapeutique, la pratique de l'escalade est alors envisagée comme un support efficace d'autonomisation du patient, à travers la mise en œuvre d'un processus de contrôle interne, relié à une prise de conscience des conséquences possibles de ses actions et comportements. Ces mêmes bienfaits sont également recherchés dans le domaine de la psychiatrie, qui considère l'escalade comme un support efficace permettant un travail concret sur les dimensions corporelles, mais aussi relationnelles et émotionnelles, au niveau individuel comme groupal (Lunet & Pistre, 2015).

²²⁵ Entretien du 15/05/2019.

On retrouve cette approche dans la définition qu'en donne l'association APF France Handicap pour qui l'escalade serait une activité corporelle globale, accessible à toute personne possédant une autonomie de déplacement avec ou sans aides techniques²²⁶. Ses effets sur l'équilibre et le schéma corporel seraient alors une source « de plaisir physique et de gratification pour ceux dont le corps est trop souvent source d'incapacité et de contraintes ». Bien que présenté comme « attractif et ludique » (*Ibid*), l'acte de grimper reste cependant considéré, comme une technique globale de rééducation facilitant le développement des capacités motrices et fonctionnelles pour ses destinataires en situation de handicap. En inscrivant la pratique de l'escalade dans le cadre de projets éducatifs ou de soins, l'activité sportive est ici appréhendée comme une « activité motrice inscrite dans l'accompagnement des personnes » permettant « d'explorer différents aspects : la confiance en soi, le rapport au corps et la prise de risque » (*Ibid*). Pour des psychomotriciennes travaillant en milieu hospitalier avec des adultes souffrant de troubles psychiques graves, une focalisation sur la chute, considérée comme la « toile de fond dans tout acte de grimper », crée un support au travail sur les émotions dans lequel « l'engagement émotionnel du grimpeur est donc au moins aussi important que son engagement corporel » (Lunet & Pistre, 2015). L'escalade obligerait ses pratiquants et pratiquantes à se confronter à une situation inhabituelle qui les conduit à se libérer de l'attraction terrestre en s'élevant au-dessus du sol par un engagement totalement imbriqué du corps et de l'esprit pour emprunter « le difficile chemin d'apprentissage de la maîtrise de soi » (Loireau, 2016). Apprendre à se connaître à travers la pratique de cette activité physique singulière, susceptible d'être associée à une notion de « risque », semble alors permettre de relier réussite et estime de soi, en parvenant à associer « vertige et contrôle, abandon et toute-puissance » dans le but de procurer à la personne déficiente « le sentiment de s'appartenir, de maîtriser la confusion qui règne autour de sa vie », (Le Breton, 2015).

Pour ce monde du médico-social, la traduction première d'une pratique de l'escalade serait de constituer un support médiateur pour les personnes en situation de handicap, permettant une sollicitation des ressources informationnelles, psychologiques et biomécaniques. Le travail rééducatif sur la souplesse, la coordination, la force et l'équilibre, mobiliserait également une meilleure gestion des émotions et de la communication, tout en favorisant les relations sociales et la connaissance de soi. Cette approche médicale centrée sur la pathologie ou la déficience,

²²⁶ Formation 2014, escalade et handicap, APF Formation. <https://www.fehaps.fr> ; <http://formation.apf.asso.fr/formation/sports-adaptés/escalade-et-handicap/>, Site consulté le 24/05/2016.

semble penser les bénéfiques comme étant intrinsèques à l'escalade, indépendamment des formes pédagogiques de l'intervention.

b. Inventer des supports spécialisés

Ces projets visant à faire pratiquer de l'escalade à un public précis se sont orientés au départ vers la recherche de supports techniques permettant d'obtenir une forme de pratique correspondant le plus possible aux besoins de soins et de réadaptation. Mais ces supports ont évolué et ont été transformés selon trois étapes successives, en interdépendance avec les évolutions de la pratique sportive et la modification des programmes initiaux. Comme pour tout processus d'innovation, le passage d'une étape à une autre ne s'est cependant pas réalisé de façon nette et exclusive et n'a pas forcément entraîné de disparition complète des étapes précédentes.

Les murs « adaptés » dans un entre-soi

La traduction technologique d'un usage handi-escalade des SAE s'est d'abord construite à partir de surfaces artificielles conçues de façon spécifique, et bien souvent propre à chaque établissement, pour être conformes aux besoins rééducatifs (selon une logique à tendance ségrégative). Elle a ensuite incorporé sur ses murs les techniques modernes existantes (tendance intégrative) consistant à utiliser des panneaux lisses possédant suffisamment d'inserts pour varier la position et le nombre des prises, mais agencés entre eux selon un cahier des charges précis pour être adaptés à un usage handi (principalement en termes de hauteur et d'inclinaison des surfaces). Enfin, les pratiques produites par les ESMS se sont déplacées pour aller utiliser directement les SAE communes utilisées par les clubs ou les salles marchandes (visées inclusives).

La structure originale créée au CPEA de Vaulx-en-Velin (69) correspond à cette première étape de conception du mur pré-définie par les finalités éducatives et rééducatives, à partir du programme de l'association qui développe alors des prises en charge rééducatives. À partir de ces besoins particuliers, une première SAE dite « adaptée » et des prises « spécialisées », vont être inventées pour orienter les mouvements proposés en cherchant à répondre aux besoins identifiés de rééducation motrice. Deux fabricants de SAE et de prises d'escalade vont être intéressés au développement de l'handi-escalade, qui peut apparaître comme un marché potentiel dans une période où l'indoorisation de l'escalade est encore en phase de déploiement. Les sociétés Kit Grimpe et Escapade se saisissent de cette opportunité de développement

économique et vont alors concevoir et développer en plus de leurs produits ordinaires, des structures adaptées qui combinent les deux axes recherchés par l'association : une SAE formée de plaques de résines moulées cherchant à reproduire les aspérités naturelles du rocher, dans un but d'acculturation à une pratique en site naturel, et une autre composée de lattes de bois horizontales permettant de déplacer latéralement chaque prise afin de l'adapter aux mouvements de rééducation prescrits par les thérapeutes, avec des objectifs d'amplitude articulaire. Dans ce programme, la conception de matériels adaptés est issue d'une volonté de faciliter l'accès à cette activité : « Le support à grimper est à géométrie variable, en effet, les panneaux constituant les murs d'escalade sont orientables dans leur verticalité, permettant une adaptation de l'inclinaison du support au niveau de handicap et une évolution en fonction des progrès de chacun » (Cristol & Banaigs, 1991).



Source : Site webcpeavv.com

Elle est décrite en ces termes par Alexis, salarié de l'association : « C'est une structure avec des murs inclinables qui sont montés sur vérins hydrauliques. Ça permet de changer en cours de séance très facilement. Et ça va du dévers jusqu'au Pan incliné à 45°. Elle fait 5m de haut par 4m de large. Donc j'ai mes 20m² de bonheur où on passe 99% de l'année. C'est un mur à lattes

avec une grosse densité en prises. Et un mur à lattes parce que j'en ai hérité comme ça. Mais c'est un de mes projets de faire évoluer ça »²²⁷. Sur cette surface, les séances observées montrent que le déplacement latéral des prises, dont la fonction paraît se réduire à pouvoir mesurer des résultats d'amplitude articulaire, sans vraiment prendre en compte les gestuelles de transfert d'appui et de rééquilibration, n'est pratiquement plus jamais utilisé. Cela semble être principalement dû aux programmes liés aux nouvelles orientations de l'association qui s'expriment lors des séances conduites par les encadrants à partir de compétences et spécialisations éloignées maintenant du domaine médical. La surface imitant le rocher s'est révélée être elle aussi une impasse technique et pédagogique, mais dans ce cas c'est en raison de l'impossibilité de modifier les prises existantes (moulées dans le revêtement) empêchant ainsi cette SAE de s'adapter aux mouvements recherchés par les rééducateurs. Par la suite, elle a également conduit à une nouvelle limitation en raison de sa difficulté à pouvoir répondre à une gestuelle plus sportive en utilisant des formes et des emplacements de prises différents pour modifier et enrichir des itinéraires régulièrement renouvelés.

Ce modèle prototypal va inspirer la construction de petites SAE spécialisées à l'intérieur même des ESMS en gardant l'idée de garantir des facilités d'usage : pas de perte de temps en déplacements supplémentaires à l'extérieur et disponibilité permanente pour un usage prédéterminé, avec une maîtrise des adaptations nécessaires. Cet essaimage d'espace de pratique élargit le réseau qui se déploie, et paradoxalement s'enferme, dans les ESMS. La conception de ces murs va en revanche être influencé par l'apparition de nouvelles technologies et des modèles de pratiques issus des usages dominants en cours dans l'escalade commune. Trois exemples peuvent illustrer cette orientation progressive vers un format plus mixte :

La petite SAE (3 mètres de haut, sur 4 mètres de large) construite à Lyon, au début des années 2000, par un Institut d'Education Sensorielle (IES) dans l'ancienne chapelle de l'établissement a été financée par le Rotary Club et conçue à partir des attentes et représentations des professionnels à propos de l'escalade, des capacités des PSH et de leurs besoins en terme de rééducation-réadaptation. Si elle utilise des technologies modernes (plaques avec inserts), sa taille et ses modalités d'usage (grimpe exclusivement en moulinette et une implantation des prises inchangée depuis sa création) correspondent pourtant toujours à ceux pensés par les professionnels rééducateurs. Ceux qui travaillent à l'aide de ce support conviennent cependant que « le mur d'ici est un peu limité, car pas très haut, au bout de 3 ou 4 mois ça

²²⁷ Entretien du 20/11/2017.

devient lassant... ». C'est surtout pour les personnes concernées qu'ils constatent que le support d'origine ne correspond pas totalement aux usages attendus : « Au bout d'un moment, ils connaissent bien le mur, ils se débrouillent bien, ils se retrouvent au bout de ce qu'on pouvait leur demander de faire, d'apprendre »²²⁸.

La démarche de conception de la SAE construite en 2016 par un IEM d'Indre-et-Loire prolonge cette démarche consistant à se doter de sa propre structure, mais en rajoutant de nouvelles perspectives à cette première destination rééducative de l'usage de l'escalade. Sur 8m de haut, elle reproduit l'ancien principe de rapprochement avec les SNE en présentant une surface à grimper imitant le rocher, mais en allant plus loin, avec une installation en extérieur. Elle associe à la zone d'escalade en plan incliné prononcé, une Tyrolienne permettant d'en redescendre de façon passive, tout en goûtant aux sensations de hauteur, de vertige et de vitesse afin de permettre « aux jeunes handicapés de l'Institut d'associer plaisir et travail durant leurs séances de kiné »²²⁹.



Source : *Radio France.fr - Morad Djabari*

Les arguments mis en avant pour obtenir les fonds nécessaires à la concrétisation de ce projet de « rééducation physique pour tous » font apparaître une nouvelle orientation à travers

²²⁸ Marc, *Op. Cit.*

²²⁹ « Un mur d'escalade voit le jour à Ballan-Miré », article sur le site : <http://www.proteor.fr/article,2204-un-mur-d-escalade-voit-le-jour-a-ballan-mire.php>; Site consulté le 11/05/2021

l'association de différentes visées d'un programme qui se veut à la fois « innovant, éducatif, thérapeutique et sportif ». Pour le kinésithérapeute qui en est à l'origine, l'idée de départ « c'était de changer la prise en charge thérapeutique des séances de kiné, proposer quelque chose qui soit à la fois de la rééducation motrice, mais qui ait aussi un côté ludique »²³⁰. Pour les enfants présentant un polyhandicap, un système de cordes et poulies leur permet de même monter « de manière passive ». Une extension du projet initial prévoit la possibilité d'en « ouvrir » l'accès à d'autres usagers, ce qui s'explique facilement lorsque l'on évalue le ratio entre coût de construction²³¹ et nombre d'utilisateurs actuels. Cependant, cet usage secondaire d'une SAE spécialisée par d'autres publics qui ne seraient pas considérés comme ayant des besoins spécifiques, pourrait amener à en repenser son format pour répondre à d'autres besoins sportifs. Le tracé et l'inclinaison des voies actuelles ont été conçus avec une pente très positive pour que les enfants qui « n'ont pas une motricité exceptionnelle [soient capables] avec un peu d'aide, de grimper », selon une approche capacitaire. Un autre élément sera forcément à prendre en compte sur le temps long : celui du nombre de séances d'escalade réalisées au regard du nombre de jours empêchant l'activité pour cause d'intempéries, ce qui ne peut manquer d'interroger la solidité du caractère facilitateur d'une telle structure lorsqu'elle est installée en plein air.

Une deuxième étape peut être définie par les projets consistant à utiliser le matériel existant en faisant des choix pour en garder les caractéristiques jugées les plus adaptées et créer ainsi un support correspondant au plus près aux besoins et attentes définis par les professionnels du lieu.



Source : Collection personnelle

²³⁰ *Idem.*

²³¹ 180 000 €, financé aux deux tiers par des fondations.

C'est cette démarche qui a été effectuée par un CEM accueillant des adolescents présentant des déficiences neuromotrices, en choisissant de faire construire une SAE interne à l'établissement, mais cette fois à l'intérieur du gymnase. Utilisant des plaques à inserts communes, ce sont ses dimensions et ses inclinaisons qui constituent la première adaptation. Elle comprend deux espaces, avec une partie de faible hauteur qui favorise les situations de traversée et de type « bloc » tout en permettant l'assurage, et une autre plus haute destinée à une progression verticale. Cette SAE permet de proposer à la fois des prises en charge thérapeutiques par le secteur médical et des activités sportives avec le secteur éducatif et scolaire. Une nouvelle forme d'agencement s'est produite récemment puisqu'après plusieurs années de travail pluridisciplinaire, les kinésithérapeutes et psychomotriciennes d'un côté et les EAPA de l'autre, fonctionnent maintenant de façon séparée, à l'intérieur du même établissement, sans que des échanges directs s'établissent entre les deux programmes d'escalade. Cette orientation locale, qui paraît marquer une des limites de l'extension du réseau semble aller à l'encontre du mouvement global repéré jusqu'à présent qui tend au contraire à ouvrir la pratique sur la complémentarité des champs professionnels.

Les prises spécialisées, nécessité ou impasse de la compensation technologique ?

Un autre acteur non humain important, présent dès la conception de ces supports spécialisés est celui que constituent les prises d'escalades conçues spécialement pour les usages spécifiques reliés à ces projets rééducatifs. L'entreprise Kit-Grimpe, à l'origine de la fabrication de la SAE destinée à des PSH au CPEA, va également développer au début des années 1990 une série de prises particulières qui seront désignées selon le terme significatif (du programme sous-jacent) de « prises médicalisées »²³².



Source : Collection personnelle

²³² Société Escapade, créé en 1986. <http://www.escapade-sarl.com/escalade-adaptee/prises-descalade-medicalisees/>; Site consulté le 07/06/2021.

Fabriquées selon les mêmes normes que les prises communes (en résine moulée, avec un insert central universel), elles sont cependant sculptées en créant des formes originales destinées à favoriser les types de préhensions attendues pour cet usage particulier. « Celles-ci ont été conçues dans une double orientation, ludique et thérapeutique. Les principes qui sont à la base de leur élaboration sont les suivants : support agrippant, forme symétrique, accès et positionnement facilités, recherche d'une position de main corrigée (cf. les personnes hémiplegiques) »²³³.

Mais cette invention ne trouvera pas de débouchés suffisants et conduira à une impasse l'amenant à sortir rapidement (une dizaine d'années) du réseau. Destinées à un marché commercial de niche, ces prises sont produites en toutes petites séries, ce qui engendre des coûts trop importants pour être rentables, mais indiquent surtout que l'invention n'a pas créé d'usages suffisamment stabilisés en répondant à un besoin réel. Or l'entreprise n'arrivera pas à intéresser tous les acteurs déjà présents, et encore moins à diffuser davantage son produit. Cet indicateur permet de mettre en évidence la sortie du réseau de ces acteurs non humains qui n'ont pas réussi à susciter des besoins d'usages suffisamment probants au cours de l'évolution du processus. L'abandon rapide de ces prises médicalisées montre bien qu'un objet technique pour un usage spécialisé pré-défini, ne peut à lui seul devenir un vecteur indispensable permettant une pratique sportive adaptée. Il révèle au contraire que la présence de ce seul acteur non-humain (les prises destinées à un usage handi) ne suffit pas à créer les conditions de l'accessibilité de l'escalade.

Un exemple de cette impasse, à la fois technologique et sportive, est illustré de façon saisissante par le système dit « *No eyes climb* », installé en 2006 sur une falaise du Morvan (58)²³⁴. L'équipement de cette SNE installé de façon permanente dans une tentative d'hybridation entre espaces naturels et artificiels à partir d'une invention technologique censée répondre aux attentes des grimpeurs déficients visuels, a également conduit à une limitation des usages. Il s'agit ici de capteurs portés par le handi-grimpeur qui déclenchent un signal sonore à l'approche de prises positionnées à l'avance. La lourdeur de la mise en place du système (chantier d'un an pour la mise en place des émetteurs intégrés directement dans la roche), le peu d'itinéraires proposés (seulement 2 voies d'initiation) avec un son coût démesuré par rapport aux usages possibles (plus de 30 000 €) ont lourdement restreint sa diffusion. Par ailleurs, l'usage de ces voies contraint les déficients visuels à venir à l'avance chercher les bracelets à la Maison du

²³³ C. Cristol, *Op. Cit.*

²³⁴ Le dispositif est présenté comme un système de « prises d'escalades pour déficients visuels » sur : <http://www.escapade-sarl.com/escalade-adaptee/prises-descalade-pour-deficients-visuels/>; Site consulté le 10/06/2021.

tourisme, tandis qu'un règlement leur impose de ne grimper qu'en moulinette et d'être accompagnés par deux personnes voyantes. Cette disposition, transforme ainsi un espace commun libre d'accès en un espace spécifique avec consignes et règles particulières pour une certaine catégorie de pratiquants.

La question de l'opportunité de développer des prises spécifiques est pourtant réapparue plus récemment, mais de façon détournée cette fois, à travers l'invention de prises lumineuses programmables, doublées elles aussi de bracelets sonores permettant de visualiser des circuits par allumage de Leds intégrées aux prises ou d'en signaler la position par son ou vibration²³⁵. Dans un premier temps, l'entreprise visait le marché de l'escalade sportive, en proposant un dispositif de création et d'enregistrement de circuits et de voies sur une trame de prises fixes. Face aux difficultés à faire reconnaître l'intérêt de ces objets technologiques coûteux sur un marché déjà saturé, son créateur a essayé pendant un temps d'en réorienter l'usage vers un possible besoin lié à la déficience visuelle dans une tentative de retraduction de l'invention. Il s'agit ainsi de remplacer la présence d'un guide humain orientant à la voix l'handi-grimpeur en déléguant à des prises (lumineuses, sonores) la fonction de guidage. Comme l'ont montré Akrich, Callon et Latour (1988), « l'innovateur est prêt (...) à surmonter les réticences de certains utilisateurs (...) en changeant son public pour identifier celui qui se satisfera de l'innovation en l'état ». Portée à grand renfort de communication sur la possibilité de « rendre le sport accessible au handicap »²³⁶, mais sans évaluation des besoins réels et des modalités de pratique des personnes concernées, l'invention n'a pas su intéresser dans ce réseau. A ces freins s'ajoutent également des coûts financiers élevés et surtout des problématiques techniques d'installation sur les SAE déjà existantes (manque de compatibilité avec les dispositifs déjà existant). Pour l'anecdote, l'inventeur s'est réorienté ensuite vers le haut niveau et le secteur naissant du *fun climbing*. Dans les usages attendus par les concepteurs de cette invention, vient prendre place tout un imaginaire du handicap qui ne tient pas forcément compte des attentes effectives et ne s'inscrit pas dans une perspective globale d'accessibilité. En visionnant les images d'une démonstration du système, montrant un grimpeur suivant la ligne lumineuse, sans avoir besoin de « lire » la voie ni d'anticiper les mouvements à réaliser, Alexis²³⁷ considérera que cette façon presque « automatisée » de grimper perd la richesse de la relation humaine du guidage vocal.

²³⁵ Système développé par la société française Luxov. <https://www.luxov-connect.com/fr/experience/flex>; Il a été déployé pour la première fois en 2016 sur une SAE de gymnase municipal à L'Isle-d'Abeau (38). <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/inauguration-isle-abeau-isere-mur-escalade-equipe-prises-lumineuses-1257277.html>; Site consulté le 10/06/2021.

²³⁶ *Le Dauphiné libéré*, samedi 6 mai 2017, p. 3.

²³⁷ Salarié du CPEA, *Op. Cit.*

Si pour lui, la mise en lumière des voies pourrait aider à réduire les difficultés de repérages et constituer « un stimulant de l'orientation et de la motivation », il s'agit d'un procédé dont le risque serait « qu'à force de techniciser l'escalade pour ces personnes, on finisse par l'appauvrir totalement ». Comme pour beaucoup d'autres sports handis, ces approches techniciste de l'adaptation investissent le domaine de la compensation et impactent fortement les représentations de ce que peut être l'escalade lorsqu'elle doit s'adresser à des PSH.

2. Des usages orientés et organisés

a. **Quelles finalités pour des usagers en situation de handicap ?**

À partir d'un registre symbolique des corps redressés, reliant les postures de l'escalade aux anciennes valeurs de conquête du sommet (Pociello, 1999b), les attitudes physiques et psychologiques de l'escalade indiqueraient la volonté d'un retour à l'équilibre corporel et aux capacités de décisions. Sa pratique est ainsi très fréquemment valorisée, voire publicisée, pour signifier une analogie avec l'imaginaire d'un « redressement » par l'élévation et la verticalité permettant par analogie un possible dépassement du handicap. Un second registre symbolique, construit à partir des représentations associées à l'imaginaire de la cordée et de l'assurage, met en valeur ses effets sur une socialisation positive. En revanche, les risques liés à l'escalade sportive (ceux des possibles dommages corporels comme ceux relevant de l'intégrité psychique) ne sont quasiment jamais évoqués par les acteurs-humains lorsque l'activité sportive est située dans le domaine rééducatif. Ceci est révélateur d'un programme dont les intentions paraissent se limiter à un simple exercice physique orienté, qui se détacherait en conséquence de risques traumatiques alors réservés aux pratiques sportives intensives. Ce que dément pourtant le travail mené par un kinésithérapeute qui alerte sur les pathologies complexes inhérentes à l'exercice de ce sport « complet » (Loubriat, 2006). La traduction rééducative de l'activité semble ainsi se réduire à l'exercice corporel de la verticalité, sans pour autant se compléter nécessairement par une forme d'appropriation des autres registres constituant eux aussi les cultures des escalades. L'escalade est cependant utilisée autour d'autres visées en psychiatrie. Dans sa thèse d'exercice en médecine sur l'escalade et la montagne utilisées en tant que médiations thérapeutiques à l'adolescence, la pédopsychiatre Pauline Espi évoque le risque de la chute « qui vient mobiliser le rapport au vide » avec les vertiges et angoisses qui peuvent s'y rapporter, mais aussi celui de l'échec qui « n'a rien de négligeable puisqu'il convoque les

assises narcissiques, pouvant donc ébranler la confiance en lui-même du grimpeur et affecter le plaisir qu'il trouve dans l'activité » (Espi, 2020).

Dans un autre domaine, les images illustrant les activités sportives de l'année 2015 dans le magazine de la fédération Handisport constituent une bonne indication des représentations attachées aux propositions de pratique de l'escalade faites en direction d'un public en situation de handicap.



Handisport le Mag', n° 162 • Décembre 2015 – Février 2016 ; p. 42.

Contrairement aux images d'athlétisme ou de basket-fauteuil de la même page, qui valorisent clairement une pratique sportive identique à celles diffusées dans les magazines de sport généralistes en mettant en avant des symboliques sportives clairement identifiables et partagées (vitesse, engagement, gestes victorieux), ce jeune homme n'est pas mis en valeur dans une gestuelle et un contexte représentant les formes communes de l'acte de grimper. Si la joie du jeune sportif ne fait aucun doute, on peut légitimement se questionner sur les représentations

associées alors à l'escalade perçue avant tout comme un jeu de suspensions dans des cordes doublées de systèmes techniques. L'inutilité apparente de l'utilisation d'un matériel sportif propre (pas de chaussons d'escalade), la vétusté du support (SAE d'un modèle ancien) et le peu de visibilité d'une logique de progression verticale, pourrait amener à penser que cette forme très limitée de la pratique serait celle usuellement proposée, lorsque l'escalade est conçue pour s'adresser à des pratiquants ne mettant en œuvre que des capacités sportives « réduites ». Sur le site de la fédération spécifique, les propositions de pratique de l'escalade à destination d'un public en situation de handicap restent encore reliées aux sites naturels, perçus comme des supports aux vertus et valeurs couramment associées à celles de la montagne et du plein air²³⁸. Pour Damien, conseiller technique régional pour la Ligue régionale de la FFH, grimper « c'est la connaissance de son corps, être capable de se déplacer dans un milieu différent, c'est un peu essayer de déplacer ses limites, petit à petit. Voilà. C'est aussi le plaisir d'être en plein air quand on a la chance de grimper en milieu naturel. Et puis c'est un peu la diversité aussi, il y a plein de formes d'escalade différentes, plein de milieux de pratiques différents. Pour moi, on va dire, c'est une des activités qui peut correspondre à tout le monde en fonction de ce que l'on a envie de faire, de là où on est. J'ai du mal à percevoir l'aspect compétitif dans l'activité escalade »²³⁹.

Après avoir observé une des séances organisées par Laurence sur la petite SAE de son l'établissement avec quatre adultes déficients visuels, elle m'expliquera que « quand la personne grimpe, sur les premières séances on essaie juste des traversées. On leur dit : Pensez au poids du corps. Après, c'est toujours dans le tâtonnement : à droite, à gauche... C'est pas très précis ! »²⁴⁰. Les mouvements ne semblent effectivement pas être orientés pour permettre de réaliser le franchissement d'un passage particulier qui serait dicté par la position des prises, mais correspondent plutôt à une mobilisation générale du corps qui se déplace sans forcément chercher à rejoindre un point d'arrivée préétabli. La psychomotricienne reconnaît que cette pratique, « c'est surtout à court terme : comment favoriser la régulation tonique, son équilibre, sa coordination, la gestion du stress, mais on va pas forcément tellement plus loin ». Pour cette professionnelle de la rééducation, le fait de pouvoir avoir quatre patients en même temps est perçu comme plus favorable par rapport aux prises en charge individuelles. Même si le projet d'escalade reste encore assez récent, elle remarque cependant que pour les personnes concernées, « l'aspect ludique-sportif plaît bien ». Cette dimension d'un intérêt pour l'activité

²³⁸ Sur le site de la FFH, l'escalade est à chercher dans la rubrique : « Sports de nature ».
<https://www.handisport.org/sports-de-nature/>; Site consulté le 26/05/21.

²³⁹ Entretien du 31 octobre 2018.

²⁴⁰ *Op. Cit.*

elle-même vient alors questionner l'orientation à plus long terme de ce type de programmes. Destinés au départ à apporter à des personnes qui en auraient besoin, des bénéfices issus de la pratique de l'escalade, ils sont retraduits en fonction de nécessités repérées de façon externe par les professionnels. Dans ce réseau des escalades porté par les visées sanitaires et médico-sociales, les extensions en cours de densification deviennent des indicateurs de la capacité de certains programmes initiaux à transformer ces pratiques, en y intégrant des intentions relevant des désirs et attentes des PSH mais aussi en y incorporant des éléments du monde des escalades (usages dominants ou émergents) auxquelles elles sont liées.

b. Constituer des groupes de besoins ou mettre en œuvre des projets personnalisés ?

Nous avons pu observer dans ces établissements, un schéma d'organisation récurrent consistant à constituer un groupe « escalade », dont les contours et le droit d'accès sont en premier lieu définis par les thérapeutes et rééducateurs. Il s'adresse avant tout à des personnes identifiées par eux comme pouvant, voire « devant », bénéficier des apports spécifiques associés à cette pratique (Pistre, 2007). La construction de ces groupes, devenant des acteurs non humains déterminants pour la possibilité qu'auront les personnes de pratiquer, peut en revanche procéder de plusieurs dynamiques. Pour Lucie²⁴¹, cette activité correspond par exemple à un choix fait *a posteriori* à partir de ses compétences professionnelles. « Nous [les EAPA] on va proposer des activités qui vont être adaptées aux projets personnalisés des jeunes. Donc là, l'escalade en fait partie, en fait on a un groupe qui a été créé grâce à ces projets ». La constitution du groupe peut aussi résulter d'une combinaison d'intentions disparates dont l'escalade est devenue un point de convergence, de façon non prévisible au départ, comme le raconte Marc ergothérapeute dans un service médico-social pour adultes : « C'était un concours de circonstances, le petit mur était disponible, la direction cherchait à faire des groupes à tout prix pour des questions financières et moi je cherchais à gérer une activité sportive même si c'est pas mon métier »²⁴². On devine ici l'agentivité de l'équipement mur, qui une fois construit contribue à susciter des vocations d'activité, et permettre la constitution de nouveaux handi-grimpeurs.

Mais parfois, le choix de cette activité semble correspondre au départ à une conception strictement médicalisante de la pratique physique, dont le bien-fondé, la forme et la durée ne pourraient pas relever de démarches sportives portées par les demandes personnelles des bénéficiaires. Il est même possible de se demander si, pour certains professionnels, il apparaît

²⁴¹ *Op. Cit.*

²⁴² Entretien du 15/05/2019.

possible de s'autoriser à donner une place à des perspectives plus « sportives » qui dépasseraient le cadre initial prévu et acceptable par l'ESMS. C'est ainsi qu'Isabelle, psychomotricienne en milieu hospitalier explique que pour son groupe d'adultes en cours de rééducation (qui bénéficient de différents suivis et d'autres accompagnements), le groupe escalade n'existe « que dans le cadre de leur projet rééducatif ». Une tension dans le processus de constitution apparaît lorsque l'on évoque avec elle la possibilité d'un choix personnel des participants :

« Il y en a qui peuvent refuser et d'autres à qui on ne le propose même pas, car on pense que ça ne va pas coller. Et puis il y en a qui en entendent parler par le bouche-à-oreille, dans la salle d'attente. Et là c'est pas forcément adapté parce qu'il y a des problèmes médicaux, ou certains qui ne seraient pas à même de gérer l'aspect groupe, ou qui sont au démarrage de leur projet de rééducation. Dans ce cas, on en parle en équipe, avec la médecin aussi : si il y a des douleurs, des trucs comme cela »²⁴³.

Une forme de centration sur les manques apparaît donc comme pouvant déterminer l'origine de ces groupes de PSH, dont le premier accès à l'escalade correspond à des visées thérapeutiques éloignées des enjeux sportifs et limitées dans le temps. De fait, les bénéficiaires n'ont que très rarement l'occasion de rester longtemps dans la pratique, les opportunités d'être embarqués plus durablement dans l'activité et le réseau restant ténues et fragiles. La présence de ce *turn over*, qui révèle un réseau instabilisé par des détachements-réattachements réguliers, peut tendre à différer, voire à occulter, les désirs et besoins auxquels pourraient prétendre ces personnes, en quête d'autonomie ou d'émancipation. Notre travail d'observation de terrain a cependant révélé que les premières transformations des programmes initiaux sont principalement liées aux types de supports techniques d'escalade utilisés, lorsque les séances qui se déroulaient habituellement sur les SAE internes aux établissements commencent à se déplacer vers des sites sportifs de plus grande envergure (SAE de gymnases ou de salles marchandes). En participant directement à la mise en forme des pratiques, elles en constituent des acteurs non humains souvent décisifs qui font apparaître les premières extensions du réseau, souvent de façon contingente, par l'entrée de nouveaux acteurs souvent non prévus dans le programme initial. L'augmentation de la hauteur des voies nécessite par exemple d'utiliser du matériel plus technique : baudriers proposant un meilleur confort lors de temps de suspension plus longs) ou systèmes d'assurage autobloquants, mais aussi de savoir-faire : pose de moulinettes sur un mur non équipé. Pour

²⁴³ Entretien du 18/05/2019.

pouvoir encadrer en toute sécurité des séances dans ces lieux partagés, un élargissement des compétences devient nécessaire afin de se conformer aux usages dominants attendus (règles sportives institutionnalisées par la FFME). Cette nouvelle configuration qui fait entrer par exemple de nouveaux acteurs humains diplômés en escalade ou en APA, mais aussi des non-humains comme les formations qualifiantes pour les professionnels des ESMS vient alors réduire la possibilité d'un fonctionnement en vase clos. De nouvelles traductions peuvent alors apparaître à travers cette transformation du réseau qui relie de façon plus étroite les usages sanitaires et médico-sociaux des handi-escalades aux autres usages en cours dans le monde des escalades.

Une extension récente en cours : le sport santé, une traduction en voie d'institutionnalisation

Sous les effets conjugués du plan national Sport Santé Bien Être (2012) décliné dans les régions, puis de la Stratégie nationale Sport Santé (2019-2024), l'escalade n'a pas manqué de s'inscrire dans ce grand marché qui s'est ouvert autour du bien être par l'AP comme dans celui de la prévention des maladies chroniques et de la dépendance due au vieillissement. Les bénéfices de santé attendus de la discipline sportive sortent alors des établissements sanitaires et médico-sociaux pour s'ouvrir à la population générale. Cette dynamique, qui s'inscrit dans un contexte global plus large que notre territoire rhônalpin, contribue à l'émergence de nouvelles traductions qui transforment notre réseau initial en y intégrant également de nouveaux acteurs. De nombreux sites dédiés à la santé pour le grand public reprennent par ailleurs à leur compte les vertus de l'escalade considérée comme « une pratique prisée pour ses bienfaits sur le corps, l'esprit et son rapport à la nature » qui se rapprocherait d'une « gymnastique verticale »²⁴⁴. Le site en ligne d'un magazine féminin est assez révélateur de cette transition en cours puisque des conseils pour la pratique de l'escalade apparaissent à la rubrique « santé » et les bienfaits évoqués sont assortis de recommandations de prévention et de sécurité prodiguées par la docteur Bojoly, actuelle médecin fédéral à la FFME²⁴⁵. Ces témoignages d'initiatives et d'activités destinés au grand public, montrant des développements embryonnaires du réseau qui deviennent des acteurs non-humains en soi. Ces inscriptions qui participent à renforcer le

²⁴⁴ « L'escalade, ça vous gagne », Doctissimo.fr. 24/06/2014. Disponible sur :

<http://www.doctissimo.fr/html/forme/sports/articles/13296-escalade.htm>; Site consulté le 28/07/2021.

²⁴⁵ « Bienfaits de l'escalade : santé, pour qui, contre-indications », Le journal des femmes-Santé. 23/03/2021. <https://sante.journaldesfemmes.fr/fiches-sante-du-quotidien/2701821-bienfaits-de-l-escalade-pour-la-sante-contre-indication/>; Site consulté le 28/07/21.

programme escalade-santé en le promouvant (qu'il soit qualifié de handi ou non) constituent des porte-paroles (Akrich et al., 1988) susceptible de faire émerger d'autres initiatives. Ils peuvent alors contribuer à renforcer cette visibilité qui manquait dans l'entre soi des premières traductions.

On constate de fait que les sites spécialisés de l'escalade font eux aussi référence régulièrement maintenant à ces aspects de prévention tertiaire. Un article du site internet spécialisé www.planetgrimpe.com, rédigé par une grimpeuse exerçant elle-même dans le champ professionnel du handicap, a décrit cette orientation de la pratique en le reliant avec le dispositif dit de « sport sur ordonnance »²⁴⁶. S'appuyant sur les actions menées par le CPEA, l'escalade est présentée comme un outil « formidable » pour les centres de soin et de rééducation « permettant au patient d'aller mieux »²⁴⁷. Pour un autre site spécialisé : La Fabrique verticale, l'escalade aurait en fait des vertus utiles à toutes et tous. Dans un article intitulé : « L'escalade comme thérapie », une psychothérapeute qui organise en Italie des séances d'escalade dans ce but, évoque « une expérience intime, car elle permet de ressentir des émotions et des sensations que nous pouvons facilement rattacher à la vie, d'un point de vue métaphorique, qui est faite d'objectifs, de passages difficiles, de succès et d'échecs. C'est la même chose lorsque nous grimpons et lisons le rocher »²⁴⁸. En 2018, ce même site reprend les conclusions d'une série consacrée aux sports *outdoor*, par le *Huffington Post*, pour affirmer qu'en plus de renforcer les muscles et les tendons, l'escalade stimulerait les fonctions cérébrales tout en contribuant à réduire le stress²⁴⁹. On remarquera ici que ces perspectives préventives et thérapeutiques de l'escalade apparaissent en construisant un cheminement inverse à celui initié par les professionnels de santé. Si dans les deux cas elles indiquent une amorce d'extension des réseaux, ces derniers étaient partis de leurs besoins thérapeutiques pour aller trouver une activité physique qui leur permettait d'y répondre, alors que pour ces spécialistes de l'activité sportive, l'aspect santé vient s'inscrire dans une possible extension des intérêts habituels liés à la pratique sportive de l'escalade (l'ensemble des articles publiés concernent de façon massive les résultats et réalisations du haut niveau et des conseils de préparation physique et d'entraînement dans le

²⁴⁶ Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

²⁴⁷ « Escalade sur ordonnance : quand le sport devient un outil thérapeutique », Planetgrimpe.com. 07/10/2020. Disponible sur : <https://planetgrimpe.com/2020/10/07/escalade-sur-ordonnance-quand-le-sport-devient-un-outil-therapeutique/>; Site consulté le 28/07/21.

²⁴⁸ « L'escalade comme thérapie », Lafabriqueverticale.com. 9/06/2015. Disponible sur : <http://lafabriqueverticale.com/fr/lescalade-comme-therapie/>; Site consulté le 28/07/21.

²⁴⁹ « Grimper : pourquoi l'escalade nous fait-elle autant de bien ? », Lafabriqueverticale.com. 23/08/2018. Disponible sur : <http://lafabriqueverticale.com/fr/bienfaits-escalade-grimper/>; Site consulté le 28/07/21.

but d'augmenter les performances). Pour ces professionnels de santé, qui peuvent par ailleurs être également grimpeurs, émerge dès lors la possibilité via cette traduction d'explorer un nouveau marché pour leur intervention et inversement pour les professionnels de l'escalade. C'est bien ce qui semble être identifié explicitement pour la FFME qui, à l'instar des autres fédérations sportives cherche, elle aussi, à investir le marché naissant du « sport-santé » en lien avec l'accroissement de la marchandisation générale de l'escalade. Sur son site web, la FFME a ajouté à sa présentation technique de l'activité, une rubrique « santé » qui fait également référence aux bienfaits possibles pour le corps²⁵⁰. On peut y lire que « l'escalade est un sport qui se voit de plus en plus souvent recommandé, voire prescrit, par des médecins souhaitant apaiser certaines lombalgies de leur patient », ainsi qu'un rappel du caractère ressourçant et énergisant d'une pratique en site naturel. En 2017, la fédération a fait le choix de cibler un public prioritaire : celui des femmes touchées par le cancer du sein, autour d'actions spécifiques. Celles-ci sont justifiées à la fois de façon pragmatique (en raison de la forte proportion de femmes licenciées et des facilités de pratiques offertes par l'usage des SAE *indoor*), mais aussi en référence à la persistance de cet imaginaire associant : escalade, élévation et dépassement, comme le résume le médecin fédéral : « Notre fédération porte la symbolique du grimper plus haut, et de surmonter l'obstacle de la maladie, comme le combat face au cancer »²⁵¹. On remarquera que, ce programme est légitimé par des expériences menées avec le corps médical dans une perspective thérapeutique (Institut du Cancer de l'Ouest, à Nantes) et la création d'une certification « éducateur médico-sportif de la FFME » permettant de dispenser ces séances spécifiques en devenant « spécialisé et habilité à cette prise en charge ». Pour présenter et valoriser ce type de projet, une analogie est régulièrement faite entre l'escalade et les apports bénéfiques qui lui seraient immanquablement liés en matière de soins et de réadaptation par la ressemblance naturelle qu'entreprendrait cette activité physique avec le parcours des femmes face au cancer du sein²⁵². Dans cette traduction, grimper permettrait ainsi à chacun « de se retrouver face à lui-même avec un objectif à atteindre par sa propre motricité et sa volonté » en associant la présence profitable « du binôme grimpeur-assureur et du groupe qui apportent confiance, encouragement et soutien », à l'image de cette patiente interrogée en 2015 sur sa pratique de l'escalade avec l'association « À chacun son Everest » de Chamonix,

250 Site officiel de la FFME, rubrique Escalade. <http://www.ffme.fr/escalade/page/presentation-2.html> ; Site consulté le 19/05/21.

251 Idem, <https://www.ffme.fr/la-ffme-soutient-les-femmes-touchees-par-le-cancer-du-sein/>; Site consulté le 19/05/21

252 <https://planetgrimpe.com/escalade-et-cancer-du-sein-une-initiative-du-comite-des-hautes-alpes/>; Site consulté le 19/05/21

« ce sport qui lui donne la force de se battre »²⁵³. Ces nouveaux programmes sont les premiers indicateurs d'un processus d'institutionnalisation en cours (avec la création de compétences et labels fédéraux, d'associations et protocoles de soin dédiés), associé à un début de marchandisation possible (le sport santé permettant de recruter de nouveaux licenciés éloignés jusque-là de la pratique), qui vient étendre le réseau d'origine que pouvait constituer l'approche strictement bio-médicale de l'escalade. Si cet exemple ne concerne pas directement et explicitement les situations de handicap, il fait émerger une ambivalence significative de la fragilisation du réseau. En effet, si cette traduction révèle le poids de l'approche thérapeutique, la focalisation sur une maladie (le cancer) constitue pour le moment une réduction des ressources restant disponibles et mobilisables pour cette autre cible des handi-escalades.

Ces différents programmes illustrent la particularité d'une traduction nouvelle qui tente de s'accrocher à une dynamique en cours, portée par des facteurs contextuels liés aux développements de l'escalade : massification de la pratique, opportunités d'élargissement des licenciés pour les fédérations et financements possibles à partir des plans santé gouvernementaux. Dans ces dispositifs, le public visé, sujet malade, devenu patient, est une cible, qui le relie à une opportunité de marché. Ce fil du réseau apparaît encore comme particulièrement instable, balloté entre des visées de santé pour tous et des références à l'amélioration des capacités des PSH. Ce nouveau réseau, non solidifié et qui manque encore de maturité, sera intéressant à observer par la suite dans ses futurs développements.

253 Soir 3, édition du 3/10/2015. France 3 TV. Disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/sante/cancer/cancer-la-therapie-par-le-sport_1112287.html; Site consulté le 03/06/21

Conclusion intermédiaire

Cette première phase de construction et de structuration de pratiques d'escalades adaptées à des PSH, a donc été marquée par l'émergence d'initiatives éparées, peu reliées entre elles et sans bénéficier de beaucoup de visibilité (carence de médiatisation, manque de porte-paroles). À l'intérieur de ce réseau naissant se sont rencontrées des marqueurs et valeurs de l'escalade traditionnelle (symbolique de l'ascension, geste juste ou motif du site naturel) et des attentes éducatives, rééducatives et préventives. Mais dans ces programmes en construction, c'est une escalade adaptée devant prioritairement être utilisée comme un outil efficace de remise aux normes des corps meurtris, ou de développement des ressources et de l'autonomie, supervisés par des professionnels experts qui semble dominer. Les notions de libre arbitre, de participation sociale, de plaisir sportif et de performances mesurables n'apparaissent pas de façon importantes dans les intentions de départ. Cette traduction a pu produire des usages inédits, grâce à un effet d'opportunité généré par la présence de SAE internes aux établissements sanitaires et aux ESMS, dont l'effet d'agentivité en tant qu'acteur non humain n'est que partiellement irriguée par le développement général de l'escalade libre. La forme du réseau montre un fonctionnement largement autonome, qui n'entretient que très peu de liens avec le réseau des escalades communes.

Ce constat peut en partie s'expliquer par des usages de l'escalade à destination des PSH organisés dans un premier temps en priorité à partir de supports dédiés, conçus ou aménagés en fonction de besoins liés aux potentiels rééducatifs de l'activité. Le principe d'une double adaptation (celle d'objets reconstituant le milieu naturel doublés d'aménagements à visées médicalisantes) a produit un réseau parallèle, fonctionnant à ses débuts de façon presque étanche dans une forme « d'entre soi » organisant la pratique autour d'une traduction se fondant sur la logique « à corps différent : espaces différents ». Ces SAE spécialisées, qui révèlent également l'existence d'un axe de marchandisation de l'handi-escalade pouvant constituer un secteur de niche dans milieu très concurrentiel. Ils font alors état d'un possible resserrement du processus lorsqu'il s'agit de concevoir « des structures d'escalade adaptées qui répondent aux besoins spécifiques des pratiquants à mobilité réduite »²⁵⁴. Pour sortir de cette impasse, une des rares entreprises françaises à proposer encore aujourd'hui sur son site internet la conception de SAE spécifiques, a choisi de positionner celles-ci comme étant dédiées à « un public unique : petite enfance, personnes à mobilité réduite, personne malvoyante, personne malentendante ou

²⁵⁴ Société Escapade, *Op. Cit.*

autre spécificité, etc. ». On pourra apprécier dans ce ciblage une traduction rapprochant les jeunes enfants et des publics en situation de handicap. Mais pour cela, elle prévoit d'associer à la conception de ce type de projet, une prise en compte de « toutes les contraintes et demandes exposées par les accompagnants / encadrants qui s'occuperont des futurs grimpeurs » afin de permettre « la plus grande richesse d'exploitation pour ses utilisateurs »²⁵⁵. Selon son responsable, pour que ce secteur puisse continuer à évoluer et à se développer, il est indispensable qu'à la suite de l'expérience de conception des premiers murs très influencés par le projet bio-médical du CPEA, on parvienne à « regrouper tous les acteurs » de l'handi-escalade pour « sortir de l'ancien modèle qui a bloqué le système »²⁵⁶.

La SAE apparaît bien, en tant que support matériel principal de l'activité, comme un acteur non humain majeur dans l'évolution du processus, en offrant l'opportunité de nouveaux attachements et un désenclavement des ESMS. Un glissement s'observe donc dans une extension du réseau vers de nouveaux espaces de pratique, reliés aux évolutions globales de l'activité sportive en générant progressivement de nouveaux liens d'interdépendances entre acteurs et produisant de nouveaux usages pour les ESMS. Cette transition est perceptible lorsque viennent s'ajouter aux attentes réadaptatives, les perspectives socialisantes de l'activité sportive. C'est ce que raconte Lucie, une Enseignante en Activité Physique Adaptée (EAPA) intervenant dans un CEM avec de jeunes adolescents déficients moteurs explique bien qu'au départ, si l'activité peut exister « c'est par ce qu'à un moment donné les psychomots nous ont dit : voilà ce serait bien que tel jeune fasse de l'escalade pour travailler ça, ça, et ça. Après un kiné nous a dit : ce serait bien qu'il en fasse pour ça, ça, et ça »²⁵⁷. Dans cet établissement, le programme a pourtant déjà commencé à se transformer par le transfert de l'organisation et de la conduite de l'activité du pôle médical vers le pôle éducatif dont relèvent les EAPA. Ce début d'extension du réseau est également repérable dans la reprise de ces arguments de bénéfices thérapeutiques pour l'ensemble de la population, à partir desquels des fédérations sportives s'agrègent au processus, en modifiant progressivement le programme initial.

²⁵⁵ Société Escatech S.A.S. <http://escatech.fr/content/12-sae-specifique>; Site consulté le 10/06/2021.

²⁵⁶ Entretien du 26/01/2017.

²⁵⁷ Entretien du 13/07/2017.

B. Des programmes rééducatifs complétés et enrichis

Cette seconde phase du développement du processus, à l'intérieur du monde des ESMS, est caractérisée par une densification du réseau, qui se diversifie et s'étoffe par l'entrée d'acteurs inédits, majoritairement liés au monde de l'escalade sportive de loisir. Sa diffusion s'étend dans des directions nouvelles qui entraînent un effacement progressif de certains acteurs qui étaient liés principalement à la traduction s'appuyant sur une spécialisation technique de la pratique. L'émergence de besoins additionnels, liés à la socialisation des personnes et à une reconnaissance de l'utilité de donner un sens à l'activité, va conduire à une réorientation des programmes en cours dans certains établissements. Celle-ci sera particulièrement visible dans la solidification des extensions du réseau vers les usages et les espaces de la pratique commune de l'escalade. L'essor de ces SAE (communales mais aussi commerciales) avec leurs formats de murs et de prises pensés pour être accessibles à une grande diversité d'utilisateurs (du débutant à l'expert) a contribué, de manière contingente et pas forcément anticipable, à cette réorientation de la pratique handi-escalade en ESMS. Dans ces conditions, l'agentivité des salles marchandes apparaît de façon saisissante, laissant supposer que sans leur présence, l'opportunité de l'émergence d'une traduction associant plaisir sportif et lien social n'aurait pas pu être exprimé aussi clairement.

1. Rapprochement des pratiques communes et appropriation de nouveaux espaces

a. Le projet personnalisé, un outil de transformation des pratiques ?

L'usage habituellement constaté de constitution d'un groupe escalade défini à partir d'un projet de soin relevant de critères principalement rééducatifs, se voit bousculé par de nouvelles orientations des programmes. En intégrant de nouveaux besoins dans leurs objectifs, principalement socio-éducatifs, ceux-ci créent de nouveaux vecteurs d'accès à une pratique d'escalade adaptée. Clément, éducateur spécialisé dans un IES, s'est porté volontaire à la suite de la demande de la direction, pour accompagner un groupe de cinq jeunes (déficients visuels et intellectuels) sur une activité dite « partagée ». Ce projet, reconduit chaque année depuis 2018, doit par exemple permettre aux jeunes d'apprendre à « connaître leurs propres limites. Pour certains c'est difficile de savoir jusqu'où aller, de se confronter à l'échec, mais aussi

écouter et respecter une consigne pour certains ». Pour ce professionnel, si l'activité escalade revêt « un grand pan de dépense physique », qui répond au besoin de plusieurs d'entre eux, elle est choisie également « pour un aspect socialisant, comment se comporter à l'extérieur, avec d'autres »²⁵⁸. Dans cet établissement, le groupe se constitue à partir des demandes des jeunes, un mobile dont l'importance serait selon lui croissante, mais aussi en fonction de critères de faisabilité : « Qui est dispo dans ce créneau-là. Y'a donc un aspect projet personnalisé et un aspect pragmatique : qui est dispo avec la classe, les autres prises en charge... ».

Pour Lucie²⁵⁹, EAPA qui conduit un projet escalade depuis cinq ans, l'activité devient un support permettant de favoriser les relations d'échanges avec les jeunes. « C'est des moments, moi je trouve, c'est des moments, c'est fort ce qui se passe à côté. On se pose et ce n'est pas dans toutes les activités qu'on va se permettre de s'asseoir par terre et de discuter. Ça permet d'être plus proches ». Si pour certains pratiquants « c'est plus pour travailler la mémoire, travailler la coordination, travailler l'équilibre, travailler la confiance » un autre mobile est présent avec « tout ce qui est lien avec l'autre, parce que mine de rien il y a un lien énorme qui se fait ». Dans la mise en œuvre qu'elle défend pour cette pratique sportive, une dimension particulière est régulièrement mise en avant, l'escalade « va apporter au jeune, enfin à chaque jeune vraiment quelque chose de spécifique, ça peut être du plaisir vraiment. Tu vois il y en a, tu sens, ils venaient pour grimper, pour se faire plaisir. Aucun objectif, l'objectif c'était qu'ils grimpent. Pas forcément d'exercices. J'ai envie de grimper point barre. Je grimpe, je suis dans mon truc, ça me permet de m'évader complètement ». Le discours de cette enseignante en APA objective une transformation : ce n'est plus l'exercice à visée de réadaptation qui est au centre, mais bien la personne avec son libre arbitre vivant une expérience nouvelle de relation avec une pratique sportive.

En me rendant dans une grande salle d'escalade privée lyonnaise pour mes propres séances d'escalade, j'ai repéré à plusieurs reprises la présence d'un jeune homme, Paul, qui assurait un encadrement individuel, chose plutôt rare dans ce contexte général de prises en charge groupales. En échangeant ensemble, il m'a appris qu'il avait suivi une formation en STAPS et était arrivé par hasard dans le milieu du handicap à la suite d'actions de bénévolat dans une association de Villeurbanne. Depuis trois ans, il assure Suzie, âgée de 35 ans et porteuse de TSA, dont les parents « ont fait la demande d'avoir quelqu'un pour une pratique régulière ». Elle avait déjà grimpé plusieurs années avec une association spécialisée dans les loisirs sportifs

²⁵⁸ Entretien du 14/05/2019.

²⁵⁹ *Op. Cit.*

pour les PSH et a même participé à des compétitions organisées par la FFSA. Cet accompagnement de deux heures par semaine, qui comprend également la prise en charge de l'aller-retour dans son établissement, est rémunéré sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU). « Je lui donne quelques conseils, mais y'a pas d'objectifs précis, c'est vraiment l'amener à l'escalade pour se faire plaisir »²⁶⁰. Cet usage individualisé de l'escalade semble fonctionner sans qu'il n'y ait plus mention directe de bienfaits attendus par la pratique motrice. « Elle attend de réussir ses voies, arriver en haut. Et elle, sinon, elle manifeste son mécontentement si je lui demande des choses trop dures [...] Ses besoins c'est grimper, réussir ses voies, elle le demande ».

Cette transition en cours vers des usages plus fréquents, voire pérennes, de SAE ouvertes au grand public fait souvent suite à une première expérience via des structures spécialisées. Le petit mur d'une association villeurbannaise qui vise à « organiser, promouvoir, réaliser des programmes de loisirs, à caractère sportif et culturel, adaptés aux personnes en situation de handicap »²⁶¹, est fréquemment cité dans nos entretiens comme un lieu ayant permis une découverte de l'escalade. Installé de façon « artisanale » dans les locaux loués par l'association, il propose 14 voies de 6 m de haut à partir de panneaux de bois disposés pour former des inclinaisons positives. Cette SAE permet une escalade uniquement en moulinette, avec une forte densité de prises jugées favorisantes pour les préhensions. Lors d'une participation observante avec un groupe de jeunes venus d'un CEM voisin, l'intervenante m'explique que le mur permet un accès rapide en raison de sa proximité, mais qu'il « manque vraiment quelque chose. En fait on paye pour l'utiliser, mais au final, c'est plus intéressant pour nous de payer pour aller sur un grand mur. Et puis ici, ils ne voient personne, y'a pas d'ouverture quoi ». Ce besoin repéré et intégré de façon équivalente à l'aspect moteur de l'activité dans le projet du groupe escalade, est exprimé également par Clément pour qui grimper c'est aussi l'aspect « socialisation : comment sortir sur l'extérieur, comment se comporter avec d'autres personnes, comment se comporter dans un lieu public »²⁶².

Dans l'établissement de Clément, le programme de l'activité escalade qui dure pourtant depuis plusieurs années, reste encore si flou qu'il rend incertaine la continuité de la pratique pour les enfants qui « peuvent en faire plusieurs années de suite, mais comme les emplois du temps et les besoins changent, on ne sait pas jamais pour la suite »²⁶³. Cette nécessité confronte alors à

²⁶⁰ Entretien du 06/05/2019.

²⁶¹ Association Vacances Handicap Atout Sportif International (VHASI), 69100 Villeurbanne

²⁶² *Op. Cit.*

²⁶³ Clément, *Op. Cit.*

une seconde étape agissant comme un frein, en raison des contraintes de fonctionnement et d'organisation des structures médico-sociales dans lesquels, hors d'une intervention en groupe dans les horaires de travail institutionnels, il ne semble pas possible de satisfaire les attentes exprimées. « Il y a des jeunes qui sont demandeurs de club d'escalade, mais pour l'instant on ne peut pas répondre à cette demande. J'aimerais bien qu'ils découvrent autre chose. Donc on essaie de les envoyer, de les ouvrir vers l'extérieur, mais ça reste compliqué. Ça fait loin [de l'établissement] s'il faut monter là-haut on va mettre plus d'une heure pour aller, plus d'heure pour revenir, ça ne sera pas accepté »²⁶⁴. Cette vie en établissement, et particulièrement comme ici avec internat, constitue bien une limitation à cette ouverture. Le besoin d'accompagnement hors de la structure posant la question de la disponibilité et de la responsabilité des professionnels, au même titre que leur spécialisation dans le domaine de l'escalade. Lors de mes propres interventions, j'ai eu l'occasion de travailler avec un jeune, interne à la semaine en établissement spécialisé, qui pratiquait cependant l'escalade de façon diversifiée. Bénéficiant chez lui d'un réseau de professionnels des sports de montagne par le biais de ses parents, il pouvait aller grimper pendant le week-end avec tous les aménagements et compensations nécessaires. De plus, grâce à un transport individuel mis en place par la famille et à leur financement personnel, il avait la possibilité chaque semaine de suivre des cours particuliers, dans une salle marchande de Lyon. Ce cas particulier permet de mettre en évidence les freins et limitations d'usages auxquels sont confrontés ces dispositifs d'handi-escalades lorsqu'ils fonctionnent en groupes institutionnels.

Au CPEA, la structure spécialisée fonctionne déjà selon des modalités très semblables à un club commun. Pour Alexis, ce dispositif occuperait une fonction intermédiaire, comme un point de passage entre ces deux mondes. « Ce serait plutôt une première marche. Compte tenu du niveau d'autonomie, je leur fais passer le premier pas vers le mur. Après, cette première marche en appelle une deuxième, qui est la pratique inclusive. On essaie de faire cette bascule. Enfin ça fonctionne hein... Mais derrière, il faut que les autres marches fonctionnent aussi jusqu'au sommet. L'idée, ce serait qu'en prenant un enfant en centre à cinq, six ans, ce serait que dix, quinze ans plus tard, il ait une pratique autonome en club. Ça serait idéal ». Sa perception de l'état de diffusion des handi-escalades à partir de son terrain de l'escalade adaptée, fait bien apparaître l'importance que vont avoir les dispositifs mis en place par les différents acteurs de la gouvernance du sport (ministères, fédérations, pôles ressources et programmes institutionnels), afin d'intégrer les PSH dans la pratique commune de loisir. Ces traductions, et

²⁶⁴ Lucie, *Op. Cit.*

les aménagements qu'elles peuvent susciter, ouvre des possibilités de choix de participation pour les grimpeurs en situation de handicap.

b. Vers une nécessité de mobilisation de compétences techniques

Le mouvement de sportivisation des pratiques, qui traverse l'ensemble des escalades, se traduit de façon particulièrement visible dans l'appropriation par la majorité des usagers de modèles hégémoniques concernant autant les règles intégrées de réalisation d'une voie (selon le modèle sportif et/ou compétitif) que l'usage de matériels techniques (normes de sécurité et renouvellement des EPI²⁶⁵) et l'apprentissage de techniques d'assurage et d'encordement (selon les préconisations fédérales). Les usages qui s'installent à travers les salles marchandes d'escalade et les incitations institutionnelles en matière de prérogatives professionnelles introduisent dans le réseau de nouvelles compétences, qui n'étaient pas forcément requises de façon systématique pour les premiers programmes d'escalade adaptée. Lorsque nous avons évoqué ces savoir-faire techniques au cours de nos entretiens, il est apparu qu'ils constituaient une préoccupation émergente pour les encadrants issus du secteur médico-social, qui associent à la sportivisation de l'escalade des risques perçus et les responsabilités qui en découlent. Pour ces acteurs, il devient alors nécessaire d'aller chercher hors de leur monde professionnel des compétences nouvelles. « En fait, moi l'escalade j'en fais un peu comme ça, en vacances, pour être dehors. J'aime bien ce que je fais ici avec les jeunes, mais je n'y connais rien... Enfin rien par rapport au pro. Lui il est diplômé, il sait comment assurer la sécurité, adapter une séance en fonction des capacités, du lieu tu vois... Et aussi de la fatigabilité des jeunes »²⁶⁶. Ce sont alors ces enjeux de sécurité qui sont les premiers invoqués lorsqu'il s'agit de déterminer les rôles de chacun dans l'organisation des séances d'escalade. Laurence explique que dans son groupe, « quand ils montent, ils sont à l'aise au niveau de l'assurage, on a fait un paquet de séances avant. En principe, ils s'auto assurent [entre eux], mais ça dépend des groupes évidemment ». Toutefois, « c'est Pauline [l'EAPA] qui est responsable de la sécurité, qui supervise tout, moi je gère l'autre binôme ». Cependant, si elle juge que « des fois c'est trop compliqué » avec ces personnes et qu'elle ne se sent pas les compétences, elle préfère les stopper et leur demande de se reposer et d'attendre que l'EAPA responsable soit disponible pour eux²⁶⁷. Un autre EAPA, qui assure la responsabilité de séances pendant lesquelles les éducateurs accompagnateurs ne gèrent que les aspects de type *nursing* (vêtements, temps de repos, boisson, toilette, etc.) défini

²⁶⁵ Équipements de Protection Individuelle (EPI) destinés à la protection des chutes en hauteur. En escalade cela concerne les cordes, baudriers, mousquetons et systèmes d'assurage.

²⁶⁶ Éducatrice spécialisée co-encadrant un cycle escalade en ESMS. Verbatim situationnel, le 5/12/2018

²⁶⁷ *Op. Cit*

ainsi ses prérogatives : « C'est moi qui leur mets le baudrier. Il y en a que quelques-uns qui savent le faire. Donc eux ils le font, sinon les autres je leur enfile le baudrier, je fais un nœud de huit, fait auparavant et je l'attache à un mousqueton. J'assure et je leur demande de grimper. Ces séances, c'est moins une construction d'acquis en escalade, mais plus les faire grimper. Ce que je veux, c'est pas qu'ils arrivent à faire tout ça, c'est juste qu'ils montent. Leur faire comprendre qu'il faut qu'ils lèvent les bras au-dessus de la tête, qu'ils lèvent les genoux et appuient sur les jambes pour grimper et non être assis dans son baudrier et attendre que ça se fasse ».

Il existe cependant une demande à caractère sécuritaire de la part de la grande salle lyonnaise qui accueille fréquemment ces groupes constitués. Anaïs, de formation APA est aujourd'hui la directrice adjointe de cette salle. Elle explique que lorsque des groupes viennent sans acheter de prestation d'encadrement, « nous on fait attention à ce qu'ils aient bien un diplôme. Dans les échanges et la mise en place d'un cycle, on demande. On n'exige pas le diplôme de la personne, mais on le demande. Et on leur explique que dans cette activité, c'est indispensable d'avoir quelqu'un de diplômé. C'est de la prévention. Alors il faut qu'elle ait une licence STAPS, initiateur escalade c'est toléré, ou alors un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) escalade »²⁶⁸. Dans la logique marchande de cette entreprise, il ne semble cependant pas prévu de façon explicite de refuser *in fine* l'accès. La demande de qualification reste donc relativement souple, particulièrement pour l'utilisation de la zone de bloc qui ne nécessite pas d'usage de matériel d'assurage. « On a des groupes qui ne viennent faire que du bloc, parce que c'est plus facile... Enfin c'est plus facile... Si l'éducateur ne maîtrise pas les règles de sécurité, il peut au moins faire une initiation escalade en faisant du bloc. En fait, quand on a une demande, on essaye dans la mesure du possible de la réaliser. On va leur proposer un encadrement la première séance. On leur explique que c'est mieux pour le fonctionnement de la salle et les règles de sécurité. Le moniteur va les amener vers les blocs et après c'est sous la surveillance de l'éducateur. C'est des groupes de cinq personnes max, il faut qu'il y ait le nombre d'éducateurs suffisants. Mais c'est non encadré, et c'est une tolérance ». Malgré ces petits compromis, l'élargissement du réseau vers des SAE marchandes communes implique d'y associer de nouveaux acteurs humains et non humains : encadrants, diplômés (de nature encore variables), compétences techniques... On devine dans ces extensions une accentuation de l'institutionnalisation et de la normalisation de l'handi-escalade.

²⁶⁸ Entretien du 08/02/2019.

Un second enjeu semble en découler, mais souvent de façon détournée et peu explicite. Il s'agit de l'extension du programme à de nouvelles perspectives, issues d'une culture sportive des escalades, intégrant les aspects de progression et de performance. Pour certains professionnels, celles-ci ne semblent pas correspondre à leurs programmes actuels comme le montre par exemple la liste du matériel nécessaire requis pour l'escalade avec ce public : « On a Grigri et baudriers, mais pas de chaussons, ils prennent des chaussures souples de chez eux » nous explique Véronique, éducatrice spécialisée dans un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Alors que ces chaussons d'escalade sont pourtant considérés comme nécessaires pour les pratiquants même débutants (comme le montre l'existence d'une importante gamme pour enfants, ou des services de location dans les SAE marchandes), ils n'apparaissent pas forcément utiles avec le public handi. Ils ne constituent pas un investissement jugé aussi important que celui consacré aux EPI, et ne semblent pas être reliés à l'amélioration des capacités de progression. On retrouve bien cette priorisation dans le récit que fait Pauline des attendus de sa séance : « Je donne des consignes de sécurité vite fait, les consignes de base pour bien faire la séance correctement. La communication, vu qu'ils ne peuvent pas voir ce qu'ils font, c'est important, ils disent : je commence à monter... J'en ai marre, tu peux m'aider, je descends... Des trucs comme ça. Les trois points d'appui aussi. C'est bien qu'il y en ait toujours trois pour que ce soit plus simple. Le bassin contre la paroi. C'est à peu près tout ce que je demande. Et avant de commencer à monter, qu'ils vérifient le matériel de chacun, pour voir s'ils ont bien fait ce qui leur était demandé, donc le nœud huit et la mise en place du Grigri et du mousqueton ».

Une notion de progression et de dépassement des limites peut cependant se percevoir même lorsque le contexte de pratique n'est pas directement axé sur des logiques sportives normées. Au cours de l'un de nos temps d'observation dans la salle *Climb Up* Gerland, nous avons pu repérer un groupe de jeunes déficients intellectuels, venu spécialement pour la journée à Lyon afin de profiter de la hauteur et de la variété des voies disponibles²⁶⁹. Les cris d'encouragement venus du groupe et les exclamations de satisfaction des grimpeurs atteignant le haut des voies ne sont pas sans rappeler l'ambiance de certaines compétitions. Pourtant, l'éducateur sportif de l'établissement qui encadre la séance a un projet qui, selon lui, ne viserait en rien ce qu'il nomme une « performance d'escalade ». Pour ce professionnel, « il y en a qui ont très peu de capacités de compréhension, donc s'ils grimpent de 10 cm, et non de 5 par rapport à la dernière fois, ce sera très bien. Il y en a d'autres, ils savent super bien monter, mais ils sont plus là pour

²⁶⁹ Salle Climb Up Gerland, le 23/05/2019.

se défouler. Donc là, ça va être le maximum de montées/descentes pendant la séance pour qu'ils se défoulent. Et d'autres ça va être un peu plus de l'apprentissage, revenir avec eux là où au départ ils n'y arrivaient pas du tout et faire avec eux... Leur montrer qu'ils n'ont pas à avoir peur de l'escalade, que même s'ils montent et descendent, moi je suis là pour les assurer et qu'ils n'ont rien à craindre. Et au fur et à mesure que s'installe une confiance entre nous, ils vont pouvoir commencer à monter de plus en plus haut et à se faire confiance eux-mêmes ».

L'avancée de notre recherche nous a cependant permis de mettre en évidence des changements de perspectives en cours dans ces représentations et habitudes du monde médico-social. Ils apparaissent régulièrement à travers l'enrôlement de « passeurs » qui possèdent, souvent à titre personnel, une double appartenance reliant à travers eux plusieurs mondes des escalades : celui des situations de handicap et celui des clubs sportifs. Ils sont alors à même de proposer de nouveaux programmes qui ouvrent l'handi-escalade au-delà d'un simple moyen. Dans un CEM de l'ouest lyonnais, qui accueille des jeunes avec internat, un éducateur spécialisé et une éducatrice sportive sont également grimpeurs et licenciés dans un club FFME local. Ce sont eux qui encadrent les séances d'escalade sur la SAE située à l'intérieur du gymnase, et qui enrichissent la pratique rééducative par des possibilités d'expérimentation de plaisirs sportifs intégrant des confrontations aux autres et à des difficultés normées. La petite compétition organisée en février 2017 dans cet ESMS est remarquable en ce point. Regroupant une trentaine de jeunes, dont certains sont venus d'autres établissements, elle se déroule sur le mur interne, sans les kinés habituellement présents pour les séances ordinaires. Cet événement mis en place par une éducatrice sportive et un EAPA est conçu de façon à proposer une épreuve inspirée du modèle fédéral, avec du bloc, de la difficulté et même des épreuves de vitesse pour les volontaires. Le classement final par équipes (pour chaque établissement), repose sur un système de performances mesurables avec des adaptations possibles, comme une réduction du nombre de blocs ou l'apport d'une aide extérieure pour la pose des pieds. Un contraste évident apparaît rapidement entre des jeunes entraînés, qui utilisent des chaussons et des néophytes souvent en baskets, voire en chaussures orthopédiques. Cette hétérogénéité des niveaux se manifeste de façon parfois délicate au moment de la redescente des blocs non encordés (avec un risque perçu par les encadrants) ou inversement par des aides jugées « excessives ». Un « porté de pieds à deux mains » réalisé par un éducateur fera dire à une accompagnatrice que « cette grimpe à tout prix n'a aucun sens. Insister à tout prix en affirmant que c'est possible : si, tu vas y arriver ! Ça c'est trop ! »²⁷⁰. Une EAPA investie dans un projet escalade depuis plusieurs années, va

²⁷⁰ Propos recueillis sur place le 23 /02/17.

regretter que certains jeunes soient lésés par des mouvements imposés qu'ils ne parviennent pas à réaliser (déplacement latéral du côté hémiparalysé par exemple). Mais elle reconnaît ensuite qu'elle n'a « jamais vu une compétition d'escalade, cette ambiance-là et ce qu'on peut demander ». Finalement, pour elle, cette dimension de l'activité ce n'est « que de l'imagination. J'imagine tu vois... Le côté où c'est un peu... Oui : kéké ! Voilà, où il faut manger bio, ce que je fais aussi hein, mais j'ai l'impression que c'est une ambiance très particulière »²⁷¹. La question d'une formalisation pérenne de cet événement, auquel participe la Ligue Handisport, pour pouvoir en faire une compétition « officielle », va être posée par la suite au Comité FFME par une stagiaire présente ce jour-là. C'est cet acteur institutionnel qui paraît alors en mesure d'apporter des compétences nouvelles, considérées comme nécessaires pour la validité de l'événement (particulièrement celles des juges fédéraux, garants institutionnels). Mais l'intéressement des autres acteurs issus des établissements concernés n'est pas réussi. Le projet évoqué n'aura pas de suite concrète, laissant les institutions sportives à distance du réseau. Pour les professionnels des ESMS, la compétition reste perçue comme un monde qui ne relève pas de leur domaine d'intervention, alors que c'est pourtant déjà le cas pour d'autres APSA organisées par la FFH (comme l'athlétisme, la natation ou le foot-fauteuil). Cette orientation possible de la sportivisation des handi-escalades produites dans les ESMS semble donc être conduite à sortir du réseau en raison d'un sentiment d'incompétence ou d'indifférence de la part des premiers intervenants. Elle apparaît également freinée par la méconnaissance qu'ont ces acteurs de cette nouvelle culture et de leur sentiment de non-maîtrise de ses codes et usages. C'est ce qu'exprime Lucie, qui conduit pourtant des cycles escalade en CEM depuis plusieurs années :

« Moi, l'escalade c'est un loisir, comme ça en vacances, des fois, mais en fait j'y connais rien. Les trucs techniques, les relais, les nœuds, tout ça quoi ... C'est compliqué, c'est pour les pros, eux ils savent. Et puis l'entraînement, s'améliorer, j'y connais rien. Nous on les fait grimper, monter, mais c'est tout. Comment mieux grimper ... en fait je ne sais pas. Dans les salles, des fois ils parlent entre eux [les autres grimpeurs présents], disent des trucs, on comprends pas tout [rires]. C'est quand même un peu un monde à part, non ? »²⁷².

Pour passer d'un monde à l'autre, des ponts et des transitions semblent donc nécessaires, comme le montre le parcours de Clément. Il avait eu l'occasion d'encadrer une compétition au

²⁷¹ *Idem.*

²⁷² *Op. Cit.*

CPEA à l'occasion d'un stage réalisé au cours de sa formation d'éducateur spécialisé et peut donc y percevoir un intérêt tant pour les usagers que pour lui.

« Ici on a un jeune qui a un bon niveau, ce serait une évolution qu'on pourrait apporter. J'imagine qu'il doit y avoir des compétitions régulières inter-structure ? Pour certains jeunes, avoir des situations pour montrer sa force, se dépasser et s'ouvrir sur l'extérieur, partager une expérience avec des pairs m'intéresserait dans ma pratique professionnelle »²⁷³.

Cet apport de compétences hybrides peut également constituer une perspective d'ouverture amenant une pratique cantonnée à l'usage d'une SAE à se déplacer vers les activités en sites naturels. Lucie raconte ainsi l'évolution de son projet escalade depuis l'arrivée d'un collègue éducateur également diplômé en escalade et spécialiste des APPN :

« Il dynamise l'activité aussi tu vois, ça fait du bien. Là on va se faire une sortie extérieure. C'est cool hein ? Et puis la direction accepte, donc c'est pour ça, c'est chouette. L'année prochaine, on va transformer ça en une activité qui va s'appeler : éducation environnementale et sportive. Tous les jeudis matin avec deux éducateurs, lui et moi, on va avec une dizaine de jeunes sortir à l'extérieur et amener les jeunes à travailler sur l'environnement grâce au canoë, l'escalade, tout plein d'activités extérieures ».

c. De l'usage des supports modernes à la transformation des programmes

La sortie du réseau des SAE et prises spécialisées ne peut s'expliquer par la seule augmentation de leurs coûts les rendant inadaptées aux contraintes budgétaires du secteur des ESMS. Elle s'explique aussi par un intérêt croissant pour l'usage d'espaces communs disponibles, allant dans le sens des politiques générales « d'ouverture » des établissements, que favorise la multiplication des nouveaux murs. En effet, si les grandes SAE modernes ouvrent de nouvelles opportunités en termes de richesse d'utilisation (densité et variété de prises notamment), les nouvelles salles marchandes offrent également des perspectives socialisantes qui viennent enrichir, voire prendre le pas sur les aspects purement moteurs des premiers programmes portés par les ESMS. Après les deux premières étapes, évoqués précédemment, définies par la création de supports spécialisés (tendance ségrégative), puis un choix d'éléments adaptés dans l'offre existante pour créer des SAE correspondants aux besoins des ESMS (tendance intégrative), le

²⁷³ *Op. Cit.*

réseau se déploie dans des espaces qui permettent une nouvelle tendance, de type inclusive. L'accessibilité relative (à condition d'être solvable) des SAE marchandes n'est pas liée qu'à la mise aux normes des portes et sanitaires. Avec l'essor massif d'un public de débutants et de néo-pratiquants, l'élargissement de l'offre disponible (SAE municipales ou communales et salles marchandes) permet l'émergence de potentialités nouvelles pour les handi-grimpeurs, en particulier par la présence d'une grande diversité des surfaces et des prises disponibles. Les SAE spécialisées apparaissent alors souvent trop petites, voire obsolètes, au regard des possibilités offertes par ces espaces destinés aux valides. Ceux-ci permettent de renouveler ou de redynamiser une pratique qui tendrait à se répéter de façon trop monotone, sur des supports peu évolutifs, en raison de hauteurs et profils réduits, mais aussi face à la problématique du renouvellement des voies. L'intérêt des SAE réside principalement dans la possibilité de changer les prises en les fixant sur une trame conséquente d'inserts. Mais cette action requiert du temps (avec des problématiques de travail en hauteur), des ressources (posséder ou acquérir des jeux de prises en quantité suffisante pour renouveler les voies) et des compétences (inventer et installer de nouveaux itinéraires dont les mouvements seront intéressants et adaptés aux besoins des usagers). Laurence explique qu'elle se rend sur une SAE moderne pour que les adultes de son groupe « puissent grimper à une plus grande hauteur, que ça change un petit peu leur... leur lieu de pratique, qu'ils en voient un différent, que ça change. Et puis surtout pour qu'ils fassent autre chose ».

De manière contingente, la remise en question de la pertinence des prises spécifiques qui ambitionnaient d'apporter une réponse adaptée aux besoins supposés de qualités de préhensions pour les PSH, est encore accentué par le développement des SAE modernes et l'ouverture accélérée des salles marchandes. En effet, le marché des prises « classiques » accompagne cette extension, des fabricants toujours plus nombreux cherchant sans cesse à renouveler leur offre, avec l'exploration de formes toujours plus variées (et de plus en plus abstraites, s'éloignant de l'inspiration ou l'imitation des préhensions naturelles des prises rocheuses). Les SAE disposent d'un panel de prises communes d'une ampleur sans précédent. Il permet de trouver sur chaque site, une diversité quasi infinie des tailles, couleurs, grains et surtout préhensions. Pour exemple, un site de vente par correspondance installé à Lyon propose plus de 1 500 séries de prises différentes, issues de 14 fabricants internationaux²⁷⁴. Parmi les publics cibles, les enfants, les débutants et les néo-pratiquants impliquent l'ouverture d'itinéraires accessibles, avec des prises proéminentes et peu traumatisantes qui se révèlent très facilement appropriables par les publics

²⁷⁴ Société PE Prises-escalades.fr, <https://www.prises-escalade.fr/>; Site consulté le 09/06/2021.

handi-grimpeurs. S'ajoute à cela l'installation sur une même « ligne » de corde de plusieurs voies (définies par des couleurs de prise), densité qui, dès lors que l'on détourne la règle (n'utiliser qu'une couleur) offrent encore plus de possibilités d'appropriation de cette offre commune. L'enrôlement de ces prises d'escalade (et des itinéraires) apparaît ainsi comme une étape marquante du renforcement du réseau.

Le besoin de s'orienter vers de nouvelles SAE est aussi motivé par des perspectives de renouvellement de l'intérêt pour les usagers. Si « le petit mur permet de s'exercer avant de se lancer dans l'activité avec des murs plus haut, c'est une transition, un tremplin pour se lancer ensuite »²⁷⁵. Pour Marc, c'est également un enjeu qui permet d'ouvrir la pratique en donnant plus de sens à ses prises en charge avec le groupe escalade qui fonctionne habituellement dans un espace très contenant :

« C'est un milieu très fermé, très protégé, pas de parasites, c'est très contenant [pour des personnes ayant des troubles de la concentration et une hypersensibilité aux interférences avec l'extérieur]. Là-bas, c'est hyper haut, y'a plus d'appréhension. Y'a des gens qui montent super haut, qui tombent, c'est plus anxiogène, mais c'est plus intéressant aussi. Y'a des patients très stressés d'arriver dans un endroit inconnu, mais d'autres très excités par la sortie. Comme le mur d'ici a de grosses limites : quelques enjambées et ils sont rapidement en haut, ils ne voyaient pas que l'escalade permettait de se dépenser physiquement comme ils le souhaitaient. Au Mur de Lyon, il faut prendre le temps de respirer. Ils voient peut-être plus l'intérêt des conseils qu'on peut leur donner »²⁷⁶.

Pour ces professionnels qui ne possèdent pas forcément de compétences sportives de l'activité et dont les programmes n'intègrent pas forcément de dimensions d'entraînement et de progression, c'est aussi une opportunité de renouvellement : « On a commencé à sortir à l'extérieur, par hasard, car la salle ici n'était pas dispo. Du coup on a fait une séance au Mur de Lyon avec un groupe plutôt performant et déjà bien à l'aise, et ils ont trouvé cela génial de grimper un peu plus haut. Du coup, on demande à la direction de réitérer. [...] On est arrivé à nos limites par rapport au mur, même si les jeunes eux ils sont partants. Sans ça, je pense que j'aurais un peu baissé les bras, ça va faire dix ans que je suis sur ce mur »²⁷⁷.

²⁷⁵ Laurence, *Op. Cit.*

²⁷⁶ *Op. Cit.*

²⁷⁷ Lucie, *Op. Cit.*

Cette transition progressive de pratiques handi-escalades depuis des espaces dédiés aux visées rééducatives, éducatives et thérapeutiques vers les espaces communs, constitue bien un mouvement en cours de généralisation. Si ces nouveaux usages restent encore embryonnaires et irréguliers (comme aboutissement d'un cycle par exemple), dans certaines structures ils ont pu être déjà pleinement intégrés depuis assez longtemps. Jean, éducateur sportif qui vient avec des adultes « handicapés mentaux profonds ou sévères » d'un foyer de vie²⁷⁸, justifie aussi l'usage récurrent de cette salle marchande par la certitude de pouvoir garantir l'activité toute l'année.

« Contrairement aux piscines qui ferment ou au vélo annulé avec la pluie et le froid, ici quel que soit le temps y'a escalade. Chaque année c'est 40 séances prévues, 40 séances assurées. Moi j'y tiens par ce que : qui peut trouver une autre activité où les résidents sont toujours partants, toujours actifs même au bout de 10 ans pour certains ? »²⁷⁹.

De façon étonnante, dans cet établissement l'usage régulier d'un espace commun de pratique sportive pour l'escalade apparaît presque être devenu trop banal :

« Au début, ça a été difficile de faire accepter l'escalade, la direction trouvait cela dangereux, maintenant ils trouvent cela trop classique. Ils préfèrent le vélo. Mais quand on sort sur la route, c'est beaucoup plus dangereux alors qu'ici, il ne peut rien arriver. Y'a un paradoxe : la direction veut de la nouveauté, du changement par ce que cela fait bien, il faut dire qu'on se renouvelle, qu'on innove. Mais moi je tiens à l'escalade, les résidents aussi, toujours aussi motivés, assidus, c'est la régularité ».

Autour de ces nouveaux acteurs, le réseau se densifie. En 2019, 20 ESMS différents étaient répertoriés sur les *listings* de cette salle *Climb Up Gerland* (que beaucoup d'utilisateurs continuent de nommer avec son ancienne enseigne), pour une présence régulière ou épisodique en faisant encore majoritairement appel à des intervenants extérieurs, salariés de l'entreprise. Une baisse de fréquentation des groupes structurés est constatée à cette date par la directrice adjointe de la salle, ce qu'elle attribue à une diminution des moyens de fonctionnement (financiers et humains) dont pourraient bénéficier les structures spécialisées. On peut voir subsister ici une forme de fragilité des attachements. Ce constat peut cependant être relativisé par un déplacement du fonctionnement : l'apparition de nouveaux usages qui s'inscrivent hors de ce

²⁷⁸ Jean est un éducateur sportif, ce qui le différencie de façon notable des rééducateurs, dans son approche de l'escalade. Il est salarié d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) dans le Rhône.

²⁷⁹ Entretien du 15/12/18.

dispositif organisé pour des groupes bien définis dont la structure est à même de financer une activité régulière. En effet, lors de nos temps de présence sur place, nous avons pu identifier la présence de groupes d'établissements réalisant des sorties occasionnelles, mais aussi des personnes seules ou en petits groupes autonomes fonctionnant avec des entrées à la séance et un auto-encadrement amical ou privé, ce qui ne les fait pas forcément apparaître sur ce fichier spécialisé. Cette forme de pratique relativement désinstitutionnalisée pourrait signer paradoxalement une réussite de la « fabrique » d'handi-grimpeurs accrochés à l'activité.

La hauteur de la SAE, la quantité de voies disponibles et la qualité des prises commencent à devenir un modèle pour les professionnels des ESMS. Ainsi, Pauline, qui intervient pour l'escalade en tant qu'EAPA, mais sans être une spécialiste de l'activité ni même une grimpeuse à titre personnel, imagine ce que pourrait être un mur permettant d'élargir et de prolonger les séances qu'elle conduit habituellement : « Et bah déjà, ce serait un plus grand mur. [...] Oui, plus large, mais aussi un peu plus haut. Qu'il y ait un peu tout type de hauteur de voie. [...] Avoir un peu le choix pour le début et puis quand on progresse et puis le plus compliqué. Avoir des voies où il y a qu'une couleur, une autre où il y a deux couleurs, une autre où il y en a beaucoup plus. [...] Qu'il y ait plus ou moins de prises, que ce soit plus ou moins compliqué, qu'il y en ait des grosses, des petites... Mais toujours sur des murs différents, pour qu'il y ait une évolution »²⁸⁰.

Cependant, les changements de programmes que pourraient induire ce type de SAE plus grandes et hautes que celles habituellement conçues pour un usage handi, ne sont pas forcément généralisés, et les professionnels conservent encore bien souvent des références issues d'une approche rééducative. Laurence pense par exemple que l'usage du lieu pour ces personnes reste avant tout justifié comme « une proposition qui doit répondre aussi au projet rééducatif [du service de soin] et aussi à leur projet rééducatif à eux [les PSH]. Si y'a une personne qui se débrouille très bien sur le plan psychomoteur, qui a confiance en son corps et en elle, et qu'elle veut juste se remettre au sport, c'est pas une personne qu'on va privilégier »²⁸¹. De même Lucie, qui vise d'abord des bénéficiaires en termes de socialisation et d'effort, ne cherche pas à orienter la pratique proposée vers une forme de logique normée. « Quand on va au Mur de Lyon, ils prennent les prises qui leur viennent sous la main, on fait des voies, mais on n'en n'est pas à suivre les voies : 6a, 6b, etc. ». Nos entretiens auprès de ces professionnels des ESMS ont fait alors apparaître que si les logiques et perspectives sportives de l'escalade avaient également du

²⁸⁰ Entretien du 13/02/19.

²⁸¹ *Op. Cit.*

mal à être prises en compte, c'était aussi dû à leur sentiment de compétences et d'appartenance vis-à-vis des cultures des escalades.

2. Les ponts entre les réseaux, une dépendance aux acteurs hybrides

Une après-midi d'automne 2018, alors que la salle est plutôt calme, c'est l'heure creuse entre le départ des grimpeurs assidus du temps de repas et l'arrivée des clubs et individuels qui viennent s'entraîner en soirée, j'observe des adultes déficients mentaux venus d'un foyer de vie²⁸². Ce groupe est venu grimper avec une éducatrice de l'association. Je remarque que celle-ci se positionne totalement à l'écart de l'activité sportive, se contentant de prévenir les personnes lorsque c'est leur tour d'être assurées une par une, par l'intervenante spécialisée de la salle. Nous commençons à échanger et elle m'explique qu'elle n'est absolument pas compétente en escalade, alors que c'est pourtant me dit-elle, une activité régulière de ce groupe (nommé d'ailleurs « Les écureuils », ce qui résonne de façon signifiante dans ce contexte). Son sentiment « d'incompétence » fait évidemment référence aux techniques d'assurage, gestes pourtant simples qui sont enseignés à tous les débutants, enfants compris, et qui dans cette configuration d'escalade en moulinette ne demandent pas un long apprentissage. Associer ce savoir-faire à ses propres compétences en matière d'accompagnement des PSH, lui aurait pourtant permis de valoriser sa présence en augmentant le temps de pratique effectif des usagers. Cela reste surtout un indice d'intéressement qui ne s'est pas converti en enrôlement durable : l'attachement de l'encadrante à l'activité reste superficiel, tout comme sa capacité à se faire la promotrice de l'innovation.

Cette disposition de séparation des rôles, maintenant une césure entre les deux mondes, est assez révélatrice de modèles d'organisation qui orientent les usages à partir d'une distinction de spécialisation, et donc de fonctions, entre les acteurs.

a. Passeurs ou spécialistes, des acteurs intermédiaires aux identités plurielles : un effet de la sportivisation

Parmi les acteurs humains venus à cette activité sportive, certains l'ont fait à partir de leurs goûts propres, mais d'autres par effet d'opportunité professionnelle. Marc explique justement qu'il n'a « pas de lien fort avec l'escalade, mais [qu'il] adore le sport en général. À titre personnel, ça m'a toujours fait du bien. Ici dans les locaux on avait à disposition un mur

²⁸² Salle *Climb Up* Gerland, le 11/10/2019.

d'escalade disponible le vendredi après-midi. J'ai sauté sur l'occasion de pouvoir travailler en groupe avec différents patients, et avec d'autres collègues. Ça change de l'organisation seul, quasi libérale, c'est pas ce que je cherche. Quand je sais que j'ai l'escalade le vendredi, je suis déjà quasiment en week-end ! ». On voit ici que l'existence d'un mur dans la structure contribue à susciter des vocations, qui restent néanmoins instables lorsque les intervenants ne sont pas dotés de compétences techniques. Sa collègue psychomotricienne consciente elle aussi de ne pas posséder de culture de l'escalade, tant sur le plan personnel que professionnel, explique que cela constitue un manque.

« Je ne connais pas grand-chose autour, j'ai essayé d'avoir des infos sur l'handi-escalade auprès de collègues APA, mais il n'y a pas assez d'infos, d'écrits de base. Il me manque des billes pour accompagner les personnes, même si c'est une médiation. C'est peu développé dans notre milieu déficient visuel adulte, pourtant ici c'est un groupe qu'il faut maintenir, car c'est hyper intéressant ».

Ce verbatim montre qu'il manque encore dans le réseau des acteurs non humains importants que pourraient constituer des articles, des ouvrages ou des ressources internet permettant de promouvoir et surtout transmettre des savoirs relatifs à ces encadrements particuliers. Prévoyant de changer de poste prochainement, l'intervenante citée *supra* souhaite pour autant que sa « successeuse soit impliquée pour pouvoir continuer et qu'elle puisse apporter plus aux autres patients ».

Une autre conception de ce besoin de connaissances techniques liées à l'escalade se perçoit dans une logique de travail associant plusieurs professionnels apportant chacun leurs compétences propres. C'est ce que défend Lucie, pour qui l'escalade est « une activité qu'il faut travailler, je pense, déjà avec plusieurs personnes. C'est-à-dire que c'est bien qu'il ait un éduc sportif, c'est génial qu'il y ait un kiné, ce serait bien qu'on ait aussi une ergo. C'est une activité que l'on peut travailler en équipe pluridisciplinaire. Et avec Étienne, qui a toutes les compétences qu'il faut en escalade, c'est une activité qui permet vraiment de travailler avec différents professionnels pour répondre au mieux aux besoins des jeunes ». Dans cette configuration, le spécialiste de l'escalade se trouve donc intégré au groupe d'acteurs d'un programme d'activités sportives à dominante rééducative, sans que ces professionnels ne ressentent pour l'instant le besoin d'acquérir eux-mêmes ces compétences recherchées.

Mais l'organisation qui apparaît majoritaire depuis une dizaine d'années dans les programmes d'handi-escalades organisés par les ESMS, est constituée par un recours aux compétences des

EAPA qui arrivent dans le réseau. Ces professionnels formés depuis les années 1980 en STAPS (Perrin, 2016, 2021), peuvent exercer auprès de PSH contre rémunération, lorsqu'ils sont titulaires d'une licence avec mention APA-S (Activités Physiques Adaptées et Santé),²⁸³. Ce sont eux qui apparaissent le plus fréquemment sur notre territoire de recherche pour la prise en charge des séances d'escalade, soit auprès de structures ou d'associations, soit par l'intermédiaire de prestations spécialisées dans une salle privée, avec leurs compétences dans l'adaptation sportive, sans qu'ils ne possèdent forcément de diplôme fédéral et parfois même sans se reconnaître personnellement comme grimpeurs. Leur fonction se situe ici dans un intermédiaire entre leurs compétences en matière d'adaptation et d'encadrement des APS et des connaissances dans le domaine des pathologies et situations de handicap. Une jeune EAPA qui encadre l'escalade pour une association, mais en complément d'autres APS, situe de la sorte sa fonction²⁸⁴ : « Tout ce qui correspond à l'escalade pure et dure, c'est moi qui le fais. L'ergo et la psychomot, ils sont là plus sur leurs points à eux. Par exemple la psychomot, elle va essayer de les aider en leur disant comment mieux se positionner sur la paroi pour que ce soit plus facile pour eux. Moi c'est tout ce qui est lié à l'escalade en général : la sécurité ; comment grimper ».

Pourtant, cette professionnelle ne possède pas forcément de connaissances techniques sur les matériels techniques qu'elle utilise. Lorsque l'on évoque une question technique relativement spécialisée, comme le choix de l'usage du Grigri, une limite de connaissance apparaît.

« Je crois que c'est réglementé pour que ce soit dans des groupes. Il faut que ce soit autobloquant non ? Il me semble. Il me semble, après je ne peux pas certifier... ». C'est l'association pour laquelle elle travaille qui fournit le matériel, « elle n'a que des Grigris, donc je n'ai pas trop le choix de toute façon », sans qu'elle soit systématiquement elle-même décideuse d'un choix éclairé pour le matériel le plus adapté. Un échange sur l'usage des cordes révèle bien cette difficulté à maîtriser tous les aspects techniques : « J'avais fait une recherche parce qu'un des éducateurs cherchait à acquérir une corde pour mettre en place un fauteuil en hauteur [...]. Moi je ne m'y connaissais pas, donc je suis allée me renseigner pour savoir ce qui faisait qu'on pouvait dire que cette corde elle était plus à jour, plus valable. Et donc voilà, j'ai eu des explications »²⁸⁵.

²⁸³ Article A. 212-1 du code du sport : « Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique ».

²⁸⁴ Entretien du 13/06/19.

²⁸⁵ *Idem*.

La ressource mobilisée sera alors de se rendre au rayon escalade d'une grande enseigne sportive.

« J'ai vu une personne [...] qui était apparemment connaisseur des cordes, qui m'a expliqué comment ça se passait pour dire que cette corde n'était plus valable [...], mais je ne sais pas tout, comment l'expliquer. Il y a une histoire de... Si une personne monte deux mètres... Non quatre mètres et qu'elle chute de deux mètres, et bah là il y a une tension dans la corde qui fait que justement ça endommage la corde et il faut que ce soit un peu répété pour que la corde soit plus valable. Et sinon, bah comme tout, on achète un yaourt à telle date, il périmé à telle date ».

D'un point de vue légal, ces connaissances techniques ne sont toujours pas exigées comme des prérequis pour l'encadrement des PSH, contrairement à ce qui peut être demandé par exemple dans ce cadre d'un diplôme d'état en escalade.

D'autres acteurs, devenus des spécialistes, font à l'inverse des liens avec leurs propres parcours qui les ont conduits à posséder des connaissances et compétences techniques dans le domaine sportif des escalades. Pour Clément, c'est durant son parcours de formation d'éducateur spécialisé qu'il a choisi l'escalade comme médiation et a pu se former au CPEA. Il en garde un sentiment de compétence pour l'assurance et la mise en place du matériel, ainsi qu'un intérêt pour l'activité en elle-même, en allant personnellement grimper de temps en temps avec des amis « pour s'amuser, c'est très ludique, très enfantin de grimper ». Il raconte qu'il a regardé plusieurs fois en ligne des vidéos de compétitions d'handi-escalade²⁸⁶ pour découvrir comment ça fonctionnait. Les transitions sont parfois évidentes comme pour cette éducatrice spécialisée en ITEP, venue me demander des conseils pour développer un groupe handi-escalade²⁸⁷. Intervenant également dans la salle privée associée à son club en tant qu'initiatrice fédérale d'escalade²⁸⁸, son identité plurielle fait d'elle la personne-ressource « naturellement » porteuse du projet. Ici, ce ne sont plus les compétences techniques qui manquent, mais une connaissance des modes d'organisation possibles pour son projet.

Si dans ce cadre de club, l'identité professionnelle semble suffire pour justifier de compétences pour un public en situation de handicap, le besoin de validation institutionnelle reste présent

²⁸⁶ Les vidéos (et autres ressources) en ligne constituent aujourd'hui des acteurs non humains influents non seulement pour socialiser (rendre visible, susciter de l'envie) l'activité handi-escalade, mais aussi pour aider à l'acquisition de ressources (témoignages, tutoriels...).

²⁸⁷ Le 17/11/2019, à la suite d'une table ronde sur l'handi-escalade, organisée par le Salon de l'Escalade à Villeurbanne.

²⁸⁸ Brevet fédéral délivré par la FFME permettant d'encadrer un groupe en autonomie sur SAE et SNE.

dans le monde des ESMS. Paul, qui a encadré un jeune autiste pour l'option escalade de sa formation en STAPS, a travaillé ensuite dans un club loisir en arrivant à Lyon. Aujourd'hui, il ne grimpe qu'occasionnellement en salle et préfère rechercher une « pratique de plein air, plaisante, de loisir, qui se rapproche de l'alpinisme ». Alors qu'il considère qu'il n'a « pas de compétence spécialement en escalade », il envisage cependant de passer peut-être l'Initiateur SAE²⁸⁹ tout en considérant que « c'est pas ça qui va me donner forcément plus de compétences, m'apporter grand-chose de plus que maintenant ». Dans ces flottements se donne à voir l'ambivalence du renforcement du réseau, entre institutionnalisation amorcée des compétences et apprentissages à l'encadrement en handi-escalade, et disparité des ressources mobilisées. Néanmoins, un début de stabilisation du réseau peut être vu dans l'émergence de formations nouvelles centrées sur ce domaine.

b. Des formations dédiées à l'escalade adaptée, principalement pour les professionnels des ESMS.

Depuis le début des années 2000, une dizaine de formations ciblant les handi-escalades pratiquées en ESMS ont émergé progressivement au niveau national. Elles cherchent à apporter aux professionnels de ce secteur les compétences jugées nécessaires pour proposer et animer des séances d'escalades, à partir de projets de médiations rééducatives et thérapeutiques. Ces offres de formation prennent place de façon hétérogène dans le réseau, en se succédant ou en s'accumulant parfois, sans que l'on puisse constater une structuration globale de l'offre (ni au niveau géographique ni même si des territoires professionnels clairement définis). Nous nous intéresserons dans un premier temps à trois d'entre elles, destinées en priorité aux professionnels du secteur médico-social, à travers l'analyse de leurs contenus de formation annoncés ainsi qu'aux qualités de leurs intervenants (les formations orientées plutôt en direction des clubs d'escalade seront abordées dans le chapitre suivant), en cherchant à faire apparaître les réseaux d'acteurs impliqués.

Ces différentes offres de formations sont issues du secteur associatif, mais à des échelles bien différentes comme le montre l'écart qui existe entre celle émanant d'une petite association : Escalo-Thérapie²⁹⁰ qui peut ainsi trouver un financement pour ses projets et celle de l'APF-

²⁸⁹ Brevet fédéral délivré par la FFME permettant d'encadrer un groupe en autonomie sur SAE uniquement.

²⁹⁰ Association à but non lucratif réalisant une action sociale au Pérou. <http://escalo-therapie.e-monsite.com/pages/formations.html> ; Site consulté le 16/06/2021.

France Handicap,²⁹¹ reconnue d'utilité publique, dont l'envergure est nationale. Un institut de formation destiné aux professionnels du secteur de la santé, l'Institut de Motricité Cérébrale (IMC) en propose une également²⁹². Toutes ces formations sont de courte durée, de 2 à 5 jours, ce qui semble peu au regard de durée de formation d'un enseignant APA-S ou d'un DE d'escalade. Elles se présentent donc comme une approche de l'activité n'ouvrant aucune prérogative supplémentaire d'encadrement. Les stagiaires ainsi formés se donnent des compétences pour encadrer des PSH dans cette activité, mais en connaissance des limites de prérogatives de leurs diplômes professionnels préalables. L'APF précise que sa formation ne s'adresse pas à des grimpeurs ou encadrants confirmés puisque la participation « est accessible à des débutants en escalade », tout comme l'IMC qui précise que « la pratique préalable de l'escalade n'est pas un prérequis pour suivre cette session ». La dénomination de la formation, ainsi que le public de stagiaire visé apparaissent clairement orientés par l'idée de prises en charge, qu'elles soient éducatives ou rééducatives. Si pour l'APF l'intitulé « Escalade et handicap » semble se positionner dans un champ d'application non restrictif, la pratique sportive est pourtant considérée comme une « activité de loisir et technique rééducative globale » et s'adresse de façon globale à « toute personne participant à la prise en charge des personnes handicapées physiques ou sensorielles et souhaitant inclure l'activité escalade dans son accompagnement »²⁹³. La formation de l'IMC, nommée « Escalade et déficience motrice » définit de façon plus précise les secteurs professionnels concernés : « Rééducateurs, éducateurs (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, éducateurs sportifs) et autres accompagnateurs d'activités motrices des sujets cérébrolésés »²⁹⁴.

Pour l'association Escalo-thérapie, le domaine professionnel de sa formation nommée « Psychomotricité et Escalade », est encore plus ciblé. Elle est destinée aux « psychomotricien(ne)s ayant déjà pratiqué l'escalade de manière personnelle et souhaitant obtenir des outils afin d'utiliser la médiation escalade dans leur pratique professionnelle, et/ou souhaitant accompagner en escalade des personnes présentant un handicap »²⁹⁵. De façon assez surprenante pour une formation qui concerne la pratique d'une APS, celle-ci est proposée entièrement à distance par visioconférence, ce qui peut s'expliquer par des raisons

²⁹¹ Cette formation proposée jusqu'en 2015 à Chambéry, ne semble pas avoir été reconduite par la suite. Catalogue APF Formation, 2015. <https://www.fehap.fr/jcms/catalogue-2015> ; Site consulté le 16/06/2021.

²⁹² Formation prévue à Strasbourg en 2021. <https://www.institutmc.org/formations-individuelles/escalade-et-deficience-motrice> ; Site consulté le 16/06/2021.

²⁹³ *Op. Cit.*

²⁹⁴ *Op. Cit.*

²⁹⁵ *Op. Cit.*

d'optimisation des coûts au regard du budget réduit de l'association, mais laisse supposer que les participants n'auront pas besoin d'expérimenter directement les contenus. Ce choix de scinder la théorie de la pratique apparaît d'ailleurs comme exceptionnel dans le domaine global des formations en escalade.

Une séparation similaire se retrouve dans l'énoncé des qualifications des intervenants qui, à l'image des stagiaires attendus, ne paraissent pas devoir nécessairement justifier de compétences en escalade. Pour l'IMC, les formateurs sont ainsi un kinésithérapeute et un ergothérapeute, sans autres mentions liées à l'escalade. C'est une psychomotricienne, qui se présente cependant comme « grimpeuse depuis 20 ans, et spécialisée en médiation escalade » qui anime les modules proposés par Escalo-thérapie. Il n'y a qu'à l'APF que l'animation est confiée à un initiateur escalade, possédant un Certificat de Qualification Handisport (CQH) associé à deux intervenants à la fois éducateurs sportifs et BE escalade, ce qui situe clairement cette formation dans une dimension fédérale du programme le reliant aux pratiques sportives majoritaires

Au regard de ces quelques exemples, il apparaît que ces offres qui sont très clairsemées à l'échelle du territoire et réduite en volume de formation, restent marginales dans le réseau par la quantité très faible de sessions réellement effectuées, et leur caractère majoritairement non-pérenne (pas de stabilisation des acteurs). Elles constituent cependant des indicateurs d'une extension possible du processus de marchandisation des handi-escalades, mais surtout un signe de début de normalisation des compétences, encore situé pour l'instant dans la phase de l'exploration –invention. Ce sont des acteurs non-humains qui, s'ils parviennent à s'implanter durablement dans le réseau, peuvent à l'avenir participer fortement à son renforcement en fabriquant de nouveaux encadrants et promoteurs de l'activité, à même alors d'encadrer, et donc fabriquer, de nouveaux handi-grimpeurs.

Un acteur intermédiaire du réseau, la formation du CPEA VV

Sur le territoire lyonnais, cet acteur singulier occupe justement une place centrale, grâce à un dispositif fonctionnant comme un point de convergence du réseau régional.

Citée à plusieurs reprises par nos enquêtés, la formation « Escalade et handicap » proposée par cette association est la plus ancienne et la plus importante en quantité de sessions et de public

formé (depuis 1993, 45 sessions pour 330 stagiaires)²⁹⁶. Cette dynamique de formation croissante en terme d'effectifs, participe au renforcement du réseau dans le temps. Elle semble cependant marquer une inflexion linéaire depuis 4 ou 5 ans, en raison de la difficulté à trouver dans la région de nouveaux professionnels à former. L'offre se maintient en partie par des sessions de recyclage et par une extension hors du territoire rhônalpin. En étant « ouverte à un public de rééducateurs », elle s'inscrit bien dans le champ médico-social et il n'y a pas de prérequis concernant une maîtrise de l'activité puisque « les débutants en escalade sont les bienvenus ». Cette formation propose pourtant « d'apprendre les techniques de sécurité de base de l'escalade sur SAE » même si celles-ci sont destinées à adapter « des contenus de séance au public porteur de handicap [...] à des fins thérapeutiques ». Alexis, le formateur, précise cependant qu'une « évaluation des acquis en début de session » permettra de situer les besoins de chacun.

Personnage incontournable des handi-escalades sur ce territoire, ses appartenances et compétences multiples²⁹⁷ le relie à plusieurs réseaux, à l'image de l'association qui le salarie, elle-même affiliée à la FFME et la FFH. Pour cet acteur, les prérequis indispensables sont plutôt à rechercher du côté de la connaissance des PSH. « Moi quand je le fais sur cinq jours avec des professionnels de la santé, c'est bien parce qu'ils sont professionnels de la santé. Ils connaissent le handicap. Il leur manque, pour certains, le bagage technique pour encadrer en moulinette en toute sécurité. Mais ça ne va pas au-delà de la moulinette. En cinq jours, tu n'as pas le temps de tout traiter ». En réponse aux besoins évolutifs des professionnels qui mettent en place des projets escalade, le CPEA propose également des compléments de formation sur mesure, par des stages d'établissements ou de remise à niveau. C'est ainsi qu'un CEM de la région lyonnaise demande de participer au préalable à un stage de recyclage annuel réalisé au sein de l'établissement à tous les professionnels de l'établissement qui veulent utiliser la SAE interne.

Cette association, qui est également un club fédéral d'escalade classique, affilié à la FFME, est aussi devenue une référence pour ses séances et cycles d'escalades adaptés aux PSH. C'est un lieu qui entretient des liens étroits avec plusieurs ESMS de la région en fournissant des prestations d'encadrement d'escalade adaptée et qui constitue un terrain de stage pratique régulier pour des étudiants en APA-S de l'Université Lyon 1 (qui entrent ainsi dans le réseau). Il apparaît régulièrement dans nos entretiens en réponse à la question portant sur les lieux ou

²⁹⁶ Site du CPEA-VV. <https://www.cpeavv.com/formations/escalade-et-handicap> ; Site consulté le 16/06/2020

²⁹⁷ Cursus de formation : Licence STAPS, BAPAAT escalade, puis DEJEPS Handisport et récemment : Certificat de spécialisation Escalade-Santé de la FFME.

personnes-ressources que les enquêtés associent à l'handi-escalade. Le développement du CPEA est un exemple idéal typique d'un acteur non-humain occupant une fonctions d'intermédiaire entre plusieurs mondes, en formant des ponts entre les réseaux déjà existants.

Le parcours professionnel d'Alexis en est un exemple singulier, révélant un processus de construction de réseau efficace, à partir de son cursus personnel de formation et de ses expériences variées d'encadrant en escalade adaptée :

« À l'époque, c'était plutôt novateur, c'est parce qu'on a eu des situations un peu complexes de parents qui ne trouvaient pas d'activités. Et le petit frère trisomique est-ce qu'on peut l'accueillir une fois, deux fois, dix fois ? Le côté expérimental était vraiment intéressant. Avec malheureusement à l'époque pas de connaissances théoriques. Parce que malgré le fait d'avoir côtoyé du handicap, on n'a pas le retour théorique, et ça manque. Pas mal de questions, pas mal de bêtises hein. L'expérimentation entraîne aussi des erreurs. Alors pas des erreurs en termes sécuritaires. Mais en termes pédagogiques, dans le matériel... Enfin c'est tous les aspects de ce qu'on gère maintenant un peu différemment. Et puis bon [...] maintenant j'ai une vraie autonomie dans ce que je propose, dans ce que je prends, dans ce que je ne prends pas. Il y a de plus en plus de complexité dans les publics que j'accueille. Ce que je refusais il y a quelques années, maintenant je le refuse plus. Parce que j'ai encore cette possibilité, n'étant pas en structure commerciale d'accepter ou pas. C'est par rapport à la mise en danger. Si je sens que sécuritairement ça va poser souci, je le fais pas. Ou alors si j'ai l'idée que ça puisse se faire, je vais au contact des kinés, des ergo pour trouver des solutions »²⁹⁸.

Après plus de 20 années passées avec ces groupes en tant qu'encadrant puis comme formateur, longtemps isolé dans ce domaine, il a pu développer une approche novatrice des usages et objectifs possibles pour ces handi-escalades.

« Il y a autant de besoins différents que de grimpeurs. Pour moi, ça reste des grimpeurs. Sachant que j'avais des personnes malvoyantes jusqu'à des personnes de MAS [Maisons d'Accueil Spécialisées] donc tu vois le niveau d'autonomie ! Autant certains vont être dans la grimpe alors que d'autres vont être dans juste le portage. On fait du portage, on fait du balancement. Je sors de la définition livresque de l'escalade [...] parce que l'accompagnement est là, le matériel est là... On va sortir du stéréotype du grimpeur

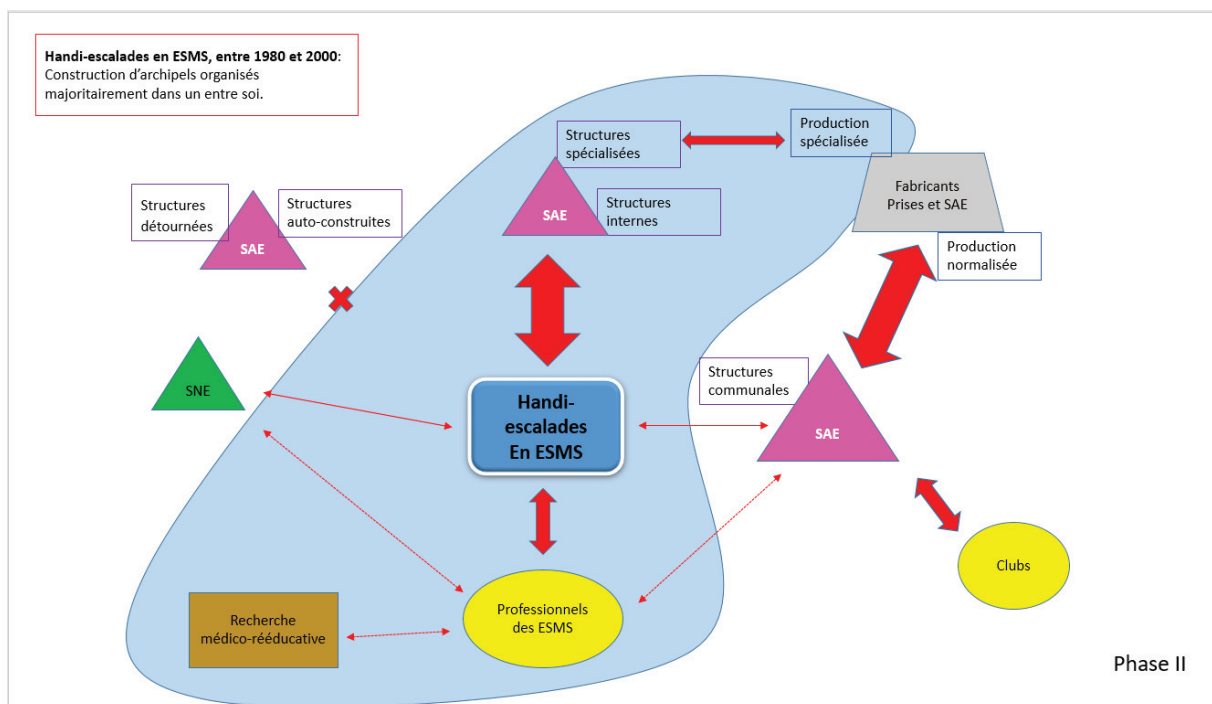
²⁹⁸ Entretien du 20/11/2017.

avec son bandana, en sandales au pied des falaises. Et ça, ça m'a demandé moi aussi un travail. C'est pas tellement dans la technicité, mais c'est dans le : qu'est-ce que je fais de mon activité ? Qu'est-ce qu'on en fait de cette activité pour la rendre accessible à tout le monde ? En termes de didactique, jusqu'à quel point je vais porter le truc pour dire : jusqu'à quel point je suis encore dans l'escalade quand je vais juste toucher le mur ? Il y a un travail qui est fait là-dessus d'ailleurs [dans un CEM de la région], avec du hamac... C'est le besoin d'être en l'air en fait. Qu'est-ce qui nous rend dépendants de l'escalade ? Outre la dépense physique, il y a aussi le côté aérien de la chose ».

Ce témoignage d'Alexis permet de saisir l'importance de cette combinaison d'acteurs rassemblée dans et autour du CPEA. L'étendue réticulaire de cet acteur-réseau cardinal a contribué à changer le réseau, mais son expérience sur le terrain des handi-escalades montre qu'il a été lui-même changé par le réseau. Sa conception de l'activité s'est modifiée dans le temps et aujourd'hui, les contenus de formation qu'il élabore reflètent cette ouverture sur de nouvelles orientations des usages de l'activité sportive pour les PSH.

Conclusion intermédiaire

Dans cette seconde phase de développement des pratiques handi-escalades organisées dans le cadre des établissements sanitaires et des ESMS, l'émergence de nouveaux besoins, qui semblent en l'état n'être reliés que de façon ténue au mouvement global de sportivisation des activités physiques adaptées, a cependant conduit à une extension du réseau qui semble maintenant suffisamment densifiée pour se pérenniser. En cherchant à répondre à des attentes de socialisation par une pratique de l'escalade plus intégrée aux espaces communs, les dimensions technico-sportives des escalades paraissent devoir s'imposer aux encadrants, comme aux usagers. Une évolution possible vers des pratiques se situant dans une perspective plus inclusive paraît pouvoir s'amorcer. Mais les liens permettant d'assurer une continuité entre les mondes institutionnalisés du sanitaire et du médico-social et celui du loisir sportif ne paraissent pas encore véritablement continus et suffisamment résistants pour assurer la solidité du passage. La mobilisation de nouveaux acteurs, humains et non humains qui viennent s'intégrer au sein même des programmes à visées rééducatives, concernent autant les espaces et supports de pratiques (usages des SAE), que des savoir-faire et intentions humaines (compétences d'encadrement). Ils mettent ainsi en évidence les nécessités d'une approche multifactorielle des enjeux de l'accessibilité des pratiques entraînant une cohabitation des programmes.



Les acteurs non-humains les plus visibles sont donc les SAE modernes et les espaces de grimpe des salles marchandes qui peuvent proposer une diversification des supports de grimpe disponibles (hauteur, inclinaisons, prises). Si la finalité choisie pour une pratique de l'escalade adaptée détermine en grande partie les usages qui en sont faits, une base minimum de maîtrise du matériel et des techniques spécifiques de l'activité (concernant prioritairement l'assurance) semble être devenue aujourd'hui indispensable. L'usage des lieux de pratiques mixtes fait apparaître des facilitateurs qui peuvent agir de façon indirecte sur leur appropriation par les professionnels. Considérés alors comme des espaces globaux disponibles, les attendus de séances ne sont pas forcément prédéfinis en fonction d'un support ou d'une zone particulière (comme peuvent le faire des grimpeurs sportifs qui viennent régulièrement dans le but de réaliser une voie particulière ou un niveau de difficulté précis), mais plutôt par définition des voies qui seraient les moins contraignantes : « On choisit les voies, en fonction du monde qu'il y a parfois, c'est galère en période de vacances, mais sinon on choisit des voies avec des prises faciles pour nos patients. Des fois on va en haut [sur la mezzanine dans un secteur plutôt destiné aux enfants] c'est assez rassurant il y a des gros tapis et c'est un peu moins haut. En fait, il n'y a rien de fixe, c'est évolutif à chaque séance »²⁹⁹. Cette appropriation ne s'accompagne donc pas forcément d'une redéfinition du caractère sportif des escalades qui s'y déroulent.

L'intégration dans les programmes de possibles progrès en termes de performances sportives (qu'il est très rare d'entendre évoqués en référence à l'échelle de difficulté normée des voies) mobilise des connaissances des logiques internes et fondamentaux de l'activité, qui favorisent l'enrôlement d'acteurs humains possédant une double appartenance les reliant à la fois au monde des ESMS (enseignants, éducateurs ou rééducateurs) et à celui de l'activité sportive (en pratiquant l'escalade à titre personnel). Parmi ces passeurs, les EAPA caractérisent parfaitement cette hybridation progressive des mondes en constituant des ponts composés de leurs appartenances et compétences doubles, en tant que professionnels des APS et de l'APA.

Le parcours singulier de Guy³⁰⁰ illustre de façon particulièrement significative l'existence de certains ponts permettant de circuler à travers les réseaux que nous venons d'évoquer. En se considérant comme un grimpeur à part entière, le récit de ses choix et engagements personnels,

²⁹⁹ Isabelle, *Op. Cit.*

³⁰⁰ Âgé de 46 ans, il est atteint d'une infirmité motrice cérébrale depuis sa naissance, et se déplace en fauteuil. Entretien du 19/09/19.

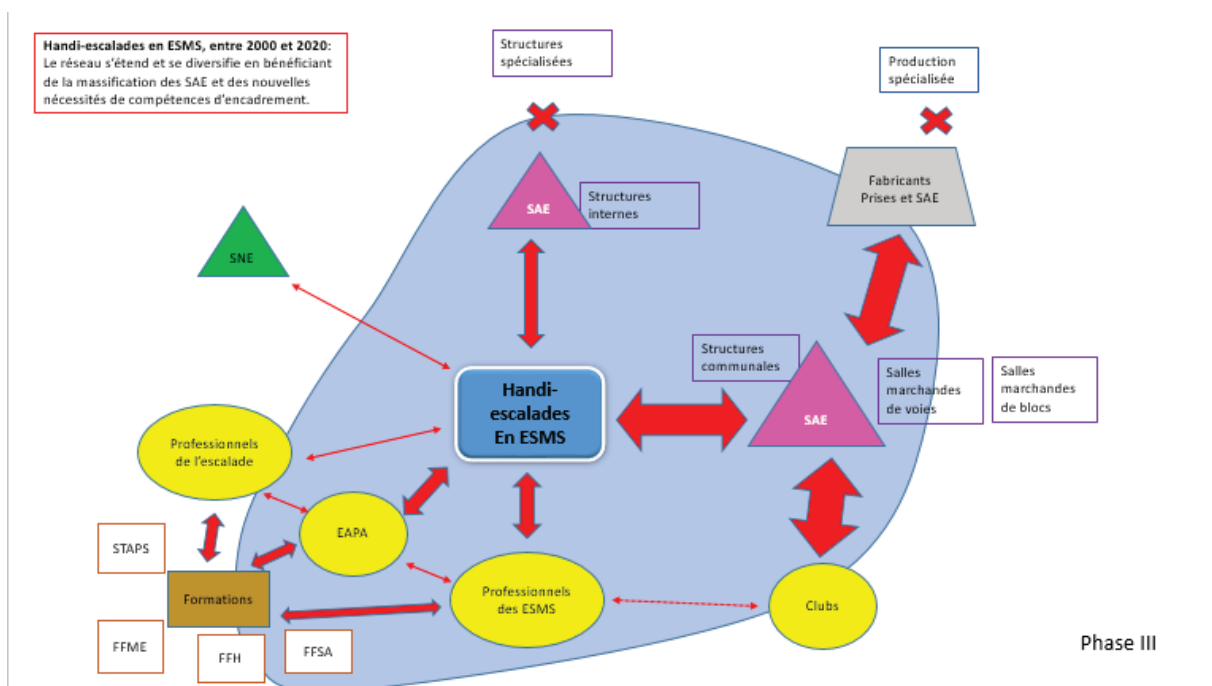
réalisés en interdépendances avec des acteurs assurant des fonctions d'intermédiaires, permet de faire apparaître les porosités existantes entre les différents espaces des handi-escalades.

« J'étais en IMPro³⁰¹ dans l'Isère. J'ai toujours aimé aller voir la montagne. Ça a commencé sur les falaises de Saint Egrève, là-bas il n'y a pas de marche d'approche, on peut arriver avec un fauteuil [...] Arrivé à Lyon au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), j'ai eu la chance de rencontrer une personne éduc spé qui aimait le sport et la prise de risque. Elle a proposé des sorties en salle et m'a fait découvrir la tour du CPEA [...] Ensuite je suis entré dans un club, par connaissance, dans le cadre de Handicap international. On grimpeait sur mur en gymnase tous les lundi soirs. Puis il y a eu une orientation canyoning, et moi je suis resté sur l'escalade alors j'ai pris la décision de venir taper à la porte du Mur de Lyon. J'ai dit : est-ce que vous pouvez me donner le nom de celui qui est capable de me faire grimper ? Je suis venu sans savoir, parce qu'y'avait marqué « La montagne en ville » [sur la façade du bâtiment abritant la SAE]. Et celui-là, c'était Olivier, j'ai pris un cours particulier de découverte avec lui. On s'est raconté nos vies et il avait fait son service civique au CPEA, alors là ... [...] Ce cours était dans la continuité de ce que je voulais faire [...] Grimper, ça me permet de m'étirer, d'être un élastique mobile en complément du kiné, mais je fais passer la grimpe en premier. C'est toujours sous forme de cours particuliers, c'est une volonté personnelle, le sport est un équilibre physique, moral. [...] Ce qui m'a plu c'est le fait d'être avec tout le monde, de ne pas être regardé avec un fauteuil, avec un handicap. J'y suis depuis 18 ans, je veux casser les regards, ça permet aujourd'hui de démontrer que le sport s'adapte à celui qui le pratique ».

Cependant, une tendance au maintien de frontières entre les programmes peut encore s'observer au moment de l'agrégation de nouveaux acteurs. Celles-ci sont particulièrement visibles dans les distinctions faites par exemple dans les prérogatives et missions professionnelles de chacun ou dans l'apparition de dispositifs de formations qui, par leurs contenus et visées, contribuent à maintenir une orientation thérapeutique des pratiques d'handi-escalade. La recherche de bénéfices pour les usagers, qui serait reliée à l'apport d'une mixité de la pratique, se traduit par des déplacements de groupes organisés issus réseau médico-social vers l'extérieur dans des lieux et usages du loisir commun. Mais de façon paradoxale, le dispositif reproduit aussi une

³⁰¹ Institut Médico-Professionnel

forme de « mise à l'écart à l'intérieur », à partir de frontières implicites : présence en heures creuses et focalisation sur le programme thérapeutique, sans forcément percevoir ce qui se pense et se pratique en parallèle dans le même lieu, comme le raconte cette psychomotricienne : « À nos horaires, il y a souvent très peu de monde, je suis même pas sûre que les personnes autour aient capté qu'on était des rééducateurs avec des patients. Ça se voit pas forcément, car les patients n'ont pas leurs cannes blanches avec eux. En fait, quand je suis dans la séance, je ne regarde même pas autour de moi »³⁰². Nous nous attarderons par la suite de façon plus approfondie sur le caractère réellement accessible ou non de ces dispositifs, en évoquant les freins qu'ils peuvent contribuer à créer ou à amplifier.



³⁰² Laurence, *Op. Cit.*

Conclusion du 1^{er} chapitre

Nous avons donc pu constater l'existence de deux phases successives dans la construction de ce réseau des handi-escalades porté par le monde des ESMS. La première correspond à l'utilisation de supports autonomes spécifiques agencés au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux à partir des objectifs liés aux prises en charges conduites par les rééducateurs. Ce réseau fonctionne alors de façon plutôt étanche, en construisant ses propres savoir-faire autant que ses propres espaces de pratique, selon une disposition en archipels dans lequel les acteurs mobilisés ne sont pas véritablement reliés entre eux.

La pratique de l'escalade est alors justifiée en raison d'une série de vertus rééducatives associées jugées comme favorables, voire nécessaires, pour des publics présentant un état de santé altéré de façon substantielle ou des déficiences durables. Elle apparaît comme un support efficace et motivant, tant pour les professionnels que pour les bénéficiaires, permettant en premier lieu une réadaptation ou une réhabilitation corporelle, principalement sur le plan moteur. Mais l'acte de grimper aurait également des effets bénéfiques sur la confiance en soi et la gestion de ses émotions, tout en ayant un impact positif sur la dimension relationnelle par la nécessité de faire confiance à d'autres. Ces visées à vocations rééducatives, qui ont pu dans un premier temps orienter les modalités des pratiques d'handi-escalades en fonctions d'attentes centrées sur des aspects bio-médicaux, se complètent progressivement par de nouveaux besoins. Les programmes qui en sont issus (modifiés ou agrémentés) rendent nécessaires des interdépendances plus nombreuses avec d'autres mondes des escalades.

Une seconde phase paraît se dessiner de façon dominante actuellement avec l'ouverture à une pratique dans des structures sportives qui relèvent du droit commun sur de nouveaux supports mieux aux besoins perçus ou exprimés par les usagers. La modification des programmes de départ agrège des acteurs restés jusque-là à l'extérieur du réseau : les règles et normes fédérales, les fédérations elles-mêmes, les salles et le matériel commun, l'encadrement diplômé, au besoin en possédant une double compétence.

Cependant, même si l'usage d'une escalade thérapeutique par les structures médico-sociales ou sanitaires tend à se réorganiser autour de nouveaux besoins qui apparaissent largement partagés, conjointement aux opportunités offertes par les nouveaux supports et espaces de pratique, notre recherche a pu mettre en évidence que ces dispositifs d'escalade restent encore peu documentés scientifiquement et très hétérogènes dans leurs formes. Les ressources disponibles sont

majoritairement des témoignages d'initiatives ou d'activités qui agissent cependant en tant qu'acteurs non-humains aux fonctions de porte-parole, pouvant favoriser la promotion des handi-escalades en leur apportant une visibilité propice à l'intéressement de nouveaux acteurs. L'absence de littérature récente sur les agencements et dispositifs d'handi-escalade qui seraient les plus efficaces pour atteindre des objectifs de rééducation ou réhabilitation pour les PSH, conduit ces programmes à rester très hétérogènes dans leurs formes. Ils relèvent encore largement d'expériences singulières et d'implication d'acteurs de circonstances, ce qui les fait apparaître comme restant encore difficilement généralisables. Organisés bien souvent comme des éléments découlant de projets rééducatifs ou thérapeutiques et fonctionnant de manière groupale, ils restent encore largement empiriques, et peu personnalisés. Leur mise en place découle le plus souvent d'initiatives spontanées, soutenues par des concours de circonstances et effets d'opportunités, et leurs modalités paraissent éclatées d'un établissement à un autre, sans mise en commun et partage d'expérience. Lorsqu'ils sont conduits par des professionnels qui ne connaissent ou ne s'intéressent que très peu aux autres mondes des escalades, ces programmes ne s'inscrivent que de façon très marginale dans le réseau global de l'escalade sportive. Ces fragilités multiples perçues dans ce monde des ESMS, témoignent de la structuration d'un réseau des handi-escalades encore embryonnaire et hésitant dans ses orientations, qui impactent directement la satisfaction des attentes et besoins des usagers. L'agrégation du secteur sportif fédéral par le biais d'un nouveau marché du « sport santé » qui offre des opportunités de développement et de financement prometteuses, en est un bon indicateur.

Pour pouvoir assurer une transition vers le monde du loisir et des clubs, une acculturation des professionnels aux traductions en cours dans les autres réseaux apparaît comme nécessaire. Nous avons pu montrer qu'une première étape, articulée autour d'un besoin de connaissance des cultures et règles implicites de l'escalade sportive, apparaissait suite à l'hybridation des espaces et des parcours personnels des acteurs humains. C'est sur ce secteur que se développe justement le nouveau marché de la formation, qui devient un acteur agissant dans la capacité du réseau à se relier aux autres mondes des escalades.

C'est celui de l'escalade de loisir et des clubs qui représente actuellement le maillon le plus solide permettant de relier les réseaux. Avant de mettre en évidence les nombreux acteurs qui vont apparaître dans ce monde des escalades, nous pouvons nous arrêter un instant sur la place que peuvent occuper les familles et les proches dans ce passage d'un monde à l'autre. Rarement évoquées par les professionnels des ESMS lorsqu'il s'agit de mettre en place des activités

d'escalade, elles apparaissent pourtant de façon sporadique lorsque se pose parfois justement la question d'une prolongation de l'activité escalade hors de l'établissement spécialisé. Ceci est particulièrement vrai pour les jeunes, qui se retrouvent alors tantôt acteurs, tantôt dépendant de l'intéressement-enrôlement de proches susceptibles de les accompagner dans cette transition. Les démarches permettant de parvenir à accéder aux lieux de loisirs, sans le support du cadre institutionnel des ESMS sont un premier obstacle qu'il faudra franchir. Ce frein à la participation apparaît particulièrement marquant pour l'escalade. En effet, tout en étant lui-même traversé par les enjeux et tensions liés à la sportivisation et à la massification de la pratique de l'escalade, cet espace des loisirs et des clubs ne s'est retrouvé concerné que depuis peu de temps par les enjeux des pratiques sportives inclusives (contrairement à d'autres APSA comme le Basket ou l'athlétisme par exemple).

2^{ème} chapitre : Le réseau des loisirs communs et les clubs

L'espace occupé par les pratiques d'escalades relevant de la sphère commune et du loisir est par nature difficile à circonscrire et donc à définir, comme nous avons pu le montrer dans notre Partie I. Dans ce monde aux frontières mouvantes, où s'entrecroisent des cultures et des sous-cultures en régulière redéfinition, cette problématique se renforce d'autant plus lorsque nous devons chercher à identifier les espaces de cette pratique sportive que pourraient investir les personnes en situation de handicap. Notre méthodologie de recherche a bien fait apparaître les limites présentes empêchant de pouvoir procéder à un repérage exhaustif de ces handi-grimpeuses et grimpeurs, dans le contexte d'une activité sportive pouvant se pratiquer dans des lieux libres d'accès, sans obligation d'un encadrement spécifique et hors des domaines institutionnalisés. Que ce soit dans les salles marchandes, où le simple fait de s'acquitter du tarif d'entrée permet d'accéder aux espaces de grimpe, ou sur des sites naturels dont l'approche est physiquement possible, nous avons pu fréquemment rencontrer des PSH au cours de notre expérience de grimpeur et dans le cadre de ce parcours de recherche. Si certaines de ces rencontres, liées au hasard d'une participation observante sur ces territoires des escalades, ont pu par la suite être approfondies et étudiées, elles ne peuvent prétendre à donner une image suffisamment générale et précise des pratiques handi-escalades dans cet espace d'activité sportive de loisir. Contrairement à celui des ESMS ou à celui de la compétition institutionnalisée développé dans notre 3^{ème} chapitre, il ne mobilise pas forcément d'indicateurs visibles de l'extérieur permettant de définir que telle ou telle personne se situe là en tant qu'handi-grimpeur, comme peuvent le faire par exemple, la présence de professionnels de santé ou des catégories sportives en compétition. De fait, les données recueillies mobilisées dans cette section ont une valeur plus indicative que dans les autres chapitres, ce qui n'empêche pas d'y identifier des faits saillants, susceptibles d'éclairer les évolutions du réseau relatif à l'handi-escalade de loisir.

Si historiquement, ce sont d'abord les SNE qui ont constitué les espaces principaux de regroupement et de développement de l'escalade au cours des années 70 et 80, les clubs ont ensuite occupé cette fonction en s'appuyant sur le développement des SAE *indoor* à partir des années 1990, avant de laisser une place croissante aux salles marchandes dont l'expansion s'est accélérée au début des années 2000. Nous avons donc fait le choix de nous intéresser particulièrement à l'espace de clubs d'escalade, dont l'organisation sportive formalisée permet

de rendre compte de la présence d'éventuels programmes spécifiques pour les PSH, et d'étudier également la traduction que peuvent en faire les nouvelles entreprises commerciales de la grimpe *indoor* lorsqu'elle correspond à une démarche commerciale affichée.

Nous avons alors cherché à comprendre si une transition depuis l'espace des ESMS vers celui des loisirs pouvait exister par l'intermédiaire de ces clubs et de ces salles privées, indiquant par là une extension caractéristique du réseau. Le passage vers la pratique commune peut, dans certaines configurations, s'effectuer de façon directe dans les salles privées, pour des personnes suffisamment autonomes (ou entourées) ayant eu connaissance des possibilités d'accessibilité. Mais il est apparu que les ponts entre des usages décidés de façon extrinsèque en milieu médico-social et ceux qui seraient choisis personnellement se construisent plus difficilement pour l'accès aux clubs. Par exemple, Jocelyne, professeure d'EPS qui encadre de l'escalade en établissement spécialisé, mais sans être elle-même une pratiquante, raconte justement qu'elle a eu « des demandes de parents pour aller en club, mais [qu'elle n'a] pas su les orienter ». Cette capacité à faire le lien, en accompagnant la démarche d'un handi-grimpeur désireux d'accéder à ce monde sportif, paraît ainsi devoir passer en priorité par une connaissance des réseaux fédéraux et des clubs. Damien, qui coordonne les activités de la Ligue régionale Handisport explique justement que si celle-ci n'organise pas directement d'activité escalade, elle a avant tout un rôle d'information concernant les initiatives dans les clubs ou dans les Comités et Ligues voisines. Cependant, elle se donne également pour mission d'accompagner l'organisation d'évènements handi-escalade en s'associant à des initiatives de terrain.

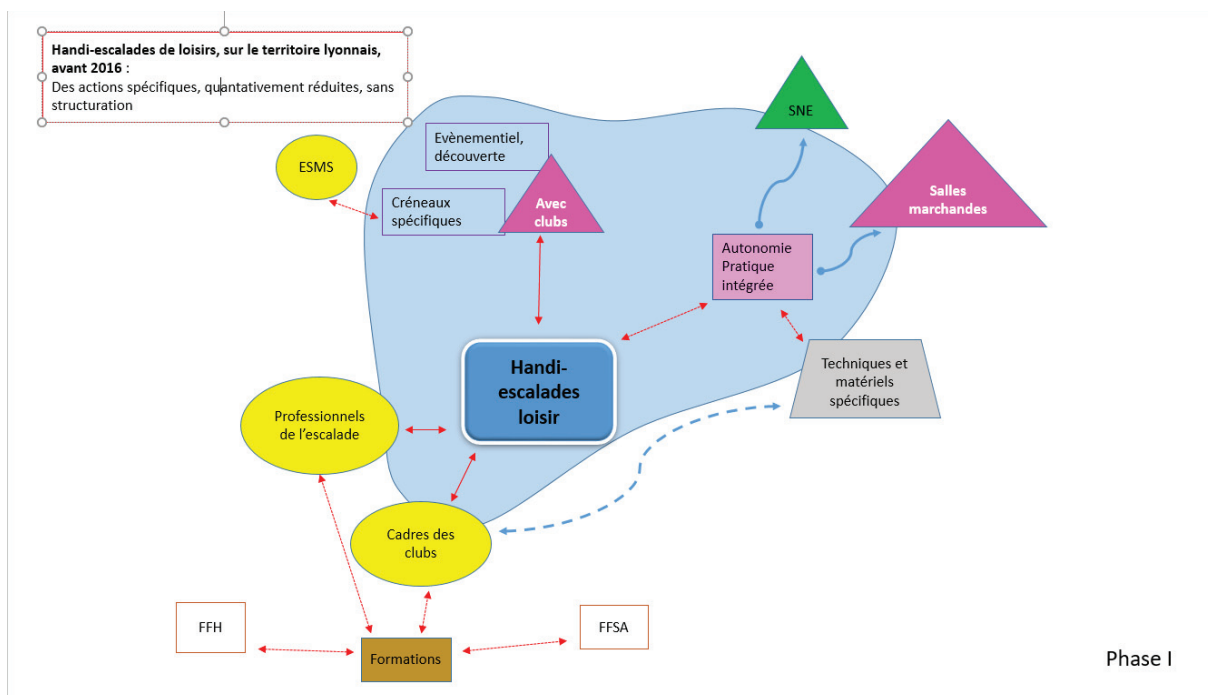
« Quand un établissement nous dit : tiens cette année on a envie d'organiser un *contest* escalade³⁰³, on a envie d'accueillir d'autres centres dans l'établissement, nous on s'occupe de gérer la journée » mais cela concerne également l'espace des loisirs communs lorsqu'un club « vient voir en disant : on veut faire des journées portes ouvertes. Du coup, là aussi, on file un coup de main si on peut »³⁰⁴.

Mais sur le territoire lyonnais, ce sont avant tout les clubs affiliés à la FFME ou à la FFCAM qui sont apparus comme les premiers acteurs concernés par ce développement des pratiques handi-escalades.

³⁰³ Cette formule du *Contest* se caractérise par un accès possible à tous les volontaires, sans pré-requis de niveau ni qualifications préalables, elle fonctionne de façon plus informelle et moins institutionnalisée, ce qui la destine en priorité aux pratiquants de loisir.

³⁰⁴ *Op. Cit.*

Dans les années 1990-2000, le mouvement sportif « commun » ne fait pas apparaître de dispositif structuré de promotion ou de soutien à l’handi-escalade entraînant une « fabrication » d’handi-grimpeur de loisir. Pourtant, ceux-ci existent bien, mais ils sont accueillis sur des initiatives localisées, ce qui, de façon paradoxale, pourrait témoigner d’une forme d’inclusion « naturelle ». Ce n’est qu’au cours de la décennie 2000-2010 que vont émerger les premières expériences de promotion, à partir d’une tentative non aboutie de développement de la compétition, accompagnées d’actions de sensibilisation et de formation aux situations de handicap.



A. Les clubs et la fédération d’escalade : un processus d’institutionnalisation des pratiques d’escalade adaptée

Sur ce territoire lyonnais, épice de notre étude, nous avons enquêté auprès des organisations de la FFME : clubs, Comité territorial et Ligue régionale, en raison de leur importance quantitative, en termes de licenciés et d’activités organisées. Cependant, au gré de nos recherches, d’autres clubs et fédérations ont été évoqués, comme ceux affiliés à la FFCAM (plus communément désignés comme clubs CAF) ou à l’UFOLEP. Ne se situant pas au cœur de notre territoire de recherche, ils n’ont pas fait l’objet d’une investigation particulière, mais

certain indicateurs repérés dans ces clubs d'autres fédérations sont cependant pris en compte dans l'analyse générale de ce secteur sportif.

1. **Le projet « handi-escalade » de la Ligue AURA FFME, une action originale**

a. **Un programme d'accueil influencé par le projet compétitif**

De façon assez surprenante, le point de départ de cette tentative de développement de l'handi-escalade en Rhône-Alpes aura été de commencer par inventer un circuit de compétition local ayant une valeur de démonstration. Cette tentative d'amorçage du réseau, qui se concrétise par des développements très fragiles, vise à permettre ensuite une généralisation de l'accueil de PSH dans les clubs. La fabrique d'une escalade inclusive semble alors passer naturellement par le vecteur incitatif de la compétition. Ce programme va révéler dès son lancement l'absence de fabrication de handi-grimpeurs et de promotion d'une handi-escalade de loisirs, susceptible de former une base suffisamment stable pour permettre de constituer un réseau stable et continu.

Au cours de l'année 2016, je m'engage donc dans un projet de développement des activités handi-escalade avec la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes (AURA) de la FFME. Celui-ci prévoit de favoriser l'accueil de PSH dans les clubs régionaux, avec au départ la perspective de parvenir à associer les compétences de ceux-ci en matière d'escalade avec celles de la FFH pour ce public spécifique³⁰⁵. Un premier diagnostic permet de dresser un état des lieux des actions déjà mises en place et d'évaluer les besoins et attentes des clubs affiliés. Il révèle que si la plupart des intervenants du milieu médico-social ne connaissent pas forcément l'escalade en club ni les possibilités sportives de l'handi-escalade, ces freins sont accentués par la difficulté que rencontrent ces mêmes clubs à s'approprier ces enjeux et à communiquer autour de cette thématique. Pour cela, je vais donc organiser et animer trois soirées d'informations à destination des clubs volontaires pour présenter en détail le projet, permettre un partage d'expérience pour les intervenants déjà engagés et apporter des connaissances théoriques générales sur les situations de handicap et les adaptations de la pratique³⁰⁶. Mon parcours de grimpeur et de responsable de club me permet d'entrer en contact grâce au terrain commun de l'escalade puis d'aborder les connaissances spécifiques liées aux situations de handicap à partir de mon

³⁰⁵ Projet Handi-escalade Ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes. <https://www.ffmeaura.fr/pratiquer/handi-escalade/>; Site consulté le 21/06/2021.

³⁰⁶ Elles auront lieu en Savoie, dans l'Isère et dans le Rhône, avec des participants représentant au total 12 clubs au total.

expérience d'enseignant spécialisé et de ma formation de Référent Handicap. Lors de ces rencontres, la connaissance du milieu fédéral et des usages actuels des escalades (en SAE comme en SNE) permet de transmettre plus aisément les concepts théoriques visant à modifier le regard porté sur les PSH. Un salarié volontaire pour s'impliquer est alors missionné par la Ligue, en plus de ses autres activités, pour accompagner ce projet, ce qui se traduira principalement par une intervention sur l'organisation des compétitions. Son intérêt reste lié au seul secteur compétitif, dont il est le chef ouvrier attiré, ce qui ne l'amènera pas jusqu'à un enrôlement dans les autres axes de développement prévus. C'est alors dans ce domaine principal, qui représente la part la plus active des actions de la fédération, que va très rapidement se concentrer la visibilité du projet. Pour la première fois en France, les catégories handi-escalade vont être ouvertes sur un championnat régional sous la forme d'un *Open*³⁰⁷. La première édition aura lieu en 2016 au Pouzin en Ardèche et sera intitulée : *Open* régional Handisport, témoignant ainsi de la volonté de proposer un événement mixte, associant les deux fédérations. Une stagiaire de la Ligue, qui a choisi de faire un projet sur l'handi-escalade dans le cadre de sa formation du DEJEPS escalade viendra également participer à l'organisation de l'événement. Même si les règles et le dispositif sont ceux d'une compétition ordinaire, la présence de ces nouveaux compétiteurs venant grimper sans enjeux réels de classement ou de performances s'apparente plus à une forme de démonstration. Elle a cependant lieu devant un public venu pour accompagner et encourager les athlètes valides, bien plus important que celui potentiellement intéressé par les événements strictement handis, même si ce jour-là, seulement cinq concurrents sont présents. Cette catégorie, qui associe des déficiences variées, garde un caractère « extraordinaire » devant lequel bon nombre d'acteurs ordinaires des compétitions disent ne pas savoir comment se comporter. Il me sera ainsi demandé d'assurer de façon spécifique « l'accueil et l'accompagnement » de ces concurrents d'une nouvelle catégorie. La dimension normée de l'épreuve, voulue au départ, se heurte également à une méconnaissance d'un possible projet sportif semblable à celui des valides et vient bousculer les représentations en cours sur le monde des situations de handicap, dans un dispositif qui est encore très éloigné. Un jeune ouvrier me demandera par exemple si le fait d'avoir créé une voie dont les prises étaient disposées en forme de fleur pour les handi-grimpeurs, ce n'était pas « se moquer des handis ? ». Ce qui aurait pu n'être qu'un détail insignifiant, révèle justement toute la complexité

³⁰⁷ Dans une compétition de type *Open*, tous les compétiteurs intéressés peuvent y participer, sans sélection préalable (généralement réalisée d'abord au niveau départemental pour les championnats régionaux).

des questionnements de ces acteurs concernant le fait de savoir la posture à adopter devait ou non être la même qu'avec les valides.

Pour l'édition d'Aubenas (07) en 2017, la compétition sera rebaptisée : *Open* régional handi-escalade, en reprenant alors la terminologie en cours à la FFME. Ce changement d'appellation témoigne de l'absence de liens réels avec la FFH pour ce genre d'évènement au cours de l'évolution du processus. Cette année-là, elle est accompagnée d'un stand d'information animé par Ariane, une étudiante venue faire son stage au Comité du Rhône FFME³⁰⁸, proposant d'échanger « autour du thème escalade et handicap », à l'aide d'affiches et plaquettes. Si cette ouverture du réseau fédéral vers les savoirs théoriques correspond à une volonté de légitimer et d'orienter le projet initial, l'absence effective des personnes concernées venues participer à l'évènement en rappelle pourtant l'extrême fragilité : il n'existe pas un sous-réseau d'handi-grimpeurs identifiés (et déjà enrôlés) mobilisable ; et les ressources restreintes mise en oeuvre autour de l'évènement encore au stade de l'invention ne sont pas suffisantes pour atteindre et intéresser des handi-grimpeurs. De fait, ce jour-là un seul handi-grimpeur (Michel) sera finalement présent. Face à l'échec annoncé, les organisateurs opèrent une traduction pour transformer *in-extremis* l'épreuve en situation de « sensibilisation à l'handi-escalade », en permettant à une dizaine de jeunes grimpeurs volontaires de tester la grimpe les yeux bandés ou sur une seule jambe, dans les voies prévues pour la compétition. Bien que prévisible, cette situation a dérouté une grande partie des acteurs habituels des compétitions, habitués à gérer régulièrement des cohortes massives de participants. Elle constitue cependant un indicateur déterminant de la fragilité du processus que nous retrouverons régulièrement au cours de notre recherche.

Ces deux premières expériences ne vont pas connaître de suite. En 2018, une épreuve nationale de difficulté étant prévue dans la région, à Arnas (69), le club organisateur est sollicité pour y intégrer le Championnat de France Handi-escalade, comptant pour la sélection en équipe de France. Cette mixité des évènements constituera une première, car jusqu'à cette date, cette compétition avait eu lieu seulement entre handis (par exemple à Massy, 2016) et avec la vitesse (Saint-Étienne, 2017). Pour cette année-là, la Ligue décide donc de ne pas chercher à mettre en place un autre évènement au niveau régional et en 2019, personne n'ayant pris la suite de l'animation de ce projet, il n'y aura pas d'autre *Open* organisé³⁰⁹. La difficulté à mobiliser en

³⁰⁸ Stage de Master 2 : « Référent handicap », à l'Université Lyon-2.

³⁰⁹ L'annulation de la plupart des épreuves au cours des années 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire a également participé à la non-pérennisation du projet au niveau régional.

enrôlant de nouveaux acteurs (en raison des difficultés rencontrées par les personnes concernées pour se déplacer sur les lieux de compétition, mais aussi pour faire exister le projet en dehors d'implications individuelles et temporaires) est également un signe de la faiblesse de ce réseau qui va pourtant se redéployer de façon inattendue en passant du niveau régional à celui du Comité du Rhône.

Néanmoins, c'est par le biais d'une autre direction – la formation – que le réseau de la pratique loisir va amorcer de premières extensions.

b. La formation, de la sensibilisation à l'expertise

Le programme d'origine de 2016 ciblait particulièrement la compétition avec des visées de haut-niveau, avec par exemple la perspective de créer en région un Pôle Handi-escalade proposant un suivi des handi-grimpeurs, avec des temps de regroupement et d'entraînement. La Ligue régionale de la FFME considérait que c'était dans ce secteur que la visibilité et les besoins seraient les plus importants. Sa reprise par le CT FFME du Rhône va le réorienter en mettant l'accent sur l'expertise, avec la volonté de transmettre des savoirs, tout en conservant le projet de compétition. Celle-ci sera alors pensée et organisée au niveau local (championnats départementaux) en raison de sa vocation plus inclusive (niveau de performance attendue moindre et détachement des enjeux de sélection). Ariane, l'étudiante en stage au Comité du Rhône de la FFME va donc être chargée de diffuser ce programme auprès des cadres des clubs locaux en le centrant sur des temps de sensibilisation et de formation, avec des apports théoriques et pratiques, pouvant également favoriser les possibilités de communication autour des actions déjà existantes (internes ou externes au Comité). De façon étonnante, il n'est jamais fait état de la détection, de l'intéressement, de l'enrôlement et *in fine* de la production d'handi grimpeurs que l'on ne connaît pas encore. Toute cette action se concentre sur les cadres valides des clubs, pour les préparer à accueillir des PSH qui n'ont pas forcément encore été repérées. On retrouve ici de façon assez éclairante cette disposition particulière qui consiste pour une institution à se demander ce qu'il faudrait faire avec ces personnes, sans les faire participer, avant même de savoir vraiment ce qu'elles attendent et ce dont elles auraient précisément besoin (Bouttet, 2015b).

Le principe de soirées thématiques est retenu et une première réunion est organisée en mai 2017 au siège du Comité, pour des clubs ayant déjà accueilli des PSH (suite à des demandes spontanées) ou ceux envisageant de le faire (en raison de demandes encore non satisfaites venant majoritairement d'ESMS ou de familles pour leur enfant). Un début de réseau semble

alors s'officialiser puisque cette réunion va regrouper 18 participants (issus de 16 clubs locaux), dont la présidente du CT 69 et deux représentants régionaux de la FFH et de la FFSA. La soirée débute par une présentation du nouveau projet dont la finalité est maintenant « d'accessibiliser la pratique et les clubs », suivie par de nouveaux apports théoriques sur les enjeux d'une pratique sportive inclusive, avant de laisser place à des échanges d'expériences. Dans cette perspective, il est alors conseillé aux clubs de communiquer sur leurs actions en cours en utilisant les annuaires en ligne permettant de signaler des activités sportives destinées aux PSH ou pouvant les accueillir : le « Handiguide des sports » du ministère, le guide « Sport et handicap » du CROS AURA³¹⁰. Ces acteurs non-humain possèdent pourtant une faible agentivité puisqu'à propos de ces outils, le rapport de la « Mission d'évaluation relative au mode d'organisation du sport français à destination des personnes en situation de handicap » (Canu & Karam, 2015) soulignait déjà qu'ils n'apportaient pas de données fiables permettant d'évaluer avec précision le nombre de pratiquants relevant de cette catégorie³¹¹. Une proposition est également faite de spécifier de façon déclarative volontaire l'accueil de PSH sur l'annuaire des clubs FFME³¹². Mais ces outils de communication vont rester largement sous-utilisés, en partie par l'impression de ne pas savoir « comment il faut faire avec les handis » comme s'en inquiètent des bénévoles de clubs, mais aussi, comme le confiera un président durant la même soirée, pour une question d'image afin de ne pas risquer de « passer pour un club d'handicapés ». La demande d'expertise et de conseils techniques émergeant de ces rencontres conduira à la nécessité perçue de créer un acteur non-humain par la publication d'un petit guide pédagogique intitulé : « Accueillir et accompagner les handi-grimpeurs »³¹³. Il doit servir de traduction vers les spécificités de l'escalade en résumant les arguments d'utilité et de facilité d'appropriation de cette innovation, du point de vue de l'ordre social de ses concepteurs, porteurs du projet.

³¹⁰ La différence entre ces deux guides se situe essentiellement dans la zone géographique qu'ils couvrent : nationale et régionale, certaines structures n'apparaissant que sur l'une des deux. <http://www.handiguide.sports.gouv.fr> ; <https://sportethandicap.crosauvergnerhonealpes.fr>; Sites consultés le 21/06/2021.

³¹¹ Selon le rapport 2015-M-13, les dispositifs institutionnels existants comme le « Handiguide des sports » du PRNSH ou les annuaires des CROS ne sont « pas encore en mesure de proposer des éléments exhaustifs relatifs aux pratiquants ».

³¹² FFME, *Annuaire des structures*. <https://www.ffme.fr/ffme/espace-structure/structures-liste/>; Site consulté le 21/06/2021.

³¹³ Document réalisé en mai 2017 par le Comité FFME du Rhône et la Ligue FFME Aura, disponible sur : <https://www.ffme69.fr/loisir/handi-escalade/>; Site consulté le 21/06/2021.

Cette démarche prendra également la forme d'une intervention de deux heures s'insérant dans le cadre des journées de formation des futurs initiateurs fédéraux, qu'organise le Comité. Le BE responsable des contenus et animateur de ces stages dira à Ariane : « Moi le handicap je n'y connais rien, c'est à toi de nous apprendre » en considérant que cette ouverture nouvelle dans la formation de ces bénévoles n'est pas dans ses compétences et doit être du ressort de spécialistes du handicap. Durant sa formation initiale de BE, qui a duré un an, « il y avait cinq jours consacrés aux milieux et publics particuliers. C'était vraiment très light, ça comprenait aussi les enfants. C'était plutôt une sensibilisation qu'une formation ». Pour ce professionnel de l'escalade, il n'y a alors pas d'appropriation concrète apparaissant comme nécessaire de sa part qui aurait pu déboucher sur l'élaboration d'attendus précis. Le domaine de l'handi-escalade arrive dans un cursus de formation très structuré, sans répondre *a priori* à des besoins clairement identifiés. Pour cet acteur, dont nous avons déjà souligné le non-enrôlement, le sujet n'est pas une problématique en soi, ni pour lui ni pour les stagiaires, mais seulement une conformation à une demande de la présidente du CT. Selon lui, « c'est pas compliqué [d'ajouter ce contenu], les stagiaires, ils sont en formation, donc ils prennent tout ce qu'on leur donne ». Alors qu'il semble bien établi que la formation technique d'encadrement de l'escalade doit se construire dans le temps et en lien avec les terrains d'encadrement, cette ouverture sur l'handi-escalade semble être comprise comme un élément extérieur. En restant en marge des autres contenus de formation, l'innovation révèle l'extrême fragilité du réseau qui ne parvient pas à établir des connexions suffisamment solides. Ce manque de robustesse du réseau émergent apparaîtra clairement par la suite, puisque ces différentes actions, qui s'inscrivaient dans les missions d'un stage universitaire d'Ariane n'ont pas été renouvelées par la suite. Confier un tel développement à une stagiaire (dont les fonctions ne sont pas pérennisées) souligne le manque de ressources allouées, et la précarité d'un réseau qui se détricote aussitôt.

C'est à nouveau le versant compétitif qui, à l'image des actions dominantes de la fédération, va donner lieu à une innovation dans le cadre de ce projet au niveau local. L'enrôlement progressif de cadres et d'élus fédéraux, et particulièrement celui de la présidente du Comité, va permettre en mars 2019 d'ouvrir, de façon également inédite en France, le championnat départemental aux handi-grimpeurs. Organisé à Jonage (69), en parallèle des épreuves du dimanche destinées aux « jeunes »³¹⁴, il va à nouveau peiner à recruter des participants et le jour de l'épreuve seulement trois concurrents sont présents : deux grimpeuses déficientes visuelles et un grimpeur

³¹⁴ Ces championnats départementaux qui regroupent plusieurs centaines de participants sont organisés sur deux journées consécutives, avec une répartition par catégories d'âges.

amputé d'un membre supérieur. Alors qu'un effort de communication a été fait en direction des EMS et du public handisport par le biais du site de la Ligue FFH et vers de possibles grimpeurs autonomes par l'intermédiaire de la page *Facebook* de la salle *Climb Up* de Lyon (grâce au relais d'Anaïs, la directrice adjointe) les handi-grimpeurs présents sont tous trois des membres déjà connus de clubs FFME et entretiennent des relations personnelles amicales et sportives avec les organisateurs. Cette faiblesse du nombre de participants fait une fois encore apparaître les difficultés existant pour faire se rencontrer ces deux réseaux : celui du handicap, pour lequel une compétition semble *a priori* inaccessible (car elle supposerait un niveau de performance minimal requis trop élevé) et celui de la compétition, pour qui l'ouverture de cette catégorie supplémentaire se limite au cadre défini par l'IFSC et qui de l'avis des salariés mobilisés représenterait une surcharge de travail peu justifiée. La présence d'handi-grimpeurs à ce type d'évènement apparaît donc encore comme exceptionnelle et décalée, comme l'illustrera l'absence de mention annonçant cette ouverture aux catégories handis sur l'affiche de présentation du championnat, ce que son concepteur justifiera par le fait que « le handi s'est rajouté après ». Dans ce programme fédéral de compétitions locales, qui agissent pourtant d'abord comme des temps de rassemblement festifs de la communauté grimpe avant d'être des étapes qualificatives pour les classements nationaux, l'handi-escalade occupe donc une place marginale qui ne doit son existence qu'à l'implication personnelle de quelques acteurs innovateurs pionniers.

L'intégration de cette dimension de la pratique sportive dans les activités ordinaires du Comité s'est cependant formalisée par la création en 2017 d'un onglet « handi-escalades » sur son site Web (par l'élu gestionnaire du site, avec un renvoi sur les contenus élaborés lors des formations et la plaquette créée à cette occasion). Ce nouvel acteur non-humain se trouve associé à la rubrique « compétition » et les informations qu'il donne portent toutes sur l'organisation et les règles des compétitions fédérales (catégories, déroulement)³¹⁵. Le document précise que sur ce territoire, « certaines compétitions sont ouvertes aux concurrents en situation de handicap [dont] l'ensemble des *contests* de difficulté, ainsi que les Championnats du Rhône et de la Métropole de difficulté », prouvant ainsi la pérennisation de cet axe compétitif comme vecteur principal de la traduction qu'a fait du projet cet acteur institutionnel.

³¹⁵ FFME-Comité du Rhône. <https://www.ffme69.fr/competition/handi-escalade/>; Site consulté le 22/06 /2021.

2. L'espace des clubs, des traductions aux modalités triples

a. Les projets des clubs, des programmes hétérogènes

Les programmes développés au niveau régional et départemental par les fédérations visent tous à favoriser un accès à la pratique de l'escalade qu'elles situent forcément dans le cadre de leurs clubs. La Ligue AURA FFH occupe une place d'acteur intermédiaire privilégié en tant que ressource d'information et d'accompagnement pour ses licenciés. À partir des informations qu'il a pu obtenir de la part des clubs et structures avec qui il est en relation, Damien (cadre régional à la FFH) considère qu'il y aurait trois dispositifs permettant aux PSH de grimper. Celui des établissements spécialisés qui ont une pratique de l'escalade à l'interne, mais accueillent également d'autres grimpeurs pour des événements particuliers ou se déplacent sur d'autres sites, celui des clubs, « on va dire valides, traditionnels, FFME ou CAF, qui sont aussi adhérents à Handisport, de manière à être dans le réseau » et accueillent ce public sur des cycles, « en prestation » ou sur des séances régulières, et enfin celui « des clubs Handisport, multi activités, qui sont uniquement des clubs Handisport, mais qui ont des conventions avec des clubs valides de manière à ce que leurs adhérents puissent aller grimper dans les clubs valides »³¹⁶.

Quatre ans après le lancement du projet de développement de l'handi-escalade par la Ligue FFME, ses résultats identifiables au niveau du territoire lyonnais font apparaître des appropriations qui ne concernent qu'une minorité de clubs puisque que sur 40 d'entre eux affiliés au CT 69, seuls 8 se déclarent concernés ou impliqués. L'observation et l'analyse des relations qui se sont mises en place entre ces organisations et les grimpeurs en situation de handicap font apparaître des traductions aux dimensions très hétérogènes, que l'on peut identifier comme étant « bienveillantes » et/ou « de spécialisation » (Blociszewski, 2007). Les dispositifs opérationnels qui en découlent, afin de permettre aux PSH de grimper dans les cadres conçus par ces clubs, peuvent être regroupés selon quatre modalités principales. Si celles-ci peuvent fonctionner de façon indépendante ou se combiner, au gré des programmes mis en place et des circulations des acteurs entre les différents sous-réseaux, leurs mises en œuvre et leurs axes de développement ne sont donc pas forcément exclusifs et se superposent parfois.

³¹⁶ C'est par exemple le cas du Valence Université Club, affilié FFME qui a créé, en partenariat le CD Sport adapté et le Club Handisport Valence, un groupe « Handi-Adapté » dont les membres peuvent venir grimper sur la SAE du club, sur un créneau hebdomadaire qui leur est réservé.

La première est celle qui relève de la constitution d'un *groupe spécifique*, qui peut fonctionner de façon séparée, sur un créneau attitré (comme celui de Valence décrit plus haut) ou en parallèle, en même temps que les activités « ordinaires » du club. Le choix entre ces deux dispositions est bien souvent déterminé par la taille de la SAE utilisée et le nombre de voies disponibles, acteur non humain sur lequel nous allons revenir. Ce mode de fonctionnement, qui est régulièrement construit à la suite d'un accord avec une association liée au handicap ou un ESMS, fonctionne alors avec un cadre responsable bien identifié. Ses compétences et son engagement dans ce domaine, qui relèvent principalement d'une forme de volontariat de conviction, font de lui un nouveau « spécialiste » qui va prendre en charge ce groupe considéré de fait comme différent des autres usagers. Lors d'une soirée thématique, le moniteur professionnel d'un petit club lyonnais, titulaire d'un BE, partage son expérience avec des enfants déficients intellectuels ou porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). C'est lui qui a choisi d'être volontaire pour encadrer ce groupe d'enfant et en pérenniser le fonctionnement. En prenant la parole devant les autres encadrants présents, il évoque avec émotion ce qu'il en retire sur le plan personnel par les relations qui se construisent en plus de l'activité elle-même : « Ils nous rendent tellement plus... C'est des émotions uniques. C'est des gens qui ont vraiment quelque chose de particulier ». Cette perception, presque essentialiste des PSH, se retrouve fréquemment dans les arguments que peuvent donner ces acteurs pour expliquer les raisons de leur engagement personnel. Ce fonctionnement vise d'une certaine manière à constituer dans un espace à part des handi-grimpeurs, selon un dispositif que nous avons pu retrouver dans une dizaine de clubs de la région (qui se construit le plus souvent dans le cadre d'un accord avec un ESMS local).

Les dispositifs mis en place par ces clubs se développent également autour d'un intérêt perçu au niveau collectif, comme pour la deuxième modalité observée qui est celle de type *événementiel*. Elle se caractérise par l'organisation de journées ponctuelles, dites de « découverte » ou de « sensibilisation », présentées comme étant soit destinées à des PSH, soit conçues dans le but d'amener vers l'handi-escalade un public extérieur à ce milieu. Un des plus gros clubs du territoire en termes de licenciés (565 annoncés en 2020), reconduit depuis quatre ans un événement de ce type qu'il nomme : « Journée Handi-valides ». Son principe consiste à regrouper dans une même équipe des grimpeurs du club, qui seront donc « sensibilisés » au handicap et des PSH qui pourront ainsi découvrir l'escalade. Pour cela, « le grimpeur valide assure le grimpeur handi, et inversement avec une difficulté supplémentaire : assuré par son binôme handi (quand c'est possible), le grimpeur valide sera mis en situation de handicap

lorsqu'il grimpera (lunettes opaques, jambe bloquée, un bras dans le dos...) »³¹⁷. Alors qu'il n'est pas fait ici de référence à des catégories sportives (ni de déficience, ni même de sexe ou d'âge) l'enjeu de performance reste cependant présent, avec des podiums par équipe bien que tous les participants soient finalement récompensés par une médaille. La place qu'occupent ces symboles de la confrontation sportive semble donc prendre une valeur alternative lorsqu'il s'agit de PSH, ce qui n'est pas sans rappeler celle que l'on attribue aux jeunes enfants pour des rencontres promotionnelles. Pour les organisateurs, le récit fait sur le site du club n'hésite pas à évoquer une « journée de lumière et de joie » qui caractériserait une réussite se situant dans un espace sportif particulier où « chacun trouve sa place à sa juste valeur »³¹⁸. Ici, il s'agit donc plus d'intéresser aux enjeux de (certaines) situations de handicap, et – toutes proportions gardées – de viser via des événements « ouverts » de changer à la fois la pratique commune et enrôler « spontanément » des publics handi(-grimpeurs).

Autour de ce dispositif, qui illustre bien une forme de représentation des situations de handicap axée sur les déficiences et les limitations, d'autres événements sont organisés permettant de voir s'affirmer la volonté d'orienter le réseau vers de nouveaux acteurs dont la notoriété peut avoir un impact favorable sur le rayonnement du club. Lors d'un échange informel avec une des encadrantes, celle-ci a pu expliquer que l'objectif était de devenir « un club complet. On a déjà enfants, adultes, loisir, compétition, le handicap ça vient en complément ». Ce domaine des handi-escalades apparaît donc comme un espace encore relativement vierge, pouvant être investi facilement à partir d'événements médiatisables. Bien loin des réalités sportives des participants aux journées « handi-valides », le réseau du haut-niveau, et de la compétition institutionnelle, est alors recherché pour être mobilisé lors d'une soirée organisée autour de la venue d'un champion du monde handi-escalade, dont la présence est présentée comme un événement en soi permettant de passer une soirée conviviale³¹⁹. Celui de l'innovation technologique, dont les enjeux de développement ne sont pourtant pas reliés à directement à l'escalade, apparaît également à travers la démonstration d'un robot de téléprésence par une société « engagée autour du handicap »³²⁰. Les effets recherchés par cette relation, mêlant événement sportif et situation médicale, se retrouvent également présents dans les effets attendus par la mise en place d'un « combiné escalade et tennis ». Il permet de valoriser le club

³¹⁷ Club La Dégaine, montagne escalade. <https://ladegaine.com/evenements/>; Site consulté le 25/06/2021.

³¹⁸ <https://ladegaine.com/contest-handi-valides-francheville-mercredi-19-juin-2019/>; Site consulté le 25/06/2021.

³¹⁹ <https://ladegaine.com/soiree-grimpe-au-club-avec-thierry-delarue-tassin-charbonnieres-vendredi-17-mai-2019/>; Site consulté le 25/06/2021.

³²⁰ La Dégaine, *Contest Handi-Valide*. *Op. Cit.*

et « ses valeurs de partage et d'entraide », auprès de partenaires financiers bien plus importants que ceux habituellement associés au secteur de l'escalade³²¹.

La troisième modalité observée est celle qui s'organise autour de *la performance* avec des visées compétitives, sans que celles-ci ne soit encore directement reliée au monde du haut niveau. Dans le domaine des escalades, ce vecteur de participation aux activités d'un club apparaît de façon beaucoup plus récente que les deux précédents. Présent seulement depuis le lancement du projet régional handi-escalade, il s'inscrit de fait dans un lien direct avec le réseau de la compétition institutionnelle. Indicateur marquant de la sportivisation de la pratique handi, l'objectif de performance permet à certains handi-grimpeurs de pouvoir envisager d'accéder à des procédures et des planifications d'entraînement en bénéficiant du savoir-faire et des compétences acquises pour le haut niveau valide. Force est de constater cependant que ce mode d'appropriation, reste encore peu exploité (Il ne concerne que 3 clubs du CT 69), alors qu'il constitue pourtant un axe de développement particulièrement ouvert et « rémunérateur » en termes de palmarès et de valorisation pour les clubs (classement national et image). Bien que ce programme permette l'enrôlement de nouveaux acteurs : entraîneurs diplômés ou mécènes financiers, sa faible diffusion au niveau local peut s'expliquer principalement par l'image d'élitisme et d'exigences contraignantes que conserve encore la compétition mais aussi, de façon pragmatique, par le fort coût en ressources que cela suppose pour des clubs aux moyens limités (entraînements individualisés, formation de juges spécialisés). Une spirale de non-attractivité pour les PSH se perpétue alors en raison des très faibles cohortes de personnes actuellement concernées³²², qui assignent ces athlètes à une forme de marginalité dans le groupe. Pour le handi-grimpeur de haut-niveau Julien Gasc³²³, cela s'explique par un effet d'autolimitation à double sens : « Le moins attire le moins [mais] si on ne maintient pas les compétitions pour deux, alors on ne sera jamais cent ! ». Ce propos souligne le caractère tout juste amorcé du développement du réseau, mais plus encore la pesanteur du rythme de progression. Pour lui, l'organisation de ces événements sportifs, reste un vecteur de développement incontournable, car « il faut que tout le monde sache que c'est possible, c'est comme cela que l'on fera bouger les choses ».

Une quatrième configuration à prendre en compte serait celle de l'intégration de handi-

³²¹ <http://www.ladegaine.com/371-la-degaine-escalade-tennis-open-combine-bop>; Site consulté le 25/06/2021.

³²² Sur près de 5800 licenciés en 2019 au CT69, seulement une dizaine de pratiquants en individuel ont pu être repérés plus une vingtaine dans des créneaux handi ou groupes hybrides.

³²³ Grimpeur de haut-niveau, champion de France, vice-champion du monde en 2016, catégorie AL. Entretien du 1/04/2017.

grimpeurs, pratiquant *de façon autonome* et ne demandant pas la mise en place de dispositifs particuliers d'accompagnement de leur pratique. Mais c'est la moins visible et la moins quantifiable de ces modalités. Au cours de mes activités (de chercheur ou de professionnel de l'APA, mais aussi à titre personnel de grimpeur), j'ai pourtant eu l'occasion de repérer des personnes en SAE ou SNE qui semblaient appartenir au champ des situations de handicap. Mais cela ne pouvait évidemment concerner que des grimpeurs pour lesquels j'étais en mesure de discerner concrètement une attitude ou une particularité corporelle attribuable, au regard de mon expérience, à une déficience mentale ou physique. Les situations de handicap invisibles ne pouvant quant à elle n'être identifiées qu'à partir d'un échange oral, dans le cas où la personne concernée, ou son entourage souhaitaient en faire part. D'une façon marquante, pour ces handi-grimpeurs l'accès à l'escalade apparaît possible grâce à l'accompagnement de proches (famille ou amis) eux-mêmes grimpeurs, et pour certains, cela fait suite à une première découverte de l'activité lors de la scolarité ou plus rarement après un passage en ESMS. Sans prétendre à une généralisation, ces quelques rencontres suggèrent cependant l'importance de l'accès à des ressources sociales et cognitives en lien avec l'escalade pour s'engager dans cette pratique sportive.

Pour les handi-grimpeurs qui souhaitent rejoindre une pratique commune organisée dans le cadre d'un club ordinaire, le premier obstacle à leur participation est souvent constitué par une méconnaissance inquiète. L'intégration attendue dans un groupe constitué de « valides » se heurte alors à des représentations préalables liées au manque d'autonomie qui leur est attribué. C'est ce que raconte Mathieu³²⁴ qui a souhaité participer au séjour organisé par son club à Kalymnos³²⁵. « Ils ont eu du mal à m'accepter à cause du quotidien. Ce que j'ai entendu c'est qu'il y avait des gens qui payaient pour ce voyage, alors on n'allait pas leur demander en plus de s'occuper de moi ! Mais au final ça s'est super bien passé. Mais moi je suis à peu près autonome, alors qu'avec certains handis c'est plus dur, les besoins sont parfois plus compliqués, ça demande des efforts d'accompagnement. Pour les handicaps légers et les gens autonomes, l'intégration peut se faire plus facilement ». Cette question importante, qui vient rappeler l'inégalité des handicaps (Marcellini, 2005), apparaît centrale pour bien comprendre les différences d'intégration dans les réseaux, selon la « nature » des situations de handicap. Cet enjeu de l'intégration dans un milieu de grimpe « ordinaire » vient régulièrement bousculer des

³²⁴ Mathieu avait un bon niveau de pratique avant de devenir déficient visuel à la suite d'un accident de Via-ferrata. Entretien du 01/04/17.

³²⁵ Ile grecque réputée pour l'intérêt et la quantité de ses falaises équipées (SNE). Elle constitue une destination très prisée des grimpeurs du monde entier.

schémas préétablis confortant des représentations sur la persistance de deux « mondes » distants dont on comprend qu'ils renvoient à des réseaux sociotechniques globalement étanches. Son interprétation s'exprime par exemple par rapport à une conception d'un « eux » et « nous » s'appuyant sur les seuls savoirs disponibles à ce moment-là, comme pour ce moniteur d'un gros club axé sur la performance qui s'exclame au cours d'une soirée thématique que « oui, c'est super bien qu'ils fassent du sport eux aussi, et pourquoi pas de l'escalade, mais je ne vois pas comment ils pourraient suivre le niveau. Ce n'est pas pareil quand même, ou alors il faut qu'on m'explique ! »³²⁶.

Au terme de cette même soirée, alors que les échanges se poursuivent de façon informelle autour d'un en-cas partagé, un responsable de club vient me confier sa préoccupation. Lui aussi trouve « très bien ce projet, c'est une super idée », mais il n'apparaît pas totalement convaincu par son efficacité et se demande encore s'il n'y aurait pas des endroits plus appropriés « pour les gens comme ça ». Même si ce type de représentation et de réaction ne nous est apparu que de façon exceptionnelle, elle agit cependant comme un révélateur d'une forme d'instabilité permanente dans le programme des clubs. L'enrôlement attendu au départ par les pionniers et passeurs de l'innovation paraît avoir encore du mal à se traduire dans une forme d'appropriation stabilisée et homogène.

À partir de son expérience de Conseiller technique fédéral à la Ligue AURA FFH, Damien a bien expertisé ces difficultés que peuvent ressentir les clubs dits « valides » pour se positionner face à cette demande de pratique handi-sportive. Selon lui, il faudrait qu'ils osent se lancer et évoluer ensuite dans leur organisation : « Si tu veux accueillir du public handi, faut essayer et puis voilà tu t'adaptes au fur et à mesure », tout en s'autorisant à réaliser un état des lieux lucide de leurs capacités et motivations.

« Après, il ne faut pas que les clubs qui accueillent du public handi aient des *a priori* ou qu'ils se gênent pour dire : là on ne peut pas. Si la sortie en falaise, pour des questions de sécurité ou d'accessibilité, ce n'est pas jouable pour la personne, il ne faut pas se gêner pour dire à la personne : là on ne peut pas, parce que du coup soit on n'est pas assez nombreux, soit ce n'est pas accessible, soit on pense que tu n'as pas le niveau. Après il y a des personnes en situation de handicap qui vont prendre ça pour de la

³²⁶ Soirée d'information au CT 69, le 18/05/2017. *Op. Cit.*

discrimination, mais moi je pense qu'il faut être honnête avec les gens, dire on peut, on ne peut pas. Pour la plupart, elles comprendront »³²⁷.

Ces enjeux d'accessibilité, qui se confrontent aux représentations et visées des acteurs humains, viennent donc impacter directement les dispositifs de pratique des handi-escalades dans ce cadre de l'escalade de loisir qu'organisent les clubs. Mais, comme nous l'avons déjà suggéré, cette modalité paraît rester pour l'instant encore minoritaire, avec de nouveaux handi-pratiquants de l'escalade qui se tournent aujourd'hui de façon beaucoup plus directe vers les salles privées.

b. Un rapport coût / ressources défavorable dans un espace en tension

Nos premières investigations, reliées directement à notre statut d'acteur impliqué, se sont naturellement portées vers les acteurs engagés de façon visible ou revendiquée dans des actions et projets liés au développement des handi-escalades (en étant nous-même porteur de plusieurs de ces actions au niveau régional et local. Cette présence sur le terrain nous a permis de percevoir que des postures de mise à l'écart volontaire du réseau pouvaient également exister. De façon assez marquante, le sentiment de devoir subir cette innovation, sans que le programme initial du club ne l'ait ni décidé, ni même prévu, a pu créer certaines tensions et blocages. Leur expression reste cependant limitée, voire masquée dans les discours « officiels » et ne s'exprime que lors d'échanges plus officieux. Ce constat peut probablement s'expliquer en raison des effets obtenus par les politiques sportives menées en direction des PSH, qui auraient façonné une forme de consensus dominant, reposant une posture socialement acceptable qui se doit de se montrer favorable sur le fond à l'ouverture de l'escalade à de nouveaux pratiquants. Au cours de la réunion annuelle des responsables de clubs organisée au CT 69³²⁸, un président manifestera pourtant sa désapprobation. Ne se sentant absolument pas concerné, car son club n'accueille que des adultes et valorise l'escalade en SNE avec l'entretien et l'équipement des sites, il prendra la parole avec un angle provocateur dont il est coutumier. Le moment prévu pour le bilan du projet handi-escalade sera ainsi ouvertement qualifié de « créneau handi, notre quart d'heure de misérabilisme ». S'amusant ensuite de ce qu'il « faudrait faire maintenant pour avoir des financements extérieurs », alors que son club n'en reçoit pas, ce responsable imagine la création d'un groupe « de trisomiques venus de quartiers sensibles » pouvant constituer un double argument décisif pour l'obtention de subventions³²⁹.

³²⁷ *Op. Cit.*

³²⁸ Organisée à Lyon, en novembre 2016.

³²⁹ Propos saisis au vol au cours des échanges.

Si cette posture, qui exprime de façon détournée un désintérêt pour le projet, est restée exceptionnelle, les premières actions de sensibilisation ont cependant mis en évidence des représentations d'une conception différenciée des pratiques, orientant la demande de certains clubs vers la nécessité de faire appel à « des spécialistes ». Pour ceux-ci, ce transfert à des acteurs extérieurs et spécialisés apparaît nécessaire, dès lors que l'on se situe dans le monde du handicap, et leurs compétences supposées ne peuvent pas être fournies par les ressources internes du club. Ces spécialistes sont perçus cependant comme encore peu identifiables et rares, et leurs possibles interventions paraissent devoir s'inscrire dans un espace différent et relativement autonome qui ne doit pas mettre en péril la conservation et la maîtrise des ressources disponibles pour les activités ordinaires du club (maintien du taux d'encadrement et préservation des espaces de grimpe disponibles). Un club CAF de Haute-Savoie me contacte pour cela en octobre 2017. Un de ses responsables voudrait « faire quelque chose pour les handicapés », mais comme il « n'y connaît rien », il a cherché sur internet ce qui se faisait dans la région et a identifié le site de la Ligue Aura FFME³³⁰. Lors de notre échange, je comprends qu'il souhaite agir à la suite de la demande d'une association de PSH désireuse de grimper sur leur SAE. Ce bénévole dit ressentir « un malaise », car la réponse donnée par son club a été négative. Médiateur en quête de traduction, il cherche donc un dispositif qui pourrait être acceptable pour son équipe et qu'il espère convaincre. Au cours de cet échange, il apparaît que le refus de cet accès à leur mur a été justifié en raison d'un risque supposé, « si on accepte une fois, après il y aura trop de demandes », ce qui, dans les représentations des responsables de l'activité, pourrait les conduire à perdre le contrôle de l'usage de leur SAE. La tension étant très forte sur l'occupation des créneaux disponibles sur le mur, cette démarche aboutira finalement à annoncer simplement que leur événement compétitif et festif, reconduit chaque année depuis 10 ans sera, cette année-là, « ouvert aux handi-grimpeurs »³³¹. On observe ici que cette dynamique, issue d'une volonté individuelle, n'a pas réussi à retraduire les fonctions et postures des acteurs déjà présents, ni à en enrôler de nouveaux, afin de parvenir à socialiser cette nouveauté pour le club.

La tension produite par cette perspective d'ouverture et de partage des espaces de grimpe est révélatrice d'un contexte de très forte augmentation des inscriptions « communes »

³³⁰ Cette situation souligne l'importance de l'émergence de ressources en ligne repérable facilement pour orienter vers le réseau en cours de constitution.

³³¹ CAF La Roche-Bonneville, *La RBatte Contest 2018*. <https://planetgrimpe.com/la-rbatte-11-les-inscriptions-sont-ouvertes/>; Site consulté le 29/06/2021.

(principalement pour les jeunes) et de saturation de l'occupation des SAE disponibles. Lors de la réunion des présidents de clubs de 2019, cette situation de congestion fait consensus auprès des responsables qui racontent par exemple que « dès le forum des associations, les places libres sont parties en quelques minutes, un mois à l'avance ! »³³². Ce sont particulièrement les créneaux réservés aux enfants qui sont « pris d'assaut ». Pour les clubs c'est le résultat du succès de l'initiation à l'escalade réalisée par le sport scolaire qui se traduit maintenant par une volonté de poursuivre ensuite en club. Ces cadres et dirigeants se heurtent alors à une problématique d'encadrement, en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour trouver suffisamment d'initiateurs disponibles (bénévoles dont les compétences limitent la taille des groupes à une dizaine de jeunes). Plusieurs clubs ont d'ailleurs mis en place des séances pendant lesquelles ce sont les parents qui assurent eux-mêmes leurs enfants. Même au niveau des adultes, bon nombre de clubs se voient obligés de recourir à des badges d'identification colorés que doivent porter leurs adhérents. Ils attestent des compétences d'assurance selon un code couleur facilement et rapidement identifiable par les encadrants, afin de repérer les éventuels risques dans des groupes trop nombreux. L'arrivée massive de néo-pratiquants qui veulent se former aux techniques de sécurité et à l'usage des matériels spécifiques serait également, pour ces responsables, une conséquence directe de la densification rapide des salles privées dans la région. Les responsables et animateurs de deux clubs de la région Bourgogne-Franche-Comté venus spécialement au salon de l'escalade organisé à Villeurbanne³³³ pour la journée dédiée à l'handi-escalade, sont venus m'interroger à ce propos. Leur demande d'information portait justement sur le taux d'encadrement nécessaire pour un groupe handi et sur les moyens techniques indispensables à prévoir afin de rendre opérationnel leur idée de départ d'accueillir des PSH.

Dans ce contexte où les ressources disponibles en encadrement et en volume de surfaces grimposables n'augmentent que très difficilement, une crainte s'exprime sur le coût que pourrait constituer pour le groupe déjà constitué, le fait de se retrouver confronté à une obligation de devoir partager encore plus ces moyens déjà réduits, pour l'accueil de handi-grimpeurs. Vu sous cet angle, le succès remarquable de l'escalade « commune » peut apparaître comme un « anti-programme »³³⁴ paradoxal pour l'handi-escalade. Et inversement, le développement lent

³³² Réunion des présidents de club au CT 69. 17 clubs représentés, le 7/10/2019.

³³³ 1^{er} salon dédié à l'escalade en France, lancé en novembre 2019 et reprogrammé pour 2021. <https://www.salon-escalade.com/>. Site consulté le 29/06/2021.

³³⁴ Tout comme la planche à voile a longtemps été un anti-programme pour l'émergence du kitesurf (Boutroy, Soulé, Vignal, 2014).

de l'handi-escalade pourrait être finalement un avantage dans un premier temps. Une certaine ambivalence se dégage de ces attitudes de la part de structures qui craignent le coût de mobilisation de ces nouveaux besoins, tout en cherchant pourtant en parallèle à recruter de nouveaux adhérents et à enrichir et diversifier leurs propositions afin de se rendre plus attractifs.

Il existe un décalage entre un très faible nombre d'utilisateurs de la pratique handi-escalade dans ces clubs et la crainte diffuse de se retrouver dépassé par les besoins d'un public inconnu, et souvent mystérieux. Pourtant, le développement n'en reste pas moins freiné. La rareté de ses concrétisations en club, au regard du nombre total de licenciés et d'utilisateurs des salles marchandes, favorise la persistance d'un impensé, bien éloigné des réalités de terrain comme cela transparait dans cette inquiétude d'un président de club qui m'expliquera « qu'avec un ou deux à la fois, ça passe encore, mais c'est quand ils débarquent en groupe que ça va plus ». La méconnaissance des freins réels à la pratique pour des personnes qui en sont éloignées peut alors conduire de la part des clubs à des attentes de retour sur investissement, au regard de ces moyens qu'ils pourraient mettre en œuvre. Cela souligne qu'il manque encore d'importantes ressources de traduction pour rendre commensurable des pratiques et pratiquants placés à part. Le rapport entre les ressources nécessaires aux adaptations et compensations et le nombre de bénéficiaires directs étant souvent très élevé. Ceci est particulièrement vrai lorsque l'on considère le taux d'encadrement qui est souvent proche du un pour un, ce qui constitue un dispositif acceptable dans le cadre des ESMS mais qui se situe encore très loin des modes d'organisation en clubs, souvent en tension sur leurs moyens de fonctionnement disponibles. On retrouve ici un enjeu régulièrement évoqué dans le domaine du sport handi, qui rejoint par exemple la problématique de recrutement et de renouvellement des nombreux « porteurs » nécessaires pour organiser des randonnées en Joëlette (Perrin et al., 2021).

De façon assez paradoxale, on peut cependant remarquer que ce taux d'encadrement est parfois mis en place pour le suivi individualisé de la planification et de l'entraînement des grimpeurs de haut-niveau. Pour cette recherche de performance, cette concentration de ressources sur un nombre réduit de personnes devient alors acceptable. Cette investissement pour un public considéré encore comme « naturellement extérieur » à celui des utilisateurs habituels des clubs, peut générer des attentes de retours qui ne sont pas forcément exprimées habituellement pour d'autres publics de l'escalade. « Tu vois, ce qui ne va pas, c'est qu'on leur organise des trucs, exprès pour eux, et qu'après ils ne se déplacent même pas », regrettera la cadre d'un club

constatant la faiblesse du nombre de participants sur une compétition³³⁵. Ce propos, qui tend à isoler un groupe d'handi-grimpeurs comme un ensemble homogène, caractérise de façon explicite un processus de pensée consistant à faire endosser les échecs de la diffusion de l'innovation à la responsabilité des pratiquants eux-mêmes.

Ce risque de désenchantement, qui concerne les deux maillons de cette chaîne, est bien perçu par Damien. Son expérience lui a permis de repérer qu'une organisation trop précipitée d'évènements labellisés « handi » prend le risque de « créer des déçus » de la part des organisateurs comme de possibles usagers. Elle doit selon lui s'accompagner d'une méthodologie précise qui permet de clarifier l'information.

« Ce que je veux te dire, c'est qu'il y a un moment donné, le public en situation de handicap, il n'est pas forcément super réceptif à toutes les offres, il n'est pas non plus hyper nombreux et heureusement ! Donc ce n'est pas parce que le club... Enfin il ne faudrait pas qu'un club mette des moyens de dingue en œuvre en termes d'encadrement, de matériel, d'accessibilité, etcétera, parce qu'au bout du compte, ils vont peut-être avoir deux, trois personnes qui vont venir faire de l'escalade. Il faut aussi leur dire : ne vous enflammez pas, ne mettez pas des projets de fou en route. [Ce club] ça fait trois années de suite qu'ils font une journée découverte, exprès, et en fait il n'y a personne qui vient. [...] Ils nous ont prévenus au dernier moment qu'ils organisaient la journée [...], mais voilà, les gens s'ils veulent venir faire une activité découverte, ils le prévoient aussi, et ils ne se disent pas du jour au lendemain : tiens, il y a de l'escalade à Francheville, je vais y aller ! Et sur leur document, moi je leur avais dit : il faut préciser le niveau des voies, etcétera, sinon les gens vont juste voir « journée découverte escalade pour tous » [...], la personne handicapée elle va se dire, même s'il y a écrit handicap, Handisport, etcétera, elle ne sait pas si ça s'adresse à elle, qui va m'encadrer, quel est le niveau de difficulté des voies ? Il faut pouvoir donner des précisions »³³⁶.

La diffusion du processus d'innovation au niveau de ces clubs paraît donc être freinée et réduite dans ses possibilités de généralisation en raison des difficultés que rencontrent leurs cadres à appréhender la complexité et la diversité des situations de handicap, ou à modifier leurs représentations préconçues en fonction des attentes et besoins réels des PSH. Si cette nécessité de transformation apparaît lors de la confrontation entre des programmes *a priori* divergents

³³⁵ Propos libres recueillis lors de l'*Open* régional d'Aubenas (07) de 2017.

³³⁶ *Op. Cit.*

dans leurs intentions d'origine, nos entretiens et observations de terrain laissent entendre que, dans ce contexte, c'est alors souvent aux handi-grimpeurs que l'on demande de façon la plus explicite de se métamorphoser pour mieux se conformer.

3. Des formations qui élargissent et réorientent le réseau

a. Des formations pour spécialistes ?

Au cours de notre recherche, nous avons pu dresser un état des lieux des formations affichant des contenus orientés vers la pratique de l'escalade pour des PSH. Si celles que nous avons pu évoquer dans notre chapitre consacré aux ESMS étaient largement destinées aux professionnels du médico-social, d'autres ont au contraire été orientées vers des spécialistes de l'escalade ayant déjà des compétences certifiées pour l'encadrement de cette activité. Le Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon (SNAPEC³³⁷) a par exemple organisé en 2016 une « Formation Handi-Escalade » justement destinée à des « professionnels de l'encadrement de l'escalade »³³⁸. Il est intéressant de noter que, si l'intitulé fait référence à la formulation choisie par la FFME (ce qui sous-entend de s'intéresser particulièrement aux déficiences motrices et sensorielles), les contenus proposés visent pourtant à « construire ensemble, une approche de l'escalade adaptée » qui semble correspondre plus aux visées de la FFSA, par l'alternance d'apports théoriques et de mises en situation avec des personnes concernées en leur permettant de « devenir acteur dans le jeu, de donner du sens à ce qui [leur] est proposé, de faire des choix et ainsi gérer [leur] propre sécurité pour évoluer dans un nouvel environnement »³³⁹. Pour Yann, le concepteur et animateur de cette formation, venu « un peu par hasard aux situations de handicap », il est indispensable de les concevoir en s'intéressant à des personnes qui veulent grimper, sans les catégoriser par pathologies ou catégories de déficiences³⁴⁰. Ce professionnel représente bien lui aussi l'hybridation constatée de façon récurrente chez ces acteurs impliqués. Titulaire à la fois d'un BE Escalade, d'un Certificat de Qualification Handisport et d'un

³³⁷ Principal (et d'une certaine manière unique) syndicat des professionnels de l'encadrement.

³³⁸ SNAPEC, formation handi-escalade 2016. <https://www.snapec.org/publication-189-.html>; Site consulté le 21/06/2021.

³³⁹ *Idem.*

³⁴⁰ Entretien du 11/06/2021.

DEJEPS Sport Adapté, son expérience d'encadrement dans un club de Tarbes (65) qui s'est donné pour objectif de « développer l'escalade pour tous »³⁴¹, est associée à un engagement personnel au sein de la FFSA et de la FFME.

Yann explique que ce sont des hasards de la vie qui l'ont mené progressivement vers cet engagement. Ayant grandi avec des parents « dans le social », en tant qu'assistants familiaux (Famille d'accueil) et une sœur aînée éducatrice spécialisée, il raconte qu'il a toujours su qu'il travaillerait en reliant « l'escalade au social ». A la fin de sa formation du Brevet d'état escalade en 2010, il a l'occasion d'encadrer pendant trois ans, pour une salle marchande de Toulouse, des groupes de jeunes issus d'ITEP et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Arrivée ensuite à Tarbes, il récupère une « en sommeil » et crée une première école d'escalade. La rencontre avec le handicap se fait alors « par hasard, par un papa qui est venu avec son fils autiste et qui voulait que je l'intègre au groupe ». Voyant que cela fonctionnait bien, la salle marchande dans laquelle il donne ses cours démarque auprès des ESMS locaux et très vite le groupe handi s'étoffe. Mais ce format de « prestations, ne correspondait pas à [sa] conception de la vie » et Yann décide de se rapprocher de la FFSA pour faire de ses adhérents de licenciés fédéraux, « comme dans un club ordinaire ». Des relations se construisent avec les éducateurs et rééducateurs des ESMS dont sont issus les adhérents du club et il devient évident pour lui, qu'il est nécessaire de construire « des projets au long cours, avec des objectifs éducatifs complets ». En 2012, il fait le constat que sa montée en compétence fait apparaître des manques : « trop de choses étaient intuitives, j'avais besoin de mots précis ». Il passe alors le DE Sport Adapté et intègre la commission escalade de la FFSA en tant que bénévole. Depuis 2014, il est reconnu comme formateur sur la médiation en escalade et intervient pour le DEUST Sport Adapté de l'Université de Strasbourg, pour le DEJEPS Sport Adapté et directement auprès d'ESMS qui font une demande de formation. Ce parcours d'acteur souligne une nouvelle fois la récurrence de ces profils d'acteurs intermédiaires, marginaux-sécants aux compétences plurielles, qui agissent comme des ponts essentiels en reliant les différents axes de développement du réseau. Le statut d'acteur de Yann, n'est pas sans rappeler celui d'Olivier acteur hybride déjà évoqué précédemment, lui-aussi cadre de la FFSA, dont nous détaillerons le parcours dans la partie suivante.

³⁴¹ Club Roc et Pyrène, affilié FFME, FFH et FFSA. <https://www.roc-et-pyrene.com/presentation.php>; Site consulté le 21/06/2021.

La FFSA propose justement elle aussi une formation qui permet de valider un titre « d'Initiateur SAE Sport Adapté »³⁴² pour des intervenants ayant déjà les prérogatives légales d'encadrement de l'escalade avec un public spécifique, mais qui n'en « n'en possèdent peut-être pas les compétences », dans le but d'améliorer la qualité des interventions existantes « dans un contexte où cette activité se développe au niveau national »³⁴³. Cette formation est animée par un conseiller technique fédéral qui est également BE escalade. En raison de l'existence d'une convention nationale entre les deux fédérations, ce diplôme d'Initiateur SAE est considéré comme équivalant à celui délivré par la FFME ce qui, de façon paradoxale, établit un lien direct entre ces deux acteurs alors que le public concerné par les activités de la FFSA n'est pas celui retenu par la fédération d'escalade.

De son côté, la FFH a également mis en place une formation à l'encadrement de l'escalade avec les publics présentant une déficience motrice ou sensorielle. Son existence s'inscrit dans une continuité du projet de développement handi-escalade initié par la Ligue Aura FFME que nous venons d'évoquer. Intitulée « Moniteur fédéral d'escalade Handisport »³⁴⁴, elle s'adresse à « toute personne, bénévole ou professionnelle, ayant une expérience de l'encadrement de l'escalade en club, en structure publique, privée ou établissement médico-social » et ayant déjà une maîtrise des « techniques de sécurité de base et une connaissance pratique de l'encadrement et de l'enseignement de l'escalade »³⁴⁵. Les prérequis attendus (diplômes fédéraux ou professionnels donnant les prérogatives légales d'encadrement) sont des indicateurs d'un élargissement du réseau handi aux acteurs habituels de l'escalade commune. Deux sessions ont eu lieu, en 2018 et 2019 en réunissant 13 stagiaires, hommes et femmes, venus de Rhône-Alpes, mais aussi d'autres régions³⁴⁶, titulaires de diplômes d'initiateur escalade pour la majorité d'entre eux, et/ou de diplômes professionnels (Licence STAPS, DEJEPS, ETAPS). Si la participation de la Ligue FFME Aura à cette formation s'est interrompue dès la deuxième session, l'extension du réseau peut être identifiée au niveau des trois intervenants. En effet, Ariane, Alexis et moi-même, possédons tous les trois une triple appartenance : connaissance des situations de handicap (en lien avec leurs parcours professionnels), connaissances

³⁴² Ligue Sport Adapté Aura, *Formation Initiateur escalade 2016*. <https://sportadapte-aura.fr/formation-initiateur-escalade/>; Site consulté le 21/06/2021.

³⁴³ *Idem*.

³⁴⁴ Ligue Aura Handisport, 2019. <https://www.handisport-aura.org/agenda/formation-moniteur-escalade-handisport-1526>; Site consulté le 21/06/2021.

³⁴⁵ *Idem*.

³⁴⁶ Parmi ces stagiaires, 7 étaient de la région lyonnaise et les 6 autres venaient de clubs et structures sportives situées à Paris, Strasbourg, Montélimar, Chambéry Montpellier et Nouméa.

techniques de l'escalade (diplômes d'encadrement en plus de parcours personnels de grimpeurs) et implications fédérales (à la FFME et à la FFH).

Dans leurs évaluations de formation, les stagiaires vont indiquer qu'ils sont venus chercher des compétences nouvelles, soit pour continuer à conduire leurs propres interventions avec des PSH, soit pour démarrer un projet inédit, dans le but d'accéder à un sentiment de maîtrise, mais aussi de justifier d'une forme de légitimité institutionnelle. L'une d'elles écrira : « Maintenant je vais pouvoir faire assurer les jeunes, avant je pensais qu'il fallait plus de matériel spécifique »³⁴⁷, tandis qu'une autre, venue spécialement de Nouvelle-Calédonie à la demande du club qui l'emploie, engagera ensuite un projet de développement de l'handi-escalade sur l'île soutenu par le Comité calédonien³⁴⁸. Si son lancement est médiatisé en août 2019 par la venue de deux personnalités du monde de l'handi-escalade reliées à la performance et la compétition (Philippe Ribière et Solène Piret³⁴⁹, dont les parcours seront détaillés dans notre chapitre 3 sur la compétition), il s'inscrit dans un projet plus vaste cherchant à favoriser de façon globale l'accessibilité des activités sportives et de loisirs pour les PSH. L'étude des dossiers, envoyés par les stagiaires à l'issue de leur formation pour présenter les projets dans lesquels ils se sont investis, montre qu'aucun d'entre eux ne s'oriente vers la compétition et le haut-niveau. Cet indicateur confirme bien, que contrairement à ce qui est régulièrement mis en avant par la fédération, les actions de terrain en cours restent orientées vers la découverte et le loisir sportif, en lien bien souvent avec des ESMS. Suite à la présentation de ce qui pouvait exister actuellement en termes d'épreuves de haut-niveau, un stagiaire de 2019 s'était d'ailleurs exclamé : « Quand je vois tout ça [les controverses sur les catégories³⁵⁰], on ferait mieux de laisser tomber la compétition pour de bon, ça n'apporte rien au handicap ! ».

Cette formation qui s'oriente donc principalement en direction d'acteurs impliqués dans des projets de type intégratifs portés par les clubs, ne semble pas parvenir non plus à répondre à l'ensemble des demandes et attendus de ceux-ci. Une inquiétude persiste par exemple quant aux prérogatives qui pourraient être attachées à ce « Moniteur escalade Handisport », dont le caractère « non diplômant » est pourtant affirmé par l'organisme de formation qui le délivre³⁵¹. Un stagiaire de 2018, qui n'était pas diplômé en escalade, mais possédait une expérience d'accompagnateur Handisport a mal vécu le fait de ne pas pouvoir assurer en autonomie

³⁴⁷ Virginie, fiche d'évaluation de la formation 2018.

³⁴⁸ <https://gouv.nc/actualites/29-10-2020/escalade-pour-tous>; Site consulté le 29/07/2021.

³⁴⁹ <https://handicap.nc/2019/08/12/deux-champions-dhandi-escalade-sur-le-caillou/>; Site consulté le 29/07/2021.

³⁵⁰ Qui seront abordées dans le chapitre 3.

³⁵¹ Institut Régional de Formation Handisport (IRFH), de la ligue Aura Handisport. <https://www.handisport-aura.org/page/presentation-de-la-formation-103.html>; Site consulté le 24/06/2021.

l'encadrement d'un créneau handi-escalade, une fois son projet mis en place avec un club affilié à la FFME.

On constate ainsi un mouvement un peu ambivalent dans le réseau : la multiplication des formations à la fois signe une reconnaissance de l'handi-escalade dans un programme de grimpe plus « ordinaire » et contribue à doter de compétences de nouveaux acteurs-promoteurs de l'activité, et à la fois souligne la fragilité de formations qui ne donnent pas toutes prérogatives d'encadrement (indice de frottements de territoires d'encadrement avec les acteurs traditionnels de l'escalade), et surtout restent relativement dispersées (dans les contenus, les acteurs, les organisations...). A cet égard, la phase d'institutionnalisation reste encore balbutiante.

b. Des acteurs intermédiaires qui font traverser les frontières du réseau

Certains acteurs humains ont pu, par leur parcours dans les réseaux des escalades, constituer des ponts importants entre les mondes en devenant des points de passage déterminants. Olivier, dont le parcours fait écho à celui de Yann évoqué précédemment), est aujourd'hui salarié comme cadre dans une entreprise nationale de salles d'escalade. C'est un acteur cité à plusieurs reprises par nos enquêtés comme une personne-ressource ayant joué un rôle déterminant dans leur parcours. Ces acteurs intermédiaires (dont nous avons-nous même fait partie) ne sont pas seulement des traducteurs des handi-escalades, ils contribuent aussi à rendre commensurable des réseaux distants et, d'une certaine manière, à faire advenir un monde commun (Hennion, 2013).

« Alors moi j'ai commencé l'escalade assez tard. J'ai commencé à grimper quand dans mon lycée, ils ont posé un mur d'escalade. C'était assez tard, je devais avoir 17 ans, un truc comme ça. Et j'ai tout de suite accroché. Donc je suis devenu initiateur [fédéral d'escalade FFME] la deuxième année, je crois. Et puis après, à l'UFRAPS, j'ai choisi ça en spécialisation. Après le lien entre les deux [handicap et escalade], ça s'est fait avec le CPEA, où j'ai découvert ce qu'il était possible de faire, que c'était une activité qui était vraiment intéressante pour ce public-là. Et puis bon, je continue à donner des cours là-dessus, je continue à être investi, parce que je ne me lasse pas de cette activité avec ce public. C'est très très riche, il y a beaucoup de choses à faire »³⁵².

Il fait aujourd'hui toujours partie de la commission Montagne et escalade de la FFSA qui s'occupe de choisir et d'aider chaque année à la conception et à la réalisation des championnats

³⁵² Entretien du 28/02/2019.

de France d'escalade adaptée. Longtemps encadrant spécialisé pour le public handi dans la grande salle marchande lyonnaise, il va contribuer à pérenniser cet axe commercial au sein de l'entreprise. Mais surtout, en intervenant pendant plusieurs années dans la formation APA-S de l'UFR STAPS de l'Université Lyon 1, Olivier va former des EAPA à l'escalade adaptée et recrutera ensuite lui-même un certain nombre d'entre eux, pour exercer cette fonction dans le groupe de salle qui l'emploie. Dans ce parcours, on peut repérer que l'agrégation des expériences acquises au cours des années par sa présence active dans les différents réseaux, ont construit une compétence et une fonction qui dépasse largement celles couramment observées dans le monde des loisirs sportifs. Elle a surtout contribué à former des nouveaux acteurs (grimpeurs, encadrants...) venant à leur élargir et renforcer le réseau.

Un autre développement original est apparu lorsque Jean-Paul, un handi-grimpeur non-voyant, est parvenu à valider de façon totalement inédite sa formation d'initiateur SAE en 2018. En renversant le principe de la nécessité de construire des formations « pour encadrer des handis » par l'invention d'une capacité à « encadrer comme handi », il a pu mettre ses nouvelles compétences au service de son club affilié à la FFCAM. L'exercice de ses prérogatives a cependant été discuté par les cadres du bureau qui ont ensuite décidé de la conditionner à la présence permanente d'une aide humaine. Cette obligation d'encadrer en binôme avec une personne voyante étant justifiée, selon eux, par des raisons de sécurité. Depuis, Jean-Paul se nomme lui-même avec humour « Initiateur sous tutelle »³⁵³. Cette invention imprévue est venue bousculer le cadre implicite des compétences jugées jusque-là comme nécessaires pour l'encadrement de l'escalade, par l'apparition d'une controverse sur le caractère indispensable ou non de posséder la capacité à exercer un contrôle visuel permanent sur le déroulement de l'ensemble de l'activité. La transformation du programme initial des formations qui n'a pas été acceptée immédiatement et a entraîné de nouveaux aménagements vient rappeler la dimension contingente du processus en cours. On peut alors considérer que Jean-Paul, acteur déjà impliqué de façon hybride en tant que grimpeur, adhérent d'un club fédéral et personne en situation de handicap, est devenu lui-même innovateur, en tirant parti des ressources disponibles au-delà de ce qui avait été prévu ou imaginé jusqu'ici. Il demeure qu'en tant qu'acteur-réseau, sa compétence d'encadrant reste dépendante de la présence d'une assistance humaine « visionnaire ».

³⁵³ Entretien du 03/03/2018.

Ce qui apparaît de façon marquante à cette étape de notre travail, c'est la dimension singulière du processus d'intégration qui, dans ce contexte des clubs, ne parvient pas à se traduire dans des programmes axés sur une perception globalisante du handicap, comme cela a pu être le cas dans le cadre des ESMS. Dans ce monde de l'escalade de loisirs, la participation des personnes concernées au processus d'innovation, se trouve directement impactée par des parcours personnels, comme le raconte Michel, un « jeune retraité » amputé tibial après un accident ³⁵⁴.

« J'ai toujours fait beaucoup de randonnée, mais souvent seul, en loisir, avant mon accident. Quand c'est arrivé à 28 ans, j'ai pratiqué le tir à l'arc pendant plusieurs années et j'ai aussi repris la randonnée. C'est par hasard que j'ai accompagné une sortie d'initiation à l'escalade pour des enfants et à la fin de la journée, on m'a proposé d'essayer aussi. C'était ma première découverte de l'escalade à 40 ans ! C'était tellement fort que j'ai enchaîné par un été complet d'escalade et j'y ai mis aussi mes enfants. En septembre, je suis allé voir à Issoire ce qui se faisait en salle et j'ai pris une licence au club. Au début, j'y allais juste une à deux heures par semaine, je grimpais en moulinette uniquement, puis progressivement, je suis passé en tête et j'ai participé à l'encadrement. [...] Le club avait besoin de trouver des encadrants, alors je me suis retrouvé à faire un stage de formation d'initiateur SNE, que j'ai réussi à valider. Depuis je suis toujours très actif dans le club comme grimpeur et surtout comme organisateur. [...] J'aime encadrer les jeunes au club, maintenant c'est comme ma deuxième famille. Je pense qu'être handi apporte beaucoup au club, certains qui ont le même niveau que moi essaient de grimper comme moi et je leur fais des démonstrations ! [...] L'escalade, c'est beaucoup d'échanges, c'est être ensemble en mélangeant les âges, les genres, on ne se demande pas quand on grimpe qui est directeur ou qui est ouvrier, on se tutoie tous, c'est ça qui est motivant. J'essaie de rester actif et de découvrir de nouvelles activités, récemment j'ai fait des essais d'escalade artificielle, d'alpinisme et même de cascade de glace ».

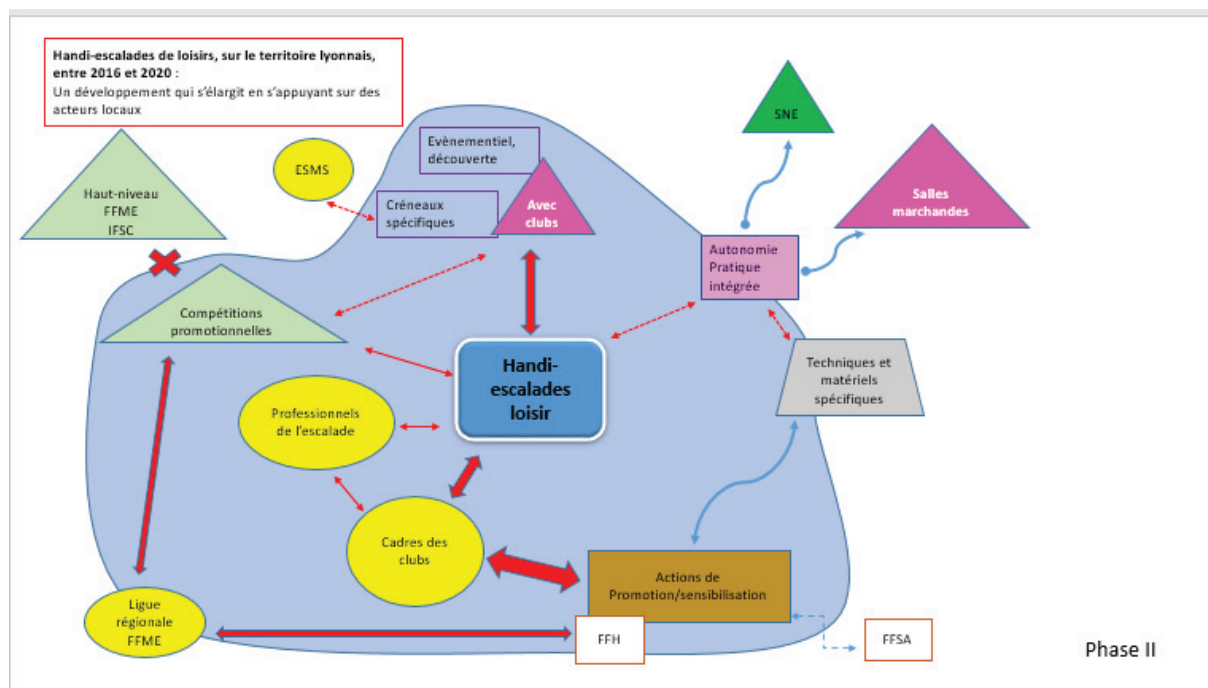
En organisant son propre parcours d'accès à l'activité, Michel a pu devenir un acteur du dispositif tout en bénéficiant des apports du groupe. Ce besoin de socialisation constitue une motivation importante pour la pratique sportive partagée, en tant que source de construction d'une identité sociale. Dans sa situation, il n'y a pas eu de freins liés à sa déficience qui auraient été imposés par le nouveau réseau qu'il souhaitait rejoindre et, contrairement à Jean-Paul, son

³⁵⁴ Entretien réalisé le 14/05/2017.

accès à la formation et l'usage de ses prérogatives d'encadrement n'ont pas été assujettis à des restrictions. Peu d'aménagements ont été nécessaires, Michel marche et grimpe avec sa prothèse ordinaire, sur les mêmes terrains et supports que les valides du club. On retrouve bien ici cette hétérogénéité des réponses et aménagements mis en place, en fonction du niveau présumé des situations de handicap, qui apparaissent alors plus ou moins facilement enrôlables, Si cela était déjà repéré précédemment pour la pratique même de l'activité, ces situations singulières mettent en évidence qu'il en est de même dans un contexte d'encadrement.

Conclusion intermédiaire

Dans cette partie, nous avons rendu compte des investigations menées à l'intérieur de cet espace aux frontières mouvantes, que constitue les débuts de l'handi-escalade de loisir. Que ce soit par l'intermédiaire d'associations, de clubs fédéraux ou de salles privées, les pratiques actuelles ont été impactées par les orientations de la société et les politiques publiques en faveur d'une accessibilisation de ce sport pour les PSH. Une tendance à l'institutionnalisation de l'escalade adaptée apparaît de façon assez significative à travers les programmes mis en place par la FFME pour organiser la pratique handi-escalade, au centre duquel revient souvent l'axe compétitif. L'enjeu que représentent les formations dédiées, et les prérogatives d'exercice qu'elles comportent constitue également un marqueur important de cette dynamique à la fois indéniable et inconstante. D'autant plus qu'au sein des clubs les traductions de ces orientations restent hétérogènes et leurs perspectives de stabilisation apparaissent encore lointaines. On peut percevoir que, pour l'instant, les dispositifs mis en place tendent avant tout de répondre aux questions du « comment faire » de l'handi-escalade, et n'ont pas encore avancé suffisamment vers le « pourquoi faire » pratiquer des handi-grimpeurs. À l'inverse, dans les salles marchandes ces questions semblent avoir été traduites en termes d'élargissement utile ou non au développement de l'entreprise que ce soit en fonction de son image commerciale ou de la rentabilité de ses coûts de fonctionnement.



Mais qu'en est-il pour les personnes concernées ? Un des premiers freins repérés se situe au niveau de l'accès à une information permettant de comprendre les possibilités offertes par cette activité sportive : savoir qu'il est possible de grimper, même avec des déficiences, découvrir la pluralité des pratiques existantes et pouvoir identifier des acteurs ressources (lieux, dispositifs, personnes compétentes). Pour les clubs qui commencent à intégrer des formes d'handi-escalades à leurs activités ordinaires, les difficultés qu'ils rencontrent pour construire des programmes cohérents et raisonnés limitent la qualité et l'efficacité de leur communication à ce sujet. Ce constat est bien identifié chez les professionnels des ESMS qui initient déjà à l'escalade, et s'interrogent sur une suite possible en dehors de l'institution : « Il y a pas mal de patients qui au terme des dix séances veulent continuer l'escalade. Faire le lien avec d'autres asso ou d'autres grimpeurs comme eux, ce serait bien, mais je ne sais pas vers qui me tourner »³⁵⁵. Mais si ces pratiques en milieu spécialisé constituent sûrement un vivier potentiel important d'handi-grimpeurs, la faiblesse des effectifs perceptibles actuellement laisse supposer également que les personnes concernées vivant en autonomie ne sont pas non plus suffisamment associées au réseau des escalades. Pour Louis, lui-même handi-grimpeur et acteur engagé dans le développement de l'handi-escalade au niveau fédéral, il faut impérativement commencer par « faire connaître les expériences dans les clubs » de proximité, comme le font les autres sports, car l'exemple du haut-niveau n'agit pas de façon assez efficace sur une augmentation quantitative des personnes concernées : « c'est trop élitiste, ça donne une image d'une escalade réservée aux super héros »³⁵⁶.

Il nous est donc apparu nécessaire de chercher à voir en quoi et comment ces espaces de loisir, pourtant perçus comme libres d'accès et sans prérequis de niveau ou d'obligations d'usages orientés, pouvaient répondre aux besoins et attentes des PSH. Nous avons pour cela orienté notre recherche sur la façon dont les handi-grimpeurs, mais aussi les responsables concernés, pouvaient rendre compte de la présence d'obstacles limitant ou freinant la diffusion du processus d'innovation.

Pour Damien, cadre de la Ligue FFH, les freins à cette participation des PSH au niveau des clubs, se retrouvent très proches de celles rencontrées pour d'autres pratiques sportives individuelles. Elles seraient surtout situées au niveau des besoins en temps et en personnes nécessaires pour l'encadrement :

³⁵⁵ Marc, *Op. Cit.*

³⁵⁶ Entretiens de juin 2021.

« Il faut lever quelques freins à priori sur le fait d'aller grimper avec des grimpeurs valides. Il y en a [des PSH] qui n'ont pas forcément accepté leur handicap, ils ont peur de gêner, etc., d'autres qui se disent : est-ce que ça sera adapté, est-ce que le mur ne sera pas trop difficile, etc. ? [...] Après il faut reconnaître que la pratique de l'handi-escalade en fonction des publics ça ne va pas demander de matériel spécifique, mais de l'attention de la part des encadrants. Voilà, il y a des clubs où les encadrants n'ont pas forcément le temps de s'occuper d'une ou deux personnes alors qu'ils sont prévus pour un groupe de dix ou douze grimpeurs. [...] Quand ils arrivent dans un club, qu'ils veulent pratiquer dans un club valide, on leur dit : oui il n'y a pas de soucis, et très rapidement le club se rend compte que ça mobilise quasiment une personne pour une personne, et au bout d'un moment ça pose problème parce que le cadre est toujours avec la personne handicapée, donc il n'a pas le temps de s'occuper de l'école escalade, des douze, treize [ans]... Au bout d'un moment, les adhérents du club ça leur pèse un peu, on entend : il y a un cadre pour une personne alors que nous, il y a un groupe de vingt gamins et personne pour les encadrer. [...] C'est la mobilisation de moyens humains qui est le plus gros frein dans un club. Parce que finalement la méconnaissance du handicap... Quand quelqu'un encadre l'escalade, il se rend vite compte des capacités des gens, des choses qu'ils peuvent faire, qu'ils ne peuvent pas faire, donc c'est plus à mon avis la problématique du : je n'ai pas le temps de m'occuper de ces personnes-là.

Pourtant, selon lui, les solutions possibles à cette problématique passeraient par la reconnaissance effective des difficultés rencontrées et une progressivité du processus d'intégration :

« C'est sûrement sensibiliser les adhérents, que les adhérents participent un peu à l'encadrement, que ce ne soit pas toujours le même, car au bout d'un moment le mec, il ne pratique plus pour lui, mais pour les autres. Si la personne elle prend une licence escalade pour grimper deux fois par semaine, c'est par pour assurer une personne handi. Souvent, les gens n'osent pas dire qu'ils n'ont pas envie ou que ça ne les intéresse pas, donc ils font quand même et puis au bout d'un moment ils craquent complet. Après il faut juste être, je pense, honnête avec les gens et leur dire écoutez : on n'est pas en capacité de vous accueillir régulièrement par contre on peut vous proposer une séance, je ne sais pas moi, toutes les deux semaines, toutes les trois semaines. Il ne faut pas hésiter, je pense. Moi c'est ce que je dis aux clubs : si vous ne pouvez pas accueillir des gens toutes les semaines, deux fois par semaine, vous leur faites un planning avec une

séance toutes les deux, trois semaines et peut-être qu'au bout d'un moment avec l'acquisition de nouvelles, de techniques, ils vont peut-être pouvoir intégrer un groupe. Je trouve que c'est quand même une bonne solution. Accueillir les gens en cours individuels au début jusqu'à ce qu'il ait atteint un certain niveau de pratique, puis il faut les intégrer avec un groupe valide. Car s'ils sont débutants, ils n'ont pas forcément le même niveau, donc ils se retrouvent en marge. [...] Je ne sais pas si c'est la recette qui marche le mieux, mais c'est ce que l'on essaie de faire sur d'autres activités. Mettez un créneau en place sans vous mettre de contraintes, toutes les deux, trois semaines, et puis une fois que la personne elle a atteint un certain niveau, à ce moment-là vous proposez d'intégrer. [...] Ça permet de rentrer petit à petit dans le club et pas brutalement. Les gens sont bien élevés, politiquement corrects, donc ils vont tous dire que ça ne les gêne pas qu'ils soient handicapés, mais au bout d'un moment si le cadre est tout le temps mobilisé, ça va créer des conflits dans la structure »³⁵⁷.

Ces derniers propos soulignent combien le réseau est encore à une croisée de chemins, avec différents moyens et directions pour développer une handi-escalade de loisir, avec des compromis variables faits à l'égard des modalités et publics traditionnels des clubs. Mais d'autres acteurs sont susceptibles de déplacer les problématiques.

³⁵⁷ *Op. Cit.*

B. Un processus qui s'élargit en mobilisant de nouveaux acteurs

1. Se conformer pour accéder à la pratique commune

a. Des besoins et des attentes qui s'expriment de façon implicite ou explicite

Venir grimper dans un club, ou dans une salle d'escalade marchande, expose à se retrouver confronté aux logiques sportives qui leur sont rattachées. Pour Damien, les PSH se retrouvent alors face à des orientations qui ne sont pas forcément habituelles, ni même connues, en raison des traductions de l'activité physique encore dominantes dans le milieu spécialisé. « J'imagine qu'en club on va être plus sur quelque chose qui ressemble au milieu valide, c'est se mettre en difficulté dans une voie de manière à travailler un mouvement pour après le réussir et aller augmenter à chaque fois le niveau de difficulté »³⁵⁸. Même si pour lui, l'enjeu de cette escalade de loisir en milieu ordinaire n'est pas forcément celui de la compétition, celle-ci est quand même marquée par cette logique interne « dans le sens : je progresse, et à chaque fois j'accède à des paliers, enfin je ne sais pas comment on peut dire. Alors que dans le milieu médico-social, il n'y a pas forcément d'objectif de progression. Il y a la séance d'escalade parce que pendant deux heures ça va leur faire tendre les bras, ça va leur faire lever les genoux, *etcétera*, et finalement on ne recherche pas à réaliser le plus facilement un mouvement ».

Les PSH désireuses de pratiquer l'escalade de façon individuelle et volontaire, peuvent donc se retrouver confrontées à cette réorientation des programmes pour laquelle ils ne sont pas forcément préparés. Mais cette représentation ancrée d'une pratique handi de l'escalade qui ne serait pas concernée par les dimensions sportives peut également sous-tendre les finalités attribuées à une escalade adaptée dans les dispositifs conçus et organisés par les clubs. Elle conduit bien souvent dans ce cas à bousculer les postures préexistantes des acteurs concernés.

La participation des PSH à une escalade sportivée, provoque également une attente de conformation aux attendus d'usages en vigueur actuellement pour l'ensemble des pratiquants. Se définir et se positionner comme handi-grimpeur mais aussi se faire reconnaître comme

³⁵⁸ *Op. Cit.*

grimpeur averti, voire expert, peut alors sembler être une nécessité conditionnant l'accès à la pratique.

Paul, qui grimpe et encadre en club à titre personnel, en plus de ses interventions professionnelles dans l'accompagnement de PSH³⁵⁹ en établissements spécialisés, perçoit bien que les objectifs ne sont pas du tout les mêmes entre ces deux dispositifs. Bien qu'il pense que « c'est envisageable faire de l'inclusion », cela n'est pas une évidence en soi, car selon lui, il « faut voir le degré de handicap ». Dans son club, un grimpeur porteur de TSA est venu essayer, mais il a rapidement été orienté vers une association spécialisée, plus à même de « s'en occuper ». Pour cet éducateur sportif de formation APA, l'obstacle principal est bien celui de l'encadrement et de la situation que connaissent les petits clubs, « car sur nos créneaux y'a des bénévoles, mais y'a pas vraiment quelqu'un dédié aux cours. Du coup, si on a une personne comme ça, ça veut dire qu'il va falloir l'assurer tout le temps et donc que nous on va moins grimper. Sur un créneau d'une heure et demie, il faudrait que les gens soient d'accord pour ça ».

On retrouve ici l'enjeu important du partage de la ressource commune (le temps d'escalade possible) qui vient bousculer l'organisation du groupe constitué. Mais une problématique centrale apparaît également, liée à une représentation considérant que la maîtrise de compétences minimales est un préalable à la participation aux activités d'escalade en milieu commun. Elle impliquerait donc que, « pour favoriser l'inclusion, il faudrait réussir à ce que les PSH puissent assurer »³⁶⁰. Alors que cette compétence n'est pas apparue comme déterminante, ni même indispensable, tant que l'escalade se déroulait dans le cadre de projets rééducatifs, elle devient rapidement un enjeu lorsque des PSH demandent à participer aux activités d'un club, et cela même lorsqu'il n'y a pas de déficience cognitive. Devoir faire la preuve de ses compétences en matière de maîtrise technique de l'activité sportive semble être devenu une nécessité institutionnelle pour les acteurs humains encadrant l'handi-escalade, ce qui constitue un frein particulièrement déterminant au développement du réseau.

Robin, âgé d'une trentaine d'années, est éducateur spécialisé de profession. Amputé du poignet gauche, il grimpe en club depuis 2017 et pratique également à bon niveau le trail et le VTT, sans adaptations particulières. Il raconte avoir découvert l'escalade sur un mur vers 10 -12 ans à l'occasion d'un stage d'été³⁶¹. L'activité lui ayant « bien plu », il a alors « émis l'idée de venir régulièrement au club pour grimper, mais l'éducateur sportif a dit que c'était compliqué pour

³⁵⁹ *Op. Cit.*

³⁶⁰ *Idem.*

³⁶¹ Entretien du 12/06/2019

moi, que je ne m’y retrouverais pas ». Il n’a donc pas pu poursuivre et ce n’est qu’une fois adulte, en arrivant à Lyon, qu’il s’est décidé à oser redemander à un club de l’accueillir. Sur les conseils d’un ami alpiniste, il est allé se présenter en 2017 au président d’un club FFME de la périphérie de Lyon. Celui-ci l’a « bien accueilli [et lui a dit] qu’il n’y avait pas de souci » en l’invitant à revenir « pour essayer le mur ». Mais, pense-t-il, « ils voulaient aussi se rendre compte » de ce que je pouvais faire. À la suite de cet essai, qui s’est pourtant révélé concluant de part et d’autre, des contraintes ont cependant été imposées par le club. « On m’a demandé d’acheter un Grigri, plutôt qu’un système [d’assurage] classique, et on m’a posé comme restriction de ne pas grimper en tête, ni d’assurer un grimpeur en tête. On m’a expliqué que ça se passait comme ça ». Bien que cette disposition ne repose ni sur des cas similaires déjà présents dans le club, ni sur aucune disposition réglementaire, elle est apparue comme non négociable. A l’instar du voyant associé à l’encadrant évoqué dans la section précédente, c’est ici un acteur non-humain d’assistance à l’assurage qui est imposé à cet handi-grimpeur pour lui permettre d’entrer dans une pratique d’escalade de loisir. Robin confie que ce dispositif socio-technique est difficile à accepter pour lui, « ça me frustre, je suis obligé de choisir mes partenaires de grimpe, car avec moi ils ne peuvent pas grimper en tête. Du coup, j’ai jamais eu l’occasion d’assurer en tête. Moi je n’y vois pas de soucis, je pense que ça pourrait bien se passer. Malgré le temps et l’expérience, cette position-là n’a pas évolué, j’ai l’impression que c’est figé ». La réponse donnée par les responsables du club à ses interrogations : « nous on pense que la fédé dit que c’est comme ça » lui fait l’effet d’un « paravent ». La recherche de possibilités d’assurage alternatives, qui existent pourtant dans des clubs ayant développé une expertise de l’handi-escalade³⁶², n’apparaît pas comme devant être un élément de transformation des orientations du club, indicateur du caractère encore peu institutionnalisé des connaissances, compétences et prérogatives associées à l’handi-escalade de loisir. Cet enjeu des capacités qu’aurait la personne pour réaliser ce geste technique revient régulièrement lorsque se posent les conditions d’une pratique individuelle. « Ok pour prendre des handis, mais la base c’est qu’ils puissent assurer, sinon c’est pas des grimpeurs », nous explique par la suite un des cadres de ce club. Devoir faire la preuve de sa capacité à faire partie du monde des grimpeurs, par la maîtrise de gestes techniques normés, constitue bien un point de tension dans le processus de participation. Dans cette configuration des clubs, être en capacité de participer de façon normalisée aux interactions qui caractérisent les logiques internes de l’escalade sportive, tend à constituer un préalable décisif pour l’intégration au groupe. Cette épreuve (dans tous les sens

³⁶² Dans ce domaine, on pourra visionner avec intérêt, la vidéo « Activités Handi escalade » réalisée par le club Roc et Pyrène (65). <https://www.roc-et-pyrene.com/video.php> ; Site consulté le 01/07/2021.

de la notion) (Martuccelli, 2015), qui prouverait alors la capacité de la PSH à passer d'un monde à l'autre, indiquant qu'elle ne vient pas seulement pour recevoir, mais est capable aussi d'échanger en interagissant de façon symétrique dans la cordée par ce qui pourrait être assimilé à un « don contre-don ».

Pour Robin, cette exigence entraîne une forme de stigmatisation, en total décalage avec ses capacités réelles lorsqu'il grimpe dans le cadre du club. « Moi j'ai pas la possibilité de passer le passeport orange qui dit que je suis autonome »³⁶³, alors que dans sa pratique libre, en falaise ou dans une salle marchande, il assure ses partenaires sans limitations. « Nous, on pourrait peut-être en prendre des handis, [...] mais avec eux, on sait pas faire » m'expliquera un initiateur encadrant dans un club fédéral³⁶⁴. Chez les spécialistes de l'escalade, la nécessité de recourir à des connaissances particulières et à des compétences d'encadrement différentes de celles requises habituellement pour un public dit valide, ne semble pas, à l'inverse, constituer un passage obligé. Pourtant, cette connaissance du public spécifique constitue un élément essentiel que revendiquent les professionnels du médico-social et du sport adapté. Lucie, qui a intégré l'escalade dans sa pratique professionnelle de façon régulière³⁶⁵, considère justement que « si les jeunes [de l'établissement] allaient dans les clubs, ce qui serait bien c'est qu'une fois arrivés au club, il y ait des liens avec les autres pratiquants, les professionnels ». Pour cette EAPA, qui ne grimpe qu'en loisir et connaît mal le monde de l'escalade fédérale, « il y a certains clubs d'escalade qui ne savent pas que l'on peut utiliser un membre hémiplégique. [...] le travail pluridisciplinaire pour moi c'est hyper important, on doit communiquer ». L'intégration passerait-elle alors par une transmission de savoir-faire liés aux situations de handicap ? « Je ne sais pas... Est-ce que les dirigeants des clubs ne pourraient pas rencontrer des structures ? Oui ça pourrait être ça, s'ils veulent ouvrir une section, enfin accueillir des personnes handicapées, handicap moteur par exemple : hop ils viennent voir les éducateurs sportifs d'un centre où on accueille les jeunes handicapés moteurs ».

Croire que ce nouveau public pourrait se transformer de façon à se conformer aux attentes des clubs reste une illusion selon Alexis, car « quand on pousse la porte du club d'escalade, on vient aussi avec ses bagages de l'extérieur. Et des fois, il est difficile, surtout pour les personnes

³⁶³ Cette norme, mise en place par l'institution FFME, permet de situer un niveau de technique, de maîtrise de la sécurité et de connaissance de l'activité. Un système progressif selon un code couleur valide la progression des apprentissages du pratiquant. Ici, le niveau orange correspond à l'étape 3/8. <https://www.ffme.fr/escalade/formation-escalade/passeports/>; Site consulté le 04/03/2022.

³⁶⁴ Propos recueilli lors de la soirée de formation du 18/05/2017

³⁶⁵ *Op. Cit.*

porteuses d'un handicap de poser ces bagages le temps de la séance »³⁶⁶. Si cela crée une situation d'inégalité entre les participants, il reconnaît que cela nécessite bien un effort important de la part des encadrants pour parvenir à changer de mode de fonctionnement. « On vient un et entier à une séance d'escalade, et je trouve ça plus compliqué chez les personnes porteuses d'un handicap que sur un public valide. Cette bascule du rôle du grimpeur... Voilà. Je laisse mes problèmes à la porte et je profite. Ça demande beaucoup plus d'échanges, dans le rôle de l'encadrant et tout un feeling. Tout un travail que l'on ne fait pas forcément avec les valides ».

Les enjeux des adaptations techniques se posent régulièrement pour les encadrants comme pour les pratiquants en termes de compétences permettant une pratique sécuritaire, dont l'assurage constitue un point saillant. Mais d'autres problématiques et interrogations similaires ont été révélées au cours de l'enquête. Également liées à la sportivisation de la pratique, elles concernent plus directement l'utilisation des supports d'escalade et les interdépendances que ceux-ci peuvent entretenir avec la diversité des corps déficients. Lorsque Marc, professionnel de la rééducation, explique que sur le mur, « ce qui reste limitant, c'est que les prises soient en couleur, ils prennent les premières prises qu'ils ont sous les mains, mais y'a pas beaucoup de recherche. Et puis comme c'est haut, quand ils sont en hauteur, ils ne nous entendent pas, c'est pas très pratique »³⁶⁷, il met en évidence qu'une simple mise en situation ne suffit pas forcément à produire une handi-escalade répondant aux attentes initiales si, ni les encadrants par leurs choix pédagogiques, ni le support par ses caractéristiques matérielles, ne sont adaptés aux besoins des usagers.

b. Quels sont les enjeux des adaptations technologiques ?

Nous avons déjà pu montrer que les acteurs que constituaient les prises ou murs spécialisés étaient sortis rapidement du réseau, en raison des évolutions et de la massification de la production des supports communs. Cependant, la recherche de création d'objets techniques pouvant permettre de compenser des déficiences n'a pas cessé d'accompagner le processus de développement des handi-escalades et cela, depuis les premières expériences documentées. Cela peut passer par une culture du « bricolage », assez caractéristique du champ de l'APA où des encadrants n'hésitent pas étendre ou adapter (Akrich, 1998) des dispositifs par des petites modifications ou ajouts, visant à produire des aides ou compensations comme l'illustre la

³⁶⁶ *Op. Cit.*

³⁶⁷ *Op. Cit.*

fabrication en 2005 d'une « tour d'amarrage pour l'escalade » dans un IEM³⁶⁸. L'établissement qui dispose d'une petite SAE interne, considère que ce sport est particulièrement bien adapté aux enfants IMC qui peuvent ainsi expérimenter « de façon ludique et intense les exercices faits en rééducation » (Chatelain et al., 2005). Pour les professionnels engagés dans ce projet, l'activité sportive combine bien deux aspects complémentaires, le déplacement moteur et l'assurage. La petite tour en contreplaqué qui est alors fabriquée sur place par les acteurs du projet, permet aux enfants non marchants ayant des troubles praxiques de se stabiliser en position assise pour assurer leurs partenaires. Ce procédé d'auto-construction empirique souligne bien le rôle des acteurs ordinaires dans les processus d'innovation (Akrich et al., 1988). Nous remarquerons que l'usage d'un dispositif spécifique permet d'une part de ne pas réduire les attendus liés à l'activité (puisque l'apprentissage et la maîtrise des gestes d'assurage font ici partie intégrante du projet) et de se concentrer ensuite sur les actes de rééducation des praxies. Cette prise en compte des problématiques d'assurage et la proposition de résolution avancée dans ce contexte, ne manquera pas de faire écho à la récurrence observée pour cette question, dès lors qu'il s'agit de faire grimper des PSH.

Ce sont pourtant les dispositifs pensés comme étant capables de réparer ou d'augmenter des corps diminués qui mobilisent le plus la recherche d'inventions, dans un mouvement sociétal qui traverse l'ensemble du sport handi (Issanchou & Pérera, 2020). L'utilisation de prothèses spécifiques pour l'escalade illustre parfaitement cette perspective de solutionnisme technologique, qui bien souvent, comme nous avons pu le voir pour les prises lumineuses, se construit loin des réalités du terrain et des besoins des personnes concernées.

Les prothèses destinées aux membres inférieurs sont de loin les plus utilisées, de façon comparable à leur diffusion pour les déplacements de la vie quotidienne. Elles bénéficient d'une image sportive liée à leur médiatisation, en athlétisme particulièrement, et occupent une fonction parfois iconique dans le domaine de l'handi-escalade, par leur capacité à illustrer de façon directement visible « le handicap ».

³⁶⁸ IEM Marc Sautelet à Villeneuve d'Asc (59).



T. Delarue, AL2. Coupe du monde d'Innsbruck, juin 2021. Source : Planetegrimpe.com

Dans la pratique de l'escalade, leurs formes et usages restent pourtant divers, allant du bricolage « maison » avec de simples embouts caoutchoutés ou des pieds artificiels permettant l'utilisation d'un chausson d'escalade, jusqu'aux objets de haute technologie. Un objet expérimental développé par un bureau d'études américain tente de répondre à l'ensemble des fonctions d'une jambe pour les besoins de l'escalade, en s'inspirant des pattes des bouquetins³⁷⁰. Bien que l'argument de communication cherchant à diffuser cette invention annonce que l'escalade devient « enfin possible » grâce à cet artefact original, elle ne répond en fait pas à des besoins réels et conséquents qui justifieraient de sa production, même à petite échelle. Nos recherches sur le terrain nous ont en effet bien permis de repérer que chaque handi-grimpeur concerné recherchait pour cet objet des caractéristiques qui lui était propre. Certains utilisent facilement leur prothèse ordinaire, d'autres adaptent un modèle particulier pour grimper et rares sont ceux qui ont recours à des matériels conçus spécialement pour l'escalade. On assiste ici à un système très individuel, principalement basé sur une économie du bricolage et de la débrouille. C'est finalement la performance d'usage qui personnalise l'objet en fonction de chaque mode utilisation (loisir ou performance, SAE ou SNE). Le développement d'un tel marché pour ces objets technologiques inédits reste entravé par la dimension de niche liée à la petitesse et l'hétérogénéité du public handi-grimpeurs et par la

³⁷⁰ Klippa, *prosthetic leg for rock climbers*. <https://www.behance.net/gallery/16820519/KLIPPA-Prosthetic-Leg-for-Rock-Climbers> ; Site consulté le 02/07/2021.

faible émergence du haut-niveau en handi-escalade (*cf. infra*) qui nuit à la démonstration probante de leur utilité en ce qui concerne l'augmentation de la performance. De fait, plusieurs athlètes continuent à pratiquer sans prothèse³⁷¹, comme le raconte Lucas, venu participer au Championnat de France handi-escalade : « Enfant, je me déplaçais avec une prothèse, mais j'ai commencé à l'enlever pour le ski. Ensuite, c'est incroyable, c'est les béquilles qui m'ont permis de me libérer, j'ai découvert qu'avec elles je pouvais courir partout ! Alors maintenant je fais tout sans prothèses. De toute façon en grimpe cela ne m'apporterait rien de plus vu que je n'ai pas de genou. En fait je fais comme je suis, avec une patte en moins ! »³⁷².

Concernant les prothèses destinées aux membres supérieurs, leur présence sur le terrain des handi-escalades est encore plus limitée. Cela s'explique par diffusion encore très réduite pour l'amélioration des gestes de la vie quotidienne, mais aussi par leur interdiction par le règlement des compétitions de *Paraclimbing* qui freine l'entrée de tels acteurs non humains dans le réseau. Des prototypes sont pourtant régulièrement testés pour tenter de recréer des mains artificielles et les images de mouvements d'escalade, réalisés avec ces membres bioniques, sont utilisées comme un support de communication considéré comme très valorisant. La démonstration réalisée sur une petite SAE par un vétéran de l'armée américaine, amputé de guerre, ne fait état que de capacités praxiques encore très limitées qui n'améliorent en rien la qualité et l'efficacité de son déplacement vertical³⁷³. Nous avons pu cependant repérer quelques usages individuels qui relèvent également d'essais personnels et de « bricolages maison ». Le parcours du grimpeur français René-Paul Eustache, amputé du bras à l'âge de 15 ans, illustre bien les limites de cette perspective de réparation que pourrait produire la technologie. Alors qu'il possède plusieurs prothèses (une esthétique et une plus fonctionnelle pour bricoler par exemple), il en a testé plusieurs autres disponibles dans le commerce avant de concevoir et de fabriquer lui-même celle qu'il utilise maintenant pour grimper. Constituée de trois crochets métalliques recouverts de gomme, c'est l'objet qui correspond le mieux à ses attentes de grimpeur lorsqu'il est en SAE. Pour autant, sur les blocs de grès de Fontainebleau, il lui arrive fréquemment de grimper sans, sa peau étant seulement recouverte d'une bande adhésive de *strapping* pour la protéger. Conscient qu'il ne peut pas réaliser le franchissement de ces blocs à l'identique des grimpeurs valides, même en utilisant sa prothèse, il cherche de fait plutôt à créer ses propres mouvements.

³⁷¹ C'est par exemple le cas de la championne du monde française Lucie Jarrige ou de l'espagnol Urko Carmona falaisiste de haut-niveau.

³⁷² Propos recueillis à Arnas (69), le 10/06/2018.

³⁷³ DEKA *Arm System*. Vidéo visible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=bwz9SPMDO2k> ; Site consulté le 02/07/2021.

Cette configuration était particulièrement visible lors de la Coupe du Monde de Paraclimbing d’Innsbruck le 24 juin 2021, lorsque dans la même catégorie féminine des amputées bras, nous avons pu observer une concurrente grimper avec son moignon protégé par un manchon de caoutchouc adhérent alors que la Française Solenne Piret, qui avait l’habitude de *strapper* son bras, remporte ce jour-là la finale avec la peau nue³⁷⁴.

Les prothèses agissent donc comme des objets intermédiaires qui ne constituent pas par eux-mêmes un élément central, et indispensable, à la production d’une handi-escalade, puisqu’il est possible de grimper sans et que les conditions de l’accessibilité sont multifactorielles et ne peuvent être réduites à l’usage de ces artefacts, aussi technologiques soient-ils. Cependant, en produisant de façon particulièrement visible certaines formes et usages de l’handi-escalade, elles agissent fortement dans la tension entre fonction symbolique et fonction réelle, que l’on peut rapprocher de celle souvent associée à l’image du fauteuil roulant devenue iconique pour définir de façon globale les situations de handicap (Saillant & Fougeyrollas, 2007). Lors du lancement du projet handi-escalade par la Ligue Aura FFME en 2016, c’est justement cet objet qui a été choisi pour constituer un logo original sur les supports de communication.



Source : collection personnelle

En escalade, d’autres objets issus le plus souvent de l’usage commun peuvent être transformés ou détournés dans le but de compenser ou de diminuer en partie les effets des déficiences corporelles ou cognitives. Avec la stabilisation de l’escalade sportive, l’utilisation des baudriers

³⁷⁴ Coupe du Monde de *Paraclimbing*, Innsbruck (D), 24 juin 2021. <https://planetgrimpe.com/exploit-la-france-rafle-toutes-les-medailles-dor-sur-la-coupe-du-monde-handi-escalade-dinnsbruck/>; Site consulté le 02/07/2021.

simples s'est généralisée (avec un encordement relié seulement à la ceinture et aux cuisses) produisant un retrait quasi-intégral du marché des baudriers complets (associant le torse et les épaules), excepté pour des usages spécifiques (travaux en hauteur et enfants en bas âge). Pourtant, dans le monde des handi-escalades, ce système apparaît souvent nécessaire pour des personnes limitées dans leurs capacités de gainage musculaire du haut du corps. Nous avons pu comprendre, lors de nos observations de terrain et des entretiens, que l'élargissement du public concerné, incluant maintenant des PSH utilisant habituellement des fauteuils manuels, et même électriques, reposait de façon incontournable sur la possibilité de bénéficier de cet acteur non humain pour accéder à la pratique. Ce sont principalement des enjeux de préservation de l'intégrité physique qui vont décider du choix de ce matériel technique, en répondant ainsi à un postulat de départ indissociable du champ des APA, en cherchant à favoriser le confort corporel et l'absence de risques de lésions. Pour ses séances d'escalade adaptée, Anaïs peut utiliser un baudrier complet, mais il n'y en a qu'un seul destiné à cet usage dans la salle. « On m'avait dit que pour les épileptiques c'était bien aussi, dans la manière d'être tenu. Apparemment ça joue, mais je ne sais pas, je n'ai pas vérifié ». Pour les personnes en fauteuil, elle se sert seulement des baudriers simples disponibles à la location pour le grand public. Ils se révèlent suffisamment adaptés, car selon elle, « sachant que quand ils sont en fauteuil ils sont censés tenir en équilibre sur leurs pieds, on les met proche du mur et on les équipe comme ça ». Certaines structures ou clubs, comme le CPEA ou « Roc et Pyrène » qui accueillent un large panel de pratiquants, utilisent cependant des versions dont les sangles de cuisse sont entièrement détachables et réglables afin de les installer en restant en position assise dans un fauteuil ou sur une chaise. Ces modèles sont cependant plus rares et correspondent souvent à des entrées de gamme destinées aux collectivités, avec un confort réduit et une qualité de soutien plutôt faible.

L'utilisation de baudriers complets va permettre de placer dans des situations de verticalité des personnes qui n'y auraient pas accès autrement, tout en leur assurant un maintien du corps suffisamment efficace pour éviter tous risques de retournement et les protéger d'éventuels chocs contre la paroi. Ce besoin apparaît donc pour les handi-escalades qui cherchent à proposer cette activité à des PSH qui n'ont pas l'usage de leurs membres inférieurs, et parfois même non plus celui des membres supérieurs. A partir de processus de réappropriation/détournement de modèles conçus pour d'autres cibles (celui des travaux professionnels en hauteur travaux particulièrement), ils révèlent l'entrée possible de nouveaux acteurs dans le réseau, qui permet d'intéresser en faisant évoluer à la marge le programme dans ce sous-réseau spécifique.



Source : Capture d'écran, vidéo du Club Roc et Pyrène, Y. Escande

Un processus particulièrement intéressant de recherche de création d'une innovation, pensée comme pouvant répondre à un besoin non satisfait est apparu dans le projet mené par David, dans le cadre de sa formation de DE JEPS escalade. En 2019, il a entrepris de consacrer son sujet de travail personnel dans le cadre des unités de compétences 1 et 2 : « Être capable de concevoir un projet d'action » et « Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action » à une recherche sur la création et la fabrication d'une sellette spécialement conçue pour l'handi-escalade.

David explique qu'en débutant sa formation au CREPS de Vallon Pont d'Arc (07), il avait pensé à travailler sur l'escalade « avec des paraplégiques » parce qu'il grimpe régulièrement avec une amie d'enfance plusieurs fois titrée et médaillée en handiski³⁷⁵. Mais son projet initial a évolué à la suite des interactions avec cette athlète. « Quand je lui ai exposé mon idée, au bar devant une bière fraîche, elle m'a répondu que de toute façon on grimperait quand même ensemble. Mais qu'elle, ce qui lui manquait, c'était un vrai baudrier ! ». Profitant de son stage chez un important fabricant français de matériel d'escalade et de montagne, il a pu présenter son idée,

³⁷⁵ Entretien du 20/01/2020.

mais n'a cependant pas réussi à intéresser cet acteur majeur, car l'entreprise « ne fabrique pas pour les autres et ne donne aucune info sur sa fabrication, les devis, les frais annexes et sa recherche et développement ». Venu ensuite spécialement au Salon de l'escalade en 2019 pour rencontrer des acteurs de l'handi-escalade, David a alors pu prendre contact avec Alexis qui deviendra, selon lui, « un pilier pour le cahier des charges ». Après pris contact avec des clubs ayant une pratique handisportive et d'autres grimpeuses paraplégiques³⁷⁶, il a pu entrer en contact au cours du printemps 2020 avec des fabricants et dresser un état des lieux des différents matériels utilisés en France comme à l'étranger. Les objets répertoriés par David révèlent une grande inventivité dans des détournements d'usage, qui vont de la chaise de mat utilisée en accastillage, au harnais de sécurité pour cordiste, en passant par la sellette de parapente. Après avoir à nouveau communiqué et échangé avec Alexis, puis fait tester autour de lui ces différents objets, il a pu établir en juillet « un cahier de besoins du modèle type parapente. De là, j'ai recontacté la liste des fabricants que j'avais répertoriés, mais ils m'ont tous refusé mon projet dû à un trop petit nombre de modèles. Ce n'est économiquement pas viable m'ont confié certains. Après plusieurs semaines de recherche intensive j'ai trouvé un fabricant français pouvant me fabriquer un modèle vitrine, aux normes escalade, au minimum pour 3 000 euros »³⁷⁷. Il envisage alors de créer une association pour trouver des subventions lui permettant de lancer cette fabrication, en comptant ensuite sur la possibilité de réaliser une « commande groupée » permettant de faire baisser le prix de chaque exemplaire produit.

Mais au cours du printemps 2021, en poursuivant ses recherches, David découvre finalement qu'un baudrier conçu dans le cadre des activités de spéléologie a déjà été testé depuis plusieurs années et serait en cours d'homologation pour un usage handi³⁷⁸. Il prévoit donc de le tester durant l'été, lors de ses encadrements en tant que DE diplômé et de voir s'il est judicieux de continuer sur son propre projet (en prévoyant par exemple d'y ajouter une béquille centrale). Dans cette expérience, la problématique du passage de l'invention à l'innovation apparaît de façon explicite, avec toutes les difficultés de la diffusion et de la généralisation d'un produit dont les besoins réels ne concernent finalement qu'un secteur extrêmement réduit, lié à des déficiences particulières, à l'intérieur d'une pratique handi déjà marginale. Les réponses préexistantes et basées sur le bricolage et le détournement semblent pouvoir répondre de façon

³⁷⁶ Les ascensions de Vanessa François sont visibles sur son blog personnel : <http://www.vanessafrancois.com/>, et un portrait de « Mégane », sur le site : <https://eadconcept.com/surmonter-limpensable/>; Sites consultés le 05/07/2021.

³⁷⁷ Mail du 16/10/2020.

³⁷⁸ Mail du 06/07/2021.

plus rationnelle aux besoins identifiés. Mais dès qu'il s'agit d'envisager une production élargie (artisanale ou en petite série), il devient nécessaire d'intéresser d'autres acteurs (fournisseurs, fabricants) et intégrer dans la problématisation un classique rapport coûts/bénéfices. Cependant, elles se heurtent à une autre limitation importante en raison de l'interdiction faite de procéder à une modification des EPI en raison des normes très strictes d'homologation autorisant leur usage pour des activités en hauteur. Pour les cadres, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, utiliser du matériel spécifique en dehors des plages d'usages définies et validées par le fabricant ou en en modifiant les caractéristiques, expose de fait à des risques légaux importants.

En revanche, concernant l'usage du baudrier classique, un enjeu beaucoup plus important en terme quantitatif est apparu : l'échelle des tailles disponibles pour les tours de taille et de cuisses. En effet, les corps des grimpeurs, longtemps caractérisés par des morphotypes relativement fins et musclés en raison d'une recherche de performance nécessitant un rapport poids/puissance optimisant la lutte contre la gravité, se sont quelque peu diversifiés avec l'émergence de nouveaux publics en lien avec la diversification des formes d'escalade (*fun climbing*, parcours acrobatiques en hauteur...). Ce sont alors ces corps plus massifs, y compris au niveau du périmètre abdominal, qui vont nécessiter l'usage de baudriers particuliers comme le confirme Anaïs lorsqu'elle constate que finalement, « le baudrier spécial, intégral, ça va être plus pour les gens bien portants, assez forts, en surpoids quoi ». Cet enjeu nouveau de la confrontation entre les usages habituels de l'escalade et l'augmentation des situations d'obésité n'est pour l'instant que très rarement pris en compte. Un seul fabricant propose actuellement un produit développé pour l'usage particulier des parcs aventure et accrobranche (qui accueillent un public élargi dans une configuration de loisir commercial) avec un produit dont le tour de taille va jusqu'à 150 cm et un harnais intégral prévu jusqu'à 180 cm³⁷⁹, alors qu'habituellement chez les autres fabricants, les plus grands baudriers, dits « toutes tailles » s'arrêtent à 115 cm. Cette question qui interroge pourtant l'accessibilité matérielle et le processus de stigmatisation qui peut en résulter n'est cependant pratiquement jamais abordée dans la prise en compte des situations de handicap en escalade³⁸⁰. En bloc, la parade manuelle depuis le sol, présente un risque certain de mise en danger corporelle pour les pareurs, ce qui limite fortement les possibilités de pratique. Dans les salles à cordes marchandes, où le public

³⁷⁹ Cilao, modèles IKKO et CIDJAY. <https://www.cilao.com/fr/>; Site consulté le 05/07/2021.

³⁸⁰ Un document intitulé : « Escalade et obésité » a pourtant été produit par le groupe de travail « EPS et obésité » de l'Académie de La Réunion, territoire particulièrement concerné par cet enjeu. Il préconise la mise en place de dispositifs pédagogiques et techniques particuliers pour l'enseignement de l'escalade avec ce public. <https://pedagogie.ac-reunion.fr/eps/article-eps/news/detail/News/eps-adaptee.html>; Site consulté le 05/07/2021.

se diversifie progressivement j'ai eu l'occasion pourtant d'observer régulièrement des couples de grimpeurs dont les poids étaient très différents. Si une bonne maîtrise de l'assurage dynamique semble permettre de compenser cette différence jusqu'à un certain point, un processus d'autolimitation se met souvent en place pour anticiper un risque perçu : grimpe uniquement en moulinette ou seulement lorsqu'une autre personne au différentiel de poids moins important peut venir assurer. Un appareil, diffusé en 2018, permet de compenser en partie ce différentiel dans les cordées. Destiné à remplacer la première dégaine, il augmente le frottement de la corde, afin de permettre de compenser la différence de poids jusqu'à une valeur recommandée de 40 kg³⁸¹. Bien que pouvant contribuer à rassurer un premier de cordée, dans le cas d'un assureur plus léger, mais expérimenté, il ne pourra de fait pas se généraliser à une escalade en tête avec des personnes en situation d'obésité importante. On pourrait imaginer cependant que, combiné à l'usage d'un Grigri, ce système puisse permettre de compenser également des déficiences entraînant une éventuelle limitation de préhension ou de force dans les mains chez l'assureur.

L'extension d'usage (Akrich, 1998) de dispositifs venus d'autres terrains d'escalade que la SAE ou le site sportif d'une seule longueur (grandes voies et escalade artificielle), mais aussi des travaux en hauteur avec l'utilisation de techniques et matériels de hissage (poulies, autobloquants) rend possible l'invention d'une handi-escalade permettant à des PSH de se retrouver dans des dimensions de verticalité aménagées. Suspendus à des cordes, dans des situations valorisantes (images associées au vide et au risque) tout en étant possiblement actrices de leur élévation et progression, ou simplement d'une relation de confiance avec l'assureur, ces grimpeurs et grimpeuses viennent cependant interroger les limites de l'activité sportive en amenant à questionner ce qui est encore un peu, ou déjà plus tout à fait, de l'escalade. En effet, si l'on s'en tient aux définitions classiques basées sur un déplacement réalisé à l'aide de prises fixes, en mobilisant une motricité quadrupédique, l'éloignement avec la pratique de référence apparaît vite important. Cependant, nous pouvons prendre en compte que ce type d'aménagements nécessitent la mise en place et le contrôle de savoir-faire très techniques : placement des cordes et des dispositifs de blocage, qui en réservent en fait l'usage aux experts du réseau.

³⁸¹ Système de blocage Ohm, fabriqué par la société Edelrid. <https://www.edelrid.de/fr/sports/ohm/ohm.html>; Site consulté le 05/07/2021.



Vanessa François à l'entraînement dans le Verdon. Source : Site Planetmoutain.com

D'autres objets apparaissent eux aussi comme des sources d'une problématisation d'usage pour les pratiques d'handi-escalade, comme les chaussons d'escalade par exemple, qui sont pourtant devenus des objets communs et largement diffusés de nos jours. Une conversation entendue lors des Championnats de France de 2017 révèle l'importance de la place qu'ils occupent dans la construction de l'identité de grimpeur. Des propos ironiques, moquant les chaussons *old schools* portés par un handi-grimpeur en compétition, rappelaient qu'il pouvait être attendu de façon assez explicite que même dans cette catégorie, les participants suivent et adoptent les marqueurs communs d'appartenance au groupe. Pour leur part, plusieurs handi-grimpeurs amputés d'une jambe m'ont expliqué à quel point il leur était difficile de devoir acheter systématiquement une paire complète de chaussons, alors qu'ils n'en utilisaient qu'un et qu'ils l'usaient d'ailleurs beaucoup plus vite que les autres.

Un seul fabricant propose justement d'acheter à l'unité, et non à la paire, un de ses modèles, mais sans qu'un usage handi unique ne soit directement prévu (l'argument commercial étant de pouvoir au contraire ajuster à ses deux pieds deux chaussons les plus précis possible)³⁸². Mais

³⁸² Chaussons Split, du fabricant EB. <https://www.eb-escalade.com/chausson-escalade/split/>; Site consulté le 05/07/2021.

ici encore, la possibilité du choix se réduit pour les PSH, ce chausson conviendra-t-il au pied de la personne, à sa grimpe, alors que les modèles communs devenus un véritable marché de la mode, se comptent par dizaines chaque année ? D'autres besoins d'adaptations spécifiques de ce matériel commun sont apparus également à travers les questions que m'a posé une ergothérapeute, elle-même grimpeuse et initiatrice FFME, intervenant dans une salle de bloc. Elle cherchait à savoir s'il pouvait exister des modèles de chaussons compatibles avec le port des orthèses, pour les proposer aux enfants de son groupe venu d'un SESSAD. Bien que rare et difficilement généralisable, cette demande révèle de façon assez marquante l'émergence de besoins contingents insoupçonnés, issus de l'extension du réseau portée par la sportivisation de l'escalade. Pour cette professionnelle, utiliser dès le plus jeune âge ces acteurs non-humains apparaît nécessaire à la réalisation de son programme. « Tu vois, quand ils sont tout le temps en train de zipper des pieds³⁸³, alors qu'ils n'ont déjà pas beaucoup de force dans les bras, ça ne ressemble à rien. Je voudrais qu'ils arrivent à se sentir vraiment grimper » a-t-elle expliqué.

Dans son programme, améliorer la qualité de la tenue sur les prises, permet donc de valoriser la recherche de mouvements dans le but d'obtenir des déplacements efficaces, en cherchant à utiliser au mieux les potentialités du matériel commun. Durant ses séances, elle modifie l'usage de l'espace d'initiation réservé aux enfants (hauteur limitée à 2,5 m et grande densité de prises colorées, choisies pour leurs facilités de préhension) en posant des relais temporaires pour permettre une escalade encordée avec l'utilisation de harnais complets destinés aux enfants. Concernant l'utilisation des chaussons, nous avons pu au cours de nos séances de participation observante tester d'anciens modèles à tige haute³⁸⁴, avec des lacets montants qui se sont révélés assez efficaces³⁸⁵. Mais la rareté et le prix des modèles de ce type actuellement disponibles dans le commerce conduisent à chercher des solutions d'adaptations à moindres coûts (vieux chaussons découpés par exemple) pour des enfants qui ne pratiquent que très épisodiquement et dont les pieds vont rapidement grandir.

Concernant les essais de grimpe sans orthèses ou sans chaussures orthopédiques, avec les pieds dans des chaussons d'escalade communs, ils conduisent fréquemment à créer une certaine tension autour d'une confrontation sur la définition du périmètre de prérogatives professionnelles, particulièrement pour les enfants, comme nous l'a raconté Alexis.

³⁸³ Zipper : glisser sur une prise.

³⁸⁴ Ces modèles ont été progressivement supplantés par des chaussons à tige basse moins rigide à partir des années 1990.

³⁸⁵ Notamment le modèle « Super Gratton » produit par l'entreprise française EB entre 1967 et 1985.

« Bah par exemple, si on veut y arriver, le plus simple serait de pouvoir faire changer du côté des ergo, des kinés... Est-ce qu'on peut faire travailler comme ça la cheville, ou pas... Enfin voilà, il y a un énorme débat au niveau de la spasticité³⁸⁶ : est-ce que je force, est-ce que je ne force pas... Et tous les 5 ans, on a un nouveau discours. Je ne peux pas dire de manière radicale à un rééducateur que je vais enlever orthèse ou chaussure pour mettre un chausson et que ça va bien se passer ! Je tourne souvent autour du pot. Après j'ai une relation, au jour d'aujourd'hui, d'égal à égal. Autant en début de carrière, j'ai pu être un peu pris de haut, que maintenant, là je bosse sur les hôpitaux de Paris, tous les 2/3 ans j'ai une formation, les cadres me considèrent comme n'importe quel autre intervenant de leur établissement. Dans les discussions en équipe sur le retrait d'une orthèse, on me donne de plus en plus de poids. Par contre le médecin prescripteur est le dernier couperet. C'est lui qui donne le feu vert. On peut pas tout tenter, on peut pas mettre les personnes en danger. Si on fracasse six à sept mois de rééducation... Parce que j'ai des enfants qui sortent de chirurgie, si on fout en l'air tout un travail de chirurgie derrière, quel est l'intérêt de l'activité ? C'est là que des approches plus douces ont de l'intérêt... Il faut accepter des choses plus douces ».

D'autres objets techniques sont apparus au cours de notre recherche, dont l'utilisation permet de relier des pratiques jusque-là séparées, par des détournements et une réappropriation pour des usages adaptés. Nous retiendrons notamment l'utilisation de systèmes de freinage et de blocage assistés³⁸⁷ permettent d'utiliser la corde comme un point d'appui supplémentaire (souvent au niveau de la poitrine), contrairement à ce que réclame la règle dominante de l'escalade sportive, pour des personnes qui ne peuvent pas s'arrêter sur la voie en position de moindre effort. Dans un autre registre, l'utilisation de micro-oreillettes pour le guidage des déficients visuels, associés à un code oral d'orientation et de disposition des prises a créé une situation d'escalade originale. Dans cette configuration, c'est le guide qui indique depuis le sol au grimpeur chaque mouvement à effectuer, de la façon la plus précise possible. Cette aide, qui compense ici la limitation d'information sensorielle, est assez usuelle en initiation pour des débutants, mais s'utilise dans ce cas également en compétition alors qu'il est toujours interdit réglementairement de donner des indications aux valides pendant l'épreuve. Les potentialités

³⁸⁶ Raideur musculaire involontaire, sous forme de spasmes, fréquente lors de troubles et déficiences motrices.

³⁸⁷ Bloqueurs mécaniques type : « poignée Jumar », « Croll », « Ropman » ou « Tibloc »

de ces acteurs non-humains, qu'ils soient liés ou non directement à l'escalade, n'ont pas forcément été prévues au moment de leurs conceptions. Mais en agissant sur une réduction des déficiences, elles vont contribuer à créer de nouvelles modalités de pratique qui peuvent aboutir à transformer les règles du jeu normé. On voit surtout que le réseau se renforce peu à peu en intégrant de nouveaux objets conçus initialement pour d'autres usages, qui étendent les situations d'escalade et les publics qu'il est possible d'intéresser et enrôler.

2. Rendre les espaces de pratique accessibles, un enjeu de compensation ?

Nous venons de voir que des besoins de formation, mais aussi de transformation ou de conformation étaient revendiqués ou attendus de la part des acteurs humains. Notre cadre d'analyse socio-technique nous a également conduits à observer et analyser de façon équivalente ceux concernant les acteurs non humains que représentent les sites et espaces de pratique, ainsi que les objets intermédiaires liés aux techniques de l'escalade.

Au fil des années passées à la ligue Handisport Aura, Damien a pu observer l'évolution de la place occupée par l'escalade dans les activités sportives des PSH dans la région. Son regard sur cette dynamique nous rappelle qu'il reste difficile de quantifier avec exactitude cette pratique sportive en raison de la persistance de son caractère possiblement informel et de l'importance des facteurs psycho-motivationnels dans le processus d'accessibilité.

« Savoir s'il y a plus de pratiquants, c'est difficile à évaluer, ça reste quand même une pratique qui est assez, on peut pas dire sauvage, mais autonome. Les gens ils vont faire de l'escalade, ils n'ont pas besoin forcément d'être dans un club, et comme nous l'activité escalade est rarement proposée par des clubs Handisport, je ne suis pas en capacité de dire on a plus de licenciés en escalade ou moins. Enfin si, il y en a forcément plus, mais on n'est pas sur des volumes importants. Par contre, sur les échanges que je peux avoir avec les sportifs, je sais qu'il y en a quelques-uns qui me disent de temps en temps : je vais au Mur de Lyon, de temps en temps : je vais à tel endroit, alors ce n'est pas facile de chiffrer, de dire vraiment s'il y a une augmentation de la pratique. En tout cas l'offre elle s'est développée, elle est plus lisible. Les gens, ils savent normalement qu'ils peuvent pratiquer, après est-ce qu'ils passent le pas d'aller pratiquer ou pas ? Je ne sais pas. Après, c'est souvent une pratique en famille, entre amis, plutôt que de faire la démarche de s'inscrire vraiment dans un club. La question que se posent les gens souvent, c'est : oui, mais si je vais dans un

club avec mon handicap, est-ce que ça ne va pas être la galère pour les encadrants, pour les gens qui grimpent avec moi, est-ce que je vais avoir le niveau des gens dans le club ? Donc souvent ils vont entre amis... Mais ça c'est vrai pour tous les sports et tout le monde, quel que soit le handicap de toute façon »³⁸⁸. Le constat est lucide : l'encastrement social est indispensable pour accéder à l'activité.

a. Les salles marchandes sont-elles des espaces ouverts et inclusifs ?

Il est possible de venir grimper en autonomie dans les salles marchandes d'escalade, sans plus de prédispositions que la capacité à pouvoir s'acquitter du prix d'entrée et éventuellement de remplir un questionnaire informant des connaissances minimales requises pour les gestes techniques de base de la sécurité et de l'assurage dans les salles à cordes. Une après-midi pendant laquelle j'encadre une séance d'escalade dans la grande salle lyonnaise, je remarque un groupe de huit grimpeurs qui communiquent en Langue des Signes Française (LSF)³⁸⁹. L'ambiance est joyeuse, chaque ascension est saluée par des félicitations collectives et des photographies. Ces personnes, dont la déficience auditive est donc identifiable de l'extérieur en raison de l'usage qu'ils font de cette langue, m'expliquent qu'ils sont un groupe d'amis, non regroupés en association (même si deux d'entre eux sont adhérents d'un club CAF), venus de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Chambéry et Saint-Étienne et qui pratiquent également la montagne et la cascade de glace. Leur niveau d'escalade leur permet de grimper dans les voies les plus longues et de s'engager dans la grande arche déversante qui domine la salle. Autonome dans leur pratique, ils me racontent qu'ils ont des signes spécifiques pour désigner la SAE, les blocs ou encore la corde ou les dégaines. Mais je remarque que le grimpeur doit régulièrement s'arrêter dans sa voie, pour se retourner et lire du regard les explications ou conseils de progressions donnés depuis le sol, puisqu'il ne peut être guidé à la voix. Nous nous amusons ensemble de la quasi-impossibilité pour l'assureur de faire des signes avec un panier d'assurage classique, sans risquer de mettre en danger son partenaire. Le groupe convient que ce serait sûrement un bénéfice pour la communication et la sécurité de pouvoir assurer au Grigri, mais ils ont l'habitude de fonctionner comme cela et ne se sentent pas empêchés pour autant dans leurs possibilités de pratique. Ils représentent bien cette forme de pratique en autonomie, bien que réalisée avec des pairs (ce qui est souvent propre au monde des Sourds), qui ne nécessite aucunement de passer par des dispositifs spécialisés.

³⁸⁸ *Op. Cit.*

³⁸⁹ *Climb-Up* Gerland, le 27/11/ 2019.

Cette salle privée, que nous avons déjà repérée comme étant un acteur important pour le monde médico-social, fonctionne comme un espace ouvert en continu qui propose trois espaces de grimpe possibles : des voies de difficulté encordées de plusieurs hauteurs, une salle de bloc et espace de pan (unique sur le territoire lyonnais). Dans ce monde de l'escalade sportive de loisir, elle occupe une place centrale, agissant comme un point de passage incontournable à un moment ou un autre de tout parcours de grimpe, que ce soit de façon ponctuelle ou pérenne. Les grimpeurs, qu'ils soient débutants ou experts, plutôt orientés vers la falaise ou préférant la SAE, s'y côtoient alors et peuvent s'observer dans leurs diversités, tout en conservant l'hétérogénéité de leurs séances et projets. Conçue dès sa construction en 1997 avec la volonté d'accueillir tous les publics, il est devenu habituel et ordinaire de voir grimper dans cette salle des handi-grimpeurs dont certains y viennent parfois depuis plus de dix ans. Son ancien directeur, et actuel dirigeant du groupe, considère que cela correspond « à une volonté de [sa] part », permettant de défendre un accès pour tous à l'escalade et le maintien d'une mixité des publics « dans un esprit de cordée »³⁹⁰.

Cette capacité d'accueil serait pour lui une démarche volontaire, qu'il a personnellement choisi d'inscrire dans l'identité du groupe. On retrouve cette affirmation dans la plaquette présentant les axes de développement du groupe où il est fait référence à « un modèle d'utilité sociale [...] inscrit dans une démarche de sport adapté » qui prévoit pour chaque salle le « recrutement de moniteurs spécialisés » pour « des groupes de personnes handicapées »³⁹¹. Pour le chef d'entreprise, « ce qui compte c'est que la salle soit un lieu de vie, mais à taille humaine avec une éthique humaine d'accueillir tout le monde, de respecter tout le monde. Je trouve que c'est beau de pouvoir accueillir des personnes à handicaps moteurs et mentaux qui sont souvent en plus exclues de la société. Donc c'est bien de les introduire dans une salle tous publics »³⁹². Cette identité commerciale revendiquée nécessite selon lui un engagement fort, que justifie sans doute également le bénéfice réalisé en termes d'image. « On passe beaucoup d'énergie et de temps [sur l'handi-escalade], par rapport au chiffre d'affaires on va dire, parce que c'est important pour nous. Et on en parle dans nos plaquettes, dans nos présentations même ». Pour valoriser cet usage pluriel des lieux, son dirigeant a fait appel à une ancienne conseillère technique du Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes chargée de la communication « pour

³⁹⁰ Ancien champion du monde d'escalade, il a repris la salle lyonnaise « Le Mur de Lyon » en 2007. Le Groupe *Climb Up*, leader du secteur en France avec un réseau de 25 salles en 2019, prévoit de l'étendre sur 100 salles à l'horizon 2025. Entretien du 28/06/2019.

³⁹¹ Groupe *Climb Up*, *Conception & exploitation de salles d'escalade multi-activités*. <https://www.climb-up.fr/developpement/>

³⁹² *Op. Cit.*

montrer qu'on accueille tous les clients, de 3 à 90 ans, personnes à mobilité réduite, champions. On travaille dessus en termes de communication et de recrutement, on veut recruter des personnes sur chaque salle qui peuvent encadrer des personnes à mobilité réduite ou des handicapés mentaux ». Cette part de l'activité représenterait « quand même 10% de l'activité des moniteurs [...] c'est énorme, c'est presque 30 heures de cours par semaine »³⁹³. On réalise ainsi que pour une SAE marchande, le développement de l'handi-escalade peut aussi être retraduit en émergence d'un nouveau marché solvable.

La salle privée utilise principalement un modèle de type intégratif pour s'approprier un usage « handi » de ses ressources qui se caractérise par la juxtaposition de zones de grimpe dont les destinations d'usages peuvent être orientées, sans pour autant être réservées ou exclusives. L'implantation des voies étant faite de façon superposée³⁹⁴, cela permet de faire grimper différents niveaux de pratiquants sur les mêmes zones. Un espace est cependant identifié comme « voies handis » dans la salle. « On les appelle comme ça, parce qu'elles sont plus petites, que les prises sont plus rapprochées [...] Et elles sont vraiment équipées pour que ce soit le plus facile possible. Que les personnes puissent respecter un code couleur. Il y a pas une cotation associée, mais il y a un choix qui est fait sur le rapprochement, sur le type de prise utilisée »³⁹⁵. Cet espace, qui est également largement utilisé par des scolaires débutants et pour des cours d'enfants jouxte celui des grands dévers où s'entraînent les grimpeurs les plus engagés dans la recherche de performance sportive. L'organisation de la salle, construite dans un vaste en rectangle avec les voies alignées sur les murs autour d'un espace central commun (banquettes et table de repos), conduit de fait à ce que les différents usagers se croisent et se côtoient en permanence.

Une intention particulière est parfois transmise aux ouvriers de la salle pour permettre aux handi-grimpeurs encadrés par les salariés de bénéficier de supports qui leur soient adaptés. « Sur ces voies-là, j'encadrerais Guy. Lui, il fait des jaunes, peut-être des vertes... Et dans les voies, en bas, en général, il manque des pieds. Ça c'est vraiment quelque chose sur lequel je me suis battu. Parce que Guy, il faut le porter, il peut quasiment pas plier ses jambes, et donc il ne peut pas monter très haut ses premiers pieds. Ça c'est un point que je leur ai fait remonter. Et

³⁹³ Sur près de 1000 h par mois, groupes et individuels confondus. *Op. Cit.*

³⁹⁴ La difficulté des voies est repérable par un code de couleur selon les prises à utiliser. Sur une même ligne de corde, il est possible de varier le niveau technique, en suivant jusqu'à 7 itinéraires différents, mais aussi d'utiliser toutes les prises sans tenir compte de la cotation.

³⁹⁵ Anaïs, *Op. Cit.*

puis il y a sur le choix des prises dans les voies handis, s'il y a des prises qui sont trop... Qui ressortent trop, il risque de se prendre les porte-matériels dedans »³⁹⁶. Mais ce choix, qui ne concerne que les risques liés à la disposition des prises, se fait parmi l'offre globale disponible pour la salle, qui comporte « plein de profils différents, il y a des bacs [i.e. des grosses prises], il y en a un peu pour tous les styles et tous les niveaux » et ne nécessite donc pas d'obligation de recourir à des prises spécialisées handi-escalade.

Cette offre commerciale, revendiquée comme une expression de l'identité du groupe et mise en avant dans son slogan publicitaire : « Grimper ensemble », peut aussi correspondre à un comportement opportuniste, généré par le possible aspect lucratif de l'occupation des séances dites : heures creuses. « On a une démarche pour plusieurs publics, et ils [les PSH] en font partie. En gros, on a trois publics cible : les entreprises qui peuvent venir en autonomie, les scolaires qui viennent en fin d'année et les handis qui viendraient toute l'année normalement »³⁹⁷. Cependant, les entretiens de quatre acteurs centraux de ce dispositif font apparaître qu'ils ont tous, dans leur parcours personnel, développé une sensibilité particulière à la question du handicap (PSH dans le cercle familial, expériences associatives dans le monde du handicap ou formation en APA)³⁹⁸. Il semblerait donc que par un possible effet écosystémique, ces personnes trouvent dans cette activité spécifique en plus d'une opportunité professionnelle qui correspond à leurs intérêts, une prolongation ou une mise en application de leurs dispositions et valeurs personnelles. A l'inverse, on peut se demander si en l'absence de ces attachements antérieurs au handicap il serait aussi facile d'enrôler ces acteurs intermédiaires. Ces éléments fondateurs que nous pouvons considérer comme autant de « scènes invisibles » avec ses « acteurs cachés » issus de la sphère privée, apparaissant donc aussi importants que « les grands gestes visibles et mis en scène » (Lascoumes et al., 2018) par le secteur marchand dans ses traductions d'une offre d'handi-escalade. Un article publié par une journaliste indépendante raconte de façon assez détaillée la façon dont une salle de ce même groupe, située à Bordeaux, propose également cet accès aux PSH³⁹⁹. Il fait apparaître que ce type de dispositif commercial ne paraît effectivement pas pouvoir exister de façon réellement efficace, sans une implication convaincue de personnels volontaires pour ce type de poste. À propos du BE responsable du secteur handicap, elle rapporte ainsi que, « dans le cadre de son

³⁹⁶ *Idem*

³⁹⁷ *Idem*

³⁹⁸ En plus du directeur, nous avons interrogé les trois responsables successifs du développement et de l'animation des séances handi-escalade dans cette salle : Olivier, Anaïs et Julie.

³⁹⁹ ECHARRI Clara, « Escalade handisport : la difficile ascension vers l'accessibilité », 30 octobre 2018. <http://stories.ceciestunexercice.fr/escaladehandisport-ladifficileascension/index.html>; Site consulté le 28/06/2021.

diplôme, il a monté un dossier qui a permis à son employeur d'alors [...] d'obtenir le label "Sport Handicap". Mais il admet volontiers que la salle n'aurait pas forcément fait la démarche si lui n'avait pas été volontaire pour porter le projet. Il y a beaucoup de personnes enthousiastes, mais pas investies, explique-t-il ». Pour Anaïs, le point fort de ces séances adaptées réside justement principalement dans la qualité des moyens humains déployés, associée à la conservation de groupes de taille très réduite. « Je pense que le point fort c'était l'encadrement, l'accompagnement... Il y a certains groupes où on était quasiment un adulte pour une personne. Les éducateurs de leur centre, ils venaient souvent en renfort [...] pour encadrer et faire en sorte qu'ils passent une heure à grimper, sans temps mort ». Là aussi, ce qu'Anaïs décrit comme un point fort peut être interprété comme un frein au développement du réseau du fait que toute augmentation du nombre d'handi-grimpeurs impliquerait l'attachement proportionnel d'accompagnant. Cette situation n'est pas sans rappeler une problématique similaire posée par la nécessité d'enrôler durablement au moins quatre porteurs pour chaque utilisateur d'une joëlette (Perrin, Soulé, Boutroy, 2021).

Freins et exclusivités à la pratique dans le secteur marchand

Pouvoir associer à des compétences professionnelles, la mobilisation d'un engagement personnel semble donc nécessaire pour proposer une réelle qualité de prestation en escalade. Si l'exemple particulier de cette salle historique lyonnaise a constitué un terrain d'observation particulièrement saisissant pour notre recherche, il n'est pour autant pas forcément transférable à l'identique à d'autres lieux similaires ni généralisable à l'ensemble des offres marchandes de l'escalade *indoor* actuelle. Les salles de bloc qui constituent le modèle économique dominant actuel, en raison de leur moindre coût d'investissement et de fonctionnement d'une part et du caractère jugé plus attractif de cette discipline, car plus ludique et moins contraignant, forment des espaces bien différents. Au cours de notre recherche, nous avons cherché à savoir s'il existait des démarches volontaires permettant d'adapter les contraintes de ce type de structure de grimpe *indoor*, qui rendrait également possible leur accessibilité pour un public en situation de handicap.

Anaïs qui a développé une compétence concernant l'accueil de grimpeurs en situation de handicap suite à sa formation d'EAPA et à ses premières responsabilités d'encadrement dans la salle qui l'emploie reconnaît que dans ces salles de bloc « il n'y a rien de mis en place », car dans ces espaces, les responsables « ont des contraintes » qui seraient différentes d'une salle de cordes. « Leurs salles elles sont équipées haut, avec peu de prises... L'espace enfant [de taille limitée] est vite pris par les cours enfants. Par rapport à nous, où on peut accueillir beaucoup de

monde en même temps, eux c'est beaucoup plus restreint. Parce qu'il fût un temps où je m'occupais des groupes de Mroc. Ça me permettait d'essayer de dispatcher tous les groupes sur Lyon. Nous c'était pour désemplir un peu et puis eux c'était pour un peu mettre en place ces groupes. Et en fait on a très peu de demandes. Surtout pour le public spécifique... Après je pense que c'est compliqué pour le public spécifique de les amener au bloc pour commencer et puis les faire tenir un cycle entier, ne serait-ce qu'un trimestre, je pense que c'est compliqué ».

Parmi les sept salles de bloc présentes sur le territoire de recherche, celle de Villeurbanne, qui reste la plus fréquentée, a bien été construite pour être en conformité avec les normes en vigueur pour les ERP. Son responsable, Nicolas, m'explique lors d'un entretien que sa salle est donc accessible puisqu'un logo « handi » a été peint sur une place de parking à l'extérieur, avec pose d'une bande podotactile conduisant à la porte d'entrée et des autocollants apposés sur les baies vitrées⁴⁰⁰. Les aménagements intérieurs (vestiaires, WC et douches) ont également été prévus pour répondre à ces exigences, pourtant la mezzanine sur laquelle se trouvent un espace détente, une zone enfants et un petit pan d'escalade, n'est en revanche pas accessible aux PMR car elle s'atteint par un escalier intérieur en colimaçon. Pourtant, « depuis l'ouverture, je n'ai jamais vu un handicapé venir en individuel ni même reçu de demandes de groupes » m'explique Nicolas, alors que selon lui « rien ne gêne dans la salle ». En avançant dans l'échange, il se souvient cependant « qu'une fois, il y a eu une demande pour un groupe avec des malvoyants ». Mais lorsque je lui demande comment s'est passé la séance dans ce lieu, il m'explique que « du coup, on les a orientés vers le Mur de Lyon, les voies, c'est plus adapté que le bloc ». Si cette pratique diffère selon lui, c'est parce qu'en bloc « il n'y a pas de points d'ancrage donc des risques de chute pour des handicapés. Le mur à corde est plus adapté ».

Cette vision d'une pratique accessible qui serait sécurisée par la prévention des chutes paraît corroborée par l'expérience d'Alexis qui confirme que dans sa pratique, il encorde systématiquement. « Même pour du travail de très faible hauteur, on est toujours encordés. J'ai très peu de travail sans corde. J'ai pourtant cette expérience du bloc avec le temps passé à Mroc [la première salle de pan lyonnaise], mais je reste beaucoup sur corde moi. Ne serait-ce que pour lutter contre la gravité pour des personnes qui ont des ressources motrices et physiques qui sont des fois un peu limitées ». Dans cette perspective, la corde dépasse sa fonction première

⁴⁰⁰ Entretien du 20/06/2017.

de dispositif d'assurance en devenant « un appui, une aide, un appui supplémentaire pour la personne hémiparétique »⁴⁰¹.

Dans le dispositif socio-technique mis en place par les salles de bloc, le fonctionnement est sans encordement et remplacé par des tapis de réception normés disposés sur la totalité du sol. La descente par un saut ou la chute imprévue nécessite alors une maîtrise corporelle importante (mobilisant gainage et tonicité musculaire). Ce retour au sol régulier, qui peut se reproduire des dizaines de fois dans une même séance, est devenu une partie intégrante de cette pratique sportive. Bien que totalement banalisé dans les usages ordinaires, il constitue pourtant un facteur de risque corporel et psychique important pour les PSH. Mais dans la perspective commerciale de ce groupe de salles, Nicolas reconnaît que la question du développement d'une accessibilité effective ne se pose pas. « Clairement, on ne va pas passer du temps dessus, comme communiquer vers les institutions par exemple. On répond si on peut, mais on a d'autres axes de développement. Si la personne qui vient est autonome, elle fait sa séance seule, comme les autres. Parfois on a des mini-groupes avec des jeunes qui ont un comportement spécial, on leur fait un tarif de groupe spécifique, mais ils font leur séance eux-mêmes »⁴⁰². Pour ce responsable, il n'y aurait donc pas de nécessité de proposer des adaptations particulières en fonction de besoins spécifiques. Ces usagers potentiels restent des clients comme les autres, qui viennent consommer un produit standard. Ceci apparaît précisément lorsque je le questionne sur l'intérêt qu'il y aurait à installer des prises spécifiques. « Il faudrait que la fréquence d'utilisation justifie l'installation, le coût d'ouverture, mais ce n'est pas notre cœur de cible actuel. Et puis on est très attachés à notre système d'ouverture, de couleurs ».

Au-delà de cet aspect esthétique, ce dispositif basé sur l'organisation de mouvements imposés pour chaque passage s'oriente de façon de plus en plus systématique par le choix de créer des déplacements dynamiques, avec des appuis en compression. Les blocs sont alors basés essentiellement sur des ressources de force physique et de coordination corporelle globale. Par ailleurs, le choix est fait d'avoir un positionnement très aéré des ouvertures de bloc : de fait, contrairement à ce que l'on a vu pour les SAE à corde (concentrations de voies et de prises de couleurs différentes sur une même ligne), il n'y a (quasiment) pas de possibilité de jouer avec les itinéraires aménagés. Ces principes de fonctionnement, que reproduisent toutes les salles basées sur ce concept, agissent comme des acteurs non-humains à caractère excluant pour les

⁴⁰¹ *Op. Cit.*

⁴⁰² *Op. Cit.*

personnes qui ne peuvent pas en maîtriser tous les prérequis, peu adaptés par exemple aux « publics les plus âgés » et contribuant à segmenter les pratiques⁴⁰³. L'impossibilité de pouvoir adapter sa progression, en utilisant par exemple d'autres prises, sur des passages courts dans lesquels la difficulté est concentrée, contribue sans doute à la création d'espaces favorisant un entre-soi sportif⁴⁰⁴.

Une forme de nécessité implicite de conformation apparaît, permettant ou non de participer aux jeux en vigueur dans ces espaces communs de grimpe. Dans ces théâtres de la mise en scène des corps, l'écart à la norme paraît très vite incongru et stigmatisant, provoquant une auto mise à distance. Une EAPA qui avait prévu de se rendre avec son groupe d'ados déficients moteurs dans une salle de bloc qui venait de s'ouvrir non loin de l'établissement, a décidé d'aller effectuer d'abord une visite de découverte, car elle ne connaissait pas ce type d'espace de pratique pour l'escalade. À son retour, elle m'a expliqué avoir été choquée dès son arrivée à la vue d'une affiche exposée à l'entrée, vantant tous les bienfaits attendus d'une grimpe « avec un corps libéré [...] pour des muscles harmonieux et un corps de dieu ou de déesse tout en souplesse »⁴⁰⁵. « Et puis, non vraiment c'est pas pour moi ce genre d'endroits. Personne ne va nous laisser de la place, y'en a que pour de gros balèzes qui sautent partout ! Et puis c'est plein de kékés torse nu, tu nous vois vraiment là-bas avec nos jeunes ? »⁴⁰⁶. La confrontation entre ces mondes, celui d'une handi-escalade non compétitive et celui d'une forme de « fitness vertical », révèle bien les écarts qui se reconfigurent entre les différentes sous-cultures des escalades. Dans ce processus, le sentiment d'illégitimité produit une fonction d'obstruction de cet acteur non-humain, qui n'intègre pas dans son propre programme la variété possible des corps et des attentes, en se contentant de renouveler des archétypes du grimpeur idéal. En parallèle, le sentiment d'illégitimité ressenti par l'EAPA révèle à quel point les pratiques d'escalades restent encore largement jalonnées de croyances et de représentations normatives.

Une évolution très récente de l'offre de pratique, encore embryonnaire et peu diffusée quantitativement, sera sans doute à suivre à l'avenir. Il s'agit de l'ouverture de salles d'activités verticales, qui communiquent sur une image beaucoup plus ludique que sportive en proposant des espaces de grimpe et de parcours aventure destinés selon leurs promoteurs à rendre

⁴⁰³ OBIN Olivier. « Blocparks : analyse du boom des salles d'escalade en France », La Fabrique Verticale, 14 mars 2019. <https://lafabriqueverticale.com/fr/blocparks-boom-salles-escalade/>; Site consulté le 28/06/2021.

⁴⁰⁴ Le principe le plus courant consistant à bien individualiser les parcours avec peu de prises et des distances nettes entre les blocs selon les critères « esthétiques » du groupe.

⁴⁰⁵ Salle Mroc Laënnec, Lyon 8.

⁴⁰⁶ Lucie, *Op. Cit.*

l'escalade « fun et accessible à tous »⁴⁰⁷. Il sera intéressant de chercher alors à comprendre si ce programme reste associé au réseau des escalades et ce qu'il en est réellement de l'accessibilité évoquée actuellement comme argument de marketing.

b. Pratiquer une handi-escalade hors du cadre fédéral

Les salles marchandes ici aussi représente des supports potentiels de mixité des pratiques favorisant une accessibilité et une visibilité nouvelle des handi-escalades, pour celles qui ont pu s'en approprier l'usage. Elles combinent alors des dispositifs qui peuvent jouer de façon alterne ou simultanée un rôle de frein ou de facilitateur en fonction des usages attendus. Dans la plus grande salle lyonnaise, que nous avons commencé à décrire précédemment⁴⁰⁸, se constitue un espace d'interactions dynamiques original. Cet acteur agit comme un facilitateur de rencontres et de détection (les réseaux des ESMS, des pratiquants loisirs ou des clubs et du haut-niveau s'y côtoient régulièrement) en favorisant l'enrichissement des pratiques handi (par la visibilité des autres pratiques) mais aussi pour les professionnels et cadres des clubs qui peuvent par exemple y repérer de possibles futurs handi-grimpeurs. C'est dans ce lieu que s'est tenu le rassemblement de sélection pour la constitution de la première équipe de France en 2012 et plus récemment, elle devait recevoir le passage d'une campagne de promotion Handi-escalade issue du milieu fédéral intitulée *Paraclimbing Tour*⁴⁰⁹. Le dispositif construit par l'entreprise a intégré à cet axe de développement une spécialisation de son personnel qui favorise une mise en réseau des compétences. Il est basé sur une part d'implication volontaire des salariés pour le public en situation de handicap, qui conduit à ce que « tout le monde ne [prenne] pas les groupes handis en encadrement. C'est une volonté des moniteurs qui se disent que... Ils ont une vocation pour ce public. On n'impose à personne »⁴¹⁰. Mais pour les établissements ou les personnes qui ont fait le choix de faire appel à cet encadrement spécialisé, extérieur à leur structure, lorsque celui-ci est absent ou indisponible, la séance n'a pas lieu : « On n'a pas de salarié encadrant, non c'est systématique un encadrant sur place. On n'a pas le droit d'encadrer nous, alors quand Julie est absente, on y va pas »⁴¹¹. Dans ce cas, ce facilitateur qui nécessite une ressource financière non négligeable (de l'ordre de 50€ de l'heure en moyenne

⁴⁰⁷ On retiendra par exemple le concept développé par la société Hapik, en cours d'implantation à Lyon en 2021. <https://hapik.fr/activites#escalade-en-salle>

⁴⁰⁸ Salle d'escalade *Climb Up* Gerland. *Op. Cit.*

⁴⁰⁹ Annulée en raison du confinement lié au Covid-19, cette tournée devait animer en avril 2020, deux journées d'initiation et de démonstrations, avec un ouvrier international et des handi-athlètes de l'équipe de France.

⁴¹⁰ Anaïs, *Op. Cit.*

⁴¹¹ Clément, *Op. Cit.*

pour l'encadrement en plus du droit d'accès individuel) peut alors devenir un obstacle à une pratique construite comme étant indissociable de cette intervention spécialisée.

L'aspect de mixité des publics et des pratiques que revendique la salle constitue un des mobiles d'action en raison de sa fonction socialisante, recherchée pour ses utilisateurs en situation de handicap. « Ici, on est dans le comportement, beaucoup. Parce qu'on a toujours du monde dans la salle, donc ça oblige les gens à vivre en communauté, à s'entendre avec l'autre, gérer sa curiosité » explique Anaïs. De ses années d'encadrement en tant qu'EAPA, elle garde le souvenir de « plein de petites anecdotes. Avec mon groupe d'autistes, j'en avais un qui aimait bien faire des tours de salle. Il prenait plaisir à faire des câlins à des inconnus. Il faut que les clients soient tolérants et lui doit apprendre à ne pas le faire ». Mais pour elle, « ça se passe très bien avec les gens qui sont autour sur ce créneau, il y a souvent les mêmes personnes. Ils ont l'habitude et au mur ils savent qu'il y a toutes sortes de public qui peut venir : scolaires, handicapés, personnes seules, etc. C'est pour cela que c'est un lieu très adapté ». De fait, cette fonction socialisante est un des aspects d'accès à l'escalade commune recherchée comme l'exprime Clément, en tant qu'éducateur spécialisé, pour qui « la nécessité de s'ouvrir sur l'extérieur, rencontrer des gens dans une salle fait partie de nos missions de socialisation. Ils ont besoin de sortir des murs ! ».

L'ensemble de nos entretiens ont montré que les professionnels n'ont jamais perçu que la présence des autres usagers, par leurs attitudes et réactions, aurait pu constituer un frein à l'utilisation de cet espace marchand particulier dans lequel ils ont un statut de clients comme les autres. Il convient également de prendre en considération le fait que ces usages handi de la salle ont lieu sur des créneaux de journée relativement calmes par rapport aux horaires de soirées pendant lesquels les voies sont fréquemment saturées. Pendant ces « heures creuses, les personnes sont souvent les mêmes, des habitués. Nous aussi on est repérés, on nous voit, on a un jeune qui fait beaucoup de bruit par exemple. Il y a plutôt de la bienveillance, il y a quand même une culture de l'escalade qui est portée par des gens qui sont ouverts, non ? Je ne vois pas de regards de travers : c'est qui ceux-là, qu'est-ce qu'ils font là ? »⁴¹². Pour Paul cela s'expliquerait par une culture qu'il projette de l'activité : « c'est peut-être mon imaginaire à moi, mais j'ai l'impression que tous ceux qui font de l'escalade sont cools, ils sont pieds nus, ne se prennent pas la tête, c'est la culture que ça dégage, un respect mutuel, non jugement. C'est l'image qui est véhiculée, qui me plaît ».

⁴¹² *Idem.*

Pour autant, cette cohabitation avec le public ordinaire instaure des contraintes qui ne paraissent pas pouvoir être adaptées. « Il y a souvent du monde, du bruit, surtout l'après-midi quand il y a des classes, des scolaires » regrette Pauline. Clément reconnaît alors que « c'est plus compliqué pour certains de gérer les *stimuli* sensoriels, sur le plan comportemental. Des fois, pour ceux qui ont des troubles du comportement c'est plus compliqué. J'ai un jeune très perturbé par le bruit, mais si c'est un cours à côté, c'est difficile de demander moins de bruit, c'est pas de notre ressort. C'est ça qui peut perturber un jeune dans sa pratique. Pour nous, l'environnement sonore serait quand même la priorité ».

Si l'accessibilité du lieu tient donc en grande partie dans sa capacité à laisser se pratiquer une handi-escalade sans l'exigence de conformité des attitudes (excepté comme nous l'avons vu pour l'aspect réglementaire de l'encadrement), elle répond également en partie à cet enjeu de l'assurance qui paraissait être au contraire un frein pour la pratique en club. Pour Paul qui accompagne Suzie en séances individuelles, c'est d'abord d'un point de vue pratique « le lieu le plus accessible de Lyon pour une personne comme elle et pour moi qui accompagne. Elle est facile d'accès par route et métro. La salle est grande, il y a des voies pour tout le monde, et pour elle qui aime monter, le bloc ne lui conviendrait pas ». Mais c'est aussi le fait que les cordes soient habituellement déjà installées en moulinette qui constitue le facilitateur indispensable. « Moi, elle ne peut pas m'assurer. Alors c'est un problème si elle veut aller dans une voie et que les personnes qui grimpaient avant ne sont pas arrivées en haut ou ont tiré la corde ! » Pourtant, il pense qu'il devrait y avoir une possibilité d'y remédier avec « un autobloquant et puis une autre personne, car quand je suis en haut, si y'a un problème, y'a personne pour l'aider. Mais certains sont capables, avec quelqu'un derrière, comme avec des enfants on va dire [...], mais comme la famille m'a dit qu'elle ne savait pas assurer, on n'a pas cherché ».

Le prix des prestations pour ces publics spécifiques fait l'objet, depuis la création de la salle, d'une tarification spécifique comprenant l'accès, l'encadrement et la location du matériel. La tentative d'adaptation aux réalités financières de cette clientèle spécifique ne répond qu'en partie aux besoins de pratique. « Pour les groupes, c'est 3,70 € par heure par personne et après ils payent le moniteur 55 € de l'heure. C'est le tarif pour tout le monde. Plus la location de matériel. Ça leur fait un certain budget » reconnaît Anaïs qui fait le lien ensuite avec son constat que cette formule de prestation, qui n'est pas obligatoire comme nous avons pu le voir, est de moins en moins utilisée par les ESMS qui auraient plutôt tendance à réduire la périodicité de leurs séances ou à utiliser leurs propres ressources. Pour les personnes en individuel, qui passeraient par un cours particulier, c'est « aussi assez cher. 40€ de l'heure. C'est un tarif

préférentiel pourtant, au lieu de 55€ de l'heure ». Mais ces aménagements financiers peuvent devenir des obstacles pour une pratique régulière qui, une fois de plus en raison de la capacité à assurer, se trouverait contrainte à ne pouvoir s'exercer que dans le cadre d'un accompagnement marchand, comme le regrette Anaïs : « Ce tarif, une fois par semaine sur l'année, ça fait un sacré budget. Et d'ailleurs, on a des gens... J'avais une jeune hémiplégique. Elle est venue peut-être cinq fois. Ça lui plaisait. Mais elle a arrêté parce que financièrement, elle ne pouvait pas se permettre de venir une fois par semaine en cours particulier. Je n'ai pas su l'orienter vers un organisme où elle pourrait pratiquer, en sachant qu'étant hémiplégique, elle ne pouvait pas assurer. Enfin j'ai essayé, mais ça ne marchait pas »⁴¹³. L'attachement à la pratique et au réseau reste ainsi fragilisé par la question du coût de l'encadrement.

L'exemple de cet espace urbain *indoor*, nous a permis de mettre en évidence que les enjeux de l'adaptation, souvent réduits d'un premier abord au tracé des voies et à la disposition des prises, ne pouvaient cependant pas être séparés de l'organisation globale des dispositifs permettant une handi-escalade. Les sites naturels qui apparaissent à première vue comme des lieux libres d'accès, sans contribution financière préalable (ni prix d'entrée ni cotisation à un club) sont pourtant eux aussi des acteurs concernés par ces enjeux élargis de l'accessibilité.

Le rassemblement informel organisé sur le site de bloc de la forêt de Fontainebleau à l'occasion des Mondiaux d'escalade de Paris-Bercy de 2016, avec une trentaine de participants de sept nationalités différentes permet de saisir quelques aspects essentiels de la pratique en SNE⁴¹⁴. Si cette rencontre peut avoir lieu, avec un minimum de contraintes, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce site mondialement connu présente des aspects topographiques et géologiques facilitateurs. Situé sur un terrain majoritairement plat et sableux qui ne présente pas trop de difficultés d'accès ou de déplacement, il permet un choix extrêmement large de blocs et de passages permettant à tous les niveaux et toutes les capacités de trouver un objectif réalisable. Sur le plan humain, il faut noter que ce regroupement ne concerne que des personnes expérimentées, connaissant parfaitement l'activité et étant engagées dans des logiques sportives par la compétition ou la performance en milieu naturel. Enfin, elles bénéficient de l'accompagnement de quelques personnalités locales qui connaissent parfaitement le site et peuvent orienter sur blocs et les passages les plus adaptés.

⁴¹³ *Op. Cit.*

⁴¹⁴ Blog : Fontainebleau passion, *Rencontre escalade à Fontainebleau*, 24 septembre 2016. <https://fontainebleaupassion.blogspot.com/2016/09/handi-escalade-fontainebleau.html> ; Site consulté le 01/07/2021.

On voit donc ici que le choix du lieu, en fonction de ses caractéristiques propres, auxquelles il faut sans doute ajouter la notoriété internationale du site qui justifie sans aucun doute le déplacement de handi-grimpeurs étrangers, permet à une handi-escalade en milieu naturel d'avoir lieu de façon très similaire à celle en usage chez les valides. Les compétences pré-acquises par les grimpeurs présents, avec des capacités à connaître et à exprimer leurs besoins d'adaptation, tout comme l'expertise et les compétences des passeurs impliqués oriente ce sous-réseau vers une pratique sportive de performance. Ce jour-là, les *crash-pads*⁴¹⁵ sont utilisés de façon banale, il n'y a pas d'encordement même pour les grimpeurs utilisant des prothèses de jambes. En toute connaissance de cause, l'engagement dans les blocs est rendu possible par la confiance en la parade manuelle⁴¹⁶ des autres participants rodés à cet exercice. De même, le guidage vocal des déficients visuels se fait avec une précision très fine, ce qui, bien que ce soit plus facile que dans une voie où le nombre de prises et de mouvements est conséquent, met en évidence l'expertise et le niveau de compétences du groupe.

On comprend alors facilement que cette configuration facilitatrice, qui s'adresse un public de handi-grimpeurs expérimentés, ne peut s'appliquer à l'ensemble des handi-escalades identifiés. En réalisant en 2006 l'ascension du Mont-Aiguille avec un groupe de jeunes déficients visuels, j'avais déjà pu constater que la difficulté majeure ne se situait pas dans l'escalade rocheuse en tant que telle. Bien que ce soit la partie la plus technique, et la plus impressionnante pour les personnes extérieures, cette progression verticale encordée ne faisait finalement que reproduisant des schémas corporels travaillés auparavant sur SAE. Sur le terrain, l'essentiel des contraintes était en fait situé dans la marche d'approche sur un chemin boueux et escarpé, ainsi que dans les zones de traversée sur des vires incertaines et caillouteuses. Plus largement, si cette ascension avait pu aboutir ce n'était qu'après avoir pu lever tous les freins liés aux responsabilités et contraintes administratives, dès lors que la pratique se situait hors du cadre scolaire ordinaire, avec la nécessité d'anticiper tous les effets des restrictions biomédicales. L'adaptation au milieu naturel ne passe donc pas par une adaptation du support d'escalade constitué par le rocher et ses prises, mais beaucoup plus largement par l'accessibilité de son environnement global (Reichhart, 2021).

⁴¹⁵ Ces tapis de réception portables et modulaires, composés de mousses de différentes densités sont disposés au pied des blocs afin de servir de protection lors des sauts ou des chutes. La généralisation de leur utilisation a participé à l'élévation du niveau de pratique, en apportant un surcroît de sécurité.

⁴¹⁶ Technique gestuelle qui consiste à anticiper et accompagner avec les bras depuis le sol la chute du grimpeur afin de minimiser son impact.

Dans notre territoire de recherche, l'ancienne carrière calcaire de Limas (69) en fournit un exemple intéressant⁴¹⁷. Ce petit site d'une douzaine de mètres de hauteur comporte une trentaine de voies d'escalade équipées. Pour Alexis c'est le « haut lieu de la pratique handi » en SNE, car « c'est une des rares falaises du coin où on peut aller en fauteuil. C'est parfois un peu acrobatique, mais c'est une falaise qui se prête particulièrement bien à la pratique »⁴¹⁸. Le fait qu'elle soit située dans un espace bien circonscrit, avec un sol soit plat et dégagé, que les voies soient toutes bien visibles et disposées de façon homogène avec un accès rapide au sommet, en font un site également très recherché pour l'initiation et les pratiques scolaires. D'autres lieux, comme Vertrieu (38) ou Porcieu (01)⁴¹⁹ qui présentent des caractéristiques identiques permettent d'identifier que ces besoins d'accessibilité se retrouvent de façon similaire dans les programmes pédagogiques et d'animation sportive. Pour ce spécialiste reconnu de l'escalade adaptée, dans plusieurs autres sites sur lesquels il s'est rendu, « il ne manque pas grand-chose souvent. Des fois, il suffirait de quelques aménagements, pas grand-chose pour que ça le fasse... Une main courante par exemple ». Lorsque je lui demande de préciser ce qu'il attendrait d'une SNE accessible, son expérience l'amène à définir que c'est bien l'accès au site et son environnement qui est le premier frein à un usage handi. « Il y a une commune qui avait mis en place des toilettes sèches au pied de la falaise, mais ça, c'est une initiative formidable. Parce que les gens ont un lieu pour s'isoler... Mais ouais, les toilettes sèches, c'est pas un investissement démentiel ». Cet aspect est effectivement essentiel pour des personnes en fauteuil, souvent porteuses d'une sonde urinaire nécessitant un équipement sanitaire adapté, qui devient vite problématique lors d'une journée passée en pleine nature.

Il pointe également l'absence de cohérence dans certains aménagements, comme pour ce site où un parking dédié a été aménagé pour les véhicules de transport de PSH, mais dont l'accès aux voies est barré par de gros blocs dont l'écartement réduit ne permet pas le passage d'un fauteuil. « Alors moi, je fais une bascule et on passe en Joëlette. Mais du coup, on est obligés de passer sur de gros moyens pour juste une séance d'escalade ». Pourtant, ces efforts rendent possible des expériences uniques comme lorsque « les voies sont hautes. Là, tu offres une dimension qui est vraiment... Il y a vraiment quelque chose en plus avec ces sites ». Leur intérêt réside aussi également pour la relation qu'ils créent avec l'environnement naturel, comme avec ces enfants « ça m'est arrivé, qui n'avaient jamais mangé assis par terre. Des petites fourmis, des petites araignées... C'est une découverte, ce rapport à la nature, avec les plantes, la

⁴¹⁷ <https://planetgrimpe.com/falaise/limas/>

⁴¹⁸ *Op. Cit.*

⁴¹⁹ <https://climbingaway.fr/fr/site-escalade/vertrieu>; <https://climbingaway.fr/fr/site-escalade/porcieu>

résine... ». Cet acteur historique de l'handi-escalade dans la région se souvient alors que selon lui, « la Fédé avait attaqué un travail de référencement des sites accessibles », mais il constate que finalement, « ça n'a jamais abouti... Je n'ai jamais eu le fin mot de la chose ». De fait, l'absence de cette information (qui ne semble toujours pas être disponible actuellement) constitue un indicateur intéressant de la quasi-inexistence de liens entre cet usage possible des SNE, qui représente pourtant une part essentielle de la pratique culturelle de l'escalade, et le réseau mis en place au niveau fédéral autour de la pratique en club, qui se déroule principalement sur SAE.

3. Quels axes de massification des pratiques handi ?

a. **Visibilité et prise en compte de la diversité des pratiques**

Durant cette recherche plusieurs pratique handi-escalade sont apparus comme peu visibles, voire cachés. L'invisibilité relative la plus surprenante est sans nul doute celle qui concerne les escalades à destination des personnes déficientes mentales ou souffrant de maladies psychiques qui n'apparaissent pas au cœur du réseau investigué durant cette recherche. Cette « absence » est de fait repérée comme récurrente dans les pratiques sportives en général (Léséleuc & Marcellini, 2012). La FFSA organise pourtant des activités d'escalades et même un championnat de France regroupant une centaine de participants et participantes de tous âges, bien loin des faibles cohortes de moins d'une vingtaine de participants recensés lors des mêmes épreuves nationales pour les catégories handi-escalade retenues par la FFME (nous développerons ces indicateurs dans notre 3^{ème} partie concernant le haut-niveau et la compétition institutionnelle). En 2020, le Championnat de France d'escalade sport adapté qui s'est tenu à Ossun dans les Hautes Pyrénées, a rassemblé 105 participants⁴²⁰. On remarquera que dans ce dispositif, dont le programme est avant tout participatif, l'épreuve nationale constitue l'aboutissement d'un parcours compétitif incluant un circuit d'étapes départementales et régionales qui s'appuie donc sur des événements locaux de proximité. Dans une vidéo résumant le déroulement de ces journées⁴²¹, une éducatrice sportive témoigne que selon elle « le niveau de performance sportive s'élève et on voit les bénéfices en termes d'intégration sociale ». Un lien est alors fait avec le dispositif mis en place qui permet d'obtenir ces résultats : les grimpeurs

⁴²⁰ FFSA, championnat de France Para escalade adaptée 2020. *Résultats*. <https://sportadapte.fr/resultats/championnat-de-france-escalade-sport-adapte-2020/>; Site vérifié le 16/11/2021.

⁴²¹ Document vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=SsjBhvoUuks>; Site vérifié le 16/11/2021.

issus d'un ESMS viennent s'entraîner avec un club, qui apporte l'expertise nécessaire permettant d'acquérir le niveau nécessaire pour de cette compétition. De fait, il existe une forte implication du club organisateur qui mobilise 40 bénévoles pour ces championnats, démontrant ainsi l'extension possible du réseau avec l'enrôlement d'acteurs non issus du secteur médico-social.

Dans les voies créées pour les catégories sportives de la FFSA, mais aussi en fonction des catégories d'âge, les plus grands et les adultes peuvent y grimper en tête. La chute encordée n'est donc pas perçue comme un risque inconsidéré pour ces sportifs et l'alignement sur le modèle fédéral FFME apparaît important même si, comme le souligne Sébastien Augéy, de la commission nationale escalade FFSA⁴²² certaines adaptations particulières sont présentes afin de prendre en compte les besoins de ce public, qui n'ont jamais été pensées ailleurs. Par exemple, ils se sont détachés de la référence au passage des compétiteurs par un lieu appelé « isolement » avant la phase de finales (afin de ne pas voir la voie avant de s'y élancer et garantir une tentative « à vue » jugée plus équitable), en raison de l'effet angoissant que cela pouvait produire sur certains participants en référence à des expériences vécues difficilement lors de séjours en hôpital psychiatrique. Cette prise en compte s'inscrit dans la nouvelle démarche de constitution des catégories entreprise depuis 2018. Celles-ci ne s'organisent plus par divisions autour d'un niveau de performance dans une activité sportive, mais au contraire selon un niveau de capacités ou de compétences afin de « protéger les pratiquants les plus déficitaires [en leur donnant] la possibilité de défendre leurs chances dans l'équité »⁴²³. La classification devient donc pluridisciplinaire, en étant réalisée sur la base d'une évaluation de ses capacités dans les tâches de la vie quotidienne⁴²⁴. Si cette conception ne remet pas en cause l'utilisation d'un système de classification des sportifs (qui n'est utilisée que pour les compétitions même participatives, et n'est pas nécessaire lors des activités et rencontres dites de loisir), elle vise également à « réaffirmer la spécificité du Sport Adapté, qui fonde ses classifications sur d'autres critères que les fédérations des disciplines homologues [et] d'appuyer sa légitimité et sa spécificité au regard de sa délégation ministérielle et du public accueilli »⁴²⁵.

⁴²² Échange situationnel à l'occasion de l'*Open* d'Aubenas le 14/05/2017.

⁴²³ FFSA Gironde, *Classification sport adapté*. Disponible sur le site : [cd33.org. https://www.cd33.org/pages/41-Classification_Sport_Adapte](https://www.cd33.org/pages/41-Classification_Sport_Adapte); Site vérifié le 19/11/2021.

⁴²⁴ Les capacités de socialisation, autonomie, communication et motricité sont évaluées avec 4 niveaux possibles de réalisation (A : non, B : aide systématique, C : aide partielle et D : oui sans aide).

⁴²⁵ FFSA, *Classification*. Documents disponibles sur le site : [sportadapte.fr](https://sportadapte.fr/pratiquer/classification/), onglet : *Se licencier*. <https://sportadapte.fr/pratiquer/classification/>; Site vérifié el 19/11/2021.

Considérant que les enquêtes menées sur les PSH pratiquant un sport dans un club ordinaire montrent que celles qui sont en situation de handicap mental sont moins nombreuses que les autres, alors que ces déficiences sont proportionnellement plus importantes dans l'ensemble de la population (Bui-Xuân & Mikulovic, 2017), nous pouvons cependant nous interroger légitimement sur des effets de renforcement de la mise à l'écart des pratiques majoritaires que ce choix aurait pu contribuer à renforcer en ce qui concerne l'escalade. L'organisation des dispositifs d'escalade commune étant fortement impactée par la référence aux compétences et performances mesurable selon un référentiel « valide », elle peut constituer un frein puissant à la reconnaissance de la légitimité de cette autre traduction. D'autres éléments intéressants apparaissent au cours de ces journées. C'est tout d'abord l'organisation d'une compétition sportive adaptée qui n'est pas associée à la présence de grimpeurs valides en parallèle. Si ce dispositif se justifie par la nécessité de créer un cadre rassurant et contenant correspondant aux besoins des participants, à partir du constat partagé que l'organisation des activités destinées aux personnes déficientes mentales ne sont que très rarement adaptées dans le contexte ordinaire (Garel, 2009). Mais ce fonctionnement en sous-réseau isolé contribue certainement à installer une perception d'un « monde à part » de celui des escalades.

De même, les temps festifs et conviviaux (spectacles, danses, repas) qui apparaissent autant mis en valeur que les moments d'escalade participent de cette différence affichée. Cette dimension festive inscrit la rencontre dans un espace de socialisation beaucoup plus large que le simple enjeu sportif, ce qui peut également produire un effet de renforcement de l'invisibilisation de la pratique de l'escalade, toujours en référence au modèle dominant. Nous verrons justement dans notre 3^{ème} chapitre comment le système compétitif institutionnel de l'handi-escalade se construit en référence à ce modèle. On notera enfin que l'évènement parvient cependant à mobiliser largement (avec un fort soutien du club local organisateur : Roc et Pyrène) en impliquant plus de 40 bénévoles dans le bon déroulement des épreuves. Nous avons pu cependant repérer la présence de deux acteurs humains importants déjà identifiés dans les réseaux investigués : Yann en tant que salarié du club et acteur du sport adapté et Olivier, membre de la commission nationale montagne escalade de la FFSA. Cette présence indique pourtant que ces acteurs intermédiaires font malgré tout exister des liens avec les autres (sous-)réseaux, mais que ceux-ci restent relativement isolés et ne fonctionnent pas encore avec des interdépendances équivalentes en densité.

Un évènement local, mais d'envergure nationale, témoigne justement d'une direction qui semble prendre la prise en compte d'une certaine diversité des pratiques dans le monde des

escalades. Le premier salon français de l'escalade s'est tenu à l'automne 2019 à Villeurbanne (69), sur notre territoire de recherche, annulé en 2020, il a été reconduit en 2022⁴²⁶. Son organisateur qui souhaitait « représenter, sans limitation, toutes les catégories d'acteurs qui œuvrent dans le milieu aujourd'hui [...] amateur ou professionnel, pour les pratiques de loisir ou de compétition, en sites naturels ou artificiels... »⁴²⁷ a jugé que l'intégration de la thématique de l'handi-escalade constituait un des éléments indispensables à l'exhaustivité du projet. Le troisième jour du salon, a donc été intitulé : « journée spéciale handi-escalade » avec des « ateliers de sensibilisation Handi-Valides » organisés par un club local : La Dégaine (dont le dispositif consacré à ce sujet a fait l'objet de plusieurs indicateurs relevés dans notre travail), une conférence de Philippe Ribière (une « célébrité » de l'handi-escalade) : « Transformer un désavantage en atout », et une table ronde dénommée : « Handi-escalades, quelle place pour la diversité de nos grimpes ? »⁴²⁸. Ayant répondu favorablement à la demande d'organiser ce temps d'échange public, j'ai fait le choix d'y associer Yves Le Bissonnais, ex-membre de la première équipe de France Handi-grimpe, qui fut conseiller technique escalade auprès de la FFH⁴²⁹ et de Philippe Liotard, sociologue. Pour la deuxième édition, il a été à nouveau prévu une « matinée spéciale sensibilisation handi-escalade », organisée cette fois conjointement par le club La dégainé et le CPEA, ainsi qu'une nouvelle table ronde pour laquelle j'ai été à nouveau sollicité pour la constitution et l'animation⁴³⁰. Intitulé : « Handi-escalades, quelles offres et quels usages ? »⁴³¹, il a réuni trois acteurs locaux pouvant témoigner des projets qu'ils conduisent dans le secteur associatif, commercial et médico-social : Alexis et Anaïs (acteurs déjà bien identifiés dans notre recherche) ainsi que Marion, une ergothérapeute. Les échanges avec le public présent (une trentaine de personnes) ont montré que les personnes intéressées venaient majoritairement pour pouvoir développer ces pratiques dans le cadre de leurs clubs ou de leur milieu professionnel (éducateurs spécialisés et rééducateurs).

Si la baisse de fréquentation constatée peut être imputée aux restrictions liées à la crise sanitaire, la persistance de cette thématique au sein d'un salon d'envergure nationale, réunissant un panel d'acteurs (entreprises du secteur, professionnels, associations, grand public) venus de toutes les branches du réseau des escalades, pourrait indiquer que le sujet des handi-escalades est

⁴²⁶ Salon de l'escalade, édition 2. 2021. Site officiel : [salon-escalade.com](https://www.salon-escalade.com/). <https://www.salon-escalade.com/>; site consulté le 19/11/2021.

⁴²⁷ Edito, Eric Hatesse. 2019. 1^{er} Salon de l'escalade, *Guide visiteurs*.

⁴²⁸ Conférences et tables rondes, *Guide visiteurs*, 2019.

⁴²⁹ Ce grand alpiniste, directeur de recherche à l'INRA, est décédé en montagne en février 2021.

⁴³⁰ Une telle re-sollicitation est un indice de mon statut d'acteur intermédiaire, et incidemment du manque d'acteurs de ce type.

⁴³¹ Salon de l'escalade 2^{ème} édition, *Guide visiteur*. 2021.

maintenant inscrit de façon évidente dans le paysage de cette activité sportive. Cet acteur, dont l'enrôlement constitue un indicateur de la diffusion de l'innovation, agit certainement comme un vecteur de visibilité des pratiques handi-escalades. Pour autant, il ne s'agit pas de surévaluer son rôle dans le renforcement du réseau. Lors des échanges avec le public à la suite des tables rondes nous avons pu constater que les personnes qui se manifestaient étaient déjà entre intérêt et enrôlement : personnes concernées cherchant un lieu de pratique adapté à leurs besoins, professionnels à la recherche de supports théorique et pratiques pour leurs séances ou clubs engagés dans une démarche de développement d'une activité handi-escalade. Ces questions montrent en creux combien l'institutionnalisation de l'innovation sportive est encore balbutiante. Sans plan de développement concerté et cohérent, rassemblant les actions d'acteurs institutionnels et d'acteurs locaux expérimentés, associées à la participation des personnes concernées, la généralisation de l'innovation risque de rester réduite.

Un autre espace de pratique qui ne se situe pas non plus au centre du réseau est également apparu au cours de nos investigations sur le terrain, il s'agit des pratiques d'escalades organisées dans le cadre scolaire. Avec l'avancée des dispositifs visant à proposer un système scolaire dit « inclusif », la présence d'élèves en situation de handicap est progressivement devenue ordinaire à tous les niveaux de la scolarité. L'organisation du sport scolaire se retrouve donc confrontée aux enjeux de participation de ces élèves, dans les APSA proposées (en association sportive) ou obligatoires (programmes officiels). Notre rencontre avec Clio, une lycéenne de 17 ans, déficiente visuelle de naissance, qui a pu pratiquer l'escalade dans le cadre de l'UNSS, nous permet de percevoir que des programmes d'escalade, proposés dans un milieu commun (l'école publique), permettent de créer également d'autres liens avec les réseaux étudiés⁴³². En s'étant inscrite à la section sportive de son lycée dans la Loire (42), Clio peut pratiquer jusqu'à sept à huit heures par semaine sur la SAE municipale, également lieu d'entraînement du club local. Bien qu'ayant toujours suivi un parcours scolaire classique (avec des adaptations technologiques pour les documents écrits) elle considère qu'elle ne peut pas grimper seule, car elle ne voit pas en trois dimensions ce qui l'empêche de discerner la distance et la forme des prises. Le dispositif choisi par l'UNSS auquel elle a pu participer, est de faire grimper en équipes de quatre, avec obligatoirement parité de genre et présence de deux PSH, selon une modalité d'hybridation escalade ordinaire-handi. Cela lui a permis de participer aux championnats académiques puis, pour la première fois, à un Championnat du monde du sport

⁴³² Entretien du 17/11/2019.

scolaire, que son équipe a remporté dans cette catégorie mixte⁴³³. Pour elle, l'intérêt principal de cette organisation est de pouvoir grimper en équipe : « il y a une vraie cohésion dans le groupe, on s'encourage tous » tout en bénéficiant d'un guidage de ses partenaires. Le système de classement repose sur l'attribution d'un coefficient multiplicateur du nombre de prises atteintes (1 pour les valides et 1,3 pour elle), ce qui indique un positionnement basé sur la recherche de compensation d'un déficit/manque. Mais lors des phases de finales, des voies spécifiques ont été ouvertes pour les concurrents en situation de handicap, révélant alors la recherche d'une adaptation aux ressources. Au départ, « être assignée à la catégorie handi c'était dur, je ne voulais pas, je voulais grimper avec les valides ». Mais le sentiment de pouvoir, grâce à ces différents aménagements, accéder à des événements de cette envergure l'a convaincu que « c'était l'occasion de faire des choses hyper enrichissantes, d'aller plus loin ». Après cette expérience, soutenue par sa famille et par son père « qui fait beaucoup de sport, m'encourage et m'emmène m'entraîner le week-end », elle a décidé de s'inscrire en club FFME et de continuer à préparer des compétitions, en étant « très fière quand je vois que je grimpe mieux qu'un valide ! ».

Dans cette expérience jugée par Clio comme réussie et motivante, on retrouve la présence combinée de plusieurs acteurs humains : famille, partenaires, guides, concepteurs d'un dispositif sportif inclusif, associés à des acteurs techniques (ouverture des voies, systèmes de classement, règles du jeu en équipes mixtes) et institutionnels (UNSS, Fédération internationale du sport scolaire (ISF)). L'accessibilité de la pratique de l'escalade en loisir se retrouverait ainsi facilitée lorsque la personne concernée se retrouve au point de convergence de ces différents programmes. Dans nos échanges avec des handi-grimpeurs, les dimensions de rencontre et d'échange, associées à un besoin de dépassement de soi, apparaissent souvent comme des moteurs de leur participation aux activités communes de loisir. Durant nos échanges informels au cours de la saison 2017-2018, Adrien m'expliquera par mail qu'il « essaye de soutenir tout ce qui peut l'être dans le monde du handi-grimpe. Dans cette démarche, à mon niveau il y a une idée de « revanche » : pouvant avoir des douleurs monumentales au niveau d'une cheville (j'ai même demandé à plusieurs reprises l'amputation), j'essaie de tourner ces douleurs à mon avantage, en me disant que pour une fois, ma situation peut me faire vivre de grands moments, alors je fonce. Grim pant depuis déjà longtemps [...] cela m'a permis de rencontrer plein de grimpeurs, devenus par la suite des amis proches... Et j'ai même rencontré ma femme au pied du mur ! ». Cependant, cette relation avec un public de pratiquants communs ne se fait pas

⁴³³ Championnat du monde de sport scolaire, Aubenas (07) du 18 au 24 mai 2019, organisé par l'UNSS Ardèche.

forcément de façon évidente pour tous. Julien par exemple, qui grimpe régulièrement en salle privée de façon autonome, pour le plaisir puis comme espace d'entraînement, « n'envisage pas d'aller pratiquer avec un club, car [il] ne pense pas pouvoir en profiter vraiment. [...] Oui, si je dois rejoindre un club, ce sera lorsque je pourrai vraiment leur apporter quelque chose en plus, pourquoi pas pour représenter l'handi-escalade ? Je retourne toujours en falaise avec mon oncle. Ce n'est pas facile pour moi d'y aller avec des gens que j'aurais rencontrés à la salle, j'ai toujours la crainte de finir par les gonfler, qu'ils doivent passer trop de temps à m'assurer et qu'ils ne puissent pas assez grimper pour eux »⁴³⁴.

Pour celles et ceux qui cherchent à grimper « par leurs propres moyens », la possibilité de pouvoir participer à des loisirs communs de façon équivalente aux valides apparaît comme prise en tension entre un programme basé sur l'organisation de dispositifs adaptés et la présence d'espace de pratiques ordinaires encore peu accessibilisés. Notre recherche, qui s'est concentrée sur l'espace déployé autour de la métropole lyonnaise, n'a pas permis d'enquêter sur les problématiques d'accès à ces espaces qui seraient liées à un éloignement géographique du lieu de vie. Essentiellement situés dans des bassins importants de population, les salles marchandes et les SAE de clubs nécessitent de pouvoir bénéficier d'une autonomie de déplacement ce qui constitue souvent le premier obstacle pour les PSH. L'agentivité des acteurs institutionnels, dont l'enrôlement permet de légitimer et de soutenir l'opérationnalité des autres facilitateurs, semble souvent nécessaire pour favoriser plus largement la diffusion de l'innovation sociale. Leur intéressement est particulièrement perceptible dans le domaine de la formation qui vise à construire et légitimer des compétences particulières, ce qui à la fois en oriente une certaine évolution du programme et va faciliter l'intéressement et l'apprentissage de nouveaux handi-grimpeurs.

b. Vers une institutionnalisation fédérale de la formation

Nous avons déjà montré dans le chapitre précédent que sur notre territoire de recherche, ce domaine de la formation spécialisée autour des pratiques handi-escalades était présent de façon marquante. Une nouvelle extension dans cette direction du réseau de l'escalade de loisir est apparue en 2021 lorsque Luc est entré comme stagiaire au Comité départemental FFME du Rhône en tant que « Assistant technique territorial, responsable du pôle handicap ». Sa présence est liée à l'intérêt que garde la Présidente du Comité pour l'handi-escalade, depuis la mise en place des premiers projets en 2016. Son parcours illustre bien la mixité des compétences

⁴³⁴ Entretien du 01/04/2017.

visibles chez ces nouveaux acteurs de l'handi-escalade : après un Master en APA-S à l'Université Lyon 1, il a encadré en club puis suivi une formation dédiée à l'escalade avec la FFH. Dans le cadre de son stage en alternance comptant pour les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 de « conception et coordination de projet », Luc a choisi de travailler sur la conception d'une formation fédérale qui serait entièrement dédiée à l'encadrement de l'handi-escalade. Son projet a très vite été repéré par les instances nationales de la FFME, qui n'avaient pas jusque-là investi de façon structurée ce champ de formation. Cet intérêt institutionnel soudain a conduit Luc à s'appuyer sur les expériences déjà présentes sur le territoire lyonnais puis à devoir étendre largement son réseau de départ, en créant de nouveaux liens avec des acteurs œuvrant dans d'autres régions. Le contenu de la formation cherche à regrouper ceux existant déjà localement à la FFH et à la FFSA, avec une partie des acteurs déjà mobilisés dans ces formations, pour le formaliser ensuite au niveau national. Cette extension relativement contingente éclaire de façon significative le processus d'institutionnalisation en cours de ces formations spécialisées, qui tente de répondre à la fois à une forte demande issue du terrain, mais aussi aux attentes et injonctions des politiques publiques. En cela, elle pourrait préfigurer l'entrée du processus dans une nouvelle phase de développement et d'institutionnalisation.

La FFME, fédération délégataire pour l'escalade qui possède donc les prérogatives de formation qualifiante, semble pourtant n'avoir investi ce domaine que de façon très récente et sans que cela ne débouche encore sur un programme stabilisé. En 2018, sur son site Web, elle médiatise une initiative locale avec un article intitulé : « Formation Initiateur et handicap »⁴³⁵. Ce titre ambigu ne fait pas référence à la mise en place d'une véritable formation dédiée, mais relate en fait une initiative locale du Comité Marne-Ardenne dont les objectifs s'approprient les axes du projet Rhône-Alpes en cherchant à « donner des outils et des méthodes aux clubs démunis dans l'accueil de ces publics particuliers » tout en permettant également de « faire réfléchir ceux qui n'envisageaient pas cet accueil au sein de leur club »⁴³⁶. Ce projet qui se justifie par une volonté de rehausser « la valeur sociale de nos clubs, sans oublier le côté thérapeutique de l'escalade » vient en cela faire écho aux intentions et finalités promues par les approches médico-sociales de l'handi-escalade que nous avons décrites dans le chapitre précédent. Au printemps 2020, est apparu sur le site national de la FFME un « module de formation en ligne » intitulé « Handicap, guide pratique de l'accueil en club »⁴³⁷. A partir d'une synthèse des contenus élaborés depuis plusieurs années au CPEA par Alexis, il s'adresse « aux

⁴³⁵ <https://www.ffme.fr/formation-initiateur-et-handicap/>; Site consulté le 24/06/2021.

⁴³⁶ *Idem.*

⁴³⁷ <https://www.ffme.fr/decouvrez-la-nouvelle-formation-en-ligne-sur-le-handicap/>; Site consulté le 24/06/2021.

clubs motivés qui manquent de compétences et d'expérience en la matière et qui redoutent les erreurs » en présentant un cadre de conception pour un projet d'accueil de PSH, et des conseils pratiques pour « enseigner l'escalade, quel que soit le type de handicap »⁴³⁸. Ce qui s'apparente plus à une suite de conseils et fiches techniques (avec un renvoi vers les formations déjà existantes de la FFH, FFSA et du CPEA), ne délivre pas de certification qui pourrait répondre aux besoins de validation de compétences d'encadrement.

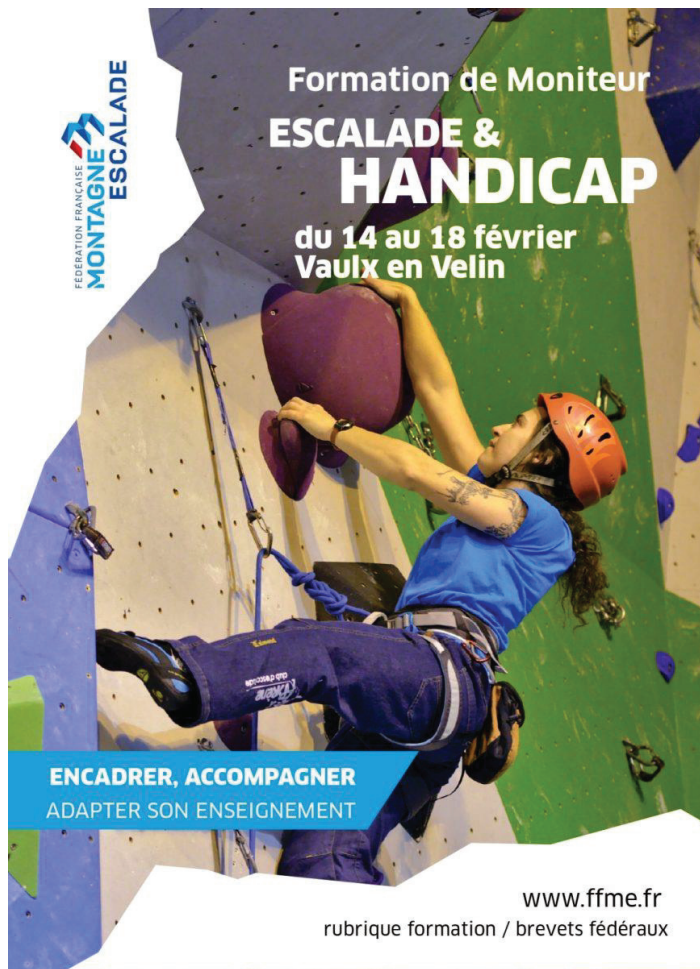
Un processus s'engage alors autour de la création d'une nouvelle formation en présentiel indiquant la volonté de la fédération d'escalade de s'approprier de façon institutionnelle un domaine qu'elle avait jusque-là délaissé au profit des fédérations spécifiques. Au cours du printemps 2020, une chargée de mission pour la formation à la FFME prend contact avec des acteurs de la FFH dans le cadre d'un projet de « mise en place de formations sur le thème de l'handi-escalade » en proposant une rencontre « afin d'échanger sur nos pratiques respectives »⁴³⁹. Une première rencontre a lieu en visioconférence, auxquels participent des personnes déjà impliquées dans les formations existantes (Alexis, Damien et moi-même) ainsi que deux responsables de la formation à la FFH. Les échanges permettent de présenter l'existant, mais sans que des perspectives de mutualisation des compétences ou de futur travail en commun soient clairement posées à l'issue de la réunion. Mais au printemps 2021, le travail mené par Luc au CT 69 FFME donne lieu à plusieurs nouvelles réunions, toujours en visioconférence, auxquelles participe une nouvelle chargée de mission handicap à la FFME (ce qui peut constituer un indicateur du renforcement du réseau), mais aussi des acteurs impliqués dans les formations de la FFSA (dont Yann et Olivier) et à la FFH (avec, à nouveau, Damien et moi-même), qui possèdent tous également des liens plus ou moins forts avec la FFME (mais, de façon surprenante, sans Alexis qui n'a pas été mis dans la boucle des contacts). Luc, qui souhaite faire avancer la concrétisation de son projet pour la validation de son DEJEPS, organise et coordonne ces temps d'échange. Il en rédige des synthèses qu'il envoie à l'ensemble des participants sollicités. Ces temps d'échange donnent lieu dans un premier temps à des partages d'expérience, puis s'orientent rapidement vers l'amorce de construction d'un objet commun reprenant les attendus et contenus des formations déjà conçues par les participants. Un programme sur cinq jours, avec la constitution de modules transversaux aux deux fédérations spécifiques, se dessine sans que la représentante de la FFME n'y contribue directement (indice supplémentaire du faible intéressement de la fédération). Son

⁴³⁸ *Idem.*

⁴³⁹ Échanges de mails internes au groupe constitué de façon empirique.

positionnement reste celui d'une « prise d'informations auprès des personnes expérimentées en la matière ». Lorsque fin juin, le travail en cours paraît pouvoir se concrétiser par la mise en place d'une formation inédite, qui intègre les valeurs et attentes des formateurs déjà impliqués, des doutes apparaissent quant aux intentions sur les débouchés de ce travail bénévole. L'incapacité de la FFME à exposer de façon claire ses intentions par rapport aux formations déjà existantes fait émerger une part de suspicions dans le groupe. Pour autant, Yann ou Damien font quand même part de leur satisfaction si ce travail peut, de toute façon au final, contribuer à améliorer la qualité des activités escalade proposées aux PSH. Dans son compte rendu, Luc utilisera la formulation d'un : « Certificat de Spécialisation Escalade et Handicap » pour ce projet, avec comme intention de délivrer à l'issue de cette formation « une attestation permettant d'encadrer un public en situation de handicap ». Le stagiaire devra par la suite encadrer « à minima de 35 heures un public en situation de handicap au sein d'une structure affiliée à la FFME [et] réaliser un dossier retranscrivant son programme d'intervention. La validation de ce dossier permettra alors d'obtenir un certificat par « le responsable de la formation affiliée à la fédération française de la montagne et de l'escalade »⁴⁴⁰. Cependant, le manque de clairvoyance sur la capacité du programme à enrôler réellement les acteurs identifiés au départ, mobilisés dans d'autres programmes similaires de façon souvent bénévole et militante, semble mettre en péril la réalisation concrète de cette formation. Pour la plupart d'entre eux, la méthodologie employée et les zones d'ombres persistantes agissent comme des freins et sont source de controverses sur les finalités de cette institutionnalisation de la formation, dont la FFME semble vouloir s'emparer, en utilisant des ressources déjà existantes. L'ambiguïté du positionnement de ses cadres et élus sur le sujet, à l'image de la convention avec la FFH maintes fois évoquée et toujours inaboutie, conduit les premiers acteurs de terrain à se sentir dépassés par des enjeux nationaux et possiblement dépossédés de leurs expertises et savoir-faire construits après de longues années sur le terrain.

⁴⁴⁰ Documents provisoires, non officiels, diffusés par mails aux seuls participants de ces réunions de travail en juin 2021.



Source : site ffme69.FR

Initialement prévue pour février 2022, la première page de communication sur cette formation disparaîtra du site de la FFME et sera remplacé par une annonce du report de cette première session⁴⁴¹, indicateur marquant de la fragilité de cet axe de développement du réseau. Luc m'expliquera alors que cela est dû à la difficulté de trouver un site capable d'accueillir la formation sur plusieurs jours.

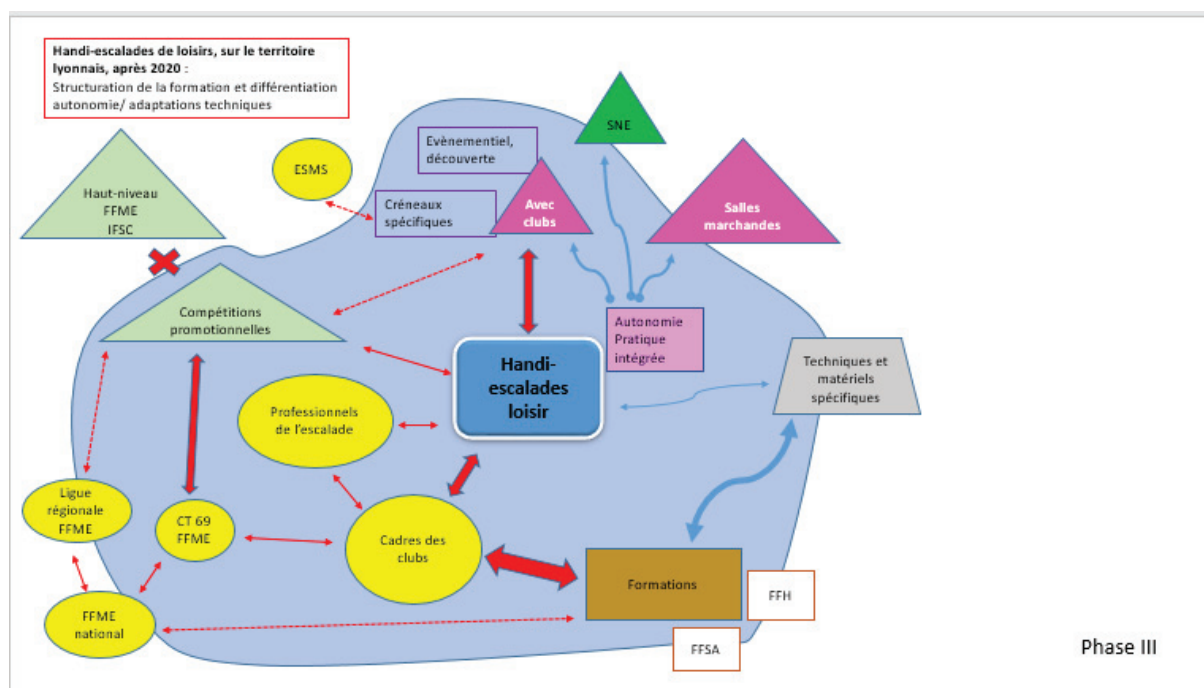
Ces différentes tensions apparaissent de façon assez similaire à travers le travail mené par Louis, qui fut stagiaire en 2018 du « Moniteur fédéral d'escalade Handisport » et a pris par la suite la responsabilité d'une commission « Sport santé et handicap » à la Ligue Sud PACA FFME. Un long travail de mobilisation des acteurs locaux, puis nationaux des trois fédérations a été entrepris dans le but de réactiver la convention existant avec la FFSA et de faire enfin aboutir la création d'un document semblable avec la FFH. L'objectif étant d'arriver, entre

⁴⁴¹ Première publication sur : <https://www.ffme69.fr/agenda/nouvelle-formation-certificat-de-specialisation-escalade-et-handicap/>, puis report annoncé pour le mois de juin 2022. <https://www.ffme69.fr/actualite/report-de-la-formation-certificat-de-specialisation-escalade-et-handicap/>; site consulté le 08/03/2022.

autres, à « une équivalence, moyennant complément de formation, entre les initiateurs fédéraux SAE et SNE et les brevets fédéraux d'animateur para-escalade adaptée » et la « reconnaissance par la FFME » de la formation portée par la FFH en région Aura. Autour de ce projet, deux journées de « réunions d'information » sont également prévues, réunissant des cadres régionaux FFH et FFSA, l'entraîneur de l'équipe de France handi-escalade et une psychomotricienne (également DE escalade), afin de permettre aux cadres et présidents de clubs de « parfaire leurs connaissances » en matière de « pratique et d'encadrement des activités handi-escalade et para-escalade adaptée ». Un autre axe de travail porte sur l'organisation des compétitions avec le projet de créer un évènement « mêlant nos athlètes et des compétiteurs représentant l'handi-escalade ou la para-escalade adaptée » avec l'objectif d'ouvrir à ces catégories le niveau régional de compétition (comme cela a été fait en Rhône-Alpes). Après avoir cherché à formaliser et à enrôler autour de ce vaste projet, Louis qui est lui-même handi-grimpeur en loisir, a cherché à obtenir un appui et des réponses concrètes de la part des différents responsables régionaux et nationaux de la FFME. En juin 2021, il lui est enfin répondu que « l'équipe du Comité régional Handisport n'a pas les qualifications pour pouvoir prétendre à former ou initier à une pratique Handi escalade », ce qui aura pour effet de geler les initiatives en cours. Cette expérience caractérise bien un état d'avancement du réseau marqué par les enjeux d'institutionnalisation des formations mêlée d'appropriation d'initiatives locales, qui agissent comme des freins sur la diffusion des savoirs et des compétences.

Conclusion intermédiaire

Dans cet espace commun du loisir sportif d'escalade, les principaux acteurs se retrouvent mobilisés par des demandes de participations qui bousculent largement leurs programmes habituels et ne semblent pas en l'état de pouvoir répondre de façon adaptée aux besoins et attentes des personnes concernées. En combinant un processus de massification générale des activités handi-sportives à celui de la pratique globale de l'escalade, l'handi-escalade de loisir se retrouve portée par les orientations politiques et sociales contemporaines. Elle bénéficie en cela d'une mobilisation d'acteurs ayant des fonctions pivots (lois sur l'accessibilité et l'inclusion, supports et lieux de pratiques, cadres fédéraux), venus s'agréger rapidement au réseau, sans pour autant parvenir à en assurer son élargissement pérenne.



Les orientations et réorganisations des programmes qui en découlent se caractérisent par une hétérogénéité des rares dispositifs existants. Bien qu'ils ne concernent qu'un nombre très réduit de PSH au regard du volume total de pratiquants sur ce territoire, la situation de tension sur les ressources disponibles dans les clubs devient un frein à la diffusion de l'innovation. La demande de participation se confronte de fait souvent à des demandes, plus ou moins explicites, de conformation aux usages dominants considérés comme des prérequis indispensables à la participation. Pour les handi-grimpeurs qui s'engagent dans ce monde des loisirs par l'intermédiaire des clubs, des contraintes apparaissent, souvent liées à la nécessité de devoir apporter la preuve de leurs capacités à adopter et à se conformer aux usages « ordinaires » en

vigueur. Ce potentiel d'aptitudes à entrer dans la norme agit comme une épreuve pratique et symbolique qui autoriserait à être reconnu comme grimpeur à part entière. Ce sont alors des trajectoires individuelles, liées en grande partie aux interconnaissances et interrelations qui vont permettre ou non à ces capacités de s'exprimer. L'accessibilité des espaces considérés comme libres d'accès : salles marchandes ou falaises, repose majoritairement elle aussi sur la mise en œuvre de compensations socio-techniques d'abord humaines (encadrement, accompagnement). Dans ces espaces, les adaptations technologiques n'ont qu'une fonction secondaire dont l'agentivité n'apparaît pas déterminante et restent encore largement dans le domaine de l'invention individuelle et du bricolage empirique.

En dépit de leur faiblesse numérique, les handi-escalades qui se dessinent et se mettent en place progressivement dans ce réseau paraissent pouvoir s'étendre de façon embryonnaire à pratiquement toutes les formes de pratiques. À chaque étape de ces tentatives d'intégration, elles génèrent des besoins de transformations qui concernent autant les acteurs humains que non-humains. Ils concernent autant les cadres et spécialistes de l'escalade, qui doivent prendre en compte les spécificités de ces nouveaux publics de pratiquants, que les handi-grimpeurs qui sont attendus sur leurs capacités à maîtriser certains aspects jugés fondamentaux pour l'activité et dont l'assurance représente la partie la plus saillante. C'est aussi le cas des objets techniques dont certaines particularités déjà présentes, adaptées ou transformées, peuvent leur faire jouer une fonction de facilitateur pour des usages handis, à l'image de ce que nous avons pu développer pour les baudriers. Dans cet espace de la grimpe commune, certaines salles marchandes peuvent constituer des lieux de convergence en favorisant une forme de mixité capable de déclencher des interdépendances entre les pratiques. Mais, comme pour certains objets technologiques (à l'instar des prothèses), les aspects positifs de leurs effets sur la diffusion du processus ne sont pas généralisables. Ils dépendent encore largement des intentions des acteurs présents et de leur capacité à mobiliser suffisamment autour de programmes cohérents. L'agentivité de ces acteurs ne crée pas directement de processus d'intégration qui deviendrait homogène et pérenne, celui-ci reste encore fragile en raison de l'absence de diffusion d'un modèle opérationnel efficace et de sa faible résistance, encore largement dépendante de volontés et d'engagements individuels et de ressources réduites. L'invisibilité d'une part importante des pratiquants, et particulièrement des personnes porteuses de déficiences cognitives, nous rappelle que le développement du réseau se focalise sur une représentation relativement fermée de ce qui serait une pratique adaptée acceptable en référence aux normes dominantes actuellement à l'œuvre. Les perspectives d'institutionnalisation de la

formation des cadres pourraient indiquer la mise en place d'un programme visant à diffuser de façon plus massive et homogène les connaissances et compétences jugées nécessaires pour l'encadrement de ce public.

Mais cette focalisation sur le développement de compétences de spécialistes ne devrait pas suffire, comme le remarque Damien, sans une indispensable connaissance partagée avec les usagers des possibilités offertes par l'escalade.

« Je pense qu'il y a très peu de personnes handicapées qui se disent : ah je vais aller faire de l'escalade. Ce n'est pas le premier choix. C'est en rapport avec leur condition physique, elles ne se disent pas : voilà j'ai un petit bras, ou j'ai une arthrodèse de genoux, donc je vais aller faire de l'escalade. C'est même pas j'aime ou je n'aime pas l'escalade, c'est la vision de l'activité. Ils se disent : j'ai une hémiplégie, j'ai un côté qui ne fonctionne pas, ils ne se disent pas je peux faire de l'escalade. S'ils ne connaissent pas quelqu'un qui en fait ou qu'ils n'ont pas par hasard vu que c'était possible, ils ne vont pas pouvoir imaginer pouvoir en faire. Ça leur vient même pas à l'idée du coup. [...] C'est des représentations, car il y a peut-être plus de visibilité sur certains sports. Et puis le message qui est transmis par les médecins ou le milieu paramédical, en centre de rééducation, n'est peut-être pas pareil non plus. Il y a encore des centres de rééducation où on dit à des jeunes, des personnes qui sont en fauteuils : Monsieur, vous ne referez pas de sport. Alors qu'au contraire maintenant quasiment toutes les activités sportives sont accessibles. Et du coup s'ils ne sont pas dans un contexte familial où il y a des gens sportifs dans la famille ou s'ils n'ont pas des amis qui sont sportifs, les gens ils ne refont pas de sport. Ça ne vient pas naturellement. L'escalade c'est pareil, les gens s'imaginent la falaise, le dévers, et ils se disent : moi j'ai ma jambe qui ne marche pas, je ne pourrais jamais faire ça, alors qu'en fait il y a des adaptations, il y a des niveaux de difficulté qui permettent à tout le monde de pouvoir grimper »⁴⁴².

⁴⁴² *Op. Cit.*

Conclusion du 2^{ème} chapitre

Nous avons pu mettre en évidence que la pratique de l'handi-escalade dans le monde des loisirs sportifs n'était encore que très indirectement reliée au monde médico-social, et ne parvenait pas encore à proposer des usages des escalades structurées de façon concertée et homogène. Pourtant, les nouveaux lieux de pratique disposent d'atouts technologiques favorisants (qualité et quantité des SAE, multiplicité des prises et des surfaces, grimpe en moulinette), qui permettent de faire évoluer les pratiques handi-escalades en les rapprochant des usages dominants en cours. Ces espaces ont pu rendre visibles les PSH autrefois absentes ou inaperçues de ce monde, à travers des environnements plus favorables. Mais les initiatives et tentatives d'organisation et de développement d'une handi-escalade qui deviendrait compatible avec ce milieu ne paraissent pas avoir pu encore atteindre un stade d'attraction et encore moins de généralisation. Au-delà des effets d'affichage, que le vecteur de la compétition « ordinaire » (loin du haut-niveau) semble devoir principalement porter de façon incontournable, les enrôlements restent instables et limités.

De façon paradoxale, alors que les craintes révélées dans les clubs sur de possibles dépossessions des ressources disponibles par des usages inédits pourtant minoritaires, le domaine de la formation, se destinant justement à l'accueil de ce nouveau public, est devenu un enjeu important d'institutionnalisation et de possible marchandisation (pour les fédérations concernées, les stages constituent une source de revenus conséquente). Ces programmes, qui se manifestent de façon encore hétérogène mettent en lumière des conceptions de la mixité de la pratique sportive relevant à nouveau de la spécialisation (créneaux dédiés, responsables aux compétences spécifiques, modalités de pratique particulières). Les pratiques autonomes, qui échappent en partie à cette assignation à fonctionner dans un espace-temps spécialisé, apparaissent cependant dépendantes de capacités des personnes à pouvoir mobiliser des aides dans la sphère de proximité en bénéficiant de suffisamment d'autonomie pour accéder aux ressources correspondant à leurs besoins singuliers.

Rejoignant les dynamiques globales générées par la loi de 2005 et développement du sport handi, l'utilisation des salles privées et l'intégration dans des clubs spécialistes de l'escalade vient modifier le contenu des séances handi-escalade habituellement conduites dans un entre-soi, sur des espaces internes ou isolés. Les relations d'interdépendances qui se nouent avec les

autres usagers et les supports et outils modernes de pratique s'accompagnent alors inévitablement d'une confrontation entre des pratiques qui seraient spécifiques celles relevant des règles et normes communes. Cette mise en évidence d'interactions entre les pratiques, particulièrement visible à travers l'usage de matériels communs et la nécessité de maîtrise de protocoles de sécurités codifiés s'incarne de façon particulièrement visible dans cet espace de l'escalade de loisir qui constitue un point de convergence des deux autres réseaux investigués : celui construit autour des visées rééducatives de l'escalade et celui porté par la compétition et le haut niveau. Dans cet espace des loisirs communs et des clubs, nous retiendrons particulièrement que l'offre de pratique historiquement liée aux falaises apparaît maintenant marginale et que celle des clubs semble devenir secondaire en terme quantitatif, face à la massification de la grimpe *indoor* rendue plus accessibles par les salles marchandes. Les freins semblent alors se situer en priorité autour de l'accueil, fortement impacté par représentations portées par les acteurs humains sur les situations de handicap. Dans ce contexte, les tentatives d'élargissement et de stabilisation du processus s'appuyant sur des modèles issus de l'espace compétitif, ne semblent pas en l'état avoir réussi à aboutir. Les freins à la pratique se retrouvent beaucoup plus dans la prise en charge humaine de l'accessibilité que dans ses aspects techniques ou technologiques. Les pratiques d'handi-escalade qui s'y construisent semblent osciller entre des attentes liées aux dimensions relationnelles : pratiquer avec d'autres pour le plaisir d'agir et la rencontre, et celles demandées implicitement par la communauté montrant des capacités à maîtriser des prérequis techniques jugés comme indispensables. Mais en définitive, nous pouvons repérer que l'empreinte de la sportivisation, qui ne se réduit pas à la compétition même ordinaire, reste également marquante. Pour les handi-grimpeurs qui s'engagent dans ce processus, cela permettrait de sortir d'un cadre fermé de représentations que pourrait avoir d'eux la société. Les différents objets intermédiaires mobilisés pour adapter l'escalade ne suffisent pas par eux-mêmes pour produire une pratique unique qui serait semblable en tous points à une hypothétique forme homogène existant à l'intérieur de ce monde de l'escalade de loisir.

La recherche d'une adéquation de l'handi-escalade avec une norme supposée peut être portée par des encadrants qui peuvent vouloir amener leur public vers une forme de pratique qu'ils estiment comme étant proche du modèle légitime. L'acceptation de cette dimension sportive de l'activité fonctionne comme un second levier permettant de s'intégrer aux activités d'escalade communes. La pérennisation des dispositifs existants, régulièrement sous-tendus par des perspectives de médiatisation, apparaît liée à une mobilisation d'acteurs portés par des

motivations volontaristes et militantes qui associent leurs actions à des attentes de participation active de la part des PSH.

Dès lors, le modèle fédéral dominant, issu de la compétition, revient comme un passage obligé permettant de passer d'un monde à l'autre, sans pour autant que des propositions alternatives et un continuum inclusif n'aient été construits. La FFME prévoit pourtant, à travers sa politique de « labélisation » des clubs, de rajouter en 2021 une nouvelle distinction « Handi » (avec « Baby escalade », « Escalade santé » et « Escalade senior »)⁴⁴³ et les clubs répondant à des critères de « réalité de l'activité proposée », de « qualité de l'encadrement » et de « dynamique de formation ». Cette institutionnalisation des compétences, qui rejoint celle engagée pour la formation, démontre ainsi l'importance prise par l'appropriation des usages des handi-escalades par cette fédération et la direction que prend son programme à partir des traductions qu'elle en fait à cette étape du processus. Ceci se perçoit clairement dans la communication de la FFME nationale qui, à la suite de l'annonce de son adhésion au Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) donne la parole à l'entraîneur de l'équipe de France handi-escalade pour affirmer que cette adhésion est « très importante pour nous dans la promotion de l'handi-escalade auprès des personnes en situation de handicap qui vont constater que des offres sportives leur sont dédiées dans de nombreux clubs de la FFME. Cette visibilité de l'handi-escalade va permettre d'augmenter le nombre de grimpeurs lors des compétitions et d'élever encore le niveau de l'équipe de France d'handi-escalade »⁴⁴⁴.

Nous allons maintenant voir, si dans cet espace institutionnalisé particulièrement normé et codifié, les enjeux de diffusion de l'innovation sont proches de ceux apparus dans le monde de l'escalade de loisir. Alors que, au premier abord, les moyens mis en œuvre apparaissent importants, nous chercherons à évaluer leur capacité à mobiliser réellement et à diffuser plus largement au-delà du cercle restreint des compétiteurs. Dans cet espace fédéral du haut-niveau, les catégories handi-escalade ont trouvé une place indiscutable en moins d'une dizaine d'années. Nous serons alors amenés à nous demander dans quelles directions ces usages orientent l'innovation et en quoi cette traduction en cours participe ou non à sa diffusion et à son appropriation.

⁴⁴³ « Labels, comment ça marche ? », ffme.fr. <https://www.ffme.fr/ffme/espace-structure/les-labels/>; Site consulté le 30/07/2021.

⁴⁴⁴ Article disponible sur : <https://www.ffme.fr/la-ffme-devient-membre-du-comite-paralympique-et-sportif-francais/>; Site consulté le 30/07/2021.

3^{ème} chapitre : Le haut niveau et le modèle compétitif fédéral

En février 2020, je suis contacté par l'intermédiaire de la Ligue Aura Handisport par un salarié du Comité de la Drôme qui souhaite organiser un challenge handi-escalade avec un club local. À la recherche d'une personne-ressource, il a donc été orienté vers moi, car me dit-il, il « ne connaît rien à la norme » et voudrait cependant savoir quelles sont les catégories officielles des compétitions d'escalade. Notre échange montre rapidement que les besoins dans le cadre de l'évènement sportif auquel il participe ne nécessitent pas de recourir à cette catégorisation, en raison du peu de participants prévus avec des niveaux plutôt de débutants en escalade, et s'oriente plutôt vers la nécessité d'ouvrir en priorité des voies simples et de se concentrer surtout sur l'accompagnement humain. Quelques semaines plus tard, je suis à nouveau sollicité directement par le père d'une jeune fille déficiente visuelle, scolarisée dans un collège privé. Comme elle a été sélectionnée pour participer aux Championnats académiques d'escalade, il voudrait connaître les aménagements et règles en vigueur pour cette catégorie lors des compétitions afin d'essayer de convaincre ensuite les professeurs d'EPS organisateurs de les appliquer.

Ces deux situations mettent en évidence la force d'imprégnation du modèle institutionnel dès lors qu'une dimension compétitive est envisagée en escalade sportive et fédérale. À partir de notre enquête de terrain et de nos observations d'acteur impliqué, nous avons pu voir comment se sont construits ces modèles compétitifs destinés aux athlètes en situation de handicap et mis en lumière leur état de stabilisation qui semble déjà faire référence même pour des programmes issus de la sphère du loisir ou de l'éducation sportive.

A. La mise en place d'un circuit institutionnel de *paraclimbing*

À la suite des premiers évènements compétitifs internationaux organisés en Russie dès 2006, un circuit de Coupes du Monde accueillant des athlètes en situation de handicap est mis en place par l'IFSC en 2010, et des concurrents de cette nouvelle catégorie sportive pourront peut-être participer pour la première fois aux Championnats du monde d'Arco (Italie), en 2011. En septembre 2012 à Paris-Bercy, la France accueille pour la première fois cette compétition qui est nommée « Championnats du monde escalade et escalade handisport »⁴⁴⁵. Dans l'éditorial du dossier de presse, le Président de l'IFSC, Marco Sclaris annonce qu'à cette occasion « les athlètes valides et handisport du monde entier vont pouvoir écrire une nouvelle page de l'histoire de l'escalade et du sport » et Pierre You, le président de la FFME que la fédération est « très fière d'accueillir l'escalade handisport parmi nous. Cet engagement fort marque notre volonté de développer la pratique et l'accès de ce sport à tous les publics et les pratiquants » avec l'objectif « d'impliquer un maximum de pays à la pratique du *paraclimbing* (nous creuserons par la suite le choix de cette dénomination par l'IFSC, alors que la FFME utilise le terme de : Handi-escalade).

Le mouvement s'organise et s'amplifie, et la FFME se dit « fière de participer à son développement [car] l'escalade est un sport pour tous »⁴⁴⁶. C'est par cette perspective que la fédération internationale justifie et revendique son choix de faire concourir les différentes catégories (hommes et femmes, handis et valides) et les disciplines (bloc, vitesse et difficulté) dans une même unité de temps et de lieux⁴⁴⁷. Pour cette évènement, participent plus de 500 athlètes venus de 56 pays différents, dont 62 pour les catégories handis. La victoire du grimpeur français Nicolas Moineau en catégorie B1 (déficients visuels) va marquer les esprits des 16 000 spectateurs présents ce jour-là et constituer un évènement déterminant pour la suite de l'engagement de la FFME dans le développement de cette pratique compétitive de haut-niveau⁴⁴⁸.

⁴⁴⁵ Championnat du monde d'escalade et d'escalade handisport, Paris Bercy 2012, *Dossier de presse* <http://worldclimbing2012.com/fr/presse/dossier-de-presse>; Site consulté le 07/07/2021

⁴⁴⁶ *Idem*.

⁴⁴⁷ Cependant, pour les catégories handi-escalade, seule l'épreuve de difficulté est organisée.

⁴⁴⁸ Les images des finales, avec les commentaires et interviews des principaux acteurs, sont visibles sur : https://www.youtube.com/watch?v=_kupv2rA8R4; Site consulté le 07/07/2021

Moins de dix ans après cette première compétition internationale, le Championnat du monde de *Paraclimbing* organisé à Briançon (05), en juillet 2019 a établi un record de participation avec 158 athlètes présents (dont 111 hommes et 47 femmes) représentant 24 pays différents⁴⁴⁹.

1. De la demande initiale aux programmes compétitifs

a. Cadres et règles des compétitions

Dès les premiers Championnats du Monde, le format retenu par l'IFSC d'organiser des épreuves en parallèle de celles des valides, se justifie par une volonté de vouloir promouvoir « les athlètes ayant un handicap sur la même scène que les autres athlètes »⁴⁵⁰. Ce choix de rassemblement dans une unité de temps et de lieux, mais sans confrontation directe avec les valides même si hauteurs et profils sont similaires, servira de modèle progressivement reproduit au niveau national et local. Le circuit international reste cependant très réduit par rapport au circuit valide, au regard des 18 épreuves destinées aux valides pour les 3 disciplines officielles nombre d'épreuves organisées rien que pour l'année 2019 :

Nombre d'épreuves IFSC ayant eu lieu en	2016	2017	2018	2019
Championnat du monde	1		1	
Coupe du Monde	2	3	1	1
Master	1	1	1	1
Open				1

Source : Site ifsc.org, *Paraclimbing*

Pour les catégories de *Paraclimbing*, ces compétitions ne concernent que des épreuves de difficulté (*Lead*), une seule expérience de Coupe du monde de bloc handi a eu lieu en 2014 à Laval, et la vitesse n'a encore jamais été organisée officiellement. Nous pouvons constater que, contrairement à certains sports (comme les sports collectifs en fauteuil par exemple) qui nécessitent de nombreuses adaptations des règles pour finir par devenir pratiquement des activités sportives nouvelles, les règles des compétitions d'handi-escalade ne se différencient que très peu de celles des catégories valides : le vainqueur est désigné en fonction de la prise la

⁴⁴⁹ Site de l'IFSC, *Paraclimbing*. <https://www.ifsc-climbing.org/index.php/paraclimbing>; Site consulté le 07/07/2021

⁴⁵⁰ *Idem*.

plus haute atteinte dans la voie, dans le délai imparti pour l'ascension. Les deux différences principales ne concernent que des éléments de sécurisation des handi-grimpeurs (grimpe obligatoire en moulinette et rajout d'une corde d'assurage par le bas pour les voies en traversée ou en devers) et un aménagement des conditions de performance pour les catégories de déficience visuelle (pas de musique et silence demandé au public afin de permettre le guidage vocal).

Pour la première Coupe du Monde, le système retenu pour cette épreuve consistait en deux voies communes pour tous les athlètes, mais avec d'un coefficient personnel de déficience, ce qui produisait une illisibilité et une incompréhension des résultats, jugé ensuite par les observateurs comme préjudiciable à la qualité sportive et médiatique de l'évènement. L'IFSC a donc progressivement construit des catégories sportives basées sur un niveau de déficience, dont les dénominations et les critères ont donné lieu à plusieurs réajustements (par exemple, la catégorie nommée NPD, pour *Neurological and Physical Disability*, a été renommée en RP, pour *Range Power* et a intégré celle des WS pour *Wheel Seat*). En 2021, 9 catégories de déficiences ont été retenues, sur les 10 reconnues par l'IPC : Altération de la puissance musculaire, altération de l'amplitude passive des mouvements, déficit des membres, différence de longueur des jambes, petite taille, hypertonie, ataxie, athétose et déficience visuelle⁴⁵¹. La déficience intellectuelle est donc exclue du réseau pour les compétitions internationales. D'un autre côté, les athlètes sourds et malentendants doivent concourir avec les valides. Avant chaque compétition, les nouveaux compétiteurs doivent présenter leurs documents médicaux et être examinés (par un médecin ou un kiné) pour déterminer la catégorie dans laquelle ils vont pouvoir concourir. Ces catégories, agissent comme des non-humains déterminants, qui rangent et ordonnent les handi-grimpeurs, mais contribuent également à établir des capacités supposées et les épreuves auxquelles ils sont soumis. Les effets de leur caractère fluctuant sont une source de controverses qui seront approfondies dans la partie B.

En 2021, ces catégories étaient organisées en trois groupes formant ensuite deux ou trois sous-groupes. Dans chacun d'eux, le chiffre associé indique le niveau de fonctionnalité, allant du plus important (3 : déficience réduite) au plus faible (1 : déficience importante).

⁴⁵¹ *Idem.*

Déficients visuels <i>Blind</i>	B1	Non-voyants	Doivent grimper avec un bandeau sur les yeux. Guidage vocal
	B2	Acuité visuelle jusqu'à 2/60 et/ou un champ visuel de moins de 5%	Guidage vocal
	B3	B3 ont une acuité visuelle entre 2/60 et 6/60 et un champ visuel entre 5% et 20%.	Guidage vocal
Amputés bras <i>Amputee Up</i>	AU1	Amputés bras	Un seul bras fonctionnel
	AU2	Amputés avant-bras (moignon)	amplitude limitée, prises en pinces ou en mono et bi-doigts impossibles
Amputés jambes <i>Amputee Leg</i>	AL1	Usage du fauteuil roulant, pas d'usage des jambes ou amputation des deux au niveau de la hanche	Grimpe uniquement en <i>no-foot</i>
	AL2	Une jambe amputée ou déficience d'un membre (absence de cheville)	Grimpe avec ou sans prothèse, au choix
Force, stabilité ou amplitude limitée <i>(Limited)Range Power</i>	RP1	Déficiences physiologiques ou neurologiques de niveaux différents	Limitations de souplesse, coordination, force
	RP2		
	RP3		

Compilation des informations disponibles sur le site : ifsc.org, *Paraclimbing*

Une place d'importante croissante a été donnée progressivement aux grimpeurs handi-escalade dans le déroulement de ces compétitions, ce qui leur a permis d'évoluer devant un public élargi, connaisseur de l'escalade, tout en bénéficiant d'une prestation quasi identique à celle des valides de la part de l'organisation, tant pour la qualité des voies proposées (réalisées par des ouvriers professionnels) que pour l'animation (commentaires du speaker et scénarisation des différentes phases de qualification et des finales). Le site assurant la promotion du Championnat du monde de Paris-Bercy en 2016, annonce ainsi dès la page d'accueil : « Bienvenue aux Championnats du monde d'escalade et handi-escalade de Paris 2016 ! »⁴⁵². La mise en avant de cette catégorie sportive va alors devenir un élément important dans la communication de la FFME. Jusqu'en 2020 (date de la refonte du site internet) de nombreux articles sont publiés sur le site officiel dans une rubrique dédiée nommée « Handi-escalade » de la page « Actualités ». Ils ont tous trait aux performances réalisées par les membres de l'équipe de France et aux médailles obtenues lors des différentes compétitions internationales. Des portraits et interviews des athlètes médaillés y apparaissent régulièrement, mais ils sont toujours axés sur leurs résultats

⁴⁵² <http://www.worldclimbing2016.com/fr/>; Site consulté le 07/07/2021

sportifs liés aux évènements fédéraux. Sur ces pages, le seul acteur non handi-grimpeur à s'exprimer pour des bilans et commentaires est toujours le sélectionneur et entraîneur français : Sébastien Gniecchi, à ce poste depuis 2016. Sur le nouveau site internet, la rubrique « handi-escalade » a disparue et les nouveaux articles ou palmarès sont intégrés directement au fil d'actualité⁴⁵³, tout comme la liste des athlètes médaillés en handi-escalade qui est maintenant directement associé à celle des valides⁴⁵⁴, ce qui pourrait apparaître comme un indicateur d'une intégration de cette catégorie sportive dans le réseau fédéral en ce qui concerne son versant compétitif institutionnalisé.

Ce dispositif va servir de modèle qui inspirera ensuite les différentes épreuves handi-escalade organisées en France au niveau national comme régional ou départemental. La norme compétitive va ainsi s'appliquer avec la mise en œuvre des mêmes règles du jeu, même lorsque cette catégorie ne concerne qu'un ou deux participants. Actuellement, ces épreuves ne concernent qu'une seule rencontre nationale : le Championnat de France handi-escalade qui a, depuis 2016, une fonction de sélection pour l'entrée en équipe de France, et quelques épreuves en *Open* dans la région Aura. On remarquera également qu'à l'exception du sélectif national (sur lequel nous nous attarderons dans la partie 2.), les évènements organisés au niveau des Ligues ou des Comités, ne sont pas parvenus à attirer les grimpeurs de haut-niveau. Plusieurs de ces athlètes ont pu m'expliquer, lors de nos rencontres informelles, qu'ils préféreraient s'entraîner et grimper avec leurs amis, dans leurs salles, clubs ou falaises habituelles plutôt que de faire de longs trajets pour participer à une rencontre sportive sans enjeux et souvent sans concurrence.

b. L'handi-escalade à la FFME, une subdélégation de fait ?

Dès lors qu'un réseau se développe en visant la compétition institutionnalisée, des acteurs non humains juridiques vont contribuer à associer ou dissocier des organisations. Un Arrêté accordant les délégations sportives par fédération, a été publié en 2017, qui précise, comme le prévoit l'article L. 131-14 du code du sport⁴⁵⁵, les activités sportives pour lesquelles chaque fédération peut organiser légitimement des compétitions et décerner des titres, durant la nouvelle olympiade (jusqu'au 31 décembre 2020)⁴⁵⁶.

⁴⁵³ <https://www.ffme.fr/categorie-actualites/>; Site consulté le 07/07/2021

⁴⁵⁴ <https://www.ffme.fr/escalade/equipe-de-france-desescalade/champions-escalade/>; Site consulté le 07/07/2021

⁴⁵⁵ Article L131-14 : « Dans chaque discipline sportive et pour une durée déterminée, une seule fédération agréée reçoit délégation du ministre chargé des sports. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'attribution et de retrait de la délégation, après avis du Comité national olympique et sportif français ».

⁴⁵⁶ *Op. Cit.*

Dans cette liste, il n'est donc nullement fait mention de l'escalade, alors que la FFME organise pourtant déjà des épreuves spécifiques et décerne des titres pour les handi-grimpeurs (selon des catégories correspondant aux critères du mouvement Handisport). L'organisation de ces compétitions et la présence d'une équipe nationale dénommée aujourd'hui « handi-escalade » semblent donc devoir continuer à exister hors d'un cadre légal clairement établi, au sein de cet espace très mouvant du sport et du handicap (Bouttet, 2015a) dans ce qui semble constituer une subdélégation « de fait ». Une telle association est assez fragile car, en cas de controverse, il est susceptible d'être remis en question par d'autres fédérations ou acteurs juridiques. Le réseau s'est ainsi structuré à partir d'autres foyers. L'IFSC ayant initié la mise en place en amont, d'un circuit de compétition en *Paralimbing*, la FFME a donc finalement rejoint en aval un dispositif en cours de construction, sans que cela procède d'une construction pyramidale venue de la base des participants. Cela peut contribuer à expliquer grandement l'écart qui existe actuellement entre les pratiques limitées repérées en clubs et l'importance accordée à la médiatisation des performances lors des compétitions internationales pour l'handi-escalade. De façon assez surprenante, une convention existe entre la FFME et la FFSA⁴⁵⁷ alors même que, comme nous l'avons vu, la déficience intellectuelle n'est pas une catégorie sportive retenue par l'IFSC. La FFSA organise donc ses propres championnats de France (avec un règlement spécifique), mais certaines de ses rencontres d'escalade adaptée font l'objet d'une publication dans le calendrier des compétitions du site de la FFME. Un tel éparpillement des compétitions et acteurs signe le caractère encore partiel de l'institutionnalisation.

En février 2017, l'IFSC a été reconnue par l'IPC, ce qui a fait dire à son président, Marco Sclaris, pour qui « l'escalade est un sport pour tout le monde, nous grimpons tous sur les mêmes prises », que la compétition est un vecteur d'incitation important puisqu'il espère que « cette reconnaissance ouvrira des portes et inspirera beaucoup d'autres athlètes souffrant de handicaps »⁴⁵⁸. On retrouve ici une conception classique du changement social porté par une croyance dans le rôle exemplaire des grandes figures exceptionnelles, dont le modèle se diffuserait « naturellement » vers la masse des acteurs ordinaires. En 2020, la FFME devient membre du Collège des sports associés du CPSF ce qui constitue selon Pierre You, alors président de la fédération d'escalade, « une étape importante pour la fédération à l'échelle

⁴⁵⁷ Convention entre la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) et la Fédération Française du Montagne Escalade (FFME), Paris le 2 juin 2000. <https://docplayer.fr/46986936-Convention-entre-la-federation-francaise-de-et-la-federation-francaise-du.html> ; Document consulté le 07/07/2021.

⁴⁵⁸ IFSC, 2017. <https://www.ifsc-climbing.org/index.php/component/k2/item/565-the-ifsc-joins-the-ipc-family>; Site consulté le 07/07/2021.

nationale, mais également une marche de plus d'un point de vue international », car dans les perspectives de la FFME, cela répond à deux objectifs. C'est « une première étape pour la présence de l'handi-escalade aux Jeux paralympiques de Los Angeles en 2028 et cela vient également appuyer la légitimité de la FFME pour demander la délégation handi-escalade auprès du Ministère des Sports »⁴⁵⁹. On comprend ici qu'il s'agit de consolider le caractère central de la FFME dans le réseau de l'handi-escalade compétitive. Pour cet ancien dirigeant, il y aurait également un intérêt pour les clubs fédéraux « à être reconnus partie prenante dans le comité paralympique ». Cette entrée de la fédération dans le réseau institutionnel international du paralympisme se voit accompagnée, comme pour presque tous les articles concernant l'handi-escalade, d'une déclaration de l'entraîneur de l'équipe de France qui explique que l'adhésion « est très importante pour nous [la FFME] dans la promotion de l'handi-escalade auprès des personnes en situation de handicap ». Selon lui, vont alors pouvoir constater que « des offres sportives leur sont dédiées dans de nombreux clubs de la FFME ». A rebours des réalités observées sur le terrain, il affirme que « cette visibilité de l'handi-escalade va permettre d'augmenter le nombre de grimpeurs lors des compétitions et d'élever encore le niveau de l'équipe de France d'handi-escalade »⁴⁶⁰.

Pour Damien, les ambiguïtés et incertitudes créées par cette absence de convention et cet état de subdélégation de fait, constituent pourtant des freins à la constitution d'un réseau clairement identifiable par les usagers.

« Aujourd'hui le terme handisport est devenu un adjectif alors que normalement c'est le nom de la fédération. À l'international du coup c'est le *paraclimbing*. Après du coup les conventions, ça peut évoluer. Nous, on avait commencé à travailler sur une convention régionale, mais on n'a pas eu le temps de finaliser les choses, il y a eu entre temps les fusions de régions. [...] Donc on va peut-être remettre ça au goût du jour. Depuis y'a la compétition, les premières compétitions régionales d'escalade l'année dernière au Pouzin, après Aubenas, sur lesquelles nous on a communiqué, après on n'était pas forcément présents sur les événements. [...] Une convention ça mettrait à plat peut-être le fait que chacun communique sur les activités de l'autre, peut-être sur la prise de licence, j'en sais rien, ce genre de chose, après faudrait voir. [...] Nous on a des gens qui font de l'escalade, mais qui ont une licence escalade parce qu'ils en font dans un club

⁴⁵⁹ FFME, Actualités. <https://www.ffme.fr/la-ffme-devient-membre-du-comite-paralympique-et-sportif-francais/>; Site consulté le 07/07/2021.

⁴⁶⁰ *Idem*.

Handisport, donc s'ils veulent s'inscrire à la compétition d'escalade, il faut prendre une licence FFME. Donc ils vont se dire on ne va pas prendre une licence FFME pour une compétition dans l'année alors que s'ils y vont c'est plus pour, en gros pour se faire plaisir que pour la faire vraiment. Aujourd'hui dans les compétitions escalade, les gens qui vont vraiment performer, c'est des gens déjà identifiés en Équipe de France »⁴⁶¹.

Le développement du réseau de l'handi-escalade compétitive suit ainsi une trajectoire singulière, de type *top-down*. La FFME s'efforce de consolider ses liens directs avec les institutions à l'échelle nationale et internationale, en délaissant la construction plus complexe et laborieuse d'un réseau dense à l'échelle plus locale des clubs et acteurs locaux. Nous allons surtout voir comment elle concentre son attention sur la création d'une entité « équipe de France » par la détection et l'enrôlement opportuniste d'athlètes handi-grimpeurs déjà formés avant et souvent ailleurs. Compte tenu du faible élargissement du réseau international (faible nombre d'handi-grimpeurs, niveau modéré), de tels choix n'empêchent pas d'avoir des résultats probants, médailles et podiums traduisant une forme de réussite de l'innovation.

2. Fabriquer des handi-grimpeurs compétiteurs

a. La création d'une équipe de France

Dans l'optique de la préparation aux Championnats du monde de 2016, la FFME a organisé en mai 2015 à Massy (91), les premiers championnats de France handi-escalade, afin de sélectionner les futurs membres de l'équipe de France. La question du nom donné à cette équipe par la fédération nationale permet de comprendre que le processus de développement de cette catégorie sportive se retrouve au cœur d'enjeux importants, liés aux politiques sportives nationales et internationales. À ses débuts en 2011, ce groupe en construction a été dénommé : équipe de France de « *paraclimbing* », répondant ainsi à la création de cette catégorie par l'IFSC. Puis elle devenue en 2012 une équipe de France « handisport », mais ce terme étant réservé à la FFH (ayant seule la possibilité d'associer ce titre officiel à une compétition sportive, en raison des missions spécifiques de sa délégation ministérielle), cette terminologie a été abandonnée au profit de la dénomination actuelle d'équipe de France handi-escalade⁴⁶². Nous

⁴⁶¹ *Op. Cit.*

⁴⁶² Différents articles, aujourd'hui disparus du site de la FFME depuis sa refonte en 2019, faisaient état de l'évolution de ces différentes appellations : <http://www.ffme.fr/escalade/article/selectif-equipe-de-france-paraclimbing.html>; <http://www.ffme.fr/escalade/article/equipe-de-france-d-escalade-handisport.html> et <http://www.ffme.fr/escalade/article/de-nouveaux-champions-de-france-handi-escalade.html>;

remarquerons que l'adjectif exprimant une déficience se trouve par conséquent mis en avant du nom désignant la pratique sportive, sans doute en raison de l'habitude des formulations sur un modèle anglo-saxon. Alors que d'autres sports s'affichent en premier, devant la référence à une déficience, dans le but de marquer leur rattachement à une pratique commune et instituée (comme pour le « foot-fauteuil » par exemple), ainsi que par souci de légitimité sportive, cette appellation peut avoir une incidence sur les représentations associées aux possibilités d'entraînement et de performance de cette catégorie sportive de grimpeurs. On remarquera également, d'un point de vue plus pragmatique, que l'appellation est un acteur non humain qui au gré des controverses déplace l'appropriation d'activités et de sportifs.

Alors que cette équipe de France existe maintenant de façon visible et structurée dans le monde de la compétition institutionnelle, ce qui pourrait constituer un indicateur important du déploiement du réseau, son mode de constitution et les dispositifs qui permettent son existence révèlent au contraire une fragilité importante de cet axe du processus. Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'aspect quantitatif de ces championnats depuis leur création, à partir du nombre de concurrents inscrits. Pour en faciliter la lecture, nous avons utilisé les acronymes des catégories actuelles, même pour celles qui portaient d'autres noms lors des premières éditions (par exemple : AMP ou NPD).

Catégories	Femmes			Hommes				Total
	AL	B	RP3	AL	B	RP2	RP3	
2016	1	3		3	3	4	3	17
2017		3	2			3	3	11
2018		2	3		2		7	14
2019		3	5			5	5	18

Source : compilation des données disponibles sur le site ffme.fr

Ce tableau qui correspond aux résultats officiels, validés par les jurys fédéraux, tient compte des regroupements de catégories effectués lors des épreuves et ne fait donc pas forcément apparaître les catégories réelles d'appartenance de chaque concurrent. Ils indiquent donc seulement le nombre d'athlètes engagés par voies (un concurrent B1 a ainsi pu se retrouver à grimper dans la voie RP2 en 2017). Ces regroupements prévus par le règlement en cas de quota insuffisant dans une même catégorie, constituent un enjeu de taille lors des compétitions handi-escalade, qui sera développé dans notre partie B.

Ce qui apparait immédiatement, c'est la faiblesse du nombre de participants, toujours inférieur à 20. L'objectif de faire de chaque édition de ces championnats de France « un sélectif pour l'équipe de France »⁴⁶³, en plus de décerner éventuellement des titres nationaux, en permettant de définir une liste de participants pour les épreuves internationales, limite sans doute l'attractivité de l'événement. Mais c'est d'abord un signe du faible nombre d'handi-grimpeurs susceptibles d'être intéressés, et de la faiblesse du réseau pour les atteindre. Fonctionnant sur un mode *Open*, mais seulement pour les catégories séniors hommes et femmes, tous les handi-grimpeurs peuvent théoriquement y participer, contrairement aux valides qui doivent auparavant passer par un processus de sélection à travers les championnats départementaux puis régionaux. Si cette opportunité peut permettre de se retrouver très rapidement titré et potentiellement donc en équipe de France (comme ce fut le cas pour une concurrente classée en RP3 en 2019 qui pour sa première participation à une compétition handi-escalade est ainsi devenue championne de France), elle ne semble donc cependant pas suffire à motiver et à recruter un public élargi.

En 2016, à Massy, la première compétition nationale a été organisée avec seulement les épreuves handis, au cours d'une journée ayant permis de rassembler la petite communauté handi-escalade de façon plutôt sympathique. Néanmoins, selon plusieurs participants, elle fut également jugée assez triste en l'absence d'ambiance et de spectateurs extérieurs au petit réseau habituel des accompagnants. L'année suivante, à Saint-Étienne, une extension notable est à remarquer puisque l'épreuve se déroule en même temps que le Championnat de France de vitesse. Cet assemblage inédit permet aux concurrents handis de bénéficier d'un peu plus de public que l'année précédente et de l'animation du speaker officiel de la fédération. Cependant très peu d'échanges ont eu lieu entre ces deux groupes d'athlètes, comme ont pu le regretter les handi-grimpeurs interviewés durant cette journée. On peut s'interroger alors sur les conséquences, en termes de représentations, de ce choix qui place sur un plan d'équivalence ces deux sous-cultures minoritaires, renforçant leur statut de versants éloignés de l'escalade normée : la vitesse peinant toujours à être considérée comme de l'escalade « véritable » par une

⁴⁶³ Volonté affirmée publiquement par l'entraîneur et sélectionneur de l'équipe de France. Entretien réalisé le 1/04/2017.

majorité de grimpeurs⁴⁶⁴ et l'handi-escalade ayant besoin de faire régulièrement la preuve de ses qualités sportives⁴⁶⁵, à l'écart des disciplines reines que constituent le bloc et la difficulté.

Une curiosité certaine pour cette grimpe « différente » reste pourtant perceptible chez les observateurs et participants de ce championnat. Ils seront ainsi nombreux à venir questionner les organisateurs sur les particularités des différentes catégories et sur les adaptations nécessaires. Le moment marquant de ces compétitions, attendu par le public, est toujours celui du guidage vocal des déficients visuels dans leurs voies. À Saint-Étienne, fait rare, un guide n'utilise pas l'habituelle technique du « micro-oreillette ». Il élève donc la voix, dans le silence de la salle, au fur et à mesure de la progression de « son » grimpeur, permettant ainsi aux spectateurs de « vivre » en direct son guidage. Cette situation inattendue sera tellement appréciée que le speaker interpellera en direct l'entraîneur et guide habituel de l'équipe de France pour lui demander « c'est quand que tu arrêtes le micro, c'est beaucoup mieux quand on entend les conseils du guide », témoignant ainsi de l'intérêt des spécialistes pour la nouveauté qu'apporte l'handi-escalade, au spectacle habituel et parfois routinier des compétitions.

En 2018 pour l'épreuve organisée à Arnas, un nouveau développement apparaît. Le club organisateur a l'agrément de la fédération pour organiser, sur sa SAE le Championnat de France en intégrant pour la première fois sur une même épreuve de difficulté les compétiteurs handis et valides. On peut alors mesurer le parcours d'appropriation progressive de l'innovation entamé en 2016 par la Ligue régionale. Cette démarche de sensibilisation graduelle des acteurs locaux à cette question de l'ouverture de l'escalade aux PSH et le rôle de passeurs joué par des cadres fédéraux, convaincus progressivement de l'intérêt de la démarche, ont permis de créer des interactions jusqu'aux décideurs nationaux. Pour l'édition de 2019, de retour à Massy, la compétition se déroule à nouveau avec un championnat de France de vitesse signe de l'instabilité du processus. Si cette épreuve nationale, qui est toujours la seule organisée (il n'y a pas de circuit de coupe de France) sert encore de sélection pour l'équipe de France handi-escalade, un nouveau choix est fait par le sélectionneur qui a décidé que les cinq athlètes médaillés des Championnats du monde 2018 étaient déjà qualifiés d'office pour la sélection 2019. Cette disposition contribue alors à dessiner les contours d'une accessibilisation vers le haut-niveau qui se réduit, entraînant une certaine désaffection pour ce type d'évènements de la

⁴⁶⁴ De façon significative, les grimpeurs de difficulté interrogés ce jour-là, ont eu besoin de justifier leur présence à cette épreuve de vitesse par le fait qu'ils n'étaient là « que pour le classement du combiné » et donc pas directement pour l'intérêt propre de cette discipline marginale.

⁴⁶⁵ En témoignent les multiples interventions du speaker argumentant à plusieurs reprises sur les contraintes attribuées à cette escalade et aux performances réalisées en raison des déficiences, dans une volonté de justifier par cela le niveau de difficulté intrinsèque des voies, bien plus bas que celui habituellement destiné aux valides.

part de handi-grimpeurs qui ne veulent plus venir pour « perde [son] temps à faire de la figuration » comme me le confiera en *off*, un ancien habitué de ces championnats. Cela signe aussi la faible institutionnalisation de l'équipe de France et la très forte personnalisation d'un réseau dépendant d'une figure centrale d'entraîneur (et de son propre réseau d'interconnaissances). Après les annulations d'épreuves en raison des différents confinements de 2020, ce championnat n'a pas eu lieu et a été remplacé par un « sélectif » en mai 2021 à Troyes, les concurrents engagés dans les coupes du monde de 2021 étant les précédents médaillés de 2019.

On perçoit alors bien l'écart qui existe entre ce type de compétition et les finalités associées aux *Opens* régionaux handi-escalades conçus à partir du projet de développement qu'a porté la Ligue Aura. Pour l'édition de 2017 en Ardèche, bien qu'inscrite au calendrier officiel de la FFME et organisée en même temps que le championnat régional de difficulté, la compétition est présentée avant tout comme un temps de rencontre et l'occasion d'une démonstration publique. Ainsi, sur la page « Handi-escalade » du site de la Ligue Aura FFME, dans l'article invitant à y participer, il est indiqué que, « loin d'être réservé au haut niveau, cet *Open* régional est accessible à tous grimpeurs avertis, désireux de s'essayer au jeu de la compétition, dans une ambiance festive. Il sera également l'occasion de rendre largement visible la pratique de l'handi-escalade et de se retrouver entre sportifs pour vivre ensemble un grand moment de grimpe »⁴⁶⁶. La fonction de regroupement des pratiquants et de mise en visibilité de ces nouvelles catégories sportives, apparaît nettement dans la fiche de présentation mise en ligne qui rappelle que « cet *Open* a pour ambition de démontrer que l'escalade est pratiquée par des grimpeurs handis, qu'ils se considèrent comme athlète ou comme simple pratiquant. Alors que près de 400 compétiteurs valides seront réunis pour les qualifications au Championnat de France, l'*Open* régional handi-escalade devrait réunir des grimpeurs handis de la France entière sur 4 voies de qualification avant d'accéder aux finales »⁴⁶⁷.

Pourtant, ces deux approches différentes d'une traduction possible de l'handi-escalade par la compétition institutionnelle se caractérisent par le très faible nombre de handi-grimpeurs venus effectivement participer, en comparaison de l'attrait quantitatif que représentent pourtant ces compétitions valides au niveau local comme national. Un enjeu important de la diffusion et de la stabilisation du processus se situe donc dans sa capacité à créer et/ou à enrôler de façon

⁴⁶⁶ Depuis la refonte du site internet en 2021, la page : <http://www.ffme-rhone-alpes.com/2017/03/coup-de-sifflet-contre-les-prejuges-2-nos-cordees-emotionnelles/> n'est plus accessible.

⁴⁶⁷ *Idem* pour la page : <http://www.ffme-rhone-alpes.com/2017/01/open-regional-handi-escalade-a-aubenas-14-mai-2017/>

efficace et durable des handi-grimpeurs. « Pour la compétition, nous avons besoin de règles claires, qui soient comprises et admises par tous, en termes d'adaptations spécifiques » explique Lucas, mais il suppose surtout qu'il faudrait « qu'il y ait plus de monde par catégories pour que l'enjeu de la compèt soit plus riche. Je regrette que les compèts handi soient toujours à part, comme à Massy nous étions, quoi, 12 ? Tous seuls dans la salle, sans spectateurs. Cette année c'est un peu mieux, nous serons 15, 16 ? Mais c'est vraiment important de mixer avec les valides comme aujourd'hui, sinon on est toujours dans un événement en marge »⁴⁶⁸.

b. Devenir compétiteur, un enrôlement singulier

Gilles, ancien compétiteur membre de la première équipe de France, explique qu'à l'époque sa « vision de départ » pour réussir à développer l'handi-escalade de façon globale, était « de ne pas commencer directement par la compétition, je pensais qu'il n'y avait pas de public potentiel pour cela. Il fallait plutôt commencer par l'initiation » et s'étonne encore que cela ait pu quand même « tenir » et durer. Selon lui, une grande partie du problème vient du fait que « les catégories sont vraiment réductives, c'est toujours un problème. Ça me fait penser qu'en fait il y a deux grands types de public pour la compétition : les anciens grimpeurs accidentés, qui trouvent leur place facilement, et ceux qui découvrent cette pratique avec leur situation de handicap, et pour eux c'est vraiment plus dur »⁴⁶⁹.

À travers une affiche diffusée au cours de l'année 2017, la FFME réalisait une promotion de l'équipe de France handi-escalade, en invitant directement les concurrents potentiels à venir la rejoindre pour participer à son « aventure ».

Elle illustre de façon signifiante la recherche de médiatisation des résultats obtenus entreprise par la fédération dans sa communication. Mais les enjeux liés au haut-niveau et à la valeur médaille potentielle des athlètes vont agir comme des acteurs de retrait, même chez certains handi-grimpeurs « historiques », engagés depuis 2012 qui regretteront par exemple que les critères de sélection pour l'obtention du statut de SHN soient aussi peu précis et stables. D'autres déploreront d'ailleurs que ceux qui l'obtiennent soient des grimpeurs « à peine handis » qui « ne viennent même pas aujourd'hui [pour les championnats de France] et ne seront de retour que pour les compétitions internationales à médailles »⁴⁷⁰.

⁴⁶⁸ Entretien du 01/04/2017.

⁴⁶⁹ Entretien du 17/11/2019.

⁴⁷⁰ Propos libres recueillis lors des championnats de France de 2017.



Source : publication de la FFME, collection personnelle.

Dans le processus de création d'un haut niveau en escalade, l'existence d'un « chaînon manquant » dans le *continuum* d'une construction pyramidale de la performance contribue à en limiter de façon caractéristique la « qualité » et la stabilité. Il n'est pas rare, comme nous avons pu le voir pour les championnats de France qu'il n'y ait même pas un concurrent dans chaque catégorie et que l'arrêt de la compétition par un athlète médaillé fasse apparaître l'absence totale de relève au sein de l'équipe de France dans cette catégorie⁴⁷¹. Hors de ce sélectif national, organisé par l'intermédiaire du Championnat de France, le recrutement et la formation de handi-grimpeurs voulant s'orienter vers la performance laissent entrevoir un certain nombre de ruptures dans les liaisons entre les différents réseaux des handi-escalades.

⁴⁷¹ Depuis le départ de Nicolas Moineau, champion du Monde B1 en 2012, il n'y a pas eu d'autre concurrent français dans cette catégorie.

Une fragilité des liens à l'intérieur du réseau

Dans les espaces de pratique où existe pourtant une handi-escalade pérenne, comme les salles marchandes, il n'y a pas de lien direct avec celui de la compétition. Anaïs explique que dans ce cadre, ce n'est pas un objectif.

« On ne cible pas du tout des cycles entraînement ou compétition. Parce que nous on n'est pas en club, on ne peut pas proposer à des jeunes... De participer à une compétition. On leur explique juste que ça existe quand y'en a qui disent ça m'intéresse. Donc moi je ne peux que les orienter vers des clubs et leur dire que s'ils veulent participer, il faut être dans un club. Nous on a pas du tout cette dimension-là »⁴⁷².

Pour Damien, au niveau des clubs Handisport, se pose la question de l'accès réservé aux licenciés dans les compétitions FFME.

« Je pense qu'il y a des leviers à faire évoluer. Voilà, par exemple pour les compétitions handis, autoriser des licences à la journée ? Mais en général ça ne permet pas la compétition souvent. Bah, c'est ça, c'est peut-être de se dire : est-ce que des licences Handisport peuvent faire des compétitions avec des licences journée escalade ? S'il y a double licence ça veut dire qu'à un moment il faut quelqu'un qui prenne en charge financièrement les licences, donc qui est-ce qui les prend ? Et comment le club s'y retrouve, car le club a aussi son adhésion ? »⁴⁷³.

Il est assez significatif de constater que ces deux acteurs humains, pourtant impliqués dans le réseau des escalades handis et de loisir, ne perçoivent pas vraiment qu'il n'existe en fait pas de détection verticale à partir des clubs, qui permettrait d'accéder à un parcours qualificatif s'appuyant sur une base de grimpeurs handis répartis sur l'ensemble du territoire, comme c'est le cas pour les valides. Ce marqueur de l'inaboutissement du processus conduit donc, pour l'équipe de France, à ce que la création de ressources permettant de trouver des handi-grimpeurs de niveau mondial, ne se fasse pas par l'intermédiaire de compétitions préalables, mais directement par encastrement social. C'est au gré des rencontres personnelles et des effets d'une communication ciblée (ex : appels sur les réseaux sociaux ou informations sur le site de la FFME), que des grimpeurs handis déjà experts de leur pratique vont entreprendre une démarche volontaire et individuelle d' enrôlement dans le réseau compétitif, sans que ne soit mis en place

⁴⁷² *Op. Cit.*

⁴⁷³ *Op. Cit.*

de dispositif de détection plus large et un parcours progressif de formation et d'accès clairement identifié.

On retrouve cela dans la plupart des parcours d'handi-grimpeurs participants à des compétitions, dès le début de l'institutionnalisation. C'est par exemple le cas de Didier : « Je suis venu par hasard à l'équipe de France en trouvant son existence sur internet. Alors j'ai postulé avant les championnats de Bercy 2012, et j'ai été pris. Moi, je suis venu pour voir le niveau et des rencontres avec les personnes »⁴⁷⁴.

Lucas, handi-grimpeur amputé d'une jambe depuis sa naissance, dit être venu à la compétition à 27 ans « par hasard ».

« C'est en discutant à la salle avec Clémentine [une grimpeuse et compétitrice de haut niveau, membre de l'équipe de France valide] qui m'a parlé de l'entraîneur de l'équipe de France d'handi-escalade qui vit dans la région. Je l'ai croisé ensuite et il m'a donné les dates des sélections. [...] J'ai donc fait le challenge national de Massy en 2105 et j'ai été sélectionné en équipe réserve pour les mondiaux de Chamonix en juillet 2015. Depuis je suis une planification d'entraînement [...]. C'est très exigeant et j'ai vraiment peur de la blessure qui me ferait arrêter six mois ! Mon objectif c'est de me qualifier pour les mondiaux de Bercy en septembre [2016] »⁴⁷⁵.

Le handi-grimpeur Julien Gasc (AL 2), vice-champion du monde d'escalade en 2016, explique dans une interview sur un site spécialisé d'escalade⁴⁷⁶ qu'il grimpeait depuis plus de dix ans avant son amputation. Un an après, en utilisant une prothèse spécifique il parvient à retrouver « petit à petit des sensations et finalement arrive, au prix d'efforts conséquents à grimper aussi fort qu'avant, du moins sur le papier avec un 8a » en falaise. Son intégration en équipe de France s'est faite par l'intermédiaire d'un ami qui connaissait l'entraîneur, il a donc participé à des sélectifs, au Championnat de France et s'est retrouvé qualifié pour les championnats du monde. Pour lui, il semble incroyable d'être passé en deux ans « de grimpeur lambda à grimpeur amputé d'un pied, puis à grimpeur membre de l'équipe de France. L'handi grimpe m'a donc donné la chance de vivre quelque chose d'exceptionnel. Pour quelqu'un qui fait ses débuts en compétition, obtenir une médaille à Bercy devant une foule pareille, c'est génial ».

⁴⁷⁴ Entretien du 01/04/2017.

⁴⁷⁵ *Op. Cit.*

⁴⁷⁶ Site : La Fabrique Verticale, 22 septembre 2016. *Handi : Quand l'escalade efface les différences*, <https://lafabriqueverticale.com/fr/handi-lescalade-efface-differences/>; Site consulté le 08/07/2021.

Le parcours de Solenne Piret, double championne du Monde en 2018 et 2019, dans la catégorie AU2, caractérise de manière exceptionnelle la construction d'un processus d'accès au haut-niveau, en révélant la façon singulière avec laquelle elle a pu s'en approprier les codes et les outils. L'association d'acteurs non-humains issus de différents mondes des handi-escalades, lui a permis d'en traverser les frontières pour devenir elle-même une actrice intermédiaire.

Âgée de 28 ans, architecte de formation, elle a commencé à grimper enfant avec sa famille sur les blocs de la forêt de Fontainebleau, mais c'est justement sa rencontre de hasard avec Julien Gasc dans une salle marchande parisienne qui a été le point de départ de sa nouvelle carrière, lorsqu'il lui conseille de venir participer aux championnats de France. « Avant je ne me serais pas sentie concernée par une équipe de France handi-escalade, on n'avait jamais utilisé le mot handicap dans la famille. La bascule ça a été de commencer une psychothérapie, avoir mis le mot m'a permis d'être plus à l'aise avec mon corps et d'oser entrer dans une salle, car tout le monde dans mes amis autour de moi s'y mettait »⁴⁷⁷. La perspective de participer à cette compétition la motive tellement qu'elle cherche à maximiser sa progression. Mais, novice en la matière, elle n'a pas encore dans son réseau personnel de personnes qui pourraient l'aider. Elle sollicite alors directement une planification d'entraînement auprès de professionnels de l'entraînement⁴⁷⁸ qui proposent un coaching à distance. Elle obtient alors son premier titre de Championne de France en 2018, dès sa première participation. Un moniteur d'escalade, croisé également par hasard en salle⁴⁷⁹, la remarque et lui propose de rejoindre son club parisien. Dans ce club, exerce Harry, un DE escalade qui est venu à Lyon faire la formation du Moniteur handi-escalade. Impliqué dans le développement de cette catégorie, il a créé un pôle handi-escalade dans le club, pour le loisir et la compétition. Il va alors accompagner Solenne dans le but de la préparer aux championnats du monde. Largement médiatisée par ces victoires, elle devient très vite une personnalité reconnue de cette discipline et décide de s'engager dans des actions de promotions en tant qu'ambassadrice de l'handi-escalade fédérale. Elle participe pour cela à une tournée de promotion en Nouvelle-Calédonie, durant laquelle elle est associée à Philippe Ribière, pionnier de cette catégorie 20 ans auparavant⁴⁸⁰, et s'engage dans un projet de *Paraclimbing Tour*, qui devait circuler dans les salles privées durant l'année 2020, mais fut

⁴⁷⁷ Entretien du 04/12/19.

⁴⁷⁸ Coaching de Laurence Guyon (ancienne championne du monde) et Olivier Broussouloux (BE escalade et MCF en STAPS), auteurs de l'ouvrage : « Escalade et performance », Amphora, 2004. <https://lafabriqueverticale.com/fr/coaching-en-ligne/>. Site consulté le 08/07/2021.

⁴⁷⁹ On notera le rôle intermédiaire de cet acteur « salle » (d'escalade marchande).

⁴⁸⁰ En août 2019. <https://handicap.nc/2019/08/12/deux-champions-dhandi-escalade-sur-le-caillou/>; Site consulté le 08/07/2021.

annulé pour cause de confinements. En parallèle, elle accède également très rapidement à une certaine notoriété sur les sites spécialisés d'escalade, grâce aux vidéos de ses réalisations en falaise et surtout en bloc (jusqu'à 7b)⁴⁸¹, un niveau jamais encore atteint dans sa catégorie. Cette identité publique, qui est également le résultat de ses relations dans la sphère privée avec des grimpeurs de haut-niveaux, lui permet de bénéficier de leur expertise de la performance mais aussi de leurs réseaux de médiatisation. Devenue une actrice intermédiaire, elle intéresse des acteurs économiques du marché de l'escalade.

Elle pose ainsi pour la publicité d'un nouveau modèle de chausson d'escalade, qui met en avant sa personnalité en jouant alors autant sur son apparence physique que sur la discrétion de son agénésie, à peine suggérée sur l'image.



Source : capture d'écran du site du fabricant de chaussons eb-escalade.com

Son image publique de personne régulièrement qualifiée « d'inspirante » dans les portraits qui lui sont consacrés l'amène à intégrer deux *teams* de fabricants de matériels d'escalade⁴⁸². Cette illustration d'une marchandisation de soi, habituellement réservée à des grimpeurs professionnels, qui doivent produire un travail créateur sur le temps long (Dumont, 2015),

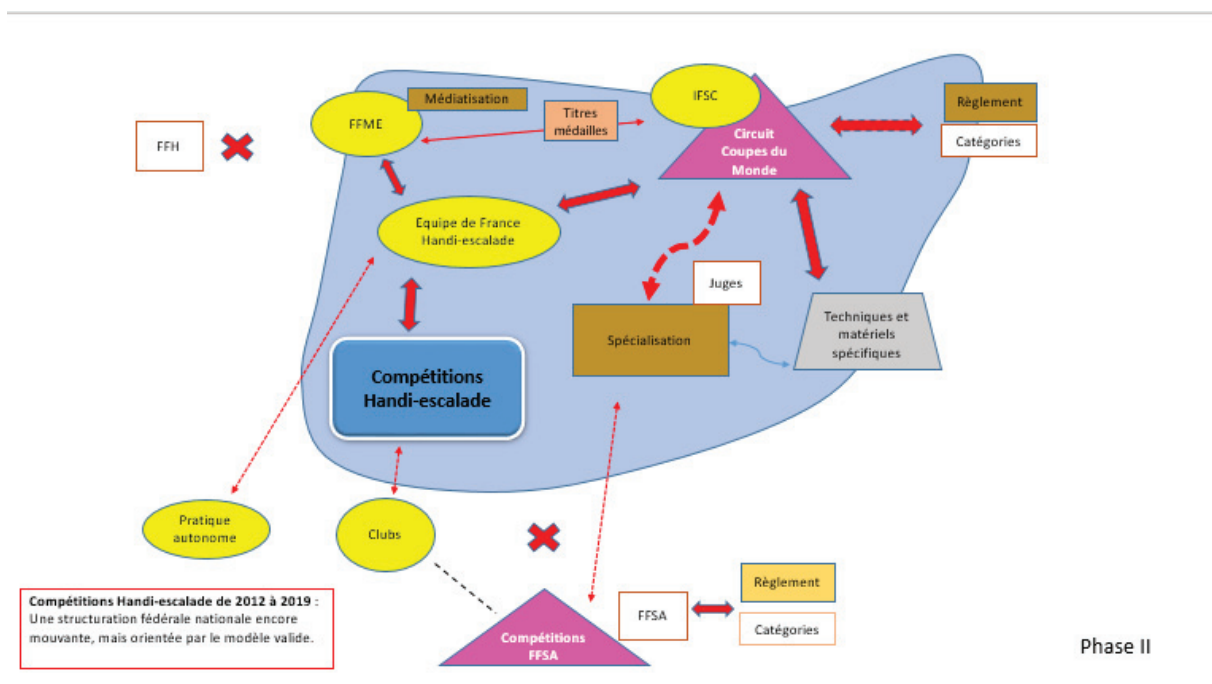
⁴⁸¹ <https://www.grimper.com/news-video-solene-piret-nouveau-7b-quelle-lecon-vie-et-grimpe>; Site consulté le 08/07/2021.

⁴⁸² <https://www.snapclimbing.fr/solene-piret/>; <https://www.petzl.com/FR/fr/Sport/Actu/2019-10-21/Solene-Piret--une-grimpeuse-qui-croit-en-ses-reves>; Sites consultés le 08/07/2021.

apparaît inédite en France pour une handi-grimpeuses. Bien que cette situation reste totalement singulière, et sûrement très peu reproductible en l'état (seul Philippe Ribière a pu durant un temps valoriser ce statut jusqu'à affirmer être devenu un handi-grimpeur professionnel), elle révèle cependant une possibilité d'extension du réseau vers une reconnaissance de cette handi-escalade lorsqu'elle s'inscrit dans les codes de la performance.

Conclusion intermédiaire

La construction d'un dispositif fédéral en *Paralimbing*, s'est installée de façon extrêmement rapide dans le réseau compétitif de l'escalade. Marquée par des effets de normalisation, autour de la constitution de règles et de catégories, cette institutionnalisation se manifeste notamment par la médiatisation notable donnée à ce circuit de championnats internationaux et aux résultats obtenus en termes de titres et médailles, que revendique la FFME. La création dans l'urgence de la première équipe de France pour répondre aux attentes de l'ISFC a initié un processus reposant sur une subdélégation de fait, forme juridique instable en l'état. Pour le législateur, les délégations de compétences, pour des publics en situation de handicap, sont évoquées prioritairement comme relevant du développement d'un haut niveau sportif. Elles visent à répondre à la nécessité de pouvoir faire bénéficier les athlètes handis d'une qualité d'entraînement les conduisant au niveau de performance attendue lors des compétitions internationales. Il s'agit bien là d'une exigence basée sur le « potentiel médailles » de l'excellence sportive, plutôt que le besoin pour les fédérations spécifiques d'acquérir de nouvelles compétences en matière d'adaptation de leurs activités sportives. L'évolution du monde de la compétition institutionnelle de l'escalade semble bien, dans l'état actuel des choses, correspondre avant tout à cette attente.



L'absence de liens formalisés entre les pratiques d'handi-escalade repérées dans les espaces liés au loisir et à l'initiation et celle développée pour la compétition apparaît de façon particulièrement saillante dans ce réseau institutionnalisé du haut-niveau. Les initiatives développées au niveau local, qui restent éphémères et peu décisives en termes de mobilisation et d'enrôlement quantitatif, n'ont pas permis de construire une continuité de parcours en ce sens. On observe alors que les trajectoires des athlètes handi, qui ont pu accéder à ces dispositifs nationaux et internationaux, sont déterminées par leur inscription préalable dans les espaces où se croisent déjà les acteurs du réseau compétitif : salles ou clubs d'escalade situés dans des lieux où préexistent des pratiques visant à la performance.

Ces événements, perçus par leurs promoteurs, comme des démonstrations probantes d'une handi-escalade parfaitement intégrée, ne peuvent à eux seuls en confirmer l'existence. Les rapporteurs de la mission d'évaluation (Canu & Karam, 2015) avaient déjà, dans leurs préconisations, affirmé que « la haute compétition n'est pas une fin en soi » pour les PSH, mais doit au contraire être « le résultat d'un travail de fond sur l'ensemble du public qui trouve son expression *in fine* dans la performance »⁴⁸³. Le travail de fond évoqué ici, ne paraît pas encore exister de façon cohérente et stabilisée dans cette espace de la compétition handi-escalade, comme en témoignent les indicateurs quantitatifs. La traduction qui a été faite par les instances de la gouvernance du sport d'un développement de cette pratique sportive pour les PSH, pourrait laisser supposer, par son début de pérennisation et l'extension de sa médiatisation qu'une certaine stabilisation est en cours. Mais cette continuité et solidité apparente du réseau est pourtant ébranlée de façon récurrente par une série de controverses qui sont très rapidement apparues lors de nos observations et discussions informelles au pied des podiums. Elles n'ont pas manqué de rappeler que l'escalade ne semble pas, pour l'instant, échapper aux risques que produisent l'ensemble des processus de sportivisation du sport adapté dont le développement se devrait de « rester progressif et maîtrisé pour donner la priorité à la sécurité, la qualité d'accueil et l'épanouissement des personnes handicapées et s'inscrire dans la durée »⁴⁸⁴.

⁴⁸³ Rapport 2015-M-13. Orientation n° 7. *Op. Cit.*

⁴⁸⁴ *Idem.* Orientation n° 6. *Op. Cit.*

B. Des controverses récurrentes

1. La catégorisation, entre performance et exclusion

La question de l'appartenance à une catégorie prédéterminée, qui serait un préalable d'équité nécessaire à toute forme de compétition sportive, s'est posée de façon assez inattendue, bien avant d'atteindre le niveau international. Pour l'*Open* régional d'Aubenas qui, nous l'avons vu, avait été pensé avant tout comme un évènement promotionnel, les organisateurs ont annoncé que cette compétition serait « ouverte à tous les grimpeurs handi-escalade (de minime à vétéran) ». Ce message renvoyait, de façon implicite pour eux, aux catégories officiellement reconnues par la FFME pour les compétitions internationales. Or, ils se sont trouvés confrontés au fait de devoir refuser de façon inattendue, la candidature de grimpeurs présentant des déficiences cognitives, habitués à participer à des rencontres sportives organisées par la FFSA. Le processus d'institutionnalisation a donc agi sur cet évènement en définissant un profil de déficiences restrictif, basé sur la norme fédérale dominante. Cette distinction entre des catégories sportives exclusives, qui est perçue comme nécessaire dès lors qu'il s'agit de compétition, apparaît pourtant encore complexe à appréhender lorsqu'on évoque un concept général d'handi-escalades au niveau des clubs, qui se trouvent confrontés à une grande diversité de publics. Au terme d'une soirée d'information sur l'organisation de ce type de rencontre sportive, un responsable de club conclura alors, sur la façon de distinguer des catégories parmi les handi-grimpeurs potentiels, avec une formule pour le moins abrupte : « Si j'ai bien compris, d'un côté y'a ceux qui sont malades de la tête et de l'autre, ceux à qui il manque un morceau, ou qui ne voient rien ». Pour les organisateurs comme pour les participants concernés, la catégorisation sportive à partir des déficiences constitue un acteur non humain déterminant et encore labile, autant qu'une source permanente de controverses.

a. Créer une égalité des chances à partir des déficiences

La constitution des catégories handi représente donc un exercice complexe dans sa mise en œuvre et pernicieux dans ses effets sur la participation, en contribuant à cristalliser des déceptions et des ressentis parfois bien amers. Dès mes premières enquêtes sur le terrain des compétitions, j'ai eu l'occasion de récolter des commentaires critiques, souvent teintés de désabusement venant de participants pourtant aguerris à ce type d'épreuves. Pour Didier, après

plusieurs années passées dans ce réseau, durant lesquelles il a obtenu plusieurs titres et médailles, il apparaît que cette compétition, « à l'heure actuelle, ce n'est pas ce qui va favoriser le développement. On voit qu'il y a de moins en moins de participants » selon lui, le système est miné de l'intérieur par son incohérence, car la constitution des catégories ne fonctionne pas de façon homogène, même au niveau international. « Par exemple, pour les RP c'est une politique de faire des médailles en intégrant des gens qui n'ont rien à faire en handi. À Bercy, les podiums RP2 et RP3 c'est le plus valide qui y arrive, et pas celui qui s'entraîne le plus ! Ceux qui y arrivent sont de plus en plus valides, du coup tout le monde essaye de changer de catégorie ». Xavier, classificateur pour la FFH m'avait expliqué lors de la présentation d'un film documentaire sur la préparation d'athlètes paralympiques⁴⁸⁵ que dans ce monde du haut-niveau, « la classification, c'est déjà une première compétition ».

La classification au cœur des tensions

Après les essais infructueux d'attribution de coefficients d'invalidité pour départager les concurrents ayant tous grimpé dans une même voie, des catégories distinctes ont alors été créées. Chaque concurrent doit maintenant se voir attribuer une catégorie, parmi celles en vigueur au moment de la compétition pour pouvoir participer. Elle se fait sur avis d'un médecin classificateur dont la fonction, à la frontière du médical et du sportif, est un acteur déterminant pour la participation et les résultats, par sa capacité à exclure ou inclure en fonction des stratégies sportives et de la valeur médaille des athlètes. La grande disparité dans les procédures, repérée lors des premières compétitions, a fréquemment été reprochée en raison de ses effets délétères sur l'égalité des chances et l'orientation des performances produites. Pour Didier, de son point de vue de compétiteur aguerri, ces procédures étaient la source de bien des inégalités. « Nous [en catégorie RP], on fait tous un *testing* chez un kiné pour l'amplitude articulaire, il a des tableaux de mesures. Mais le protocole n'est pas fixe, cela dépend du médecin, ça peut être debout ou couché, passif ou actif. Du coup il y a des différences de résultats, et puis ce pourcentage d'amplitude induit-il une situation de handicap ? Quand on fait la visite médicale c'est variable, moi le kiné me garde $\frac{3}{4}$ d'heure, mais quand c'est comme à Chamonix [juste avant la compétition], c'est seulement 5 min. En plus, la plupart des médecins, ils ne connaissent pas vraiment l'activité »⁴⁸⁶. Le degré d'intéressement et d'enrôlement des acteurs médicaux, aujourd'hui insuffisant, a ainsi une influence importante sur l'attachement à telle ou telle

⁴⁸⁵« Objectif Rio », film de Maëlys Meyer, 2016. Coproduction : Dynamo Production, JLP Productions et France3 Auvergne.

⁴⁸⁶ *Op. Cit.*

catégorie, qui elle-même détermine les propriétés des épreuves et l'arène des concurrents. Sans réelle recherche de l'impact qu'une déficience ou une pathologie pourraient avoir sur la capacité à réaliser des mouvements d'escalade, cette situation conduirait selon lui à « à évincer au final les personnes ayant les pathologies les plus lourdes ».

Dans les propos critiques des participants à ces épreuves, c'est bien l'organisation du système de classification qui est désignée le plus souvent comme particulièrement problématique. En 2019 à Briançon, au moment des finales de la catégorie RP3 hommes, un concurrent handi-grimpeur espagnol éliminé lors des qualifications, m'explique qu'il n'avait en fait vraiment aucune chance de pouvoir y accéder. Pour justifier cela, il tient à me montrer des photos de sa jambe juste après son accident, qu'il a conservé sur son téléphone. Pour lui, cette catégorie dans laquelle il a été assigné ne lui permettait pas de grimper dans les voies prévues avec les mêmes chances. De même, pour les spectateurs, l'incompréhension est parfois forte lorsque certaines déficiences apparaissent de façon plus ou moins visibles que d'autres. Lors de la finale des femmes B2, plusieurs spectateurs qui sont des grimpeurs avertis et connaissent donc bien les compétences nécessaires et ressources mobilisées pour certains mouvements techniques, viennent me trouver pour cela et essayer d'avoir des explications. Ils se disent vraiment dubitatifs sur l'homogénéité de la catégorie après avoir vu des « jettés »⁴⁸⁷ réalisés de façon parfaite par une concurrente britannique.

Cette inégalité constatée, venant bousculer un objectif affiché de modèle sportif qui se devrait d'être équitable et respectueux des singularités, se retrouve également dans les obstacles que rencontrent certains athlètes pour optimiser leur entraînement. En mars 2019, Adrien qui souhaite venir participer à l'*Open* régional, pour « continuer à promouvoir l'handi-escalade », m'explique qu'il n'a maintenant plus sa place en équipe de France, car dans la catégorie RP3, il est mis en concurrence avec un très fort grimpeur qui évolue dans le 8c en falaise, pourtant atteint d'une limitation fonctionnelle sur une jambe après un accident. Or, Adrien souffre des conséquences d'une maladie invalidante, qui agit par crises imprévisibles ce qui rend problématique le respect d'une planification d'entraînement avec des cycles de fatigue, ou devient même totalement excluant lorsqu'elles surviennent au moment d'une compétition. Pour Didier, « il y a toujours une confusion voulue entre accident et situation de handicap. C'est volontaire, pour choisir qui peut aller sur les podiums ». Selon lui, qu'il y ait « des séquelles d'accidents c'est possible, oui, mais la vraie question c'est : quelles sont les conséquences sur

⁴⁸⁷ Mouvement dynamique et spectaculaire consistant à aller attraper une prise située hors de portée des bras en décollant mains et pieds de la paroi dans un même geste.

la grimpe ? ». Un BE escalade témoin de ces prises de position, estime qu'il serait « ridicule » de sa part de « demander à intégrer les compétitions handi-escalade » alors que, fort grimpeur, il subit lui aussi une réduction de mobilité à la cheville à la suite d'un accident en cascade de glace. Un grimpeur français de très haut-niveau, multi traumatisé après une terrible chute en falaise sera pourtant contacté pour participer à l'équipe de France, ce qu'il refusera finalement en considérant qu'il a pu retrouver au terme de sa rééducation des capacités de pratique ordinaires.

Indicateur marquant d'une instabilité du processus, cette controverse sur les catégories en compétition institutionnelle, entretient une récurrence de l'insatisfaction alimentée par le flou qui persisterait dans leur constitution. Cette tension entre les besoins liés à la lisibilité du spectacle sportif et les contraintes d'organisation, et ceux issus de présupposé de l'équité sportive, génère un fort sentiment d'exclusion et des mises à l'écart. Dans le dernier règlement fédéral, la FFME explique que la catégorie sera dorénavant déterminée suite à « un examen réalisé par un médecin du sport qui aura établi le certificat médical permettant la classification »⁴⁸⁸. Il est également prévu qu'un « médecin contrôleur en charge de la vérification des classifications » soit présent sur les compétitions officielles et puisse émettre un avis conduisant la FFME à « reclasser un sportif si celui-ci, après avoir observé la performance de l'athlète, pense qu'il doit être inscrit dans une catégorie différente ». De plus, « dans le cas où la classification proposée pour un concurrent est indéterminée après l'examen médical, celui-ci devra concourir dans la catégorie supérieure ». Ces nouvelles dispositions, qui font suite à une prise en compte des demandes des athlètes du circuit, ne sont cependant pas totalement dénuées de zones d'ombre et d'ambiguïté comme l'exprime avec humour une compétitrice novice venue participer aux Championnats de France, dont l'inscription « s'est faite sur du déclaratif. Je suis arrivée et j'ai dit : je suis RP3 ! Mais j'aurais eu un ongle incarné, c'était pareil ! ». Cette catégorie qui reste la plus floue en raison de la disparité des déficiences présentes continue à produire des effets d'exclusion comme ce fut le cas en 2021 lors de la coupe du Monde d'Innsbruck (AUT) pour une concurrente qui, bien que sélectionnée en équipe de France, « avec la nouvelle classification n'a pas été retenue après la visite médicale, car son handicap n'[était] pas encore pris en compte »⁴⁸⁹.

⁴⁸⁸ FFME, « Règlement handi-escalade 2020-2021 », *Textes et règlements*.

<https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-competitions-escalade/>; Site consulté le 09/07/2021.

⁴⁸⁹ <https://www.ffme.fr/5-sur-5-pour-lequipe-de-france-handi-escalade-a-innsbruck/>; Site consulté le 09/07/2021.

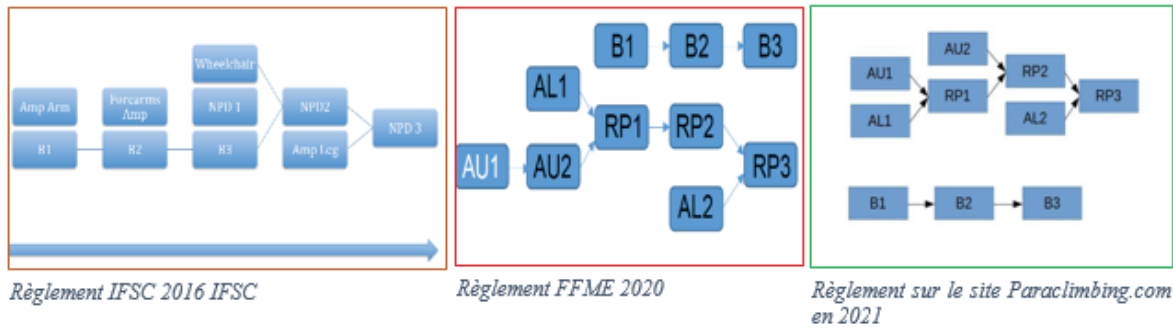
La controverse des regroupements des catégories

La faible quantité de participants constatée pour ces compétitions et les incertitudes concernant leur nombre dans chaque catégorie a conduit à créer une disposition particulière du règlement qui prévoit soit la non-ouverture d'une catégorie, soit le regroupement de plusieurs d'entre elles en une seule. Il est également le produit d'une volonté de l'IFSC de valoriser des compétitions qui conservent une valeur sportive justifiable. À l'international, 4 athlètes de 3 pays différents sont nécessaires pour ouvrir une catégorie en coupe du Monde, et 6 athlètes de 4 pays différents pour un Championnat du monde. Pour les championnats de France, 3 athlètes suffisent, bien que ce quota minimum ne soit régulièrement pas atteint. Sur son site personnel, le handi-grimpeur allemand Sebastian Depke, représentant des athlètes et élu à la présidence du *Paraclimbing Committee* de l'IFSC en 2019, justifie pragmatiquement l'existence de cette disposition : « comme il est préférable d'avoir une compétition injuste plutôt que de ne pas avoir de compétition, le règlement donne l'option de fusionner certaines catégories pour autoriser plus d'athlètes à participer »⁴⁹⁰. Les controverses qui apparaissent autour de l'application de cette règle mettent en évidence l'opposition entre deux logiques : celle des officiels qui la justifient comme une réponse à une demande des grimpeurs qui sinon ne pourraient se voir décerner de titre, faute d'un nombre de candidats suffisants, et celle des handi-grimpeurs regrettant de ne pas avoir de voies qui correspondent véritablement à leurs déficiences.

On observe alors des compétitions dans lesquelles des grimpeurs en catégorie B se retrouvent à grimper sur une même voie avec la catégorie RP. En 2019, les 18 compétiteurs inscrits au Championnat de France représentaient sept catégories, mais n'ont en définitive donné lieu qu'à quatre podiums⁴⁹¹. Chez les femmes, ce regroupement des catégories AL et RP3, a desservi la championne du monde en titre Lucie Jarrige (AL2), qui n'a pas pu parvenir à décrocher sa place en finale. Le schéma officiel des regroupements indique que ceux-ci doivent s'opérer de la gauche vers la droite, du plus déficient au moins déficient. Sa forme a évolué plusieurs fois, en lien l'élévation du niveau de performance attendu en compétition :

⁴⁹⁰ <https://paraclimbing.org/fr/classification/>

⁴⁹¹ Chez les femmes, le podium RP3 regroupait aussi les AU et AL, pour les hommes le RP3 regroupait également les AL.



Avec ces schémas, on comprend que parmi les 10 catégories retenues, si celles situées en bout de chaîne n'ont pas assez de concurrents alors que les autres ont atteint leur quota, elles ne peuvent être ouvertes et leurs athlètes ne peuvent pas participer. À l'inverse, les handigrimpeurs présentant les déficiences les plus importantes (sur la gauche des schémas) se retrouvent à concourir avec des athlètes moins déficients dès qu'ils ne sont pas assez nombreux. Cette situation crée alors des espaces de confrontation sportive dans des voies de niveau très hétérogène, puisqu'elles peuvent commencer au 5c pour les catégories de rang 1 et atteindre 8b en finale pour les hommes en AL2 ou RP3. Bien que le nombre de participants continue d'augmenter pour les épreuves internationales, il devrait pouvoir y avoir en théorie 20 podiums différents (hommes et femmes), ce qui n'a encore jamais été atteint⁴⁹², les concurrentes étant par ailleurs et sans surprise, largement sous-représentées.

Pour les ouvreurs, la création de chacune des voies de la compétition qui doit pourtant servir à produire un classement efficace, en fonction des hauteurs de chutes successives, devient parfois d'une très grande complexité. Dès lors qu'il faut envisager de faire concourir dans une même catégorie, des athlètes présentant des déficiences aussi dissemblables tout en garantissant une certaine valeur sportive à la confrontation, cette traduction (transformer une hétérogénéité de corps et de capacités présumées en disposition de prises sur un mur) produit de l'incompréhension et de la déception, voir du ressentiment. En choisissant de quitter volontairement l'équipe de France en 2018, Didier qui avait pourtant participé à toute son évolution, a voulu « être cohérent avec [lui]-même » en constatant avec amertume que « les personnes avec les handicaps les plus lourds disparaissent et que les handicaps légers sont toujours sur les podiums, toujours les mêmes. Donc il reste soit changer de catégorie ou disparaître. Le niveau augmente c'est vrai, mais on ne dit pas que le handicap diminue »⁴⁹³.

⁴⁹² 12 podiums au championnat du Monde d'Innsbruck de 2018 et 14 pour le championnat du Monde de Briançon en 2019.

⁴⁹³ *Op. Cit.*

Cette controverse récurrente impose, sur le terrain sportif, une complexité permanente qui témoigne de la confrontation au présupposé d'égalité des chances du modèle compétitif de l'immense diversité de l'humain. On perçoit alors, à quel point les choix effectués par la gouvernance du sport tout en révélant le risque d'une possible réduction de l'acteur aux lois du système (Berthelot, 1990), orientent progressivement l'innovation dans une direction tendant à effacer progressivement la demande première de participation pour des personnes qui en étaient jusque-là exclues.

b. L'handi-escalade, une valeur amoindrie ?

À l'issue des championnats du monde de 2019 à Briançon, l'équipe de France handi-escalade va remporter 6 médailles, dont cinq d'or. Sur le site de la FFME, un court résumé de cette compétition présente les nouveaux médaillés et explique que ce résultat, qui est le meilleur obtenu depuis la mise en place du circuit de *Paralimbing* permet à la France « d'accéder au statut de meilleure nation mondiale dans la discipline. Un titre qu'elle conserve depuis le Championnat du monde de Paris, en 2016 »⁴⁹⁴. Dans cette communication, le nombre de médailles obtenues apparaît comme des indicateurs suffisants pour légitimer le dispositif actuel de développement de l'handi-escalade⁴⁹⁵. Pourtant, l'annulation régulière des épreuves internationales, généralement justifiée par des raisons financières, et les tensions liées à la remise des titres et des prix (en raison de l'annulation d'étapes ou du nombre insuffisant de concurrents), révèlent l'instabilité de cette traduction encore impactée par ces fragilités du circuit compétitif actuel.

Ce sont les athlètes concernés qui vont réagir en constatant la permanence d'un écart significatif entre les moyens financiers et médiatiques mis à disposition pour leurs catégories, pourtant pourvoyeuse de médailles et de résultats, et ceux alloués aux valides. Plus encore, la différence constatée au niveau des primes et récompenses sur les podiums ne manque pas de faire apparaître une ambivalence de leur statut. À titre d'exemple, au Championnat de France 2019, les séniors remportant l'épreuve de vitesse recevaient un prix de 1250 € alors que le même jour, dans la catégorie handi, les vainqueurs se voyaient remettre une corde. Des récompenses financières ont pourtant été distribuées en 2014 aux trois premiers, puis seulement aux premiers en 2016 et depuis, ne sont offerts que des prix matériels. La baisse de valeur de ces non humains est significative du manque de soutien et d'institutionnalisation de ce réseau. Axelle, une

⁴⁹⁴ <https://www.ffme.fr/deux-nouveaux-champions-du-monde-handi-escalade-a-briancon/>; Site consulté le 14/07/2021.

⁴⁹⁵ Lors de ces mêmes épreuves internationales, l'équipe de France valide n'obtiendra aucune médaille.

compétitrice engagée en équipe de France depuis 2012 me raconte avec un grand sourire son expérience en la matière : « Ah, les lots Tu vois, à la Coupe du monde de Paralimbing de Sheffield le lot c'était un sac à pof ... Moi, en juillet à Briançon, j'avais eu droit un panier garni ! Mais là à Édimbourg, c'était une dégaine, et seulement pour les gagnants, pas mal pour des gens qui grimpent en moulinette ! Entre nous on arrive à en rire, mais bon, pour les valides c'est autour de 3000 € je crois... Le meilleur, c'est quand Nicolas Moineau à Bercy 2012 avait reçu sur le podium des B1, un livre sur Paris ou encore quand pour les DV [déficients visuels], ils ont offert des frontales ! »⁴⁹⁶. Cette question des récompenses qui entretient le sentiment d'appartenir à une catégorie de moindre valeur ne remet cependant pas en cause la participation des athlètes qui y trouvent un intérêt en terme sportif et de réussite sociale. Lors d'un échange avec un autre athlète, celui-ci me confiera que, bien qu'il participe avec plaisir et motivation, il n'est pas dupe « de l'utilisation des handis pour servir des intérêts qui ne sont pas forcément les nôtres. Ils sont bien contents de nous trouver pour l'image, mais de là à nous reconnaître vraiment... On en est loin, très loin »⁴⁹⁷.

Ce sentiment est régulièrement entretenu par les conditions générales d'accessibilité de l'environnement des épreuves sportives. Axelle raconte par exemple que pour les déficients visuels, l'échauffement avant la compétition est souvent problématique, voire impossible. Lorsqu'il n'y a qu'un seul petit pan, vite saturé par tous les grimpeurs valides qui s'échauffent en même temps, il est très difficile pour eux de trouver de l'espace pour grimper sans risquer les collisions ou les chutes imprévues. De plus, ils ne bénéficient pas à ce moment-là d'un guide pour pouvoir se déplacer sur les prises de façon efficace. Tous ces concurrents qui ont pourtant l'obligation de grimper ensuite encordés en moulinette ne peuvent pourtant pas s'assurer dans cette zone d'échauffement. L'aménagement de l'espace autant que l'organisation de son occupation sont de fait excluant pour la plupart des handi-grimpeurs. De même, pour tous les déplacements entre les vestiaires, les toilettes, les zones d'attentes « on doit se débrouiller tout seuls. Des fois c'est fou comme à Briançon, où le gymnase des qualifs [qualifications] n'était pas accessible aux fauteuils », ou comme à Édimbourg, dans le complexe multisport réparti sur quatre niveaux, dans lequel il n'est « vraiment pas facile de s'y débrouiller, pour trouver les toilettes ou juste traverser la salle ... Si au moins une personne était là en tant qu'accompagnateur, juste pour cela, mais non, ça c'est jamais prévu... Alors des fois, on

⁴⁹⁶ Entretien du 2/10/2017.

⁴⁹⁷ Propos libres, recueillis à la suite d'un Championnat de France handi-escalade.

demande au kiné, mais c'est pas son travail »⁴⁹⁸. Ces critiques de situations vécues de l'intérieur, ne sont pas sans rappeler les avertissements prononcés par le rapport Canu⁴⁹⁹ selon lequel, l'attribution des délégations sportives présentait un risque probable pour les usagers, si les fédérations homologues instaurent un « développement dérégulé des pratiques sportives dédiées, sans prendre en compte les besoins des personnes handicapées » dans le domaine de « leur sécurité, de leur santé et de leur bien-être ». Pour cette population sportive considérée par « essence » comme vulnérable, ce risque semble effectivement n'avoir que très peu pris en compte jusqu'à présent dans ce monde de la compétition institutionnelle. La traduction fédérale paraît avoir considéré que les règles sportives générales étaient prioritaires pour le bon fonctionnement des épreuves et que leur acceptation et appropriation par ces athlètes constituaient les signes suffisants des capacités d'intégration de ce programme.

C'est sûrement dans le caractère instable du circuit que se trouvent les acteurs les plus marquants de cette dévalorisation ressentie. La mise en balance du rapport coût/bénéfice pour les compétitions, régulièrement défavorable aux catégories handi-escalade agit comme un acteur puissant de maintien dans une zone secondaire du programme compétitif global.

En 2017, pour les championnats de France les moyens dédiés à l'épreuve handi-escalade apparaissaient conséquents, avec notamment la mobilisation de trois ouvriers professionnels (dont un ouvrier international). Pourtant, après avoir créé des voies spécifiques en essayant de tenir compte des regroupements de catégories prévues, un des ouvriers me fit part de leur déception considérant que le résultat final n'était pas à la hauteur de leur investissement. Ils regrettaient de n'avoir pas eu la possibilité d'exploiter seulement qu'une petite partie du mur, la zone verticale la plus simple, sans pouvoir ouvrir d'itinéraires dans la zone des volumes centraux, pourtant reconnue comme la plus intéressante (en raison de ses multiples facettes à inclinaisons variées). Cette limitation a été imposée pour des raisons financières, le coût du travail de remontage des prises après l'épreuve ayant été jugé trop important en comparaison de ce que peut « rapporter » la compétition handi (habituellement, le coût de l'aménagement des voies est compensé en grande partie par les frais d'inscriptions acquittés par les compétiteurs). Cette restriction d'espace, dont un participant me dira qu'elle « symbolise⁵⁰⁰ bien la place qui nous est accordée »⁵⁰¹ aura une autre incidence pour les grimpeurs qui regretteront également de n'avoir eu seulement que deux voies à grimper, au lieu des trois

⁴⁹⁸ Axelle, *Op. Cit.*

⁴⁹⁹ Rapport 2015-M-13, *Op. cit.*

⁵⁰⁰ Dans une logique socio-technique, on pourrait dire qu'elle « matérialise » la place accordée à l'handi-escalade.

⁵⁰¹ Propos recueillis sur place le 1/04/2017.

habituelles. Un autre indicateur de cette valeur moindre est apparu dans la médiatisation de l'évènement. Alors que l'affiche de la compétition, tout comme le site officiel de la fédération, annonçait de façon visible l'épreuve handi au même titre que celle de vitesse, avec une diffusion en *streaming* des finales, à nouveau pour des raisons de coût, seules les images de la vitesse seront retransmises sur « www.planetegrimpe.com ». Sur ce site français de référence pour l'actualité de l'escalade, ne seront publiés immédiatement que les résultats de la vitesse et il faudra attendre le lendemain pour que, sur le site de la FFME, apparaisse un petit article résumant les podiums handi-escalade, accompagné de quelques photos. Le sujet polémique des regroupements de catégories sera évoqué dès les premières lignes par la parole donnée à l'entraîneur de l'équipe de France qui justifie publiquement ce choix d'un règlement imposant qu'il y ait « au moins trois compétiteurs dans une catégorie pour pouvoir attribuer un titre national » tout en reconnaissant que « l'handi-escalade se développe c'est indéniable, mais il reste encore beaucoup à faire »⁵⁰².

Quelques jours plus tard, un petit montage vidéo du championnat sera publié sur la Web TV de la FFME⁵⁰³. Le film propose des images de grimpe au ralenti, où apparaissent des visages heureux, avec des zooms sur les guides, le toucher à tâtons des prises ou des placements et montées de pieds pour les amputés, mettant ainsi en avant certaines spécificités de ces escalades, qui peuvent sembler étonnantes pour des néophytes, au milieu des images habituellement diffusées d'une escalade de performance en compétition apparaissant comme de plus en plus normée. Pourtant, les seules interviews proposées dans cette vidéo seront réduites, comme bien souvent sur ces vidéos fédérales concernant l'handi-escalade, à celles de l'entraîneur et du speaker, sans que la parole ne soit donnée aussi à des spectateurs, des ouvriers ou aux juges, et même aux handi-grimpeurs eux-mêmes. Dans cette configuration, tout semble s'organiser pour que n'apparaisse qu'une parole « officielle », donnant à elle seule le cadre et les limites d'exercice possibles, pour cette handi-escalade dont la diffusion reste circonscrite au domaine étroit de l'institutionnalisation.

Comme nous avons pu déjà le voir pour ce qui concernait la pratique de loisir en club, l'enjeu financier issu du rapport entre l'importance de la catégorie handi et le coût d'organisation intervient comme un acteur souvent décisif, qui impose une réduction de l'évènement à des formes amoindries par rapport à celles des valides. Les coûts générés par l'institutionnalisation

⁵⁰²<http://www.ffme.fr/escalade/article/les-champions-de-france-handi-escalade-2017.html>; Site consulté le 14/07/2021.

⁵⁰³ Images visibles sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Qw6g9sr-NIM> ; Site consulté le 14/07/2021.

et une possible médiatisation des compétitions, jugés comme trop importants, sont ainsi régulièrement évoqués par les organisateurs pour justifier d'un resserrement ou d'une annulation des épreuves. Lors de l'étape de Coupe du Monde de 2017 par exemple, il n'y a finalement pas eu de diffusion en *streaming* des finales handi, alors que les caméras étaient pourtant prévues. Cette disparition de dernière minute a été expliquée par le coût du contrôle antidopage obligatoire pour la validité de ce type d'épreuve (s'élevant à 500€ pour chaque athlète contrôlé dans chacune des 9 catégories), à la suite duquel il ne restait plus assez de budgets pour assurer une diffusion vidéo en direct. La médiatisation des compétitions handi apparaissent ainsi comme une variable d'ajustement, que l'on peut détacher facilement du réseau global des compétitions. De même, l'ouverture des voies sera fortement impactée par le temps de travail dévolu aux ouvriers pour la compétition handi. Elles seront alors créées sur une surface restreinte du mur, avec un réemploi des mêmes itinéraires amenant les grimpeurs des catégories B à grimper dans les voies conçues pour les RP3. Pour les finales, ce seront des voies déjà grimpées en phase de qualification par d'autres catégories (ce qui remet en question leur caractère censé être normalement inédit imposant une escalade « à vue »).

En 2019, un sponsor prévu pour les mondiaux organisés au Japon s'est finalement retiré obligeant les organisateurs à supprimer du programme initial une journée d'épreuves. Ce sont alors les catégories handis qui ont été annulées. Ces suppressions régulières conduisent parfois à des problématiques institutionnelles surprenantes, comme en 2017 où, en raison de l'annulation de la dernière étape de Coupe du Monde de *paraclimbing* prévue en Inde, la remise des prix officielle permettant de décerner les titres de l'année n'a pas pu avoir lieu. Cet exemple constitue un indicateur éclairant de la difficulté à faire exister l'handi-escalade au-delà de l'espace restreint des seules épreuves d'escalade, en l'intégrant pleinement à l'ensemble de ce réseau. Chez Didier, ce constat est le résultat d'une diffusion qui n'a pas pris le temps de s'installer. Selon lui, « le *paraclimbing* est allé trop vite, ça ne s'est pas construit. Le *paraclimbing*, ça ne pèse pas grand-chose pour l'instant, ça rapporte des médailles alors ça va, mais s'il n'y a plus de médailles alors ça s'arrêterait, ça disparaîtrait sans bruit »⁵⁰⁴.

⁵⁰⁴ Entretien du 13/10/17

2. Un réseau encore fragile

Plusieurs autres indicateurs nous montrent qu'à l'intérieur même de ces épreuves, les modalités de leur déroulement et les règles qui les régissent, il existe encore de nombreuses zones d'instabilité qui modifient régulièrement l'organisation du dispositif.

a. Des acteurs en mouvement constant

La stabilisation progressive d'un circuit de compétition est passée par l'élaboration d'un règlement spécifique aux catégories handi-escalades. Faisant l'objet d'un document particulier, largement aligné sur le modèle valide, celui-ci est présenté comme devant être lu « conjointement aux dispositions communes, ainsi qu'aux règlements de chaque discipline (difficulté, bloc et vitesse) » en référence aux règles « normalement applicables aux compétitions », dont certaines « sont modifiées, adaptées ou inappliquées »⁵⁰⁵. La différence principale concerne l'usage exclusif d'une escalade en moulinette, supprimant la nécessité de mousquetonner les points d'assurage au fur et à mesure de la progression dans la voie. Certains aménagements ont été introduits progressivement et validés officiellement à partir de 2019 afin d'entériner la présence déjà effective de chiens guides⁵⁰⁶ et le port d'équipements audio pour les catégories B1 à B3, ou la validation du sommet de la voie à une seule main et non à deux comme pour les valides (ce qui posait évidemment problème pour les catégories AU qui peuvent n'avoir qu'un seul bras valide). Ces adaptations et aménagements, qui organisent la forme de cette handi-escalade institutionnelle de façon très normative, laissent entrevoir une diversification possible de certaines règles officielles principalement sous l'impulsion des représentants des athlètes en commission *Paraclimbing*. Ces revendications, qui ont participé à l'évolution des règles et supports de la discipline, sont issues d'un groupe *Facebook* informel regroupant des handi-grimpeurs réguliers du circuit international, qui ont échangé en *off*. Animé en grande partie par l'allemand Sebastien Depke, le nouveau représentant des athlètes au comité *paraclimbing* de l'IFSC⁵⁰⁷, il a débouché également sur la création du site « *Paraclimbing*

⁵⁰⁵ Règlement handi-escalade 2020-2021, FFME, département compétition. Documents publics disponibles sur : <https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-compétitions-escalade/>; Site consulté le 26/07/2021.

⁵⁰⁶ À ce propos, il est intéressant de noter que la présence de chiens d'accompagnement pour des personnes classifiées dans d'autres catégories de déficiences s'est posée en compétition, en créant une situation réglementaire imprévue pour les juges officiels.

⁵⁰⁷ <https://www.ifsc-climbing.org/index.php/2-uncategorised/55-paraclimbing-committee>; Site consulté le 26/07/2021.

news » qui diffuse des actualités et les nouveautés des règlements pour la compétition internationale⁵⁰⁸.

Ces évolutions des règles rejoignent la plasticité de la classification des concurrents, qui, comme nous l'avons vu précédemment, a régulièrement évolué principalement en raison du faible nombre de sportifs présents en compétition. On peut cependant percevoir que le flottement du côté des critères médicaux d'un côté et les enjeux de performance/médailles ont également contribué à favoriser certaines catégories au détriment d'autres moins médiatisables. Un point particulier de ce règlement spécifique, concernant les modalités d'encordement des athlètes, révèle pourtant qu'il subsiste cependant une part de représentations stigmatisantes liées aux déficiences pour ces catégories sportives. Dans le but de protéger les concurrents des risques de chocs en cas liés à un retour au sol en cas de pendule, « le Président du jury peut décider, en consultation avec le chef ouvrier, de la présence d'un second assureur pour fournir une sécurité supplémentaire aux concurrents sur la partie inférieure de la voie (double moulinette). Une seconde corde sera alors passée dans un point de renvoi dans la partie basse de la voie ». Cette disposition, qui vise à préserver l'intégrité physique des personnes reste assortie d'une disposition particulière qui précise que pour les athlètes handis c'est l'assureur « qui fixe la corde d'escalade à [leur] harnais » spécifiquement « par l'intermédiaire de 2 mousquetons de sécurité inversés reliés à la corde par un nœud de huit ». Ce point de règlement qui n'a jamais été modifié ni même remis en cause, alors qu'il ne repose pas sur un besoin réellement identifiable, ne manque pas d'interroger sur le besoin perçu de retirer à ces personnes la capacité de réaliser elles-mêmes leur nœud d'encordement lorsqu'elles en sont capables, avant de la faire vérifier par le jury, comme le font les valides. Les handi-grimpeurs participants à ses épreuves pratiquent ont pourtant développé un niveau d'expertise qui nous a permis de les observer pratiquer régulièrement l'escalade de façon autonome, à l'entraînement comme en loisir, en s'encordant eux-mêmes directement avec un nœud classique et souvent dans une escalade en tête (particulièrement pour les catégories RP3 ou AL3).

De façon paradoxale, certains besoins nouveaux nécessitant la mobilisation de compétences spécifiques ont commencé à se transférer du milieu des valides vers celui des handis, indiquant une extension de la diffusion de cette innovation dans cet espace du haut-niveau. Elle apparaît notamment par la spécialisation de certains juges officiels pour l'organisation et le déroulement des épreuves de ces catégories ou à travers l'arrivée jusqu'à la salle d'isolement des premiers

⁵⁰⁸ <https://paraclimbing.org/>; Site consulté le 26/07/2021.

entraîneurs et guides individuels (comme ce fut le cas lors de Championnats de France de 2018) ayant développé des savoir-faire originaux et parfois inédits avec leurs athlètes. Cette montée en compétences, qui pourrait à terme devenir une spécialisation propre orientant ces acteurs sur une voie parallèle conduisant à produire une exclusivité allant à l'encontre d'un processus inclusif, se perçoit particulièrement dans les fonctions d'ouverture des voies. Pour les compétitions d'escalade, dans laquelle chaque voie est une création unique et originale qui doit permettre de parvenir à un classement final tout en assurant le spectacle sportif (ex. : produire des mouvements plaisants à regarder, échelonner la hiérarchie en évitant que tout le monde chute au même endroit...) et l'égalité des chances, les ouvreurs qui les conçoivent et les installent se sont trouvés confrontés aux difficultés de compréhension des besoins et capacités de cette nouvelle catégorie d'athlètes.

En comparaison du prestige attaché à l'ouverture des voies les plus difficiles pour les seniors hommes valides, cette mission a pu être considérée au départ comme une mise à l'écart dévalorisante. C'est ce que percevaient les ouvreurs du premier *Open* régional en 2016 en exprimant que « ouvrir pour les handis c'est frustrant » avant de proposer de « donner ça à un stagiaire »⁵⁰⁹. Depuis, elle apparaît au contraire comme une reconquête à l'image de la place occupée progressivement dans le réseau par le français Christophe Cazin, devenu ouvrier international et membre de la commission Paraclimbing de l'IFSC, motivé à titre personnel par la capacité à répondre efficacement au « challenge des voies multi déficiences » tout en s'adaptant à l'évolution rapide du niveau des concurrents⁵¹⁰.

Le passage d'un monde handi à celui du sport, où les règles du jeu et les compétences techniques paraissent de moins en moins négociables, semble nécessiter également l'acceptation de se mettre soi-même aux normes du modèle dominant, d'une façon qui soit suffisamment acceptables par celles et ceux qui pensent en détenir les usages justes, en reposant ainsi inlassablement la question de la pratique « légitime ». Dans un mail à ses amis de son club d'escalade, Jean-Paul, déficient visuel B1 raconte sa mésaventure lors de sa participation aux championnats de France :

« Début de soirée, enfin je me présente avec [mon guide] pour la voie de finale qui lui semble coquine. Nous avons huit minutes cette fois pour sortir la voie. En fait, depuis le début, il préfère me guider sans aide technique, juste à la voix. C'est largement

⁵⁰⁹ Propos libres recueillis lors de la préparation de l'*Open* régional en décembre 2015.

⁵¹⁰ Propos recueillis lors des Championnats de France de 2018.

suffisant et sans doute intéressant pour le public. Je progresse difficilement. Vers la moitié de la voie, paraît-il, je bute sur un mouvement de blocage sur une inversée. Et je pose par mégarde un pied sur un *spit* [point d'assurage]. Merde! J'ai été un peu long à la détente pour le retirer, trouver la bonne prise, réussir le mouv [mouvement] et je pose l'autre pied sur un autre *spit* ! Et remerde ! Le jury, objectif et sans pitié, a mesuré un cumul de trente secondes et arrête l'épreuve ».

L'impossibilité pour un déficient visuel de pouvoir discerner sous le pied un élément interdit de la structure de la SAE des prises autorisées parfois éloignées seulement de quelques centimètres n'est alors pas prise en compte par les jurys qui appliquent là le même règlement que pour les valides⁵¹¹. Chez les grimpeurs ayant participé à l'évolution de cette équipe de France depuis ses origines, transparait souvent un certain regret d'un temps où, dans une forme « d'entre soi positif », l'handi se construisait avant tout sur une convivialité au sein de laquelle les règles restaient suffisamment lâches pour permettre des aménagements raisonnables. « Chez les handis, c'est très bon enfant. Dans ma catégorie, chacun est content pour la perf des autres même ceux qui sont très déçus et qui s'étaient donné beaucoup de moyens pour essayer de gagner. L'état d'esprit est bon »⁵¹². Cet état d'esprit « particulier » est bien ressenti par Marianne, juge nationale niveau 3 FFME et juge internationale qui trouve qu'avec les catégories handi c'est toujours « super sympa comme ambiance, il y a moins de pression »⁵¹³. Pourtant, rapporte-t-elle il y a de vraies différences, comme pour la Coupe du Monde de Chamonix en 2014 pour laquelle les qualifications handis se font dans un gymnase et ne sont donc pas publiques, contrairement à celles des valides qui ont lieu sur le mur en plein air, devant lequel se regroupent les spectateurs et presse. « Nous [les juges français], on insiste pour y aller pour qu'il n'y ait pas que des petits juges qui soient sur place » et même si les finales ont lieu cette fois en public, cette année-là, quand la diffusion en direct par *streaming* s'est soudain arrêtée pour les catégories handis, « on est allé voir le président de l'IFSC afin de savoir pourquoi, et il nous a répondu qu'il n'y avait pas de budget à mettre là-dessus ».

⁵¹¹ En 2021, sur une étape de la Coupe du Monde, des petites prises lisses masquant ces points d'ancrage ont été utilisées afin d'éviter les disqualifications des concurrents ayant touchés ces derniers (comme ce fut le cas pour le champion valide Adam Ondra en 2019). Il sera intéressant de voir à l'avenir si leur usage se généralise aux épreuves handi-escalade, ce qui répondrait à un besoin avéré pour les déficients visuels. Dispositif visible sur : <https://planetgrimpe.com/innovation-des-prises-lisses-pour-recouvrir-les-spits-en-competition/>; Site consulté le 26/07/2021.

⁵¹² Julien GASC, *Op. Cit.*

⁵¹³ Entretien du 13/06/17.

Pour cette actrice du haut-niveau institutionnel, l'arrivée de cette nouvelle catégorie en compétition oblige à modifier ses savoir-faire. « En fait, c'est difficile de juger les catégories handis parce qu'on n'est pas dans des mouvements attendus. Nous avec l'habitude, on suit facilement la voie des valides et on attend le mouvement qui dénote, on le repère tout de suite et on sait qu'il va falloir être attentif et précis à ce moment-là. Avec les handis, c'est toujours différent. En fait c'est comme si on redécouvrait la voie avec chaque concurrent ». Mais avec le développement accéléré des enjeux liés au haut niveau, la norme institutionnelle devient la règle unique qui paraît de plus en plus ne pas vouloir tolérer d'exceptions. Pour Marianne, une juge internationale devenue progressivement une référente pour les catégories handis, il convient de faire adopter les bonnes manières. « Eux [les handi-grimpeurs], ça ne les gêne pas de se conseiller dans les voies, mais ce n'est pas le règlement. L'handi ne doit pas être une excuse pour ne pas respecter le règlement, il faut que l'intégration soit dans les deux sens »⁵¹⁴.

Dans un communiqué de presse du 11 janvier 2021, l'IFSC a annoncé vouloir « professionnaliser le *paraclimbing* pour qu'il réponde aux normes du CIP [Comité International Paralympique] et viser son inclusion dans la future édition des Jeux paralympiques, à partir de Los Angeles 2028 »⁵¹⁵. Afin de « répondre au standard international fixé par le Comité international paralympique » le système de classification des handi-grimpeurs a été revu et associé à un processus de formation et d'évaluation des classificateurs de l'IFSC. En parallèle, le comité international cherche à encourager les fédérations nationales à organiser de nouveaux événements « afin d'augmenter le nombre d'athlètes et de développer la communauté du *paraclimbing* ». Pour Sebastian Depke, il apparaît déjà que cela va entraîner la mise à l'écart de certains athlètes, qui vont devoir, selon lui, continuer leur activité sportive en l'inscrivant dans une perspective plus large que la seule compétition :

« Je suis désolé pour ceux qui vont subir des désavantages et je les encourage à ne pas laisser s'éteindre leur amour et leur dévouement pour ce sport. L'escalade est bien plus qu'une simple compétition d'escalade sur des murs artificiels et il y a aussi d'autres objectifs que les médailles ou les classements. À mes yeux, tous les para-athlètes peuvent se qualifier de gagnants : ils ont traversé des situations incroyables telles que la

⁵¹⁴ *Op. Cit.*

⁵¹⁵ *Paraclimbing set for a big leap forward in 2021*, IFSC. Déclaration publiée sur : <https://www.ifsc-climbing.org/index.php/news/432-paraclimbing-set-for-a-big-leap-forward-in-2021>; Site consulté le 26/07/2021.

guerre, la terreur, des accidents ou des maladies et ils sont toujours là et font ce qu'ils aiment »⁵¹⁶.

Derrière les bons sentiments affichés se lit en creux la dureté d'une institutionnalisation qui risque d'exclure une large partie des handi-compétiteurs, que le commentaire renvoie d'une certaine manière dans l'handi-escalade de loisir. L'Américaine Jessica Sporte, représentante des athlètes, considère pour sa part que ces changements et évolutions font partie d'un processus d'évolution constant et sont « nécessaires alors que nous faisons pression pour l'inclusion du *paraclimbing* dans les Jeux paralympiques » actant ainsi une démarche progressive de professionnalisation au niveau international⁵¹⁷.

b. Entre super héros et invisibilité, un réseau qui se réduit

La mise en valeur de ces évolutions par la FFME passe par des publications régulières sur son site de compte rendu des compétitions et de portraits des médaillés membres de l'équipe nationale. Un paradoxe apparaît alors fréquemment entre les exploits jugés « extra-ordinaires » de ces grimpeurs et leur assimilation à des sportifs ordinaires, entraînés pour la victoire.

En 2016, un ouvrier du premier Championnat de France insistait par exemple sur la présence de particularismes en considérant que « les grimpeurs handis sont particulièrement résistants, grosse endurance, ils peuvent durer longtemps dans les voies. Pas d'accélération dans les voies comme chez les valides. L'escalade handi, c'est toujours de l'escalade, mais il y a quelque chose en plus ! » tandis que le président du club organisateur les trouvait pour sa part « extraordinaires, ils nous donnent une leçon »⁵¹⁸. Ces compétitions médiatisées qui constituent des acteurs à part entière de l'institutionnalisation de l'handi-escalade voient s'affirmer une logique sportive dont la finalité déçoit pourtant un certain nombre de handi-grimpeurs, déplorant de ne plus trouver là les conditions d'escalades qu'ils attendent. Le résumé vidéo des championnats de France 2017 réalisé par la FFME illustre assez bien ces attentes ambivalentes qui contribuent à transmettre également une certaine vision de l'évolution de ce processus⁵¹⁹. Sur ces images, un premier temps fait apparaître les visages heureux des participants, accompagné de zooms sur leurs gestes et mouvements spécifiques (guidage des déficients

⁵¹⁶ *Idem.*

⁵¹⁷ *Idem.*

⁵¹⁸ Propos tenus lors des Championnats de France à Massy en 2016. Vidéo disponible sur : <https://planetgrimpe.com/videos/retour-images-championnats-de-france-handi-escalade/>; Site consulté le 26/07/2021.

⁵¹⁹ Championnat de France 2017, Handi-escalade, Saint-Etienne, *Web TV FFME*. 2017. Vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Qw6g9sr-NIM>; Site consulté le 26/07/2021.

visuels, usage des prothèses pour les amputés). Mais très vite, le besoin de reconnaissance de leurs singularités sportives apparaît être progressivement mis de côté, comme l'expriment les propos tenus par le *speaker* à l'intention du public à propos de concurrents qui « ne veulent pas la pitié » et « maîtrisent leur handicap. Eux quand ils s'affichent en compétition, leur handicap est maîtrisé ». L'aboutissement de cette attente s'exprime de façon explicite à travers la prestation du plus titré des handi-grimpeur français (catégorie RP 3) au sujet duquel le commentateur peut affirmer que « lui quand vous allez le voir grimper, vous vous direz qu'il n'est pas handicapé ». Le reportage se conclue alors par une prise de position habituelle du sélectionneur national qui exprime très clairement que « l'objectif est toujours le même, chaque membre [de l'équipe de France] est potentiellement médaillable sur les compétitions internationales », grâce à son implication personnelle forte, car, dit-il, « le niveau des championnats de France c'est moi qui le fixe [...], il correspond au niveau international que l'on va avoir »⁵²⁰. Les effets du processus de sportivisation institutionnelle des handi-escalades sont ici particulièrement visibles. Les handi-grimpeurs qui se trouvent enrôlés dans la mise en forme compétitive de leur activité, se retrouvent alors confrontés à une escalade pour laquelle la nécessité de s'adapter aux règles et attentes de performances normalisantes paraît de plus en plus aboutie.

Le parcours sportif de Philippe Ribière, qui fut un pionnier de l'handi-escalade en France et identifié comme un acteur médiatisable dans ce domaine dès 2002⁵²¹, révèle bien les ambivalences et tensions de ce statut. Selon lui, au cours de ce qu'il nomme « son histoire avec l'escalade », il a pu passer du statut de « handicapé qui faisait de l'escalade » à celui de « grimpeur handicapé » jusqu'à devenir désormais « un grimpeur professionnel⁵²². Philippe Ribière reconnaît pourtant que « le terme professionnel est un peu galvaudé, car même si j'ai pu gagner un peu d'argent grâce à mes sponsors, on est très très loin de ce que peuvent gagner les autres sportifs ». Après avoir obtenu une médaille de bronze aux premiers championnats du monde d'Arco (Italie) en 2011, il s'est pourtant progressivement retiré d'un circuit, qui, dit-il,

⁵²⁰ *Idem*.

⁵²¹ En 2021, c'est la première personnalité identifiée comme telle qui apparaît dans les moteurs de recherche avec les mots clefs « escalade » et « handicap ».

⁵²² Interview publiée sur le site : *Sans filtre.fr*. 6 juin 2018. Article disponible sur : <https://sans-filtre.fr/philippe-riberie-avant-jetais-un-handicape-qui-faisait-de-lescalade-desormais-je-suis-un-grimpeur-professionnel%E2%80%89/>; Site consulté le 27/07/2021.

ne lui correspondait plus, mais reste cependant un acteur marquant, presque déjà historique, dans ce processus dont l'évolution rapide « lui a appris à comprendre qui il était »⁵²³.

« Dans mon ego ça me fait triper, mais je ne suis pas un exemple, la grimpe c'est mon auto psychanalyse. J'ai fait ces choses pour moi. Si ma présence est acceptée, c'est parce que les grimpeurs savent que le risque de chute, blessure, de mort, fait partie de l'escalade. Je n'ai pas créé, mais j'ai influencé pendant 15 ans la compétition handi-escalade. Quand j'ai été repéré à Chamonix et recruté par la *Team Petzl*, ça m'a fait triper, être accepté parmi les grands, Chris Sharma, les idoles... Dans la nature, rien n'est parfait, pourquoi est-ce que je ne suis pas accepté dans mon imperfection ? Ce corps, mon désavantage est devenu un avantage [...] Aujourd'hui après 20 ans de voyage et 8 ans de camion, je vis chez moi en Ardèche, avec ma forêt, mon rocher. Je prends mes responsabilités. Le terme d'icône ne me plaît pas, car je me suis juré de ne pas retomber dans le vice de la grosse tête. Je sais ce que je vaudrais quand je suis seul dans mon camion avec mes 800 € d'AAH⁵²⁴ [...] Avant j'avais pas droit à la parole, aujourd'hui on m'écoute, je peux dire ce que je veux, alors si ça peut aider d'autres handis... ».

Son parcours singulier vers une forme de professionnalisation, encore unique à ce niveau en France, et dont pourrait s'approcher seulement peut-être celui du grimpeur espagnol Urko Carmona, amputé d'une jambe, qui médiatise ses réalisations de haut-niveau en falaise⁵²⁵, rejoint par bien des aspects le travail de création sur le marché du sponsoring des grimpeurs professionnels (Dumont, 2015). Pourtant, si Philippe Ribière affirme qu'au fil du temps, par la reconnaissance de son statut de grimpeur « le terme handicapé s'est effacé », cette perception reste en tension permanente avec les attendus produits par la marchandisation de son image.

« Le problème d'une personne handicapée c'est de se dévaloriser. J'ai eu l'impression de voler une place en entrant chez Petzl, quand je demandais de l'argent, je pensais que je le volais. Mais je l'ai fait. Avant, il n'y avait que les médias spécialisés qui me suivaient, le sponsoring c'était mes voyages. Grâce à Es Pontas⁵²⁶, j'ai eu des contacts

⁵²³ Entretien du 17/11/19

⁵²⁴ Allocation d'Adulte Handicapé.

⁵²⁵ En réalisant jusqu'à 7C+ à vue et 8a+ après travail. <https://planetgrimpe.com/urko-carmona-champion-du-monde-paraclimbing-enchaîne-un-8a-et-7c-a-vue/>; Site consulté le 27/07/2021.

⁵²⁶ Arche rocheuse située sur l'île de Majorque, gravie en solo au-dessus de la mer le 29/08/2018. Vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=MtHt-gE7bmg>; Site consulté le 27/07/2021.

avec des grandes entreprises qui peuvent payer. Ça a fait plus de 20 millions de vues sur le net [...] L'argent est venu par *RedBull*, ils se sont marrés quand j'ai dit à qu'à l'époque je demandais 500€ pour une conférence, ils m'ont dit : tu t'es dévalorisé. Après j'ai plus eu peur de demander 3000. C'est en parlant de ça avec Chris Sharma⁵²⁷ que j'ai compris l'impact que je pouvais avoir »⁵²⁸.

P. Ribière reste néanmoins une figure exceptionnelle, dont la (relative) réussite et le rôle symbolique dans le réseau de l'handi-escalade, souligne *a contrario* la rareté, si ce n'est l'invisibilité des handi-grimpeurs médiatisés.

Sur le site du journal « L'Équipe », un article relatant la finale des déficients visuels pour le Championnat du monde de 2016 évoque « un instant de poésie dans l'immense arène de Bercy » avec un public de « plus de sept mille âmes » qui écoute « religieusement » le guidage vocal des athlètes⁵²⁹. Dans ce récit, les performances de ces sportifs d'un genre nouveau dans la discipline, sont perçues avant tout comme relevant d'un espace autre, dont le programme ne se situerait pas sur le même plan que les valides. C'est cette même dimension que l'on retrouve dans le communiqué de presse réalisé à l'issue de ces championnats qui explique que « dans toutes les belles histoires, leurs héros surmontent bien des difficultés. Ces athlètes-là en affrontent d'ailleurs tous les jours. Pour eux, cette soirée était pourtant très différente : aux Championnats du monde handi-escalade, ils ont participé à un combat qu'ils avaient choisi. Celui pour le sommet de la voie » avant de conclure finalement sur la seule réussite des médaillés qui, « parce que toutes les bonnes histoires se terminent bien, ce combat-là, ils l'ont gagné [en montant] sur la plus haute marche du podium ce soir. Ils ont représenté leur pays et ont entendu leur hymne national »⁵³⁰. Pourtant, à l'intérieur du décor, une hiérarchie des valeurs persiste au détriment des épreuves handis, comme le raconte Marianne, qui officie en tant que juge internationale.

⁵²⁷ Grimpeur américain, figure iconique de l'escalade valide, incarnation du grimpeur professionnel.

⁵²⁸ *Op. Cit.*

⁵²⁹ « Les championnats du monde d'escalade 2016 offrent un spectacle exceptionnel à Bercy », *Adrenaline*, L'Equipe.fr. 18 septembre 2016. Article disponible sur : <https://www.lequipe.fr/Adrenaline/Escalade/Actualites/Les-championnats-du-monde-d-escalade-2016-offrent-un-spectacle-exceptionnel-a-bercy/728503>; Site consulté le 27/07/2021.

⁵³⁰ Championnats du monde d'escalade IFSC Paris 2016, *Actualités*. Article disponible sur : <https://worldclimbing2016.com/fr/actualites/229-j3-finales-handi-escalade-7-nouveaux-champions-du-monde>; Site consulté le 27/07/2021.

« Pour les finales handis du vendredi soir, on est venu nous annoncer [aux juges] qu'il ne sera utile de mettre nos costumes officiels de juges, ce serait seulement pour les finales du samedi. Mais là, les juges français on s'est regroupés pour dire que le costume était la règle pour les finales, et que là c'était bien des finales, alors que les juges mettraient leurs costumes officiels. Y'en a un qui ne voulait pas, il m'a dit : mais y'a des aveugles, ils ne les verront pas ! Si tu savais... Je lui ai asséné une baffe symbolique qu'il a parfaitement reçue ! »⁵³¹.

Quatre années plus tard, alors que le processus d'intégration de ce haut-niveau semble s'accélérer, le contexte exceptionnel et inédit créé par la crise sanitaire liée à la Covid-19 est venu rappeler que les sportifs de ces catégories handis n'étaient toujours pas égaux aux valides à défaut d'être identiques. En septembre 2020, la fermeture des salles et des SAE réduit drastiquement les possibilités d'entraînement, mais, par dérogation, les SHN escalade ont le droit, pendant un moment encore, de continuer à pratiquer. Mais ce statut n'existe pas encore pour les sportifs handi-escalade : être en équipe de France ne suffit pas. Interdits officiellement d'accès à leurs supports d'entraînement, les déplacements à l'étranger pour les premières compétitions, se sont révélés être soumis aux mêmes restrictions. La FFME a alors renvoyé la question vers la FFH, avec au centre à nouveau cette problématique de subdélégation de fait, toujours en cours à ce moment. Cette différence de traitement a fait ressurgir un revers masqué des médailles, que révèle le sentiment exprimé par les handi-grimpeurs qui considèrent qu'ils ne sont pas écoutés pour leurs revendications légitimes. La persistance d'une inégalité perçue dans le manque d'attention et de considération portée aux situations de handicap et aux statuts sportifs, constitue un sujet de controverses régulières

En mars 2022, la FFME annonce sur son site que l'entraîneur de l'équipe de France handi-escalade « tire sa révérence »⁵³². Son départ (pour d'autres fonctions) est salué par un rappel de ses dix années à la tête de cette équipe, évaluées au regard du nombre de titres et médailles obtenues. Selon la fédération, durant cette période cet acteur central dans le dispositif institutionnel aura « progressivement permis aux personnes en situation de handicap de se faire une place dans le milieu de l'escalade française et internationale »⁵³³. Ce que ne dit pas cette publication institutionnelle, c'est qu'à la suite des championnats du monde de Moscou en 2021, les handi-grimpeurs de cette équipe de France ont dénoncé la mauvaise gestion du groupe et le

⁵³¹ Marianne, *Op. Cit.*

⁵³² Site ffme.fr : <https://www.ffme.fr/entraîneur-de-lequipe-de-france-handi-escalade-depuis-sa-creation-sebastien-gnecchi-tire-sa-reverence/>, Site consulté le 03/03/2022

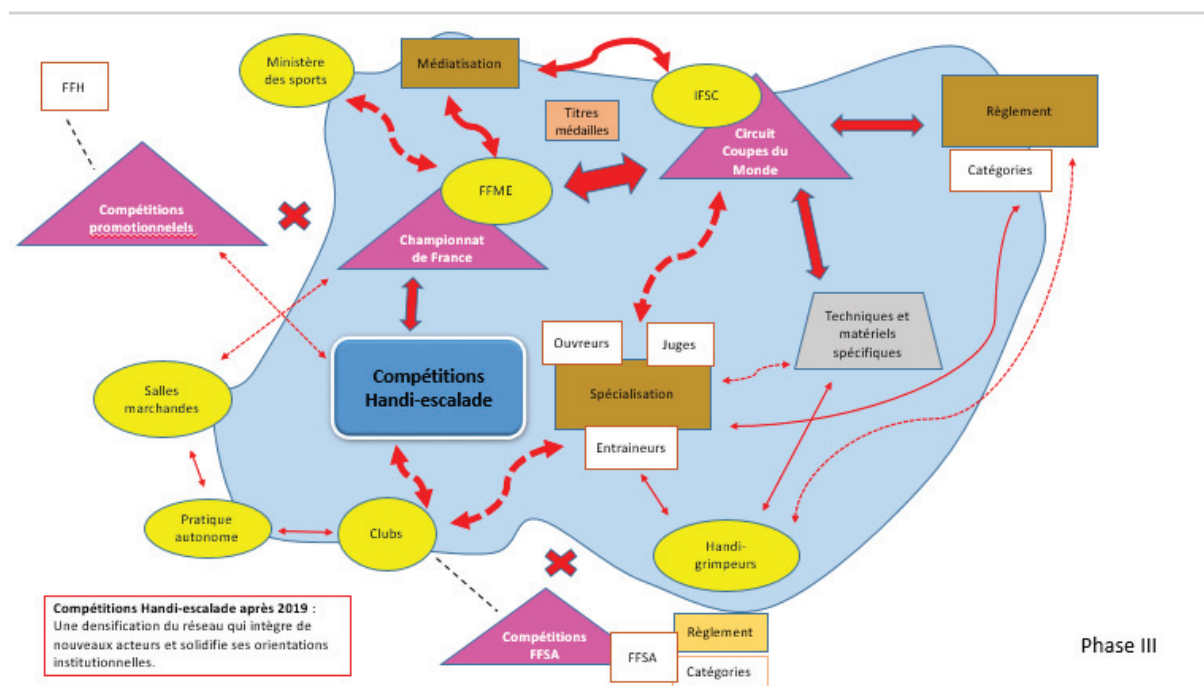
⁵³³ *Idem.*

peu d'attention portée aux demandes de l'équipe. Ils ont co-signé une lettre, adressée en octobre à la direction de la fédération, demandant justement le départ de cet entraîneur, sous peine de se retirer toutes et tous de cette équipe de France, et donc de ne plus participer aux compétitions internationale. Dans le même article, Pierre-Henri Paillason, Directeur technique national de la FFME affirme que « la FFME vient d'obtenir auprès du ministère des sports la reconnaissance de sportif de haut niveau pour nos athlètes, et est sur le point de recevoir la délégation de pouvoir pour cette activité. Le projet est de soutenir l'IFSC pour que le para-escalade devienne une discipline olympique en 2028 à Los Angeles ».

Ces deux évènements, qui rappellent le caractère mouvant de ce terrain de recherche, révèlent deux indicateurs d'une montée puissance de deux nouveaux acteurs du réseau. Le premier est lié à l'implication grandissante des handi-grimpeurs dans les programmes qui les concernent, et à leur capacité à orienter les programmes en cours, comme nous avons pu déjà le voir pour ce qui concernait le règlement des compétitions ou l'ouverture des voies. Le deuxième indique pour sa part le renforcement de l'institutionnalisation de l'handi-escalade avec une fédération non spécifique qui, à l'instar de plusieurs autres disciplines paralympiques (que nous avons détaillé dans notre partie I), devrait donc parvenir à obtenir rapidement du ministère des sports ce statut de fédération délégataire pour le *paraclimbing*. L'aboutissement de ce processus de régularisation du statut juridique des compétitions handi-escalade en France pourrait alors constituer un point de stabilisation du réseau pour le haut-niveau institutionnel.

Conclusion intermédiaire

Dans ce réseau de l'handi-escalade compétitive, marqué par une forte institutionnalisation, il existe donc un programme de plus en plus structuré visant à normaliser la pratique sportive, en référence au modèle valide organisé par l'IFSC. Dans ce processus qui vise à intégrer les besoins et capacités des grimpeurs handis à un dispositif préexistant, en construisant des règles destinées à garantir une forme d'égalité du jeu sportif, de nombreux points de tensions apparaissent. Le système de classification en fonctions de catégories de déficiences et les regroupements jugés comme nécessaires qui en découlent lors des épreuves est en train de se muer en boîtes noires excluantes à l'intérieur d'un programme compétitif qui prône pourtant l'intégration maximale des handi-grimpeurs. Leur remise en cause régulière conduit à des réajustements ou redirection des règles qui agissent comme des acteurs d'exclusion ou d'inclusion pour les PSH en fonction de trajectoires souvent individuelles et de contextes de pratique singuliers. Elle révèle l'instabilité d'une innovation qui, au-delà de l'affichage et de la communication fédérale, reste encore fragile en raison de la faiblesse quantitative de ses acteurs et de l'étroitesse d'une diffusion majoritairement verticale et descendante. Cette conformation implicite aux attentes du sport de haut-niveau a transformé progressivement les programmes personnels de celles et ceux qui ont voulu et pu y rester associer, tout en leur faisant courir le risque d'un sentiment de perte d'identité, en raison de l'ambivalence d'une attente de conformité demandant de rester dans le cadre spécifique du handicap, tout en produisant et en donnant à voir des gestes sportifs au plus proche des grimpeurs valides. Le paradoxe est que, vu du côté des fédérations, il n'est pas nécessaire au premier regard que l'handi-escalade se généralise pour tirer des bénéfices politiques et symboliques d'un haut-niveau. D'une certaine manière, et à court terme, un réseau peu structuré à l'échelle internationale offre des perspectives plus faciles pour récolter des médailles, qui deviennent les symboles d'une certaine réussite de l'innovation.



La confrontation entre ces deux mondes, celui du handicap et celui du sport de haut-niveau, a produit un certain nombre de points de fragilités, particulièrement sur la reconnaissance d'un statut d'égalité attendu entre les catégories valides et handis. La diffusion médiatique de ces événements fédéraux et la valeur attribuée aux podiums et médailles qui paraît agir comme un vecteur d'incitation pour tous, semble cependant contraindre les handi-grimpeurs à ne pouvoir intégrer le réseau qu'en s'adaptant à l'axe normatif de la sportivisation institutionnelle.

Conclusion du 3^{ème} chapitre

L'observation de l'organisation de ce système compétitif fait apparaître un écart conséquent entre la valeur attribuée à ces résultats internationaux et leur médiatisation en termes d'image valorisable au niveau fédéral (palmarès des médailles et classements entre les nations) et ce qui peut exister et se pratiquer quantitativement au niveau des événements compétitifs, en particulier à l'échelle locale. Une déconnexion importante avec la base des pratiquants et les usages majoritaires des handi-escalades se révèle très clairement. L'espace ouvert par l'handi-escalade, dans le cadre du fonctionnement ordinaire d'une fédération sportive non spécifique révèle la présence d'enjeux et de contraintes complexes. Le choix d'axer le dispositif sur l'intégration de personnes considérées comme une nouvelle catégorie sportive parmi d'autres, préexistantes, dans des événements compétitifs correspondant aux critères de la fédération internationale ne s'accompagne pas en l'état d'un développement progressif et durable de l'accessibilisation des clubs et des compétences d'accompagnement de leurs cadres. Dans ce contexte, la constitution d'un socle d'handi-athlètes suffisamment conséquent pour assurer la solidité du réseau ne semble pas pouvoir se réaliser à court terme. La difficulté à trouver et à mobiliser ces sportifs « catégorisés » (sachant que nul n'est tenu de déclarer publiquement ses déficiences et que certains grimpeurs font le choix de rester avec les valides, hors du circuit compétitif) impacte directement la validité et les conditions de pratique à l'intérieur même du circuit compétitif. En l'absence d'autres programmes de soutien, cette faiblesse vient alors questionner la capacité de la FFME à se donner les moyens d'une véritable intégration qui caractériserait alors une extension pérenne du réseau des handi-escalades vers ce monde du haut-niveau. En changeant d'échelle, on peut aussi constater que les fragilités des sous-réseaux de l'escalade en ESMS et en loisir constituent également des freins à l'essor du réseau compétitif.

À l'intérieur même de ce programme, une fragilité grandissante se révèle de façon de plus en plus significative. En septembre 2021, les résultats de l'Équipe de France handi-escalade au Championnat du monde d'escalade de Moscou sont rapportés sur le site de la FFME comme un succès complet puisque les concurrents retenus pour cette épreuve se sont « tous qualifiés pour les finales » et « se sont même offert le luxe de tous rentrer avec une médaille autour du coup [sic] en guise de souvenir »⁵³⁴. Ce résultat apparaît pourtant comme une fabrique de médailles à faibles coûts puisque, dans ce système, peuvent participer et se construire une expérience des

⁵³⁴ Handi-escalade : Pluie de médailles à Moscou, ffme.fr. <https://www.ffme.fr/27420-2/>

compétitions de haut-niveau uniquement les concurrents quasi certains d'être sur les podiums. C'est d'ailleurs à l'issue de cette compétition, que l'ensemble des handi-grimpeurs de l'Équipe de France (et quelques anciens non sélectionnés) ont écrit la lettre aux dirigeants de la FFME évoquée précédemment. La demande de départ de cet acteur intermédiaire révèle une fonction de porte-parole controversée. Elle aurait contribué à limiter l'émergence d'autres acteurs (par un maintien de centralité) et conduit (par des choix de priorisation) à renforcer la position de la fédération se satisfaisant d'une simple détection d'élite sans véritablement travailler à l'émergence d'un réseau continu, à tous les niveaux d'handi-grimpeurs compétitifs. Pour les athlètes, cette exigence s'accompagne d'un besoin de pouvoir être entendus, qui passe par une refonte profonde d'un système permettant la mise en place d'un véritable dispositif d'accompagnement tenant vraiment compte de leurs besoins sportifs. Le travail de thèse s'arrête d'ailleurs à cette séquence de conflit un peu ouvert, signe parmi d'autres du caractère encore largement inabouti de l'innovation sociale.

Ces enjeux qui se retrouvent au cœur de l'institutionnalisation de la compétition d'escalade rappellent le besoin de prise en compte d'une participation active des personnes concernées. Les témoignages et observations que nous avons pu recueillir au cours de notre recherche ont bien fait apparaître que l'intégration « pleine et entière » des sportifs en situation de handicap, telle qu'elle peut être souhaitée par le législateur, ne peut se construire sans venir interroger et souvent bousculer autant les règles communes que les projets individuels, particulièrement lorsque ceux-ci s'inscrivent dans une norme dominante de plus en plus structurée et régie par le processus de sportivisation global des escalades.

D'une manière générale, pour les fédérations obtenant la délégation sportive à destination des PSH, les deux fédérations spécifiques historiques « ont tendance à faire office de représentants officiels des personnes handicapées » (Bouttet, 2015b). Concernant l'escalade, on retrouve bien cette logique avec un appel aux compétences de la FFH ou de la FFSA de la part de la FFME pour organiser au niveau local des actions de développement de l'handi-escalade, en s'appuyant sur des compétences en matière de communication et donc de mobilisation du public spécifique, qu'elle ne possède pas. Paradoxalement, la participation des handi-grimpeurs se révèle en tension entre une volonté de ne pas dépendre justement d'une fédération spécifique : aucun des handi-grimpeurs interrogés ne fera référence à la FFH dans son parcours personnel, et le besoin ressenti, plus ou moins consciemment, de faire la preuve permanente de sa capacité à s'intégrer en se fondant dans la communauté des grimpeurs, et plus encore dans les règles sportives fédérales. Le rapport 2015-M-13 fait état d'une demande plus forte « d'expertise et de conseils »

de la part des fédérations dites « homologues », fonctions que seraient alors à même de proposer les fédérations spécifiques dont les compétences et savoir-faire seraient à « préserver et à faire partager ». Si cette attente correspond bien aux indicateurs que nous avons pu relever dans les clubs, en termes de formation notamment, elle ne semble pas encore concerner directement l'organisation des compétitions. Pourtant, dans cette perspective, la possibilité pour une nouvelle fédération de se voir attribuer la délégation de disciplines sportives, doit se faire à la condition de « pouvoir assumer les obligations consécutives » à cette attribution en faisant la preuve de sa capacité à « apporter des garanties » concernant la sécurité de la pratique, la diversité de l'offre « haut-niveau, loisir, différents handicaps », une expertise technique et enfin, la mise à disposition de moyens humains et financiers⁵³⁵. Mais en l'absence de convention, rien ne semble pour l'instant obliger la FFME à apporter ces garanties. Dans le but d'accompagner cette évolution attendue par les pouvoirs publics, un référentiel est alors proposé en annexe du rapport afin de « garantir un développement maîtrisé et durable des pratiques sportives », une condition jugée : « nécessaire et de l'intérêt des sportifs handicapés »⁵³⁶. Les handi-grimpeurs progressivement écartés de ce monde compétitif du haut-niveau, par la mise aux normes de leur pratique sportive, apparaissent comme les premiers exclus d'un programme qui devait à l'origine permettre l'émergence d'une innovation sociale, répondant à un besoin non satisfait en favorisant l'accès de personnes jusque-là éloignées de la pratique sportive de compétition.

⁵³⁵ *Idem.*

⁵³⁶ Ce référentiel, porté par le Comité Paralympique et Sportif Français, a été réalisé en concertation avec la Direction des Sports, le Pôle Ressource National Sport et Handicaps, l'Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance, la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté. Composé de 10 orientations et d'un guide méthodologique, il « pose un cadre de référence pour toutes les fédérations sportives qui souhaitent s'engager pleinement dans une démarche d'accueil durable et d'intégration réussie des sportifs handicapés ».

« Une société n'est pas un club dont des membres pourraient accaparer l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive et justifier, afin de le maintenir, un ordre qu'ils définiraient eux-mêmes »⁵³⁷

Epilogue

Quand les trois mondes se rencontrent

⁵³⁷Gardou, Charles. *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Érés, 2012.

A. Des adaptations partagées, mais traduites différemment selon les réseaux

1. Des corps et des esprits qui grimpent

Les usages en cours révèlent l'existence du paradoxe « d'en être, sans en être » qui a fait passer l'innovation de l'handi-escalade rendue visible, d'un statut extraordinaire à celui d'une mise aux normes dans l'homogénéisation des pratiques. Ils conduisent aujourd'hui à une survalorisation de caractère ordinaire, à travers laquelle « on demande à l'individu stigmatisé de nier le poids de son fardeau et de ne jamais laisser croire qu'à le porter, il ait pu devenir différent de nous » (Goffman, 1975). Cette recherche d'une forme de « validisme » comme finalité présumée d'une pratique partagée, se retrouve dans ces propos de Christopher, le speaker attitré des compétitions lorsqu'il s'exclame devant la prestation d'un concurrent RP3 : « Vous allez voir, c'est extraordinaire, lui, quand il grimpe on ne voit pas qu'il est handicapé, il a totalement dépassé son handicap »⁵³⁸. Pourtant, témoins des forces contradictoires qui rythment l'évolution du processus, ces corps « outils de performances » ne sont pas les seuls acteurs présents. D'autres « corps-enveloppes », qui révèlent aux autres des êtres « différents » peuvent ressurgir sur la scène médiatique comme ce fut le cas pour le Championnat du monde de Briançon en juillet 2019. La présence de nombreux handi-grimpeurs venus de délégations étrangères a donné à voir des pathologies et déficiences « lourdes » tranchant radicalement avec « l'illusion de la mimesis » (Marcellini, 2005) qui semble prédominer en France. Le retour de ces acteurs humains dans ce réseau de la compétition vient remettre en lumière l'enjeu essentiel que constitue la « nature » et les « particularités » des corps dans l'accès à une visibilité. Le type de traitement que produisent les handi-escalades de ce réseau conduit à leur absence à terme des podiums, les reléguant à une fonction prévisible de figuration. Ce constat révèle que les escalades, dans ce modèle dominant de la compétition, traduisent une tendance lourde du processus d'invisibilisation à l'œuvre dans le sport en général, auquel participent tous les champs de la société. En agissant comme un concept vorace, il tend à faire disparaître

⁵³⁸ Propos tenus lors de l'Open international handi-escalade Laval 2013. Vidéo disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=ISqHCGzpQ_U; Site vérifié le 29/11/2021.

« l'anormalité » de la pratique au profit d'une « normalisation comme assimilation à la norme prédéfinie » (Winance, 2004).

Ce besoin de démontrer une convergence de proximité avec les valides s'exprime de différentes façons selon les contextes de pratique. Un reportage de la télévision belge présente par exemple comme un fait remarquable, l'existence d'entraînements communs entre deux grimpeuses toutes deux compétitrices de niveau mondial, mais l'une en catégorie « valides » et l'autre en handi-escalade⁵³⁹. Le besoin de faire apparaître une convergence « au-delà du handicap » reste marqué par la recevabilité de capacités perceptibles chez certains handi-grimpeurs. Lorsque « l'amateurisme » des performances sépare de façon mesurable des pratiques normées dominantes, ce sont alors bien souvent les signes d'une puissance de la volonté, considérée comme « extraordinaire », voire supra normale, qui sert de distinction légitimant d'occuper une place dans le monde des escalades. De nombreux exemples associant déficiences et super pouvoirs confrontent la place de l'imaginaire dans le réel, face à la performance sportive⁵⁴⁰. On assiste là à la présence d'une forme de réification, dans un passage de l'abstraction au concret, entre une symbolique de victoire sur la vie et sur la déficience (qui caractériserait les handi-grimpeurs ordinaires de faible niveau) et celle des champions reconnus que distinguent les titres et médailles (obtenus par leurs valeurs supérieures aux autres concurrents). C'est bien ce qui apparaît dans ce récit fait au lendemain des épreuves handi-escalade de Paris en 2016 : « Comme dans toutes les belles histoires, leurs héros surmontent bien des difficultés. Ces athlètes-là en affrontent d'ailleurs tous les jours. Pour eux, cette soirée était pourtant très différente : aux Championnats du monde handi-escalade, ils ont participé à un combat qu'ils avaient choisi »⁵⁴¹. Même loin de la performance du haut-niveau, cette représentation prônant des capacités « extraordinaires » à des « handicapés-héros » peut contribuer à produire une autre forme d'isolement que celle plus évidente, créée par une vision déféctologique basée sur des incapacités qui seraient inscrites dans la personne même.

⁵³⁹ Anak Verhoeven et Elodie Orbaen, vidéo disponible sur :

<https://www.facebook.com/elodieorbaenclimber/videos/vb.1519958378217566/1858024094410991/?type=2&th eater>; Site vérifié le 29/11/2021.

⁵⁴⁰ On retiendra par exemple le reportage sur Matthew Phillips « une force de la nature » qui a « pris d'assaut le monde du para-escalade » (film *One of a kind*, disponible sur <https://planetgrimpe.com/videos/one-of-a-kind-histoire-de-matthew-phillips/>) ou la référence faite à Alain Robert dont le handicap « impacte très directement son excellence corporelle » suite à deux chutes graves, mais qui escalade pourtant « à mains nues et sans protection les gratte-ciels » pour mobiliser le « dépassement d'un handicap [...] qui devient un atout professionnel » (Héas, 2012a).

⁵⁴¹ Championnat du monde IFSC Paris-Bercy, *Actualités*. <http://worldclimbing2016.com/fr/actualites/229-j3-finales-handi-escalade-7-nouveaux-champions-du-monde>; Site vérifié le 29/11/2021.

L'escalade, avec toutes les dimensions symboliques qui lui sont rattachées autour de l'élévation et du but à atteindre constitue alors une activité particulièrement imprégnée par ces représentations puissantes. Ainsi, la pratique de l'escalade pour de jeunes grimpeurs déficients visuels en établissement spécialisé est décrite comme permettant de « s'emparer du monde avec ses mains, se hisser bien plus haut qu'on n'aurait jamais pu l'imaginer, et malgré le handicap visuel atteindre les sommets »⁵⁴². Lorsque la possibilité de « dépasser » son handicap conduit à devenir un superhéros réalisant des exploits « hors du commun », l'identité nouvelle ainsi forgée, bien que valorisée, peut également éloigner et repousser. « Pendant des années j'ai lutté contre ma canonisation, car, malgré les attraits que présente ce rôle, je sais que, dans les rapports avec les créatures sacrées, il s'établit d'emblée une distance sociale, et celle-ci, associée à la propension normale chez tous les bien portants à éviter les infirmes, isole encore davantage » (Murphy et al., 1993).



Philippe Ribière après son ascension de Es Pontas. Photo : Jaime Reina / AFP, sur le site : Francetvinfo.fr

Tant que l'innovation n'est pas devenue banale, elle reste empreinte de caractères « extraordinaires » qui la singularisent dans le monde des escalades et plus généralement dans celui de la verticalité.

⁵⁴² UNADEV, présentation du film « En haut du mur » diffusé sur France 5. <http://www.unadev.com/en-haut-du-mur-sur-france-5/>; Site vérifié le 29/11/2021.

Sur le site spécialisé Handicap.fr, qui se définit comme « média indépendant » ayant « pour vocation d’informer toutes les personnes concernées par le handicap et la perte d’autonomie »⁵⁴³ un article annonçait un « nouveau défi pour le champion de handi-escalade, Philippe Ribière [qui] après avoir grimpé les "blocs" du monde entier [allait se lancer] à l'assaut du rocher *Es Pontàs* de Majorque (ESP) à 20 mètres de haut, sans assistance, au-dessus de la mer »⁵⁴⁴. Sur la même page, cet exploit à venir est associé à des suggestions de lecture d’autres articles relatant la montée au camp de base de l’Everest par un paraplégique en fauteuil, l’ascension de ce sommet par un double amputé et l’escalade en fauteuil roulant d’une paroi de 500 m à Hong Kong⁵⁴⁵. On assiste sans doute ici à la concrétisation d’un retournement de l’état initial au regard des premiers événements handis médiatisés qui faisaient venir des valides pour leur faire prendre conscience des situations auxquelles se confrontaient les handi-grimpeurs lorsqu’ils pratiquaient l’escalade, en utilisant des handicaps artificiels : mains attachées, yeux bandés, etc.⁵⁴⁶ Dans ce schéma qui était basé sur une formule de type « tous handis », loin de l’exploit, le simple fait de grimper ensemble constitue une première innovation. La trajectoire d’acteur de Philippe Ribière, innovateur pionnier, a été impactée durablement par cette première fonction de porte-parole médiatique de fait, phénomène de « traduction » lui permettant de se faire attribuer l’autorité de parler au nom de l’intérêt collectif des handi-grimpeurs. Elle le conduit aujourd’hui, après son retrait du milieu compétitif, à devoir se conformer aux nouvelles attentes pour continuer à exister médiatiquement et en tirer des bénéfices (Dumont, 2015), en réalisant des performances sportives dépassant les usages communs de l’escalade.

Cette redirection vers la performance peut constituer un point de controverse en venant s’opposer aux premiers programmes à caractère essentiellement éducatif et réadaptatif, puisqu’elle suppose le recours à des intensités et des volumes d’entraînement physique pouvant mettre en danger l’intégrité physique des handi-grimpeurs. En effet, les études sur les pathologies liées à l’escalade contemporaine commencent à faire apparaître des blessures et traumatismes spécifiques liés à des mouvements particuliers de plus en plus présents (solicitation des doigts, mouvements d’épaules et de genoux, positions en dévers et chutes en bloc) (Loubriat, 2006). Lors de la présentation des dispositifs compétitifs fédéraux au cours

⁵⁴³ Handicap.fr, *Qui sommes-nous ?* <https://www.handicap.fr/about>; Site vérifié le 30/11/2021.

⁵⁴⁴ Handicap.fr / E. Dal’Secco, 21 août 2018. *Rivière : l’handi-escaladeur à l’assaut d’un rocher mythique.* <https://informations.handicap.fr/a-ribiere-handiescalade-majorque-pontas-11066.php>; Site vérifié le 30/11/2021.

⁵⁴⁵ Il est intéressant de noter que dans ce domaine de l’*outdoor*, ce ne sont pratiquement que des hommes qui sont mis en valeur, les femmes en situation de handicap ne semblent figurer que de façon exceptionnelle dans cet univers de l’exploit. Cette problématique pourrait constituer un sujet de prolongation de recherche intéressant.

⁵⁴⁶ Le premier « Handi-grimpe » fut organisé en 2003 ; Philippe Ribière. *Op. cit.*

d'une formation handi-escalade avec la Ligue FFH Aura, deux stagiaires ont ainsi exprimé avec véhémence leurs réticences vis-à-vis de la compétition de haut-niveau, qu'ils jugeaient absolument « inutile » pour les PSH. Selon eux, habitués à encadrer en club avec des personnes issues d'ESMS, les besoins d'accomplissement devaient se situer dans un autre espace, en refusant d'accepter ces contraintes physiques et psychiques imposées par la norme du haut-niveau. La comparaison avec les performances des valides apparaît également comme un sujet de controverse permanent qui n'ose pas forcément s'exprimer de façon ouverte en raison de son caractère potentiellement « incorrect » avec le risque d'être perçu comme jugeant et dévalorisant vis-à-vis ces « exploits » réalisés par les handi-grimpeurs. Pourtant, ce débat constitue une source de polémiques sans fin dans le monde des escalades et cela, quel que soit le niveau des voies à comparer (Aubel, 2005).

2. L'apparence des handi-grimpeurs, une source de validité de ce qu'ils produisent ?



Photo : Collection personnelle.

Dans ce processus de normalisation des handi-escalades, devenir handi-grimpeur nécessiterait donc de rentrer dans le cadre des usages acceptables en référence à la norme dominante. Mais pour appartenir au groupe, grimper au même moment, dans le même lieu, implique-t-il de grimper réellement dans le même monde ? À partir de cette demande de normalisation, le monde des escalades ne fabrique-t-il pas des « exclus de l'intérieur » selon la formule utilisée

par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1992) ? La mise aux normes des handi-escalades qui se construit sur le terrain d'une sportivisation globale attend aussi que les handi-grimpeurs et grimpeuses fournissent les signes visibles de leur appartenance culturelle. Faire la preuve de son « état de grimpeur légitime » impliquerait également de pouvoir intégrer aux handi-escalades des usages reconnus comme l'utilisation du vocabulaire tribal ou de matériels spécifiques, comme autant de rites de passage, permet ensuite de se reconnaître dans une même « communauté de grimpe », avec des valeurs partagées. En retour, les réactions saisies au milieu des spectateurs assistant aux Mondiaux de Paraclimbing en 2019, pouvaient annoncer une partie de la réussite de cette épreuve de passage. Face aux manifestations visibles de l'effort dans une voie, j'ai pu entendre des spectateurs avertis et attentifs s'écrier : « C'est dingue ce combat, c'est des guerriers ces grimpeurs-là ». Plus loin, un : « Il n'a rien lâché le gars », saluait le franchissement d'une section très physique de la voie et l'approbation de la résolution complexe d'un problème de déplacement était saluée par un : « démente la méthode ! ». L'utilisation de ces expressions communes au milieu de la grimpe, par un public de connaisseurs et de passionnés révélait alors l'importance du chemin parcouru par l'handi-escalade, pour essayer de devenir une catégorie parmi d'autres. Le processus de normalisation destiné à construire un système compétitif crédible, reconnu en tant que tel par la communauté, et par la société plus largement, tout en générant un droit d'accès à la performance comme résultat d'une adaptation aux exigences du haut niveau, favorise de ce fait les déficiences et les trajectoires sociosportives les plus proches du milieu valide. C'est ce que montre le récit d'une expérience de pratique de l'escalade menée avec de jeunes déficients intellectuels (Blin, 2017). Bien qu'un certain nombre de savoir-faire communs aient été acquis au fil du temps par ces handi-grimpeurs (utilisation du matériel commun principalement), ils ne leur permettent dans un premier temps que de s'inscrire dans des modalités périphériques. Le monde des escalades correspond bien à la définition d'une communauté de pratique (Wenger, 2005) qui nécessite un apprentissage de pratiques sociales, condition nécessaire permettant d'accéder à une identité reconnue.

La formule naïve d'un enfant demandant : « Le handicap, est-ce que ça s'attrape ? »⁵⁴⁸, exprime bien la crainte que peuvent encore provoquer les déficiences par peur qu'à leur contact trop rapproché, elles n'en deviennent contagieuses. Le domaine du sport n'est pas à l'abri de cette dimension symbolique du handicap perçu comme une « figure trouble, polluante » (Douglas,

⁵⁴⁸ Rapportée par Simone SAUSSE dans « Le miroir brisé ». Paris, Calmann-Lévy. 1996.

2005), où l'inconnu, porteur de cette « inquiétante étrangeté » ou au contraire d'une « inquiétante familiarité »⁵⁴⁹ risque de remettre en cause l'état de cohésion interne d'un groupe.

Pourtant, la mise à distance ou le rejet vis-à-vis de ces nouveaux pratiquants ne s'expriment qu'exceptionnellement de façon ouverte dans les salles avec du public, mais les ressentis personnels, réels, sont difficilement évaluables et vérifiables. Pour Olivier, la permanence de l'accueil de ce public dans sa salle marchande a sensibilisé progressivement le public en formant une sorte d'évidence, « mais au début, ça l'était pas. J'avais vraiment des regards très particuliers de personnes, avec des gens qui demandaient des fois : est-ce que vous pouvez lui dire d'arrêter de faire du bruit ? Bah non, en fait il est autiste. Ce bruit là il le fait tout le temps ». Selon lui, les autres usagers n'y feraient même plus attention. « Avec Claude il y en a un qui hurle à chaque fois. Et nous on fait : Ah, on est jeudi après-midi. Ceux qui ne sont pas habitués, ils voient que tous les autres continuent leur vie, donc ils se disent : ça doit être normal »⁵⁵⁰. À l'inverse, lorsque je suis moi-même à l'entraînement avec Axelle⁵⁵¹, je remarque régulièrement des regards admiratifs et des réflexions positives à la suite du guidage oral qui permet de grimper efficacement dans des voies jugées difficiles : « Et dans une rouge en plus ! ». Une après-midi, une grimpeuse (de niveau 6a) qui nous observe depuis un moment vient nous dire : « Félicitations, c'est vraiment extraordinaire, déjà que pour nous c'est dur, alors là ... ». De même, Kévin (professionnel de niveau 8c) viendra nous saluer et exprimera sa satisfaction face à ce qu'il a observé : « Super content de faire ta connaissance, je suis admiratif. J'ai essayé une fois [les yeux bandés] et j'ai pris une grosse claque, pas à l'aise du tout ».

De façon assez caractéristique, l'image donnée par la performance évaluable, au regard des codes en vigueur pour l'ensemble du public, produit soit une indifférence parfois amusée, soit un respect admiratif en fonction de signes permettant de se comparer. Julien, handi-grimpeur de haut niveau explique qu'il grimpe régulièrement avec des valides, pour grimper plus souvent et que cela le pousse « à grimper normalement » sans tenir compte de sa prothèse⁵⁵². Cela lui permet de progresser en tentant des mouvements qu'il n'aurait pas faits seul. Mais à la question de savoir ce qu'il peut à son tour apporter aux valides, il rapporte que « les gens se mettent à relativiser sur ce qu'ils croyaient être un handicap pour eux » en raison d'un de leurs caractères morphologiques par ce qu'ils s'évaluent trop petits, trop raides, trop lourds, etc. Par son

⁵⁴⁹ Selon les traductions possibles du « Das Unheimliche » de Sigmund FREUD, 1919.

⁵⁵⁰ Entretien du 28/02/19. *Op. cit.*

⁵⁵¹ Grimpeuse déficiente visuelle B2, championne de France et membre de l'équipe de France depuis 2012.

⁵⁵² Interview publiée sur le site : La fabrique verticale.com, « Handi : quand l'escalade efface les différences », 22/09/2016. <http://lafabriqueverticale.com/fr/handi-lescalade-efface-differences/>; Site vérifié le 30/11/2021.

exemple, il pourrait donc les aider à se détacher de cette comparaison régulière entre les performances réalisées et les caractéristiques corporelles.

Toutefois, cette mise en perspective semble facilitée lorsque les modalités de pratique et le niveau de performance sont jugés suffisants pour accéder au rang d'escalade légitime. Une estimation de valeur moindre apparaît régulièrement lorsque les usages viennent s'inscrire dans des espaces en marge de l'activité. Lors d'une séance conduite en décembre 2018 pour jeunes déficients moteurs, avec troubles associés dans une salle lyonnaise qui présente l'intérêt d'avoir une partie de la SAE de plus de 20 m de haut. Profitant du calme du lieu, j'avais installé un atelier de suspension sur cordes qu'une jeune fille expérimentait avec bonheur aux cris de : « je vole, je vole ! ». Après un temps d'observation, évoquant une forme de sidération devant ce spectacle inhabituelle pour elle, une grimpeuse de la seule cordée extérieure présente ce matin-là est venue me voir pour me demander l'air courroucé, si nous allions « rester longtemps [car] on voudrait grimper nous ! ». Ce sous-entendu d'être ici confronté à une pratique déplacée, jugée inadaptée dans ce lieu, est assez fréquent face au spectacle de tractages sur cordes mis en place pour des personnes n'ayant pas l'usage de leurs membres inférieurs. La question de savoir ce qui serait encore ou ne serait déjà plus de l'escalade bouscule les représentations habituelles dès lors qu'elle concerne des PSH. Elle nous invite à repositionner notre regard sur la place de la motricité quadrupédique comme unique définition des escalades. Nous pouvons ici retrouver une ancienne controverse sur l'usage des points d'aide extérieurs ayant marqué l'invention de l'escalade libre en opposition avec l'escalade artificielle. Concernant les PSH, les dispositifs de verticalisation par hissage, ou remontées sur cordes fixes nécessitent souvent d'y associer en plus des outils de protection en prévision de lésions possibles dues aux chocs contre la paroi ou les prises, comme des genouillères et protège-tibias (à partir bien souvent d'un usage détourné de modèles venus des sports collectifs). Il est alors amusant de placer cet usage en miroir des débats actuels qui agitent le monde de l'escalade sur les aides extérieures qui réduiraient et dévaloriseraient la performance (particulièrement celui concernant la genouillère qui favorise les coincements de genoux dans les voies longues en dévers).

3. La cotation de la difficulté des voies, une valeur de référence commune ?

Le regard porté au départ sur l'exploit : « Ils arrivent quand même à grimper » est devenu progressivement une admiration pour les réalisations effectuées, en référence à l'échelle normée de cotations. En effet, il est devenu courant dans les compétitions d'entendre annoncer

le niveau des voies dans lesquelles grimpe chaque catégorie handi. Pour ces athlètes, reconnus comme des sportifs à part entière, le statut de grimpeurs ne semble plus faire aucun doute, puisqu'ils bénéficient maintenant de programmes de préparation physique et mentale, planifiés en fonction de leurs objectifs personnels, avec des entraîneurs et des préparateurs professionnels de l'escalade. Nous remarquerons alors que leurs performances peuvent se rapprocher assez rapidement de celles des valides, à partir du moment où ces handi-grimpeurs peuvent accéder à des conditions d'entraînement et des supports de pratique identiques à ceux des valides. De façon similaire, une forme d'émulation devient possible grâce à la médiatisation des performances qui, comme chez les valides, permet de s'évaluer se comparant aux réalisations des autres. Mais ici, l'adéquation entre les déficiences devient un des critères de comparaison, comme le raconte Lucas, amputé tibial : « En falaise je travaille actuellement un 7b, c'est mon projet, ça me fait rêver, mais depuis que j'ai vu la vidéo du handi-grimpeur espagnol [Urko Carmona, compétiteur et falaisiste, amputé fémoral] en train de faire un 8a c'est devenu le projet absolu ! »⁵⁵³. Cette référence à la cotation comme point d'étalonnage des performances apparaît également dans le récit de Julien qui a commencé à grimper en salle en 2002 et a perdu son pied en 2014. En deux ans, il est passé de « grimpeur lambda à grimpeur amputé d'un pied, puis à grimpeur membre de l'Équipe de France » immédiatement champion du Monde. Si l'handi-escalade lui a donné « la chance de vivre quelque chose d'exceptionnel », ses perspectives sportives ont dû se modifier à la suite de son amputation. « On ne s'en rend pas compte comme valide, on croit toujours que l'on va progresser. Avec la perte du pied, le rêve du 8c s'est envolé, du coup maintenant mes objectifs sont plus carrés, par exemple refaire du 8a. Il y a une grosse différence entre moi et ceux qui ont commencé après leur accident, la frustration est beaucoup plus grande, car il y a encore plus de travail à faire pour retrouver le niveau d'avant »⁵⁵⁴. En intégrant la déficience, grimper peut prendre une dimension de revanche, voire de démonstration de lutte contre des préjugés et des stéréotypes comme l'exprime Nicolas Moineau, déficient visuel (et champion du Monde 2012) qui revendique un « acte militant » en grimpant en tête ou à vue (Ripoll & Masson, 2016). Il a ainsi réalisé une performance

⁵⁵³ *Op. Cit.*

⁵⁵⁴ Lorsqu'il grimpe, Julien utilise une prothèse spécifique avec une forme de pied sur lequel s'ajuste un mini chausson. Il pense qu'il y aurait moyen de l'améliorer encore pour plus de performance, surtout au niveau du chausson qui reste pour l'instant très basique. Entretien du 01/04/17. *Op. cit.*

exceptionnelle en 2020, en enchainant une voie cotée 7c+ sur la falaise de St-Géry (46)⁵⁵⁵, et a annoncé ensuite vouloir continuer jusqu'au 8a.



Nicolas Moineau sur la falaise de St Géry. Photo : Stéphanie Para, sur le site Fanatic-climbing.com

Révélatrice du processus de sportivisation en cours, cette orientation de l'handi escalade qui cherche à s'adapter à l'existant en se référant au regard des règles et des codes dominants, participe à la dynamique d'homogénéisation de la pratique déjà perçue dans les modalités d'usage des voies et des matériels intégrant la fonction normalisatrice des cadres sécuritaires. L'alignement des handis-escalades sur les cotations des niveaux de difficulté s'affiche clairement avec l'utilisation de codes couleur des prises dans les voies sur SAE. Il contribue au processus de normalisation de l'échelle de mesure et des formes de progression des corps, dont l'handi-escalade a déjà subi les effets. Pourtant, comparer des performances réalisées par rapport à une valeur de cotation identique, ou encore dans une seule et même voie, avec ou sans la vue, avec une ou deux jambes semble parfaitement hasardeux. Quelle échelle de comparaison objective pourrait permettre d'évaluer de façon symétrique la performance maximale atteinte par le grimpeur professionnel Adam Ondra en 2017 dans la voie « Silence » cotée 9c et l'enchainement la même année des 450 m en 5b+ de la voie « Le miroir d'Argentine » par Marcel Rémy à 94 ans ? La question de l'objectivité des cotations, que nous avons discutée

⁵⁵⁵ Voie réalisée « en tête », c'est-à-dire en s'assurant dans la voie en plaçant lui-même corde et dégaines dans les points d'ancrage au fur et à mesure de sa progression. Fanatic-climbing.com, *Nicolas Moineau réalise son grand projet à St-Géry*, 17/03/2020. Article disponible sur le site : <https://fanatic-climbing.com/nicolas-moineau-realise-son-grand-projet-a-st-gery-nicolas-moineau-completes-his-super-project-in-st-gery/>; Site vérifié le 30/11/2021.

dans notre premier chapitre, constitue un débat permanent dans la communauté des escalades. La question de la morphologie qui deviendrait un atout si on possède les caractères correspondant aux mouvements de la voie ou inversement un facteur excluant physiquement est couramment mobilisé pour justifier d'un échec ou d'une réussite. Mais c'est plus largement l'enjeu du rapport au corps normalisé, comme déterminant de la valeur des cotations que l'handi-escalade vient interroger de façon vive⁵⁵⁶.

En cherchant à se calquer au plus près du modèle valide dominant, les règles du jeu définies pour les catégories handi-escalades tendent à produire un système d'exclusion progressif, au fur et à mesure de l'élévation du niveau des performances attendues et organisées (types d'ouvertures et profils des voies). Dans le monde de la compétition de haut-niveau, les aménagements consentis à la marge du règlement général (usage de la moulinette, validation des voies au sommet) ne paraissent pas répondre réellement aux demandes des handi-athlètes.

Les principales sources de controverses se cristallisent surtout autour des règles mouvantes de constitution des catégories par types de déficiences (critères de classification, regroupements imposés en compétition) et sur la valeur accordée à leurs résultats (médiatisation, primes et récompenses) au regard de celle occupée par les valides. Ces tensions liées à un sentiment d'exclusion mettent en évidence la persistance d'un paradoxe plaçant les PSH en porte-à-faux permanent entre une invisibilisation attendue, cherchant à faire d'eux des athlètes comme les autres, et une demande de reconnaissance des besoins particuliers liés à leur singularité. Il est intéressant de noter à rappeler à ce propos que la création en 2017 d'un groupe *Facebook* entre handi-grimpeurs seulement pour discuter de leurs revendications a marqué le début d'une montée en puissance de l'implication de ces acteurs, premiers concernés, dans la réorientation du programme. Relayées ensuite par Sebastian Depke (représentant des athlètes à l'IFSC et initiateur du site indépendant : *Paraclimbing.org*)⁵⁵⁷ ces demandes vont se concrétiser en 2021 avec l'apparition d'un nouveau règlement international, d'une refonte du système de classification et par la mise en place d'une charte d'éthique des compétitions. Cette évolution fait écho aux demandes des handi-grimpeurs français d'accéder à la fois à des aménagements rendus nécessaires par leurs situations de handicap, mais aussi à une reconnaissance de leurs besoins de sportifs de haut niveau. Cette démarche significative constitue certainement un point

⁵⁵⁶ À ce sujet, on lira avec intérêt les réflexions de la grimpeuse Nolwen Berthier sur les liens entre sa taille et son genre avec les paramètres dominants de la performance en falaise. Fanatic-climbing.com, *Nolwen Berthier, la grimpe dans la peau*, 28/09/2021. Interview disponible sur : <https://fanatic-climbing.com/interview-nolwen-berthier-la-grimpe-dans-la-peau-interview-nolwen-berthier-climbing-in-the-blood/>; Site vérifié le 30/11/2021.

⁵⁵⁷ Handi escalade, nouveautés internationales. <https://paraclimbing.org/fr/>; Site vérifié le 26/11/2021.

d'inflexion dans le processus d'innovation. L'inadéquation ressentie entre les attentes du système (ramener des médailles internationales) et les moyens mis à disposition (entraînement, accompagnement et suivi) se révèle par exemple dans le bilan du stage de préparation organisé en 2019 pour l'Équipe de France qui n'a finalement rassemblé que quatre athlètes, les autres préférant continuer à s'entraîner ailleurs, avec les dispositifs qu'ils ont pu organiser par eux-mêmes (entraîneurs personnels, SAE et séances adaptées à leurs programmes). C'est bien la persistance de ce décalage entre des attentes singulières et une réponse institutionnelle à des besoins perçus qui conduira, à l'automne 2021, l'ensemble de l'équipe de France à demander le départ de l'entraîneur national. Par cet acte collectif, reposant concrètement la question de la place qui leur est accordée, les athlètes des années 2020 deviennent des acteurs-utilisateurs, capables de réorienter la trajectoire de l'innovation en agissant directement sur le programme qui les concerne.

B. Les escalades sont-elles des territoires inclusifs

1. La motivation à la pratique de l'escalade, un lien commun ?

Dans ce processus d'innovation, les acteurs enrôlés mettent en mouvement une combinaison de causes et de raisons étroitement imbriquées pour justifier leurs programmes d'handi-escalade. On repère chez eux des croyances positives, comme lorsque les organisateurs et les handi-grimpeurs y voient un bénéfice : image positive pour le groupe ou l'institution, perspectives d'accès à une réhabilitation corporelle ou à une identité sportive, et des croyances normatives « parce que d'autres le font » (autres clubs, associations, fédérations, etc.). Au-delà des modalités d'usage, de pratique et des niveaux de performances réalisées, il peut être intéressant de chercher alors ce qui pourrait rapprocher et rassembler l'ensemble des grimpeurs, qu'ils se perçoivent en situation de handicap ou non. Si la demande de pratique sportive venant des PSH est avant tout tournée vers une attente de pratique partagée avec des personnes valides⁵⁵⁸, on peut se demander comme le faisait Yves le Bissonnais⁵⁵⁹ « quelle pourrait être la motivation, pour des personnes dont la vie quotidienne est parfois déjà un challenge permanent, à vouloir se mesurer à un milieu vertical et souvent hostile malgré les difficultés évidentes ? »

⁵⁵⁸ Mission d'évaluation du ministère de la Jeunesse et des Sports, *Op. Cit.*

⁵⁵⁹ *Op. Cit.*

(Le Bissonnais, 2005). Pour ce grimpeur et alpiniste lui-même amputé tibial, la motivation diffère selon les contextes de handicap inné ou acquis. Pour les personnes ayant eu une expérience de pratique de l'escalade préalable à la déficience, il faut alors selon lui beaucoup de motivation évaluée en termes de passion et d'acceptation pour « se retrouver en difficulté là où l'on passait avant sans problème ». À l'inverse, le fait de commencer à grimper avec une déficience lui semble facilité par « le sentiment de libération à l'égard du handicap » qui résulte de la satisfaction d'avoir réussi à franchir un obstacle, sans référence à un niveau de performance ancien. Dans un reportage radiophonique réalisé à l'issue des championnats de France handi-escalade de Saint-Étienne, Stéphanie une handi-grimpeuse B2 raconte qu'elle pratique l'escalade pour lutter contre sa peur de tomber⁵⁶⁰. Lorsqu'elle affirme qu'elle se sent parfois « plus à l'aise à grimper sur un mur qu'à marcher dans la rue », on peut percevoir que la motivation pour l'escalade peut en partie être liée à la possibilité d'agir dans un espace choisi, sans subir les contraintes ordinaires de la vie quotidienne, au-delà d'une fonction de réhabilitation. La reconnaissance de l'existence de facteurs motivationnels partagés, qui agiraient de façon plus ou moins équivalente sur l'ensemble des personnes désireuses de pratiquer l'escalade, pourrait conduire la réflexion sur les finalités des dispositifs adaptés.

Une fois qu'elles sont mises en place, les pratiques d'handi-escalades se retrouvent confrontées à la nécessité de mobiliser des compensations et des adaptations, outils indispensables pour leur accessibilité. Ici encore, plusieurs traductions sont repérables, qui se complètent, se succèdent ou s'opposent même parfois. Les programmes issus des ESMS préconisent de valoriser dans les séances les aspects relationnels, corporels et émotionnels qui seraient présents dans l'activité escalade (Lunet & Pistre, 2015). Si le domaine affectif est souvent mobilisé, dans la relation aux autres et au vide, des aménagements réalisés dans un cadre d'adaptations spécifiques peuvent rajouter à cette traduction la conception de situations favorisant également le plaisir de l'élévation et du corps en mouvement. Leur mise en œuvre, qui nécessite des compétences techniques importantes, permettant à la PSH de ne pas être limitée par ses propres ressources motrices grâce à des systèmes de suspensions et d'élévations dans des sellettes par exemple.

Ces aménagements sont particulièrement visibles dans les dispositifs élaborés par Yann dans le cadre du club qui l'emploie. En accueillant de façon organisée et valorisée des personnes présentant des pathologies lourdes et des handicaps associés, il met en œuvre des compétences

⁵⁶⁰France Bleu Loire, *Championnat de France d'escalade à Saint-Etienne : l'handi-escalade dans la lumière*. 01/04/2017. Interview audio sur : <https://www.francebleu.fr/sports/voile/championnat-de-france-d-escalade-saint-etienne-l-handi-escalade-dans-la-lumiere-1491057756>; Site vérifié le 30/11/2021.

d'accompagnement dépassant largement un cadre strict de la pratique de l'escalade qui se limiterait à un déplacement sur une surface verticale⁵⁶¹. Lors de ces séances sont mobilisés des équipements techniques complexes (boudriers intégraux, systèmes de poulies traction, double assurage), mais aussi des facilitateurs d'échange comme le Makaton⁵⁶². Dans ce programme s'additionnent des compétences et des techniques spécialisées venues à la fois de l'escalade et des travaux sur corde, mais aussi de l'accompagnement à la vie quotidienne de personnes vivant en établissements médico-sociaux.

La perspective de pouvoir participer avec les grimpeurs ordinaires, sur la base des valeurs propres de l'escalade, vient parfois se heurter aux visées des concepteurs de ces programmes. Pour ces derniers, l'organisation de « manifestations spécifiques [destinées à leurs adhérents, pour leur permettre] de connaître la difficulté des personnes en situation de handicap pour pratiquer l'escalade »⁵⁶³ peut sembler constituer une réponse adaptée. Si aux yeux du législateur, la responsabilité des fédérations apparaît engagée à travers les conditions d'accueil des PSH dans le monde sportif », les modalités et finalités de cette participation « culturelle » ne sont jamais évoquées et une part importante des recommandations ne concerne souvent que le domaine médical, afin de garantir une pratique sportive sans risque, pour ce public pour lequel « une attention particulière est attendue »⁵⁶⁴ (Canu & Karam, 2015). Deux logiques en opposition apparaissent donc bien souvent dans les réseaux étudiés, avec en toile de fond des finalités différentes : celle d'une participation sportive adaptée, voire limitée *a priori* par des incapacités, réassociant par là même la notion de handicap à la simple conséquence d'une déficience et celle de la possibilité d'une mixité de pratique conservant la spécificité et la culture de l'activité sportive, avec ses valeurs et son cadre de pratique.

L'existence de bienfaits attachés à une pratique sportive comporte cependant un aspect illusoire puisqu'il s'agit toujours d'une utilisation en fonction d'un but prescrit sélectionnant de fait certaines caractéristiques qui lui sont nécessaires. Sans aller jusqu'à ranger définitivement « l'*escaladothérapie* qui irait tellement de soi [...] avec les petits grigris porte-bonheur et autres remèdes magiques qui soignent tout » (Chobeaux & Segrestan, 2013), il paraît indispensable

⁵⁶¹ Des vidéos sont disponibles sur le site du club Roc et Pyrène, notamment celle intitulée : « L'échange ». <http://www.roc-et-pyrene.com/video.php>; Site vérifié le 26/11/2020.

⁵⁶² Le Makaton est un programme d'aide à la communication et au langage, utilisé avec la parole, les signes et des pictogrammes. Il vise à favoriser les échanges avec des personnes atteintes de troubles de l'apprentissage et de la communication. Source : Makaton.fr. <https://www.makaton.fr/decouvrir-le-makaton>; Site vérifié le 26/11/2020.

⁵⁶³ *Le mot du président*, Présentation du club La dégaine (69). <https://ladegaine.com/presentation/>; Site vérifié le 26/11/2020.

⁵⁶⁴ Rapport 2015-M-13. *Op. Cit.* p. 46

de garder à l'esprit que toute pratique sportive, quelle qu'elle soit, et l'escalade comme les autres n'est rien en soi. Ce n'est qu'un support qui ne fait sens qu'en fonction de ce qu'organisent et visent ses différents acteurs (Chobeaux & Segrestan, 2003). Le caractère parfois exclusif de formes d'engagement et de recherche de satisfactions prédéfinies par les institutions pour la catégorie des PSH selon une perspective utilitaire, se heurte régulièrement à une autre logique cherchant à faire émerger des attentes qui ne soient pas imposées par des aménagements préétablis. Des conflits d'appuis normatifs apparaissent dans les sous-réseaux lorsque la question des adaptations nécessaires est traduite soit comme un moyen d'accès à l'existant, soit comme un moyen, souvent plus complexe, de transformation de l'existant. C'est dans cet espace de tension qu'apparaissent principalement tous les enjeux d'une recherche d'équilibre entre pratique rendue accessible et préservation du sens et des logiques internes de l'escalade.

2. Est-il nécessaire de chercher à adapter une activité d'adaptation ?

Des handi-escalades semblent exister dès lors qu'une accessibilisation des accès aux espaces de pratique est rendue possible par des aménagements et accompagnements sociotechniques (en référence au *continuum* inclusif). Les compensations mises en œuvre seront ensuite produites par la gestuelle spécifique de chaque grimpeur, en fonction de ses capacités propres. La limitation du recours aux aménagements de la surface à gravir (en dehors des besoins du niveau de pratique), qui fait écho indirectement à la culture du « libre », constitue certainement une perspective pour l'escalade handi qu'illustre bien l'abandon progressif des murs et prises spécialisées. Un parallèle intéressant peut alors être fait avec les usages offerts par l'invention de la Joëlette⁵⁶⁵, qui permet de s'adapter au terrain sans forcément adapter le terrain aux personnes (Kasprzak & Perrin, 2017 ; Perrin & al., 2021). Dans son expérience d'encadrement de séances adaptées d'escalade, Clément ne voit finalement pas de différences avec la pratique commune : « On a le même matériel, y'a pas vraiment d'aménagements particuliers. On fait un échauffement sur les voies plus faciles et puis on passe aux voies plus dures. Sur le plan de la technique, ils ne savent pas monter en tête, mais ça, c'est pas dans leurs objectifs »⁵⁶⁶. François, qui grimpe avec sa prothèse ordinaire, confirme que pour lui aussi s'adapter est une nécessité ordinaire. « Ma spécificité, c'est qu'à partir d'un angle de 90°, je n'ai plus de poussée possible,

⁵⁶⁵ Nom commercial donné à un fauteuil tout terrain monoroue permettant la pratique de la randonnée à des personnes à mobilité réduite, à l'aide de deux accompagnateurs assurant la traction et l'équilibre.

⁵⁶⁶ *Op. Cit.*

il faut donc que je fasse beaucoup de changements de pieds. C'est ma technique habituelle. Il faut juste que je fasse attention à la casse, mais ça me convient. Le problème c'est quand même de pouvoir trouver les chaussons qui s'adaptent dessus, je ne peux pas prendre n'importe lesquels »⁵⁶⁷. Dans son exemple, l'aspect technique de l'adaptation relève finalement moins de l'exigence du support (acteur non-humain des prises et des mouvements associés) que du confort de pratique pour l'acteur humain. Cependant, pour les déficiences visuelles, le mode d'organisation des SAE qui consiste à combiner plusieurs voies sur un même couloir en les différenciant par couleurs de prises (afin d'optimiser l'utilisation des surfaces disponibles) pose une problématique spécifique. Sans compétences de guidage spécifiques, Clément remarque bien que pour certains de « ses » jeunes, il y a une forte frustration, car ils comprennent rapidement après quelques séances dans la salle, qu'ils ne parviennent pas à suivre « une vraie voie comme les autres ». Dans un mail qu'il m'adresse à la suite à sa participation au Championnat de France, Jean-Paul veut me faire part « d'une remarque au sujet de l'ouverture de voies pour déficients visuels. Il faudrait que les ouvreurs utilisent des prises de couleurs foncées, contrastant bien sur le mur souvent clair. Samedi dernier, sur une des voies, deux couleurs ont été utilisées, des noires, bien distinctes et des jaunes difficilement discernables pour des personnes malvoyantes. C'est dommage de les pénaliser sur ce point. C'est un détail à prendre en compte, je pense ». Cette disposition des prises réduisait la possibilité d'utilisation des restes visuels pour certains concurrents, sans que ceux-ci n'osent en faire la remarque le jour même. Le passage par des adaptations particulières, qui ne concerneraient qu'une minorité d'utilisateurs, est donc considéré comme un obstacle qui vient ainsi fréquemment se heurter aux contraintes de rapidité et de facilité d'ouverture des voies, auquel s'ajoutent les principes de codes couleur en usage dans le secteur marchand.

La mise en place de dispositifs d'handi-escalade est de fait régulièrement confrontée à une représentation agissante qui suppose qu'ils nécessiteraient de passer par une technicisation de l'activité sportive sans laquelle il n'y aurait pas d'usages possibles. Lors d'un encadrement, j'ai un jour été interpellé par un moniteur d'escalade qui m'a dit avec une forme de déception dans la voix : « Tu travailles sur le handicap, mais ici [dans cette salle marchande], il n'y a rien d'adapté pour les handicapés ! ». Son assertion, vraisemblablement destinée à me faire réagir, révèle comment l'adaptation se devrait, dans le sens commun, d'être visible au travers d'aménagements particuliers, forcément différents de ceux habituellement installés pour des valides. Tandis que pour les acteurs issus du sous-réseau des EMS, l'adaptation consiste à

⁵⁶⁷ *Op. Cit.*

prendre en compte des besoins invisibles, à construire un parcours d'accès durable à la pratique, correspondant à des adaptations qui ne se voient pas forcément de l'extérieur. Ce solutionnisme technique à l'œuvre dans de nombreux projets (passant par exemple par la mobilisation d'acteurs humains, considérés comme des spécialistes, et non-humains spécifiques comme des voies dédiées) fait courir le risque de parvenir finalement à un appauvrissement de l'activité.

Les expériences très diversifiées d'encadrement d'Alexis montrent que bien souvent justement l'adaptation se situe au plus près des besoins corporels de la personne, dans le but de préserver sa sécurité et son intégrité, sans qu'il existe véritablement de cadre réglementaire précis.

« Ça m'est arrivé de franchir parfois la ligne et de dire, on essaye. J'ai une demoiselle qui a une muco là actuellement et qui me demande des séances. On a fait quoi ? On a pris une rallonge de tuyau. Elle est sous oxygène. Elle grimpe avec sa rallonge. C'est pas bien. Enfin c'est pas bien... J'ai investi dans un saturomètre. Voilà, après c'est des protocoles, une question de protocole, de méthodo. Et la méthodo, elle est propre à chacun. Moi je prends un risque aussi. Et ce risque, on n'est pas forcément couvert pour. Alors on rentre dans l'expérimental au bout d'un moment. Je ne dis pas que c'est bien, hein ! [...] Si à un moment, on ne prend pas ce risque-là, on prive. Et c'est pas la personne qui se prive. C'est nous qui la privons de grimper. Là, la demoiselle qui m'a demandé de grimper, elle est tétra et elle fait de l'athlé fauteuil, elle a fait le tour du lac Léman. Elle m'a sollicité pour grimper. Elle n'a pas de mobilité dans les membres inférieurs. Je sais qu'elle a un kyste au niveau de la colonne. Alors moi, sans passer par une fiche, je vais poser des questions un peu, voilà... Et finalement, il y a des personnes chez qui, finalement, je ne suis pas sûre que ça vaille le coût de tenter. Mais là elle peut être extrêmement insistante... Donc là on va trouver un cadre un peu sécurisant, peut-être une minerve... pour mettre un peu de sécurité autour de tout ça ».

Nous voyons ici que la problématisation de l'adaptation commune aux trois sous-réseaux est traduite à partir d'appuis normatifs fondamentalement différents. Il y a donc un rôle essentiel tenu par ces acteurs hybrides dans le développement du réseau. C'est bien leurs appartenances et compétences mixtes qui les rendent capables d'assurer le passage d'un monde à l'autre. L'écart avec les autres acteurs humains, qui ne possèdent pas encore ces compétences complémentaires est bien perceptible dans l'émergence de nouveaux besoins d'encadrement. Ils nécessitent de plus en plus de pouvoir, soit faire appel à des spécialistes de l'activité (sur

SAE ou plus encore sur SNE), soit de recourir à de la formation pour la maîtrise des matériels (EPI, assurance) et des normes en vigueur (prérogatives d'encadrement). Mais selon Damien, la présence d'un nouvel acteur humain (le « passeur ») est celle dont l'innovation aurait le plus besoin.

« Je pense que c'est important que quand un club décide d'accueillir du public handi, c'est qu'au sein du club il y ait entre guillemets un référent handicap, même si c'est juste une casquette, mais que ce soit un interlocuteur de la personne handicapée et des autres adhérents pour faire un peu le médiateur, identifié en tant que référent. Même s'il n'y a pas une section Handisport ou Sport adapté ou handicap, créée en tant que telle dans le club, il faut qu'à un moment donné, il y ait un interlocuteur qui soit référent accueil handi. [...] La personne elle sait à qui s'adresser quand elle a un besoin, il y a un lien qui se crée. Je pense que c'est assez important, c'est un vecteur pour pouvoir bien intégrer les gens [...] S'il y a des soucis de transport, c'est lui qui est au courant et qui va pouvoir dire à l'entraîneur : Pierre, Paul, Jacques, ils ne vont pas pouvoir venir aujourd'hui, car *Optibus* [Le service de transport PMR] ne passe pas. C'est lui qui envoie le mail pour dire que l'entraînement est décalé. C'est lui qui va dire au club, j'ai un retour là, vous avez refait les voies, elles sont toutes un peu difficiles, ce serait bien d'en faire une facile pour les personnes handis. Parce que sinon la personne handi elle ne sait pas si elle s'adresse à l'entraîneur, aux pratiquants ... Il ne faut pas forcément que ce soit le cadre professionnel ou l'entraîneur du club, c'est même plus souhaitable que ce soit un bénévole qui n'est pas forcément lié à l'encadrement comme ça l'encadrement se dégage un petit peu des aspects affectifs avec la personne »⁵⁶⁸.

Chez certains professionnels de terrain, particulièrement impliqués dans les handi-escalades, l'accumulation d'expériences les amène progressivement à s'interroger sur le « comment faire » de l'escalade sans rester bloqué à un « est-il possible de faire » de l'escalade, avec ces personnes perçues comme très éloignées des prérequis attendus ordinairement dans les pratiques communes. Yann, qui possède un parcours conséquent dans le domaine de l'escalade adapté imagine un projet de salle d'escalade adaptée qui permettrait de passer de ce « comment » vers le « pour quoi faire » à partir de son approche professionnelle qu'il définit comme une médiation escalade. Ses réflexions, entre pragmatisme et utopie, dessinent un idéal

⁵⁶⁸ *Op. Cit.*

possible pour la création d'un espace de grimpe inclusif inédit. En remplaçant le programme initial, qui cherche à adapter le modèle valide, par un programme dans lequel un modèle handi devient la norme de départ, il procède à un retournement de l'innovation en donnant aux anciennes adaptations un statut ordinaire.

« C'est mon travail dans plusieurs salles différentes qui ont fait apparaître des freins. Souvent je me suis dit : j'ai envie d'aller plus loin, de pouvoir faire ça. Les structures mises à dispo pour le sport adapté ont été pensées pour le sport valide, alors à un moment donné, pourquoi ne pas faire l'inverse, une salle pensée d'abord pour les handis, la petite enfance, puis mise à disposition des valides pour la mixité ? Il ne faut pas tomber dans l'infantilisation du handicap, mais beaucoup d'adaptations fonctionnent bien aussi avec les enfants, c'est l'idéal. Il faudrait déjà une accessibilité totale du sol, sur toute la salle avec des tapis pas en hauteur, mais enfoncés dans le sol. Pour les surfaces, il n'y aurait pas d'angles droits, mais des courbes, des formes arrondies, rassurantes, pour apporter un peu de douceur. Et plus de couleurs, jouer sur les contrastes des prises et des surfaces. Il faut une trame assez resserrée des inserts pour les prises, après le choix est suffisant pour dans l'offre, moi j'utilise beaucoup les poignées⁵⁶⁹ de toit et les poignées pour la désescalade en bloc, je les pose dans du vertical »

Ce détournement d'objets et d'usages est très présent dans ses séances adaptées. La possibilité de mettre en place, de façon organisée, d'autres pratiques autour de la verticalité est un élément central du projet.

« Je mettrai aussi des relais sur rails, ça existe déjà, c'est pour pouvoir utiliser le système de contrepoids que j'utilise souvent dans mes séances. Je monte en tension sur Grigri, ce qui allège le grimpeur. Mais le problème c'est que ça le place dans l'axe de la corde, on ne peut aller que tout droit. Si on veut avoir des voies non linéaires, avec des cheminements, avec le rail on peut se déplacer latéralement [...] Comme je travaille aussi beaucoup avec des parcours moteurs, il y aurait des liaisons entre les murs, le bloc, avec des plots, des ponts entre les espaces [...] Il faut aussi un espace de balançoires, pendules, tyroliennes. C'est très utile. Du coup, il faut des fixations au toit pour faire de la sellette avec des palans, des mouflages⁵⁷⁰ et pouvoir aller jusqu'en haut ».

⁵⁶⁹ Nom donné à des prises très proéminentes pouvant être facilement empoignées comme les barreaux d'une échelle ou une poignée de valise.

⁵⁷⁰ Technique de hissage utilisant la division de la charge par un système de renvoi de la corde dans des poulies.

Mais ces aménagements techniques ne constituent pas une fin en soi, Yann imagine de pouvoir faire venir tous les grimpeurs en même temps dans ce lieu accessible, comme c'est le cas dans son club où chacun trouve un espace de grimpe adapté à ses attentes. Cette mixité possible serait pour lui l'aboutissement de la salle, chaque grimpeur pouvant profiter ici des aménagements de départ.

« Et le projet ultime serait que cela devienne ouvert au public sous la forme d'un ESAT⁵⁷¹ avec un bar et un accueil assuré par des personnes en situation de handicap. J'ai vu ça pour une compagnie de théâtre c'était génial, alors je me suis dit : pourquoi pas pour l'escalade ? Mais ce n'est pas évident de trouver l'espace commercial suffisant pour être rentable, il y a de la concurrence. Et puis, si on va tout au bout du projet, on pourrait y associer un espace de formation au handicap. Car actuellement tout le monde travaille dans son coin, ça produit des choses, c'est bien, mais il faudrait pouvoir le mettre en commun »⁵⁷².

Cette finalité originale permet de dégager la notion d'accessibilisation de la pratique de ses aspects purement techniques pour l'amener aux possibilités de construction d'une escalade sportive devenant réellement inclusive. Dans cette perspective, la pratique devrait s'appuyer sur des acteurs humains et non humains impliqués et concernés créant des possibilités de choix et d'appropriation de l'activité. Pour ce modèle, la création et l'invention paraissent dominantes, à l'opposé de ceux s'appuyant sur une mise en conformité en référence aux pratiques normées dominantes. Dans cette traduction, les handi-escalades apparaissent reliées à l'invention d'un espace ouvert et diversifié, dans lequel l'expression de mouvements et de gestes singuliers enrichirait la pratique globale.

3. Inventer une « autre » escalade ou élargir le champ des escalades ?

Tout en cherchant à se distinguer culturellement, les pratiques d'escalades s'inscrivent malgré tout au sein d'un vaste réseau mouvant, formé par l'ensemble des cultures issues des différents sports. En combinant des comportements, des systèmes de valeurs, et surtout des rapports au corps (le sien et celui des autres) elles produisent un discours sur elles-mêmes que vient questionner la présence des handi-escalades. En étant le résultat d'un accord construit entre les

⁵⁷¹ Établissement ou Service d'Aide par le Travail.

⁵⁷² Entretien du 11/06/2021. *Op. Cit.*

personnes concernées, ces dernières produisent leur propre culture dans des réseaux qui pourraient rester autonomes. Pour nos deux stagiaires du Monitorat d'escalade Handisport qui jugeaient l'apport de la compétition d'escalade « inutile » pour les PSH, l'handi escalade se devrait de « rester comme elle est », sous-entendu à sa place, dans un espace autre, certainement dégagé de toutes les dérives du sport de haut niveau. On peut retrouver ici des tensions proches de celles ayant existé entre les défenseurs d'une priorité donnée à une recherche personnelle face aux partisans des premières compétitions, où mêmes de celles affirmées dans la recherche d'une pureté de l'éthique dans la fabrique de l'excellence en alpinisme au début du XX^{ème} siècle (Moraldo, 2017) .

Pourtant, nous avons pu montrer que loin de se situer dans un ailleurs isolé les protégeant des méfaits possibles des escalades modernes, les handi-escalades entretenaient de nombreuses interdépendances avec l'ensemble des sous-réseaux existants. Dans une activité sportive qui tend à se normaliser de façon marquée, on remarque encore que chaque corps singulier peut produire à partir de ses capacités une expression unique, qui vient contredire la nécessité de devoir recourir à une méthode obligatoire (utiliser une prise intermédiaire en main comme en pied, utiliser sa force ou sa souplesse, se placer en déséquilibre ou en gainage, etc.). La présence de handi-grimpeurs renouvelle justement l'intérêt de certains spectateurs, surtout dans le format souvent stéréotypé des compétitions, comme me l'a fait remarquer Marianne pour qui, « avec les handis, c'est toujours différent. En fait, c'est comme si on redécouvrait la voie avec chaque concurrent ». Cette dimension de redécouverte de l'activité peut se percevoir également loin du dispositif institutionnel des compétitions. Le recours à de l'handi-escalade est fréquemment utilisé par exemple pour des actions de sensibilisation en ayant recours à des ateliers de « grimpe à l'aveugle »⁵⁷³. On la retrouve également utilisée comme un support pédagogique d'entraînement permettant à des valides de progresser dans leur pratique : escalade avec une balle dans la main pour améliorer les équilibres, avec une main dans le dos pour travailler la pose des pieds, ou sur un seul pied pour développer le sens du placement⁵⁷⁴. Dans ce contexte où la réduction volontaire d'une partie des capacités corporelles permettrait d'accéder à l'amélioration des capacités, la déficience simulée devient une ressource supplémentaire. C'est

⁵⁷³ Parfois même dans des contextes hors escalade, comme au festival de musique de Sziget (Hongrie) en 2017 ou avec la Mission Handicap de Lyon 2 en 2019, et celle de Lyon 1 en 2021 à l'occasion de *la semaine* européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

⁵⁷⁴ L'escalade à une main fait ainsi partie des conseils d'exercices favorisant la progression sur le site La Fabrique Verticale.com : *Grimper à une main : solution de repli ou piste de progression ?* 3/10/2019. <https://lafabriqueverticale.com/fr/grimper-a-une-main-solution-de-repli-ou-piste-de-progression/>; Site vérifié le 1/12/2021.

bien ce que montre l'essai d'entraînement « à l'aveugle » testé par Romain Desgranges (champion du monde en 2017) qui juge que « c'est sacrément dur, pas mal flippant, mais loin d'être inintéressant » puisque cela lui a appris « quelques trucs utiles » en lui demandant de réinventer en partie son escalade⁵⁷⁵. Cependant, au terme de cette expérimentation, le grimpeur de très haut-niveau laisse échapper une petite phrase : « Bon, maintenant on va faire de la vraie escalade » qui rappelle combien domine encore la vision d'une escalade handi perçue forcément comme réduite, car contrainte par un manque.

À la lecture des propos de Georges Hebert qui affirmait que « le geste naturel étant le geste parfait ou pour mieux dire le plus perfectionné [il] ne s'exécute pas d'emblée : il est le résultat d'une suite de perfectionnements partiels et successifs » (cité in Arnaud, 1996), nous pouvons relier cette recherche progressive d'optimisation du mouvement aux gestuelles développées par des handi-grimpeurs dans leurs démarches de performance. Ainsi, Urko Caramona, amputé fémoral utilise un mouvement de balancier, bras tendus, lui permettant de projeter son unique jambe vers le meilleur point d'appui lui permettant ensuite de déplacer les mains⁵⁷⁷. On peut également penser aux mouvements de calages développés par Lucie Jarrige qui utilise des appuis de bassin pour soulager ses bras avant de s'engager dans un nouveau mouvement d'équilibration.

Plus encore, cette gestuelle peut être source de créativité permettant de franchir autrement un passage complexe à l'image de Tommy Caldwell qui, ayant perdu son index, utilise son pouce en inversé sur les microprises du passage clef dans l'ascension du Dawn Wall (USA) ou de Solenne Piret qui, pour enchaîner un bloc difficile, mobilise une méthode spécifique (la « lolotte ») jugée « bluffante » pour pouvoir valoriser une prise de main inversée avec son bras atrophié⁵⁷⁸.

⁵⁷⁵ Planète grimpe.com, *Simple climbing : On teste l'escalade à l'aveugle*, 8/03/2021. Vidéo disponible sur : <https://planetgrimpe.com/videos/simple-climbing-on-teste-lescalade-en-aveugle-relais-vertical> ; Site vérifié le 01/12/2021.

⁵⁷⁷ Cette gestuelle est particulièrement visible lors de son enchaînement de Coliséum 8a. Vidéo disponible sur : [http://www.outdooractual.com/escalada/20120111/Urko-Carmona-se-comes-Coliseum-\(8a\).aspx](http://www.outdooractual.com/escalada/20120111/Urko-Carmona-se-comes-Coliseum-(8a).aspx) ; Site vérifié le 01/12/2021.

⁵⁷⁸ Grimper.com, *Bluffant. Solenne Piret s'envoie Apnée (7A bloc)*, 10/01/2020. <https://www.grimper.com/video-bluffant-solenne-piret-envoie-apnee-7a-bloc> ; Site vérifié le 01/12/2021.



Source : capture d'écran de la vidéo montrant l'enchaînement du bloc *Apnée (7a)* à Fontainebleau par Solenne Piret, disponible sur le site *Grimper.com*

Lorsque Guillaume Dumont rapporte que voies et blocs sont les reflets de la personnalité des créateurs (Dumont, 2015), il fait référence à un processus de recherche-découverte pour la résolution d'un obstacle (nommé le *Crux*) grâce à ce qu'il nomme le *Béta*, c'est-à-dire la solution permettant de réaliser avec succès le mouvement, puis l'enchaînement de la voie ou du bloc. Pour cet auteur, on assiste là à un processus de production de biens créatifs, mobilisant du collectif dans des lieux et espaces variés, intégrant différentes formes de jugement. Cet éclairage nous conduit à penser que les handi-escalades s'inscrivent dans une perspective similaire de recherche de solutions inédites, exprimant elles aussi les capacités de leurs auteurs. Grimper en situation de handicap loin d'éloigner des fondamentaux de la pratique dominante autoriserait au contraire à venir révéler des espaces de créativité insoupçonnés, dont l'existence est rappelée par le danseur de façades Antoine Le Menestrel :

« Lorsqu'un ouvrier se trouve au pied du mur, son éventail de prise dans la main, il doit sans cesse chercher à inventer de nouveaux mouvements le mur devient alors un outil de réflexion de recherche et de création. Il devient le support de son imagination. L'ouvrier ouvre des espaces cachés et inscrit au travers de sa gestuelle sa personnalité, son émotion, sa poésie. Une voie devient une œuvre sur le mur, révélée par le compétiteur tel un danseur révèle une chorégraphie » (Le Ménestrel, 2016).

Ce qui paraît finalement différencier les handis-escalade des autres sports handis serait peut-être alors à chercher dans ces mouvements corporels ouverts sur un champ possible d'invention et de création. Lorsqu'en 2013, un magazine spécialisé affirmait en couverture que l'escalade, « ça reste quand même plus facile avec des bras »⁵⁷⁹, il devait encore être difficile d'imaginer le niveau de performances qu'atteindraient les handi-grimpeurs actuels. Pourtant, l'évolution de l'escalade a toujours été marquée par une suite d'inventions gestuelles permettant de résoudre des problèmes de franchissement et de progression, bousculant sans cesse le répertoire disponible et interdisant sa réduction à une nomenclature fermée qui pourrait être préétablie⁵⁸⁰. Toutes nos observations de séances et de cycles d'escalade montrent que, même en étant incités à des formes homogénéisées de pratique, les handi-grimpeurs sont amenés à produire un mélange de combinaisons motrices singulières, selon un nouvel agencement qui relie et associe les anciens modèles, en y apportant des effets de « désordre et de complexité » (Corneloup, 1993) et cela, quel que soit leur niveau de pratique. Cette dimension d'ouverture du processus vient faire écho à d'autres types d'activités, comme la danse (Bonneton, 1997 ; Perrin & Guerry, 2013) ou les arts du cirque (Lantz, 2014) qui ont pu expérimenter l'apport des personnes en situation de handicap dans une recherche de création de formes nouvelles. Cette proximité vient nous rappeler l'importance des interdépendances entre corps, intention et mouvement engagées dans la pratique des escalades. Dans cette dimension de création, l'appropriation d'un geste technique permet de créer une séquence originale, les mouvements « obligatoires » d'une voie ne restent valables pour tous seulement tant qu'une autre personne n'a pas essayé et trouvé une autre solution.

Pour proposer des pratiques adaptées d'escalade, il n'y aurait donc finalement pas nécessairement d'adaptation du support en tant que tel, mais plutôt le besoin de parvenir à proposer des espaces d'expression ouverts à la diversité des individus qui composent la société. À cet effet, la perspective inclusive ne se situe donc pas directement dans le dispositif organisant un site, un club ou une compétition, mais dans la possible inclusivité de l'activité elle-même. Accepter de concevoir l'escalade comme « flexible », c'est-à-dire plastique, pouvant s'orienter dans une multitude de directions permet de sortir d'une approche binaire, selon laquelle les personnes seraient capables ou incapables, en s'appuyant sur une anthropologie capacitaire (Valet & Meziani, 2017). Grimper devient alors une affaire plus affective, une invention dans

⁵⁷⁹ Grimper, le magazine de l'escalade. n° 147, *op. cit.*

⁵⁸⁰ Certains ont laissé un nom qui s'est inscrit durablement dans la culture commune, comme le Dulfer, le Dervich, le Yaniro ou encore la Lolotte. On pensera également au mouvement de genou inoui effectué par Adam Ondra pour enchaîner sa voie « Silence », le premier 9c de l'Histoire.

laquelle « il s'agirait pour le grimpeur comme pour le musicien de partager une catégorie fondamentale de l'aventure : le désir de se projeter dans l'infini des possibles, de l'inconnu et de l'ineffable » (de Léséleuc, 1998) ». Cette dimension de créativité constitue d'ailleurs l'un des partis-pris d'un document peu connu : la Charte d'éthique de l'escalade⁵⁸¹. Ce texte apparaît révélateur d'une certaine conception de l'escalade et des enjeux de valeurs qui traversent toujours ses cultures.

« Simples ou complexes, nous aimons découvrir de nouveaux répertoires gestuels et de nouveaux supports, inventant une escalade sportive, ludique, éducative, dansante ou poétique. Cette liberté, cette diversité et cette créativité participent à l'efficacité et à la beauté d'une escalade »⁵⁸².

Confrontées à un processus d'homogénéisation des pratiques, les handi-escalades peuvent constituer un signal qui « contrecarre la centrifugeuse culturelle qui renvoie en périphérie ceux dont l'existence même déconstruit les modèles et archétypes dominants »⁵⁸³. Proposer et diffuser des dispositifs d'escalades adaptées permet, selon cette approche, de remettre en cause une normalisation vorace, source de domination et d'exclusion, en redonnant une place au singulier dans l'universel. Penser les situations de handicap comme des réajustements permanents de l'adaptation de l'humain à son environnement redonne une fonction créatrice à la personne concernée, et au handi-grimpeur en particulier qui, « par un renversement plaisant des rôles, devient « l'éveillée » face à ces endormis que seraient devenus lesdits valides » (Quentin, 2019). En nous demandant à notre tour ce que pourrait être une culture « qui ne se voudrait pas traversée par d'autres ? » (Stiker, 2013), une communauté de grimpeurs et d'escalades qui accepterait d'être traversée par celle des handi-escalades, éviterait peut-être ainsi de s'appauvrir en se refermant sur elle-même, faute de ne plus envisager de devoir s'adapter. En signifiant par le geste, la relativité dérisoire de l'échelle de difficulté usuelle qui interroge en permanence sur la possibilité de comparer la performance d'une même voie faite avec une seule jambe ou sans la vision, les handi-escalades peuvent sans doute contribuer à l'avenir à produire un changement d'état. Pour le champ de l'escalade, en proie à une perte d'éthique collective, face à la diversité de ses mondes qui multiplient les façons de penser et de pratiquer l'escalade tout en favorisant paradoxalement une forme de crispation identitaire

⁵⁸¹ *Charte d'éthique de l'escalade*, élaborée par Marc Le MENESRTEL, à la demande de l'IFSC en juin 20016. Consultable sur le site : <https://climb-ethic.org/Charta-de-etica-de-la-escalada.html?lang=fr>

⁵⁸² *Idem*. Charte d'éthique de l'escalade, *Mouvement et beauté*. *Idem*.

⁵⁸³ GARDOU, Charles. 2015. *La société inclusive, de quoi parlons-nous ?* Entretien réalisé par Jean-Pierre Garel Revue Contrepied HS N°12 - EPS, Sport et handicap. avril 2015.

autour d'une légitimité de référence. « Cette différence-là, quand elle surgit, joue un rôle d'équilibration et d'avertissement à nulle autre pareille. Nous sommes comme déboutés de nos assurances et de nos références "mimétiques" et de nos visions normées » (Stiker, 2013).

Dans ce processus de sportivisation, la problématisation de valeurs propres que pourraient porter les handi-escalades se définit et s'oppose parfois à travers les traductions qu'en font les différents sous-réseaux que nous avons pu identifier. Cette pluralité se trouve régulièrement alimentée par le retrait ou l'arrivée de nouveaux acteurs humains ou non humains, qui agrémentent et orientent le processus en cours, avec ce rôle essentiel occupé par les passeurs et certains objets intermédiaires, alors même que certains d'entre eux pouvaient être perçus au départ comme totalement extérieurs à l'innovation. En devenant à la fois dépendant et contributeurs des traductions en cours, les handi-grimpeurs participent eux aussi de façon de plus en plus affirmée, à la mise en place d'un nouvel ordre social, ce qui caractérise bien le caractère d'innovation sociale du processus. Celui-ci pourrait cependant conduire à les placer dans un espace intégré, mais toujours spécifique, en raison de la mise en forme d'une codification particulière (Douet Guérin, 2013). Essayer de comprendre les processus qui se mettent en jeu dans cette difficulté à faire émerger une pratique commune et partagée de l'escalade nous conduit à interroger l'existence de postulats de départ décidant, *a priori*, que les besoins et les résultats recherchés par les handi-grimpeurs seraient différents de ceux des valides. La question se pose alors de savoir si la présence de la déficience, qu'elle soit visible ou non, interdirait la possibilité d'une recherche de satisfactions communes à tous les sportifs et identiques au reste de l'humanité. Les escalades sont pourtant longtemps apparues comme un espace des possibles, censé par exemple autoriser une abolition temporaire des classes sociales, comme cela fut perceptible dans la rhétorique des acteurs des rochers de Fontainebleau (durant la première moitié du XX^{ème} siècle) qui cherchaient à objectiver leurs aspirations. « Faire de la varappe à Bleau c'était entrer dans une société aux classes abolies, tout à l'art de s'élever sur le grès. Il n'était pas rare de voir un tourneur sur métaux montrer la prise d'ongle à un magistrat en rupture hebdomadaire de présidence au tribunal »⁵⁸⁴.

Les traductions qui émergent restent liées à des systèmes de représentations (particulièrement agissantes pour certains cadres des clubs, professionnels des ESMS ou spécialistes de l'activité) également reliés aux ressources humaines et techniques disponibles ou mobilisables, qui

⁵⁸⁴ Guido MAGNONE, 2005. *Sculpteur de cimes*, Arthaud (in Moraldo, 2017).

reposent régulièrement la question de l'identité pour soi et pour autrui. Essayer de dresser un état de développement du processus d'innovation sociale des handi-escalades, en tentant de répondre à la question : « Existe-t-il des usages ? », permet de démontrer la plasticité des configurations possibles. Le retournement qui s'opère entre la demande originelle de participation sociale en termes de droit d'accès, de partage et de choix, et les agencements mis en œuvre par les nouveaux acteurs investissant cet espace ouvert des handi-escalades, laisse apparaître une possible mise à l'écart de l'opinion des handi-grimpeurs. On retrouve là les dynamiques qui jalonnent tout le sport adapté institutionnalisé, dans lequel les fédérations « ont tendance à faire office de représentants officiels des personnes handicapées » (Bouttet, 2015b). Comme pour les modèles de fonctionnement centrés sur l'utilisation d'une escalade à visée de réhabilitation, ou décidés par effet d'aubaine opportuniste, les demandes et besoins que pourraient exprimer les handi-grimpeurs ne paraissent pas recherchés en priorité. Les handi-escalades produites par la sportivisation font ressortir une recherche d'utilisation optimale de ce qui peut être considéré comme une ressource nouvelle, à travers un système de pensée consistant « à se demander ce que l'on doit faire pour les personnes handicapées et non ce qu'elles ont à dire et à revendiquer » (Bouttet, 2015b). Partir de leurs besoins et essayer de s'y adapter nécessiterait alors un choix d'investissement matériel et humain, mais aussi un coût intellectuel lié au changement de paradigme.

Continuer à « placer des personnes spéciales, dans des lieux spéciaux, avec des spécialistes » (Gardou, 2018) est un révélateur des tensions identitaires persistant dans ces réseaux entre l'handi-escalade comprise et utilisée comme un simple outil relevant d'une activité physique adaptée qui se suffirait à elle-même, sans intégrer de projet personnel dans un dispositif sportif de droit commun (compétitif ou de loisir), et celle qui ne serait qu'une partie d'un grand tout constitué par l'ensemble des escalades. La mise en place nécessaire d'un environnement de pratique capacitant peut produire des effets conduisant à la non-considération des aspirations à la reconnaissance d'une pratique aussi légitime que les autres. Les traductions mixtes de cette escalade, qui se devrait d'être « adaptée », apparaissent encore peu stabilisées en raison d'un comportement innovateur dans lequel le but serait prescrit, mais pas les règles pour l'atteindre (Alter, 2000). En créant des catégories sportives qui ouvrent et enferment à la fois, le monde de l'escalade prend le risque de reproduire des logiques déjà à l'œuvre dans le sport handi, sans se saisir des opportunités qu'apportent les spécificités d'une activité d'adaptation permanente. En se conformant au plus près de la norme dominante, l'handi-escalade peut se banaliser au point de devenir transparente lorsqu'elle aura perdu sa capacité d'intéressement liée à l'exceptionnel

et à la surprise, passant ainsi d'une innovation de pratique à une innovation sociale. Les escalades peuvent alors par cet apport, devenir plus vivantes et moins injustes dans leur capacité à rendre compte, à travers leurs usages, des réalités de la diversité de l'humanité.

Dans cette perspective d'infléchissement social, les dynamiques produites par les trois sous-réseaux des handi-escalades que nous avons étudiés peuvent alors être perçues comme des mouvements complémentaires. Ainsi, les transformations attendues par les acteurs de l'APA cherchant à développer de nouvelles capacités (perspective de réadaptation) ou capacités (axe éducatif), aux acteurs du haut-niveau institutionnel cherchant à maximiser la performance normée, en passant par les visées de clubs de loisir attachés à des effets de participation sociale, à partir d'une pratique sportive possédant ses propres logiques et règles du jeu, des interdépendances se renforcent. Les confrontations issues de ces différentes traductions, que favorisent les principaux passeurs (handi-grimpeurs proactifs, encadrants marginaux-sécants, figures de l'escalade créative) sont autant d'étapes déterminantes qui constituent globalement l'innovation sociotechnique des handi escalades. L'innovation sociale qui permettrait d'asseoir une conception universelle de l'adaptation dans une approche nouvelle des escalades reste toujours en cours.

« Il est nécessaire de trouver à quel moment dans nos séances d'escalade, on peut ne plus dire : nous et eux, mais dire "ensemble", c'est à dire : nous tous »⁵⁸⁵.

Conclusion générale

⁵⁸⁵ Propos de Philippe, BE escalade, entraîneur en club. Verbatim du journal de bord, 2018.

Tout au long de ce travail conduit de 2016 à 2021, nous avons cherché à comprendre et reconstruire la trajectoire d'innovation des handi-escalades en nous situant à la confluence de deux espaces jusqu'alors très peu reliés : celui des escalades et celui des situations de handicap. Nous nous sommes appuyés dans un premier temps sur nos expériences professionnelles, associatives et personnelles dans ces deux domaines pour identifier sur notre territoire de recherche trois terrains où existaient des usages plus ou moins récents des handi-escalades : celui des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), celui de l'escalade de loisir en club ou de façon autonome, et celui de la compétition institutionnelle de haut-niveau. Nous avons alors pu identifier la façon dont s'organisaient les réseaux d'acteurs présents dans et entre ces mondes. En mobilisant la sociologie de l'innovation, en particulier la théorie de l'acteur réseau (Akrich et al., 1988, 2006 ; Callon, 2013), nous avons dressé une cartographie des réseaux sociotechniques d'acteurs et de leur évolution au cours du temps, tout en mettant en évidence des indicateurs permettant de comprendre les dynamiques qui les traversent. La mise en lumière de l'état de solidité et de la densité des réseaux handi-escalades nous aura permis de mesurer le niveau de socialisation de cette innovation de pratique et de service sur notre territoire, de percevoir ses axes possibles de généralisation et d'interroger in fine sa contribution à l'innovation sociale que constitue l'approche inclusive des pratiques sociales.

Les handi-escalades, une innovation de pratique encore en cours de diffusion

Travailler sur la thématique des handi-escalades a donc nécessité de commencer par contextualiser la problématique en la reliant à l'espace des escalades, fortement marqué par les processus d'innovation et de sportivisation, et celui des situations de handicap traversé par les dynamiques sociétales de l'accès aux droits et des pratiques inclusives. En nous intéressant aux pratiques d'escalades adaptées, nous avons pu porter un regard original sur les relations qui peuvent se construire et se pérenniser ou non, entre une pratique sportive comme l'escalade et le monde du handicap.

Tout au long de ce travail, nous avons pu vérifier que cette innovation était bien caractérisée par l'aspect progressif et parfois changeant de sa diffusion, avec des réseaux qui s'étendent et se rejoignent parfois, de façon non homogène, et par son appropriation plus ou moins marquée par les groupes sociaux qui composent le monde des escalades. L'étude de ces développements, dont l'aboutissement reste encore incertain au moment de l'achèvement de cette recherche,

nous aura permis d'apprécier les dynamiques principales de ce mouvement, inscrites dans le temps long, et dont la trajectoire fait apparaître une diversité de formes et d'orientations. Les agencements qui se dessinent évoluent, parfois de façon imprévisible, en relation avec un contexte historique et technologique. De fait, l'évolution des réseaux d'handi-escalade du territoire lyonnais entre 1990 et 2020 apparaît particulièrement reliée à la massification de la pratique générale de l'escalade, à l'émergence des salles marchandes, ainsi qu'aux effets de la loi de 2005 qui se traduisent notamment par l'essor des pratiques sportives inclusives.

Ce processus d'innovation peut être qualifié de « social » en raison du fait qu'il correspond à la recherche de satisfaction d'un besoin non ou imparfaitement satisfait : celui de la participation des Personnes en situation de handicap (PSH) aux activités d'escalades. Les usages observés des handi-escalades ont donc été analysés en tenant compte des liens qu'ils entretiennent avec les dynamiques contextuelles irriguant plus largement le monde des escalades et celui des situations de handicap. Ils apparaissent ainsi directement reliés au développement global des pratiques handi-sportives favorisé par les institutions de la gouvernance du sport à la source de ce que nous considérons dans notre approche théorique comme des acteurs non humains déterminants de la trajectoire d'innovation : plans nationaux de développement des pratiques sportives initié par le ministère des Sports⁵⁸⁶, incitations pour les clubs non spécifiques à accueillir des PSH pour la partie loisir, mais aussi délégation finalement attribuée à la FFME pour l'organisation sportive des compétitions handi-escalade et implication de l'IFSC avec une perspective de plus long terme visant le paralympisme pour l'handi-escalade de haut-niveau. C'est en nous appuyant sur l'existence de points de basculement ou de controverses, témoignant des tentatives plus ou moins abouties des différents acteurs en présence de traduire leur implication dans le réseau, que nous avons pu discerner les étapes marquantes de l'avancée du processus. Au cours de ces six années de recherche, les handi-escalades sont devenues des faits concrets, avec des usages parfois bien identifiés, tandis que d'autres restent mouvants et incertains. Certains acteurs des réseaux existants sont parvenus, au gré des controverses et compromis à stabiliser de nouvelles façons de penser et d'agir en intégrant par exemple aux usages en cours l'élargissement des connaissances et compétences pour permettre de relier les deux mondes : celui des escalades et celui des situations de handicap. De même, l'utilisation

⁵⁸⁶ Qui a débouché en 2020 sur l'élaboration d'une Stratégie nationale Sport et Handicaps, <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/presentation-des-mesures-phares-de-la-strategie-nationale-sport-et-handicaps>; site vérifié le 17/03/2022

qui se banalise de supports communs d'escalade, principalement ceux des SAE modernes et de certaines salles marchandes, suggère un début possible de généralisation du processus.

La singularité de l'enquête de terrain

Afin de tenter de saisir au plus près les traductions existantes des usages d'une pratique sportive pour des personnes qui en seraient jusque-là écartées, nous avons choisi une méthodologie d'enquête favorisant notre immersion en tant qu'acteur impliqué. En restant un acteur engagé au plus près des programmes dans une posture embarquée, nous avons eu l'opportunité de saisir les indicateurs les plus signifiants permettant de documenter à chaud l'état d'avancement d'une innovation sociale en train de se faire. C'est notre histoire et parcours personnel qui, ayant progressivement contribué à faire de nous un acteur intermédiaire dans le développement de l'handi-escalade sur ce territoire, nous a poussés à faire le choix de procéder à une démarche ethnosociologique. Cette présence dans l'intervention, inscrite sur le temps long dans différents espaces où s'inventent et se développent des formes diversifiées d'escalades à destination de PSH, nous a donc aidés à procéder à des choix concernant les terrains à étudier et les modalités de recueil de données. Elle nous a également permis, grâce à cette implication, de disposer d'informations qui autrement auraient peut-être été peu accessibles, en mixant observation à distance et participation observante. Cette posture impliquée a pu cependant jouer sur des appréciations ou perceptions, et cela jusqu'au bout du terrain, la fin de ce travail de recherche doctorale n'aboutissant pas à une mise à distance définitive d'un objet auquel nous sommes finalement toujours attachés.

L'identification de ces trois périmètres principaux d'observations – celui des ESMS, celui des clubs et du loisir et celui de la compétition de haut-niveau – a donc été facilitée par notre parcours personnel dans ces mondes des escalades et des situations de handicap. Mais leurs frontières géographiques furent régulièrement dépassées au fur et à mesure de la mise au jour de réseaux aux ramifications étendus et à la découverte d'acteurs externes influents, ce qui a permis de porter un regard croisé constant sur ces trois terrains. Ce suivi s'est effectué de façon multisituée au gré de l'identification des acteurs dont les actions et usages se déployaient dans l'espace de notre recherche. Certains sont ainsi apparus reliés aux réseaux sans que cela soit forcément perceptible au départ de ce travail. Ce fut ainsi le cas lors de la mise en évidence du rôle de passeurs exercé par les EAPA qui est venue étendre le réseau jusqu'à l'UFR STAPS ou encore pour ce qui concerne l'usage de certains dispositifs techniques d'assurance et les

pratiques autonomes en loisir. À l'inverse, les prises et SAE spécialisées qui paraissaient être le cœur de l'adaptation, se sont éloignées du réseau des ESMS et le domaine de la formation, qui semblait être le point d'appui principal des premiers projets sur le territoire, ne s'est pas encore relié de façon solide aux différents espaces d'acquisition de compétences pour l'encadrement de l'escalade (ces formations restent des possibilités non qualifiantes, basées sur le volontariat et ne sont pas intégrées aux cursus fédéraux ordinaires).

Notre journal de bord, qui s'est trouvé ainsi progressivement enrichi d'acteurs inattendus, constitue une trace précieuse des mouvements découverts au cours de cette recherche. Les perceptions et axes d'enquête de départ se sont souvent décalés des dynamiques perçues par la suite, avec l'avancée de l'identification des indicateurs de l'extension des réseaux. Cette transformation aura été particulièrement marquante pour ce qui concerne la constitution des catégories handi en escalade et la prise en compte des controverses qui leur sont liées ou pour l'agentivité des passeurs (dont il nous faut assumer faire partie) qui est apparue particulièrement marquante comme dans le cas de certains dispositifs mis en œuvre dans des salles marchandes, des formations naissantes ou encore des responsables de clubs. L'enquête a permis de collecter des données par observations directes, entretiens et collectes documentaires. À la sélection de données saillantes, émergeant au fil de nos activités s'est associée une analyse des zones d'ombre permettant de cibler des recueils d'informations complémentaires, lorsqu'elles étaient accessibles. Ces corpus de matériaux se traversent et se rejoignent parfois. En s'additionnant ou se séparant en temps ou espaces distincts, ils amorcent déjà le dessin d'une première cartographie de l'état de diffusion du processus de développement.

Cette méthode associant enquête qualitative et approche sociotechnique nous aura permis de construire une distance à l'égard de ce qui était trop familier, à l'instar du milieu de la compétition d'escalade ou celui des séances d'activité physique adaptée. Cela est apparu nécessaire afin de construire une méthodologie de recherche efficiente, permettant de cadrer l'objet d'étude et d'obtenir des résultats significatifs pour notre questionnement initial.

Une fois connue des acteurs du réseau, la recherche a agi par elle-même, renforçant la légitimité de notre statut d'acteur impliqué. Ceci fut particulièrement marquant dans le domaine des formations (que ce soit à la FFME ou à la FFH), consolidant notre rôle de passeur reliant plusieurs mondes : celui des EAPA, celui des Ligues FFME et FFH et celui de la compétition. Cependant, une des limites apparues au fil de ce travail aura pu être justement cette implication, parfois trop visible, qui a pu refermer certaines portes ou contribuer à masquer des indicateurs

de plus faible intensité. Cela a sans doute été le cas pour des aspects du fonctionnement interne de l'équipe de France handi-escalade, mais aussi pour certaines initiatives reliées aux handi-escalades qui se sont pratiquées dans des contextes très éloignés de nos espaces connus (escalade dans les arbres ou sur des petits rochers ne correspondant pas aux caractéristiques dominantes de l'escalade sportive).

Les apports du cadre théorique mobilisé

Cette thèse s'est structurée au fur et à mesure du travail d'enquête et d'analyse grâce aux apports du cadre théorique de l'acteur réseau, qui nous a conduits à nous intéresser de façon équivalente aux acteurs humains comme aux non humains. Cette approche originale a nécessité de prendre en compte des éléments qui jusqu'alors n'étaient pas forcément reliés, comme des programmes rééducatifs ou éducatifs issus du secteur médico-social, des matériels techniques agissant sur les usages sportifs ou des règlements déterminants issus d'agencements entre différentes institutions de la gouvernance du sport et de l'escalade. Dans une logique de symétrie, ils ont été reliés à des acteurs humains aux rôles et compétences variées : professionnels des ESMS, cadres et bénévoles des clubs, cadres des fédérations qui se sont retrouvés intéressés et parfois enrôlés dans un système d'interdépendances. En finissant par converger de façon variablement aboutie et en s'attachant plus ou moins solidement, ces acteurs se sont mutuellement transformés, comme cela se perçoit dans la relation entre certains ESMS et un modèle de salles marchandes, entre la présence des handi-athlètes en compétition et l'élaboration des règles et des catégories ou encore dans les contenus des formations et des activités des clubs.

L'approche par la traduction a constitué un outil théorique d'observation et d'analyse précieux, permettant de comprendre comment, dans le champ d'une activité physique adaptée, peuvent s'associer des acteurs aux fonctions et attentes considérées au départ comme dissemblables. Cette approche a contribué à mieux définir un axe de tension reliant la déficience, qu'elle soit corporelle ou cognitive, à la pratique sportive de loisir comme de performance, ou encore celui permettant de voir se construire une forme de pratique inclusive de l'escalade devenant un possible marché solvable susceptible d'intéresser des acteurs du domaine marchand de ce sport.

Les handi-escalades les plus visibles ont d'abord été marquées par l'apparition de porte-paroles, rendant possible une action concertée entre les différents acteurs impliqués au départ. On peut

ainsi mettre en perspective le rôle de précurseur joué par l'handi-grimpeur Philippe Ribière dans la structuration de l'état initial du réseau et celui que peut endosser aujourd'hui Solenne Piret pour le haut-niveau de plus en plus intégré au modèle dominant dans la phase actuelle. Dans certains cas, ce sont des collectifs auto-organisés d'handi-athlètes qui commencent à porter des paroles insuffisamment prises en compte par les acteurs institutionnels (fédérations, entraîneurs). La rareté de ces figures souligne en creux la faiblesse de la prise en compte directe des handi-grimpeurs, indice d'une manière de conduire des innovations pour, mais en même temps à la place, des publics concernés.

Le CPEA de Vaulx-en-Velin, et particulièrement Alexis, a également été pionnier dans l'implantation durable du réseau sur le territoire avant que notre propre action consolide de nouveaux liens entre le monde des clubs et celui de la compétition, mais également entre le monde sportif et celui de l'APA.

Les programmes élaborés et mis en œuvre au cours de ce processus d'innovation ont agi de façon attractive ou répulsive permettant de mettre en évidence des tentatives multiples d'intéressement. Elles ont réussi lorsque de nouveaux acteurs ont pu s'agréger au réseau naissant à partir d'une convergence d'intérêts, comme ce fut le cas pour les cadres du CT69 de la FFME ou pour certains juges et ouvreurs de la fédération se spécialisant pour les catégories handi, contrairement à d'autres acteurs, comme les fabricants de prises ou de SAE spécialisées, qui n'ont pas pu rester reliés au réseau. On pourra aussi penser également à certains acteurs non-humains, comme les matériels spécifiques d'assurance ou même les sellettes de suspension. En trouvant à leur tour de l'intérêt dans la réussite de ces programmes, ces acteurs ont pu obtenir une fonction précise, par enrôlement, en donnant au réseau en construction les fondements de son potentiel de stabilité. C'est de leur mobilisation que dépendra par la suite la diffusion potentielle de l'innovation, comme pour la définition des règles de catégories ou la formation des cadres de clubs, contribuant à une possible généralisation.

Dans ce système qui s'organise, les opérations de traduction successives entre acteurs parfois disparates révèlent que peuvent tenir ensemble des programmes apparaissant comme très différents au premier abord. Il en est ainsi des attentes des PSH voulant elles aussi pratiquer cette activité sportive lorsqu'elle se trouve reliée aux intentions de la fédération cherchant à gagner des médailles avec certaines de ces personnes. Dans le même ordre d'idée, nous avons pu repérer l'équilibre trouvé entre les programmes éducatifs et rééducatifs de certains ESMS et les dynamiques commerciales de salles marchandes ou de développement de clubs.

Lorsqu'une partie des acteurs remettent en cause et contestent la mise en forme dominante d'une traduction qui ne correspond plus à leurs attentes initiales, des controverses sont apparues comme ce fut le cas de façon particulièrement saillante en ce qui concerne la constitution des catégories sportives pour les compétitions fédérales ou les choix faits par le responsable de l'équipe de France pour la sélection en équipe nationale, mais aussi bien que de façon moins exacerbée, pour ce qui concerne l'accueil de handi-grimpeurs dans les clubs.

Ces inévitables tensions, vécues parfois comme des trahisons, inhérentes au processus d'innovation⁵⁸⁷, apparaissent chez de nombreux handi-grimpeurs enquêtés, lorsque les orientations du programme en cours sont perçues comme inéquitables, alors que de leur point de vue celui-ci devrait au contraire favoriser leur participation. Cela est bien apparu par exemple lorsque Robin nous a fait part de son sentiment d'exclusion lorsqu'il s'est vu interdire d'assurer lui-même ses partenaires ou encore lorsque certains responsables de clubs se sont sentis dépossédés de leur maîtrise des ressources de leur club devant le « risque » d'avoir à prendre en charge des groupes importants de PSH.

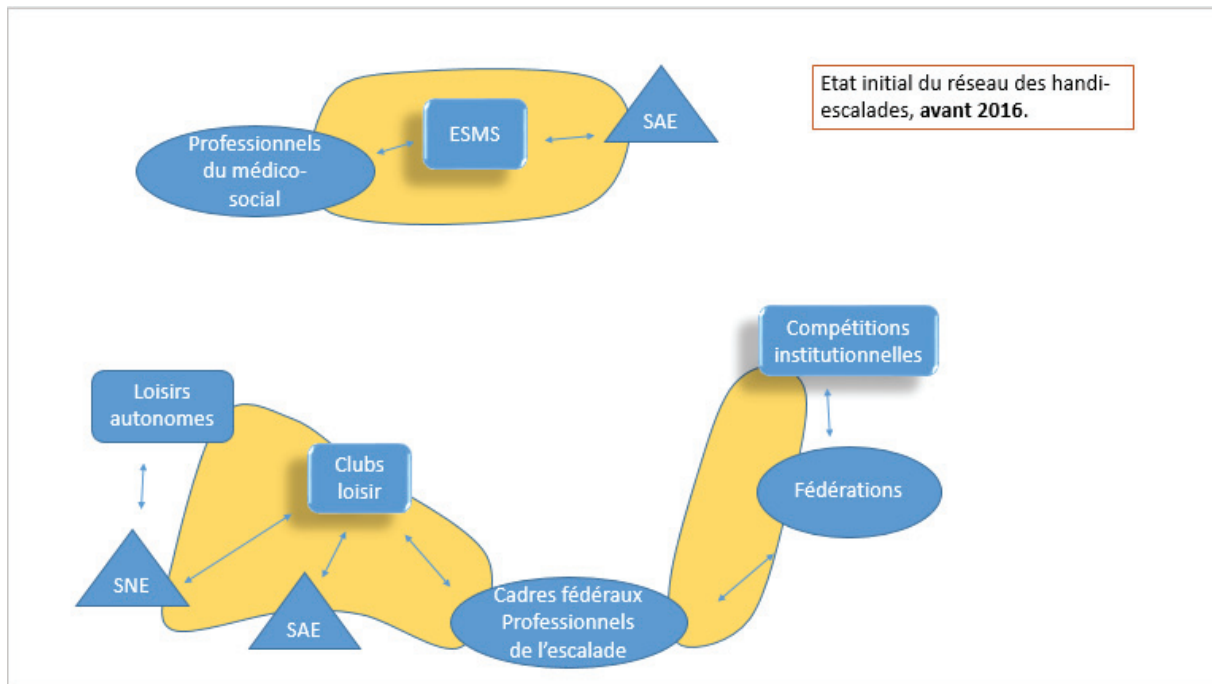
Etat de développement général du réseau

La mise en évidence de trois étapes clefs venant rythmer la progression du processus d'innovation dans chacun des mondes des handi-escalades, encore très peu étudiés jusqu'ici de façon rapprochée, a permis de caractériser l'aspect mouvant de sa trajectoire. Elle s'inscrit dans une dimension plurielle, associant des innovations de pratiques (comment « faire » de l'escalade adaptée avec et pour des PSH) mais aussi des innovations de techniques (usages des SAE, de l'escalade en moulinette ou jeux de suspensions), de technologies (utilisation de supports spécialisés ou de systèmes d'assurage autobloquants), tout autant que de modes d'organisation (groupes de besoins, pratiques partagées) ou de cadres réglementaires (compétences d'encadrement, catégories sportives). L'innovation sociale de l'handi-escalade se situe justement dans l'entrelacs de ces multiples changements plus ou moins socialisés.

Ce processus en cours, dont nous avons choisi de situer comme point de départ le début des années 1990 (même s'il existe des traces d'handi-escalades antérieures) peut être schématisé au commencement de notre travail de recherche comme étant constitué de trois réseaux distincts.

⁵⁸⁷ À cet égard, la limite entre compromis et compromission peut être tenue.

Dans chaque monde se développent des usages propres des handi-escalades, sans que des liens d'interdépendances stables et solides ne les relient entre eux.



On peut caractériser cette phase initiale comme étant composée d'îlots relativement indépendants les uns des autres dont les programmes ne se rejoignent pas. Les acteurs mobilisés dans chacun de ces réseaux n'entretiennent que très peu de relations directes. Plus encore, à l'intérieur même de chaque réseau, les liens restent assez faibles. C'est une période d'expérimentations et d'inventions éparées, autour d'initiatives locales et pionnières.

Ces pratiques apparaissent comme très réduites d'un point de vue quantitatif : pratiques en ESMS majoritairement cantonnées aux établissements possédant leurs propres SAE intégrées, rares clubs ayant ouvert un créneau handi, principalement en lien avec un établissement spécialisé de proximité et premières compétitions s'appuyant sur la constitution dans l'urgence d'une Équipe de France, sans base sportive conséquente.

Quelques relations peuvent cependant apparaître entre ces trois mondes, prémices possibles des futurs développements possibles du réseau : des professionnels du médico-social (paramédicaux, EAPA) ayant une expérience personnelle de pratique sportive de loisir, des handi-grimpeurs pratiquant de façon autonome en mixité avec des valides et des cadres fédéraux intéressés par le programme compétitif. Du côté des acteurs non-humains, on peut percevoir que l'entraînement nécessaire pour la performance de haut-niveau nécessite d'utiliser

les SAE communes où pratiquent déjà les clubs et que celles construites dans les ESMS avec une vocation spécialisée commencent à montrer des signes de sortie du réseau.

Dans ce monde des handi-escalades, nous avons pu observer la présence d'indicateurs indiquant que le processus de sportivisation des activités physiques adaptées est aussi à l'œuvre pour cette discipline sportive. Cette dynamique paraît déterminante dans l'évolution du réseau étudié. L'institutionnalisation croissante apparaît ainsi particulièrement visible dans une dynamique nationale, voire internationale, qui rejoint celle du mouvement handisportif en général, notamment du fait de l'importance prise par les acteurs fédéraux (titres, règles, diplômes, formations). Une normalisation–rationalisation des pratiques handis est également en cours sur les bases d'une première étape de pédagogisation de l'activité à des fins éducatives et rééducatives. Elle paraît s'accroître dans les usages sociotechniques de l'escalade, dans lequel l'handi-escalade se perçoit et s'évalue au regard du modèle dominant adossé au niveau de maîtrise obtenu par les personnes dites valides. La dynamique de massification, déterminante pour le secteur global des escalades, semble cependant être ici relativement inopérante. Il serait peut-être plus juste de caractériser l'handi-escalade comme une pratique devenue « courante » s'officialisant davantage. En revanche, la présence du quatrième indicateur que constitue la marchandisation apparaît bel et bien constituer un lien entre les trois espaces étudiés qui ferait des handi-grimpeurs des consommateurs parmi d'autres dans un secteur sportif en pleine expansion commerciale. Les handi-escalades apparaissent en effet s'inscrire de plus en plus dans un marché global des escalades en devenant pourvoyeuses de ressources financières directes ou indirectes (image, licenciés, clientèle), mais aussi d'emploi (encadrement spécialisé) et de production de biens et services (matériels – spécifiques ou non, SAE ou plus souvent créneaux dédiés).

Les pratiques handis semblent donc se structurer, non pas sous la forme d'une anticipation construite de façon prospective face au besoin de création d'un service nouveau, mais plutôt sous celle de traductions successives, en se structurant autour de dispositifs localisés qui se généralisent parfois en répondant à des valeurs et finalités changeantes. L'étude du développement de cette pratique sportive adaptée, par identification des principaux acteurs concernés, met en évidence leurs rôles déterminants dans le processus d'innovation.

Les éléments non humains présents dans les réseaux agissent comme des acteurs à part entière de l'innovation, ils constituent des espaces ou des vecteurs de transformation des personnes concernées et de leurs pratiques. Ils sont autant des objets techniques, des dispositifs, des règles ou des cadres de pratique que des « entités » collectives comme les organisations et les acteurs institutionnels (clubs, fédérations, structures de gouvernance du sport...), les EMS ou des entreprises (gestionnaire SAE, fabricant). Bien que toujours liés aux actions initiales d'acteurs humains (qui les inventent, les produisent, les rejettent ou les utilisent, les recontextualisent, ...), ils peuvent avoir une agentivité propre, que celle-ci ait été anticipée par les concepteurs (un script) ou qu'elle soit induite et suscitée par des propriétés latentes. À cet égard, l'évolution des prises modernes (formes déréalisées par rapport au rocher, bigarrure et renouvellement de formes pensées notamment à destination de débutants), fruit d'une trajectoire particulière en dehors du réseau des handi-escalades, a permis de manière contingente des appropriations par et pour les PSH et a contribué à transformer les SAE contemporaines en espace de pratique, en lieu de relative inclusion et en marché.

Parmi ces non-humains, certains apparaissent de façon saillante et occupent maintenant une place centrale dans les connexions entre les réseaux. Ceci est particulièrement marquant pour une partie des SAE *indoor* (à l'opposé des sites naturels) et dans une mesure moindre pour les matériels de sécurité normés (contrairement aux inventions technologiques spécifiquement dédiées à l'handi-escalade comme les prothèses de grimpe ou les prises spécialisées par exemple).

Du côté des acteurs humains, on retiendra d'abord la présence des personnes en situation de handicap concernées qui font exister l'élargissement des usages, du novice à l'expert. De nombreux acteurs enrôlés apparaissent ensuite pour l'utilisation ou la promotion de l'handi-escalade : les différents cadres et professionnels de l'escalade impliqués initialement ou progressivement dans le processus (à travers les clubs ou les fédérations), les professionnels des établissements médico-sociaux, les managers et salariés des SAE marchandes. Enfin, les financeurs, fabricants de matériels techniques, journalistes ou spectateurs (des compétitions ou sur les scènes des espaces partagés) qui restent cependant faibles d'un point de vue quantitatif.

Dans le secteur médico-social, l'activité physique escalade s'est donc d'abord organisée pour ses vertus supposées dans un cadre rééducatif ou éducatif, dont les effets seraient bénéfiques pour les personnes concernées. Une première phase de développement a donné lieu à une

spécialisation des pratiques caractérisée par la création d'espaces propres et de supports spécifiques, souvent en interne (SAE et prises spécialisées dédiées à un usage de réhabilitation). Situés à l'écart des pratiques communes (principalement en raison de leur caractère de réponse singulière à des besoins internes propres à chaque structure), ils donnent à voir des initiatives hétérogènes, plutôt spontanées et peu connectées entre elles, cherchant parfois même à rester à l'abri des enjeux sportifs de la confrontation et de la performance. Une seconde phase s'est construite autour d'un enrichissement de ces usages essentiellement bio-médicaux, par l'ajout d'une dimension de recherche de socialisation. De nouveaux acteurs : lieux de pratiques communes (SAE municipales ou marchandes), matériels normés (systèmes d'assurance) et compétences spécifiques d'encadrement (EAPA, formations techniques) s'y trouvent associés pour faire de ce secteur un réseau plus vaste, en renforçant le nombre et la diversité de ses liens. Pour autant, cet élargissement des programmes ne se fait pas de façon homogène, elle laisse encore la place à des traductions qui, tout en s'appuyant sur les ressources disponibles dans le réseau global des escalades, restent marquée par la conception d'espaces de pratiques spécialisés⁵⁸⁸. Un rôle essentiel est occupé par certains acteurs humains aux appartenances multiples qui agissent comme « passeurs » entre ce monde médico-social et celui de l'escalade sportive de loisir. Cette présence paraît déterminante pour solidifier et stabiliser cet élargissement du réseau. Pour autant, nous sommes en l'état loin d'une phase de généralisation de l'innovation, qui passerait par exemple par la stabilisation et diffusion de formations normalisées, la professionnalisation d'un encadrement spécialisé, l'institutionnalisation de relations entre les ESMS et les gestionnaires de SAE (publiques ou marchandes), autant d'éléments qui contribuerait à élargir le nombre de médiateurs et *in fine* le nombre d'handi-grimpeurs.

Concernant l'escalade de loisir et les dispositifs mis en place par les clubs fédéraux, cette spécialisation d'espaces distincts se retrouve de façon similaire dans la première phase de développement des handi-escalades. Elle se caractérise principalement par la mise en place de journées de découverte ou de sensibilisation et de créneaux spécifiques, réservés à des groupes

⁵⁸⁸ On retrouve cette configuration également dans le secteur sanitaire, avec par exemple la petite SAE (2,5 x 3m) construite en 2021 dans le « Pavillon des enfants » à l'Hôpital Femme Mère Enfant (HFME) des Hospices Civils de Lyon (HCL) et gérée par les EAPA, ou celle en projet pour 2022 au Centre médical de rééducation pédiatrique Romans Ferrari (Montluel, 01), à l'initiative des kinésithérapeutes et ergothérapeutes. Cette SAE de 4,5 m de haut, avec environ 6 voies à grimper en moulinette (relais d'assurance) est destinée à un usage éducatif en groupe ou rééducatif en séances individuelles et devrait déboucher sur le recrutement d'un ou une EAPA.

d'handi-grimpeurs et grimpeuses, venus de structures extérieures. Ces programmes tendent à fonctionner de façon autonome des activités communes du club. Ils sont portés par des acteurs militants qui s'engagent dans ces actions de façon spontanée, à partir de leurs propres représentations, mais aussi des apports de leurs parcours personnels. La seconde phase apparaît de façon significative lorsque les projets handi-escalades portés par la Ligue Aura, puis le CT 69 de la FFME cherchent à visibiliser cette catégorie sportive en passant par un cadre compétitif. Bien que celui-ci s'organise à partir des règles fédérales en vigueur, il ne vise pas le développement du haut-niveau et la distinction d'une élite. Il cherche au contraire à s'associer à la dynamique des activités ordinaires des clubs, au sein desquels la participation en loisir à des rencontres de type *Open* ou *Contest*, constitue une modalité de pratique courante, avant tout conviviale et participative (même si elles contribuent à diffuser des aspects sportivisés de l'escalade). Ces formules « ouvertes » en termes de niveau sont des temps importants dans la vie des clubs, qui favorisent la cohésion et la convivialité. De façon surprenante, cet espace n'apparaît pas comme étant le plus favorable en matière d'accessibilité en raison de l'émergence de plusieurs freins. Parmi eux, on retiendra tout d'abord les effets d'une réticence plus ou moins explicite, liée à un contexte de tension dû à la massification de la pratique (espaces réduits sur les SAE, saturation des créneaux et disponibilité limitée des bénévoles) générant des peurs de dépossession et de perte de la maîtrise des ressources disponibles.

Un deuxième frein est lié aux représentations d'un « devoir de conformation minimum » auquel devraient se soumettre les candidats à l'handi-escalade, (souvent lié à la capacité à assurer)⁵⁸⁹ mais aussi par la crainte, souvent auto-intégrée par les PSH, de devenir des « charges » pour les autres. L'institutionnalisation en cours des formations spécialisées portant sur l'encadrement de l'handi-escalade, avec une prise en main par les fédérations, participe à l'élargissement de la diffusion de l'innovation en agréant de nouveaux acteurs (calendrier de formation, structures et cadres fédéraux, outils de communication, caractère qualifiant). Elle peut cependant tendre en parallèle à renforcer la nécessité de recourir à des dispositifs spéciaux pour des personnes et des pratiques spéciales, loin de la demande initiale des PSH de participation aux activités communes. On voit ici que l'institutionnalisation est un processus à double tranchant, qui peut faciliter une certaine diffusion tout en restreignant des formes de pratique alternative.

⁵⁸⁹ Concernant cette demande, il est paradoxal de constater que cette compétence n'est pas demandée en compétition (assurance en moulinette par des tiers), domaine dans lequel l'attente se situe autour d'un « savoir performer ».

Du côté des pratiques de loisir « libres », l'augmentation marquante de la densité du maillage d'implantation des SAE constitue dans un premier temps un facilitateur d'accès en élargissant l'offre d'espaces de pratiques de proximité. Mais en étant situés essentiellement en zones urbaines et périurbaines, ces lieux ne peuvent bénéficier qu'aux personnes pouvant bénéficier d'une capacité de transport adaptée à leurs besoins de déplacement. Leur usage a permis de rendre moins exceptionnelle la pratique de l'handi-escalade en l'inscrivant dans des espaces de mixité organisée ou spontanée (débutants et experts utilisant les mêmes lieux) permettant une modularité des appropriations entre pratique individuelle et collective. Cependant, nous avons vu que les SAE proposant de l'escalade de type « bloc », qui sont pourtant celles qui aujourd'hui se développent le plus vite et contribuent à reconfigurer les modalités d'escalade, présentent des propriétés qui limitent l'accessibilité, et donc la mixité.

Enfin, concernant le haut-niveau et l'espace de la compétition institutionnelle, nous avons pu également observer deux phases de développement. La première apparaît marquée par la construction sans plan préétabli d'un nouveau système compétitif reposant au départ sur deux traductions différentes, celle issue d'acteurs déjà impliqués⁵⁹⁰ et celle venant de l'IFSC cherchant à intéresser et recruter des équipes nationales pour participer à un circuit de compétitions internationales. Devenu rapidement dominant, le programme orienté par la FFME semble se stabiliser autour d'un *satisfecit* interne jugeant de son efficacité à l'aune de la quantité de médailles obtenues. L'émergence marquée de tensions et controverses venant bousculer les satisfactions consensuelles, car politiquement et médiatiquement profitables, rappelle la fragilité de ce programme construit sur la visibilité positive produite par les performances des handi-grimpeurs qui suffiraient à le légitimer. Une deuxième phase basée sur ce programme de haut-niveau institutionnalisé constitue une amorce de réussite que l'on peut qualifier d'inattendue au regard de la rapidité temporelle de sa mise en place et du caractère indéniable de sa réussite en termes de pérennisation dans l'espace sportif de la compétition. Elle est caractérisée par des rôles croissants attribués à de nouveaux acteurs (juges et ouvriers spécialisés handi, représentants des athlètes, aménagements du règlement et positionnement du ministère des Sports). Ces acteurs ordinaires de l'innovation (au sens d'Alter, 2000) semblent en effet décisifs pour structurer (professionnalisation, normalisation) l'espace du haut-niveau.

Cependant, bien que donnant des signes d'une relative stabilisation, le réseau laisse entrevoir des zones de grande fragilité, en raison de sa construction sur des bases extrêmement réduites

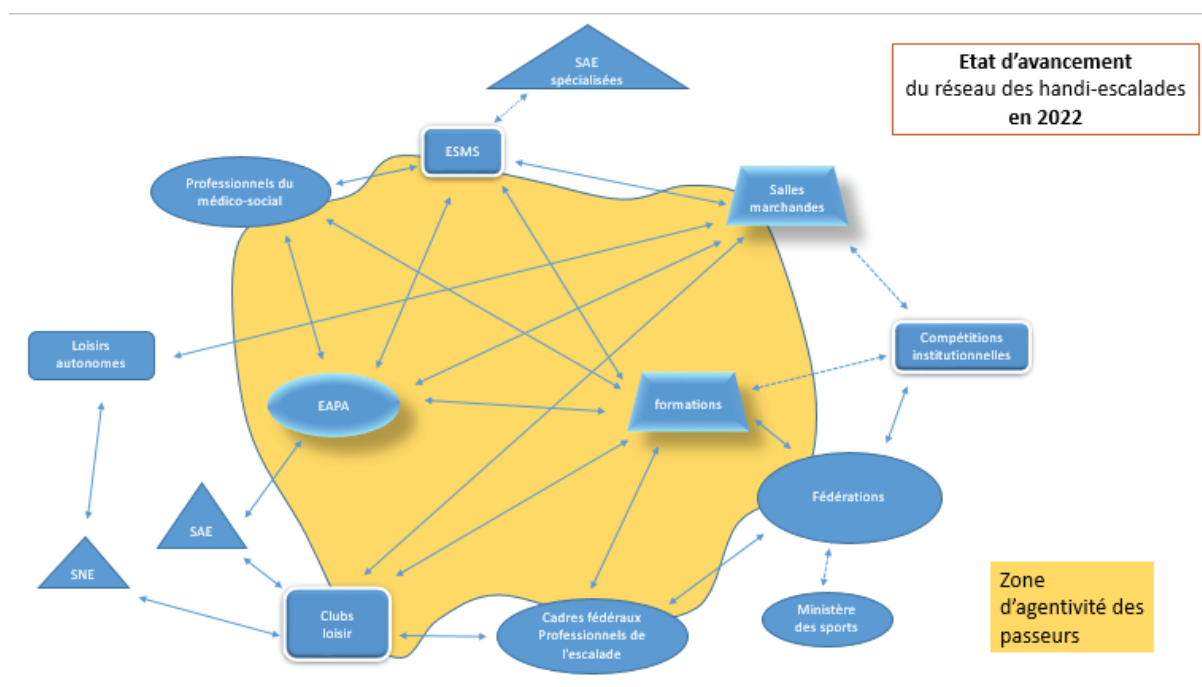
⁵⁹⁰ Les événements Handi-grimpe, à l'initiative de P. Ribière. *Op. Cit.*

en densité et en diversité d'acteurs. Cette faiblesse est particulièrement perceptible lorsque, loin du décompte des médailles obtenues, on s'intéresse à la quantité de ressources disponibles en amont (recrutement et formation d'athlètes) ou au double effet d'exclusion que le programme peut produire tant du côté de celles et ceux qui ne sont pas jugés « sportivisables », que de celui des inclus poussés à se normaliser au plus près des attentes du système valide.

Au terme de ce travail de recherche, l'état de déploiement des réseaux sociotechniques à l'œuvre dans ce processus d'innovation sociale des handi-escalades peut donc être schématisé autour de trois résultats majeurs : un élargissement progressif de la quantité et de la qualité des acteurs présents, une diversification des liens qui les relie allant du très fragile au relativement stable et une augmentation significative de la surface de diffusion qui irrigue maintenant plusieurs sous-cultures des escalades.

La variété et la porosité des sous-réseaux étudiés permettent de dessiner une trajectoire globale pour cette innovation encore en train de se faire. Elle se caractérise par l'importance constante des enjeux de traduction à l'œuvre et par le rôle déterminant des acteurs charnières que sont les passeurs, dans leur capacité à tisser des liens entre les mondes. Elle donne également à deux acteurs non-humains, les SAE (particulièrement celles dites « de cordes » du secteur marchand) et les formations (dédiées à l'encadrement de l'handi-escalades dans les différents secteurs), une fonction identique d'intermédiaire. Ils contribuent pragmatiquement à faciliter la « production » de nouveaux handi-grimpeurs parmi les PSH, et ils permettent de créer des ponts répondant à des besoins de participation aux activités d'escalade restés jusque-là insatisfaits.

Dans ce mouvement général d'appropriation par les handi-escalades de l'utilisation de supports communs, ces acteurs non humains agissent aujourd'hui comme des vecteurs d'acculturation à la pratique commune normée. Ce mouvement apparaît porté par le caractère facilitateur de certains de ces objets techniques (par exemple : dispositifs d'assurage à freinage mécanique, gamme étendue de prises multipliant les préhensions possibles, voies équipées à demeure de cordes en moulinette, ...), utilisés comme des adaptations, auxquels s'ajoutent des conditions d'accès plus favorables offertes par les nouveaux espaces de pratique.



Bien que ce soient les handi-escalades produites par les ESMS qui apparaissent majoritaires, tant par le nombre de pratiquants concernés que de séances organisées, leur visibilité reste réduite, en raison d'une prédominance d'activités cantonnées à des espaces propres ou à des créneaux spécifiques. Leur appropriation et leur éventuelle généralisation dans d'autres milieux, notamment celui des clubs, se heurtent à l'importance des moyens à mobiliser pour assurer la prise en charge de cette nouvelle catégorie de sportifs et sportives. Au regard de la massification générale des pratiquants, cela constitue certainement un frein puissant réduisant les possibilités de diffusion plus large de l'innovation. Sachant que le taux de pratique sportive des PSH reste systématiquement inférieur à celui de la population générale⁵⁹¹, et qu'il diminue encore pour les personnes hébergées en institutions (Marcellini & Banens, 2003), cette recherche montre que l'escalade ne ferait donc pas exception à la règle. Les pratiques d'handi-escalade, restant encore bien souvent dominées par des perspectives de réadaptation, d'éducation physique en APA et de normalisation par le corps, ne produisent pas de façon directe et évidente des usages sportifs réguliers, au niveau de ceux investis par les grimpeurs valides.

L'écart entre les moyens jugés nécessaires à mobiliser et le nombre de bénéficiaires concernés en compétition (ouverture des voies, juges, podiums) comme dans les séances de loisir (créneaux, taux d'encadrement, temps consacré) témoigne d'une fragilité globale du réseau. Cette particularité donne l'image d'une innovation coûteuse en ressources humaines et

⁵⁹¹ Rapport 2015-M-13. *Op. cit.*

matérielles (dont les formations spécialisées et les taux d'encadrement constituent la partie la plus visible) laissant présager l'apparition inévitable de compromis pouvant devenir sources de controverses.

Dans cet espace mouvant des handi-escalades, la diversité des intentions de départ et des finalités attendues continue donc de rythmer de façon hétérogène les évolutions et tentatives de structuration des pratiques. Cette recherche a permis de confirmer que la diffusion d'une innovation sociale comme l'handi-escalade ne peut atteindre un niveau suffisant de stabilité et de solidité permettant sa pérennisation que lorsque les dispositifs construits reposent sur un triptyque équilibré d'acteurs associant : les personnes concernées avec des attentes et des besoins bien identifiés favorisant leur participation autodéterminée, des supports sociotechniques adaptés de pratique associés à un *continuum* d'accessibilité et à un soutien de type institutionnel apportant visibilité et légitimité aux programmes. Lorsque cet équilibre n'est pas encore atteint, de nombreux points de rupture apparaissent, infléchissant les orientations prévues ou réduisant leur déploiement. Quoi qu'il en soit, cette recherche aura permis de montrer que cette innovation sociale produit des usages, bien avant d'avoir atteint sa phase de stabilisation. Cette dimension apparaît de façon significative à travers la visibilité à laquelle accèdent progressivement les handi-grimpeurs et grimpeuses en faisant usage des moyens et supports disponibles, tant dans les lieux de pratique commune, que sur le versant médiatique du sport de haut-niveau ou de l'escalade comme surpassement du handicap.

Quelles perspectives pour le réseau ?

Lorsque l'escalade n'est plus perçue comme une pratique extraordinaire, elle permet de répondre à la demande des usagers qui bénéficient de la visibilité accrue d'un sport qui se médiatise plus largement. Considérée comme une activité valorisante (pour soi et au regard des autres), la pratique de l'handi-escalade, nécessite alors souvent des changements de monde, parfois compliqués à accompagner pour les professionnels ou les cadres des différents mondes concernés.

Le niveau réel de participation des PSH apparaît très fortement corrélé aux intentions des acteurs impliqués et aux moyens déployés pour favoriser cette accessibilité. En n'investissant pas de façon globale cette question sociétale et en privilégiant un modèle commercial exclusif, certains dispositifs du secteur marchand peuvent au contraire agir comme des agents défavorables (comme le montre l'exemple du modèle dominant des salles de blocs). De façon similaire, lorsqu'un système de représentation basé sur des normes dominantes oriente le

programme d'un club, il peut agir comme un élément de discrimination permettant de sélectionner celles et ceux jugés aptes à devenir des grimpeurs acceptables et les autres dont la participation reste assignée au cadre restrictif d'un dispositif spécifique centré sur la réduction de déficiences, dans le cadre de protocoles de rééducation. Cette tension vient mettre en évidence que si l'innovation des handi-escalades s'est malgré tout développée, cela ne s'est pas fait de manière identique pour toutes les PSH. On retrouve bien dans ce domaine de l'escalade une orientation déjà apparue pour d'autres APS, révélant la présence d'une inégalité de traitement selon les types et niveaux de déficiences.

La mobilisation institutionnelle d'acteurs constitue également un point de pivot permettant d'engager le processus vers une étape de diffusion plus massive, en le sortant d'initiatives au début isolées, et aujourd'hui encore largement portées seulement par quelques acteurs intermédiaires engagés de façon personnelle. Il s'agit d'une situation bien connue en sociologie de l'innovation de la difficulté de sortir de réseaux trop socialement encastés (Grossetti, 2008). L'agrégation d'acteurs issus des Comités et Liges fédérales, apportant une expertise reconnue et des moyens humains, techniques et financiers aux actions déjà en cours, a permis de les doter de capacités de renforcement et d'extension dans le réseau. La contribution de ces acteurs non humains facilitera aussi le découplage du réseau, en assurant une fonction de ressource de médiation (Grossetti, 2006).

L'apparition de nouveaux acteurs autant humains que non-humains, qui étendent les secteurs initialement concernés par les handi-escalades est un indicateur décisif de la réorientation des traductions en cours. L'appropriation progressive par le grand public des enjeux d'une pratique d'escalade plus inclusive, soutenue par les effets de la médiatisation du haut-niveau compétitif, a contribué à situer plus largement maintenant les programmes d'handi-escalades dans un contexte commun. Cette enquête révèle que le réseau a changé d'envergure en une dizaine d'années, en mobilisant davantage d'acteurs et en s'appropriant de nouveaux usages, ce qui caractérise bien la présence d'une innovation sociale en cours de généralisation. En s'élargissant et en se diversifiant, les espaces concernés par les handi-escalades ont créé une nouvelle spécialisation des activités mobilisant des acteurs aux identités et compétences duales (handicap et escalade). Elle tend à les rendre interdépendants en adossant des programmes parfois disparates au départ, ce qui participe à la consolidation des réseaux. Cette homogénéisation des usages en train de se faire, crée aussi un durcissement de la norme qui renforce la domination des programmes s'appuyant sur des dispositifs institutionnalisés.

La présence de ces interconnexions nouvelles agit comme un accélérateur de la transformation des sous-réseaux, qui se renforcent à des vitesses différentes. On constate cependant à la fin de ce travail un inaboutissement évident de l'innovation avec la présence de liens encore parfois rudimentaires dans un réseau plus vaste, mais pas forcément unifié de façon égale. Une des fragilités les plus marquantes liées à cette extension se repère dans la sortie de handi-grimpeurs qui n'y trouvent plus leur place ou ne parviennent pas à passer d'un réseau à un autre. On pensera par exemple aux athlètes que les nouvelles règles de catégories mettent à l'écart du circuit compétitif dans un programme qui ne parvient pas à fidéliser les participants, alors même que les ressources de recrutement sont limitées. Se pose également la question de la prolongation des pratiques permettant de passer du groupe à l'individu et du thérapeutique vers le loisir et éventuellement la performance sportive.

La présence de chaînons manquants dans la mise en place d'un réel continuum d'accessibilité structuré est un élément déterminant de cette fragilité que ne saurait masquer l'augmentation quantitative du nombre de pratiquants en situation de handicap. Entre les dispositifs favorisant la découverte et l'initiation et l'accès à l'entraînement et la performance, il n'existe pas assez de ressources de fabrique d'intermédiaires comme il est courant d'en voir dans la pyramide sportive. Il semble donc encore difficile pour les handi-grimpeurs de passer d'un monde à l'autre en empruntant les mêmes chemins que leurs homologues valides sans bénéficier de choix offerts par une prise en charge globale, construite sur une approche du modèle bio-psycho-social. Même si certains acteurs institutionnels cherchent à promouvoir un principe d'une escalade commune, qui rassemblerait l'ensemble de ses pratiquants, quel que soit leur âge, niveau ou situation de handicap, on voit se perpétuer un monde des handi-escalades multiples. Cette configuration vient faire écho de façon saisissante à son inscription progressive dans un monde global des escalades, lui-même pluriel. Nous pouvons certainement relier l'existence de cette configuration aux réalités contextuelles et multifactorielles des situations de handicap. Celles-ci n'étant pas homogènes dans leurs conséquences sur l'accès aux pratiques sportives et dans les besoins de compensation et d'adaptation qu'elles nécessitent, les dispositifs d'handi-escalades ne peuvent de fait pas s'organiser et fonctionner de façon identique et homogène.

Dans ces tentatives de création de programmes visant à inventer des usages d'une escalade qui se voudrait plus inclusive, des tensions nouvelles se révèlent. Elles se perçoivent particulièrement dans la porosité des frontières séparant des catégories préétablies : entre parcours de soin, parcours de formation et pratique auto-déterminée, entre programmes de

réadaptation et performance sportive, entre spécialistes du handicap et spécialistes de l'activité escalade, entre activité physique adaptée et loisir sportif ou entre catégories de déficiences et besoins individuels singuliers. Les handi-escalades agissent bien comme des révélateurs des tensions et dynamiques présentes dans le monde des escalades en reproduisant ou en suivant les inflexions de ses transformations. Elles produisent un effet de miroir déformant des évolutions et tensions de la grimpe libre depuis ses origines.

Lorsqu'Olivier Aubel réaffirme que « l'escalade libre était le contraire de la liberté, car il s'agissait du début d'une normalisation sportive », il est intéressant de faire un parallèle avec une possible libération de l'handi-escalade qui aurait elle aussi été perçue au départ comme étant « à l'étroit dans une société bloquée »⁵⁹². Si pour ce chercheur les grimpeurs ont toujours été des « êtres de dénégation » qui tentent de faire tenir ensemble des réalités inconciliables, les handi-grimpeurs (et ceux qui les accompagnent, encadrent ou forment) peuvent également être perçus comme des êtres paradoxaux cherchant à exister entre catégories sportives spécifiques et normalité des pratiques. Cependant, nous pouvons faire l'hypothèse que ce sont sûrement avant tout les programmes en cours qui comportent un caractère paradoxal, s'accroissant ou se relativisant au gré des différentes traductions et de leurs controverses. De ce fait, on peut constater que l'handi-escalade dans son ensemble, comme l'escalade libre, se retrouve « soumise au même régime concurrentiel que l'escalade sportive » en se conformant progressivement « aux évolutions sociétales », elle s'engage dans une voie qui tend à rejoindre « la tendance du monde sportif à se libéraliser, mais aussi à générer des formes d'entre-soi social et des inégalités d'accès à la pratique »⁵⁹³.

Limites et perspectives d'approfondissement

Au terme de ce travail, certaines limites apparaissent. Une d'entre elles concerne les évaluations quantitatives sur notre terrain : nombre d'handi-grimpeurs, d'handi-compétiteurs, nombre des ESMS qui fréquentent les salles marchandes, fréquence des usages et nombre de bénéficiaires, nombre et statut des professionnels formés. Si quelques repères ont pu être précisés dans ce manuscrit, cela reste encore très parcellaire. Bien que l'escalade classique reste elle-même mal

⁵⁹² Aubel, Olivier. Compte rendu d'interview pour le site : La Fabrique verticale, « Typologie des grimpeurs : comment définir les pratiquants en 2021 ? », Publié le 8 avril 2021, mis à jour le 27 mai 2021. <https://lafabriqueverticale.com/fr/typologie-des-grimpeurs-comment-definir-les-pratiquants-en-2021/>; Site consulté le 07/10/2021.

⁵⁹³ Lazri, Seghir. « L'escalade, entre émancipation sportive et conformisme social ». Article sur Libération.fr, *Sociosport*, publié le 8/08/2019. https://www.liberation.fr/sports/2019/08/08/l-escalade-entre-emancipation-sportive-et-conformisme-social_1744347/?fbclid=IwAR0Eg0Q23aVZF6jP6k2qMMBAa-TLbd6zrkqNaJaXELAIvXVVZOycrn_dDQ; Site vérifié le 29/11/2021.

connue (à l'exception de quelques datas globaux : recensement des SAE et salles marchandes, nombre de licenciés et, repères quantitatifs sur les pratiquants déclarés), un recensement plus approfondi de ces données permettrait sans nul doute d'aller plus loin dans la mise à jour du phénomène et de son objectivation, en les comparant aux données quantitatives générales des escalades. Une autre limite concerne la faiblesse relative des données socio-historiographiques collectées concernant les débuts du processus. Cette partie de notre recherche a été rendue difficile du fait justement de l'éparpillement d'initiatives localisées évoqué précédemment. Souvent peu pérennes, ces premiers usages des handi-escalades n'ont guère laissé de traces archivistiques aisément consultables. C'est donc bien un autre travail qu'il resterait à faire pour plus systématiser le « carottage » réalisé ici et renforcer cette dimension proprement historique du terrain. Dans ce cadre, à la nuance près qu'il doit y avoir des archives et témoins plus facilement accessibles, le cas du CPEA pourrait faire l'objet, dans le futur, d'un focus spécifique (une monographie), tant il constitue en lui-même une innovation particulièrement originale et complexe⁵⁹⁴.

Deux autres aspects ont été abordés, mais peu approfondis dans le cadre de notre terrain. Tout d'abord, il serait sûrement pertinent d'approfondir la question des pratiques d'escalades en milieu naturel par les personnes en situation de handicap. Ouvrir ensuite cette réflexion à l'usage des APPN en général, permettrait de chercher à comprendre comment s'organise dans ce contexte une accessibilité qui ne peut pas conformer la « nature », mais doit s'y adapter. Il sera intéressant de parvenir à identifier les adaptations et compensations mobilisées pour cela, en mobilisant autant des technologies que des intentions liées aux représentations et valeurs habituellement associées aux sites naturels. Pouvoir repérer et mettre en évidence si et comment ces personnes peuvent s'engager dans ces espaces en développant leur puissance d'agir, constitue un projet très motivant. De la même façon, une recherche qualitative consacrée spécifiquement aux parcours personnels et professionnels des passeurs pourrait faire l'objet d'un travail complémentaire permettant de mieux comprendre leurs trajectoires d'innovateurs.

À partir de ces limites constatées, relatives au projet initial, des perspectives nouvelles apparaissent en dessinant une direction de recherche qui pourrait faire l'objet d'un prolongement, en lien avec notre sujet de départ. Il sera sûrement nécessaire de suivre la suite de l'évolution de la trajectoire d'innovation des handi-escalades, en observant à l'avenir si,

⁵⁹⁴ A l'image du travail mené sur le laboratoire d'essai de l'École Nationale du Ski et de l'Alpinisme (ENSA) par Brice Lefevre et Eric Boutroy : Le laboratoire de test de l'ENSA : relire l'histoire d'une innovation au regard de proximités sociales et géographiques. *Séminaire de clôture du projet ANR TIMSA (2010-14) Territoire Innovations Marchés et Sports dans les Alpes*, May 2014, Lyon, France.

après cette phase de paradoxes et de tensions qui traversent ce processus, le développement des handi-escalades pourra connaître une phase de stabilisation.

Au terme de ce travail, les handi-escalades apparaissent bien comme des révélateurs de tensions sous-jacentes, qui traversent la société en général, mais aussi le monde sportif en particulier. Celles-ci, avec leur lot de trahisons et de controverses, se retrouvent également, et c'est ce qui a fait l'intérêt de ce sujet de recherche, dans le monde des escalades depuis ses débuts. De la place des compétitions à la question des catégories, l'émergence des réseaux d'handi-escalades vient interroger de façon stimulante les frontières de la pratique légitime. La singularité des handi-escalades, se situe dans leurs capacités à révéler ces tensions et à démontrer que l'on assiste à un mouvement d'homogénéisation des pratiques (celles qui sont « nouvelles » ne font que révéler leur écart au modèle dominant) sans réussir à résoudre la problématique de la comparaison des performances à partir de critères communs.

En cherchant à comprendre par exemple, comment certains agencements sociotechniques, considérés *a priori* comme des facilitateurs de la participation (notamment les dispositifs d'ouverture des voies sur les SAE et de l'équipement en falaise) peuvent devenir des acteurs non-humains favorisant ou réduisant l'enrôlement des personnes vulnérables, nous avons pu commencer à évaluer ce qui changeait avec l'avancée du processus d'innovation. Celle-ci pourra prendre un caractère résolument social, par la suite, nous pouvons montrer qu'après l'ère des logiques qui continuent à vouloir séparer la personne qui grimpe (perçu avant tout comme handi) de l'escalade elle-même, les handi-escalades pourront s'inscrire dans une perspective plus ouverte, répondant de façon plus juste aux enjeux complexes de la participation et de la reconnaissance des attentes et besoins des personnes en situation de handicap (Bouttet, 2015b). Avoir cherché à questionner dans cette thèse à la fois ce qui « fait être » grimpeuse ou grimpeur dans les années 2020, mais aussi, et surtout, en quoi les handi-escalades peuvent ou non participer à la construction d'une identité handi-sportive, pourra par la suite contribuer à mieux comprendre comment, et dans quelle mesure, une innovation sociale portée par des réseaux sociotechniques peuvent, dans ce contexte, devenir des indicateurs de l'état d'avancement de la société, en révélant la place qui est accordée aux personnes en situation de handicap.

Annexes

1. Glossaire des acronymes

APA	Activité Physique Adaptée
APA-S	Activité Physique Adaptée et Santé
APPN	Activité Physique de Pleine Nature
APS	Activité Physique et Sportive
APSA	Activités Physiques Sportives et Artistiques
Aura	Auvergne – Rhône Alpes
BE	Brevet d'Etat
CAF	Club Alpin Français
CEM	Centre d'Éducation Motrice
CIDIH	Classification Internationale des Déficiences, Incapacités et Handicaps
CIF	Classification Internationale du Fonctionnement
CIH	Classification Internationale des Handicaps
CIH	Comité Interministériel du Handicap
CIM	Classification Internationale des Maladies
CIO	Comité international olympique
CIP	Comité international paralympique
CLHEE	Collectif Lutte et Handicaps pour l'Egalité et l'Emancipation
CNOSF	Comité National Olympique du Sport Français
CPEA	Centre Pilote d'Escalade et d'Alpinisme
CPSF	Comité Paralympique et Sportif Français
CQH	Certificat de Qualification Handisport
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
DEJEPS	Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
EAPA	Enseignant en Activité Physique Adaptée
EPI	Équipements de Protection Individuelle
EPS	Éducation Physique et Sportive
ERP	Établissement Recevant du Public
ESMS	Etablissement et Service Médico-Social
ETAPS	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FFCAM	Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne
FFE	Fédération française de l'Escalade
FFH	Fédération Française Handisport
FFME	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
FFSA	Fédération Française du Sport Adapté
FSGT	Fédération Sportive et Gymnique du Travail
IEM	Institut d'Éducation Motrice
IES	Institut d'Education Sensorielle
IFSC	International Fédération for Sport Climbing
IMP	Institut Médico-Pédagogique
IMPro	Institut Médico-Professionnel
INAS	International Sports Federation for Persons with Intellectual Disability
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IPC	International Paralympic Committee
IRDS	Institut Régional de Développement du Sport
LSF	Langue des Signes Française
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDH-PPH	Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OETH	Obligation d'Emploi pour les Travailleurs Handicapés
PRNSH	Pôle Ressources National Sport et Handicap
PSH	Personne en Situation de Handicap
SAE	Structure Artificielle d'Escalade
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SHN	Sportif de Haut Niveau
SNE	Site Naturel d'Escalade
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
TSA	Troubles du Spectre de l'Autisme
UFOLEP	Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique

2. Liste des entretiens réalisés

Prénom	Anonymé Réel	Type d'entretien	Date	Caractéristiques
Alexis	A	Semi - directif	20/11/2017	Salarié du CPEA-V Formation STAPS DEJEPS Handisport
Alizée	A	Semi - directif	12/06/2019	Handi-grimpeuse AL 2
Anaïs	A	Semi - directif	8/02/2019	Salariée salle d'escalade marchande EAPA
Ariane	A	Situationnels	2017 2018	Stagiaire au CT 69 Grimpeuse, Référente Handicap
Axelle	A	Situationnels	2018 2021	Handi-grimpeuse B2 Equipe de France
Cécile	A	Situationnel	14/09/2021	EAPA, salariée salle marchande
Christophe	R	Situationnels	2017 2019	Ouvreur international Commission <i>paraclimbing</i> IFSC
Clément	A	Semi - directif	14/05/2019	IES pour déficients visuels Educateur spécialisé
Clio	A	Situationnel	17/11/2019	Lycéenne, déficiente visuelle Compétitrice UNSS
Damien	A	Semi - directif	31/10/2018	Conseiller technique fédéral FFH AURA
David	A	Situationnel	20/01/2020	DEJEPS escalade Concepteur sellette para-grimpe
Didier	A	Semi - directif	13/10/2017	Compétiteur RP 2 Equipe de France
Michel	A	Situationnel	14/05/2017	Handi-grimpeur AL2 Initiateur FFME
François	R	Semi - directif	28/06/2019	PDG groupe national de salles marchandes
Gilles	A	Situationnel	17/11/2019	Compétiteur AL 2 Equipe de France
Guy	A	Semi - directif	19/09/2019	Handi-grimpeur IMC
Isabelle	A	Situationnel	18/05/2019	Kinésithérapeute Service hospitalier
Jean	A	Semi - directif	15/12/2018	Educateur sportif FAM
Jean-Paul	A	Semi - directif	03/03/2018	Handi-grimpeur B1 Initiateur en club CAF

Julie	A	Semi - directif	04/03/2019	EAPA Salariée salle marchande
Julien	R	Situationnels	01/04/2017	Compétiteur AL 2 Equipe de France
Laurence	A	Semi - directif	15/05/2019	Psychomotricienne Service médico-social, adultes déficients visuels
Louis	A	Situationnel		Handi-grimpeur RP3 Initiateur FFME et FFH Projet handi-escalade en PACA
Luc	A	Situationnels	2020 2021	EAPA DEJEPS escalade Stagiaire CT 69
Lucas	A	Situationnel	01/04/2017	Handi-grimpeur AL 2
Lucie	A	Semi - directif	13/07/2017	EAPA CEM déficients moteurs
Marc	A	Semi - directif	15/05/2019	Ergothérapeute Service médico-social adultes déficients visuels
Marianne	A	Semi - directif	13/06/2017	Juge fédérale nationale FFME internationale IFSC
Mathieu	R	Situationnel	01/04/2017	Compétiteur B2 Equipe de France
Nicolas	A	Semi - directif	20/06/2017	Responsable salle de bloc marchande
Olivier	A	Semi - directif	28/02/2019	Salarié salles marchandes EAPA, acteur FFSA
Paul	A	Semi - directif	06/05/2019	EAPA Séances en individuel avec Suzie (TSA)
Pauline	A	Semi - directif	13/06/2019	EAPA Intervenante en ESMS
Philippe	R	Semi - directif	17/11/2019	Handi-grimpeur professionnel
Pierre	R	Situationnel	26/01/2017	PDG Création de SAE
Robin	A	Semi - directif	12/06/2019	Handi-grimpeur AU2 Educateur spécialisé, Trail et VTT
Sébastien	R	Situationnels	2017-2019	Entraîneur et sélectionneur équipe de France handi-escalade FFME
Solène	R	Semi - directif	04/12/2019	Compétitrice AU 2 Equipe de France

Véronique	A	Situationnel	24/05/2019	Educatrice spécialisée SESSAD
Virginie	A	Situationnel	10/2018	Educatrice spécialisée CEM
Yann	A	Semi - directif	11/06/2021	DEJEPS Escalade et Sport Adapté, Formateur FFSA et SNAPEC

Bibliographie

- Abbott, A. (2003). Écologies liées : À propos du système des professions. In P. M. Menger (Éd.), *Les professions et leurs sociologies : Modèles théoriques, catégorisations, évolutions* (p. 29-50). Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme
- Akrich, M. (2006). Les utilisateurs, acteurs de l'innovation. In M. Callon & B. Latour (Éds.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs* (p. 253-265). Presses des Mines.
- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (1988). A quoi tient le succès des innovations ? 1 : L'art de l'intéressement ; 2 : Le choix des porte-parole. *Gérer et comprendre, Annales des Mines*, 4-17.
- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Ecole des mines de Paris.
- Allain, P. (1999). *Alpinisme et compétition*. Guérin.
- Alter, N. (2000). *L'innovation ordinaire* (2^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Anstett, M. (2005). Le sport sur la scène éducative. *Les Cahiers Dynamiques*, 34(2), 20-25. Cairn.info.
- Anstett, M., Sachs, B., & France (Éds.). (1995). *Sports, jeunesses et logiques d'insertion*. Documentation française.
- Aragall, F., & Montaña, J. (2011). *Universal design : The HUMBLE method for user-centred business*. Gower.
- Arnaud, P. (1996). « L'histoire revisitée de l'éducation physique. Les rapports de l'éducation physique aux techniques corporelles », in Goirand, P. ; Metzler, J. *Techniques sportives et culture scolaire*, Revue EPS, p. 262.
- Assouly-Piquet, C., & Berthier-Vittoz, F. (1994). *Regards sur le handicap*. Desclée de Brouwer.
- Aubel, O. (2000). De la signification des comportements en escalade libre. *Staps, Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, n° 51, 69-80.
- Aubel, O. (2004). Les effets locaux de la marchandisation du spectacle sportif. L'exemple de l'escalade libre en France. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 27(1), 121-142.
- Aubel, O. (2005a). Entretien de Jean Corneloup avec Olivier Aubel , suite à la publication de son livre : " L'escalade libre en France, sociologie d'une prophétie sportive ". *Les entretiens du réseau sportnature.org*.
- Aubel, O. (2005b). *L'escalade libre en France—Sociologie d'une prophétie sportive*. L'Harmattan.
- Aubel, O., & Ohl, F. (2004). The Denegation of the Economy : The Example of Climbing in France. *International Review for the Sociology of Sport*, 39(2), 123-137.
- Augustin, J.-P. (2011). Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie. *Annales de géographie*, 680(4),
- Baillet, D. (2002). *Les grands thèmes de la sociologie du sport*. Harmattan.
- Barral, C. (2007). La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé : Un nouveau regard pour les praticiens. *Contraste*, n° 27(2), 231-246.
- Beaud, S., & Weber, F. (2017). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*.
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders*. Éditions Métailié.
- Bénicourt, E. (2007). Amartya Sen : Un bilan critique. *Cahiers d'économie Politique*, n° 52(1), 57-81.
- Bernard, P., & Ninot, G. (2002). *Les déficiences motrices*. Revue EPS.
- Berthelot, J.-M. (1990). *L'intelligence du social : Le pluralisme explicatif en sociologie* (1^{re} éd.). Presses Universitaires de France.

- Bertrand, J. (2008). *La fabrique des footballeurs—Analyse sociologique de la construction de la vocation, des dispositions et des savoir-faire dans une formation au sport professionnel* [Sociologie et anthropologie, Université Lumière - Lyon 2]. https://Thèses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2008/bertrand_j/info
- Besançon, E., & Guyon, T. (2013). Chapitre II. Les principales approches de l'innovation sociale. In *L'innovation sociale. Principes et fondements d'un concept* (p. 29-48). L'Harmattan.
- Bidart, C., Degenne, A., & Grossetti, M. (2011). *La vie en réseau -Dynamique des relations sociales*. Presses Universitaires de France
- Black, K., Roibás, A. C., & Stamatakis, E. (2012). Une conception inclusive du sport. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 58(2), 139.
- Blanc, A. (2012). *Sociologie du handicap*. Armand Colin.
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2007). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*. Nathan.
- Blin, (Ludovic). (2017). David et l'escalade. La participation de l'enfant en situation de handicap à un sport. *RIPPH*, 23(1), 93-97.
- Blociszewski, J. (2007). « Concevoir une philosophie concrète de l'intégration par l'expérience de la vie sportive associative ». In J.-P. Callède (Éd.), *Handicaps, Sport, Intégration : Le défi des clubs* (p. 85-129). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine
- Bonnefon, G. (1997). *Art et lien social : Les pratiques artistiques des personnes handicapées*. Desclée de Brouwer.
- Bottenburg, M. van, & Salome, L. (2010). The indoorisation of outdoor sports : An exploration of the rise of lifestyle sports in artificial settings. *Leisure Studies*, 29(2), 143-160.
- Bourdeau, P. (1998). Des pratiques sportives et des valeurs renouvelées. In *Rapport sur l'état des Alpes, n°1* (p. 252-259). Edisud.
- Bourdieu, P. (1987). Programme pour une sociologie du sport. In *Choses dites*. Les éditions de minuit.
- Bourdieu, P., Champagne P. (1992). Les exclus de l'intérieur. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 91-92, mars 1992. *Politiques*, 71-75.
- Boursier, C., Séguillon, D., & Benoit, H. (2012). De la recherche en Activité physique adaptée au terrain : perspectives internationales. Présentation du dossier. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 58(2), 5-12.
- Boutroy, É. (2002). Une technique du vertige ? *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, n° 39.
- Bouttet, F. (2012). Frontières, passeurs et intégration. Quand les personnes handicapées mentales pratiquent un sport en milieu ordinaire. *Revue des Sciences sociales*.
- Bouttet, F. (2015a). Une participation contestée. Analyse de l'absence des personnes handicapées dans l'élaboration des politiques au sein des organisations sportives nationales. *Sciences et actions sociales*, n° 1.
- Bouttet, F. (2015b). *Organiser la pratique sportive des personnes handicapées : Entrepreneurs et dynamiques institutionnelles dans la construction de l'action fédérale* [Phdthesis, Université de Strasbourg]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01294965>
- Brier, P. (2013). EPS en IME : Entre projet d'établissement et projet individuel. *Revue EPS*, 358.
- Brier, P. (2020). *L'éducation physique et sportive dans les instituts médico-éducatifs. Tome 1*.
- Brier, P. (2021). *L'odyssée de l'Activité Physique Adaptée (APA) : Sociohistoire d'un concept polysémique (1972-2021)*. L'Harmattan.

- Brier, P., & Defrance, J. (2012). La production de gymnastiques médicales pour les enfants malades hospitalisés au XIXe siècle : Spécialisation médicale et différenciation des gymnastiques. *Sciences sociales et sport*, n° 5(1).
- Briffaud, S. (1988). Visions de la montagne et imaginaire politique. L'ascension de 1492 au Mont-Aiguille, et ses traces dans la mémoire collective (1492-1834). *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 16(1), 39-60.
- Brodiez-Dolino, A. (2016). Le concept de vulnérabilité. *La Vie des idées*. <http://www.laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>
- Brohm, J. M. (1992). *Sociologie politique du sport* (Nouv. éd). Presses universitaires de Nancy.
- Broussouloux, O., & Guyon, L. (2004). *Escalade et performance : Préparation et entraînement*. Amphora.
- Bui-Xuân, G., & Mikulovic, J. (2017). Intégration sociale des personnes handicapées mentales par les activités physiques et sportives : Paradoxes, enjeux et objectifs. *Sciences de la société*, n° 101, 130-143.
- Burlot, F., Elfeki Mhiri, S., Lefevre, B., Lelore, E., Megherbi, D., Mignon, P., Paupardin, M., & Thiery, P. (2016). *La pratique des activités physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête menée en 2010 par le ministère en charge des Sports et l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance*.
- Caillé, A. (2007). *Anthropologie du don : Le tiers paradigme*. La Découverte.
- Caillois, R. (2009). *Les jeux et les hommes : Le masque et le vertige* (Éd. rev. et augmentée, [Nachdr.]). Gallimard.
- Callède, J.-P. (2007). *Handicaps, Sport, Intégration : Le défi des clubs*. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Callède, J.-P. (2018). Jean-Michel FAURE & Charles SUAUD, La Raison des sports. Sociologie d'une pratique universelle et singulière. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 56-1, 280-283.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, n° 36, 169-208.
- Callon, M. (2013). Sociologie de l'acteur réseau. In M. Akrich & B. Latour (Éds.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs* (p. 267-276). Presses des Mines.
- Calvez, M. (1994). Le handicap comme situation de seuil : Éléments pour une sociologie de la liminalité. *Sciences Sociales et Santé*, 12(1), 61-88.
- Calvez, M. (2000). La liminalité comme cadre d'analyse du handicap. *Prevenir*, 39(2), 83-89.
- Camy, J. (1981). *Pratiques sportives et production sociale du corps* [Thèse de 3e cycle]. Université Lumière.
- Canu, F., & Karam, P. (2015). *Mission d'évaluation relative au mode d'organisation du sport français à destination des personnes en situation de handicap* (rapport public N° 2015-M-13). Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/174000234/index.shtml>
- Cefaï, D. (2003). *L'enquête de terrain*. La Découverte.
- Cereijo Roibás, A., Stamatakis, E., & Black, K. (Éds.). (2011). *Design for sport*. Gower ; Ashgate.
- Chabert, A.-L., & Hirsch, E. (2017). *Transformer le handicap : Au fil des expériences de vie* (Erès).
- Challéat, S. (2014). L'escalade, un sport comme les autres dans la course aux Jeux Olympiques? *Grimper, le magazine de l'escalade*, n° 159. Nivéales
- Chatelain, C., Dubois, S., Parmentier, P.-M., Trigalez, J.-F., & Le Cain, J.-P. (2005). Une tour d'amarrage pour l'escalade : Une aide pour l'assurance du grimpeur et la gestualité manuelle. *Motricité Cérébrale : Réadaptation, Neurologie du Développement*, 26(2), 71-78.

- Chobeaux, F., & Segrestan, P. (2003). Le sport : Un moyen d'intervention sociale sous conditions. *Empan*, n° 51(3)
- Chobeaux, F., & Segrestan, P. (2013). Grimpe, tu ne voleras plus ! *VST - Vie sociale et traitements*, n° 119(3), 126-131.
- Clément, M. (2005). Regards croisés. *Reliance*, 15(1), 82-87.
- Cloutier, J. (2003). Qu'est-ce que l'innovation sociale ? *Cahier du Crises*, 314. <https://crises.uqam.ca/cahiers/et0314-quest-ce-que-linnovation-sociale/>
- Compte, R. (2003). Le sport pour handicapés mentaux : Ouvrir aujourd'hui pour demain le débat éthique. *Empan*, n° 51(3), 68-73.
- Compte, R. (2005). Les sportifs handicapés mentaux face au sport de haut niveau : Le regard des acteurs. *Reliance*, n° 15(1), 71-81.
- Compte, R. (2007). Sport, santé et situation de handicap mental. *Empan*, n° 66(2), 150-156.
- Compte, R. (2008). De l'acceptation à la reconnaissance de la personne handicapée en France : Un long et difficile processus d'intégration. *Empan*, n° 70(2), 115-122.
- Compte, R. (2010). Sport et handicap dans notre société : Un défi à l'épreuve du social. *Empan*, n° 79(3), 13-21.
- Compte, R., Bui, G. X., & Mikulovic, J. (2012). *Sport adapté, handicap et santé*. FFSA-AFRAPS.
- Corneloup, J. (1993). *Escalade et société : Contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social* [Thèse de doctorat en Sciences biologiques et fondamentales appliquées, Paris 11]. <http://www.Theses.fr/1993PA112218>
- Corneloup, J. (2002). *Les théories sociologiques de la pratique sportive*. Presses Universitaires de France.
- Corneloup, J. (2011). La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature. *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 3.
- Corneloup, J. (2016). *Sociologie des pratiques récréatives en nature. Du structuralisme à l'interactionnisme*. Fournel (Editions du).
- Coubertin, P. D. (1922). *Pédagogie sportive : Histoire, technique, action morale et sociale des exercices sportifs*. (G. Crès et Compagnie).
- Cristol, C., & Banaigs, I. (1991). Structures artificielles d'escalade (SAE) en réadaptation fonctionnelle. *Kinésithérapie scientifique*, n° 304, p.4-9.
- Cristol, C., & Berard. (1995). Aspects sociorééducatifs de la pratique de l'escalade auprès de l'enfant handicapé moteur. *Aspects sociorééducatifs de la pratique de l'escalade auprès de l'enfant handicapé moteur*, 16(3), 110-112.
- Darbon, S. (2002). Pour une anthropologie des pratiques sportives. Propriétés formelles et rapport au corps dans le rugby à XV. *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, 39, Article 39.
- Dauphin, S. (2008). Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès Sociologie de l'action publique. *Revue des politiques sociales et familiales*, 93(1), 125-127.
- Dauphin, S. (2012). Expérimenter, innover : D'où ça vient ? Comment cela fonctionne ? *Informations sociales*, n° 174(6), 8.
- De Léseleuc, E. (1997). Le plaisir du vide. Approche psychanalytique des relations aux vertiges chez les grimpeurs alpinistes. *Corps et culture*, Numéro 2.

- De Léséleuc, E. (1998). L'escalade contemporaine : Goût du risque ou passion de la... lecture? *Agora Débat/jeunesse*, n° 11, 65-72.
- De Léséleuc, E. (2004). *Les voleurs de falaise : Un territoire d'escalade entre espace public et espace privé*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Debonneville, J. (2017). La « sortie de terrain » à l'épreuve de l'ethnographie multi-site. *SociologieS*.
- Defrance, J. (2000). La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix*, n° 50(2), 13-27.
- Defrance, J. (2011). *Sociologie du sport: Vol. 6e éd.* La Découverte; Cairn.info.
- Deltour, S. (2008). En pleine nature : Des activités hybrides ! *Contre-pied*, n° 22.
- Desmaison, R. (2010). *342 heures dans les Grandes Jorasses*. Hoëbeke.
- Devailly, J.-P. (2010). Design universel : Un nouveau paradigme pour l'accessibilité? <https://www.em-consulte.com/en/article/261645>
- DGCS. (2020). *Sport et handicaps : Enquête auprès des établissements et services médico-sociaux*. PRNSH.
- Dolsky, F. (1990). *Comme un pingouin sur la banquise : Récit*. Balland GF.
- Douet Guérin, M. (2013). *Pratiques sportives, normes et socialisation : Représentations sociales de la norme en basket-ball, escalade et paintball* [Phdthesis, Université René Descartes - Paris V]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01088657>
- Douglas, M. (2005). *De la souillure : Essai sur les notions de pollution et de tabou* (A. Guérin, Trad.). La Découverte.
- Dugas, É. (2014). *Jeux paralympiques : Une opportunité pour les personnes handicapées... du moins en théorie*. leplus.nouvelobs.com. <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1158180-jeux-paralympiques-une-opportunite-pour-les-handicapes-du-moins-en-theorie.html>
- Dugas, É. (2019). Effets d'images, mise en scène des corps et formes de communication. In J.-P. Callède (Éd.), *Du sport sans artifice au sport bionique : Amélioration ou condamnation ?* 137-168. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Dumont, G. (2015). *Grimpeur professionnel : Le travail créateur dans le domaine du sport* [Thèse de doctorat, Lyon 1]. <http://www.Theses.fr/2015LYO10191>
- Edlinger, P., Ferrand, A., & Lemoine, J.-F. (1985). *Grimper ! Pratique et plaisir de l'escalade*. Arthaud.
- Edlinger, P., & Nicod, R. (1983). *Verdon, opéra vertical*. ARTHAUD.
- Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la performance*. Calmann-Lévy.
- Elias, N. (1993). *Qu'est-ce que la sociologie ?* (Y. Hoffmann, Trad.). Pocket.
- Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation : La violence maîtrisée*. Fayard.
- Espi, P. (2020). *Vertiges et adolescence. Réflexion théorique-pratique sur l'escalade et la montagne comme médiations thérapeutiques à l'adolescence*. [Thèse de doctorat, Lyon 1]
- FFSA. (2005). *Enquête nationale sport-handicap-intégration*. Fédération française du sport adapté.
- Fougeyrollas, P., Réseau international C.I.D.I.H, Comité québécois sur la CIDIH, Réseau international C.I.D.I.H, & Société canadienne pour la CIDIH. (1995). *Le processus de production culturelle du handicap : Contextes sociohistoriques du développement des connaissances dans le champ des différences corporelles et fonctionnelles*. CQCIDIH/SCCIDIH.

- Gaglio, G. (2011). *Sociologie de l'innovation*. Presses Universitaires de France.
- Gardou, C. (2004). De nouvelles Lumières. Révolutionner la manière de penser et de prendre en compte le handicap. *Eres*.
- Gardou, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Eres.
- Gardou, C. (2014). *Handicap, une encyclopédie des savoirs*. Eres.
- Gardou, C. (2015). La société inclusive, de quoi parlons-nous ? - EPS & Société. *Contre-pied HS, EPS, sport et handicap* (12).
- Gardou, C., & Dolsky, F. (2005). Vivre entre révolte et soumission. In *Naître ou devenir handicapé* (Vol. 1). Eres.
- Gardou, C., Poizat, D., Assante, V., Collectif Recherche sur les situations de handicap, l'éducation et les sociétés, (2007). *Désinsulariser le handicap quelles ruptures pour quelles mutations culturelles?* Eres.
- Gardou, C., & Valet, A. (2014). La recherche sur le handicap : De la légitimité d'un savoir de l'intérieur. In M. Quidu, *Epistémologie du corps savant, Tome 1 : Le chercheur et la description scientifique du réel ; Tome 2 : La recherche scientifique comme expérience corporelle* (p. 111-135). L'Harmattan.
- Garel, J.-P. (2005). Sport d'élite et sport pour tous au regard du handicap. *Reliance*, n° 4, 33-44.
- Garel, J.-P. (2009). La pratique sportive en situation d'intégration des personnes handicapées mentales : Une pertinence sous conditions. *Réadaptation*, n° 565, 27-30.
- Garel, J.-P. (2012). *La part idéale de l'intégration*. Éditions AFRAPS.
- Garel, J.-P. (2018). Jeux sportifs collectifs et handicap. Genèse de pratiques partagées innovantes. *La nouvelle revue - Education et société inclusives*, n° 81(1), 123-142.
- Gasparini, W. (2008). L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective. *Sociétés contemporaines*, n° 69(1), 7-23.
- Giroux, M. (2014). *L'activité physique adaptée, enjeu et support de l'éducation thérapeutique du patient diabétique de type 2 précaire : Élaboration d'un cycle éducatif d'activité physique adaptée « escalade »*. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01072457>
- Gloria, A., & Raspaud, M. (2006). Émergence des compétitions d'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre fédérale. *Staps*, n° 71(1), 99-114.
- Gobbé, C., & Soulé, B. (2020). Examen sociologique d'une « innovation martiale » : L'exemple de l'aikibudo. *SociologieS*.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*. Les éditions de minuit.
- Gold, R. (2003). Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique. In D. Cefaï, *L'enquête de terrain*. La Découverte, p. 340-349.
- Gomez, J.-F. (2011). *Le temps des rites : Handicaps et handicapés*. Téraèdre.
- Goulet, F., & Vinck, D. (2012). L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement. *Revue française de sociologie*, Vol. 53(2), 195-224.
- Grossetti, M. (2006). Réseaux sociaux et ressources de médiation dans l'activité économique. *Sciences de la Société*, n° 73, 83.
- Grossetti, M. (2008). Réseaux sociaux et médiations dans les activités d'innovation. *Hermès*, n° 50(1), 19.
- Guyon, L. (2018a, août 23). Grimper : Pourquoi l'escalade nous fait-elle autant de bien ? *La Fabrique Verticale*. <https://lafabriqueverticale.com/fr/bienfaits-escalade-grimper/>

- Guyon, L. (2018b, novembre 15). Urban climbing : L'escalade, un univers en pleine mutation. *La Fabrique Verticale*. <https://lafabriqueverticale.com/fr/urban-climbing-escalade-mutation/>
- Guyon, L. (2019, octobre 3). Grimper à une main : Solution de repli ou piste de progression ? *La Fabrique Verticale*. <https://lafabriqueverticale.com/fr/grimper-a-une-main-solution-de-repli-ou-piste-de-progression/>
- Héas, S. (2012a). Quand le handicap devient un atout professionnel. In *Handicaps créateurs*. CLG, p. 4. Institut Mutualiste Monsouris.
- Héas, S. (2012b). Des sports toujours discriminants pour les personnes vivant avec un handicap aujourd'hui ? *Alter*, n° 6(1), 57-66.
- Hennion, A. (2013). Chapitre 2. Une sociologie de l'intermédiaire : Le cas du directeur artistique de variétés. In M. Callon, M. Akrich, S. Dubuisson-Quellier, C. Grandclément, B. Latour, A. Mallard, C. Méadel, F. Muniesa, & V. Rabeharisoa, *Sociologie des agencements marchands : Textes choisis* (p. 43-59). Presses des Mines.
- Hennion, A. (2015). La médiation : Un métier, un slogan ou bien une autre définition de la politique ? *Informations sociales*, n° 190(4), 116-123.
- Héritier, F. (1996). *Masculin/féminin*. O. Jacob.
- Hoibian, O. (1995). De l'alpinisme à l'escalade libre. L'invention d'un style ? *Staps, Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, n° 36, 7-15.
- IRDS. (2010). La pratique sportive pour les personnes en situation de handicap en Île-de-France. *Institut Régional de Développement du Sport*, 10. <https://www.irds-idf.fr/nos-travaux/publications/la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-en-ile-de-franc.html>
- Issanchou, D., & Pérera, É. (2020). *Corps, sport, handicaps. Tome 3. Expérimentations et expériences de la technologie*. Téraèdre.
- Jacquard, A. (2004). *Halte aux jeux!* Stock.
- Jeu, B. (1983). *Le sport, l'émotion, l'espace : Essai sur la classification des sports et ses rapports avec la pensée mythique*. Vigot.
- Jouan, M., & Goffi, J.-Y. (2013). *Voies et voix du handicap*. Presses universitaires de Grenoble.
- Kasprzak, N., & Perrin, C. (2017). Entre innovation technique et innovation sociale : Approche sociologique de la trajectoire de la joëlette. In *Une montagne d'innovations*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Klein, J.-L., & Harrisson, D. (2007). *L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés* (CRISES, Éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Korff Sausse, S. (1996). *Le miroir brisé : L'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste*. Calmann-Lévy.
- Lafabregue, C. (1990). L'évolution sportive de l'escalade. *Sociétés contemporaines*, 2(1), 147-150.
- Lantz, E. (2014). *Des marginalités encadrées : Étude des rapports au handicap dans différentes configurations associatives du monde du cirque contemporain français* [Thèse de doctorat, Montpellier 1]. <http://www.Theses.fr/2014MON14001>
- Laplante, J. (2021). Agentivité. *Anthropen* Université Laval. <https://doi.org/10.47854/NJFW6857>
- Lascoumes, P., Le Galès, P., & de Singly, F. (2018). *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.
- Latour, B. (2007). *Changer de société, refaire de la sociologie*. Editions La Découverte.
- Le Bissonnais, Y. (2005). Sport de haut niveau et activités physiques de pleine nature : Alpinisme et Escalade. *Reliance*, n° 15(1), 91-97.

- Le Breton, D. (2003). Activités physiques et sportives et intégration : Aspects anthropologiques. *Empan*, n° 51(3), 58-64.
- Le Breton, D. (2007). Viser « l'excellence personnelle ». In *Désinsulariser le handicap*. p. 211-222. Eres
- Le Breton, D. (2015). « Titiller » le risque, c'est réenchanter sa vie. - *EPS & Société. Hors-série n°11*.
- Le Ménestrel, A. (2016, novembre 21). Il y a Des escalades. Réflexions d'Antoine Le Ménestrel. *Kairn*. <https://kairn.com/il-y-a-des-escalades-reflexions-dantoine-le-menestrel/>
- Leboeuf, C. (2014). *Pourquoi et comment devient-on grimpeur ? L'éclairage d'une comparaison géographique Bretagne-Rhône-Alpes*. <https://doi.org/dumas-01064945>
- Lefèvre, B., & Thiery, P. (2011). Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010. *Stat-info*, 11-02.
- Lejeune, C. (2019). *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*. deboeck supérieur
- Léséleuc, É. de, & Marcellini, A. (2012). *Gestus versus Gesticulatio : Les raisons d'une absence du handicap mental dans la couverture médiatique des épreuves sportives*. Éditions AFRAPS.
- Lespinet-Najib, V., & Belio, C. (2013). Classification des handicaps : Enjeux et controverses. *Hermes, La Revue*, n° 66(2), 104-110.
- Lévi-Strauss, C. (1955). *Tristes Tropiques*. Plon.
- Loireau, A. (2016). *La grâce de l'escalade : Petites prises de position sur la verticalité et l'élévation de l'homme*. Transboréal.
- Loret, A. (2003). L'intégration par le sport au risque de l'innovation sportive. *Empan*, n° 51(3), 39-47.
- Loubriat, J. (2006). La pathologie en escalade sportive. *Kinésithérapie, La Revue*, n° 6(58), 14-18.
- Lunet, C., & Pistre, F. (2015). L'escalade en psychiatrie adulte. *VST - Vie sociale et traitements*, n° 126(2), 100-105.
- Mainguet, B., & Clouet, C. (2017). Hockey ou escalade, sur quelles formes de pratique peut-on jouer pour améliorer l'estime de soi et la représentation de l'image corporelle de l'adolescent ayant une déficience intellectuelle légère? *RIPPH*, n° 23(1), 113-126.
- Malrieu, J. P. (2000). *L'éthique de l'escalade libre, dimension dogmatique des conflits normatifs*.
- Marcellini, A. (2005). *Des vies en fauteuil : Usages du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. CTNERHI. Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations.
- Marcellini, A. (2007). Inspirer la « mixité sportive ». In *Désinsulariser le handicap* (p. 233-240). ERES
- Marcellini, A. (2014). Les savoirs des sciences des activités physiques et sportives. In *Handicap, une encyclopédie des savoirs* (Gardou, C. éd., p. 273-287). Eres
- Marcellini, A., & Banens, M. (2003). *Pratiques Sportives et Personnes Handicapées en France. Exploitation de l'enquête HID Handicap – Incapacités—Désavantages (Institution 1998 et Domicile 1999)*. Université Montpellier 1 & DREES
- Marcellini, A., Lefèvre, N., De Léséleuc, E., & Bui-Xuan, G. (2000). D'une minorité à l'autre...Pratique sportive, visibilité et intégration sociale de groupes stigmatisés. *Loisir et Société / Society and Leisure*, n° 23(1), 251-272.
- Marcellini, A., Vidal, M., Ferez, S., & de Léséleuc, É. (2010). « La chose la plus rapide sans jambes ». Oscar Pistorius ou la mise en spectacle des frontières de l'humain. *Politix*, n° 90(2), 139-165.

- Marcellini, A., & Villoing, G. (2014). *Corps, sport, handicaps. Tome 2. Le mouvement handisport au XXIe siècle, lectures sociologiques*. TéraèdrePa.
- Marcus, G. E. (1995). Ethnography in/of the World System : The Emergence of Multi-Sited Ethnography. *Annual Review of Anthropology*, n° 24, 95-117.
- Marion, G. (2017). L'émergence de la valeur d'usage et l'agentivité des objets matériels. *Revue française de gestion*, n° 265(4), 71-92.
- Marsault, C. (2009). 1. La sportivisation : L'enjeu sportif comme modèle culturel. *Quadrige*, 5-50.
- Martha, C., Bonnon, M., & Griffet, J. (2002). Le risque dans la pratique de l'escalade. *Agora débats/jeunesses*, n° 27(1), 74-85.
- Martuccelli, D. (2015). Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie. *Sociologie*, n° 6(1), 43-60.
- Meynaud, F. (2005). Comment favoriser l'accès de tous à une pratique sportive ? *Reliance*, n° 15(1), 28.
- Meynaud, F., & Gardou, C. (2005). *Sport de haut niveau et situations de handicap*. Eres.
- Meziani, M. (2015). Le bonheur est dans Le sport. *Revue juridique et économique du sport*, n°151, 17-33
- Meziani, M. (2014). *Normes et mises en scène de la déficience. De l'effacement du stigmate dans la boxe et la capoeira*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01687251>
- Moraldo, D. (2017). *Les sommets de l'excellence. Sociologie de l'excellence en alpinisme, au Royaume-Uni et en France, du XIXème siècle à nos jours* [Thesis, Lyon]. <http://www.Thèses.fr/2017LYSEN050>
- Müller, J., & Crouette, P. (2021). *Baromètre national des pratiques sportives 2020*. INJEP.
- Murphy, R. F., Alexandre, P., & Nenna, A. (1993). *Vivre à corps perdu : Le témoignage et le combat d'un anthropologue paralysé*. Presses pocket.
- Naudier, D., & Simonet, M. (2014). *Des sociologues sans qualités ? : Pratiques de recherche et engagements*. La Découverte.
- Ngo, M.-A., & Marcellini, A. (2014). L'influence des politiques publiques et des fédérations sportives internationales sur l'évolution de la Fédération Française Handisport : Forces et limites. In *Corps, sport et handicaps, tome 2, le mouvement handisport au XXIe siècle, lectures sociologiques* (Téraèdre, p. 141-151.).
- Obin, O. (2019, mars 14). Blocparks : Analyse du boom des salles d'escalade en France. *La Fabrique Verticale*. <https://lafabriqueverticale.com/fr/blocparks-boom-salles-escalade/>
- Olivier de Sardan, J-P. (1995). La politique du terrain : Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, n° 1, 71-109.
- Parlebas, P. (1999). *Jeux, sports et sociétés : Lexique de praxéologie motrice*. INSEP.
- Parlebas, P. (2002). Réseaux dans les jeux et les sports. *L'Année sociologique*, Vol. 52(2), 314-349.
- Parlebas, P. (2018). Préface à l'édition de 1998. In *Jeux, sports et sociétés : Lexique de praxéologie motrice* (p. 5-7). INSEP-Éditions.
- Paugam, S. (2018). *L'enquête sociologique*. Presses Universitaires de France.
- Perrin, C. (2016). Construction du territoire professionnel de l'enseignant en Activité Physique Adaptée dans le monde médical. *Santé Publique, SI(HS)*, 141-151.
- Perrin, C., & Guerry, M. (2013). Danse et corps hors norme : Une performance artistique de la vulnérabilité. *Ligeia*, 121124(1), 37-44.

- Perrin, C., Soulé, B., & Boutroy, E. (2021). Le fauteuil tout-terrain mono-roue. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, n° 40(1), Article 1.
- Pigeassou, C. (1997). Les éthiques dans le sport : Voyage au cœur de l'altérité. *Corps et culture*, n°2.
- Pigeassou, C. ; Pruneau, J. (1998). Regards sociologiques sur la dynamique du lien social dans les sociétés de joutes languedociennes. *Corps et culture*, n° 3.
- Pistre, F. (2007). Escalade « Aujourd'hui je ne grimperai pas ». *VST - Vie sociale et traitements*, n° 93(1), 30-41.
- Pociello, C. (1981). La grâce, l'énergie, la force et les réflexes. In *Sport et société : Approche socio-culturelle des pratiques*. Editions Vigot.
- Pociello, C. (1999a). *Les cultures sportives*. Presses Universitaires de France.
- Pociello, C. (1999b). Les significations symboliques des pratiques : Esquisse d'une anthropologie des gestes sportifs. *Pratiques corporelles*, 89-110.
- Puren, M. (2016). *Intérêt de l'escalade thérapeutique sur le gain d'autonomie dans la prise en charge massokinésithérapique d'un enfant aux troubles atypiques*. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01438328>
- Quentin, B. (2019). *Les invalidés. Nouvelles réflexions philosophiques sur le handicap*. Eres
- Quéré, L. (1989). Les boîtes noires de Bruno Latour ou le lien social dans la machine. *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, n° 7(36), 95-117.
- Rech, Y., & Paget, É. (2017). Saisir les transformations des sports de nature par la théorie de l'acteur-réseau. *Sciences de la société*, n° 101, 48-63.
- Reichhart, F. (2005). L'impossible inclusion des « personnes en situation de handicap » dans le domaine des pratiques sportives ? *Reliance*, n° 15(1), 45.
- Reichhart, F. (2007). Vers une redéfinition des activités physiques et sportives adaptées. *Reliance*, n° 24(2), 85.
- Reichhart, F. (2021). *Du handicap à l'accessibilité : Vers un nouveau paradigme*. INS HEA Champ social éditions.
- Reynier, V., Vignal, B., Boutroy, É., & Hillairet, D. (2017). *Une montagne d'innovations : Quelles dynamiques pour le secteur des sports outdoor ?* Presses universitaires de Grenoble.
- Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? *Innovations*, n°38(2), 15-36.
- Ricœur, P. (2009). *Parcours de la reconnaissance : Trois études*. Gallimard.
- Ripoll, H., & Masson, G. (2016). *La résilience par le sport*. Odile Jacob.
- Rivière, D., & Hornus-Dragne, D. (2010). Sport et handicap mental. *Empan*, n° 79(3), 22-27.
- Rogeaux, A. (2018). *L'escalade aux Jeux olympiques de 2020 : Analyse d'une controverse sportive*. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01895393>
- Ruffié, S., & Ferez, S. (Éds.). (2013). *Corps, sport, handicaps, Tome 1. L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*. Téraèdre.
- Saillant, F., & Fougeyrollas, P. (2007). L'icône du handicap. *Reliance*, n° 25(3), 81-87.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Alfred Knopf.
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives*, n° 27, 127-140.
- Soulet, M.-H. (2005). La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique. *Pensée plurielle*, n° 10(2), 49-59.

- Stiker, H.-J. (2013). *Corps infirmes et sociétés [Essais d'anthropologie historique]*. Dunod.
- Strauss, A. (2005). *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Academic Press Fribourg.
- Suaud, C., & Faure, J.-M. (2015). *Raison des sports : Sociologie d'une pratique singulière et régulière*.
- Suchet, A. (2011). La sportivisation des pratiques, dites, nouvelles. Contribution à une revue de la littérature française en sociologie du sport. *Aspects sociologiques*, n° 18(1), 87.
- Thomas, R. (2002). *Sociologie du sport*. PUF.
- Valet, A. (2013). *Sport, inclusion et innovation : Le cas italien du « Baskin » (2001-2013)* [Thesis, Lyon 1]. <http://www.Thèses.fr/2013LYO10318>
- Valet, A. (2015). Sport et Handicap : Du droit d'accès au droit de partage. Le cas du Baskin. *JuriSport*, n° 151 21-22.
- Valet, A. (2016). Le Baskin : Un cas d'étude paradigmatique en sport ? Entre nouvelle technologie relationnelle et fiction démocratique innovante. *XVIIIe Journées d'Etudes Francophones en Activités Physiques Adaptées*, Mai 2016, Amiens. Université Picardie.
- Valet, A., & Meziani, M. (2017). Anthropologie capacitaire au prisme du handicap. Aspects culturels, techniques et politiques. *Recherches & éducations*, HS, 53-65.
- Vigarelo, G. (2018). *Le corps redressé - Histoire d'un pouvoir pédagogique*. Du Felin Eds
- Vignal, B., Boutroy, É., Soulé, B., & Dalmasso, A. (2017). Introduction : Etudier les innovations sportives outdoor en sciences sociales. In *Une montagne d'innovations. Quelles dynamiques pour le secteur des sports outdoor ?* 17-32. Presses universitaires de Grenoble.
- Ville, I. (2014). Les savoirs de la sociologie. In *Handicap, une encyclopédie des savoirs* (Chares Gardou éd., p. 399-413). Eres.
- Vinck, D. (1999). Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales. *Revue française de sociologie*, n° 40(2), 385-414.
- Vinck, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 3, n° 1(1), 51-72.
- Vulbeau, A. (2002). *Les inscriptions de la jeunesse*. L'Harmattan.
- Wacquant, L. (1989). Corps et âme. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 80(1), 33-67.
- Wacquant, L. (2002). *Corps et âme : Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Agone.
- Wacquant, L. (2011). La chair et le texte : L'ethnographie comme instrument de rupture et de construction. In *Des sociologues sans qualités ?* (p. 201-221). La Découverte.
- Walch, J.-P. (2014). Comment l'escalade est devenue un sport. *Le Monde diplomatique*, Août 2014.
- Wenger, E. (2005). *La théorie des communautés de pratique*. Presses de l'Université Laval.
- Wheaton, B. (2013). *The cultural politics of lifestyle sports*. Routledge.
- Winance, M. (2004). Handicap et normalisation. Analyse des transformations du rapport à la norme dans les institutions et les interactions. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 17(66), 201-227.

Les handi-escalades

Dynamiques des réseaux sociotechniques à l'œuvre
dans un processus d'innovation sociale

Résumé

Ce travail de recherche étudie l'émergence de formes plurielles d'handi-escalades, considérant comme un processus d'innovation sociale l'appropriation des espaces et des pratiques d'escalade par les personnes en situation de handicap. À partir du cadre théorique de la sociologie de l'innovation, il propose de décrire la trajectoire des trois principaux réseaux sociotechniques de développement de l'handi-escalade : l'escalade comme vecteur de réadaptation en établissement médico-social, la grimpe de loisir « ordinaire » avec les clubs et la compétition institutionnalisée de haut-niveau. Malgré un essor avéré, ces innovations restent encore fragiles, peu interreliées et caractérisées par un double processus classique de sportivisation et de normalisation. Cependant, l'émergence d'acteurs intermédiaires permettent de construire des ponts entre les sous-cultures dans le monde des escalades.

Mots clefs : *escalade - situations de handicap - réseaux - acteurs – innovation sociale*

Abstract

This research studies the emergence of several forms of paraclimbing, considering as a process of social innovation the appropriation of spaces and climbing practices by people with disabilities. Using the theoretical framework of the sociology of innovation, it proposes to describe the trajectory of the three main sociotechnical networks involved in the development of handi-climbing : climbing as a vector of rehabilitation in socio-medical institutions, "ordinary" leisure climbing with clubs, and high-level institutionalized competition. In spite of a proven boom, these innovations are still fragile, not very interconnected and characterized by a classic dual process of sportivization and standardization. However, the emergence of intermediary actors allows us to build bridges between subcultures in the climbing world.

Keywords : *climbing - disability situations - networks - actors – social innovation*